This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

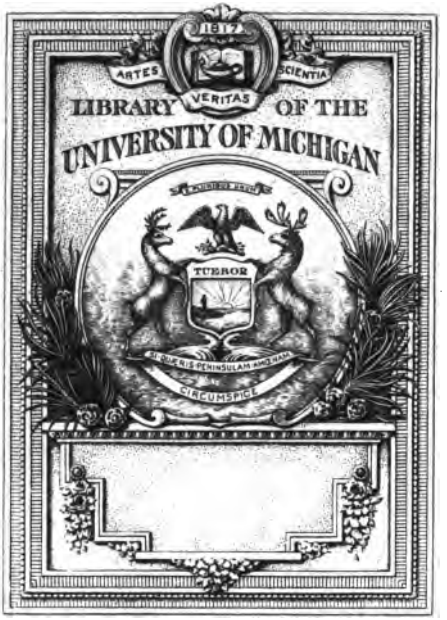
1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

AP
24
.A6

ANNALES
POLITIQUES, CIVILES,
ET
LITTÉRAIRES
DU
DIX-HUITIÈME SIÈCLE;

Ouvrage Périodique,

PAR M. LINGUET.

Uno avulso, non deficit alter.

TOME SEPTIÈME.

A LONDRES.

MDCC. LXXIX.

Rom. Lang
Querenille
L-20.37
32983

LETTRE
A L'AUTEUR DES ANNALES,

Sur l'article VARIÉTÉS du *Mercure Panckoucke* du 18 Septembre 1779.

Paris, ce 19 Septembre 1779.

» LE vif intérêt, Monſieur, que tous vos amis, & même bien des gens indifférens en apparence, prennent à votre gloire, m'engage ſeul à vous écrire. Je ſuis Membre d'une Société où vous êtes chéri, eſtimé. Nous nous réuniſſons tous pour vous demander un éclairciſſement ſur la Lettre dont voici copie. Elle eſt inſérée dans le dernier *Mercure*, celui d'hier. Je la tranſcris, de peur que vous ne l'ayiez pas encore ſous les ieux, & afin de hâter le moment de votre réponſe. La voici telle qu'elle eſt, ou ſemble être adreſſée aux Rédacteurs de ce Journal.

» JE n'ai point envie, Monſieur, d'entrer dans la lice des diſputes littéraires: j'avouerai même mon inſuffiſance. Sans eſprit de parti, j'aime le talent par-tout où je le trouve; j'ai toujours admiré hautement celui de M. *Linguet*; mais en regrettant bien ſincèrement qu'il ne ſit preſque jamais pour la vérité les efforts de courage qu'il proſtitue *ſi ſouvent au menſonge.*

» Quand M. *Linguet* n'a fait *la guerre* qu'à la littérature, & à ce qu'il appelle la Philoſophie, qu'il a vu des armées d'ennemis où il étoit ſeul ennemi de lui-même, & qu'il a créé des

fantômes pour avoir la gloire de les combattre, il n'y a jamais eu un grand danger à lui laiſſer uſer toutes les reſſources de l'amour-propre révolté, & d'un déſeſpoir impuiſſant. La belle Littérature & la ſaine Philoſophie ſont également à l'abri de ſes coups. Mais quand M. *Linguet*, emporté par la plus fougueuſe paſſion, fabrique une impoſture & une eſpèce de faux pour alarmer la nation ſur la confiance qu'elle doit au *premier Corps de l'Etat*, chargé de la vérification & du dépôt des loix, & *eſſentiellement lié à la conſtitution de notre Monarchie*, tous les citoyens qui peuvent faire entendre la vérité, doivent élever la voix pour raſſurer le Public.

» M. *Linguet*, dans le N°. 46 *de ſes Annales*, copie l'Edit du mois d'Août dernier, portant abolition du droit de main-morte & de ſervitude dans les Domaines du Roi, & abolition générale du droit de ſuite ſur les ſerfs & main-mortables. Après des réflexions à ſa manière ſur ce monument de la bienfaiſance du Roi, autant au-deſſus de ſes éloges que de ſa critique, M. *Linguet* s'exprime ainſi, pag. 361 & 362. *Il a été préſenté au Parlement de* Paris *pour y ſubir la formalité de l'enregiſtrement : il paroîtra bien ſingulier, aux étrangers ſur-tout, d'apprendre que ce Tribunal y ait ajouté une modification qui l'annulle dans une de ſes parties : il eſt enregiſtré à la charge qu'il ne pourra nuire ni préjudicier aux droits des Seigneurs ; mais dès que ce droit de ſuite eſt une prérogative Seigneuriale, l'Edit qui tend à l'abolir eſt donc anéanti lui-même par cette reſtriction. Si les volontés Parlementaires doivent l'emporter ſur les volontés Royales, ſi les hommes appellés pour juger au nom du Prince peuvent éluder, en vertu de cette miſſion, les règles établies par le Prince même, qu'y aura-t-il donc de ſtable & de fixe dans le Royaume ? Un main-mortable décédé dans un lieu franc, laiſſera une ſucceſſion opulente : les enfans, en vertu de la loi, voudront la recueillir : le Parlement, en vertu de ſa modification, les déclarera non-recevables, & adjugera l'héritage au Seigneur ſuivant. C'eſt la millionième des inconſéquences de ce genre dont notre Légiſlation & notre Juriſprudence offrent des exemples : on ne les corrige pas toutes ; mais celle-ci eſt ſi frappante & ſi inconcevable qu'elle ſera ſans doute réformée.*

» Ceux qui ſont accoutumés à croire M. *Linguet* ſur ſa parole (car il en eſt encore quelques-uns), ne s'attendent pas à trouver dans cet endroit la calomnie la plus téméraire

qu'aucun Ecrivain ait jamais pu hasarder : cependant il ne fait que jetter les yeux sur l'Arrêt d'enregistrement de cet Edit, & l'on voit qu'il est enregistré, *sans que ses dispositions puissent nuire ni préjudicier aux droits des Seigneurs QUI SEROIENT OUVERTS AVANT L'ENREGISTREMENT DUDIT EDIT.*

» Le Parlement, par cette clause, n'a fait que déclarer une disposition de droit, suivant laquelle les loix n'ont point d'effets rétroactifs, & ne sont obligatoires que du jour de leur publication. Que fait M. *Linguet?* Il imprime *que l'Edit est enregistré à la charge qu'il ne pourra nuire ni préjudicier aux droits des Seigneurs ;* il supprime *qui seroient ouverts avant l'enregistrement ;* & au moyen de cette falsification, ne faisant voir que le droit de suite aboli par l'Edit, & conservé par l'enregistrement, il se met à portée de tirer ses conséquences, & de se livrer à la plus scandaleuse déclamation. Si la calomnie étayée par le faux devient un crime, c'est sans doute lorsqu'elle tend à inculper la première Cour Souveraine du Royaume, & à rendre odieux des Magistrats que la nation doit aimer & respecter.

» Que pourra alléguer M. *Linguet* pour se disculper ? Il ne pourra pas dire qu'il a été trompé par une fausse notice. Il a copié littéralement l'Edit & l'enregistrement, & il ne s'est arrêté qu'aux mots *qui seroient ouverts avant l'enregistrement*, parce qu'ils écartoient toute idée de modification & de restriction, & qu'ils faisoient évanouir son projet.

» Mais allons plus loin, & examinons la proposition de M. *Linguet* dans la thèse générale. M. *Linguet*, grand Jurisconsulte & grand Publiciste, comme l'on sait, regarde une modification apposée à une loi par une Cour Souveraine, comme une contradiction à la loi & une inconséquence. Il affecte d'ignorer que ce droit des Cours, ainsi que celui de faire des Réglemens qui ont force de loi, n'est qu'une émanation de la souveraine Puissance de nos Rois qui ont pensé, d'après l'expérience des temps, que, sur bien des objets, les Cours étoient plus à portée qu'eux-mêmes de savoir ce qui étoit le plus utile à leurs peuples, & qu'il ne pourroit jamais y avoir d'inconvéniens à leur communiquer cette portion de leur pouvoir, pour l'exercer provisoirement & sous le bon plaisir de la Majesté Royale. Ainsi ce témoignage vivant &

bien précieux de la ſageſſe de nos Rois & de la fidélité des Magiſtrats du Royaume eſt, dans un trait de plume de M. *Linguet*, traveſti en une abſurdité & une inconſéquence.

» Voilà cependant les tours d'adreſſe & de force qui font des partiſans à M. *Linguet*, & qui leur font publier qu'il opérera une révolution dans les eſprits. *O inſanæ hominum mentes !*

» J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé*, CROIZIER.

» Voilà, Monſieur, la nouvelle incurſion à laquelle on ſe livre contre vous : elle eſt trop grave, elle tient trop à des reproches, toujours détruits ſans réplique il eſt vrai, mais toujours reproduits avec autant d'audace que s'ils étoient nouveaux, pour qu'il vous ſoit permis, ou de la mépriſer, ou de différer à la repouſſer.

» Nous ſentons bien que l'intention qu'on vous prête d'avoir voulu CALOMNIER *le Parlement, allarmer la nation ſur la confiance* qu'elle peut avoir en lui, eſt elle-même une calomnie & une abſurdité ; il ſeroit ridicule de vous ſoupçonner d'avoir ſupprimé *exprès* une partie de la reſtriction par lui miſe à l'enregiſtrement, afin d'avoir un prétexte apparent pour le cenſurer. Il faudroit que vous fuſſiez fou pour employer un ſtratagême auſſi groſſier, pour haſarder un menſonge, non-ſeulement auſſi facile à confondre, mais auſſi impoſſible à cacher.

» Vous ſavez trop bien avec quel empreſſement, mais avec quelle rigueur on vous lit, pour avoir pu vous flatter qu'une ſupercherie de cette eſpèce ne fût point remarquée, ou relevée. Malheureuſement pour vos ennemis il ne paroît pas encore

que la tête vous tourne, ni que votre eſprit s'affoibliſſe : vous n'avez donc pas commis cette extravagante falſification : ſi c'étoient la vengeance, la haine qui vous animaſſent contre la Compagnie qui ſemble en être l'objet, vous y mettriez plus d'adreſſe : vous ſaiſiriez des occaſions plus intéreſſantes ; & juſtes ou non, elles ne vous manqueroient pas.

» Nous ſentons tout cela : mais cependant voilà un fait précis. Votre réflexion porte ſur une baſe évidemment chimérique. Nous laiſſons vos ennemis crier ſans examen à l'infidélité ; mais nous ſommes curieux & jaloux de ſavoir d'où vient cette inexactitude. »

» Donnez-nous, Monſieur, & au Public, cette ſatisfaction, & croyez que rien n'égale, &c.

Signé, *le M. de P.*

RÉPONSE.

Waerbeeck, ce 21 Septembre 1779.

J'AI reçu, Monſieur le Marquis, au même moment, la Lettre dont vous m'honorez, & le Mercure *Panckoucke* tout rayonnant du triomphe momentané de ſes Rédacteurs. Je ſuis fâché pour eux qu'il ne doive pas être durable ; & plus encore qu'en effet il ne me ſoit pas poſſible de me diſpenſer de le troubler. J'avois cru, comme nos Marins, la campagne finie à l'*équinoxe* : mon petit

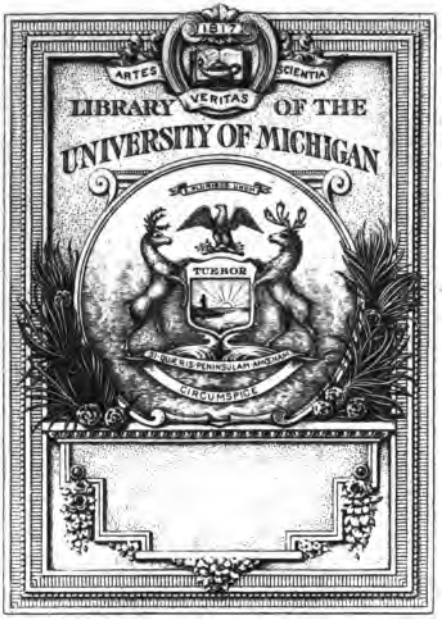
1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

AP
24
.A6

l'*Etat*, faiſant partie de l'*Etat*, dont les Membres peuvent être admis à leur rang dans un des *trois Corps de l'Etat ;* mais ils n'en font pas un ; bien moins encore font-ils le premier. M. *Croizier* n'a pas, à ce qu'il paroît, des idées nettes, ni des expreſſions propres. On voit bien qu'il n'eſt en effet ni grand Juriſconſulte, ni Publiciſte expert.

Quant à la *liaiſon* ESSENTIELLE *de ce premier Corps à la conſtitution de notre Monarchie*, c'eſt une matière délicate ſur laquelle je ne puis qu'admirer la légéreté ou le pouvoir de M. *Croizier*. Décider ſi leſtement une queſtion ſi ſérieuſe, ſi embarraſſante, ſi contradictoirement agitée de nos jours, c'eſt un trait de courage que je ne me ſens pas capable d'imiter ; je me bornerai à diſcuter l'inculpation perſonnelle que me fait M. *Croizier*. Ma réponſe ſera courte, claire & ſimple.

Je ne me prévaudrai point de celle que votre ſagacité vous a déja ſuggérée en ma faveur, toute frappante qu'elle eſt : j'avoue que la manœuvre que l'on m'impute ſuppoſant une véritable folie, & devant décréditer à jamais l'Ecrivain qui s'en trouveroit convaincu, ſans qu'il eût pu même avoir, en la commettant, le moindre eſpoir d'échapper à la conviction & à l'ignominie, il eſt difficile d'en ſoupçonner un homme qui n'eſt pas dans le délire : mais toute victorieuſe qu'eſt cette juſtification, mes ennemis ont trouvé moyen de m'en priver ; & comment ? C'eſt que M. *Croizier*, en m'accuſant de cette démence impoſſible à croire, s'en rend coupable lui-même. En ſuppoſant que j'ai altéré malignement un texte imprimé, que tout le monde a ſous les yeux, & peut vérifier,

un texte qui devoit néceſſairement trouver des reſtaurateurs, il en cite un, imprimé auſſi, public auſſi, appartenant à un homme réputé peu endurant : or ce texte ne contient pas ce qu'il affirme s'y trouver, & il le cite comme une preuve évidente de ce qu'il avance.

M. *Linguet*, s'écrie-t-il, *ne pourra pas dire qu'il a été trompé par une fauſſe notice.* Pourquoi ? *Parce qu'il a copié* LITTÉRALEMENT *l'Edit & l'enregiſtrement :* or prenez, Monſieur le Marquis, la peine de vérifier l'article du N°. 46, vous verrez que je n'ai point copié *littéralement* l'Edit, que je n'ai point copié du tout l'*enregiſtrement.*

Vous voyez donc qu'il y a des hommes que la crainte d'être confondus n'arrête pas quand il s'agit d'un menſonge utile, & qui ſavent braver l'infamie à laquelle les expoſe une réfutation inévitable, prévue par eux-mêmes, pourvu qu'ils aient le profit qui réſulte toujours d'une calomnie. La bande dont M. *Croizier* eſt le prête-nom, a bien ſu que je verrois ſa lettre, que j'examinerois ſa lettre, que je répondrois à ſa lettre, & cependant ils n'en ont pas articulé moins nettement une fauſſeté démontrée par la ſeule inſpection du texte qu'ils citoient.

Mais c'eſt qu'ils prévoyoient bien auſſi, qu'en rejettant mon erreur ſur une notice inexacte, je ſerois juſtifié : ils ſentoient que cette excuſe étoit naturelle ; que le plus grand nombre des Lecteurs la ſuppoſeroient d'eux-mêmes, ſans attendre ma déclaration : il falloit d'avance m'enlever cette reſſource ; il falloit me prévenir

dans l'esprit de cette espèce d'hommes chez qui la première idée ne s'efface presque jamais, & qui ayant une fois cru voir la preuve que je ne pouvois avoir été induit en erreur, devoient hausser les épaules en m'entendant faire usage de cette défense. Voilà évidemment ce que M. *Croizier* & *Compagnie* se sont proposé d'opérer, en affirmant, contre la vérité palpable, que j'ai copié *littéralement* l'*Edit* & l'*enregistrement*. Je vous laisse, Monsieur, tirer les conséquences de cette étrange manipulation, & juger à qui conviennent les douces qualifications de M. *Croizier*.

Mais voici qui va vous paroître bien plus singulier; c'est que cette excuse, regardée par MM. *Croizier*, &c. comme la seule qu'ils eussent à redouter de ma part, la seule contre laquelle il fallut se précautionner, je serois bien fâché d'en faire usage, & d'en avoir besoin. Je ne me suis pas trompé : ce sont eux qui ne m'ont pas entendu; ils n'ont compris, ou n'ont voulu comprendre ni l'Edit, ni mon observation.

Tout leur petit édifice de calomnie porte sur ce principe, que les loix ne peuvent jamais avoir d'effet *rétroactif*, & que je n'ai fait à l'enregistrement la prétendue suppression, ou falsification dont il m'accusent, que pour me ménager un prétexte de reprocher au Tribunal registrateur d'avoir étendu sa modification sur l'avenir, au lieu qu'il l'a restrainte au passé. Or, Monsieur, ici, sur l'article dont il s'agit, sur l'exercice du droit de *Suite*, l'intention, l'esprit, la lettre de l'Edit, indiquent spécialement un effet *rétroactif*: c'est ce vœu de la loi *dans une de ses parties*, qui

se trouve très-réellement annullé par l'enregistrement, & mon observation ne dit pas autre chose.

Que le vœu de la loi soit de proscrire l'exercice *du droit de Suite* pour le passé, comme pour l'avenir, de le bannir sur-le-champ des Tribunaux, & de notre Jurisprudence, c'est ce qui est palpable. » *Nous aurions voulu*, dit le Législateur, *abolir, sans distinction, ces vestiges d'une féodalité rigoureuse* « (la main-morte, le droit de dépouiller les enfans dans le domicile qui y est sujet); mais l'état des finances ne lui permettant pas d'indemniser les Seigneurs dont ce droit est le patrimoine, retenu par le *respect pour la propriété*, il se borne à donner sur ses propres Domaines un exemple qu'il désire de voir suivi par-tout. Voilà pour l'avenir.

» Mais, ajoute-t-il, si les principes que nous » avons développés nous empêchent d'ABOLIR, » SANS DISTINCTION, le droit de Servitude, nous » avons cru cependant qu'il étoit un *excès* dans » l'EXERCICE de ce droit, que nous ne *pouvions différer d'*ARRÊTER *& de prévenir*; nous voulons parler » du *droit de Suite* sur les *Serfs* & *Main-mortables*, » droit en vertu duquel des Seigneurs de fiefs ont » quelquefois poursuivi, dans les Terres franches » de notre Royaume, & jusques dans notre Capitale, les biens & les acquêts des citoyens » éloignés, depuis un grand nombre d'années, » du lieu de leur glèbe & de leur servitude; » DROIT EXCESSIF, que les Tribunaux ont *refusé* » *d'accueillir*; & que les PRINCIPES DE JUSTICE » SOCIALE *ne nous permettent plus de laisser subsister* «.

Qu'en dites-vous, Monsieur, un droit sur lequel le Législateur s'est expliqué dans ces termes, peut-il survivre à la proscription dont il est frappé? Ce n'est pas seulement le droit en lui-même qui est reprouvé, c'en est l'*exercice*. Le Roi veut l'*arrêter* sans délai: il croit y être obligé. Or, que fait l'enregistrement? Il réserve l'*exercice* de droit anéanti; il maintient les Seigneurs pour qui il seroit ouvert à cette époque, dans la prérogative de venir en demander, & en recevoir des Magistrats la confirmation; de sorte qu'un droit déclaré par le Législateur, *excessif, contraire aux principes de la justice sociale*, sera encore, postérieurement à la loi qui le foudroie, la règle de la Justice civile: un droit que le Souverain s'est cru en conscience obligé d'*arrêter*, régnera plus souverainement que lui dans ses Tribunaux; & des individus affranchis de sa main, ses Juges les déclareront esclaves en son nom. S'il n'y a pas-là de contradiction; si la Patente Royale n'est pas EN CETTE PARTIE *annullée* par l'Arrêt du Juge, sans doute mon observation est répréhensible; mais dans le cas contraire quel est le calomniateur de M. *Croiçier*, ou de moi?

Mais pourquoi avoir supprimé la fin de la phrase dont il s'agit? Mais, Monsieur, je ne l'ai pas supprimée. Observez que la prétendue mutilation disparoîtroit en ajoutant après ces mots, *aux droits des Seigneurs*, un simple *&c.* pour indiquer que dans la citation la phrase n'est pas finie: de sorte que toute la falsification se réduiroit à une faute de copiste ou d'imprimeur, à une faute que le sens même de la remarque répare suffisamment.

Mais la violence & la promptitude avec laquelle ce prétexte a été saisi, m'a fait faire des réflexions : j'ai vérifié la notice d'après laquelle j'ai travaillé cet article : j'ai été bien surpris de n'y pas trouver la phrase dont l'omission m'attire une tracasserie si chaude : en réunissant cette circonstance à beaucoup d'autres, il me seroit peut-être fort aisé de changer de rôle, de devenir d'attaqué, assaillant ; de découvrir les vrais falsificateurs chez mes honnêtes ennemis ; de conjecturer que leur dernière diatribe étoit peut-être composée avant que j'en eusse fourni le prétexte, & que je suis entouré d'embûches de cette espèce dont je ne me doute pas.

Quoi ! allez-vous vous récrier, corromproit-on vos correspondans ? Les tromperoit-on ? Leur tendroit-on des pièges ? Chercheroit-on à les abuser pour jouir du plaisir de vous faire faire des faux pas à leur suite, & en profiter ?

Je n'en sais rien, Monsieur, du moins je n'affirme rien : mais de vingt faits tous également propres à lever l'incertitude à cet égard, je vais vous en citer un seul dont je vous laisserai encore tirer vous-même la conséquence. Je le choisis, parce que l'occasion en étoit remarquable ; parce que les détails ne le sont pas moins ; parce que la preuve en existe dans mes mains, dans celles de M. *Lequesne*, & dans la mémoire de plusieurs personnes en place, qui en ayant été instruites dans le temps, ne refuseroient probablement pas de m'appuyer de leur témoignage, s'il le falloit. Il

en a même transpiré quelque chose dans le Public : mais le fait n'a jamais été éclairci ; & il eſt aſſez curieux pour tenir place, même parmi les anecdotes de M. *d'Alembert*.

En Janvier dernier, à l'approche du moment ſi déſiré par la nation, des couches de la Reine, vous vous rappellez qu'on diſputoit avec aſſez de chaleur, du moins parmi les curieux, pour ſavoir qui feroit les fonctions de *Chancelier* ce jour-là. J'avois alors un correſpondant de miſe, bien répandu, &, qui plus eſt, bien payé : il alloit ſouvent à *Verſailles*. Il m'écrit de cette ville, datant ſa lettre d'un bureau de Miniſtre : » M. le *Chancelier de Maupeou* eſt ici d'hier ; je » VIENS DE LE VOIR CE MATIN : on eſt très-aiſe » de l'y voir. S'il ſait ſe conduire il y reſtera. Tout » le monde ſera enchanté que vous en parliez de » manière à bien diſpoſer des eſprits ſur cette ré- » volution ». La lettre exiſte.

D'après cet avis, j'annonce la nouvelle, & je fais un article, où, ſans donner aux circonſtances ſuppoſées plus que ne leur devoit l'ami de la vérité, je peignois, d'après mon opinion, un homme que de grandes inimitiés, de grands malheurs, de grandes fautes peut-être, ne rendent cependant pas indigne d'éloges.

Le Numéro s'imprime, lentement, comme ils s'imprimoient alors : il ſe met en route, lentement : mon correſpondant nouvelliſte m'écrivoit deux fois par ſemaine : il ne me déſabuſe point.

Le

Le Numéro arrive : on le broche : on ſe prépare à le répandre : il ne me déſabuſe point.

Heureuſement, à l'inſtant de la diſtribution, M. *Lequeſne* inſtruit que le fait eſt abſolument faux, ſuſpend. Dans ce temps-là moi ſurpris du ſilence univerſel des papiers publics ſur un retard qui devoit faire un auſſi grand éclat, j'écrivois de ſuſpendre : bien informé, j'ai changé la feuille & le correſpondant; mais daignez réfléchir, Monſieur, ſur les circonſtances de ce récit, & voyez ſi tout n'étoit pas combiné dans l'anecdote qui y eſt révélée. Voyez d'où pouvoit venir l'erreur qui engage un homme ſoudoyé par moi, préciſément pour me garantir des pièges tendus aux hiſtoriens par les bruits publics, à m'écrire de *Verſailles*, d'un fait ſuppoſé arrivé à *Verſailles*, J'AI VU, & à laiſſer paſſer dix jours entiers ſans rétracter, ou ſon aſſertion, ou ſes inſtances pour m'engager à y déférer.

Si l'article avoit paru, que n'auroit-on pas dit ? De quelle impudence, de quelle baſſeſſe peut-être ne m'auroit-on pas accuſé ? Quels motifs ne m'auroit-on pas prêté ? Quelle rigueur même n'auroit pas été juſtifiée contre un Ecrivain capable de haſarder, ſur une matière de cette nature, des menſonges auſſi ſous ? Ma circonſpection a peut-être fait avorter une délation bien plus ſérieuſe que celle-ci ; on ſe préparoit peut-être déja à demander hautement juſtice au Public d'une impoſture auſſi ſcandaleuſe ; & on l'auroit obtenue d'autant plus facilement, que cette fauſſe démarche m'auroit donné au moins un ridicule à la Cour, & un tort réel parmi les honnêtes gens.

D'après ce fait, Monſieur, & vingt autres, imaginez combien ma carrière eſt tout-à-la-fois pénible & dangereuſe : obſervez que mes ennemis n'avoient pas encore tout-à-fait alors un intérêt auſſi vif qu'aujourd'hui à tâcher de me décréditer. Le ſuccès des *Annales* étoit moins décidé : mon déplacement avoit fait chanceller la confiance du Public : on doutoit qu'elles ſe continuaſſent. Si la curioſité me préparoit un grand nombre de Lecteurs, l'eſtime ſeule me donnoit des Souſcripteurs. Je n'avois pas encore porté au coloſſe, décoré ſi audacieuſement du nom de *philoſophie*, les coups qui ont déja renverſé ſon diadême, & commencent à faire trembler ſa baſe.

Combien les derniers Numéros ſur-tout n'ont-ils pas augmenté l'intérêt que ſes créateurs peuvent avoir à me faire paſſer pour un Ecrivain peu délicat, & les *Annales* pour un Roman ſans raiſon ? L'humeur ſeule avec laquelle M. *Croizier* dit que *M. Linguet a encore des Lecteurs crédules, qui le croient ſur ſa parole ; que ſes tours d'adreſſe & de force lui font des partiſans, qui eſpèrent de ſes efforts une révolution dans les eſprits*, ne ſuffiroit-elle pas pour décéler que leur plus ardent déſir ſeroit qu'on prît en effet les terribles vérités que je leur oppoſe pour des *tours d'adreſſe* : & dans la criſe où ils ſe trouvent, ſeroit-ce les calomnier que de ſoupçonner qu'ils s'en ſont permis quelques-uns pour me ſurprendre des mépriſes qui puſſent donner lieu à des réclamations comme celle du 18 Septembre ?

Ils en font tant d'autres ! Cet éclat empirique donné aux ſéances du *Louvre* ; ces legs ſplendides

arrachés à des mourans ; cette reconnoiſſance faſtueuſe d'une libéralité mendiée ; ces mouvemens trop affectés pour être ſincères, en faveur d'un mort célèbre qui n'avoit pas beſoin d'eux, & dont ils ne ſe diſent les amis que pour hériter un peu de ſa gloire ; ces lettres imaginées pour étayer une renommée chancellante, ces brevets de bienfaiſance expédiés avec fracas dans les Journaux, par des mains inconnues, ne ſont-ce pas là de vrais tours de paſſe-paſſe ?

Plus je réfléchis en particulier à cette lettre de M. *de la Bartherie*, mentionnée dans le Tome VI, page 306 de ces *Annales*, plus je la trouve plaiſante, & l'expédient ridicule, mais cependant bien trouvé. Trois traits de bienfaiſance par demie heure ! Eh ! feu *Titus*, d'obligeante mémoire, n'y faiſoit œuvre auprès du *Titus de Paris*.

On pourroit à la vérité demander à celui-ci, comment ayant une propenſion ſi vive à combler les étrangers de ſervices, à leur prodiguer ſon temps, ſon crédit, ſon argent, il n'a rien fait de tout cela pour la pauvre Madame *Corneille* : ce nom-là valoit bien celui de M. *de la Bartherie* : & cependant un conſeil de ſe mettre en ſervice, un écu de ſix francs à la repréſentation donnée en ſa faveur par les Comédiens, & un petit mémoire au Miniſtre, dont il n'y avoit pas de réponſe au bout de ſix mois (1), voilà tout ce que la mere de l'héritier des *Corneilles* a tiré par les plus preſſantes, les plus douloureuſes ſupplications, du tendre cœur qui marque aujourd'hui cha-

(1) Voyez le Tome IV de ces *Annales*, page 25.

cune de ſes minutes par des bienfaits; & l'on vient nous parler des démarches, de l'or, des places qu'il prodigue à des inconnus ! & il me fait accuſer par ſes Scribes à gages, d'employer des *tours d'adreſſe* pour me faire des partiſans !

Cela eſt abſurde en apparence, mais très-utile, comme je viens de le dire. L'expérience prouve qu'on a raiſon de mettre en œuvre ces reſſources de la charlatanerie : elles font impreſſion, ſur-tout chez l'étranger : les honnêtes gens du Nord qui liſent nos Salmis périodiques, ne peuvent pas imaginer d'après quelles recettes on les compoſe, & de quelles fadaiſes on les remplit. Cette lettre de M. *de la Barthèrie*, tranſplantée d'un Journal à l'autre, & reparoiſſant ainſi de loin à loin, ſemble, à force d'être copiée, acquérir de l'authenticité. Elle échauffe des têtes.

J'en juge par l'exemple d'un M. le *Baron de Cornet*, que je ne connois point, dont je n'ai jamais entendu parler, qui certainement ne m'a jamais vu : eh bien ! le 13 Septembre dernier, il m'a écrit de *Gand* de groſſes pouilles à ce ſujet. Il a pris la peine de tranſcrire l'épître édifiante de ſa main tout au long; & d'après ce monument, de la ſincérité duquel *il ne doute pas*, il prononce, avec une politeſſe admirable, anathême à tout jamais, pour lui & ſes amis, contre les *Annales*.

Que dans toutes les villes où il y a encore des Barons, il s'en trouve ſeulement un auſſi crédule, auſſi enthouſiaſte, auſſi querelleur que M. *de Cornet*, ne voilà-t-il pas de quoi faire au philoſophiſme *Pariſien* d'abondantes recrues ? Les

uns ſeront perſuadés ; rien n'eſt plus contagieux que le fanatiſme en tout genre : d'autres ſeront ſemblant de l'être : car qui voudroit, pour une vérité de plus ou de moins, contredire un *Baron* ?

D'après cela, à cent, à deux cens lieues de *Paris*, on vous encenſe mon bienfaiſant Secrétaire ; on vous l'admire, on vous le reſpecte ; & ces vénérations repompées par nos *François* dans leurs courſes foraines, reproduiſent à leur retour à *Paris* de nouveaux matériaux d'apothéoſe : voilà, Monſieur, de vrais tours d'adreſſe, des tours d'adreſſe bien combinés, bien utiles. Faut-il encore vous en indiquer d'un autre genre, qui ne ſont ni moins ingénieux, ni moins profitables ? En voici.

La Philoſophie & la Magiſtrature n'ont jamais été chez nous merveilleuſement unies : lors de l'expulſion des *Jéſuites* elles ſe ſont rapprochées ; lors de la débacle judiciaire de 1771, elles ſe ſont encore un peu épaulées : un intérêt commun inſpiroit ces conciliations paſſagères : mais, lors de la première ſuppreſſion de l'*Encyclopédie*, quand le *Parlement* de *Paris* donna l'exemple de proſcrire cette compilation, la plus volumineuſe comme la plus ridicule qui ait jamais écraſé la Librairie, le manteau de nos *Ariſtipes* s'égayoit aux dépens de la *ſimarre* des Peres conſcripts. M. *de Voltaire* diſoit en parlant d'un requiſitoire à ce ſujet, & de l'Auteur,

> Sous ſon bonnet quarré, que ma main jette à bas,
> Je découvre en riant l'oreille de *Midas*.

Les anciens du conſiſtoire de *Paris* rioient plus diſcrètement, mais ils rioient : ils faiſoient rire :

& Dieu ſait ſi le vénérable M. *Anticarré*, le pere des calembours, s'oublioit ſur un ſi beau ſujet. Ces pauvres Robins étoient jugés par la philoſophie la plus ſotte eſpèce qui exiſtât, des *Capucins* à deux cens ans de leur ſiècle : j'ai moi-même entendu ces propos-là.

Aujourd'hui les Philoſophes ſont les vengeurs de la Magiſtrature : ils en étendent les prérogatives : elle eſt à leurs ieux *le premier Corps de la Nation* : elle a le droit de *modifier* les loix, quoiqu'une de nos plus ſolemnelles Ordonnances, le fondement de notre procédure, lui défende même de les *interpréter* (1). Quel eſt l'objet de toutes ces cajeoleries ? D'intéreſſer à leur cauſe ces Corps puiſſans & ſenſibles, d'animer leur reſſentiment, pour en faire l'inſtrument du leur.

Rappellez-vous, je vous ſupplie, le *Mercure* du 4 Septembre dernier : n'y avez-vous pas vu paroître un autre délégué philoſophique, en attitude de combat ? A la vérité celui-ci étoit une eſpèce de houſard, un vrai *parti-bleu*. C'eſt ſur l'enveloppe azurée du *Mercure* qu'il s'étoit cantonné : pour ſe faire lire, il n'avoit rien imaginé de mieux que de reſter dehors de ſon pauvre Journal.

J'ai ri de tout mon cœur de l'expédient, & de voir les Auteurs de cet admirable Ouvrage réduits à publier ainſi eux-mêmes, qu'ils n'ignorent pas combien peu de gens ont le courage de l'ouvrir. Eh bien ! ce brave enfant perdu ne ſe félicite-t-il pas de ce que je l'ai critiqué ? N'eſt-ce

(1) Ordonnance de 1667, tit. premier, art. VII.

pas encore la Magiſtrature & l'autorité qu'il met en jeu? M'ayant, dit-il, vu prendre pour ſujet de mes *ſarcaſmes* & de mes *plaiſanteries*, les *Rois*, les *Princes*, les *Miniſtres*, les *Parlemens* ..... & lui, il eſt tout conſolé d'être *en ſi bonne compagnie*. Or, comme naturellement un homme capable de ſe brouiller indiſtinctement avec des Puiſſances auſſi reſpectables, doit avoir & le cœur corrompu & une tête mal organiſée, il en réſulte évidemment que je ſuis tout-à-la-fois un citoyen rebelle, & un littérateur mépriſable; conſéquence fort flatteuſe pour ces Meſſieurs.

Il y a pourtant quelque différence entre ces noms-là & celui de M. *de Charnois*, quoiqu'il ait *fait ſans interruption le Journal des Spectacles depuis le premier Avril 1777, juſqu'au premier Mai 1778* (1). La critique d'un mauvais extrait inſéré par un Ecrivain inconnu dans un mauvais Journal, ne reſſemble pas tout-à-fait aux réclamations malheureuſement trop ſérieuſes & trop éclatantes que j'ai été forcé de multiplier, non pas contre des *Rois*, j'ai toujours reſpecté ceux mêmes à qui je ne dois qu'un hom-

(1) Je n'ai pas ce Journal ſous les ieux; ainſi je ne puis vérifier ces dates: mais on m'écrit que l'aſſertion de M. *de Charnois* n'eſt pas exacte; qu'en Septembre 1777, il a pris congé du Public par une déclaration à la *Harpula*, c'eſt-à-dire, pleine de modeſtie; de ſorte qu'il n'y a plus eu de part juſqu'à la fin, ce dont on s'eſt très-bien apperçu, m'ajoute-t-on, à l'amélioration du ſtile: c'eſt ce que les curieux, s'il y en a, pourront vérifier. Pour moi, j'avoue que je ne le ſuis pas.

mage extérieur ; & je crois avoir assez prouvé mon attachement, mon zèle, ma soumission pour celui à qui l'ordre de la Providence m'a soumis, mais contre des hommes & des Corps dont la justice ainsi que la sagesse ont été surprises à mon occasion.

Mais quand nos Ministres, nos Tribunaux, & le Rédacteur du défunt *Journal des Spectacles* ne feroient qu'un ; quand on pourroit pardonner à l'Historien mercuriel des coulisses, à l'Annotateur de tous les débuts, de tâcher d'ennoblir un peu ses petites infortunes littéraires par cette identité flatteuse, lui & ses collègues songent-ils qu'il y a de leur part bien de l'imprudence à rappeller les miennes ? N'auroit-il pas été plus sage à eux de dévorer leur chagrin, que de m'obliger à rapprocher les évènemens qui ont fait si longtemps couler mes larmes, du repos actuel qui les tarit ?

Oui, sans doute, mes plaintes ont été vives, mais mes douleurs étoient grandes : mes cris ont été violens, mais mes pertes étoient cruelles. Et si les premiers avoient été sans fondement, jouirois-je aujourd'hui du calme qui me console, qui me dédommage presque des secondes ?

Je ne m'enorgueillis pas plus du présent, que je ne me suis laissé abattre par le passé : mais un simple particulier qui n'auroit eu que des torts, après des offenses comme celles que l'on m'impute, conserveroit-il l'existence qui inspire à mes ennemis tant d'inquiétude & de fureur ? Il faut

bien qu'il y ait eu quelque cauſe ſecrète qui ait amorti les reſſentimens, & enchaîné les vengeances; & cette cauſe puiſſante, cette égide miraculeuſe, qui a préſervé de tant de dangers un particulier ſimple, iſolé, ſans intrigue, ſans appui, ſans protecteurs, au nombre des crimes de qui l'on compte la mal-adreſſe de n'avoir jamais ſu s'en faire, quelle peut-elle être, ſi ce n'eſt la conviction intime de ſon innocence, l'équité évidente de ſes réclamations!

Cette réflexion, Monſieur, n'eſt-elle pas déciſive; & mes ennemis doivent-ils s'applaudir de m'avoir forcé à la préſenter aux honnêtes gens, témoins de leurs audacieuſes malignités? Mais ils n'en ſont pas plus embarraſſés : ils recommenceront demain les mêmes aſſertions. Avec les gens qui ne liſent pas les juſtifications, ils ont l'eſpoir bien fondé de conſerver l'empire que leur donnent la crédulité & l'ignorance : avec ceux qui les liſent ils ont la reſſource de crier à l'*égoïſme*. Ils ne balancent jamais à attaquer, comme je l'ai dit cent fois. Si l'objet de leurs ſatyres ſe tait, on le croit coupable : s'il ſe défend, on le trouve orgueilleux; d'où il réſulte qu'il *faut toujours calomnier :* maxime toute philoſophique.

J'ai l'honneur d'être, &c.

ITALIE.

Éruption du Vésuve du 8 Aout 1779.

De tous les grans phénomènes de la nature, le plus effrayant pour l'imagination, le plus terrible dans la réalité, le plus vraiment redoutable, c'eſt l'éruption des *volcans*. Les *comètes* n'allarment que l'ignorance. Les *ouragans* n'exercent leur fureur que dans un eſpace borné : les *tempêtes* offrent un aſpect terrible : mais quiconque eſt expoſé à ce danger l'ayant cherché volontairement, n'eſt pas excuſable de s'en laiſſer intimider. La *foudre*, malgré la bizarrerie, la rapidité de ſes effets, produit peu d'accidens : c'eſt un épouvantail plutôt qu'un fléau : mais les *volcans* réuniſſent dans leurs embrâſemens tout ce que les autres convulſions phyſiques ont d'accablant pour notre foibleſſe.

Ils attaquent nos ames par tous les ſens : le feu qui les anime force tous les élémens de concourir avec lui à la deſtruction. Ils frappent, ils écraſent comme le tonnerre ; ils lancent comme lui des éclairs, & s'annoncent de même au loin à l'oreille par un fracas menaçant : ils ſoulèvent la terre, comme les vents ſillonnent l'*Océan* ; & tandis qu'ils briſent la tête de leurs voiſins par des pluies de pierres brûlantes ; qu'ils en dévorent les habitations par des rivières de feu, ils allument l'air qui les entoure par des tourbillons ardens ; ils ouvrent ſous leurs pieds des abîmes de ſoufre enflammé.

Leurs ravages ſont d'autant plus cruels qu'ils ſont inévitables: ce n'eſt pas le choix, c'eſt la naiſſance qui a fixé auprès de ces montagnes perfides les peuplades qui tremblent d'y être englouties: celles-ci auroient preſque le droit d'accuſer la nature de les avoir trompées; elles pourroient lui reprocher de n'avoir donné au terrain où elle les a placées, une conſiſtance apparente, que pour les dévouer à une perte plus ſûre, à des cataſtrophes plus déplorables.

On pourroit même ajouter qu'elle a en quelque ſorte cherché à déguiſer le piège qu'elle leur tendoit. Rien de plus ſéduiſant en général que les environs de ces foyers meurtriers. Elle s'eſt fait un amuſement de les placer dans les *iſles fortunées*, au *Pérou*, dans la *Sicile*, dans les campagnes où *Bayes*, *Pouzolles*, *Naples*, ſemblent ne promettre que des voluptés, de ſorte que dans tous ces beaux lieux l'incendie eſt à côté du bonheur, & la mort auprès des délices.

Elles ſont mêmes liées les unes aux autres; éteignez ces terribles fourneaux, la terre qu'ils déſolent en l'échauffant perdra ſa fécondité: elle deviendra un ſéjour plus paiſible & plus triſte; l'habitant forcé d'acheter par des efforts laborieux une ſubſiſtance groſſière, regrettera peut-être alors des dangers compenſés par tant de jouiſſances: il ſe plaindra d'une tranquillité qui morfond ſa demeure, comme il ſe plaint aujourd'hui d'une effervescence qui la vivifie.

Que ce ſoit un artifice cruel de la nature, qui

ne veut pas nous accorder de biens ſans mêlange, ou une ſuite forcée de ſes loix, c'eſt-à-dire, de celles de la Providence qui la dirige; c'eſt ce qu'il eſt impoſſible, & bien indifférent de déterminer : mais il eſt probable que le voiſinage des volcans ſera toujours périlleux, & toujours recherché : celui qui ſemble nous intéreſſer le plus, parce qu'il eſt à notre portée, parce qu'il eſt le plus ſouvent viſité, & par conſéquent le mieux connu, c'eſt le *Véſuve.*

On comptoit juſqu'ici vingt-ſix de ces orages paſſagers qui l'ont rendu célèbre : il vient d'en eſſuyer un vingt-ſeptième auſſi bruyant & encore plus funeſte que le grand nombre des précédens : peut-être ſera-t-on bien aiſe de trouver ici une notice abrégée de ces détonations éclatantes qui ſe ſont ſuccédées preſque de ſiècle en ſiècle depuis le premier de notre ere; & qui devenant dans ces derniers temps de plus en plus fréquentes, ſemblent annoncer les progrès de l'inflammation intérieure, & préſager pour l'avenir des déſaſtres plus terribles.

Juſqu'à l'an 79 le *Véſuve* n'avoit été qu'un objet de curioſité : il vomiſſoit des flammes & de la fumée, mais il n'inſpiroit point d'effroi : cette année-là, ſous un règne devenu fameux par des vertus, la montagne s'ébranla avec un bruit horrible; elle lança des pierres, des cendres, non pas juſqu'à *Conſtantinople*, juſqu'en *Syrie*, juſqu'en *Egypte*, comme l'aſſure l'exagérateur *Dion*, mais à une diſtance aſſez grande pour allarmer *Rome*, & aſſez abondantes pour enſévelir deux

villes entières malheureuſement trop voiſines, *Herculanum* & *Pompeia*.

Au troiſième ſiècle, en 203, il fit trembler de nouveau tout ce qui ſe trouvoit à ſa proximité; au cinquième, au ſixième, au ſeptième, au dixième, il inſpira les mêmes allarmes: mais juſques-là il n'avoit point vomi de *laves*, c'eſt-à-dire, de ces matières bitumineuſes, mêlées de terres calcinées, vitrifiées, & de métaux fondus, qui ont depuis caractériſé ſes dégorgemens. C'eſt en 1049, pour la prémière fois, qu'on ſuivit en tremblant un ruiſſeau de cette eſpèce, qui coula de la bouche de la montagne juſqu'à la mer (1).

Le douzième, le quatorzième, & le ſeizième ſiècles ne virent en tout que quatre éruptions, dont même les effets n'eurent rien de bien remarquable: mais au dix-ſeptième, le 16 Décembre 1631, ſept torrens de ſoufre, de bitume, de matières ferrugineuſes, &c, fondues & vitrifiées, s'ouvrirent un paſſage, & portèrent la déſolation dans tout leur cours. Il s'y joignit une inondation terrible d'eau ordinaire, ſimptôme qui n'avoit pas encore été apperçu juſques-là, & qui multiplia les ravages du feu en les ſecondant, au lieu d'y remédier.

En 1660, en 1682, en 1694, il y eut autant d'éruptions. Cette dernière dura même pluſieurs années, c'eſt-à-dire, que la fermentation inté-

(1) Voyez l'hiſtoire du *Véſuve* par le P. *della Torre*, obſervateur auſſi judicieux que patient.

rieure n'ayant pas ceſſé, les caſcades ardentes parurent plutôt ſéparées par de courts intervalles, qu'interrompues.

Dans ce ſiècle-ci les nouvelles de 1701, de 1704, de 1712, de 1717, de 1730, de 1737, de 1751, de 1754, de 1760, de 1767, nous ont tranſmis les détails d'autant d'accès de la montagne, devenue plus furieuſe. Tous, & ſur-tout ce dernier, ont été accompagnés de ſimptômes remarquables : enfin celui dont il s'agit ici, paroît n'avoir cedé à aucun des précédens.

Il s'étoit annoncé dès le mois de Mai dernier, par une effluence de matières enflammées qui n'avoit produit qu'un ruiſſeau lent, & bientôt éteint. En *Juillet*, on en a apperçu un autre encore moins conſidérable. Les 2, 4 & 5 *Août*, l'écoulement avoit recommencé, mais avec bien plus de force; & ce qui étoit ſingulier, c'eſt que la montagne, ordinairement nébuleuſe dans ſes agitations, preſque toujours couverte de fumée lorſqu'elle eſt tourmentée de ces vomiſſemens redoutables, étoit cette fois abſolument dégagée. Une gerbe de feu immenſe s'élèvoit de ſon ſein, & jettoit au loin une lueur éclatante. Ce ſimptôme extraordinaire avoit déja eu lieu en 1767.

Deux ſources de lave s'ouvrirent ici à la bouche même du volcan, & formèrent, à la clarté de ce terrible flambeau, des eſpèces de vaſtes rubans qui déployoient une variété ſurprenante de couleurs depuis le haut de la montagne juſqu'au pied.

Le 7 fut un jour de repos : la nuit un nuage pouſſé ſur le ſommet qui recommençoit à ſe dégorger, le couvrit d'étincelles & d'aigrettes électriques : la lave embrâſée donnoit aux bords du nuage une teinte d'un rouge obſcur, tandis que la réflexion du foyer bouillonnant dans les entrailles du volcan, en imprimoit au centre une de couleur de ſang.

Le 8 le feu n'étoit ni éteint ni ardent pendant le jour : mais une heure après le coucher du ſoleil, pendant le ſpectacle de *Naples*, on entendit tout-d'un-coup une eſpèce de mugiſſement ſourd, qui annonçoit une détonation prochaine, & en effet on ne tarda pas à voir s'élancer une colonne de fumée épaiſſe, bientôt remplacée par une autre colonne de feu de 3000 toiſes de hauteur, diſent les Gazettes ; ce qui eſt peut-être exagéré ; mais quelle qu'en fût la dimenſion, l'effet en étoit admirable & terrible.

Qu'on s'imagine cette maſſe de flamme ſurmontant le volcan à une hauteur immenſe ; dominant au loin ſur la mer, ſur les campagnes, ſur une ville ſuperbe ; tourbillonnant ſur elle-même avec un fracas répété par les échos, coupée dans tous les ſens de flèches de feu, de pierres embrâſées qui, en la traverſant, en augmentoient la lueur ; & ne ſemblant étendre ſa lumière que pour meſurer juſqu'où elle pouvoit lancer les ravages ; on conviendra ſans doute qu'il ſeroit permis, même à des hommes inſtruits, même à des philoſophes intrépides, témoins de ce ſpectacle, d'être pénétrés d'effroi autant que d'admiration.

Il n'a duré que 25 minutes ; mais le dégât a été violent. Le 9, le 11 & le 12 on a encore eu quelques appréhenſions ; mais les ſimptômes allarmans n'ont produit que du bruit & des dégorgemens enflammés. Le 14 il ne ſortoit plus du foyer qu'une fumée noire & épaiſſe, ſigne, dit-on, que l'agitation intérieure n'eſt pas encore calmée. Depuis ce moment cependant on n'a reçu aucune nouvelle funeſte.

Un village entier a été écraſé, & à moitié brûlé par l'exploſion du 8. Des bois aſſez conſidérables ont été conſumés. Une plaine agréable où le Roi des *deux Siciles* avoit fait conſtruire un rendez-vous de chaſſe, eſt comblée de pierres & de cendres. Pluſieurs hommes ont été tués, d'autres bleſſés par cette pluie meurtrière, & on s'en eſt, dit-on, reſſenti à cinquante milles de circonférence.

Parmi les détails curieux que portent les lettres du pays, on remarque l'énormité des pierres ſorties du gouffre : on en a trouvé, dit-on, qui peſoient quatre-vingt-dix livres : & comme ce ſont des eſpèces de *pierres ponces*, devenues, par l'action du feu, exceſſivement légères, en proportion de leur volume, on peut imaginer de quelle groſſeur elles doivent être.

On parle auſſi d'une eſpèce de roſée bouillante, qui, tombant ou ſe raſſemblant par groſſes gouttes ſur les feuilles de tous les végétaux, les tue ſans reſſource. On a vu d'autres fois, & ailleurs, en pareille occaſion, des pluies de cette nature, d'où

d'où il réſultoit de véritables inondations : il paroît qu'ici la diminution de la cauſe n'a pas rendu les effets beaucoup moins funeſtes : les eaux volatiliſées dans ce redoutable alembic, ſont auſſi deſtructives ſous une forme que ſous l'autre.

On ne dit rien encore des torrens de *lave*, qui ſont cependant ce que les éruptions des volcans offrent de plus étonnant, de plus durable, & même de plus effrayant. Que d'un foyer embrâſé il s'élance des flammes ; qu'une mine en fermentation faſſe trembler la terre qui l'entoure, & la preſſe ; qu'elle répande à une grande diſtance les cendres des matières qu'elle a détruites ; qu'elle faſſe ſauter les pierres qui ont en partie réſiſté à ſa violence, les eaux que la ſecouſſe du terrain a précipitées dans l'entonnoir dont elle occupe le fond, tous ces objets n'ont rien qui ſurprenne, rien qui ne ſoit conforme aux loix ordinaires de la nature, rien que nous ne puiſſions imiter, & que nous n'imitions en effet, quand l'ambition commande à des Phyſiciens appellés *Ingénieurs*, ces grandes & terribles expériences devenues le principal inſtrument de la guerre. La propriété de la flamme eſt de s'élever ; des eaux, des cendres preſque auſſi fluides, des pierres qui joignent une vaſte ſuperficie à un poids preſque inſenſible, n'ont rien qui puiſſe s'oppoſer à l'effort du feu qui tend à s'en délivrer.

Mais que des matières compactes dont la fuſion n'a point diminué la peſanteur, qui conſervent au milieu d'une fluidité accidentelle d'autres propriétés des corps denſes & ſolides, s'élèvent par

la ſeule force de l'ébullition juſqu'à 150 toiſes de hauteur ; qu'ayant ſurmonté les bords de cette immenſe chaudière, elles continuent à couler ſous la forme d'une flamme fluide, mais palpable, tandis que le foyer continue, & pendant pluſieurs jours, à entretenir cette ſource de feu ; de ſorte qu'elle forme en-dedans un jet de 900 pieds au moins, & en-dehors une rivière de pluſieurs lieues ; c'eſt ce que la Phyſique a peine à comprendre, même en l'expliquant, & le réſultat d'une force que l'imagination même n'oſeroit eſſayer de calculer.

Je viens de dire que c'eſt à l'ébullition ſeule qu'eſt due l'iſſue de la *lave* ; & rien n'eſt plus évident, puiſque dans les momens de repos, la matière raſſiſe, en quelque ſorte, n'occupe que le fond de la chaudière. Elle s'élève, quand, par quelque cauſe que ce ſoit, le feu s'augmente, & la met dans un mouvement plus violent. Si l'éruption provenoit d'une augmentation de matière, par exemple de la chute ſubite d'une portion de rochers, ce fardeau imprévu ſeroit chaſſé rapidement par l'effort du feu, & lancé par parties détachées vers le ciel, comme il arrive aux pierres, aux eaux que ces accidens précipitent en effet dans le foyer ; mais il ne ſeroit pas porté lentement par une ſucceſſion non interrompue, & ſous une forme fluide, vers le bord où il s'épenche faute de ſoutien ; c'eſt préciſément le même principe qui fait *fuir* le *lait*, le *café*, le *chocolat*, le *ſavon*, toutes les liqueurs graſſes, quand elles ſont pénétrées du feu à un certain degré. Il ne ſe paſſe rien dans ces abîmes épouvantables,

que nous ne voyions tous le jours ſans y ſonger, arriver dans nos cuiſines & dans nos offices. Il n'y a de différence que dans les volumes.

Au défaut d'une deſcription exacte & ſuivie de la marche des derniers torrens de *lave* qui ont dévaſté les campagnes où elles fument encore, on ne ſera pas fâché peut-être de trouver ici celle qu'a donnée le Pere *della Torre*, de celui de 1751, obſervé par lui-même en perſonne, avec une attention & un courage rares, ſur-tout chez les ſavans. Ce Religieux étoit un des hommes à qui le *Véſuve* étoit le plus familier : c'étoient ſes promenades ordinaires : il y a même fait une expérience dont le ſeul récit fait frémir.

Le 16 Octobre 1752, la montagne ne vomiſſant que de la fumée, il crut, en prenant le deſſus du vent, pouvoir trouver le moment de meſurer la profondeur du gouffre ; ce qu'il ſe propoſoit de faire en y jettant une pierre, & meſurant la durée de l'eſpace qu'elle emploieroit à tomber. Parvenu ſur le bord, il ne trouva dans toute la circonférence, qu'une poſition commode pour ſon épreuve : c'étoit un rocher qui avoit ſur l'abîme une ſaillie de 12 pieds, ſuffiſante par conſéquent pour avoir un jet perpendiculaire : il y monta, s'avança juſqu'au bout : » J'y vis, „ dit-il, diſtinctement un grand feu, qui reſſem„ bloit à une vaſte chaudière remplie de cryſtal „ fondu. Il en ſortoit une fumée épaiſſe, & j'en„ tendois un bruit ſourd, mais aſſez conſidérable : „ comme cette fumée ſe dirigeoit du côté oppoſé „ à celui où j'étois, j'eus la commodité de laiſſer

„ tomber ma pierre : mais je n'en pus meſurer la „ chute que juſqu'aux deux tiers, parce que le „ vent me porta tout-à-coup un tourbillon de fu- „ mée ſi épaiſſe qu'elle m'ôta la reſpiration; & je „ n'eus que le temps de me jetter par terre à l'autre „ extrémité du rocher, pour trouver un air frais. „ Ainſi il ne me fut pas poſſible de perfectionner „ l'expérience «.

C'eſt à cet Obſervateur intrépide que l'on doit la carte du cours d'une *lave*, la plus curieuſe qui ait été faite.

„ En 1751, le 25 Octobre, dit-il, vers les quatre heures de la nuit, la montagne s'ouvrit avec un grand bruit un peu au-deſſus de l'*Atrio*, le feu ayant fendu en gros quartiers, & renverſé une ancienne lave couverte de ſable qui lui faiſoit obſtacle. De cette ouverture ſortit la matière de la lave, ſemblable à du cryſtal fondu aſſez épais. Elle deſcendit ſur le plan de l'*Atrio del Cavallo*, occupant un large eſpace, & prenant le chemin de *Boſco tre caſe*. Mais ayant trouvé un vallon profond & eſcarpé, elle s'y jetta, & prit delà un autre chemin; à ſavoir, celui du *Mauro*, où ſont les bois du Prince d'*Ottajano*. Son cours fut ſi rapide, que le premier jour elle fit en huit heures quatre milles de chemin, allant depuis le commencement de l'*Atrio* juſqu'au vallon nommé *Fluſcio*, qui eſt l'endroit où l'on commence à monter pour arriver au plan de l'*Atrio*.

„ J'arrivai à neuf heures à ce vallon. Comme il n'étoit pas fort large, mais profond, la lave y

étoit reſſerrée, & couloit comme un torrent d'une matière fluide, mais d'une certaine conſiſtance. Le ciel étoit ce jour-là fort ſerein, mais l'air bien froid. Cependant à ſon extrémité, la matière étoit viſiblement en feu, & paroiſſoit comme un mur de cryſtal fondu qui s'avançoit tout d'une pièce, & brûloit tous les arbres & les buiſſons qu'il rencontroit dans les côtés du vallon. Je m'en tenois à treize ou quatorze pieds. A cette diſtance je ſentois une chaleur conſidérable, mais qui, loin de m'incommoder, me donnoit au contraire des forces & de la vigueur. Il falloit me garder ſur-tout des pierres qui rouloient continuellement de la ſurface en bas.

„ La lave étoit toute couverte de pierres de différentes grandeurs, dont les unes étoient naturelles, de couleur blanche & brune; les autres étoient calcinées & cuites comme une brique qui a été long-temps dans un fourneau; quelques-unes reſſembloient au mâchefer. Il y avoit avec les pierres une grande quantité de ſable de couleur de châtaigne ou de cendre, & l'on y voyoit de temps en temps des branches & des troncs entiers d'arbres de toute eſpèce, tant verds que ſecs. On peut juger, par ces différentes matières que portoit la lave, qu'elle en avoit ramaſſé beaucoup dans ſon chemin, & peut-être dès le commencement, lorſque le torrent étoit moins haut, & avoit par conſéquent plus de largeur.

„ Si cette matière rencontre en ſon chemin quelque obſtacle, comme un gros caillou, elle s'arrête devant pendant un peu de temps, coulant

toujours par les côtés, & passe ensuite par-dessus, quand elle est parvenue à sa hauteur. Si elle rencontre un arbre, elle l'entoure en continuant son chemin. S'il est sec, un moment après les feuilles s'enflamment tout-à-coup, le tronc se rompt, & il est emporté par la lave : s'il est verd, les feuilles jaunissent d'abord, l'arbre se plie & se rompt pour l'ordinaire ; mais il ne prend feu qu'après avoir été entraîné fort loin par la lave. Les plus gros arbres ne se rompoient ni ne se séparoient du tronc, mais les feuilles se brûloient peu-à-peu, & les branches, avec une grande partie du tronc, étoient réduites en charbon.

„ Quelques habitans coupoient les arbres avant que le torrent y fût arrivé. Dès que ce qui restoit du tronc étoit couvert de quelques pieds de matière, on voyoit à-cet endroit sortir d'entre les pierres qui étoient sur la surface de la lave, une flamme vive & sifflante qui duroit un peu de temps. . . .

„ Si le torrent rencontroit des maisons, il s'arrêtoit lorsqu'il n'étoit plus qu'à une palme des murs, & il se gonfloit sensiblement ; ensuite il couloit par les côtés en poursuivant son cours, & entouroit la maison, mais sans y toucher. S'il rencontroit quelque porte fermée, alors le bois, fortement échauffé par la chaleur de la matière, se noircissoit, se convertissoit en charbon, & se consumoit enfin. Ensuite on voyoit entrer dans la chambre une pointe de lave qui s'avançoit de quelques palmes, en touchant les jambages de la porte, & n'alloit pas plus loin.

„ Ce torrent s'adaptoit toujours à la capacité du lieu où il deſcendoit, ſe retréciſſant & ſe hauſſant là où le vallon étoit étroit, & s'élargiſſant & s'abaiſſant là où le vallon étoit ſpacieux..... Il ſe ſeroit bientôt arrêté & refroidi entièrement, s'il n'étoit ſorti continuellement du flanc de la montagne une nouvelle matière qui, coulant ſous celle qui étoit ſortie la première, & qui s'étoit refroidie à l'extérieur, la ſoulevoit & la faiſoit avancer, non avec la vîteſſe & l'uniformité qu'elle avoit dans le vallon, mais d'un mouvement lent, & comme des ondes fluides d'une certaine conſiſtance. Le torrent paroiſſoit dans certains momens ſans mouvement, & ſans aucun ſigne extérieur de feu, tout irrégulier, haut dans des endroits, & bas dans d'autres; mais un peu après on voyoit tomber des amas d'écumes & de pierres les unes ſur les autres, qui faiſoient le même bruit que feroit un ſac rempli de verre rompu que l'on renverſeroit par terre, & du milieu deſquels on voyoit ſortir comme des langues de matière liquéfiée & enflammée. La lave continuoit ainſi ſon chemin, mais d'un mouvement fort inégal.....

„ Le 27 Octobre, ſa vîteſſe dans le milieu de ce vallon, étoit de vingt-huit palmes par minute, & ſa largeur de ſeize palmes, avec une pente ſenſible. Un peu plus bas, vers les terres, où il y avoit moins de pente, il faiſoit, à deux heures après-midi, dix palmes par minute. Ce torrent de matière liquide, ſemblable à du cryſtal fondu qui couloit au milieu de la lave, étoit tout en feu ſur la ſuperficie, quoique l'air froid y eût

fait extérieurement une croute très-mince, & moins enflammée, à travers laquelle on voyoit le feu vif qui couloit dessous. On sentoit, en se tenant sur les bords de ce lit que la lave s'étoit fait naturellement, une chaleur si considérable, qu'on ne pouvoit pas rester long-temps dans la même place. Si l'on en regardoit pendant la nuit la surface, même quelques jours après qu'elle s'étoit refroidie, on en voyoit sortir quelques flammes de soufre qui s'éteignoient aussi-tôt.

„ Le 29 il tomba une pluie continuelle : le torrent commença à s'étendre, & à former différentes branches. Le 30 la lave continua de couler comme les jours précédens; mais le 31 elle rallentit beaucoup son mouvement, ne faisant plus que huit palmes par minute. Enfin le 9, elle retarda sensiblement son cours, & se refroidit, apparemment par les pluies qui continuèrent depuis le 2 de Novembre jusqu'au 16. . . . .

„ J'allai le visiter dans toute son étendue, le 22 & le 23 Mai 1752, & je trouvai que, quoiqu'on marchât dessus sans éprouver de chaleur, du moins sensible, néanmoins il y avoit quelques ouvertures en plusieurs endroits, dans toute sa longueur, d'où il sortoit une chaleur violente & insupportable, avec une fumée lancée avec force, mais invisible, qui ôtoit dans l'instant la respiration. Cette fumée n'avoit qu'une très-légère odeur de soufre; mais elle en avoit une très-forte de sel ammoniac, de nitre & de vitriol mêlés ensemble, qui saisissoit le gozier & les narines. . . . . «.

Maintenant qu'il ſoit permis de faire une obſervation. D'après ce que l'on vient de voir, le *Véſuve* n'a commencé à brûler, du moins avec fracas, que depuis environ dix-huit ſiècles. Si depuis, la violence de ſes embrâſemens n'a pas toujours été en augmentant, celui-ci prouve qu'elle n'eſt pas non plus diminuée, & à meſure qu'ils s'éloignent de la première époque, ils deviennent plus fréquens.

Juſqu'au cinquième ſiècle on en compte à peine douze: ce n'eſt pas un par cent ans. Dans le cours ſeul du dix-ſeptième on en trouve déja quatre: & dans celui-ci qui n'eſt pas à ſa fin, en voilà déja onze, dont les deux derniers ont reproduit tout ce que les plus furieux parmi les anciens avoient offert de plus mémorable. N'en réſulte-t-il pas clairement que l'activité du foyer augmente à meſure que le fourneau s'agrandit? Soit qu'en s'enfonçant, le feu qui cherche à s'y développer étant contenu par un entonnoir plus ſolide, acquierre plus de force, & les débarraſſe plus aiſément des obſtacles qui le compriment; ſoit que dans une cavité plus vaſte les matériaux ſe trouvent plus abondans, & l'inflammation plus facile?

Si cette idée eſt juſte, il ne faudroit plus compter dans cette campagne ſi heureuſe d'un côté, ſi à plaindre de l'autre, que ſur des trèves paſſagères avec l'ennemi qui la menace; & ce préſage eſt encore fortifié par la nature des matières qui s'élancent des entrailles de la montagne. D'après le rapport des Hiſtoriens il n'y a pas ſept ſiècles

qu'elles ſont compoſées de des concrétions ſulfureuſes & métalliques qui ont la dureté du marbre, & la fuſibilité du verre.

Plus le laboratoire où elles ſe travaillent ſera profond, plus l'abondance en ſera grande, & les dégorgemens ruineux : elles incruſteront imperceptiblement les environs d'une ſuperficie impénétrable, qui en fera le tombeau de la végétation : elles y porteront de toutes parts la ſtérilité & la mort.

Si quelque choſe étoit capable de raſſurer contre ce lamentable pronoſtic, c'eſt que depuis ce ſiècle-ci elles paroiſſent s'être creuſé une iſſue qui ne variera peut-être plus, & ſauvera toutes les autres portions du terrain du lit ſacrifié à ce déluge deſtructeur. Toutes les éruptions depuis 1701 ſe ſont faites du côté d'*Ottajano* : une portion même du ſommet de la montagne a croulé de ce côté-là, & a par conſéquent ouvert un débouché plus libre aux torrens enflammés. Cette circonſtance ſeroit un bienfait de la nature, & le ſeul remède aux calamités auxquelles elle a dévoué une contrée d'ailleurs ſi favoriſée par elle.

GENÈVE.

QUE ces coloſſes politiques qu'on appelle *Empires*, *Monarchies*, &c. enorgueillis de leur grandeur & de leurs forces, ſoient inquiets, hargneux; qu'ils faſſent à leurs voiſins, ſur-tout quand ils les croient plus foibles, de ces tracaſſeries bruyantes, & malheureuſement meurtrières, qu'on nomme des *conquêtes*, des exploits *guerriers*, on n'en doit pas être ſurpris; que dans leur propre organiſation même il arrive quelquefois des dérangemens; que dans cette multitude de reſſorts qui doivent concourir à leurs mouvemens, il ſoit impoſſible d'établir une harmonie, une correſpondance facile & toujours ſoutenue; que ces vaſtes machines ſoient ſujettes à des déſordres intérieurs connus ſous le nom d'*émeutes*, de *ſoulevemens*, de *guerres civiles*, rien n'eſt encore plus naturel: rarement leur exiſtence eſt-elle compromiſe par ces troubles, ou domeſtiques, ou étrangers: l'énormité de leur maſſe leur donne aſſez de vigueur pour y réſiſter: il n'en réſulte pour elles qu'un mal-aiſe paſſager, après lequel leur ſanté paroît ſe rétablir.

Mais que des Républiques imperceptibles, dont le plus grand bonheur eſt en effet de n'être pas apperçues, & dont l'exiſtence dépend de la ſeule bonne foi de ſes voiſins; que des atômes tolérés plutôt que reconnus, éprouvent auſſi de ces convulſions redoutables; que les petites ſociétés qui les compoſent ne puiſſent trouver le moyen de vivre

en paix; que n'ayant rien à s'y envier, on s'y dispute tout; qu'on y parle de grandeur, de droits, de loix violées, de même qu'à *Rome* au temps des *Céſars*; qu'enfin ces pygmées imitent la marche, le langage & la fureur de ces géants, c'eſt vraiment ce qui a lieu d'étonner: & d'autant plus que par malheur, ce qui eſt impoſant, majeſtueux & funeſte, dans les criſes des grandes Puiſſances, devient puérile, abſurde, ridicule même dans le ſecond cas: c'eſt ainſi que l'allure d'un cheval de bataille, copiée par un roquet, paroîtroit auſſi plaiſante, que l'aſpect de l'original eſt terrible: & voilà préciſément, depuis près d'un ſiècle, ce qui ſe paſſe à *Genève*. A quoi ſervent donc les talens, les lumières, le bonheur d'une ſituation favorable, la gloire même, & ſur-tout la liberté, s'il n'en réſulte pour une petite peuplade qui réunit tous ces avantages qu'une vie orageuſe, & des dangers ridicules?

C'eſt, comme par-tout ailleurs, une réforme que l'on demande: on y veut corriger les loix; on en demande de nouvelles: mais comme l'objet même de ces loix n'eſt pas fixé, ce qui eſt incroyable; comme en convenant ſous la médiation ſérieuſe, ou du moins pompeuſe, ſous la *garantie* même de deux Puiſſances reſpectables, la *France*, & le Canton de *Berne*, de travailler à un Code; en nommant les *Lycurgues*, les *Solons* autoriſés à créer ce monument ſacré, on n'a pas même défini la nature de leurs fonctions, ou l'étendue de leurs pouvoirs, ou le ſujet de leur ſagacité; comme on n'a pas déterminé ſi c'étoit un recueil de loix civiles qu'ils devoient faire, ou un corps

de loix politiques, ſi c'étoit à la Juriſprudence, ou à la Légiſlation qu'ils devoient porter la main, après un long travail, ni eux, ni le peuple qu'ils devoient guider, ni les médiateurs dont on réclame d'un côté, dont on redoute de l'autre la *garantie*, ne ſavent plus de quoi il s'agit. On n'eſt pas même d'accord ſur ce que c'eſt que cette *garantie*, & quelles obligations elle impoſe, ou quels droits elle donne.

C'eſt ce qui s'éclaircira ſans doute avec le temps, au moins par le fait : en attendant le Miniſtre des affaires étrangères de *France* vient d'écrire au Réſident *François* à *Genève*, une lettre rendue publique, & qui eſt bien propre à calmer les eſprits. Elle eſt intéreſſante pour l'hiſtoire. La voici.

» Je vous ai recommandé, Monſieur, de ne » rien négliger pour m'inſtruire exactement de » tout ce qui pourroit donner au Roi une juſte » idée de l'état où ſe trouve la ville de *Genève*. » Quoi qu'occupée de ſoins infiniment plus im- » portans, Sa Majeſté ne croit pas devoir détour- » ner les ieux du ſort d'un Etat que ſes Ancêtres » ont honoré de la protection la plus conſtante » & la plus efficace. Elle déſire connoître quels » ſont les principaux ſujets de diviſion que la ré- » daction du Code peut faire naître, à quel point » les eſprits peuvent être entraînés par l'amour » des nouveautés, & ſur-tout ſi le vœu général » des citoyens ſe porte à renverſer la conſtitution » garantie en 1738.

» Le projet du Code qui a été publié ſembloit

» l'annoncer, puiſqu'il eſt difficile de concevoir » qu'une commiſſion, nommée pour un pareil » travail, prît ſur elle de propoſer d'auſſi grands » changemens, ſi elle n'étoit aſſurée de l'appro- » bation de preſque tous les citoyens. J'apprends » cependant, Monſieur, que ce projet eſt bien » éloigné de réunir tous les ſuffrages, & que le » *Deux-Cent* (1) en particulier, qu'on peut re- » garder comme l'élite des citoyens, parce qu'en » général il renferme ceux que leur fortune atta- » che le plus à la patrie, comme leurs lumières » les mettent plus à même de la ſervir, ſe montre » peu diſpoſé à adopter un plan qui lui paroît » renverſer le gouvernement que le *Roi* & les » Cantons de *Berne* & de *Zürich* ont garanti.

» Sa Majeſté n'a aucun deſſein, Monſieur, d'at- » taquer l'indépendance de la République; mais » elle a des droits à veiller ſur ſa tranquillité; & » n'y fût-elle portée par aucun engagement, le » voiſinage & les rapports néceſſaires entre ſes » ſujets & les citoyens de *Genève* lui en feroient » un devoir.

» L'expérience a appris que l'eſprit de parti, » d'autant plus dangereux qu'il met en mouve- » ment des têtes moins éclairées, peut porter la » bourgeoiſie de *Genève* à des excès auſſi funeſtes » que condamnables: on peut craindre que le dé- » ſir de faire triompher telle ou telle opinion, » d'aſſurer à l'un plus qu'à l'autre l'honneur d'avoir » eu part à la confection du Code, ne donne trop

(1) Eſpèce de Sénat ainſi nommé à *Genève*.

» d'activité aux passions ; & qu'au lieu du calme » dont une République a besoin pour rassembler » & revoir ses loix, *Genève* ne soit en proie à de » nouvelles dissentions plus fâcheuses que celles » dont elle ressent encore l'effet.

» La bonté du Roi, Monsieur, ne lui permet » pas de perdre une occasion aussi naturelle de » préserver la République de nouveaux mal- » heurs. Sa Majesté a trop bonne opinion du plus » grand nombre des citoyens, pour ne pas croire » que l'attention qu'elle porte à ce qui se passe » dans la République suffira pour modérer l'effet » d'une effervescence dont il ne pourroit résulter » que du mal.

» En conséquence, elle vous autorise à faire » connoître sa façon de penser sur l'état actuel de » la République : vous représenterez, non-seule- » ment à ceux qui ont une part marquée aux af- » faires, mais même à tous les citoyens & bour- » geois que vous aurez occasion de voir, que ce » n'est pas du sein du trouble, & dans les accès des » divisions intestines qu'on peut se flatter de faire » un Code, sur lequel le bonheur de l'Etat puisse » reposer ; vous leur ferez sentir, qu'en animant » les esprits pour les entraîner à soutenir des chan- » gemens dans les loix, qui n'auroient pas l'ap- » probation presque générale, outre le nouveau » Code, on ne rempliroit pas le but qu'on a dû se » proposer ; il pourroit se commettre quelque acte » de violence, dont le Roi seroit à tous égards » autorisé à prendre connoissance ; & quant au » fond de l'ouvrage, vous fixerez l'attention de » chacun sur l'objet le plus essentiel ; savoir, si les

» loix garanties par la médiation de 1738 ſont » exiſtantes ou caduques, & s'il importe ou non » à la République que cet acte de la bienfaiſance » de *Louis XV*, & de l'amitié des deux principaux » Cantons ſoit rayé du nombre des loix qui com- » poſent ſon droit public.

» Vous accompagnerez ces réflexions, Mon- » ſieur, de tout ce qui peut les faire goûter, & re- » mettre les eſprits dans une ſituation plus propre » à faire le bien de l'Etat. S'il ne s'agit que de raſ- » ſembler les loix, de les claſſer, d'expliquer cel- » les qui ſont obſcures, tout cela peut & doit ſe » faire de ſang-froid. Si l'on a le projet de chan- » ger plus ou moins la conſtitution, je crois qu'il » eſt aſſez inutile de prêcher la concorde: cepen- » dant il y auroit encore telle manière d'y pro- » céder, qui exciteroit néceſſairement l'attention » des médiateurs. Quoi qu'il en ſoit, Monſieur, » la République eſt maitreſſe de ſe faire des loix; » mais il exiſte des Puiſſances qui ont promis ſo- » lemnellement de ne pas permettre que qui que » ſoit, même parmi ſes citoyens, lui en donnât «.

C'eſt un homme grave, qui voyant une troupe d'enfans ſe battre, accourt la verge ſous ſon manteau, & crie aux petits eſpiègles de s'arrêter, avant que de faire uſage de l'inſtrument conciliateur.

FRANCE,

FRANCE.

Que la guerre ſoit un jeu, une combinaiſon de chances ſubordonnées plus encore à la fortune qu'aux talens des Chefs, & à la valeur des nations, c'eſt de quoi perſonne ne doute : mais que ces nations veuillent bien encourir ces riſques ; que les viciſſitudes d'une guerre à l'autre, d'une campagne à l'autre, d'un point de la terre à l'autre, dans le même-temps, ne les dégoûte pas pour jamais de ces haſards où il n'y a de ſûr que des malheurs affreux, des meurtres ſans nombre, & de longues calamités, plus déplorables encore que des maſſacres paſſagers, c'eſt ce qui n'eſt que trop conſtant, & ce qui pourroit cependant à bon droit paroître incroyable.

Nous commençons à prendre un peu notre revanche à ce jeu terrible. Dans la dernière partie, dans celle qu'un ſiſtême évidemment oppreſſif & injuſte fit engager par les *Anglois* en 1756, un ſeul évènement heureux fut ſuivi des revers les plus accablans. Le génie de la *France* parut épuiſé par la priſe de *Mahon*, & la fuite du malheureux *Bing*. Les Gazettes ne retentirent plus guère que de nos pertes ; & les plus eſtimés de nos Généraux furent ceux qui comptèrent le moins de défaites.

Aujourd'hui les *Anglois* commencent à nous remplacer ſur ce tableau fatal, où il ſemble que la fortune ait beſoin d'avoir toujours quelque nation dont elle s'amuſe. Si en *Europe* les ſuccès ont été partagés ; ſi notre ſupériorité dans la *Manche* s'eſt réduite à intimider de loin les habi-

tans de *Portſmouth*, & les voiles de Sir *Hardy*, il n'en a pas été de même ſur la route de l'*Amérique*. L'*Archipel*, connu ſous le nom des *Antilles*, arraché autrefois de nos mains par la victoire, y rentre au même titre. La *Dominique*, *Saint-Vincent*, la *Grenade*, revoient le pavillon *François* vainqueur; & s'il eſt poſſible que la flotte à laquelle nous devons cette heureuſe reſtitution, rempliſſe les vœux & les eſpérances de nos ſpéculateurs, l'*Angleterre* n'aura bientôt plus dans cette mer que des prétentions ſans effet, & des flottes ſans aſile.

Le Comte *d'Eſtaing* a eu la ſatisfaction d'emporter en perſonne la dernière de ces conquêtes: c'eſt une eſpèce de réparation que lui devoit le ſort du déſagrément de *Sainte-Lucie*; & afin que rien ne manquât à ſon bonheur, il a eu celui de pouvoir le premier de nos Amiraux, s'applaudir d'un avantage maritime effectif, & non conteſté, remporté à la tête d'une flotte *Françoiſe*, ſur une flotte *Angloiſe*.

Il eſt vrai que les ſpéculateurs difficiles obſervent qu'une partie des vaiſſeaux *Britanniques* n'ont pas eu de part à l'action: ils ajoutent que cette victoire n'a été ſignalée par aucune des marques qui en ſont ordinairement le gage: on ne voit point de vaiſſeaux coulés à fond, aucun de pris. Le pavillon rouge & blanc a cédé, mais ſans effroi & ſans honte: c'eſt une retraite, & non pas une fuite.

Les partiſans du Général *François* répondent que la ſituation des lieux, & la direction du vent,

n'ont pas plus permis à ſa flotte qu'à celle de ſes adverſaires, d'entrer entière au combat; que les forces y ont été à-peu-près égales; que ſon objet étoit moins de ruiner l'eſcadre ennemie, que de l'obliger à lui abandonner ſa conquête; ce qu'il a exécuté: que celle-ci ayant l'avantage du vent dans l'attaque, s'en eſt aidée dans la retraite; & qu'au moment où elle s'eſt trouvée réduite à cette manœuvre, il a paru au vainqueur plus important d'aller en hâte réparer le déſordre de la ſienne, pour ſe faciliter de nouveaux exploits, que de s'opiniâtrer à une pourſuite qui l'en auroit écarté. L'évènement juſtifiera ce qu'il faut penſer de ces cenſures ou de ces juſtifications.

La *Grenade* eſt une des iſles cédées par le traité douloureux qui a terminé la dernière guerre, & elle retourne à ſes anciens maîtres, avec une proſpérité qu'elle n'avoit pas lors de ſa ceſſion. On ne peut ſe diſſimuler que ſous l'Empire de la *Grande-Bretagne*, elle avoit fait des progrès incroyables dans tout ce qui peut rendre une poſſeſſion de cette eſpèce précieuſe. Il eſt aſſez ſingulier que ce même Gouvernement, dont la dureté apparente met les armes à la main à tout un vaſte continent pour s'en affranchir, ait fait fleurir avec tant d'éclat toutes les iſles qui y ſont ſoumiſes.

Maintenant où allons-nous, que prendrons-nous? Voilà le cri général de la *France*: car en ce moment nous reſſemblons un peu à *Cacambo*, & nous cherchons quels Royaumes nous pourrons conquérir. Il eſt ſûr que s'il ne faut que des forces & du courage, nous en avons, pourvu

que la diſſention ne ruine pas des apparences ſi flatteuſes; que la lenteur ne faſſe pas échouer des projets ſi probables; que la frivolité ne ſubſtitue pas à des entrepriſes utiles & ſolides, des chimères infructueuſes & brillantes.

Tandis qu'un détachement de notre marine opère avec ſuccès aux *Antilles*, notre grande flotte ſe rapproche de nos côtes : elle vient, dit-on, y chercher des rafraîchiſſemens, des ſecours pour ſes malades, & un ſucceſſeur pour ſon Général. Le Comte *d'Orvilliers* ſe retire; il eſt remplacé par le Comte *Duchaffaut*, Commandant non moins eſtimé, diſtingué à *Oueſſant* par ſa conduite, ſa valeur, & une bleſſure conſidérable, & l'un des hommes de notre marine, qui en compte beaucoup aujourd'hui, les plus propres à la conſoler de la démiſſion du Comte *d'Orvilliers*.

Il eſt difficile d'enviſager ſans attendriſſement le ſort perſonnel de ce dernier, & les infortunes domeſtiques dont l'amertume a empoiſonné l'éclat de ſon commandement. A ſon départ il a eu, comme *Agamemnon*, la douleur de pleurer ſa fille qui venoit d'expirer : dans ſon bord il a reçu les derniers ſoupirs de ſon fils unique : en rentrant chez lui, il y trouvera les traces des larmes qu'a fait couler le danger de ſon épouſe, menacée du même ſort. Quelque opinion que les eſprits les plus mal-intentionnés puiſſent avoir de ſes expéditions, une ſituation ſi déplorable enchaînera ſans doute les ſatyres : on ne penſera à cet homme eſtimable que pour partager ſes larmes, & rendre juſtice à ſes talens comme à ſes vertus.

Il ſemble que ce retour des deux flottes combinées vers nos ports, ne ſoit qu'une relâche paſſagère, qui n'indique aucun changement dans les idées relatives à la deſcente : du moins on continue les embarquemens. L'eſcadre *Eſpagnole* ne paroît pas ſe diſpoſer encore à la retraite, & la prolongation de ſon ſéjour dans nos parages, ſuppoſe celle des projets ſuſpendus, ou différés juſqu'ici. Ainſi peu-à-peu la méthode s'établira, ſur mer comme ſur terre, de braver non-ſeulement les efforts de l'ennemi, mais les rigueurs des ſaiſons; & l'eſpèce humaine, dans les temps de guerre, n'aura pas même l'eſpèce de ſauvegarde momentanée, les intervalles de repos que lui donnoient les quartiers d'hiver.

Tandis que ces plans & ces opérations tiennent les nouvelliſtes en haleine, & nourriſſent l'inſatiable curioſité des gens oiſifs, une autre eſpèce de guerre, un autre genre de combat continue de partager l'attention des *Pariſiens*, peuple infiniment grave, comme on ſait, & qui ne s'occupe jamais ſérieuſement que d'objets ſérieux. Voici ce que l'on me mande de ce pays fertile en prodiges.

La Comédie *Françoiſe* préſente aux ſpectateurs le tableau d'une eſpèce d'anarchie qui menace le temple de *Melpomène* d'une ruine preſque inévitable. La Dlle *Sainval* l'aînée, & la Dlle *Veſtris*, ont diviſé la Capitale en deux factions belligérantes. L'exil de la première, la proſcription du Théâtre, ont échauffé les têtes, au point d'y jetter le trouble, en même-temps que l'ardeur des combats. Là, l'enthouſiaſme, fortifié peut-être par la

perſécution, place la Dlle *Sainval* à côté des *Lecouvreur*, des *Dumeſnil*. Ici l'humeur & la vengeance rabaiſſent la Dlle *Veſtris* au-deſſous de la médiocrité. Une jeune Marquiſe s'eſt déclarée le chef d'une des confédérations, & a répandu ſourdement dans le Public une diatribe qui n'a pas peu contribué à fomenter la guerre.

On s'injurioit, on ſe harcelloit; & dans le moment où l'on ſe diſpoſoit à une action, voilà tout-d'un-coup la *Lucrèce* du ſiècle, la Dlle *Raucour*, qui a paru portant l'étendard de la paix. Elle eſt accourue en poſte du fond de la *Germanie*, pour faire briller ſon caducée au milieu des deux partis.

Sa réception ineſpérée vient de vuider la querelle. Elle remplace la Dlle *Sainval* dans l'emploi des *Reines*. Béni ſoit le Ciel! Le Théâtre y gagne du côté des talens, comme les mœurs du côté de l'exemple. Il étoit juſte d'aſſurer un aſile en *France* à la vertu fugitive, & gémiſſante, depuis trois années, dans les glaces du Nord.

Le Public, malin en général, & peu pitoyable quand on le choque, n'a pas marqué pour ce retour imprévu, toute la reconnoiſſance que l'on eſpéroit. Un des déſagrémens des Actrices, un de ceux qui ſervent le plus à compenſer les douceurs de leur état, c'eſt l'application méchante qu'on leur fait quelquefois des paſſages de leurs rôles, & les applaudiſſemens ſatyriques qui la rendent ſenſible. Les hommes, à qui apparemment on ſoupçonne moins de foibleſſes, ou dont les écarts ſont moins remarqués, ne ſont pas auſſi expoſés à cette eſpèce de danger, d'autant

plus inévitable, qu'il n'eſt point préparé, c'eſt une ſorte d'inſpiration univerſelle qui ſaiſit à la fois le parterre, & d'autant plus fâcheux qu'il eſt impoſſible d'y remédier, puiſqu'alors la ſatyre ſe déguiſe ſous la forme de la louange.

La *Melpomène* retournée en a fait une cruelle épreuve le jour de ſa ſeconde apparition. Elle jouoit *Phèdre :* ce perſonnage, agité d'une paſſion contre nature, offroit apparemment à quelques ſpectateurs inſtruits des anecdotes ſecrètes des couliſſes, des alluſions dont ils donnoient le mot à leurs voiſins : elles ont été ſaiſies avec tranſport. L'Actrice n'avoit jamais été claquée avec autant de fureur, ſi toute courageuſe qu'elle eſt, toute préparée qu'elle étoit à lutter contre la mauvaiſe diſpoſition du Public, l'indignation ſans doute d'une calomnie auſſi peu fondée, l'a, dit-on, déconcertée.

Ce qu'il y a de plus fâcheux, moins pour elle encore, que pour ſes protecteurs, c'eſt que ce n'eſt pas au Théâtre ſeul que ce jeu ſe concentre : on le continue dans les cercles, dans les converſations. Les plaiſanteries nées du moment ſur le lieu même de la ſcène, produiſent dans les maiſons des commentaires plus longs, plus détaillés, plus mordans ſur tout ce qui y a rapport, & delà dans des têtes auſſi philoſophiques que les nôtres, toujours diſpoſées à rire à l'Encyclopédique, c'eſt-à-dire, *aux dépens de quelqu'un*, naiſſent des épigrammes, des facéties de toute eſpèce, qui ne laiſſent pas d'être mortifiantes.

Par exemple, on a diſtribué en manuſcrit un

Supplément à la Gazette de France, qui ſans doute ſera imprimé bientôt. Sous le nom de deux eſcadres rivales & oppoſées, on déſigne les deux cabales qui partagent la troupe comique, &, à la façon d'*Homère*, on intéreſſe des Dieux dans ce prétendu combat des mortels. Les noms des vaiſſeaux ſont autant d'épigrammes, ou de louanges relatives aux qualités perſonnelles, ou aux diſpoſitions connues des membres de chaque parti. Ce badinage très-bien ſoutenu, couvert des termes de l'art les plus impoſans, n'a pu manquer d'avoir un grand ſuccès, & fane un peu les lauriers de l'eſcadre victorieuſe.

NOUVEAU PROCÈS
TRÈS-ÉTRANGE.

QUELLE veine, encore une fois, que le temps préſent, ſi ce n'eſt pour les merveilles, au moins pour les ſingularités ! J'ai rendu compte dernièrement d'une incurſion juridique extraordinaire dans tous les ſens, & terminée par une déciſion définitive : en voici une qui n'a pas plus de modèle, mais qui probablement ne ſera jamais jugée que par le Public, quoique les Tribunaux en ſoient déja ſaiſis.

On y retrouve encore des citations d'un genre nouveau, & des noms qu'on n'eſt pas accoutumé parmi nous à entendre appeller ſi librement en témoignage, ceux des Miniſtres paſſés, & préſens, des hommes en place qui jouiſſent encore de leurs dignités.

Ce procès mérite d'autant plus d'être consigné ici en abrégé, qu'il tient en un sens aux évènemens malheureux, qui ont si long-temps désolé une de nos Provinces, & qu'ils décréditent un peu une époque que l'on a regardée dans le temps comme en étant la restauration.

Dans les funestes brouilleries qui ont eu tant d'éclat en *Bretagne*, la Noblesse, comme on sait, a joué le principal rôle : & parmi ceux que leur fermeté, leur attachement à des principes qui paroissoient ceux de ce Corps, a distingués, le Comte *Desgrée du Lou* s'est fait remarquer. Ce Gentilhomme, d'une des meilleures maisons de la Province, a été plusieurs fois élu Président de son *ordre*, honneur que les circonstances rendoient plus pénible encore que glorieux : mais si ses opinions ont été quelquefois combattues, & même censurées, il paroît que sa délicatesse n'a jamais été soupçonnée, ni son honneur compromis, à beaucoup près : ses adversaires même ne lui faisoient qu'un reproche dont ses partisans le justifioient : ce que les uns appelloient un *entêtement*, une *prévention* répréhensible, les autres le louoient comme un *patriotisme* vertueux : & ces derniers ayant eu, par le fait, l'avantage au moins chez eux, il semble que le Comte *Desgrée* devoit s'attendre à des éloges, au lieu d'avoir à redouter des imputations flétrissantes.

Il fut fort surpris, en 1776, d'apprendre que le bruit couroit, que pendant une de ses Présidences, huit ans auparavant, en 1768, il avoit reçu du premier Commissaire du Roi 1500 liv. pour trahir les intérêts de la Province : ce Com-

mandant, prétendu corrupteur, n'étoit plus, comme on ſait, M. le Duc *d'Aiguillon*, mais M. le *Maréchal de* DURAS, ſon ſucceſſeur.

Il étoit déja fort ſingulier qu'on renouvellât contre les *Grecs* les mêmes imputations que l'on avoit faites aux *Troyens*, & que le Repréſentant du Roi, envoyé pour remédier aux ſuites d'une vénalité ſuppoſée, le Chef d'un Corps qui en avoit fait un de ſes plus violens griefs, ſe trouvaſſent tous deux accuſés d'en avoir fait uſage avec auſſi peu de myſtère : mais voici quelque choſe de bien plus étrange.

Au moins, dans le temps paſſé, quand on auroit pu croire qu'il y avoit eu quelques voix achetées, les voiles de la décence auroient couvert ce honteux marché. Ayant toujours été nié d'une part, & jamais prouvé de l'autre, quand il auroit exiſté en effet, il n'en exiſtoit du moins aucun indice. Une des plus ſcrupuleuſes attentions du Commandant inculpé, a été, comme on peut s'en ſouvenir, de ſe juſtifier de cette calomnie, de ſe défendre de cet opprobre : ici la marche eſt toute différente.

Le Comte *Deſgrée* outré avec raiſon du ſoupçon & de l'imputation, très-ſurpris d'entendre dire que M. le *Maréchal de* DURAS en étoit l'auteur ; & ſe flattant de lui voir partager ſon indignation, lui écrit le 28 Septembre 1777, la Lettre ſuivante.

» On veut, Monſieur le Maréchal, que vous ſoyez un ſéducteur, & moi un homme ſéduit ; que vous m'ayiez donné 1500 l. pour faire paſſer la délibération du 5 Mars 1769 : c'eſt

une horreur inventée par la calomnie ; ſon atrocité la détruit, j'en conviens ; mes amis l'ont mépriſée, les gens indifférens l'ont regardée comme l'effet d'un acharnement plus propre à nuire à ceux qui en ſont les Auteurs, qu'à ceux qui y ſont en butte : mais vos ennemis, Monſieur le Duc, les miens, dont la haine eſt connue, peuvent l'adopter.

» Quelque au-deſſus que vous ſoyez, Monſieur, du ſoupçon de la calomnie ; quoiqu'une conduite ſoutenue de vingt-cinq ans dans la voie de l'honneur, marquée par le plus ſincère attachement à la Province ; quoique mes actions en 1772, que j'eus l'honneur de préſider mon Ordre dans des inſtans critiques, mes démarches pendant ma députation, que vous avez connues, que vous avez même approuvées dans plus d'une circonſtance ; quoiqu'une pareille conduite, qui parle ſi hautement en ma faveur, me mette très-au-deſſus d'un tel propos, je crois cependant, M. le Maréchal, qu'étant ſur les lieux, vous devez le détruire. Vous en connoiſſez la fauſſeté ; il n'a jamais été en vous, non-ſeulement de me propoſer de l'argent, mais même de m'engager à faire paſſer une délibération : ce perſonnage n'eſt fait ni pour vous, ni pour moi ; un mot le détruira ; vous vous le devez, & à moi ; & je vous le demande au nom de la vérité, & de ce ſentiment qui caractériſe le loyal Gentilhomme.

» Quand vous ne ſeriez pas, Monſieur, perſonnellement intéreſſé à cette impoſture, je n'aurois point à craindre que M. le Duc *de Duras*, qu'un Maréchal de *France*, juge de l'honneur, pût, par ſon ſilence, accréditer une fauſſeté qui compromet un Gentilhomme qui lui a été toujours attaché, auquel il a témoigné de l'eſtime & de l'amitié, qui a l'honneur d'être ſon allié, & qui a bien mérité de ſon pays.

» Il m'en coûte de vous dire, Monſieur le Duc, qu'il s'eſt trouvé des hommes aſſez méchans, pour oſer répandre que vous avez été un corrupteur, & moi un homme corrompu ; je ſuis touché d'être obligé de vous rendre ce propos ; mais vous en ſentirez la néceſſité.

» Il eſt bien étrange, qu'après neuf années d'intervalle, on ſe ſoit aviſé de répandre un pareil bruit, & qu'on ait pris, pour objet de la calomnie, une délibération dont les Etats ont tellement ſenti l'avantage, qu'ils y ont perſiſté la tenue ſuivante de 1770, & dont ils ont parti pour faire leur réglement.

» Voilà, Monſieur le Maréchal, une des ſuites funeſtes de la jalouſie & de l'eſprit de parti qu'on a mis dans l'élection de la dernière aſſemblée ; il a été pouſſé juſqu'à la haine, il a diviſé, il a renouvellé les délations ; il peut avoir des ſuites fâcheuſes pour le bien & l'intérêt de la Province. J'en ſuis vivement affligé ; mais ſi cela arrive, je n'aurai point à me reprocher d'y avoir contribué.

» Je ſuis avec reſpect, &c.

» *Signé*, le Comte DESGRÉE«.

Voici la réponſe.

De Catuellan, ce Vendredi.

» J'ai reçu, Monſieur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au ſujet des 1500 liv. que *je vous ai remiſes aux Etats de Saint-Brieuc* ; j'ignore comment *cela s'eſt ébruité* ; je vous avoue que j'avois perdu cet objet de vue, depuis un temps auſſi éloigné ; *j'en rendis compte à M. le Contrôleur-Général qui m'y avoit autoriſé*. Voilà, Monſieur, tout ce que je me rappelle de ce moment ; ſoyez bien perſuadé, je vous prie, des ſentimens avec leſquels j'ai l'honneur d'être votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

» *Signé*, le Maréchal Duc DE DURAS«.

Le *Contrôleur-Général*, cité dans la Lettre ci-deſſus, étoit M. *d'Invau*, Miniſtre des Finances à l'époque du fait débattu. La Comteſſe *Deſgrée* lui écrit ; lui demande s'il eſt vrai qu'il ait autoriſé la rétribution *ébruitée* : le Miniſtre, connu par ſon intégrité, ſa délicateſſe, & la rigidité rare qui lui a fait quitter ſa place, plutôt que d'y reſter pour être l'inſtrument d'un mal qu'il croyoit pouvoir guérir, répond le 20 Février 1778 :

» *Je n'ai*, Madame, *aucune connoiſſance du fait au ſujet duquel vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 16 de ce mois.* Si on dit qu'il a été donné à M. *Deſgrée*, en 1768, une gratification de 1500 l. *je n'en ai aucun ſouvenir, & encore moins d'avoir contribué à la lui faire obtenir.* Ce que je peux aſſurer, c'eſt que, ſi le fait de la gratification étoit vrai, & que ce fût

par moi qu'il l'eût obtenue, elle n'auroit certainement pas eu pour motif de faire paſſer une délibération. Je n'ai pas pu avoir l'honneur de vous répondre plutôt, votre lettre ne m'étant parvenue que ce matin.

» Je ſuis avec reſpect, Madame, votre, &c.

» *Signé*, D'INVAU «.

Armé de ce double titre, l'un qui conſtatoit la ſource de l'accuſation, l'autre qui en démentoit déja l'eſſentiel, M. le Comte *Deſgrée* n'a voulu rien faire ſans avoir conſulté ſon Corps : il croyoit, avec quelque raiſon, la Nobleſſe intéreſſée dans une affaire qui compromettoit un de ceux qu'elle avoit avoués pour Chef; & ſe flattoit de même, avec fondement, que le ſuffrage de cet Ordre ſeroit pour lui un commencement de juſtification.

Il ne s'étoit pas trompé : ayant communiqué les Lettres que l'on vient de voir, & rendu compte de ſa conduite, comme de ſes projets, on lui a donné les marques de conſidération, d'eſtime, de confiance les plus flatteuſes : on l'a nommé à la première commiſſion de cette année : il s'en eſt excuſé, en annonçant qu'il ne ſe livreroit aux affaires publiques, que quand ſon honneur perſonnel ſeroit vengé. Il a rendu en conſéquence plainte en calomnie au Parlement de *Bretagne*, le 16 Novembre 1778, demandé permiſſion d'informer, &c. Le Tribunal, au lieu de répondre la requête, & d'autoriſer l'information au nom du plaignant, a ordonné par Arrêt du 26 du même mois, qu'*avant faire droit*,

» Le Comte *Deſgrée* dépoſera au Greffe garde-ſac de la » Cour, toutes les lettres & pièces, ce concernant, dont il » a donné lecture aux Etats : permet au Procureur-Géné-

» ral du Roi, d'informer pardevant Me. *Huart de la Bour-*
» *banſais*, Conſeiller, Doyen de ladite Cour, de la remiſe,
» ſoit réelle, ſoit ſuppoſée de 1500 liv. dont eſt cas, pour,
» le tout communiqué audit Procureur-Général du Roi, être,
» ſur ſes concluſions, ſtatué ce qui ſera vu appartenir,
» ſauf, &c.

Cet Arrêt forme dans l'affaire une ſingularité de plus : l'*accuſateur* y eſt transformé, ſans qu'il y eût de plainte, en *accuſé* ; le Parlement exige une communication *publique* & *judiciaire* des pièces *ſecrètes* & *privées* dont le Comte *Deſgrée* ne lui avoit pas donné, ne lui devoit pas connoiſſance, du moins dont il ne la devoit, qu'autant qu'il la croiroit utile à ſa cauſe : celui-ci implore le ſecours de la juſtice pour être vengé d'une calomnie, & la juſtice commence par autoriſer en quelque ſorte cette calomnie, par y donner de la conſiſtance, puiſqu'elle veut l'approfondir.

Cet Arrêt étoit auſſi contraire aux formes de la juriſprudence qu'à l'équité. Cependant le Comte *Deſgrée* l'exécute : il fait le dépôt de ſes titres : & c'eſt ici que la bizarrerie, l'incroyable ſont au comble.

Le 7 Janvier ſuivant, c'eſt-à-dire, de cette année, le Miniſtère public fait ſignifier au Comte *Deſgrée*, comme pièces faiſant partie du procès, une Lettre d'un premier Commis des Finances, qui atteſte que M. le Comte *Deſgrée eſt employé dans l'état de diſtribution fait par le Roi en 1769, des fonds du* PORT-LOUIS, *pour une ſomme de 1500 liv. ſur la demande du Maréchal de* DURAS ; & à cette Lettre on joint l'extrait de cet état ainſi conçu :

Extrait de l'Etat de diſtribution du fonds du Port-Louis, pour l'année 1769, arrêté par le Roi, le 5 Novembre de la même année.

N°. 36. Au ſieur Deſgrée Dulou, ... 1500 l.
De la Main du Roi, *Bon.*
Pour Ampliation. *Signé*, NECKER.

De ſorte que pour prouver que le Comte *Deſgrée*, Préſident de la Nobleſſe aux *États*, c'eſt-à-dire, ſur le plus brillant théâtre, a vendu, le 5 Mars 1769, ſon honneur, ſa conſcience, vingt-cinq ans de vertus & d'illuſtration, moyennant cent cinquante piſtoles, on produit un mémoire de maçonnerie, de réparations faites à un port au fond de la *Bretagne*; mémoire poſtérieur de huit mois à ce prétendu marché; mémoire reſté inconnu pendant neuf ans; mémoire qui ne porte aucune trace d'approbation de la part de celui qui y eſt nommé; mémoire qui n'offre d'autre indice qu'une reſſemblance de nom, abſolument ſans conſéquence par elle-même, & qui, ſi elle étoit authentique, ſi elle déſignoit une identité démontrée, détruiroit les ſoupçons, au lieu de les confirmer : car enfin il ſeroit difficile de perſuader aux hommes les plus crédules, que ſi M. le Comte *Deſgrée* s'étoit vendu en Mars, moyennant 1500l., il eût attendu en Novembre pour toucher la valeur de ſa marchandiſe; ou que ſi M. le Maréchal *de Duras* en avoit fait l'avance au Roi, du *conſentement* du Miniſtre des *Finances*, on n'eût trouvé d'autre moyen de le rembourſer, que de cacher ce honteux maquignonage dans le mortier des murailles du *Port Louis*.

Sans la malheureuſe lettre du Commis des Finances qui atteſte que le *Deſgrée du Lou* aux

1500 liv. eſt en effet M. le Comte *Deſgrée*, & que la gratification a été faite ſur la demande de M. *de Duras ;* ſans la lettre bien plus malheureuſe encore datée de *Cutuellan*, où la remiſe des 1500 l. eſt certifiée ; où le Contrôleur-Général, qui n'en convient pas, eſt cité comme l'ayant autoriſée, on ne pourroit voir ici qu'une mépriſe occaſionnée par le nom, & tout le monde ſeroit hors d'affaire : l'inconnu *Deſgrée* s'en ſeroit allé avec ſon argent & ſon ſecret : mais ces deux pièces changent l'état des choſes, & il eſt difficile d'échapper aux objections preſſantes du vrai Comte *Deſgrée.*

Je n'ai pas reçu vôtre aviliſſant ſalaire, dit-il ; mon état, ma vie, mille traits de déſintéreſſement me juſtifient affirmativement. Le défaut abſolu de titres, comme de vraiſemblance, réfute négativement l'inculpation : la contrariété évidente qui ſe trouve entre la lettre où vous établiſſez le crime, & la pièce où vous prétendez en trouver le paiement, achève de détruire la calomnie ſans retour. Mais ſi je n'ai pas reçu, que penſer de l'accuſation ? Elle renferme un triple délit, & un double larcin : on auroit donc touché & gardé les 1500 liv. : on m'auroit donc calomnié, en volant à moi mon nom, & au Roi ſon argent.

Le Mémoire imprimé de M. le Comte *Deſgrée*, & ſigné de ſix Avocats de *Rennes*, eſt écrit avec autant de force que de nobleſſe. Il prouve que l'éloquence de ce genre eſt mieux connue en *Bretagne* qu'à *Paris.*

Il y a, je le répète, tout à parier que l'affaire ne ſera pas jugée : mais ſi dans le fameux procès de 1770 il y avoit eu des griefs de cette eſpèce l

GENÈVE.

LETTRE

A L'AUTEUR DE CES ANNALES.

JE ſuis, Monſieur, du nombre de ces *Génevois* diſperſés dans le monde, qui vont, à l'aide d'une induſtrie louable, & des reſſources honnêtes du commerce, tâcher de trouver chez l'étranger une fortune à laquelle la petiteſſe de leur patrie ne leur permet pas d'aſpirer dans ſon ſein : malgré l'éloignement nous ne la perdons jamais de vue : nos ieux ſe fixent toujours ſur ce coin de terre où eſt dépoſé pour nous le feu ſacré.

Nous n'attendons pourtant, ni comme les *Parſis*, ni comme les enfans d'*Iſraël*, un libérateur qui nous rende la gloire & l'indépendance, parce que nous ne les avons point perdues : conſidérés, ménagés ailleurs comme des citoyens utiles, nous ſommes Rois chez nous : & quoique dans l'opinion des plaiſans, nos couronnes peut-être ne ſoient pas plus grandes que celle du *petit Poucet*, vous conviendrez cependant, Monſieur, que c'eſt une conſolation flatteuſe pour des hommes capables de réfléchir, & d'apprécier les choſes, de penſer qu'il exiſte un lieu ſur la ſurface du globe, où, ſoit eux, ſoit leurs enfans,

ſont ſûrs de trouver un aſile paiſible, quand ils ſeront las des tracaſſeries qui agitent les autres Empires, du deſpotiſme qui les écraſe, de la hauteur, de l'inſolence, des vices qui les humilient & les ravagent: & quand ce lieu ſe trouve, pour comble de bonheur, dans une des plus délicieuſes ſituations de la nature; quand les agrémens phyſiques de toute eſpèce s'y joignent à la ſécurité morale & politique, on peut concevoir aiſément combien il doit être cher à tous ceux qui tiennent de leur naiſſance le droit d'en partager l'habitation & le gouvernement.

Cette conſidération ne nous permet pas d'être indifférens ſur rien de ce qui s'y paſſe, ni de regarder ſans peine les moindres révolutions qui le menacent. La Lettre que vous avez inſérée dans le dernier Numéro de vos *Annales*, n'a pu manquer de nous frapper vivement; ce qu'elle contient, les inſinuations qu'elle préſente, & le commentaire que vous y avez joint, ont vraiment quelque choſe d'effrayant: mais ce ſont autant de preuves que la ſituation des eſprits, celle des affaires, le véritable état des choſes, & les faits mêmes les plus conſtans, ſont inconnus, ou ont été déguiſés dans les rapports dont nous avons été l'objet: il en réſulte que quelque ennemi ſecret nous calomnie; qu'il y a dans l'enceinte même de la République des mains perfides, & des bouches artificieuſes, qui travaillent ſourdement à préparer une révolution, en feignant d'en appréhender une.

C'eſt à vous, Monſieur, que j'ai recours pour

tâcher d'éclairer, & les médiateurs puiſſans qui nous honorent de leur attention, & les témoins impartiaux qui ne penſent pas que les éléphans ſeuls aient droit à l'exiſtence dans l'ordre politique, de même que dans celui de la nature; & le Public oiſif, dont les préjugés, les murmures, les déciſions les plus frivoles, ont quelquefois plus d'influence qu'on ne croit ſur les évènemens les plus ſérieux; & enfin mes propres compatriotes, dont pluſieurs s'aveuglent ſur les démarches dont ils ſe rendent les organes ou les appuis, ſans peut-être avoir jamais apperçu le but auquel on veut les conduire. Voilà l'objet de ma Lettre.

Oui, Monſieur, nous déſirons un code: nous voulons avoir des loix faites exprès pour nous. Ce vœu, comme vous l'avez déja tant de fois, & ſi bien démontré, devroit être celui de toutes les nations de l'*Europe*, s'il étoit toujours l'expreſſion de l'exceſſif beſoin; mais il n'a encore été formé en règle, & avec quelque réalité que par la *Ruſſie* & par nous, c'eſt-a-dire, par ce qu'on peut appeller les deux extrêmes des ſociétés politiques, par une des plus grandes Puiſſances, & une des plus petites.

En *Ruſſie* il n'a fallu qu'une volonté pour y faire concourir tous les Membres de l'Etat: il ne s'eſt pas même élevé l'ombre d'un débat ſur les onze cens mille lieues quarrées qui forment ce Domaine, parce que la monarchie y exiſte dans toute ſa plénitude. Notre enceinte imperceptible n'eſt pas ſi aiſée à régir, préciſément parce que la liberté y règne. A *Pétersbourg* l'obéiſſance exclud

la réflexion : à *Genève* la réflexion peut ſeule produire l'obéiſſance ; d'où il ſuit qu'il doit y avoir quelque différence non-ſeulement dans la manière de former les deux codes ; mais auſſi dans celle de les recevoir, & de les promulguer.

Aux bords de la *Neva* cette idée de réformer les loix, & de créer une conſtitution, a été une ſorte d'exploſion, le fruit ſubit d'une imagination vive, exaltée par l'amour de plus d'une eſpèce de gloire, & l'envie de ſignaler par des établiſſemens pacifiques un règne déja célèbre par de grans exploits guerriers : un petit nombre d'années a ſuffi pour concevoir, pour entamer le projet, pour en exécuter une partie. A l'extrémité du lac *Leman* il a fallu plus de temps pour le développer & le mûrir.

Nous avons long-temps vécu comme tous nos confrères les Rois & les peuples, ſans trop ſavoir ce que nous étions, & la vraie nature du Gouvernement qui nous régiſſoit. A cet égard nous avons éprouvé, mais enduré plus long-temps, toutes les viciſſitudes qui ont, dès ſes premiers ſiècles, donné des convulſions à la République *Romaine*, auſſi imperceptible alors, & encore plus agitée que la nôtre. Sans avoir préciſément comme elle un corps diſtinct de *Patriciens*, une Nobleſſe non communicable à ceux que la naiſſance n'en avoit pas doués, une eſpèce de conſécration héréditaire qui donne la capacité excluſive pour les Magiſtratures, nous avons de même un *Sénat* tendant à l'ariſtocratie, ſous le nom de *Deux-Cent*, & des *Comices* qui rappellent

la démocratie, ſous celui de *Conſeil-Général*, ou aſſemblée univerſelle de tous les citoyens & bourgeois, au nombre d'environ quinze cens. Ce Conſeil fait les loix, établit les impôts, décide de la paix & de la guerre.....

Ne riez pas, je vous prie, & ſongez que ſi ces mots deviennent ici preſque burleſques dans leur application, ils n'en préſentent pas moins une idée très-vraie & très-ſérieuſe : notre petiteſſe ne nous prive que de la funeſte faculté de faire du mal impunément : elle ne nous ôte pas le droit de nous défendre, & ce n'eſt qu'aux ieux des brigands que la guerre conſiſte dans celui d'attaquer : enfin c'eſt dans le *Conſeil Souverain* que réſide chez nous la Souveraineté.

Le *Deux-Cent* peut être regardé comme le Miniſtre ; c'eſt le Tribunal d'appel dans toutes les cauſes civiles & criminelles : il eſt, à l'aide d'une autre diviſion formée dans ſon ſein, ſous le nom du *Vingt-Cinq*, ou *Petit-Conſeil*, adminiſtrateur ſuprême de la police & des finances, le gardien de la force publique, le dépoſitaire des loix, enfin dans le profane & dans le ſpirituel, la bouche & le bras du Prince. Jamais il n'y a eu de Vizir dont la voracité ait englouti plus de départemens.

C'eſt, comme je viens de l'obſerver, le germe toujours ſubſiſtant d'une ariſtocratie, & un germe favoriſé par la plus étrange de toutes les ſujettions impoſée au *Conſeil-Général*, c'eſt-à-dire, au Souverain : c'eſt qu'il ne peut agir que d'après un arrêté préliminaire du *Vingt-Cinq* & du *Deux-*

Cent. Leur *veto* bien plus inconséquent que celui de *Pologne*, ne suspend pas seulement ses opérations; elle les prévient: ce Prince paralytique ne se meut qu'autant qu'il plaît & qu'il convient à une portion bornée de ses sujets; & ces bras qui ne devroient agir que par ses ordres, par son impulsion, ne semblent quelquefois s'étendre que pour l'étouffer.

En 1734 ils firent un geste effrayant. Il fallut recourir au seul expédient admissible, entre deux partis dont les droits ne sont pas reconnus & fixés, aux armes: dans cette enceinte où il semble qu'il n'y ait pas de place pour un canon, il y eut une guerre civile.

Après des coups tirés, & du sang versé, la *France*, & les Cantons de *Berne* & de *Zurich* s'entremirent pour une pacification: les citoyens désintéressés, qui ne vouloient que le bien de la patrie, & une barrière, soit contre la licence de la démocratie, soit contre l'esclavage de l'aristocratie, ne trouvoient d'autre moyen que la réforme des loix: elle fut ordonnée en 1738 par un Edit solemnel, garanti par les médiateurs imposans qui en avoient reconnu la nécessité.

Mais comment opérer cette réforme? Les Anciens employoient dans des circonstances de cette nature un expédient aussi dangereux qu'efficace. Dès l'instant où la régénération étoit résolue, la nation entière s'anéantissoit devant un législateur de son choix. Elle ne devenoit plus qu'une masse sans forme & sans vie, qu'on lui donnoit à modeler, à animer. Toute l'autorité, toutes les Magistratures se confondoient dans les mains de ce despote mo-

mentané, qui ajoutoit ſouvent encore à ces reſſources le preſtige de l'inſpiration céleſte. C'eſt ainſi que les *Minos*, les *Numas*, les *Solons*, les *Licurgues*, les *Décemvirs*, armés de la puiſſance ſuprême, affranchis des contrariétés que produiſent les caprices des aſſociations, où l'ergotiſme indomptable des Corps, créérent des inſtitutions ſolides qui leur ont ſurvécu.

Le ſiècle, le lieu, les circonſtances de toute eſpèce ne comportoient pas ici ce genre de prodige: on penſa ſeulement à créer une commiſſion qui, ſans exercer aucun pouvoir, redigeât dans le calme du cabinet, le projet d'une compilation que la République pût adopter authentiquement après un mûr examen.

Mais comme en général les eſprits une fois imbus des principes de l'ariſtocratie, ſont les plus implacables ennemis de l'ordre, de la clarté qui maintiennent la véritable liberté, ceux qui avoient ſuccé ce poiſon funeſte, & qui ſe croyoient intéreſſés à empêcher l'effet de l'Edit de 1738, trouvèrent moyen d'en ſuſpendre l'exécution juſqu'en 1776: & quand après trente-huit années d'artifices pour éluder cette convention, on parut enfin de toutes parts s'y prêter de bonne foi, les Conſeils toujours attentifs à étendre leurs prérogatives, & en garde contre le Corps de la République, firent exclure les ſimples citoyens du Comité chargé d'en dreſſer la légiſlation. Ils ne permirent de tirer que de leur ſein les Lévites inveſtis du droit de toucher à l'arche; & le *Conſeil-Général*, c'eſt-à-dire, la nation, fut réduite

à la seule fonction d'admettre, ou de rejetter le code qu'ils auroient fabriqué.

A la vérité la pudeur, peut-être le remords, ou du moins la crainte qu'enfin la patience n'échappât aux témoins intéressés de ces manœuvres, y firent adapter une modification: on stipula que dans le bureau réformateur où l'on ne pouvoit entrer qu'après avoir passé par les Conseils, on admettroit un nombre de Membres du *Deux-Cent*, connus par leur attachement notoire aux maximes populaires: & comme si ce palliatif insuffisant eût eu quelque chose de trop redoutable, comme s'il en eût pu résulter un équilibre trop avantageux à la démocratie, les Conseils dressèrent un long formulaire, où tous les pas de la commission législative étoient tracés, & tous ses mouvemens prévus, & limités; où on l'assujettissoit à des instructions numérotées dont il ne lui étoit pas permis de s'écarter. On n'oublia rien pour la mettre hors d'état de franchir le cercle étroit où on la renfermoit.

La constitution de ce *Comité* hermaphrodite, moitié populaire, moitié aristocratique devoit en faire une lice ouverte à des gladiateurs sistématiques. Il étoit aisé de prévoir que les uns, jaloux des prérogatives de leur Corps, emploieroient autant d'activité à les défendre, même dans les minuties, que les autres, dépositaires des intérêts des citoyens mettroient de zèle & d'honneur à paroître oublier ceux de leur Compagnie. A l'esprit de Corps se joignoient encore ici l'esprit de famille & celui de parti: le bien public, & la raison avoient donc pour ennemies les trois

plus malignes influences qui aient ravagé la terre depuis qu'on ſe mêle d'y raiſonner.

Néanmoins comme on en concentroit l'effet dans un Conclave peu nombreux, & qu'on pacifioit la République en confinant les diſputes chez ſes *Décemvirs*, on pouvoit en eſpérer le même fruit que de ces remèdes qui ſoulagent le corps entier en fixant la virulence des humeurs ſur les parties les moins eſſentielles. Il étoit permis d'eſpérer que les étincelles des cailloux frottés dans la *délégation*, donneroient une lumière ſalutaire; & que, fatigués de ſe battre, ils finiroient par s'accorder.

En effet *Genève* a joui du plus grand calme pendant l'intervalle du travail légiſlatif. La diſcorde s'eſt bien manifeſtée entre ſes coopérateurs: les plus impétueux, ou les moins accommodans de la faction ariſtocratique ont bien d'abord abandonné le champ de bataille, en feignant de ne pouvoir le défendre; mais au moyen d'une recrue d'eſprits plus doux, ou moins fermes, pour parler la langue de tous les partis, la première portion de la beſogne, contenant le droit public fondamental, a été imprimée au mois de Mai dernier, & livrée aux obſervations de chaque citoyen.

Malheureuſement on n'avoit accordé que deux ans pour le travail total: cet eſpace n'auroit probablement pas ſuffi, même pour une exécution paiſible. La meſure du temps néceſſaire pour la création d'un code ne dépendant pas de la quantité des individus deſtinés à en faire la règle de leur conduite, il en falloit à-peu-près autant pour

débrouiller la Juriſprudence de *Genève*, que pour celle du plus vaſte Empire du monde : & ici l'ouvrage, encore épineux par lui-même, ayant été traverſé par des obſtacles de toute eſpèce, par la retraite d'une partie des coopérateurs, & par le découragement des autres, exigeoit à plus forte raiſon des limites moins reſſerrées.

Auſſi à l'expiration du terme fatal, en Septembre dernier, le Comité a demandé une prolongation de ſes pouvoirs. On a propoſé au *Deux-Cent* de permettre qu'on l'obtînt du *Conſeil-Général*. Cette propoſition a été faite avec autant de candeur, de ſimplicité, que de modération. Il ſembloit qu'elle ne pouvoit pas même occaſionner une minute d'incertitude.

Vous ne devineriez jamais, Monſieur, quelle a été la réponſe : elle a conſiſté dans un arrêt négatif qui refuſe la prolongation, caſſe, & même avec des qualifications dures, la commiſſion légiſlatrice, tourne en ridicule ceux des Magiſtrats qui avoient paru la favoriſer, & s'étoient aſſociés à la partie la plus ſaine de ſes Membres, ou s'étoient montrés oppoſés à cette effervescence deſpotique ; voilà, Monſieur, les faits dans la plus rigoureuſe intégrité.

D'après cet expoſé, il eſt clair qu'on a ſurpris bien hardiment les Puiſſances qu'on vouloit indiſpoſer contre nous : on leur a évidemment caché, diſſimulé, déguiſé tous les faits. Il eſt conſtant qu'il n'y a eu dans la République d'autre ſecouſſe que la réjection violemment conſommée par le *Deux-Cent*, & qu'elle eſt l'ouvrage d'une centaine de citoyens au plus : tous les autres la déſavouent.

Cet acte de despotisme fait par un Corps institué pour donner l'exemple de la déférence aux loix, ce mépris ouvert de la médiation des trois Puissances garantes, est l'unique simptôme de trouble qui ait pu allarmer *Genève*, & inquiéter ses voisins : les deux tiers & plus des citoyens l'ont désapprouvé par des représentations où l'on trouve ce que l'on auroit dû voir dans l'arrêté du Tribunal aggresseur, la retenue, le ménagement, l'amour de la patrie, & le désir d'un meilleur état des choses, concilié avec le respect dû par de vrais Républicains, même à des abus qui tiennent à la constitution.

Dans une seconde lettre devenue publique, & faite pour l'être, M. l'Ambassadeur de *France* près les *treize Cantons*, déclare que dans cette circonstance *la partie la plus nombreuse* de nos citoyens, *mais la moins instruite*, est opposée *à la partie la moins nombreuse, mais la mieux instruite.* Ce peu de mots est décisif dès qu'il s'agit d'une République, où les suffrages des citoyens, donnés & recueillis en Corps, sont comptés, & non pesés. Dans toute société ainsi régie, instruite ou non, folle ou sage, calme ou furieuse, c'est la majorité qui a raison : il est de l'essence des choses que cela soit ainsi : & prétendre soumettre ses décisions à l'examen, c'est anéantir sa liberté : c'est lui imposer un joug : c'est introduire la révolte dans son sein ; c'est en changer, c'est en anéantir la constitution.

Dans la première lettre que vous avez citée, Monsieur, le Ministre vertueux qui l'a écrite, atteste que l'intention *du Roi de France n'est pas d'at-*

taquer l'indépendance de notre République : ſi pourtant dans cette République dont le principe conſtitutif eſt qu'elle ſoit régie à la pluralité des voix, la minorité trouve des protecteurs puiſſans à *Verſailles*, à *Berne*, & à *Zurich ;* ſi à la moindre oppoſition que ſes cabales éprouveront, il lui eſt permis d'invoquer des ſecours étrangers, & d'employer la calomnie pour en hâter l'arrivée ; ſi ſes attentats contre la liberté publique ſont regardés loin de l'enceinte qu'ils diviſent, comme des efforts de patriotiſme, & la réclamation des citoyens qui les déſavouent, comme une émeute que les voiſins ſe croient intéreſſés & autoriſés à réprimer, je demande en quoi nous ſommes indépendans ?

Aux moindres débats qui pourront s'élever dans nos murs, nous les verrons donc entourés de troupes, ou menacés par des pronoſtics plus effrayans encore. Nous ne ſerons pas ſeulement opprimés dans le fait, ſorte d'infortune qui admet des conſolations ; mais aſſervis dans le droit ; mais dédaignés comme des perturbateurs indiſcrets ; mais flétris comme de mauvais citoyens ; mais punis comme des rebelles : & pour attirer ſur nos têtes cette complication de douleurs & d'opprobres, il ne faudra qu'une délation hardie, & l'allégation inſidieuſe d'un traité, qui eſt le fondement de nos droits à nous-mêmes, comme de nos eſpérances !

Quoi ! c'eſt à nous, c'eſt aux citoyens qu'on reproche de déroger au Traité de 1738, au Traité garanti par les trois Puiſſances ! Et que ſtipule-t-il ce Traité ? La confection d'un code. Or de quoi s'agit-il ici ? D'un code que nous voulons,

& que le *Deux-Cent* proſcrit ; d'un code qu'une commiſſion conſtituée par la République a entamé, & qu'un Tribunal dépendant de la République anéantit ; d'un code qui a paru néceſſaire, à nous, à nos protecteurs, aux dominations bienfaiſantes qui ſe ſont intéreſſées à nos malheurs, & qu'une Compagnie particulière fait évanouir de ſon autorité privée, en accuſant de ſédition le peuple entier qui réclame ſes droits violés, & ſes prérogatives anéanties. Quel eſt donc ici le vrai perturbateur ? Quels ſont les véritables factieux ? Quel eſt le parti qui ſe joue de la médiation, & à qui il ſeroit naturel qu'on fît ſentir le poids de la garantie, ſi nous avions beſoin de cet expédient redoutable pour appaiſer nos prétendus troubles ?

Mais il n'y en a aucun ; je le répète, Monſieur : quand les Cabinets que le tocſin ſonné par des mains inſidieuſes ſemble avoir allarmés voudront approfondir les faits, je ne crains pas d'être démenti. Tout s'eſt paſſé en diſcuſſions verbeuſes, en bavardages déclamatoires. Il n'y a pas eu une égratignure, pas une menace, pas un complot, ſi ce n'eſt de la part du *Deux-Cent :* aujourd'hui encore les citoyens, affligés, mécontens ſans doute, mais reſpectueux, mais ſoumis, mais confians, attendent avec autant de patience que de douleur que les ieux s'ouvrent, ou que les faits s'éclairciſſent ; & qu'on leur apprenne par quelle féerie on a ainſi fait diſparoître, ſans les conſulter, contre leur vœu connu, contre leur volonté notoire, & leur code, & leurs Commiſſaires.

Un principe généralement conſacré, reconnu

de tous les Politiques, & de tous les Jurisconsultes, c'est qu'une loi ne peut être abrogée que par la même autorité qui l'a créée. Or l'ordre de procéder à la révision des nôtres étoit émané du *Conseil-Général*. Le *Conseil-Général* seul auroit donc pu le révoquer. C'est au *Conseil-Général* seul qu'il appartenoit de juger si ses mandataires avoient excédé ses intentions, & dénaturé ses volontés. L'acte par lequel on a détruit ce monument sacré sans son intervention, & même contre son vœu, est une vraie rebellion; c'est une usurpation digne d'un châtiment sévère.

Mais le code, dit-on, tendoit à des innovations. Il tendoit à anéantir la *constitution tempérée* qui fait fleurir *Genève;* à introduire une démocratie licentieuse; à transporter au *Conseil-Général* toutes les portions de pouvoir assignées aux différens ordres de l'Etat, enfin à éluder, à changer, à contrarier tous les anciens réglemens; car c'est ainsi que la faction ennemie de la République défend par la parole la tyrannie qu'elle exerce par des arrêts.

D'abord, quand en effet nos *Décemvirs* auroient abusé de la confiance de leur patrie, je le répète, ce n'étoit pas à la quinzième partie des citoyens à prononcer despotiquement la mort d'une commission, & d'un projet qui avoient reçu de tous l'existence & la vie. Le *Deux-Cent* pouvoit, devoit être l'accusateur de la législation perverse: mais il ne lui appartenoit, ni de la juger, ni de la détruire. Il auroit pu être l'exécuteur de la proscription; mais il ne pouvoit pas la prononcer.

Enſuite, d'après quelle règle, d'après quelle autorité, d'après quel fondement ce Sénat expéditif élève-t-il contre une délégation honorée de la confiance, & de l'exiſtence du Souverain, des griefs auſſi ſérieux ? Elle a changé quelque choſe aux anciennes loix ! Mais étoit-ce pour les reſpecter avec idolatrie, qu'on lui avoit remis la prérogative de les examiner, de les approfondir, de les réformer ! Pourquoi l'établir avec tant d'appareil ? Pourquoi lui faire une deſtinée ſi brillante, & lui communiquer tant d'énergie, ſi elle ne devoit être que le témoin paſſif des abus, & ſon code un greffe dépoſitaire indifférent des réglemens vicieux, comme des ordonnances ſages ?

Cette apathie aveugle de ſa part, auroit été directement contre l'eſprit & contre la lettre de ſon inſtitution. C'étoit en effet d'abord à des fonctions de cette nature qu'elle avoit été bornée : d'après le Traité de 1738, elle ne devoit faire qu'une compilation univerſelle, & recueillir tout ce qui ſe ſeroit trouvé dans nos faſtes, honoré du nom de *loi ;* mais on ne tarda pas à ſentir combien cette opération devenoit illuſoire, ſuperflue, & même dangereuſe. Le long délai qu'on apporta à l'exécution, en fit mieux ſentir le ridicule ; & en 1776, de l'aveu du *Deux-Cent* lui-même, ce ne fut plus une collection abſurde que les Commiſſaires furent chargés de fabriquer. La patrie, en les inveſtiſſant de leur caractère, leur déclara qu'elle attendoit d'eux une *réviſion*. Ils eurent une miſſion préciſe pour *réformer*. Le *Deux-Cent* concourut nommément aux préliminaires, à la pro-

mulgation du diplôme qui les conſtitua *réformateurs ;* & quand cette Compagnie vient aujourd'hui les anéantir, préciſément parce qu'ils ont rempli des fonctions dont ils n'auroient pu s'abſtenir ſans prévariquer, elle joint l'injuſtice à l'abſurdité : ſa révolte contre le Souverain eſt une contrariété avec elle-même.

Ils ont conſacré la ſuprématie du *Conſeil-Général !* mais n'eſt-ce pas là le point fondamental de l'exiſtence de notre République ? N'eſt-il pas reçonnu & conſacré par le Traité de 1738 ? Ne l'a-t-il pas été en 1764, en 1768, en 1776 ? En remontant plus haut trouvera-t-on une minute où il ait été jamais mis en doute dans nos murs ? Le principe de l'indépendance, de la prééminence, de la ſouveraineté du *Conſeil-Général*, eſt pour nous la colonne de feu qui doit à jamais éclairer nos Légiſlateurs ; c'eſt à cette lueur bienfaiſante qu'ils doivent diſtinguer le point d'où ils peuvent partir, & le but ſur lequel il leur eſt enjoint de nous diriger.

Avoir fait un crime à nos Commiſſaires de les reſpecter, c'eſt décéler des vues ſuſpectes, & des intentions vraiment criminelles : ſans doute, il y a parmi nous, comme dans tous les Gouvernemens, des eſprits factieux, intéreſſés à obſcurcir les maximes qui peuvent ſeules en affermir, en cautionner le repos & la ſolidité. Il y en a qui préfèrent la domination turbulente & vexatrice des Corps particuliers, le choc, les combats des autorités, l'équilibre imaginaire des forces mutuellement oppoſées, à la prépondérance majeſtueuſe

teuſe d'un Souverain centre abſolu de tout, modérateur ſuprême, & juge de ſes propres loix, dont les délégués ſoient les agens & non pas les maîtres. Il y a eu dans tous les temps & dans tous les pays des orateurs panégyriſtes hypocrites de l'adminiſtration des Rois Soliveaux, & des trônes occupés par des fantômes.

Le déſir immodéré d'aſſervir la liberté publique, ſous prétexte de la défendre, a produit chez nous en 1767 un ouvrage deſtiné à provigner ces ſubtilités de l'*ariſtocratie*, & protégé, dit-on, par le Sénat qui y marche ouvertement au pied du *Jura*. Voici ce qu'on y lit. » Les droits & attributs » de l'*ordre* des *Syndics*, & du *Conſeil des Vingt-* » *Cinq*, ſont indépendans du *Conſeil-Général*, con- » ſidéré comme *ordre de l'Etat*. Si les attributs de » chaque *ordre* ne dépendoient point de la volonté » d'un autre *ordre*, à plus forte raiſon l'exiſtence » d'un autre *ordre* ne peut pas dépendre de la vo- » lonté d'un autre *ordre*. Tous les *ordres* de la Répu- » blique EXISTENT NÉCESSAIREMENT «.

Rien de ſi ridicule ſans doute que ce matérialiſme politique: ne ſemble-t-il pas, Monſieur, qu'il ſoit de la deſtinée de tous ceux qui s'appliquent le nom d'*ordre*, depuis vos *Avocats* de *Paris*, juſqu'à nos Juriſconſultes *Helvétiques*, de déraiſonner d'une manière honteuſe, quand ils veulent rendre raiſon de leurs principes? Mais le peu de ſens que l'on démêle au milieu de ce galimathias eſt auſſi dangereux que les expreſſions ſont extravagantes.

On veut y établir que toutes les parties d'un

Etat ſont égales entr'elles, qu'il ne faut admettre ni prééminence, ni ſupériorité, & que les choſes ſont dans la meilleure ſituation poſſible, quand le tout ne pouvant jamais prévaloir ſur aucune de ſes parties, peut en certains cas être ſubjugué par chacune d'elles, comme il eſt arrivé ici.

C'eſt bien là le réſumé des axiômes que *l'Eſprit des Loix* a développés avec un éclat inconnu juſqu'à nos jours, & que les apôtres de cet ouvrage offrent depuis trente ans à l'adoration publique. Vous avez déja, Monſieur, parfaitement démontré combien ils ſont redoutables & abſurdes tout-à-la-fois : & il faut être bien aveugle pour ne le pas ſentir.

Que peut-il réſulter chez nous, par exemple, de cette exiſtence *néceſſaire* des Parlemens *Genevois*, de ces chaînes impoſées au Souverain, de cette réciprocité établie entre lui & ſes agens, de cette confuſion d'*ordres*, tous égaux, tous contradictoires, tous tendant à multiplier le trouble, ſans qu'aucun puiſſe interpoſer une autorité aſſez efficace pour le calmer ? Eſt-ce le repos public ; ou une diſcorde incurable que cet état des choſes produira ? Eſt-ce une paix ſtable, ou des trêves orageuſes ? Eſt-ce une obéiſſance volontaire & réfléchie des citoyens, ou une répugnance raiſonnable & indomptable à fléchir ſous un joug accablant ?

Sans doute cette conſtitution nous préſerveroit des convulſions de la *démocratie* ; mais nous garantiroit-elle de même de l'eſclavage de l'*ariſto-*

cratie ? Les médiateurs reſpectables qui daignent avoir des inquiétudes pour notre liberté, du côté du *peuple*, n'en conçoivent-ils donc pas de celui du *Sénat* ? Ce ſeroit un mal que la bourgeoiſie voulut en corps être le ſeul Juge, le ſeul Tribunal de l'Etat : mais ſeroit-ce un bien, que le Tribunal inſtitué pour exercer cette fonction au nom du Souverain, renverſât le Trône, & que ſans abandonner la balance, il ſe ſaiſit du ſceptre ?

Quelles vaines terreurs on veut donner à nos voiſins ! On leur ſuggère que nos Démagogues ſongent à ſubjuguer la République ; qu'ils y préparent des révolutions dont ils eſpèrent profiter ; qu'après avoir détruit les *Patriciens* par les mains des *Plébéiens*, ils s'éleveront ſur leurs débris, & deviendront les tyrans des deux factions, après avoir été les chefs d'une ſeule.

Mais eſt-ce dans ce ſiècle-ci, eſt-ce dans un pays comme le nôtre, eſt-ce dans une poſition comme la nôtre qu'il eſt permis de préſenter, de réaliſer de ſemblables chimères ? Qu'à *Athènes*, entourée de petits tourbillons tous également foibles, tous également indépendans, tous également agités, les idées ambitieuſes ſe ſoient développées dans quelques têtes ; que les ſuccès guerriers, & les faveurs de la fortune en aient augmenté l'effervescence, en groſſiſſant les objets de la convoitiſe qui l'allumoit ; que les *Périclès*, les *Alcibiades*, les *Cléons*, aient été alternativement les flatteurs & les tyrans du peuple ; que l'*ariſtocratie* s'y ſoit montrée ſans ceſſe aux priſes avec la *démocratie*, & que le ſang ait ſouvent ruiſſelé dans ces

luttes de l'interêt particulier armé de la crédulité publique, rien de plus naturel.

Qu'à *Rome* on ait revu les mêmes scènes, & les mêmes viciſſitudes; & qu'enfin ces bourgeois armés, ces légions victorieuſes après avoir ravagé le monde ſe ſoient avilis au point d'être les inſtrumens & les victimes du deſpotiſme le plus honteux, comme le plus horrible, on n'en doit pas encore être ſurpris: dans ces deux Républiques il y avoit, quoique dans une proportion différente, de grandes places à ſe diſputer, des conquêtes à s'envier, des tréſors à partager ou à envahir: enfin tout ce qui rend furieux les hommes foibles, & redoutables les hommes ſupérieurs, ſe réuniſſoit pour y agiter les eſprits.

Mais ici, bon Dieu, quels ſeroient les objets, quels ſeroient les alimens de l'ambition? Que gagneroient les prétendus Démagogues à introduire une *démocratie* abſolue entre une poignée de commerçans & d'artiſtes dont l'exiſtence dépend d'un travail non interrompu; aſſez éclairés pour ſentir que ſi la poſſeſſion du pouvoir ſouverain, en corps, aſſure leur liberté, l'exercice journalier de ce pouvoir en ſeroit la ruine; aſſez généreux pour dédaigner les trois oboles qu'*Athènes* donnoit pour ſolde aux bourgeois oiſifs qui peuploient & déshonoroient ſes Tribunaux.

Les Sénateurs dévoués par état à les remplir, dont le temps eſt déja en grande partie occupé par ce miniſtère, & dont la fortune, au moins pour la plupart, leur permet de ſe procurer des aides

dans leurs affaires personnelles, ou de les subordonner à d'autres objets, sont sans doute plus susceptibles de ces tentations séductrices: ils peuvent plus aisément se rendre au désir de ne point reconnoître de supérieurs, & de joindre la prérogative de faire les loix à celle de les exécuter: *l'esprit de corps* seul peut les corrompre, & ouvrir leurs ames à des désirs, à des penchans qu'ils n'auroient pas connu sans ce levain impérieux. Tel qui confondu, isolé dans la bourgeoisie auroit été le spectateur le plus paisible, le témoin le plus indolent des subdivisions du pouvoir, peut devenir un partisan furieux de leur réunion dès qu'il est entégimenté dans une compagnie dont l'esprit est de la convoiter.

C'est donc au parti que l'on veut rendre le plus suspect aux médiateurs qu'ils doivent le plus de confiance : c'est à lui que leur protection est nécessaire : c'est à lui que leur intégrité doit, non pas des secours, tant qu'ils n'en demandent point; mais des ménagemens; mais des égards; mais de l'intérêt. Et que peuvent redouter ces géans d'une fourmilière d'insectes actifs que la délicatesse & la vertu seules ont jusqu'ici défendus; qui ne demandent pour consolation de leur exiguité que l'assurance de ne pas subir de métamorphoses; & que le seul écho du tonnerre des montagnes qui les entourent pourroit dissoudre, si jamais leur imprudence y excitoit un orage dont ils fussent l'objet.

Daignez, Monsieur, publier ma Lettre, & rendre justice aux sentimens avec lesquels je suis, &c.

Signé, L. D. V. B.

ANGLETERRE.

LA réflexion que j'ai déja préſentée plus d'une fois dans le cours de ces *Annales*, ſe vérifie à chaque inſtant. Jamais peut-être il n'y a eu de ſiècles où en général on ait fait moins de cas de la vie des hommes, où on les ait ſacrifiés avec plus de légéreté à des intérêts plus frivoles, ou plus odieux : il n'y en a point eu où les guerres aient été moins colorées, moins déguiſées, moins évitées, plus déſaſtreuſes par l'effroyable quantité de mains que l'on arme, par la prolongation des campagnes, par les dépenſes de toute eſpèce que l'on prodigue : & cependant l'hiſtoire n'offre point non plus d'époques où les Souverains aient affecté de montrer d'une part plus de délicateſſe, & de l'autre de capter avec plus d'attention la bienveillance du Public. On ſe joue de notre ſang, infortunés peuples que nous ſommes, & l'on feint de vouloir nous convaincre que c'eſt la juſtice qui le demande & le reçoit : on nous inonde de manifeſtes, pour prouver de part & d'autre que l'on a raiſon !

Certainement ce n'eſt pas de ce combat de paroles, de ces canonades de plumes que dépendra le ſuccès : le vaincu ſeul aura tort ; à quoi donc ſervent les déclamations verbeuſes qu'à multiplier les ridicules, à joindre l'abſurdité à l'horreur, & à donner une apparence puérile aux préliminaires des actions qui portent le ravage, la déſolation, la mort aux deux bouts de l'univers ?

Quoi qu'il en ſoit, l'*Angleterre* vient à ſon tour de monter ſur ce théâtre d'où l'on harangue les nations : ſon apoſtrophe aux ſpectateurs eſt tout-à-la-fois la plus étudiée, la plus pompeuſe, la plus longue, mais auſſi la plus ſingulière, & en un ſens la plus plaiſante de toutes : il eſt incroyable, d'après ce qui s'eſt paſſé dans la dernière guerre ſur-tout, après les évènemens multipliés qui n'ont que trop fait éclater les principes de ſa politique, que l'on ſe permette aux ieux de la génération qui en a été témoin, un langage comme celui que l'on va entendre : mais la pudeur eſt comme preſque toutes les vertus, une vertu de particulier : les Couronnes ſont diſpenſées de rougir.

« L'ambition d'une Puiſſance toujours ennemie du repos public a obligé enfin le Roi de la *Grande-Bretagne* à employer, dans une guerre juſte & légitime, les forces que Dieu & ſon peuple lui ont confiés. C'eſt en vain que la *France* eſſaie de juſtifier, ou plutôt de déguiſer ſa politique aux ieux de l'*Europe* dans ſon dernier Manifeſte : l'orgueil & l'artifice ſemblent l'avoir dicté ; mais il ne peut ſe concilier avec la vérité des faits & les droits des Nations. L'équité, la modération, l'amour de la paix, qui ont toujours réglé les démarches du Roi, l'engagent maintenant à ſoumettre ſa conduite & celle de ſes ennemis au jugement du tribunal libre & reſpectable, qui dévance l'arrêt de la poſtérité. Ce tribunal, compoſé des hommes éclairés & déſintéreſſés de toutes les Nations, ne s'arrête jamais aux diſcours, & c'eſt par les actions des Princes qu'il doit juger des motifs de leurs procédés, & des ſentimens de leur cœurs.

» Lorſque le Roi monta ſur le Trône, il jouiſſoit du ſuccès de ſes armes dans les quatre parties du monde. Sa modération rétablit la tranquillité publique dans le même inſtant qu'il ſoutenoit avec fermeté la gloire de ſa Couronne, & qu'il procuroit à ſes ſujets les avantages les plus ſolides. L'expérience lui avoit fait connoître combien les fruits de la vic-

toire même ſont triſtes & amers ; combien les guerres heureuſes ou malheureuſes épuiſent les peuples ſans aggrandir les Princes. Ses actions prouvoient à l'univers, qu'il ſentoit tout le prix de la paix ; & l'on ne pouvoit douter que la raiſon, qui l'avoit éclairé ſur les malheurs inévitables de la guerre, & la dangereuſe vanité des conquêtes ne lui inſpirât la réſolution ſincère & inébranlable de maintenir la tranquillité publique, dont il étoit lui-même l'auteur & le garant.

» Ces principes ont ſervi de baſe à la conduite invariable de Sa Majeſté pendant les quinze années qui ont ſuivi la paix conclue à *Paris* en 1763 ; époque heureuſe de repos & de félicité, dont la mémoire ſera long-temps conſervée par le ſouvenir & peut-être par les regrets des Nations de l'*Europe*. Les inſtructions du Roi à tous ſes Miniſtres portoient l'empreinte de ſon caractère & de ſes maximes. Il leur recommandoit, comme le plus important de leur devoir, d'écouter avec une ATTENTION SCRUPULEUSE les plaintes & les repréſentations des Puiſſances, ſoit alliées, ſoit voiſines ; de prévenir dans leur origine tous les ſujets de querelles qui pourroient aigrir ou aliéner les eſprits ; de détourner le *fléau de la guerre* par tous les expédiens compatibles avec la dignité du Souverain d'une Nation reſpectable, & d'inſpirer à tous les peuples une juſte confiance dans le ſiſtême d'une Cour qui *déteſtoit la guerre* ſans la craindre, qui n'employoit pour ſes moyens *que la raiſon & la bonne foi*, & qui n'avoit pour objet que la tranquillité générale.

» Au milieu de cette tranquillité les premières étincelles de la diſcorde s'allumèrent en *Amérique*. Les intrigues d'un petit nombre de Chefs audacieux & criminels, qui abuſèrent de la ſimplicité crédule de leurs compatriotes, conduiſirent inſenſiblement la plus grande partie des Colonies *Angloiſes* à lever l'étendard de la révolte contre la Mere-patrie, à qui elles étoient redevables de leur exiſtence & de leur bonheur.

» La Cour de *Verſailles* oublia la foi des Traités, les devoirs des alliés, & les droits des Souverains, pour eſſayer de profiter des circonſtances qui paroiſſoient favorables à ſes deſſeins ambitieux. Elle ne rougit point d'avilir ſa dignité par les liaiſons ſecrètes qu'elle forma avec des ſujets rebelles ; &, après avoir épuiſé toutes les reſſources de la perfidie & de la diſſimulation, elle oſa avouer, à la face de l'*Europe* indignée

de ſa conduite, le Traité ſolemnel que les Miniſtres du Roi *Très-Chrétien* avoient ſigné avec les Agens ténébreux des Colonies *Angloiſes*, qui ne fondoient leur indépendance prétendue que ſur la hardieſſe de leur revolte.

» La déclaration offenſante que le Marquis *de Noailles* fut chargé de faire à la Cour de *Londres* le 13 Mars de l'année dernière, autoriſa Sa Majeſté à repouſſer par les armes l'inſulte inouie qu'on venoit de faire à l'honneur de ſa Couronne ; & le Roi n'oublia pas dans cette occaſion importante ce qu'il devoit à ſes ſujets & à lui-même. Le même eſprit de fauſſeté & d'ambition régnoit toujours dans les Conſeils de la *France*. L'*Eſpagne*, qui s'eſt repentie plus d'une fois d'avoir négligé ſes vrais intérêts pour ſervir aveuglement les projets deſtructeurs de la branche aînée de la Maiſon *de Bourbon*, fut engagée à changer le rôle de médiateur pour celui d'ennemi de la *Grande-Bretagne*. Les calamités de la guerre ſe ſont multipliées ; mais la Cour de *Verſailles* ne doit pas juſqu'à préſent ſe vanter du ſuccès de ſes opérations militaires ; & l'*Europe* ſait apprécier ces victoires navales qui n'exiſtent que dans les Gazettes & dans les Manifeſtes des vainqueurs prétendus.

» Puiſque la guerre & la paix impoſent aux nations des devoirs entièrement différens, & même oppoſés, il eſt indiſpenſable de diſtinguer ces deux états dans le raiſonnement auſſi bien que dans la conduite ; mais dans le dernier Manifeſte que la *France* vient de publier, ces deux états ſont perpétuellement confondus. Elle prétend juſtifier ſa conduite en faiſant valoir tour-à-tour & preſqu'au même inſtant ces droits qu'il n'eſt permis qu'à un ennemi de réclamer, & ces maximes qui règlent les obligations, & les procédés de l'amitié nationale. L'adreſſe de la Cour de *Verſailles* à brouiller ſans ceſſe deux ſuppoſitions qui n'ont rien de commun, eſt la conſéquence naturelle d'une politique fauſſe & inſidieuſe, incapable de ſoutenir la lumière du grand jour. Les ſentimens & les démarches du Roi qui n'ont point à redouter l'examen le plus ſévère, l'invitent au contraire à diſtinguer clairement ce que ſes ennemis ont confondu avec tant d'artifice. Il n'appartient qu'*à la juſtice* de parler ſans crainte le *langage de la raiſon & de la vérité.*

» Pour apprécier la conduite de Sa Majeſté & celle de la

France, il ne faut qu'établir deux propoſitions ſimples & preſqu'évidentes : premièrement, qu'une paix profonde, permanente, &, de la part de l'*Angleterre*, ſincère & véritable, ſubſiſtoit entre les deux nations, lorſque la *France* forma des liaiſons d'abord ſecrètes, & enſuite publiques & avouées, avec les Colonies révoltées de l'*Amérique* : ſecondement, que ſuivant les maximes les mieux reconnues du droit des gens, & ſelon la teneur même des Traités actuellement ſubſiſtans entre les deux Couronnes, ces liaiſons devoient être regardées comme une infraction de la paix, & que l'aveu public de ces liaiſons équivaloit à une déclaration de guerre de la part du Roi *Très-Chrétien*.

» C'eſt peut-être la première fois qu'une nation aura eu beſoin de prouver deux vérités auſſi inconteſtables : la juſtice de la cauſe du Roi eſt déja reconnue par tous les hommes qui jugent ſans intérêt & ſans prévention.

» Lorſque la Providence appella le Roi au Trône, la *France* » jouiſſoit de la paix la plus profonde «. Telles ſont les expreſſions du dernier Manifeſte de la Cour de *Verſailles* : elle reconnoît par là les aſſurances ſolemnelles d'une amitié ſincère, & des diſpoſitions les plus pacifiques qu'elle reçut dans cette occaſion de la part de Sa Majeſté *Britannique*, & qui furent ſouvent renouvellées par l'entremiſe des Ambaſſadeurs aux deux Cours, pendant quatre ans, juſqu'au moment fatal & déciſif de la déclaration du Marquis *de Noailles*. Mais dans ces temps heureux de la tranquillité générale l'*Angleterre* cachoit-elle une guerre ſecrète ſous les apparences de la paix ? Ses procédés injuſtes & arbitraires étoient-ils portés au point de légitimer du côté de la *France* des démarches qui ne ſeroient permiſes qu'à un ennemi déclaré ?

» Pour le perſuader, il faudroit porter devant le tribunal de l'*Europe* des griefs clairement articulés & ſolidement établis. Ce grand tribunal exigeroit des preuves formelles, & peut-être réitérées de l'injure, de la plainte & du refus d'une ſatisfaction convenable, & même de la proteſtation de la partie ſouffrante qu'elle ſe tenoit hautement offenſée par ce refus, & qu'elle ſe regarderoit déſormais comme affranchie des devoirs de l'amitié, & du lien des Traités. Les nations qui reſpectent la ſainteté des ſermens, & les avantages de la paix,

ſont les moins promptes à ſaiſir les occaſions qui ſemblent les diſpenſer d'une obligation ſacrée & ſolemnelle, *& ce n'eſt qu'en tremblant qu'elles oſent renoncer à l'amitié des Puiſſances dont elles ont long-temps eſſuyé l'injuſtice & les inſultes.*

» Mais la Cour de *Verſailles* a ignoré ou a mépriſé ces principes ſages & ſalutaires : au lieu de poſer les fondemens d'une guerre juſte & légitime, elle ſe contente de ſemer dans toutes les pages de ſon Manifeſte des plaintes vagues & générales, exprimées dans un ſtile métaphorique & exagéré. Elle remonte à plus de ſoixante ans pour relever le peu de ſoin de l'*Angleterre* à ratifier quelques réglemens de commerce, quelques articles du Traité d'*Utrecht*. Elle ſe permet de reprocher aux Miniſtres du Roi d'employer le langage de la hauteur & de l'ambition, ſans même ſe donner la peine de prouver des imputations auſſi peu vraiſemblables qu'elles ſont odieuſes. Les ſuppoſitions gratuites de la mauvaiſe foi & de l'ambition de la Cour de *Londres* ſont confuſément entaſſées, comme ſi l'on craignoit de s'y arrêter. L'on inſinue d'une manière très-obſcure les inſultes prétendues qu'ont eſſuyés le commerce, le pavillon, & même le territoire *François ;* & » on laiſſe échapper enfin l'aveu des engagemens que le Roi » *Très-Chrétien* avoit déja formé avec l'*Eſpagne* pour venger » leurs griefs reſpectifs, & pour mettre un terme à l'empire » tyrannique que l'*Angleterre* a uſurpé, & prétend conſerver » ſur toutes les mers «.

» Il eſt difficile de combattre des fantômes, ou de répondre d'une manière nette & préciſe au langage de la déclamation. La juſte confiance du Roi déſireroit ſans doute de ſe livrer à l'examen le plus approfondi de ces plaintes vagues, de ces griefs prétendus, ſur leſquels la Cour de *Verſailles* a ſi prudemment évité de s'expliquer avec la clarté & le détail qui pourroient ſeuls appuyer ſes raiſons, & faire excuſer ſes procédés. Pendant une paix de quinze ans les intérêts de deux nations puiſſantes, & peut-être jalouſes, qui ſe touchent par tant d'endroits différens dans l'ancien & dans le nouveau Monde, fourniſſent inévitablement des ſujets de plainte & de diſcuſſion, que la modération réciproque ſauroit toujours aſſoupir, mais qui ne ſont que trop facilement aigris & empoiſonnés par la haine réelle & les ſoupçons affectés d'un ennemi ſecret & ambitieux : & les malheurs de l'*Amérique*

étoient très-propres à multiplier les espérances, les prétextes, & les prétentions injustes de la *France*.

» Cependant telle a été la conduite toujours uniforme & toujours pacifique du Roi & de ses Ministres, qu'elle a souvent réduit ses ennemis au silence ; & si l'on peut appercevoir le vrai sens de ces accusations vagues & équivoques, dont l'obscurité étudiée décèle l'embarras & l'artifice ; s'il est possible de démêler des objets qui n'ont point d'existence ; on peut assurer avec la hardiesse de la vérité qu'il est plusieurs de ces griefs prétendus qui sont annoncés pour la première fois dans cette déclaration, sans avoir jamais été proposés à la Cour de *Londres* dans le temps qu'elle auroit pu les écouter avec l'attention sérieuse & favorable de l'amitié.

» A l'égard des plaintes que l'Ambassadeur de S. M. *Très-Chrétienne* communiquoit de temps en temps aux Ministres du Roi, il seroit aisé de donner, ou plutôt de renouveller les réponses satisfaisantes qui prouvèrent aux ieux de la *France* elle-même, la modération du Roi, son amour pour la justice, & la sincérité de ses dispositions à conserver la tranquillité générale de l'*Europe*. Ces représentations, dont la Cour de *Versailles* pourroit se dispenser de rappeller le souvenir, étoient rarement marquées au coin de la raison & de la vérité, & il se trouvoit le plus souvent que les personnes en *Europe*, en *Amérique*, ou sur les mers, desquelles elle tenoit ses renseignemens, n'avoient pas craint d'abuser de sa confiance, pour mieux servir ses intentions secrettes.

» Si les faits que la *France* faisoit valoir comme le sujet de ses plaintes étoient appuyés quelquefois sur une base moins fragile, les Ministres du Roi les éclarcissoient sur-le-champ par la justification la plus nette, & la plus entière des motifs & des droits de leur Souverain. Sans doute il pouvoit, sans blesser le repos public, punir la contrebande qui se faisoit sur ses côtes ; les loix des nations lui accordoient le droit légitime d'arrêter tous les vaisseaux qui portoient des armes & des munitions de guerre à ses ennemis, ou à ses sujets rebelles : mais les Tribunaux étoient toujours ouverts aux Particuliers de toutes les nations, & il faut bien peu connoître la constitution *Britannique*, pour supposer que la puissance

Royale eût été capable de leur enlever la reſſource des appels.

» Sur le théâtre vaſte & éloigné des opérations d'une guerre navale, la vigilance la plus active, l'autorité la plus ferme, ſont incapables de découvrir ou de réprimer tous les déſordres : mais toutes les fois que la Cour de *Verſailles* a pu établir des torts réels que ſes ſujets avoient éprouvés ſans la connoiſſance ou l'approbation du Roi, S. M. a donné les ordres les plus prompts & les plus efficaces pour arrêter les abus qui bleſſoient ſa dignité autant que les intérêts de ſes voiſins, mal-à-propos enveloppés dans les malheurs de la guerre. L'objet de l'importance de cette guerre ſuffiroient pour démontrer à l'*Europe* les principes qui ont dû régler les démarches politiques de l'*Angleterre*. Dans le temps qu'elle employoit ſes forces pour ramener à leur devoir les Colonies révoltées de l'*Amérique*, eſt-il vraiſemblable qu'elle eût choiſi ce moment pour irriter par l'injuſtice ou l'inſolence de ſes procédés, les Puiſſances les plus reſpectables de l'*Europe* ? L'équité a toujours dirigé les ſentimens & la conduite du Roi ; mais dans cette occaſion importante, ſa prudence même eſt le garant de ſa ſincérité & de ſa modération.

» Mais, pour établir clairement le ſiſtême pacifique qui ſubſiſtoit entre les deux nations, il ne faudroit qu'en appeller au témoignage même de la Cour de *Verſailles*. A l'époque où elle ne rougit pas de placer toutes ces infractions prétendues de la tranquillité publique, qui auroient engagé » un » Prince moins avare du ſang de ſes ſujets, à uſer ſans héſiter » de repréſailles, & à repouſſer l'inſulte par la force de ſes » armes «, les Miniſtres du Roi *Très-Chrétien* parloient le langage de la confiance & de l'amitié. Au lieu d'annoncer les deſſeins de la vengeance avec ce ton de hauteur qui épargne du moins à l'injuſtice les reproches de la perfidie & de la diſſimulation, la Cour de *Verſailles* cachoit la conduite la plus inſidieuſe ſous les aſſurances les plus ſéduiſantes ; mais ces aſſurances même ſervent aujourd'hui à démentir ſes déclarations, & à rappeller les ſentimens qui auroient dû faire la règle de ſa conduite. Si la Cour de *Verſailles* ne veut pas s'accuſer de la diſſimulation la moins digne de ſa grandeur, elle ſera forcée de convenir que juſqu'au moment qu'elle dicta au Marquis *de Noailles* la déclaration qui a été reçue comme le

ſignal de la guerre, elle ne connoiſſoit pas de ſujets de plainte aſſez réels ou aſſez importans pour l'autoriſer à violer les obligations de la paix, & la foi des traités qu'elle avoit jurés à la face de Dieu & de l'univers, & à ſe diſpenſer de l'amitié nationale dont elle avoit réitéré juſqu'au dernier inſtant les aſſurances les plus vives & les plus ſolemnelles.

» Lorſqu'un adverſaire eſt incapable de juſtifier ſa violence dans l'opinion publique, ou même à ſes propres ieux, par les injures qu'il prétend avoir eſſuyées, il a recours au danger chimérique auquel ſa patience auroit pu l'expoſer : à la place des faits ſolides dont il eſt dépourvu, il eſſaie de ſubſtituer un vain tableau qui n'exiſte que dans ſon imagination, ou peut-être dans ſon cœur.

» Les Miniſtres du Roi *Très-Chrétien*, qui paroiſſent avoir ſenti la foibleſſe des moyens qu'ils ont été réduits à employer, font encore des efforts impuiſſans pour ajouter à ces moyens l'appui des ſoupçons les plus odieux & les plus étranges. » La Cour de *Londres* faiſoit dans ſes ports des préparatifs & des armemens qui ne pouvoient avoir l'*Amérique* » pour objet : leur but étoit par conſéquent trop déterminé, » pour que le Roi pût s'y méprendre ; & dès-lors il devint » un devoir rigoureux de faire des diſpoſitions capables de » prévenir les mauvais deſſeins de ſon ennemi, &c. Dans cet » état des choſes, le Roi ſentit qu'il n'y avoit pas un moment » à perdre «. Tel eſt le langage de la *France :* nous allons faire entendre celui de la vérité.

» Pendant les diſputes qui s'allumoient entre la *Grande-Bretagne* & ſes Colonies, la Cour de *Verſailles* s'étoit appliquée, avec l'ardeur la plus vive & la plus opiniâtre, à l'augmentation de ſa marine. LE ROI NE PRÉTEND PAS RÉGNER EN TYRAN SUR TOUTES LES MERS ; mais il ſait que les forces maritimes ont fait dans tous les ſiècles la ſûreté & la gloire de ſes Etats, & qu'elles ont ſouvent contribué à protéger la liberté de l'*Europe* contre la Puiſſance ambitieuſe qui a ſi long-temps travaillé à l'aſſervir.

» Le ſentiment de ſa dignité, & la juſte connoiſſance de ſes devoirs & de ſes intérêts, engageoient S. M. à veiller d'un œil attentif ſur les démarches de la *France*, dont la politique dan-

gueuſe, *ſans motif & ſans ennemi*, précipitoit dans tous ſes ports la conſtruction & l'armement des vaiſſeaux, & qui détournoit une partie conſidérable de ſes revenus, pour ſubvenir aux frais de ces préparatifs militaires, dont *il étoit impoſſible d'annoncer la néceſſité ou l'objet.* Dans cette conjoncture, le Roi n'a pu ſe diſpenſer de ſuivre les conſeils de ſa prudence, & l'exemple de ſes voiſins : l'augmentation ſucceſſive de leur marine a ſervi de règle à la ſienne ; & ſans bleſſer les égards qu'elle devoit aux Puiſſances amies, S. M. a publiquement déclaré à ſon Parlement aſſemblé, qu'il convenoit, dans la ſituation actuelle des affaires, que la défenſe de l'*Angleterre* ſe trouvât dans un état reſpectable.

» Les forces navales qu'elle fortifioit avec tant de ſoin, n'étoient deſtinées qu'à maintenir la tranquillité générale de l'*Europe*. Pendant que le témoignage de ſa conſcience diſpoſoit le Roi à ajouter foi aux promeſſes de la Cour de *Verſailles*, il ſe préparoit à ne point craindre les deſſeins perfides de ſon ambition. Elle oſe maintenant ſuppoſer, qu'au lieu de ſe borner aux droits d'une défenſe légitime, le Roi s'étoit livré à l'eſpérance des conquêtes, & que la » réconci» liation de la *Grande-Bretagne* avec ſes Colonies, annonçoit » de ſa part un projet formé de les rallier à ſa Couronne pour » les armer contre la *France* «. Puiſque la Cour de *Verſailles* ne peut excuſer ſes démarches qu'à la faveur d'une ſuppoſition deſtituée de vérité & de vraiſemblance, le Roi eſt en droit de la ſommer à la face de l'*Europe*, de montrer la preuve d'une aſſertion auſſi odieuſe qu'elle eſt haſardée, & de développer ces opérations publiques, ou ces intrigues ſecrètes qui puiſſent autoriſer le ſoupçon que la *Grande-Bretagne*, après un combat long & pénible, n'a offert la paix à ſes ſujets, que dans le deſſein d'entreprendre une guerre nouvelle contre une Puiſſance avec laquelle elle conſervoit tous les dehors de l'amitié.

» Après avoir fidèlement expoſé les motifs frivoles, & les griefs prétendus de la *France*, on rappelle, avec une aſſurance juſtifiée par la raiſon & par les faits, cette première propoſition ſi ſimple & ſi importante, qu'à l'époque dont il s'agit, un état de paix ſubſiſtoit entre les deux nations, & que la *France* étoit liée par toutes les obligations de l'amitié & les traités envers le Roi, qui n'avoit jamais manqué à ſes engagemens légitimes.

» Le premier article du Traité ſigné à *Paris* le 10 Février 1763, entre leurs Majeſtés *Britannique*, *Très-Chrétienne*, *Catholique* & *Très-Fidèle*, confirme, de la manière la plus préciſe & la plus ſolemnelle, les obligations que le droit naturel impoſe à toutes les nations qui ſe reconnoiſſent mutuellement pour amies; mais ces obligations ſont détaillées & ſtipulées dans ce Traité par des expreſſions auſſi vives qu'elles ſont juſtes.

» Après avoir renfermé dans une formule générale tous les Etats & tous les ſujets des hautes Parties contractantes, elles annoncent leur réſolution non-ſeulement ne jamais permettre d'hoſtilités quelconques par terre ou par mer, mais encore de ſe procurer réciproquement, dans toute occaſion, tout ce qui pourroit contribuer à leur gloire, intérêts ou avantages mutuels, ſans donner aucun ſecours ou protection directement ou indirectement, à ceux qui voudroient porter quelque préjudice à l'une ou à l'autre des hautes Parties contractantes. Tel fut l'engagement ſacré que la *France* contracta avec la *Grande-Bretagne*; & on ne ſauroit ſe diſſimuler qu'une ſemblable promeſſe doit s'appliquer avec plus de force encore & d'énergie aux rebelles domeſtiques qu'aux ennemis étrangers des deux Couronnes.

» La révolte des *Américains* a mis à l'épreuve la fidélité de la Cour de *Verſailles*; & malgré les exemples fréquens que l'*Europe* a déja vu de *ſon peu de reſpect pour la foi des Traités*, ſa conduite dans ces circonſtances a étonné & indigné toutes les nations qui ne ſont pas aveuglément dévouées aux intérêts & même aux caprices de ſon ambition. Si la *France* s'étoit propoſé de remplir ſes devoirs, il lui étoit impoſſible de les méconnoître; l'eſprit, auſſi-bien que la lettre du Traité de *Paris*, lui impoſoit l'obligation de fermer ſes ports aux vaiſſeaux des *Américains*, d'interdire à ſes ſujets tout commerce avec ce peuple rebelle, & de ne point accorder ſon ſecours ni ſa protection aux ennemis domeſtiques d'une Couronne, à laquelle elle avoit juré une amitié ſincère & inviolable. Mais l'expérience avoit trop bien éclairé le Roi ſur le ſiſtême politique de ſes anciens adverſaires, pour lui faire eſpérer qu'ils ſe conformaſſent exactement aux principes juſtes & raiſonnables qui aſſurent la tranquillité générale.

» Auſſi-tôt

» Auſſi-tôt que les Colonies révoltées eurent conſommé leurs attentats criminels, par la déclaration ouverte de leur indépendance prétendue, elles ſongèrent à former des liaiſons ſecrètes avec les Puiſſances les moins favorables aux intérêts de la Mere-patrie, & à tirer de l'*Europe* les ſecours militaires, ſans leſquels il leur auroit été impoſſible de ſoutenir la guerre qu'elles avoient entrepriſe. Leurs agens eſſayèrent de pénétrer & de ſe fixer dans les différens Etats de l'*Europe*; mais ce ne fut qu'en *France* qu'ils trouvèrent un aſile, des eſpérances & des ſecours.

» Il ne convient pas à la dignité du Roi, de vouloir rechercher l'époque ou la nature de la correſpondance qu'ils eurent l'adreſſe de lier avec les Miniſtres de la Cour de *Verſailles*, & dont on vit bientôt les effets publics dans la liberté générale, ou plutôt dans la licence effrénée d'un commerce illégitime. On ſait aſſez que la vigilance des loix ne peut pas toujours prévenir la contrebande habile, qui ſe reproduit ſous mille formes différentes, & à qui l'avidité du gain fait braver tous les dangers, & éluder toutes les précautions : mais la conduite des négocians *François*, qui faiſoient paſſer en *Amérique* non-ſeulement les marchandiſes utiles ou néceſſaires, mais encore le ſalpêtre, la poudre à canon, les munitions de guerre, les armes, l'artillerie, annonçoit hautement qu'ils étoient aſſurés non-ſeulement de l'impunité, mais de la protection même & de la faveur des Miniſtres de la Cour de *Verſailles*.

» On ne tentoit point une entrepriſe auſſi vaine & auſſi difficile que celle de cacher aux yeux de la *Grande-Bretagne*, & de l'*Europe* entière, les démarches d'une compagnie de commerce, qui s'étoit aſſociée pour fournir aux *Américains* tout ce qui pouvoit nourrir & entretenir le feu de la révolte. Le Public inſtruit nommoit le chef de l'entrepriſe dont la maiſon étoit établie à *Paris* : ſes correſpondans à *Dunkerque*, à *Nantes*, à *Bordeaux*, étoient également connus. Les magaſins immenſes qu'ils formoient & qu'ils renouvelloient tous les jours, furent chargés ſucceſſivement ſur les vaiſſeaux qu'ils conſtruiſoient, ou qu'ils achetoient, & dont on eſſayoit à peine de diſſimuler l'objet & la deſtination.

» Ces vaiſſeaux prenoient ordinairement de fauſſes lettres

de mer pour les Iſles *Françoiſes* de l'*Amérique ;* mais les marchandiſes dont leurs cargaiſons étoient compoſées ſuffiſoient, avant le moment de leur départ, pour laiſſer entrevoir la fraude & l'artifice : ces ſoupçons étoient bientôt confirmés par la direction du cours de ces vaiſſeaux ; & au bout de quelques ſemaines l'on apprenoit ſans ſurpriſe qu'ils étoient tombés entre les mains des Officiers du Roi qui croiſoient dans les mers de l'*Amérique*, & qui les arrêtoient à la vue même des côtes des Colonies révoltées. Cette vigilance n'étoit que trop bien juſtifiée par la conduite de ceux qui eurent la fortune ou l'adreſſe de s'y dérober, puiſqu'ils n'abordèrent en *Amérique* que pour livrer aux Rebelles les armes & les munitions de guerre dont ils étoient chargés pour leur ſervice.

» Des indices de ces faits, qui ne pouvoient être conſidérés que comme une infraction manifeſte de la foi des Traités, ſe multiplioient toujours, & la diligence de l'Ambaſſadeur du Roi à communiquer à la Cour de *Verſailles* ſes plaintes & ſes preuves, ne lui laiſſoit pas même la reſſource honteuſe & humiliante de paroître ignorer ce qui ſe paſſoit & ſe répétoit continuellement dans le cœur de ſes Etats. Il indiquoit les noms, le nombre & la qualité des vaiſſeaux que les agens du commerce de l'*Amérique* faiſoient équipper dans les ports de la *France* pour porter aux Rebelles des armes, des munitions de guerre, & même des Officiers *François* qu'on avoit engagés dans le ſervice des Colonies révoltées. Les dates, les lieux, les perſonnes, étoient toujours déſignées avec une préciſion qui offroit aux Miniſtres de S. M. *Très-Chrétienne* les plus grandes facilités pour s'aſſurer de la vérité de ces rapports, & pour arrêter, pendant qu'il en étoit temps, le progrès de ces armemens illicites.

» Parmi une foule d'exemples qui démontrent le peu d'attention de la Cour de *Verſailles* à remplir les conditions de la paix, ou plutôt ſon attention conſtante & ſoutenue à nourrir la diſcorde & la guerre, il eſt impoſſible de tout dire, & il eſt très-difficile de choiſir les objets les plus frappans. Les neuf gros vaiſſeaux équippés & frétés par le ſieur *de Beaumarchais* & ſes aſſociés, au mois de Janvier de l'an 1777, ne ſont point confondus avec le vaiſſeau l'*Amphitrite*, qui porta vers le même-temps une grande quantité de munitions de

guerre, & trente Officiers *François* qui paſsèrent impunément au ſervice des Rebelles. Chaque mois, & preſque tous les jours, fourniſſoient des nouveaux ſujets de plainte; & une courte notice du Mémoire que le Vicomte *de Stormont*, Ambaſſadeur du Roi, communiqua au Comte *de Vergennes*, au mois de Novembre de la même année, donnera une idée juſte, mais très-imparfaite, de l'eſpèce des torts que la *Grande-Bretagne* avoit ſi ſouvent eſſuyés.

» Il y a à *Rochefort* un vaiſſeau de 60 pièces de canon, & à » l'*Orient* un vaiſſeau des *Indes* percé pour ſoixante canons. » Ces deux vaiſſeaux ſont deſtinés pour l'uſage des Rebelles. » Ils ſeront chargés de différentes marchandiſes, & frétés par » MM. *Chaumont*, *Holken* & *Sabatier*. Le vaiſſeau l'*Heureux*, » eſt parti de *Marſeille* ſous un autre nom, le 26 de Septembre. Il va en droiture à la *Nouvelle-Hampshire*, quoiqu'il » prétende aller aux Iſles. On y a permis l'embarquement de » 3000 fuſils, & de 2500 livres de ſoufre; marchandiſe auſſi » néceſſaire aux *Américains*, qu'elle eſt inutile dans les Iſles. » Ce vaiſſeau eſt commandé par M. *Lundi*, Officier *François*, Officier de diſtinction, ci-devant Lieutenant de M. *de* » *Bougainville*. L'*Hippopotame*, appartenant au ſieur *Beau*» *marchais*, doit avoir à ſon bord quatorze mille fuſils, & » beaucoup de munitions de guerre pour l'uſage des Rebelles. » Il y a environ cinquante vaiſſeaux *François* qui ſe prépa» rent à partir pour l'*Amérique-Septentrionale*, chargés de » munitions de guerre; & de différentes marchandiſes pour » l'uſage des Rebelles. Ils partiront de *Nantes*, de l'*Orient*, » de *Saint-Malo*, du *Havre*, de *Bordeaux*, de *Bayonne*, & » de différens autres ports. Voici les noms de quelques-uns » des principaux intéreſſés: M. *Chaumont*, M. *Marion* & ſes » aſſociés, &c. &c. «

» Dans un Royaume où la volonté du Prince ne trouve point d'obſtacle, des ſecours ſi conſidérables, ſi publics, ſi long-temps ſoutenus, ſi néceſſaires enfin à l'entretien de la guerre en *Amérique*, annonçoient aſſez clairement les intentions ſecrètes des Miniſtres du Roi *Très-Chrétien*. Mais ils portèrent bien plus loin l'oubli & le mépris des engagemens les plus ſolemnels: ce ne fut point ſans leur permiſſion qu'une guerre ſourde & dangereuſe ſortoit des ports de la *France*, ſous le maſque trompeur de la paix, & le pavillon prétendu

des Colonies *Américaines*. L'accueil favorable que leurs Agens trouvèrent auprès des Miniſtres de la Cour de *Verſailles*, les encouragea bientôt à former & à exécuter le projet audacieux d'établir une place d'armes dans le pays qui leur avoit ſervi d'aſile. Ils avoient apporté, ou ils furent fabriquer des Lettres de marque au nom du Congrès *Américain*, qui a eu la hardieſſe d'uſurper tous les droits de la Souveraineté. Les aſſociés, dont les vues intéreſſées ſe prêtoient ſans peine à tous leurs deſſeins, firent équiper des vaiſſeaux qu'ils avoient conſtruits ou achetés. On les arma pour aller en courſe dans les mers de l'*Europe*, & même ſur les côtes de la *Grande-Bretagne*. Pour ſauver les apparences, les Capitaines de ces corſaires arboroient le pavillon prétendu de l'*Amérique*; mais leurs équipages étoient toujours compoſés d'un grand nombre de *François*, qu'on enrôloit avec impunité ſous les yeux même des Gouverneurs, & des Officiers des Provinces maritimes.

» Un eſſaim nombreux de ces corſaires, animé par l'eſprit de rapine, ſortoient des ports de la *France*, & après avoir couru les mers *Britanniques*, ils rentroient, ou ils ſe refugioient dans ces mêmes ports. Ils y ramenoient leurs priſes; à la faveur de l'artifice groſſier & foible qu'on daignoit quelquefois employer, la vente de ces priſes ſe faiſoit aſſez publiquement, & aſſez commodément, ſous les yeux des Officiers royaux, toujours diſpoſés à protéger le commerce de ces Négocians qui violoient les loix, pour ſe conformer aux intentions du Miniſtère *François*. Les corſaires s'enrichiſſoient des dépouilles des ſujets du Roi; & après avoir profité d'une liberté entière de réparer leurs pertes, de pourvoir à leurs beſoins, & de ſe procurer toutes les munitions de guerre, la poudre, les canons, les agrêts qui pouvoient ſervir à de nouvelles entrepriſes, ils reſſortoient librement des mêmes ports, pour ſe remettre en mer & en courſe.

» L'hiſtoire du corſaire le *Repriſal* peut ſe citer parmi une foule d'exemples, qui montrent au jour la conduite injuſte, mais à peine colorée, de la Cour de *Verſailles*. Ce vaiſſeau avoit amené en *Europe* le ſieur *Franklin*, agent des Colonies révoltées: il fut reçu avec deux priſes qu'il avoit faites en route; il reſta dans le port de *Nantes* auſſi long-temps qu'il convenoit à ſes vues, ſe remit deux fois en mer pour

piller les sujets du Roi, & se retira tranquillement à l'*Orient* avec de nouvelles prises qu'il venoit de faire. Malgré les représentations les plus fortes de l'Ambassadeur du Roi, & les assurances les plus solemnelles des Ministres *François*, on permit au Capitaine de ce corsaire de demeurer à l'*Orient* tout le temps dont il avoit besoin pour radouber son vaisseau, de se pourvoir de cinquante bariques de poudre à canon, & de recevoir sur son bord tous les matelots *François* qui vouloient bien s'engager avec lui. Muni de ces renforts, le *Reprisal* sortit pour la troisième fois des ports de ses nouveaux Alliés, & forma bientôt une petite escadre de pirates, par la jonction concertée du *Lexington* & du *Dolphin*, deux armateurs, dont le premier avoit déja conduit plus d'une prise à la rivière de *Bordeaux*, & dont le second, armé à *Nantes*, & monté par un équipage entièrement *François*, n'avoit d'*Américain* que le nom & son Commandant. Ces trois vaisseaux, qui jouissoient si publiquement de la protection de la Cour de *Versailles*, s'emparèrent en très-peu de temps de quinze navires *Anglois*, dont la plupart furent ramenés & secrètement vendus dans les ports de *France*.

» De pareils faits, qu'il seroit aisé de multiplier, tiennent lieu de raisonnemens & de reproches, & l'on peut se dispenser de réclamer dans cette occasion la foi des Traités; il n'est point nécessaire de démontrer qu'une Puissance alliée, ou même neutre, ne peut jamais permettre la guerre sans violer la paix. Les principes du droit des gens refuseroient sans doute à l'Ambassadeur de la Couronne la plus respectable ce privilège d'armer des corsaires, que la Cour de *Versailles* accordoit sourdement aux agens des Rebelles dans le sein de la *France*.

» Dans ses isles la tranquillité publique fut violée d'une manière encore plus audacieuse, & malgré le changement de Gouverneur, les ports de la *Martinique* servoient toujours d'asile aux corsaires qui couroient les mers sous un pavillon *Américain*, mais avec un équipage *François*. Le sieur *Bingham*, Agent des Rebelles, qui jouissoit de la faveur & de la confiance des deux Gouverneurs successifs de la *Martinique*, dirigeoit l'armement des corsaires, & la vente publique de leurs prises. Deux vaisseaux marchands, le *Lancashire Hero*, & l'*Irish Gimblet*, qui devinrent la proie du *Revenge*, assu-

rent que ſur cent vingt-cinq hommes d'équipage il n'y avoit que deux *Américains* ; & que le propriétaire, qui l'étoit en même-temps de onze autres corſaires, ſe reconnoiſſoit pour habitant de la *Martinique*, où il étoit reſpecté comme le favori & l'Agent ſecret du Gouverneur lui-même.

» Au milieu de tous ces actes d'hoſtilité, qu'il eſt impoſſible de qualifier d'un autre nom, la Cour de *Verſailles* continuoit toujours de parler le langage de la paix & de l'amitié : ſes Miniſtres épuiſèrent toutes les reſſources de l'artifice & de la diſſimulation pour aſſoupir les juſtes plaintes de la *Grande-Bretagne*, pour tromper ſes ſoupçons, & pour arrêter les effets de ſon reſſentiment. Depuis la première époque des troubles de l'*Amérique*, juſqu'au moment de la déclaration de guerre par le Marquis *de Noailles*, les Miniſtres du Roi *Très-Chrétien* ne ceſſoient de renouveller les proteſtations les plus fortes & les plus expreſſes de leurs diſpoſitions pacifiques ; mais ſi la conduite ordinaire de la Cour de *Verſailles* étoit propre à inſpirer une juſte défiance, le cœur de Sa Majeſté lui fourniſſoit des motifs puiſſans pour croire que la *France* avoit enfin adopté un ſyſtême de modération & de paix, qui perpétueroit le bonheur ſolide & réciproque des deux nations. Les Miniſtres de la Cour de *Verſailles* tâchèrent d'excuſer l'arrivée & le ſéjour des Agens des Rebelles, par l'aſſurance la plus forte qu'ils ne trouveroient en *France* qu'un ſimple aſile ſans diſtinction & ſans encouragement.

» La liberté du commerce & l'avidité du gain ſervirent quelquefois de prétexte pour couvrir les entrepriſes illégitimes des ſujets *François*, & dans le moment qu'on alléguoit vainement l'impuiſſance des loix pour prévenir des abus que des Etats voiſins ſavoient ſi bien réprimer, on condamna, avec toutes les apparences de la ſincérité, le tranſport des armes & des munitions de guerre qui ſe permettoit impunément, pour le ſervice des Rebelles. Aux premières repréſentations de l'Ambaſſadeur du Roi, au ſujet des corſaires qui s'armoient ſous le pavillon de l'*Amérique*, mais dans les ports de *France*, les Miniſtres de Sa Majeſté *Très-Chrétienne* répondirent par des expreſſions de ſurpriſe & d'indignation, & par la déclaration poſitive qu'on ne ſouffriroit jamais des entrepriſes auſſi contraires à la foi des Traités & à la tranquillité publique.

» La ſuite des évènemens, dont on a déja vu un petit nombre, montra bientôt l'inconſtance ou plutôt la fauſſeté de la Cour de *Verſailles*; & l'Ambaſſadeur du Roi fut chargé de mettre devant les ieux des Miniſtres *François* les conſéquences ſérieuſes, mais inévitables, de leur politique. Il remplit ſa commiſſion avec tous les égards qui ſont dus à une Puiſſance reſpectable, dont on déſireroit de conſerver l'amitié, mais avec la fermeté digne d'un Souverain, & d'une nation, peu accoutumés à faire ou à ſupporter des injuſtices. La Cour de *Verſailles* fut ſommée de s'expliquer, ſans délai & ſans détour, ſur ſa conduite & ſur ſes intentions, & le Roi lui propoſa l'alternative de la paix ou de la guerre.

» Elle choiſit la paix, mais ce ne fut que pour bleſſer ſes ennemis d'une manière ſûre & ſecrète, ſans avoir rien à craindre de leur juſtice. Elle condamna ſévérement ces ſecours & ces armemens, que les principes du Droit public ne lui permettoient pas de juſtifier. Elle déclara à l'Ambaſſadeur du Roi, qu'elle étoit réſolue à faire ſortir ſur-le-champ les corſaires *Américains* de tous les ports de *France*, pour n'y jamais rentrer; & qu'on prendroit déſormais les précautions les plus rigoureuſes pour arrêter la vente des priſes qu'ils auroient faites ſur les ſujets de la *Grande-Bretagne*.

» Les ordres qui furent donnés pour cet effet, étonnèrent les partiſans des Rebelles, & ſemblèrent arrêter le progrès du mal: mais les ſujets de plainte renaiſſoient tous les jours: ces ordres furent d'abord éludés, violés enſuite, & enfin tout-à-fait oubliés par les négocians, les corſaires, & même par les Officiers royaux, & cependant les proteſtations d'amitié dont la Cour de *Verſailles* accompagnoit ces infractions de la paix, durèrent juſqu'au moment où elle annonça, par ſon Ambaſſadeur à *Londres*, le Traité d'Alliance qu'elle venoit de ſigner avec les Agens des Colonies révoltées de l'*Amérique*.

» Si un ennemi étranger, reconnu parmi les Puiſſances de l'*Europe*, avoit fait la conquête des Etats du Roi dans l'*Amérique*, & que la *France* eût confirmé, par un Traité ſolemnel, un acte de violence qui dépouilloit, au milieu d'une paix profonde, le voiſin dont elle ſe diſoit l'amie & l'alliée, l'*Europe* entière ſe ſeroit ſoulevée contre l'in-

juſtice d'un procédé qui violoit ſans pudeur tout ce qu'il y a de plus ſaint parmi les hommes. La *première découverte*, la poſſeſſion non-interrompue de deux cens ans, & le conſentement de toutes les nations, auroient ſuffi pour conſtater les droits de la *Grande-Bretagne* aux terres de l'*Amérique-Septentrionale*, & ſa ſouveraineté ſur le peuple qui y avoit formé des établiſſemens avec la permiſſion & ſous le Gouvernement des prédéceſſeurs du Roi.

» Si ce peuple même a oſé ſecouer le joug de l'autorité, ou plutôt des loix, s'il a uſurpé les Provinces & les prérogatives de ſon Souverain, & s'il a recherché l'alliance des étrangers pour appuyer ſon indépendance prétendue, ces étrangers ne peuvent accepter ſon alliance, ratifier ſes uſurpations, & reconnoître ſon indépendance, ſans ſuppoſer que la révolte a des droits plus étendus que ceux de la guerre, & ſans accorder aux ſujets rebelles un titre légitime aux conquêtes qu'ils n'avoient pu faire qu'au mépris de la juſtice & des loix.

» Les ennemis ſecrets de la paix, de la *Grande-Bretagne*, & peut-être de la *France* même, eurent cependant l'adreſſe criminelle de perſuader à Sa Majeſté *Très-Chrétienne* qu'elle pouvoit, ſans violer la foi des Traités, déclarer publiquement qu'elle recevoit au nombre de ſes alliés les ſujets révoltés d'un Roi, ſon voiſin & ſon allié. Les profeſſions d'amitié dont on accompagna cette déclaration que le Marquis *de Noailles* fut chargé de faire à la Cour de *Londres*, ne ſervoient qu'à aggraver l'injure par l'inſulte; il étoit réſervé à la *France* de ſe vanter de ſes diſpoſitions pacifiques dans l'inſtant même où ſon ambition la conduiſoit à exécuter ouvertement un acte de perfidie ſans exemple dans l'hiſtoire des nations.

» Ce ſeroit s'abuſer, dit-elle, de croire que c'eſt la reconnoiſſance que le Roi a faite de l'indépendance des treize » Etats-Unis de l'*Amérique-Septentrionale*, qui a irrité le Roi » d'*Angleterre* : ce Prince n'ignore pas ſans doute tous les » exemples de ce genre que fourniſſent les annales *Britanniques*, & même ſon propre règne «.

Jamais le Roi n'a reconnu l'indépendance d'un peuple qui avoit ſecoué le joug de ſon Prince légitime: il eſt triſte que les

Miniſtres de Sa Majeſté *Très-Chrétienne* aient ſurpris la religion de leur Souverain pour couvrir d'un nom auſſi reſpectable des aſſertions ſans fondement & ſans vraiſemblance, qui ſont démenties par le ſouvenir de l'*Europe* entière.

» Au commencement des diſputes qui s'élevoient entre la *Grande-Bretagne* & ſes Colonies, la Cour de *Verſailles* a déclaré qu'elle ne prétendoit point être juge de la querelle; ſon ignorance des principes de la conſtitution *Britannique*, auſſi-bien que des privilèges & des obligations des Colonies, auroit dû l'engager à perſiſter toujours dans une déclaration auſſi ſage que modeſte: elle ſe ſeroit épargné la honte de tranſcrire les Manifeſtes du Congrès *Américain*, & de prononcer aujourd'hui, » Que les procédés de la Cour de » *Londres* forcèrent ſes anciennes Colonies de recourir à la » voie des armes pour maintenir leurs droits, leurs privilèges » & leur liberté «.

» Ces vains prétextes ont déja été réfutés de la manière la plus convaincante, & les droits de la *Grande-Bretagne* ſur ce peuple révolté, ſes bienfaits & ſa longue patience ont été déja prouvés par la raiſon & par les faits. Il ſuffit ici de remarquer que la *France* ne peut ſe prévaloir de l'injuſtice qu'elle reproche à la Cour de *Londres*, ſans introduire dans la juriſprudence de l'*Europe* des maximes auſſi nouvelles, qu'elles ſeroient fauſſes & dangereuſes, ſans ſuppoſer que les diſputes qui s'élèvent au ſein d'un Etat indépendant & ſouverain, ſont ſoumiſes à la juriſdiction d'un Prince étranger, & que ce Prince peut évoquer à ſon tribunal ſes alliés & leurs ſujets révoltés, pour juſtifier la conduite du peuple qui s'eſt affranchi des devoirs de l'obéiſſance légitime.

» Les Miniſtres du Roi *Très-Chrétien* s'appercevront peut-être un jour que l'ambition leur a fait oublier les intérêts & les droits de tous les Souverains. L'approbation que la Cour de *Verſailles* vient de donner à la révolte des Colonies *Angloiſes*, *ne lui permettroit pas de blâmer le ſoulevement de ſes propres ſujets dans le Nouveau-Monde, ou de ceux de l'Eſpagne*, qui auroient des motifs bien plus puiſſans pour ſuivre le même exemple, s'ils n'en étoient point détournés par la vue des calamités dans leſquelles ces malheureuſes Colonies ſe ſont précipitées.

» Mais la *France* elle-même a paru sentir la foiblesse, le danger, & l'indécence de ces prétentions : se relâchant dans la déclaration du Marquis *de Noailles* aussi bien que dans le dernier Manifeste, sur le droit de l'indépendance, elle se contente de soutenir que les Colonies révoltées joüissoient dans le fait de cette indépendance qu'elles s'étoient donnée ; que l'*Angleterre* l'avoit en quelque sorte reconnue elle-même en laissant subsister des actes qui tiennent à la Souveraineté ; & qu'ainsi la *France*, sans violer la paix, pouvoit conclure un Traité d'amitié & de commerce avec les Etats-Unis de l'*Amérique-Septentrionale*. Voici de qu'elle manière la *Grande-Bretagne* avoit reconnu cette indépendance également imaginaire dans le droit & dans le fait.

» Deux ans ne s'étoient pas encore passés depuis le jour que les Rebelles avoient déclaré leur résolution criminelle de secouer le joug de la Mere-patrie, & ce terme avoit été rempli par les évènemens d'une guerre sanglante & opiniâtre. Les succés avoient été balancés, mais l'armée du Roi occupoit les plus importantes des villes maritimes : elle continuoit toujours de menacer les Provinces intérieures ; le pavillon *Anglois* régnoit sur toutes les mers de l'*Amérique* ; & le rétablissement de sa dépendance légitime étoit posé comme la condition indispensable de la paix que la *Grande-Bretagne* offroit à des sujets révoltés, dont elle respectoit les droits, les intérêts, & même les préjugés.

» La Cour de *Versailles*, qui annonce avec tant » de franchise & de simplicité « le Traité signé avec ces prétendus Etats de l'*Amérique*, qu'elle trouvoit dans une situation indépendante, avoit seule contribué par ses secours clandestins à nourrir le feu de la révolte ; & ce fut la crainte de la paix qui engagea la *France* à se servir du bruit de cette alliance comme du moyen le plus efficace pour enflammer les esprits des peuples qui commençoient déja à ouvrir les yeux sur les suites malheureuses de la révolte, la tyrannie de leur nouveaux Chefs, & les dispositions paternelles de leur Souverain légitime.

» Dans ces circonstances peut-on nier, sans insulter à la raison & à la vérité, que la déclaration du Marquis *de Noailles*, du 13 Mars de l'année dernière, ne dût être reçue comme

une véritable déclaration de guerre de la part du Roi *Très-Chrétien*; les aſſurances » qu'il avoit pris des meſures éven-» tuelles avec les Etats-Unis de l'*Amérique*, pour ſoutenir la » liberté d'un commerce « qui avoit tant de fois excité les plaintes légitimes de la *Grande-Bretagne*, n'autoriſoient-elles pas le Roi à conſidérer dès ce moment la *France* au nombre de ſes ennemis?

» La Cour de *Verſailles* ne peut pas s'empêcher de reconnoître que le Roi d'*Angleterre* après avoir rappellé » ſon Am-» baſſadeur, dénonça à ſon Parlement la démarche de Sa » Majeſté comme un acte d'hoſtilité, comme une aggreſſion » formelle & préméditée «. Telle fut, il eſt vrai, la déclaration que l'honneur & la juſtice exigèrent du Roi, & qu'il communiqua ſans délai à tous ſes Miniſtres dans les différentes Cours de l'*Europe*, pour juſtifier d'avance les effets d'un reſſentiment légitime. Dès-lors il eſt aſſez inutile de rechercher la date des ordres envoyés aux *Indes-Orientales*, de marquer le jour précis auquel les flottes d'*Angleterre* ou de *France* ſont ſorties de leurs ports reſpectifs, ou d'examiner les circonſtances du combat de la *Belle-Poule*, & de la priſe de deux autres frégates qui furent effectivement enlevées à la vue même des côtes de la *France*. Dès-lors le reproche qu'on ſe permet de faire au Roi d'avoir ſi long-temps ſuſpendu la déclaration formelle de la guerre, s'évanouit de lui-même.

» Ces déclarations ne ſont que des moyens dont les nations ſont réciproquement convenues pour éviter la trahiſon & la ſurpriſe; mais les cérémonies qui annoncent ce changement terrible de la paix à la guerre, les Hérauts, les Proclamations, les Manifeſtes, ne ſont jamais néceſſaires, & ne ſont pas toujours les mêmes. La déclaration du Marquis *de Noailles* fut le ſignal de l'infraction publique de la paix. Le Roi dénonça ſur-le-champ à toutes les nations, qu'il acceptoit la guerre que la *France* lui offroit; les démarches ultérieures de Sa Majeſté étoient du reſſort de ſa prudence plutôt que de ſa juſtice; & l'*Europe* peut juger maintenant ſi la Cour de *Londres* manquoit de » moyens pour juſtifier une déclaration » de guerre, & ſi elle craignoit d'accuſer publiquement le Gouvernement *François* d'être l'aggreſſeur «.

» Puiſque l'alliance de la *France* avec les Colonies révol-

tées de l'*Amérique* avoit été une infraction manifeſte de la paix, & le motif légitime de la guerre, la Cour de *Verſailles* devoit naturellement s'attendre qu'à la première propoſition d'un accommodement entre les deux Couronnes, le Roi exigeroit qu'on lui accordât une juſte ſatisfaction ſur un objet auſſi important, & que la *France* renonçât à ces liaiſons qui avoient forcé à prendre les armes. La ſurpriſe affectée que les Miniſtres du Roi *Très-Chrétien* font paroître aujourd'hui de la fermeté de la Cour de *Londres*, eſt aſſez conforme à l'orgueil qui leur a dicté des conditions de paix que les plus grans ſuccès auroient à peine juſtifiées; & la propoſition qu'ils haſardèrent pour engager le Roi à retirer ſes troupes de l'*Amérique*, & à reconnoître l'indépendance de ſes ſujets révoltés, ne pouvoit qu'exciter l'étonnement & l'indignation de S. M.

» Le peu d'ouverture que la Cour de *Verſailles* a trouvé à réaliſer une eſpérance auſſi vaine, l'a obligée bientôt à ſe replier d'une autre manière: elle a propoſé, par l'entremiſe de la Cour de *Madrid*, un projet d'accommodement moins offenſant peut-être dans la forme, mais auſſi peu admiſſible par le fond. Le Roi *Catholique*, avec le conſentement de la *France*, a communiqué aux Miniſtres du Roi la propoſition d'une trêve à longues années, ou bien d'une ſuſpenſion générale & indéfinie de toutes hoſtilités, pendant laquelle les Colonies révoltées, les prétendus Etats-Unis de l'*Amérique-Septentrionale*, ſeroient traitées comme indépendans de fait.

» La réflexion la plus ſimple ſuffit pour découvrir l'artifice de ce projet inſidieux, & pour juſtifier aux ieux de l'*Europe* le refus du Roi. Entre les Souverains qui ſe reconnoiſſent, mais qui ſe combattent, les trêves à longues années, les ſuſpenſions d'hoſtilités, ſont les moyens doux & ſalutaires pour applanir les difficultés qui s'oppoſent à l'entière concluſion d'une paix qu'on renvoie ſans honte & ſans danger à un moment plus favorable. Mais, dans la querelle domeſtique entre la *Grande-Bretagne* & les Colonies, la Souveraineté même, l'indépendance de droit ou de fait, eſt l'objet de la diſpute; & la dignité du Roi ne lui permettoit point d'accepter ces propoſitions qui accordoient, dès l'entrée de la négociation, tout ce qui pouvoit contenter l'ambition des *Américains* rebelles, pendant qu'elles exigeoient

de S. M. que ſans aucune ſtipulation en ſa faveur, elle ſe déſiſtât pendant un terme long ou indéfini des prétentions les plus légitimes.

» La Cour de *Verſailles* daignoit, il eſt vrai, conſentir que celle de *Londres* traitât avec le *Congrès*, ſoit directement, ou par l'entremiſe du Roi d'*Eſpagne*. S. M. aſſurément ne s'abaiſſera point juſqu'à ſe plaindre de cet orgueil, qui ſemble lui accorder comme une grace la permiſſion de traiter directement avec ſes ſujets rebelles. Mais ſi les *Américains* eux-mêmes ne ſont pas aveuglés par la paſſion & la prévention, ils verront clairement dans le procédé de la *France* que leurs nouveaux alliés deviendroient bientôt leurs tyrans; & que cette indépendance prétendue, achetée par tant de malheurs & tant de ſang, ſeroit ſoumiſe à la volonté deſpotique d'une Cour étrangère.

» Si la *France* pouvoit vérifier cet empreſſement qu'elle attribue à la Cour de *Londres* à rechercher la médiation de l'*Eſpagne*, un pareil empreſſement ſerviroit à prouver la juſte confiance du Roi dans la bonté de ſa cauſe, & ſon eſtime pour une nation généreuſe qui a toujours mépriſé la fraude & la perfidie. Mais la Cour de *Londres* eſt forcée à convenir que la médiation lui fut offerte par les Miniſtres du Roi *Catholique*, & qu'elle n'a d'autre mérite que celui d'avoir fait paroître dans toutes les occaſions une inclination vive & ſincère de délivrer ſes ſujets, & même ſes ennemis, du fléau de la guerre.

» La conduite de la Cour de *Madrid* pendant cette négociation fit bientôt connoître au Roi qu'un médiateur qui oublioit ſes intérêts les plus chers pour ſe livrer à l'ambition & au reſſentiment d'une Puiſſance étrangère, ſeroit incapable de propoſer un accommodement ſûr ou honorable. L'expérience confirma ces ſoupçons : le projet injuſte & inadmiſſible qu'on vient d'expoſer, fut le ſeul fruit de la médiation. A l'inſtant même où les Miniſtres du Roi *Catholique* offroient, avec les apparences les plus déſintéreſſées, ſa Capitale, ſes bons offices, ſa garantie, pour faciliter la concluſion du Traité, ils laiſsèrent entrevoir dans l'éloignement de nouveaux ſujets de diſcuſſion qui regardoient particulièrement l'*Eſpagne*, mais ſur leſquels ils refuſèrent toujours de s'expliquer.

» Le refus de S. M. d'accéder à l'*Ultimatum* de la Cour de *Madrid*, a été accompagné de tous les ménagemens & de tous les égards convenables. A moins que cette Cour ne s'arroge le droit de dicter les conditions de paix à un voisin indépendant, il ne s'eſt paſſé rien dans cette conjoncture qui dût altérer l'harmonie des deux Couronnes. Mais les démarches offenſives de l'*Eſpagne*, qu'elle n'a jamais pu revêtir des plus foibles apparences de l'équité, ont montré bientôt que ſa réſolution étoit déja priſe, & que cette réſolution lui avoit été inſpirée par le Miniſtère *François*, qui n'avoit retardé la déclaration de la Cour de *Madrid*, que dans l'eſpérance de porter, ſous le maſque de l'amitié, un coup mortel à l'honneur & aux intérêts de la *Grande-Bretagne*.

» Tels ſont les ennemis injuſtes & ambitieux qui ont mépriſé la foi des Traités pour violer la tranquillité publique, & contre leſquels le Roi défend maintenant les droits de ſa Couronne & de ſon peuple. L'évènement eſt encore dans la main du Tout-Puiſſant ; Sa Majeſté qui ſe confie avec une aſſurance ferme, mais humble, dans la protection Divine, ſe perſuade QUE LES VŒUX DE L'EUROPE APPUYERONT LA JUSTICE DE SA CAUSE, & applaudiront au ſuccès de ſes armes, qui n'ont point d'autre objet que de rétablir le repos des nations ſur une baſe ſolide & inébranlable «.

Il n'y a perſonne qui ne ſoit en état de faire les réflexions qui ſe préſentent en foule à la lecture de cette pièce : je me bornerai ici à trois.

La première, c'eſt que c'eſt ſe jouer avec bien de la hardieſſe, & même de l'indiſcrétion, des lecteurs, de la vérité, de la décence, que de nier, qu'au moins dans les annales *Britanniques*, la révolte couronnée par le ſuccès ſoit un titre légitime à l'indépendance, & d'avancer que *jamais le Roi n'a reconnu celle d'un peuple qui a ſecoué le joug de ſon maître naturel.* A quelle révolution la Maiſon de *Brunſwick* doit-elle donc ſon Trône ? Si l'inſurrec-

tion des ſujets contre le Souverain que la naiſſance leur a donné n'eſt pas ratifiée à *Londres*, les ſucceſſeurs de *Guillaume III* ne ſont donc que des uſurpateurs.

Quelle imprudence aux Miniſtres d'un Monarque qui ne doit l'élévation de ſa Maiſon qu'à la fortune, de conteſter à cette divinité des grandeurs la prérogative de les créer ! C'eſt donner lieu à un dilemme bien accablant ; ou *Jacques II* a été validement deſtitué ; & alors pourquoi celui qui le remplace ſeroit-il à l'abri d'une deſtitution pareille ? Ou la dépoſition des *Stuards* eſt une iniquité, & alors quel droit ont à ſon héritage ceux qui ne le doivent qu'à la violence ?

On étouffe, je le ſais, ces argumens-là avec du canon : mais pourquoi raiſonner, quand on a ce moyen à ſa diſpoſition, & qu'en définitif c'eſt le ſeul qui puiſſe décider la difficulté ?

L'autre obſervation que je me permettrai ſur le Manifeſte qu'on vient de voir, porte ſur un article moins ſurprenant. Le ſoulevement des Colonies *Angloiſes*, dit le cabinet de *Londres*, peut un jour être cité par celles qui ſubiſſent aujourd'hui le joug de la *France* & de l'*Eſpagne* : & de quel droit ces Couronnes prétendront-elles punir l'imitation, elles qui auront autoriſé l'exemple ?

Rien n'eſt plus juſte, & plus vrai : mais la réponſe eſt ſimple : alors comme alors, ou plutôt, alors comme aujourd'hui : le canon fera le droit, & le vaincu aura tort.

Ma troisième observation est celle que j'ai déjà faite en commençant. Ce Manifeste n'est étrange, il ne paroîtra bizarre, ridicule même à bien des Lecteurs, que parce que c'est l'*Angleterre* qui le publie. On ne peut pas se dissimuler qu'il n'y ait en général, & beaucoup de décence, de noblesse même dans le style, & beaucoup de justesse dans le raisonnement, & beaucoup de vérité dans les faits.

Si la Puissance qui s'exprime ainsi, s'étoit fait respecter par une réputation soutenue d'égards, de modération, d'amour pour la justice; si elle s'étoit distinguée jusqu'à présent par des scrupules, & qu'en réclamant la foi des Traités elle invoquât des liens qu'elle n'eût jamais donné l'exemple de briser, je l'avoue, son Manifeste pourroit produire la plus vive impression.

Mais quand on pense que les procédés dont elle se plaint ne sont que des représailles; quand on se reporte aux infidélités qui ont précédé la guerre de 1756, aux violences qui l'ont signalée, à la tyrannie qui a rédigé la conclusion de la paix, on est autorisé à refuser au Ministère de *Londres* d'examiner même si ses réclamations sont justes. L'abus qu'il a fait de sa force, dispense malheureusement pour lui ses adversaires de consulter ses droits. Pour avoir utilement raison dans l'infortune, il faut n'avoir pas eu des torts impardonnables dans la prospérité.

En ce moment tout est encore en balance, & rien ne se décide. Les opérations générales n'ont d'effrayant

d'effrayant que l'appareil. Les grandes expéditions semblent être plutôt des cérémonies bruyantes que des combats sérieux, & destructeurs : mais ce qui est assez singulier, & par-là plus conforme au caractère bizarre que portent tous les évènemens de cette guerre, & même de ce siècle-ci, ce sont les exploits particuliers qui deviennent sanglans : on paroît se jouer dans les batailles ; on ne se massacre que dans les duels.

On se souvient du peu de perte mutuelle qui a causée la journée d'*Ouessant*. Les conquêtes de *Saint-Vincent*, de *la Dominique*, de *la Grenade*, sont remarquables sur-tout par le peu de sang qu'elles ont fait couler : si les promenades des grandes flottes depuis six mois ont coûté la vie à une infinité d'hommes, ce sont les maladies, & non le fer ou le feu qui les ont moissonnés. Mais la prise, ou même la rencontre indécise de deux seuls vaisseaux, couvre l'*Océan* de cadavres, & remplit la terre de deuil. Toutes les nouvelles présentent des détails de cette espèce qui font frémir.

D'un côté on apprend que *la Surveillante*, frégate *Françoise*, & le *Québec*, frégate *Britannique*, se sont heurtées, canonées, démâtées mutuellement : à l'instant où ces deux vaisseaux défagrées, & rapprochés par les vagues, se préparoient à un abordage mutuel, comme des dogues à qui l'on auroit coupé les jambes, & qui n'ayant de mobile que la gueule, se traîneroient l'un vers l'autre pour périr en se déchirant, le feu a pris au *Québec* ; il a sauté en l'air. Le prétendu vainqueur a

eu trente hommes tués, quatre-vingt-cinq bleſſés; & de tout l'équipage de l'*Anglois* on n'a ſauvé que quarante-trois hommes.

Ailleurs un corſaire *Américain*, nommé *Paul* JONES, décoré de titre de *Commodore*, a eu avec un autre bâtiment *Anglois* appellé *le Serapis*, une lutte bien plus affligeante. Ce *Paul* JONES eſt un des plus braves, mais des plus violens marins qui ait déſolé les mers; il monte *le* BON-HOMME *Richard*; nom qui fait avec le caractère du Commandant un étrange contraſte.

Le *Bon-Homme* a attaqué le *Serapis*; ils ſe ſont accrochés: on n'a point d'idée d'un combat de cette eſpèce, ſi les détails qu'on en publie ſont vrais. Les deux vaiſſeaux s'étant trouvés bord à bord, & étroitement unis, les bouches des canons ſe touchoient: c'eſt du milieu de ces ſources de tonnerre & de flammes que les Capitaines donnoient les ordres, & que les équipages les exécutoient.

On prétend même qu'il y avoit des bravades, des plaiſanteries entre eux: le pavillon du *Richard* ayant été renverſé par un boulet, l'ennemi crut être vainqueur. *Te rends-tu?* cria-t-il, à ce qu'on dit, à ſon rival. *Me rendre*, fait-on répondre au BON-HOMME: *Je me rendrois plutôt au diable qu'à toi.*

Que ce dialogue ſoit vrai ou non, le reſte de la ſcène le rend vraiſemblable. Les deux vaiſſeaux étoient raſés, l'artillerie en pièces, les

membres des navires brisés, épars à côté de ceux des défenseurs : enfin il a fallu qu'un des deux cédât, & *le Serapis*, après avoir perdu 200 hommes, s'est rendu à l'heureux concurrent qui comptoit encore plus de morts dans son équipage.

Puisqu'il faut des héros, quand on a des guerriers; qu'il y en ait, à la bonne heure : que les Gazettes les vantent; que les Rois les récompensent; que le peuple les admire, j'y consens : mais qu'il soit permis aux ames sensibles de pleurer sur ces affreux lauriers; & qu'il existe au moins un ouvrage où ils soient appréciés.

Si les opérations du dehors ne sont pas propres à inspirer jusqu'ici aux *Anglois* une terreur bien vive, il semble par la tournure que prennent les affaires dans leurs propres dominations que la politique s'apprête à leur causer de cruels embarras. Un des soins les plus soutenus de la leur a été d'éterniser l'esclavage, l'avilissement, & la foiblesse de l'*Irlande*.

Cette isle subjugée d'abord en vertu d'une bulle & du droit de bienséance, négligée jusqu'à *Elisabeth*, reconquise & ensanglantée par *Cromwell*, a dans tous les temps été régie par la Cour de *Londres* avec un joug de fer : c'est en vain qu'elle peut se féliciter d'un climat sain, d'un terroir fertile, d'une race d'hommes robustes, laborieux, braves, industrieux même; tous ces avantages naturels ont été étouffés avec réflexion; ou si l'on en a toléré en partie le développement, ce n'a été que pour le profit de ses tyrans; sa culture, sa

population, ainſi que ſon commerce ont été ſubordonnés aux intérêts de l'impérieuſe Capitale qui en redoutoit la proſpérité, plus encore que la langueur. Elle vouloit bien qu'il ſortît de l'*Irlande* des richeſſes qu'elle pût s'approprier ; mais elle ne vouloit pas que l'*Irlande* fût riche : & juſqu'ici elle avoit aſſez bien concilié ces deux plans contradictoires en apparence.

Mais la ſecouſſe qu'elle a reçue du ſoulèvement de l'*Amérique*, en ébranlant toutes ſes parties, a relâché les fers de celle-ci. Les *Irlandois*, jouiſſant au moins du droit de s'aſſembler en Corps, & de déterminer eux-mêmes par la forme, juſqu'à préſent, les impôts qu'on les condamne à ſupporter, ont profité de cette ombre de liberté pour faire entendre des plaintes : on a vu les années dernières de quel art les Directeurs envoyés de *Londres* pour contenir les voix & les geſtes de l'aſſemblée, ont eu beſoin pour prévenir des éclats fâcheux, & faire triompher l'aſſujettiſſement ſervile des gagiſtes de l'autorité, du mécontentement des vrais patriotes.

Ils ont trop oublié, au milieu de leurs ſuccès pécuniaires, qu'il eſt des circonſtances où l'argent ne ſuffit pas pour affermir la ſervitude d'une nation, & qu'il faut toujours intimider par le fer la partie que ce métal n'a pas ſéduite, ou que l'excès des vexations a aigrie : ils ont laiſſé ſe former, ſous prétexte de défendre le pays, des aſſociations, des compagnies, des régimens, & enfin des armées, qui, ſans ſecouer ouvertement le joug de l'*Angleterre*, paroiſſent plus dévouées aux

mains qui travaillent à l'alléger, qu'au Gouvernement intéreſſé à l'appeſantir.

Cette perſpective encourageante pour un parti, formidable pour l'autre, a produit l'effet que l'on en pouvoit attendre : le Parlement s'étant aſſemblé dans ces circonſtances, les voix, qui ci-devant avoient été toujours au moins partagées ſur les réclamations, ont été unanimes, & l'objet qui les a réunies n'eſt pas indifférent : il s'agit du renverſement abſolu des barrières élevées autour de l'iſle par le deſpotiſme de l'*Angleterre* : il s'agit d'aſſurer à l'*Irlande* un *commerce libre par tous ſes ports* : il s'agit de lui donner la faculté d'uſer de toutes celles dont la nature l'a douée ; avantage que l'*Angleterre* elle-même n'a pas, à beaucoup près, dans toutes ſes parties, & qui auroit prévenu la ſéparation des *Colonies*, ſi on le leur avoit accordé à temps.

Quel parti prendra la Cour de *Londres* dans une pareille conjoncture ? C'eſt ce qu'il eſt difficile de déterminer : mais peut-être au fond ſon choix eſt-il aſſez indifférent. Le refus ou la condeſcendance produiront vraiſemblablement le même effet : dans le premier cas, le pavillon *Britannique* ſera bientôt chaſſé de l'*Irlande* ; dans le ſecond, il n'y reſtera pas long-temps. C'eſt ici un ulcère invétéré, & incurable par une longue ſuite d'années d'un mauvais régime. Le malade abandonné à lui-même périra ; mais les remèdes le ſauveroient-ils ?

MÉMOIRE A CONSULTER,

ET CONSULTATION

*Pour les vrais Propriétaires du Prix décerné par l'*Académie *le 25 Août 1779.*

S'IL y a quelque chose qui soit propre à consolider la réputation déja si bien établie du grand *Nostradamus*, à lui confirmer le titre d'un des plus véridiques, des plus sûrs prénostiqueurs de l'avenir qui ait jamais existé, c'est sans contredit la *Centurie* insérée au Tome VI de ces *Annales*, page 325, & l'enchaînement des faits qui se développent successivement pour la justifier. On se rappelle avec quelle précision le Discours prononcé le 25 Août de cette année en pleine *Académie*, y avoit été prévu : l'influence des astres, la force de la nécessité, l'infaillibilité de la préscience du *voyant* sont telles que l'illustre Secrétaire, tout prévenu qu'il étoit, tout Philosophe, tout anti-Prophète qu'il est, n'a pas pu s'écarter d'un mot du canevas de la harangue qui lui étoit tracée. Il savoit combien son annonce paroîtroit plaisante, & feroit éclater de témoins ; & cependant, nouveau *Balaam*, il a fallu malgré lui qu'il la débitât.

Le prix a été adjugé à un anonyme, comme le Médecin *Provençal* l'avoit lu, il y a près de deux siècles, dans son Grimoire : l'or a été transmis, comme il l'avoit prédit, à un pauvre petit

Poète, & la palme seule a été cueillie par une main qui ne s'est pas montrée.

On n'a vu jusqu'ici que cela dans l'oracle, & c'en étoit bien assez pour l'admirer ; de quels sentimens de respect, de surprise, de vénération ne va-t-on pas être pénétré en apprenant ce qui est arrivé depuis.

Nostradamus en indiquant de si loin le glorieux & désintéressé vainqueur, l'a désigné par l'épithète de *Normand* : ce terme, dans la langue de l'histoire, signifie un homme du *nord*, un enfant des régions que la nature a confinées à l'une des extrémités du monde : dans celle de la conversation familière, il donne l'idée d'un homme adroit, maître de son secret ; qui ne dit ni *oui* ni *non* ; qui s'avance assez pour persuader ce qu'il a intérêt de faire croire, mais qui se ménage toujours une retraite, s'il est nécessaire un jour de reculer : & enfin, dans le langage grossier de la populace, ce même mot devient une injure, ou une ironie amère ; il désigne un homme peu scrupuleux sur les moyens de s'approprier le bien d'autrui.

Rien de plus injuste sans doute que cette dernière acception ; elle n'est pas plus fondée que celle qui attache au mot *Gascon* l'idée d'un parasite impudent, ou d'un escroc subtil : c'est insulter, contre toute décence, deux grandes Provinces peuplées d'habitans distingués par leur délicatesse, par l'élévation de leurs sentimens, autant que par leur intelligence & leur bravoure ;

mais le mépris que l'on doit à ces erreurs populaires, les rend sans conséquence, & les Astrologues initiés aux mystères de l'avenir, ne se piquent point de réformer les mépriſes passées. Ils se servent des expressions usitées pour rendre d'avance sensibles les faits qui n'existent pas encore.

Et en quoi on ne peut trop admirer la sagacité du Médecin de *Salon*, c'est d'en avoir choisi une qui renferme en elle seule trois différentes acceptions, & de l'avoir appliquée aux trois différens états des choses qu'a produit l'anecdote mémorable dont il s'agit ici.

D'abord le prix devoit être donné à un *Russe* poétisant; du moins c'étoit le bruit public: *Nostradamus* l'a vu; c'étoit le *Normand*.

Ensuite le *Moscovite* a disparu: à sa place la lanterne académique a montré sous le laurier une tête dont on ne voyoit pas distinctement le visage; mais que tous les Confrères nommoient avec chaleur, & qui ne disoit pas non: en faisant un acte de propriétaire par le refus de l'argent, elle en a fait un d'étranger, pour un Poète, par le silence au milieu des félicitations, &, qui pis est, des critiques; c'est encore le *Normand*.

Voilà aujourd'hui que cette tête est débusquée, ou du moins découverte: c'est évidemment celle d'un plagiaire, qui n'a pas plus de droit à la couronne qu'aux espèces, pas plus à l'encens, qu'à la bourse; c'est un vrai filou littéraire; c'est-à-

dire, dans le ſtyle vicieux, mais vulgaire dont j'ai parlé, un *Normand*. Quel homme que *Noſtradamus !*

Mais où eſt la preuve, dira-t-on, de cette dernière interprétation ? La voici. Il paroît depuis quelque temps une eſpèce de Journal intitulé, *Lettres Hollandoiſes*, Ouvrage aſſez piquant, où les intérêts de la *Hollande* dans la circonſtance actuelle ſont diſcutés, & la politique de l'*Angleterre* envers cette Puiſſance, approfondie : or, on y a inſéré, numéro 11, la déclaration que voici :

» La pièce de vers que l'*Académie Françoiſe* a » couronnée le jour de la *Saint-Louis*, & qui a pour » titre : *Aux mânes de M. de Voltaire*, *dithyrambe*, » n'eſt pas de M. *de la Harpe*, comme l'a dit le Ga- » zetier d'*Utrecht* dans un de ſes derniers numéros. » Cette pièce eſt de M. DE SAINT-PERAVI ; il » l'a compoſée ſous mes ieux l'année dernière : il » étoit alors ainſi que moi à *Bruxelles* ; nous lo- » gions dans la même maiſon, & mon Secrétaire » en a fait pluſieurs copies.

» Le projet de M. *de Saint-Peravi* n'étoit pas alors » de concourir pour le Prix de l'*Académie* : il avoit » fait auſſi l'Eloge de *J. J. Rouſſeau* qu'il vouloit » faire imprimer avec la pièce qui vient d'être » couronnée. Il en propoſa l'impreſſion aux prin- » cipaux Libraires & Imprimeurs de *Bruxelles*, qui » ne connoiſſant pas le mérite de ces deux Ou- » vrages, ne voulurent pas s'en charger.

» M. *de Saint-Peravi* les envoya alors à M. *la*

» *Mierre*, qui à cauſe des circonſtances, ne vou-
» lut point ſe charger du ſoin de les faire imprimer
» à *Paris*. Voilà ce que je ſais, & ce que je puis
» affirmer à tous ceux qui donneroient quelque
» croyance à l'aſſertion calomnieuſe du Gazetier
» d'*Utrecht*.

» Si ce n'eſt pas M. *de Saint-Peravi* qui a envoyé
» ſa pièce à l'Académie, elle lui a été volée; ſi ce
» n'eſt qu'il l'eût cédée à quelqu'un de ſes amis;
» dans l'un ou l'autre cas il n'eſt pas étonnant
» qu'il n'ait pas reçu la médaille, & qu'elle ait été
» donnée au premier acceſſit du conſentement de
» celui qui a paru en être l'auteur.

» Je ne connois pas M. *de la Harpe*, & je n'ai
» jamais eu avec lui aucune liaiſon; mais on l'a
» accuſé injuſtement. Et s'il étoit mon plus grand
» ennemi, je me croirois encore obligé de le juſ-
» tifier. Si vous connoiſſez le Rédacteur de la Ga-
» zette d'*Utrecht*, vous pouvez lui communiquer
» ma lettre; & s'il eſt honnête, comme je le
» crois, il ne balancera pas à ſe rétracter «.

Ce M. *de Saint-Peravi* demeure à *Liège*: or, on publie à *Liège* un autre Journal intitulé, *l'Indicateur*. M. *de Saint-Peravi* a inſéré dans *l'Indicateur* la Lettre ſuivante:

» Il me ſemble qu'une aſſertion auſſi violente
» que celle par laquelle débute à mon inſçu l'Au-
» teur des Lettres *Hollandoiſes*, en aſſurant que
» le *dithyrambe* couronné n'eſt pas de M. *de la*
» *Harpe*, mais de M. *de Saint-Peravi*, auroit eu

» beſoin d'être juſtifiée par des preuves plus for-
» tes que celles qu'il allègue, & principalement
» par mon aveu dont il a cru devoir ſe paſſer,
» & que certainement j'euſſe été très-éloignée de
» donner.

» Le voile de l'*incognito* ſous lequel j'ai pris ſoin
» d'envelopper juſqu'à ce jour mes foibles pro-
» ductions littéraires, auxquelles mes amis ſont
» témoins que j'ai toujours attaché très-peu d'im-
» portance, m'avoit ſauvé des chocs brillans &
» dangereux qu'un Auteur malheureuſement cé-
» lèbre peut éprouver à chaque inſtant dans la
» carrière des Lettres; & voici, qu'au milieu de
» ma courſe paiſible & ſolitaire, je me vois, je ne
» ſais comment, malgré moi, & ſans le ſavoir,
» mêlé dans un de ces eſpèces de pugilats litté-
» raires.

» La vérité que je me dois, ainſi qu'au Public,
» me force de ſortir de l'obſcurité ſilencieuſe, où
» je me repoſois avec délices, pour eſſayer d'é-
» claircir l'implication qui me concerne dans l'ar-
» ticle des *Lettres Hollandoiſes*.

» Je conviendrai que la plupart des faits rap-
» portés dans cet article ſont vrais, ſans conve-
» nir qu'il en faille conclure que le *dithyrambe*
» couronné ne ſoit pas de l'Auteur, quel qu'il
» ſoit, à qui le Public l'a d'abord généralement
» attribué. J'ajouterai que la note que je mis, il
» y a un an & demi bientôt, pour juſtifier le
» titre de *dithyrambe* que je donnois à ma pièce,
» eſt exactement la même que celle de la pièce

» couronnée à l'Académie : les titres ſont pareils ; » le fond, le plan, les détails de l'ouvrage, très- » poſtérieur au mien, ſont, à peu de choſe près, » les mêmes. Il eſt encore vrai que pluſieurs per- » ſonnes en ont eu des copies long-temps avant » qu'il fût queſtion de propoſer le prix de l'*Aca- » démie Françoiſe*.

» Mais il eſt évidemment impoſſible que je l'aie » cédée à quelqu'un de mes amis, ainſi que l'Au- » teur des *Lettres Hollandoiſes* paroîtroit vouloir » le faire entendre ; puiſque, ſollicité depuis par » des gens à qui je n'avois rien à refuſer, de l'en- » voyer au concours du prix de l'*Académie Fran- » çoiſe*, je le fis parvenir ſous mon nom, avant » le premier Juillet, dans la forme accoutumée, » à l'adreſſe indiquée à cet égard, & je fus, peu » de jours après, par la voie des Papiers publics, » que le prix étoit deſtiné d'avance à une autre » pièce que la mienne.

» Je conviendrai encore que je fus un peu ſur- » pris, quand cette pièce fut imprimée, de ſa » reſſemblance avec la mienne : mais il me parut, » comme il me paroît encore, plus aiſé de croire » que l'Auteur, quel qu'il ſoit du *dithyrambe* cou- » ronné, puiſſe avoir eu exactement les mêmes » idées que les miennes, que d'imaginer qu'il » s'eſt ſervi de mes idées, d'autant plus que celui » à qui on voudroit prêter ce plagiat, eſt connu » dans la Littérature pour être aſſez riche de ſon » propre fonds, & pour n'avoir pas beſoin de » s'emparer des foibles dépouilles d'un homme » inconnu juſqu'à préſent dans la carrière des

» Lettres dont il ne s'occupe que pour ſon amuſement.

» Cependant, pour achever de détruire toute eſpèce d'imputation fauſſe ou maligne à cet égard, je me ſuis déterminé à faire paroître mon *dithyrambe* tel qu'il fut compoſé d'abord, & ſans y faire la moindre correction. J'aime mieux le ſacrifice de ma vanité que celui de la vérité. J'y joins l'Eloge de *J. J. Rouſſeau*. Ces deux ouvrages ſeront accompagnés des notes que j'y avois miſes d'abord; & quoiqu'elles fuſſent compoſées pour l'*incognito* du cabinet, & ſeulement pour la correſpondance de quelques amis particuliers, je ne changerai rien à la première forme de mon manuſcrit, la circonſtance me faiſant préférer de donner plutôt une eſquiſſe imparfaite, mais originale, qu'un tableau plus fini, qu'on pourroit me ſoupçonner d'avoir imité «.

Signé, SAINT-PERAVI.

Cette pièce ne paroît pas comporter de réplique : les ménagemens de ce pauvre M. *de Saint-Peravi* annoncent bien la crainte que lui inſpire la clique ſur laquelle cette étrange anecdote va achever de jetter un ridicule ineffaçable: mais la vérité perce, & l'Auteur de la pièce couronnée ne peut pas être méconnu. On s'apperçoit qu'on a exigé de lui, par des menaces, un déſaveu, & qu'il l'a fait avec la déférence mal-adroite de l'amour-propre mortifié. Il a voulu conſtater ſes droits, en eſſayant de ſatisfaire ceux qui l'en dépouilloient.

Nous en ſommes ravis, à plus d'un titre. Juſqu'ici nous avons parlé en littérateurs; & c'eſt cependant ce que nous n'avons pas l'honneur d'être: nous ſommes tout ſimplement créanciers du Poète fruſtré de la couronne *dithyrambique*. Faute d'effets plus ſolides, nous avons hypothèque ſur ſon eſprit. Depuis pluſieurs années, ſes bonnes intentions, ſa fertilité même, ont été infructueuſes; mais nous croyons avoir droit de pourſuivre cette graine ſi heureuſement germée & mûrie. Nous croyons être autoriſés à nous pourvoir contre la ſupercherie *Académique*, qui enlève à-la-fois à notre débiteur la gloire, & à nous l'argent. Nous prions le Conſeil de vouloir bien examiner nos prétentions; s'il les trouve fondées nous eſpérons qu'il aura la bonté de nous indiquer les moyens de parvenir à les faire valoir, & contre qui il faut diriger nos démarches.

Signé, les Créanciers du *Dithyrambe*.

CONSULTATION.

LE ſouſſigné, qui a pris en communication la *Centurie* dont il s'agit, le *Dithyrambe* dont eſt queſtion, les *Lettres Hollandoiſes* dénommées au Mémoire ci-deſſus, la Lettre du ſieur *de Saint-Peravi* DE CUJUS, enſemble les *Mercures*, *Loix*, *Ordonnances*, *Commentaires*, dont l'application peut être faite à la queſtion ardue à lui propoſée;

ESTIME ſur le premier point, que la réclama-

tion des créanciers eſt inconteſtablement fondée; il s'élève, comme dit la gloire du Barreau *Pariſien*, le Docteur virginal, Me *Target*, mille raiſons qui *militent* en leur faveur.

D'abord il ne s'agit point ici de gloire; il ne peut pas même en être queſtion. L'ouvrage étant univerſellement déclaré mauvais, ridicule dans ſon enſemble, plat dans ſes détails, miſérable dans ſon exécution, l'honneur d'être le pere de ce petit enfant-trouvé, n'a rien de piquant. Le profit ſeul peut donc engager à le revendiquer.

C'eſt même ſe conformer aux intentions de l'immortelle *Académie*: elle a voulu, au moins pour cette fois, que le lucre ſeul échauffât les eſprits dans ſon élégante paleſtre. Si elle avoit penſé que le nom du vaſte défunt ſuffit pour produire cet effet, auroit-elle ſouffert qu'on ajoutât quelques piſtoles au laurier propoſé pour le concours?

Elle a craint que le nom de *Voltaire* n'attirât aucun athlète, puiſqu'elle a permis au ſieur Secrétaire, à qui gloire ſoit rendue, de faire tinter de l'or en le prononçant: elle a fait voir par-là qu'il s'agiſſoit ici de ſe diſputer moins la couronne que les eſpèces. Les autres années c'étoit la palme qui devoit exciter l'émulation: ici c'étoit l'argent. Sur la tombe des dévots on jette ordinairement de l'eau bénite: ſur celle des Poètes, & autres gens à talens, on jette des fleurs: ſur celle du Seigneur de *Ferney* on a jetté des écus. *Honni ſoit qui mal y penſe.*

Cela poſé, la queſtion devient du genre or-

dinaire : elle eſt ſuſceptible d'être portée devant les Tribunaux. L'objet eſt de déterminer, non pas le mérite de l'ouvrage qui eſt nul, ni même la propriété qui n'eſt pas douteuſe, mais celle du ſalaire promis : il s'agit d'appliquer l'émolument à qui il appartient. Or, la créance des Conſultans étant établie, comme on vient de le voir, il n'y a aucune difficulté que le rameau d'or ne doive leur être dévolu.

Aucune loi ne met les prix *Académiques* à l'abri des ſaiſies : les gages des Comédiens jouiſſent de ce privilège : mais la Nobleſſe de la Littérature n'en eſt pas ſuſceptible.

A la vérité les diſtributions du *Louvre* étant manuelles, peuvent échapper aux droits du créancier par le fait, quand il n'eſt pas aſſez preſte pour les intercepter. Comme ordinairement ou le Poète blaſonné n'a pas de dettes, ou qu'il a des fourniſſeurs patiens & ſilencieux, ou que ſon nom n'eſt pas connu avant le jour où le flageollet philoſophique le proclame, il reçoit & emporte ſa proie auſſi paiſiblement que la fumée dont elle eſt accompagnée : mais ici le cas eſt différent ; voilà l'Auteur dévoilé avant que l'argent lui ait été remis. La main des créanciers peut donc s'étendre validement, & envelopper du filet judiciaire ce butin qui les fuyoit. Point d'embarras ni de doute à cet égard.

Mais il s'élève une autre difficulté. L'argent n'exiſte plus. Le grand homme inconnu, quel qu'il ſoit, qui s'eſt approprié le *dithyrambe*, ce

Normand

Normand indiqué par l'irréfragable *Noſtradamus*, a feint de dédaigner la bourſe, en interceptant le laurier. Cette prudence eſt louable ; mais elle ne ſauroit nuire aux droits établis d'un tiers. L'Anonyme a pu dire fièrement : » Moi, je ne » veux pas de votre or «: mais le ſieur *de Saint-Peravi* & ſes ayant-cauſes, diſent : » Nous en vou- » lons, nous «.

D'un autre côté cet or a été donné à un inno- cent qui, ſans doute, ſera bien aiſe de le garder. M. *de Murville* criera : » Moi, j'ai fait ma beſogne, » & même plus : je ne me ſuis pas contenté de louer » mon *défunt* ; j'ai en outre encenſé mon *Secrétaire*, » injurié mon *Linguet*. En conſcience j'ai gagné » mon argent «.

Tout cela eſt ſolide ; mais cependant encore faut-il que cet argent revienne ou renaiſſe. Dans les quiſtions épineuſes, il faut poſer les princi- pes & les faits, & enſuite les conſéquences s'en déduiſent toutes ſeules, ſuivant le vénérable Me *Guillaume*, & le glorieux Bâtonnier Me *Del- pech de Saint-Denis*.

Or, c'eſt un fait que l'*Académie* avoit ici à diſ- tribuer 1200 liv. en nature, ſans compter, ou en comptant la couronne qui couvroit le ſac. C'eſt un fait qu'elle a décidé que ce ſac & cette cou- ronne appartenoient à l'Auteur du *Dithyrambe*. C'eſt encore un fait que ſur la déclaration ano- nyme d'un Anonyme, la ſage & grave Académie a tranſporté, non pas la couronne, mais le ſac, à un tiers qui n'y avoit aucun droit.

Si l'Académie, au lieu de cette précipitation un peu étourdie, n'en déplaise à la docte, & à jamais respectable Société, avoit un peu mesuré ses pas; qu'elle eût demandé à voir ce visage qui se détournoit, tout en humant la fumée de la victoire, à connoître cette figure qui se voiloit pour dicter une renonciation qu'elle n'étoit pas en droit de faire, nous aurions notre recours contre cet usurpateur de nos titres; nous forcerions ce stellionataire poétique à convenir qu'il n'avoit pas le droit de disposer de nos espèces, & par conséquent à nous les restituer. Nous aurions contre lui des indemnités à prétendre, des dommages-intérêts à conclure. Et puisque c'est par la faute de l'Académie que nous sommes privés de cette ressource, c'est à elle à nous en garantir.

Voilà ce que peuvent & doivent dire les Consultans, & leur droit est certain. C'est contre ce Sénat inconsidéré que leur action doit être dirigée. Si l'Académie connoît l'Anonyme, elle le mettra en cause, lui dénoncera la demande, & par ce moyen se tirera d'affaire. Si elle ne le connoît pas, elle payera pour lui, comme il est juste.

Quant au Tribunal qui doit être saisi de cette contestation, le Conseil estime que c'est le *Châtelet*. Indépendamment de ce que ce Siège est proprement la Cour de Justice de la Capitale, il devient aussi insensiblement celui des *Académies* litigantes. La cause célèbre du rapport du *cercle* au *carré* y est déja pendante: le sieur *de Vauxenville* y poursuit l'*Académie des Sciences* qui ne distribue point d'ar-

gent du tout : les Conſultans y trâduiront l'*Académie Françoiſe* qui le diſtribue mal. L'avarice ou l'indiſcrétion de ces ſavantes Compagnies ne peut manquer d'amener dans les plaidoieries des ſcènes auſſi intéreſſantes qu'inſtructives.

Si cependant ce n'étoit pas déroger aux *us* de l'Ordre belliqueux des Avocats, que de conſeiller la paix quand on porte la robe, & de faire briller le caducée conciliateur en parlant le langage d'une aſſociation amie des combats, il ſemble au ſouſſigné qu'il eſt un expédient capable de tout appaiſer à peu de frais.

Il croit avoir lu, quand il étoit au Collège, qu'*Achille*, à la mort de ſon cher *Patrocle*, ayant propoſé des jeux, des courſes & des prix, il y eut une bévue à-peu-près du genre de celle-ci : un accident ayant écarté, dans la courſe des chars, le vrai vainqueur, le prix fut donné à un *Murville* poſtillon qui l'avoit ſuivi de près. Le héros *Grec* tira de ſa poche l'équivalent de la couronne, & paya de ſes deniers le maître du charriot débuſqué.

Cela ne pourroit-il pas ſe pratiquer ici ? Quand il s'eſt agi de gratifier Mad. *Corneille*, & de contribuer à la repréſentation que donnoient les Comédiens pour elle, les doctes *Quarante*, à la réquiſition du plus généreux d'entre eux, ſe ſont cotiſés chacun d'un écu de ſix francs, ſur lequel même ils ont eu du plaiſir, puiſqu'ils ont occupé leurs places au théâtre : mais alors il s'agiſſoit d'un bienfait ; & l'économie accompagne ſouvent la charité.

Ici c'eſt une faute à réparer : il faudroit être un peu plus prodigue, & bourſiller avec plus de largeſſe : 1200 liv. réparties entre *Quarante* illuſtres, font juſte trois piſtoles argent de *France* par tête : ce n'eſt pas trop pour épargner quarante doſes de ridicule à chacun de ces quarantièmes de grand homme.

Enfin ſi ces Meſſieurs, connoiſſant trop bien le prix de l'argent, s'opiniâtrent à ne lâcher le leur qu'à bon eſcient, ils ont ſous la main un expédient tout ſimple qui concilieroit l'économie & la juſtice; ce ſeroit d'appliquer au ſieur *de Saint-Petavi*, s'il veut le recevoir, le legs du Comte *de Valbelle* : il fourniroit juſtement les 1200 liv. que l'on cherche. Il vaudroit mieux ſans doute que la première application de cette libéralité fût de la part de l'Académie une offrande, qu'une expiation; mais enfin, en attendant que cette Compagnie puiſſe être noble, le Public & le ſieur *de Saint-Peravi*, & les créanciers de ce dernier, ſe contenteroient probablement qu'elle fût juſte.

Délibéré à WAERBEEK, ce 28 Octobre 1779.

HENDRIK, Avocat, & Jardinier du Château.

Un dérangement aſſez conſidérable dans la ſanté de l'Auteur; & un changement dans ſon ſéjour, ont ſeuls occaſionné le retard de ce Numéro. Il eſt ſurpris, moins de la promptitude de ſes ennemis à en tirer des inductions malignes, que de la crédulité de ſes amis même à les adopter. Il a promis d'être exact, mais non pas de n'être point malade : il eſt ſeul, exactement ſeul; il le ſera toujours. Ceux qui s'allarment, ou ſe ſcandaliſent ſi aiſément des moindres délais, aimeroient-ils mieux qu'il ſe fît ſuppléer?

PALINODIE

A L'ILLUSTRE M. CROIZIER.

M. *Croizier*, par pur amour pour la juſtice, & la vérité, a attaqué l'Auteur des *Annales*, avec une douceur, une modération, une juſteſſe de ſens & de principes, dignes de tous les éloges (1). L'Auteur des *Annales* a répondu dans le Numéro XLIX, avec une fureur, une rage, & ſur-tout une déraiſon ſans exemple, comme on l'a pu voir (2).

M. *Croizier* revient à la charge ſur ſon théâtre hebdomadaire (3), avec les mêmes avantages & les mêmes procédés. Jamais on n'a mis, dans une diſcuſſion littéraire, plus de politeſſe, de décence.... &c. Il appelle M. *Linguet*, un *énergumène*, un *forcené*, *l'Auteur fougueux d'un libelle*, qui n'écrit que du *galimathias* & des *ſottiſes*. Gloire & graces ſoient rendues à M. *Croizier* des modèles achevés d'honnêteté qu'il prend la peine de fournir à la littérature moderne. Si c'eſt un jeune homme, il ira loin : ſi c'eſt un vieillard, il n'a pas perdu ſon temps.

(1) Voyez le *Mercure* du 18 Septembre dernier.

(2) Voyez le Tome VII des *Annales*, page 7.

(3) Voyez le *Mercure* du 6 Novembre 1779.

Ce qui relève infiniment ce ſtyle moëlleux & pittoreſque, c'eſt l'importance du ſujet, & la gravité des preuves que M. *Croizier* allègue pour ſoutenir ſon opinion. Dans ſon premier cours de politeſſe, il avoit appliqué au Parlement de *Paris* la dénomination de *premier Corps de l'Etat*. L'Auteur des *Annales* a oſé lui obſerver que cette primauté, dans nos mœurs, étoit ſpécialement réſervée au *Clergé*; & que même le titre de *Corps de l'Etat* en général ne pouvoit s'adapter aux Cours de Juſtice; qu'il appartenoit excluſivement aux trois diviſions politiques ſous leſquelles ſont compriſes en *France* toutes les claſſes qui compoſent le Royaume.

M. *Croizier*, toujours avec une aménité, de même qu'avec une juſteſſe, une rectitude merveilleuſement aſſorties à tout le reſte, répond: » M. *Linguet* ſe trompe bien gauchement, quand » il dit qu'il n'y a qu'*au Clergé*, *à la Nobleſſe*, » *& au Tiers-Etat* qu'on puiſſe appliquer cette *dé-* » *nomination de Corps de l'Etat*: car différentes » Ordonnances de nos Rois défendent expreſſé- » ment à ces trois Ordres de former des aſſem- » blées, & de *faire Corps*. Les Etats généraux » étoient formés des trois Ordres du Royaume: » & même encore de nos jours, pour les Provin- » ces régies par leurs Etats, ce ſont les trois Or- » dres de ces Provinces qui les compoſent, & non » pas les trois *Corps*.

Et il ajoute: » Je perſiſterai donc à dire que » le Parlement de *Paris*, la Cour des Pairs, que » M. *Linguet* attaque avec autant d'audace, eſt le » *premier Corps de l'Etat*.... Je ſais bien que ces

» maximes contrediſent ſingulièrement les opi-
» nions de cet Ecrivain forcené ; mais, *elles n'ont*
» *jamais pu être miſes en queſtion, & agitées ſérieu-*
» *ſement* que par lui & ſes adhérens, &c. (1) «.

Ainſi, ſous peine d'encourir la diſgrace de M. *Croizier*, il faut s'abſtenir d'appeller jamais le CLERGÉ *le premier Ordre de l'ETAT*. Sous peine d'être déclaré énergumène, forcené, il faut appeller le *Clergé*, la *Nobleſſe*, des *Ordres*, & non pas des *Corps* : enfin il faut croire que le mot *ordre* n'a en politique aucune eſpèce de rapport avec le mot *Corps*, ou bien paſſer pour un faiſeur de *galimathias*, & un diſeur de *ſottiſes*.

L'Auteur des *Annales*, ébloui par des lumières ſi vives, accablé par des autorités ſi convaincantes, confondu par des preuves ſi victorieuſes, ne rougit point de faire humblement aux pieds de M. *Croizier* l'abjuration de ſon erreur : il demande avec componction pardon à M. *Croizier*, & à ſes Lecteurs, du ſcandale qu'il a pu leur donner par une hétérodoxie auſſi révoltante que la ſienne : il promet de bouche & de cœur de tenir à jamais à la foi dont M. *Croizier* a fait briller à ſes yeux le ſymbole.

Et même dans l'ardeur de ſon proſélitiſme, il s'empreſſe de dénoncer au zèle convertiſſeur de M. *Croizier*, tous les complices de cette croyance abuſive ; il eſpère que le Miſſionnaire *mercuriel*

(1) Ce qu'il y a de lettres italiques dans le paſſage, eſt de l'original.

voudra bien au plutôt en faire juſtice, à commencer par.... On tremble de lâcher le mot, par l'*Académie Françoiſe*.

Hélas ! oui : cette Compagnie irréfragable en apparence, qui ſembloit ne s'être jamais trompée que dans les choix qui la recrutent, & dans la diſtribution de ſes couronnes ; cette inſtitution formée d'abord pour fixer & maintenir la pureté de la langue, devenue de nos jours le flambeau de la politique, le rempart des mœurs, la Reine même des opinions ; eh bien, l'*Académie* eſt tombée dans la fatale héréſie que M. *Croizier* foudroie.

Voyez ſon Dictionnaire, au mot *Corps*, quinzième définition. Parmi les phraſes citées pour fixer le ſens des mots, on trouve, LE CLERGÉ EST LE PREMIER CORPS DU ROYAUME. Au mot *Ordre*, on lit, ORDRE SE DIT AUSSI DES CORPS QUI COMPOSENT UN ETAT ; de ſorte qu'à la honte de cet aréopage littéraire, il a l'inſolence de décider qu'*Ordre* & *Corps* en politique ſont ſynonymes ; que *l'Ordre du Clergé eſt le premier Corps du Royaume*, & que ſi, en déſignant une des trois portions qui compoſent parmi nous, ſous la prééminence du Souverain, toute la hiérarchie civile, on ſe ſert du mot *Ordre* au lieu de *Corps* ; ce n'eſt point du tout pour exclure le ſens de celui-ci, mais pour lever les équivoques qui pourroient en réſulter, celle préciſément dont M. *Croizier* fait un article de foi.

C'eſt parce que le terme *Ordre* ſignifie un des CORPS QUI COMPOSENT UN ETAT, qu'on ne peut

appeller une Cour particulière, ni un *Ordre*, ni un *Corps de l'Etat.* On disoit à *Rome*, l'ORDRE des *Sénateurs*, celui des *Chevaliers*, celui des *Plébéiens*, parce que c'étoient là les trois Corps de l'Etat: mais on ne disoit pas l'*Ordre* des *Consuls*, des *Préteurs*, des *Huissiers*, des *Greffiers*: de même parmi nous on dit l'ORDRE du *Clergé*, l'ORDRE de la *Noblesse*, l'ORDRE du *Tiers qui composent aussi l'Etat*; mais on ne peut approprier à la Magistrature ou à ses appartenances, ni le mot *Ordre*, ni son équivalent. Voilà ce que l'*Académie* a osé prononcer avec un scandale abominable. Il faut espérer que M. *Croizier* en fera justice.

Tout l'y invite: & il trouvera encore dans le même Dictionnaire un encouragement précieux. Précisément en regard de la même page où se trouvent ces déshonorantes formules, on apperçoit le mot *correction:* & l'*Académie* qui donne toujours des exemples, en définissant ce mot *l'action de corriger*, ajoute, *cela mérite correction; sévère correction, rude correction.* Les Lecteurs sont en état de juger à qui doit s'appliquer ce dernier passage.

dinaire : elle eſt ſuſceptible d'être portée devant les Tribunaux. L'objet eſt de déterminer, non pas le mérite de l'ouvrage qui eſt nul, ni même la propriété qui n'eſt pas douteuſe, mais celle du ſalaire promis : il s'agit d'appliquer l'émolument à qui il appartient. Or, la créance des Conſultans étant établie, comme on vient de le voir, il n'y a aucune difficulté que le rameau d'or ne doive leur être dévolu.

Aucune loi ne met les prix *Académiques* à l'abri des ſaiſies : les gages des Comédiens jouiſſent de ce privilège : mais la Nobleſſe de la Littérature n'en eſt pas ſuſceptible.

A la vérité les diſtributions du *Louvre* étant manuelles, peuvent échapper aux droits du créancier par le fait, quand il n'eſt pas aſſez preſte pour les intercepter. Comme ordinairement ou le Poète blaſonné n'a pas de dettes, ou qu'il a des fourniſſeurs patiens & ſilencieux, ou que ſon nom n'eſt pas connu avant le jour où le flageollet philoſophique le proclame, il reçoit & emporte ſa proie auſſi paiſiblement que la fumée dont elle eſt accompagnée : mais ici le cas eſt différent ; voilà l'Auteur dévoilé avant que l'argent lui ait été remis. La main des créanciers peut donc s'étendre validement, & envelopper du filet judiciaire ce butin qui les fuyoit. Point d'embarras ni de doute à cet égard.

Mais il s'élève une autre difficulté. L'argent n'exiſte plus. Le grand homme inconnu, quel qu'il ſoit, qui s'eſt approprié le *dithyrambe*, ce

Normand

Normand indiqué par l'irréfragable *Noſtradamus*, a feint de dédaigner la bourſe, en interceptant le laurier. Cette prudence eſt louable ; mais elle ne ſauroit nuire aux droits établis d'un tiers. L'Anonyme a pu dire fièrement : » Moi, je ne » veux pas de votre or «: mais le ſieur *de Saint-Peravi* & ſes ayant-cauſes, diſent : » Nous en vou- » lons, nous «.

D'un autre côté cet or a été donné à un inno- cent qui, ſans doute, ſera bien aiſe de le garder. M. *de Murville* criera : » Moi, j'ai fait ma beſogne, » & même plus : je ne me ſuis pas contenté de louer » mon *défunt* ; j'ai en outre encenſé mon *Secrétaire*, » injurié mon *Linguet*. En conſcience j'ai gagné » mon argent «.

Tout cela eſt ſolide ; mais cependant encore faut-il que cet argent revienne ou renaiſſe. Dans les quſtions épineuſes, il faut poſer les princi- pes & les faits, & enſuite les conſéquences s'en déduiſent toutes ſeules, ſuivant le vénérable Me *Guillaume*, & le glorieux Bâtonnier Me *Del- pech* de *Saint-Denis*.

Or, c'eſt un fait que l'*Académie* avoit ici à diſ- tribuer 1200 liv. en nature, ſans compter, ou en comptant la couronne qui couvroit le ſac. C'eſt un fait qu'elle a décidé que ce ſac & cette cou- ronne appartenoient à l'Auteur du *Dithyrambe*. C'eſt encore un fait que ſur la déclaration ano- nyme d'un Anonyme, la ſage & grave Académie a tranſporté, non pas la couronne, mais le ſac, à un tiers qui n'y avoit aucun droit.

reconnoiſſoit pas à cette manœuvre le vainqueur du *Northumberland*. » Ah ! mon ami, répondit » M. *de Conflans*, que tu me rends ſervice de » m'avertir dans cette occaſion ! «. La grande voile ne fut point carguée : ſans perdre de temps il attaqua tout ſeul cette eſcadre, & la mit dans un tel déſordre, qu'ils s'abordèrent entr'eux. Son vaiſſeau de 70 canons le joignit au milieu du combat, & l'aida à déſemparer l'eſcadre *Angloiſe*; après quoi il fut rejoindre ſa flotte, les vaiſſeaux de 50 canons n'étant pas arrivés à temps pour prendre part à l'affaire.

» En 1756, M. le Comte *de la Galiſſonnière* défit, avec douze vaiſſeaux *François*, dont aucun n'étoit à trois ponts, & deux de 50 canons, une eſcadre de treize vaiſſeaux *Anglois*, dont un à trois ponts, de 100 canons, & un ſeul de 50. Cette victoire fut d'autant plus complète, que les *Anglois*, obligés d'aller ſe radouber à *Gibraltar*, furent plus de deux mois ſans reparoître, tandis que notre eſcadre reparut devant *Mahon* le lendemain, en tel état, qu'il ne paroiſſoit pas qu'elle eût combattu. La garniſon du fort *Saint-Philippe* crut qu'on la trompoit par les réjouiſſances de cette victoire. Pour la décourager, notre eſcadre tint encore la mer plus de deux mois, & le fort *Saint-Philippe* ſe rendit quarante jours après le combat.

» La trop grande modeſtie de M. *de la Galiſſonnière*, déſolé de n'avoir pas pris de vaiſſeaux, comme il l'eût infailliblement fait s'il eût pourſuivi les ennemis, empêcha que cette victoire ne

fût auſſi célébrée qu'elle devoit l'être. Il n'envoya point de Courrier à la Cour, & ſe laiſſa prévenir par M. le Maréchal *de Richelieu*. Ce fut ce dernier qui l'apprit au Roi; & on compta ſi bien ſur la défaite de l'armée *Angloiſe*, que lors de la capitulation, la garniſon ayant demandé de ſortir du fort, & d'être logée dans la ville, on aima mieux la laiſſer dix ou douze jours dans le fort pour donner le temps de préparer les tranſports qui devoient la paſſer à *Gibraltar*.

» Les regrets de M. *de la Galiſſonnière* étoient d'autant moins fondés, qu'en pourſuivant les ennemis, l'inconſtance des vents auroient pu l'éloigner de ſa croiſière, & fournir le moyen d'introduire du ſecours dans la place dont il aſſura la priſe, autant qu'il étoit en lui, par ſa conſtance à la bloquer.

» Dans le procès fait à l'Amiral *Bing*, on avança une aſſertion à-peu-près contraire à la vôtre, & exactement vraie; ſavoir, *qu'à force égale les vaiſſeaux* ANGLOIS *n'avoient jamais eu d'avantage ſur les* FRANÇOIS.

» Je dis plus, Monſieur; la plupart de nos déſaſtres même ont été glorieux.

» Si M. *de Lajonquière* eſt pris avec une eſcadre de deux vaiſſeaux de ligne, deux de 50, & une frégate, c'eſt par quinze vaiſſeaux de ligne; & ſa défenſe ſauve la flotte qu'il eſcortoit.

» M. *de l'Etenduère*, peu après, perd ſix vaiſ-

ſeaux, ſur huit : mais, outre qu'il ſauve la flotte de deux cens cinquante marchands qu'il eſcortoit ; il réduit les quinze vaiſſeaux & quatre frégates qui l'ont attaqué, au point de le laiſſer, quoique démâté de ſes deux mâts de hune, & défendu par le ſeul *INTRÉPIDE Vaudreuil*.

» Quoi de plus glorieux que la défaite de M. *de la Clue ?* Les Amiraux *Boſcawen* & *Broderik*, avec dix-ſept vaiſſeaux de ligne, dont au moins trois à trois ponts, en attaquent ſept des nôtres, dont aucun n'étoit à trois ponts. Les quatre vaiſſeaux de notre arrière-garde ſoutiennent tout l'effort de l'armée *Angloiſe*, depuis midi juſqu'à neuf heures du ſoir : le ſeul *CENTAURE Sabran*, dernier de la ligne, ſuccombe, & ſe rend neuf heures coulant bas d'eau, tandis que M. *Boſcawen* avoit été obligé de changer de vaiſſeau, le ſien ayant été mis hors de combat.

Dans la nuit les deux matelots de M. *de la Clue* totalement déſemparés ſont obligés de faire vent arrière, & il ſe trouve aujourd'hui grièvement bleſſé avec les trois vaiſſeaux de ſon avant-garde, un équipage harraſſé, un grand nombre de bleſſés, un vaiſſeau déſemparé. En cet état pourſuivi par l'armée ennemie, il riſque de ſe perdre corps & biens pour n'être pas obligé de ſe rendre. Quel horrible moment que celui de ſe jetter ſur une côte de roches ſans ſavoir ſi le vaiſſeau ne ſera point briſé avant qu'on puiſſe gagner la terre. A quoi l'amour de la patrie & du devoir ne porte-t-il pas les hommes ?

» Voilà, Monſieur, des réflexions dont votre

excellente plume tirera ſans doute meilleur parti que moi pour la gloire de notre nation que vous ne ceſſez de relever avec impartialité. Comme je ne ſigne point cette lettre, vous pourrez ou l'inſérer mot à mot dans vos *Annales*, & y faire une réponſe, ou y puiſer ſeulement des idées pour vos *Annales* à venir.

» Au reſte, je conviens que notre marine actuelle eſt plus forte qu'elle n'a jamais été, ſoit pour la capacité, ſoit pour l'émulation qui produit l'héroïſme; & c'eſt un des miracles de notre bon Roi LOUIS XVI, qui ayant trouvé à ſon avènement au trône une marine diviſée, ainſi que la nation, des vaiſſeaux preſque pourris, des cœurs que les diviſions inteſtines, le déſordre des finances, les déſaſtres paſſés, & la défiance publique devoient naturellement avoir vicié & découragé, eſt cependant parvenu en ſi peu de temps à réunir & relever les cœurs, à créer une marine formidable, avec laquelle après ſeize ans d'une paix languiſſante, & des hommes dont la plupart n'avoient jamais vu le feu, & avoient peu navigué; il a battu en toute occaſion un ennemi fier & orgueilleux de ſes derniers ſuccès que quatre ans de guerre avec les Inſurgens tenoient en haleine.

» Ce n'eſt pas ſeulement par la valeur que nous l'avons emporté ſur les *Anglois*, c'eſt par l'habileté.

» Le procès fait à leurs Amiraux prouve que cette connoiſſeuſe nation n'a pas été contente du combat d'*Oueſſant*; & les éloges donnés par le jugement, & après le jugement à ces mêmes Ami-

raux ſur leur capacité, prouvent auſſi inconteſtablement que ce n'eſt qu'à l'habileté du Général *François* qu'ils ſont réduits à attribuer leur malheur. Dans la vérité l'habile & brave Amiral *Keppel* a trouvé le moyen d'attaquer M. d'*Orvilliers* avec un tel avantage qu'il pouvoit ſe flatter de détruire l'armée *Françoiſe*, & M. *d'Orvilliers* a eu la capacité de changer cette poſition critique en une autre, telle qu'il a dû ſe flatter de détruire une partie de l'armée *Angloiſe*.

» Vos *Annales*, Monſieur, ne ſervent pas ſeulement à la gloire de la nation, vous ſervez auſſi les mœurs, la Religion, & ſes Miniſtres contre les attaques des faux Philoſophes.

» Sans entreprendre de pénétrer dans les ſecrets de la Providence, ne peut-on pas regarder tous ces évènemens comme une récompenſe que le Ciel accorde aux vertus de notre Prince; vertu dont il ne ſe glorifie ſans doute pas, mais qu'il rapporte à celui de qui toute vertu émane ? «

RÉPONSE.

VOUS voyez, Monſieur, de quelle ſincérité je me pique : votre lettre eſt glorieuſe pour la nation, & propre à augmenter, s'il eſt poſſible, l'émulation de nos marins : je me hâte de la publier, quoiqu'elle contienne une réprimande que je ne crois pas mériter.

Quand j'ai fait à M. le Comte *d'Eſtaing* le compliment d'avoir le premier remporté, à la tête

d'une eſcadre *Françoiſe*, un avantage non conteſté ſur une eſcadre *Angloiſe*, je n'ai entendu parler que des chocs de cette guerre-ci. Je croyois avoir aſſez ſouvent, comme vous l'obſervez vous-même, relevé la ſupériorité de la *France*, même ſur ce théâtre mobile, toutes les fois que les talens de ſes défenſeurs, & leur courage n'ont pas été enchaînés par les circonſtances, ou accablés par le nombre : mais cette mépriſe eſt peu importante : tout ce que j'y vois, c'eſt la néceſſité de m'obſerver plus qu'un autre, d'être en tout plus clair, plus exact qu'un autre, puiſque des expreſſions qui me ſemblent innocentes, peuvent donner une eſpèce de ſcandale, même à mes amis. C'eſt toujours me rendre un vrai ſervice, que de me rappeller cette néceſſité ; & c'eſt me faire un bien grand plaiſir que de parler comme vous le faites, de nos compatriotes, & de notre Roi.

Signé, LINGUET.

AMÉRIQUE.

APRÈS avoir brillé pendant quatre ans excluſivement ſur la ſcène meurtrière des combats, l'*Amérique* en a tout-d'un-coup preſque diſparu. La fille éclipſée par la rupture ſurvenue entre ſa mere & ſes nouveaux amis, n'occupe plus que foiblement notre attention : les ieux ſe fatiguent rarement à chercher au loin des objets dignes de notre curioſité, quand ils en ont de plus piquans dans le voiſinage : l'intérêt étranger a fait place dans nos ſpéculations à l'intérêt perſonnel.

L'inaction générale des troupes continentales a, depuis un an, juſtifié cette indifférence : il ſemble que voyant aux mains leurs adverſaires & leurs protecteurs, elles attendent leur propre ſort du ſuccès de cette grande querelle, & que la deſtinée de l'*Amérique* doive ſe décider dans la *Manche*.

La ſorte de léthargie où elles ſont tombées ſur terre, n'a été troublée que par un déſaſtre, comme je l'ai obſervé ci-devant : mais leur marine vient en dernier lieu de recevoir à ſon tour un échec qui a dû réveiller & affliger vivement leurs partiſans.

Une eſcadre aſſez conſidérable, chargée de 1500 hommes de troupes de terre étoit ſortie de *Boſton* en Juillet dernier, pour une expédition à la baye de *Penobſcot*, dont il eſt aſſez difficile de ſentir l'importance, & même de deviner l'objet. Elle y aſſiégeoit les forts qui défendent cette baye : le petit détachement *Anglois* relégué dans ce poſte étoit vivement preſſé, quand un Commodore *Britannique* eſt arrivé avec une flotte conſidérable. Les aſſiégeans ſe ſont trouvés aſſiégés ; au lieu de ſe défendre, ils ont pris le parti de mettre eux-mêmes le feu à leurs vaiſſeaux : ils ont fait par terre leur retraite pour regagner *Boſton*.

Ils avoient dix-neuf bâtimens, pluſieurs étoient de belles frégates de 20, de 25, & même de 32 canons : ſeize ont été détruits par des mains dont le courage & l'induſtrie auroient, ce ſemble, pu s'employer plus honorablement à tâcher de les

ſauver. Trois ſeulement ont été pris : ainſi la perte pour les uns eſt bien plus conſidérable que le gain pour les autres.

Les ſuccès de l'intrépide *Paul Jones* en *Europe* répareront-ils ce déſaſtre ? C'eſt ce qui peut paroître douteux ; mais ce qui ne l'eſt pas, c'eſt l'héroïſme, l'incroyable valeur de cet Officier peu connu juſqu'ici ſur le théâtre où il débute avec tant d'éclat : les détails de ſon dernier combat renouvellent & effacent preſque l'idée de ce que les *Duguay-Trouin*, les *Jean Barth*, &c. ont jamais fait de plus vigoureux.

Il n'a pas eu ſeulement à réduire un ennemi ſupérieur par le nombre de ſon équipage, par la quantité de ſon artillerie, par la force de ſon vaiſſeau ; il n'a pas eu ſeulement à veiller ſur la foibleſſe de ſon propre bâtiment, qui, en lançant la foudre de toutes parts, s'écraſoit lui-même par ſes propres efforts, & s'eſt enfin enſéveli dans la mer, au milieu de ſon triomphe : il a eu encore à ſe défendre de la trahiſon, des aſſaſſinats même de ſon aſſocié, ſi ce que l'on en publie eſt vrai.

Il avoit pour conſerve un autre navire, auſſi armé en guerre, appellé *l'Alliance*. Ce dernier, tant que le combat avoit été douteux, n'avoit point paru : *Jones* l'ayant apperçu vers neuf heures & demie du ſoir, crut, comme il le dit lui-même, dans le Journal qu'il vient de faire imprimer, le combat fini par ce redoublement de forces : il fut bien ſurpris de ne le voir entrer en lice que pour lâcher toute ſa bordée ſur le *Bon-Homme Richard*.

Nous lui criâmes, dit naïvement ce Commandant, *AU NOM DE DIEU, de ceſſer ſon feu ſur le BON-HOMME : l'Allianee* n'y fit point d'attention. Dans une de ſes bordées, elle enleva ſur le gaillard du frémiſſant *Jones* onze de ſes meilleurs matelots : dans une autre elle perça le *Bon-Homme* de pluſieurs coups ſous l'eau, qui commença ſur-le-champ à le remplir ; & pour achever le déſordre, le feu le gagnoit de toutes parts.

Jamais peut-être il n'y a eu de ſituation plus terrible, ni de courage plus inconcevable : un ennemi acharné, un ami perfide, deux élémens réunis & conjurés ne déconcertèrent ni le Chef ni l'équipage. L'eau que les pompes élevoient de l'intérieur du vaiſſeau, ſervoit à éteindre le feu qui en dévoroit la partie ſupérieure. On tâchoit d'éviter les coups de l'*Alliance*, en foudroyant le *Serapis*. En ſuppliant l'un *au nom de Dieu*, on parloit du *diable* à l'autre (1). Enfin, avec un vaiſſeau noyé, brûlé, démembré, on gagnoit la victoire, & le pavillon du *Serapis* tomboit devant une maſſe informe qui n'attendoit, en quelque ſorte, que ce moment pour couler à fond.

Paul Jones n'a eu que le temps de tranſporter ſes bleſſés ſur ſa priſe ; une heure après avoir abandonné *le bon vieux vaiſſeau*, ce ſont toujours ſes termes, *il vit, pour la dernière fois, avec un chagrin inexprimable, le* BON-HOMME RICHARD.

Ces expreſſions de tendreſſe n'étonneront pas

(1) Voyez le Numéro précédent.

ceux

ceux des Lecteurs qui auront vu quelque port; on ne ſe fait pas d'idée ailleurs de la liaiſon, de l'amitié qui s'établiſſent entre un vaiſſeau & les matelots qui le montent: il devient leur parent, leur frere, quelque choſe de plus: ils en partagent la honte & la gloire: & dans les efforts ſurnaturels qu'ils font, ſoit pour le défendre, ſoit pour l'honorer par des ſuccès, leur premier mobile eſt l'honneur, l'intérêt du bâtiment; le leur propre, ou celui de la patrie n'eſt que le ſecond.

Cet eſprit dans la marine tient lieu de celui de corps dans les ſervices de terre. Peut-être les Directeurs des nations ne ſavent-ils pas tirer aſſez de parti de cet eſprit. On le favoriſe, on le développe, on le conſacre comme je l'ai déja plus d'une fois obſervé, dans les inſtitutions civiles, ou judiciaires où il ne peut que nuire. On le néglige, ſouvent même on le reſtreint; on l'étouffe dans les établiſſemens militaires dont il devroit être l'ame par eſſence, & où il produiroit des prodiges utiles.

N'oublions pas qu'à la fin de ſa relation *Paul Jones* demande juſtice du Commandant de l'*Alliance*: ſi les faits qu'il allègue ſont vrais, comme on ne peut guère en douter, certainement elle lui eſt due.

HOLLANDE.

JAMAIS une coquette vivement preſſée entre deux rivaux qu'elle redoute, ou qu'elle déſire également de conſerver, n'a été plus embarraſſée que ne l'eſt aujourd'hui la *Hollande*, tiraillée tour-

à-tour par la *France* qui exige ſon inaction, & l'*Angleterre* qui réclame ſes ſecours. Il s'eſt établi à ce ſujet, devant leurs *Hautes-Puiſſances*, un combat de plume où les chocs ſont journaliers : les attaques & les répliques ne ſouffrent point d'interruption. Cette artillerie de papier eſt preſque auſſi bien ſervie que celle dont elle eſt le préliminaire en politique ; & de nouveaux évènemens ſemblent chaque jour ſe ſuccéder pour en augmenter l'énergie.

Après le combat dont j'ai parlé, *Paul Jones*, victorieux, mais preſque auſſi épuiſé que s'il avoit été vaincu, a cherché un aſile dans le port le plus voiſin : il étoit près du *Texel ;* il y eſt entré : il y a conduit le *Serapis*, héritier de ſon vainqueur, & à peine en état de conduire ſes nouveaux maîtres. Il a demandé l'aſſiſtance dont il avoit beſoin pour ſes bleſſés, pour ſon vaiſſeau, &c.

L'Ambaſſadeur d'*Angleterre* eſt intervenu, & dans un Mémoire fort ſérieux, il s'eſt oppoſé non-ſeulement à l'empreſſement avec lequel on auroit pu ſecourir ce héros, mais il a requis qu'on le privât de la récompenſe de ſon courage, en lui enlevant ſa priſe, ainſi que l'équipage qui en faiſoit partie.

Paul Jones n'a pas manqué de raiſons, plus que de valeur : il a, comme on s'en doute bien, été ſecondé par de puiſſans protecteurs : il a fallu juger ce procès : & enfin le 25 Octobre dernier, on a répondu à M. le Chevalier *Yorke ;*

» Que *L. H. P.* ont été informées qu'il eſt entré récemment

» au *Texel* trois frégates ; ſavoir, deux frégates *Françoiſes*, & » une troiſième ſoi-diſant *Américaine*, commandées par *Paul* » *Jones*, & amenant avec elles deux priſes faites par elles en » pleine mer, & nommées *le Serapis* & *la Comteſſe de Scarbo-* » *rough*, déſignées dans le Mémoire de M. l'Ambaſſadeur : Que » *L. H. P.* ayant obſervé depuis plus d'un ſiècle ſans interrup- » tion, & ayant notifié par des Placards ſucceſſifs, » qu'elles ne » déſirent point s'arroger en aucune façon le jugement ſur la » légalité ou l'illégalité des actions de ceux qui ont pris en » pleine mer des vaiſſeaux, leſquels ne naviguoient point de » ce pays, & qui les amènent dans les ports ou havres de » cette République ; qu'elles ne leur ouvrent leurs ports que » pour leur donner un abri contre les tempêtes ou autres dé- » ſaſtres, & qu'elles leur font reprendre le large avec leurs » priſes, ſans y toucher, les décharger, ni les aliéner, mais » en tel état qu'ils ſont entrés avec elles « ; *L. H. P.* ne ſau- » roient s'immiſcer dans un examen, ſi les priſes amenées par » les trois ſuſdites frégates appartiennent aux *François* ou » aux *Américains*, ni ſi elles ſont des priſes légales ou illé- » gales ; mais qu'elles doivent laiſſer la connoiſſance du tout » au Juge compétent à cet égard, & qu'elles les feront remet- » tre toutes en mer, afin qu'étant ſujettes à la repriſe, comme » ſi elles n'étoient jamais entrées dans un port de ce pays, » elles puiſſent être jugées par le Juge compétent, d'autant » que M. l'Ambaſſadeur voudra bien reconnoître qu'il croi- » roit n'avoir pas moins le droit de réclamer les ſuſdits vaiſ- » ſeaux, ſi c'étoient des vaiſſeaux *Anglois* particuliers, qu'à » préſent qu'ils ſont directement des vaiſſeaux du Roi ; & » qu'ainſi *L. H. P.* n'en ſont pas autoriſées davantage à faire » juger leſdites priſes par les Tribunaux de ce pays, non plus » que la perſonne de *Paul Jones* : Que, pour ce qui regarde » des actes d'humanité, *L. H. P.* ont déja fait voir à M. l'Am- » baſſadeur, combien elles ſont prêtes à les exercer à l'égard » des bleſſés des ſuſdits vaiſſeaux, & qu'elles ont donné des » ordres en conſéquence : *Qu'extrait de la préſente Réſolution* » *ſera remis à M. le Chevalier* Yorke *par l'Agent* van der Burch » de Spierinshoek «.

Le Miniſtre *Anglois* n'a pas regardé cette réſolution comme définitive : il a répliqué par un nouveau mémoire curieux, & digne d'être

conſervé dans une hiſtoire générale du ſiècle.

» En remerciant *V. H. P.* des ordres que leur humanité a » dictés par rapport aux bleſſés qui étoient à bord des deux » vaiſſeaux du Roi, *le Serapis* & *la Comteſſe de Scarborough*, » je ne puis que m'acquitter des ordres précis de S. M. en » renouvellant les inſtances les plus fortes & les plus preſ- » ſantes pour l'arrêt & la reſtitution deſdits vaiſſeaux, ainſi » que pour l'élargiſſement de leurs équipages, dont le pirate » *Paul Jones*, d'*Ecoſſe*, ſujet rebelle, & criminel d'État, s'eſt » emparé.

» Les ſentimens d'équité & de juſtice de *V. H. P.* ne laiſ- » ſent pas lieu de douter, qu'en prenant dans une plus mûre » délibération toutes les circonſtances de cette affaire, elles » reconnoiſſent aiſément la ſolidité d'une demande fon- » dée ſur les Traités les plus ſolemnels qui ſubſiſtent depuis » plus d'un ſiècle entre la Couronne de la *Grande-Bretagne* & » les *Provinces-Unies*, ainſi que ſur les principes du droit des » gens, & la coutume des nations amies & alliées.

» Les ſtipulations du Traité de *Breda* du 20 Juillet 1667 » (v. ſt.), confirmé & rappellé expreſſément dans celui de » 1716, & dans tous les poſtérieurs, ſont trop claires, trop in- » conteſtables à cet égard, pour ne pas en ſentir toute la » force.

» Le Roi croiroit déroger à ſa dignité autant qu'à celle de » *V. H. P.*, en expoſant les particularités d'un cas auſſi no- » toire que celui dont il eſt queſtion, ou en citant vis-à-vis » des anciens amis & alliés de ſa Couronne les exemples ana- » logues des autres Princes & Etats.

» On ſe bornera à remarquer que tous les Placards même » de *V. H. P.*, preſcrivant aux Capitaines des bâtimens » étrangers armés en guerre, de préſenter leurs lettres de » marque ou de commiſſion, autoriſent, d'après l'uſage gé- » néral des amirautés, à traiter en *pirates* ceux dont les lettres » ſont reconnues illégitimes, faute d'être émanées d'une » Puiſſance Souveraine.

» La qualité de *Paul Jones*, & toutes les circonſtances de » l'affaire, ne pouvant, par leur notoriété, être ignorées » de *V. H. P.*, l'*Europe* a les ieux fixés ſur leur réſolution. » *V. H. P.* connoiſſent trop le prix de la bonne-foi, pour ne » pas en donner l'exemple en cette rencontre eſſentielle : le » moindre éloignement d'une règle auſſi ſacrée, en affoibliſ- » ſant l'amitié entre les voiſins, produit ſouvent des ſuites » malheureuſes.

» Le Roi s'eſt toujours fait gloire de cultiver l'amitié » de *V. H. P.* : Sa Majeſté perſiſte conſtamment dans les » mêmes ſentimens : mais la nation *Angloiſe* ne croit pas » s'être attirée par aucune de ſes démarches, que ſes conci- » toyens ſoient détenus priſonniers dans un port de la Répu- » blique par un homme ſans aveu, ſujet du même pays, & » qui jouit de cette liberté qui leur eſt ôtée.

» C'eſt par toutes ces raiſons, & bien d'autres auſſi ſolides, » qui ne ſauroient échâpper à la haute pénétration & à la ſa- » geſſe de *V. H. P.*, que le ſouſſigné eſpère de recevoir là- » deſſus une réponſe prompte & favorable, conforme à la » juſte attente du Roi ſon Maître, & de la nation *Britan-* » *nique* «.

Rien de plus amuſant peut-être, pour un obſervateur impartial, que ce changement du langage des Puiſſances, en raiſon des variations ſurvenues dans leurs reſſources; & en même-temps de plus inconcevable que leur peu de mémoire ou de diſcrétion ſur des faits qui ſembleroient devoir rappeller l'une, & ſe graver dans l'autre.

D'un côté les *Hollandois* doivent être flattés devoir cette rivale orgueilleuſe, cette dominatrice deſpotique des mers, réduite au perſonnage de ſuppliante à leurs genoux. C'eſt déja une eſpèce de réparation de ces viſites attentatoires aux droits des peuples, de ces ſentences impérieuſes de

l'Amirauté *Angloiſe*, qui ont excité tant & de ſi juſtes plaintes.

Mais d'un autre côté, une République devenue puiſſante par une révolte, & couronnée par la fortune, doit-elle entendre avec plaiſir traiter de *pirate* l'émule de ſes fondateurs ? Si *Paul Jones* eſt un CRIMINEL D'ETAT, qu'étoient donc dans leurs tems les *Maurices*, & leurs aſſociés ? *Philippe II* réclamoit, comme *George III*, la foi des Traités, les droits de la naiſſance, les règles de la juſtice. Si cette première réclamation a pu être éludée d'abord, & enſuite annullée par la force, ne devroit-on pas ſentir que la ſeconde eſt un outrage pour ceux à qui elle rappelle leur origine ? Comme je l'ai dit dernièrement, les Couronnes n'ont point de pudeur; mais elles peuvent avoir de la raiſon, ou du moins de l'inſtinct; c'eſt-à-dire, de ce ſentiment naturel à tous les êtres, qui les porte à déſirer leur propre conſervation.

Si la *Hollande* l'écoute, en ce moment, il eſt difficile, malgré les vives ſollications qui cauſent une eſpèce de ſchiſme dans ſes Conſeils, & dans ſon ſein en général, qu'elle ſe rende aux inſtances de l'*Angleterre*. Les *Provinces-Unies* ont à la vérité beaucoup à craindre du léopard *Britannique*; mais elles ont auſſi beaucoup à eſpérer des *Lys*: l'un peut déſoler leurs côtes, ou même, ſans y porter le ravage, ſans ſortir de chez lui, leur porter des coups ſenſibles. Créanciers impuiſſans d'un débiteur formidable, les *Hollandois* peuvent voir en un inſtant s'évanouir les titres volatiles

contre lesquels leur confiance a autrefois échangé des monceaux d'or.

Mais la *France*, dans ce moment sur-tout, n'est pas moins respectable, à ce titre qui décide de la prééminence des Trônes, par la force; du côté du commerce elle offre au pavillon des *Bataves*, des ressources, & doit lui donner des inquiétudes bien propres à contenir les mains qui le dirigent. La Politique jalouse de l'*Angleterre* a détruit, il y a long-temps entre elle & la *Hollande*, ces deux principes de liaison. La terreur seule pourroit les unir; au lieu que des rapports plus doux peuvent rapprocher la République & notre Monarchie, sans cependant exclure le droit du canon, auquel se réduit toujours en définitif la politique des Etats.

Dans cette circonstance, il semble que la *Hollande* doit s'applaudir de la modération de la *France*; la Cour de *Versailles* ne lui demande qu'une neutralité exacte : sa rivale n'est pas si facile à contenter. La première, sans doute, doit être dans une grande perplexité : mais il ne faut cependant, comme je l'ai observé autrefois, qu'un calcul très-simple, & très-court pour en sortir. Quelle est celle des deux Puissances avec qui la rupture seroit plus préjudiciable ? Il n'y a pas de *Hollandois* qui ne puisse résoudre ce problême; du moins les patrons, les équipages, les propriétaires des vaisseaux devenus inutiles par l'abolition des privilèges, dont ce commerce dévorant pour les *François* jouissoit en *France*, ceux des prairies, des magasins qui fournissoient les fromages dont la *France* consommoit la plus grande

partie, & qui viennent d'y être prohibés, n'y ſont pas ſans doute embarraſſés.

Les *Hollandois* ne doivent-ils pas trembler que le Gouvernement *François* ne rompe ainſi peu-à-peu les filets dont leur ancienne induſtrie l'a entouré ? On peut, dans des temps d'ignorance ou de détreſſe, prendre des fers que l'on continue de porter même dans des temps de lumières & de proſpérités. Il n'en eſt pas ainſi quand les circonſtances ont ſecondé le vœu d'un ſiècle éclairé qui déſiroit de les voir briſer ; on ne les reprend plus quand une fois on s'en eſt affranchi.

ANGLETERRE.

ENFIN la lice va ſe rouvrir, & les athlètes verbeux de *Weſtminſter* vont rentrer en fonction. De quelque adreſſe, de quelque patience que les Miniſtres ſe ſoient armés, il eſt difficile que la ſéance ne ſoit pas vive : les objets qu'il faudra diſcuter ſont de nature à échauffer même les eſprits les plus indifférens.

La ſciſſion preſque prochaine, & déja prévue de l'*Irlande*, les moyens de l'éluder, de la prévenir, ou du moins de la reculer ; la lenteur, la dépenſe, l'inutilité des exploits en *Amérique*, l'inaction des flottes dans nos parages, le ſiége de *Gibraltar*, les affronts réitérés qu'a reçus en détail le pavillon *Britannique* par-tout où il s'eſt compromis, même à forces égales avec les vaiſſeaux des deux alliées ; enfin les reproches contre

l'incapacité des agens royaux, qu'on ne manquera pas d'accuſer d'être les ſeuls auteurs de tant de déſaſtres ou d'humiliations : quels textes pour l'éloquence anti-miniſtérielle !

On peut déja prévoir que la Cour commencera, comme un des perſonnages de notre Opéra-Comique, par demander de l'*argent*, de l'*argent*. L'Oppoſition répondra encore, avec un accompagnement d'injures, *point d'argent, point d'argent*. Reſte à ſavoir ſi le parti neutre ſera toujours comme par le paſſé, indifférent & docile, ou ſi le danger évident de la patrie ne réveillera pas enfin quelques-unes de ces ames qui acquierrent tant d'empire ſur les autres, quand une fois les circonſtances aident à l'impulſion qu'elles veulent leur donner : s'il ne s'élevera pas dans la cohue des deux Chambres un nouveau *Pitt*, que l'ambition, ou le patriotiſme donnent pour guide à la nation enthouſiaſmée.

Les ennemis de l'*Angleterre* ne doivent pas ſe diſſimuler que chez ce peuple, amolli en apparence par les vices qui ſuivent la proſpérité des armes, & du commerce, corrompu par l'or, il exiſte encore un nerf, une vigueur cachée dont les circonſtances peuvent amener l'exploſion. Le Général *Burgoyne* vient de donner récemment un exemple de cette fierté *Romaine*, qu'on n'auroit pas attendue dans la *Carthage* de nos jours.

Le Miniſtère, embarraſſé de lui apparemment, craignant ſes déclamations dans le cours de la ſéance parlementaire, lui a intimé l'ordre de re-

partie, & qui viennent d'y être prohibés, n'y ſont pas ſans doute embarraſſés.

Les *Hollandois* ne doivent-ils pas trembler que le Gouvernement *François* ne rompe ainſi peu-à-peu les filets dont leur ancienne induſtrie l'a entouré ? On peut, dans des temps d'ignorance ou de détreſſe, prendre des fers que l'on continue de porter même dans des temps de lumières & de proſpérités. Il n'en eſt pas ainſi quand les circonſtances ont ſecondé le vœu d'un ſiècle éclairé qui déſiroit de les voir briſer ; on ne les reprend plus quand une fois on s'en eſt affranchi.

ANGLETERRE.

ENFIN la lice va ſe rouvrir, & les athlètes verbeux de *Weſtminſter* vont rentrer en fonction. De quelque adreſſe, de quelque patience que les Miniſtres ſe ſoient armés, il eſt difficile que la ſéance ne ſoit pas vive : les objets qu'il faudra diſcuter ſont de nature à échauffer même les eſprits les plus indifférens.

La ſciſſion preſque prochaine, & déja prévue de l'*Irlande*, les moyens de l'éluder, de la prévenir, ou du moins de la reculer ; la lenteur, la dépenſe, l'inutilité des exploits en *Amérique*, l'inaction des flottes dans nos parages, le ſiége de *Gibraltar*, les affronts réitérés qu'a reçus en détail le pavillon *Britannique* par-tout où il s'eſt compromis, même à forces égales avec les vaiſſeaux des deux alliées ; enfin les reproches contre

l'incapacité des agens royaux, qu'on ne manquera pas d'accuſer d'être les ſeuls auteurs de tant de déſaſtres ou d'humiliations : quels textes pour l'éloquence anti-miniſtérielle !

On peut déja prévoir que la Cour commencera, comme un des perſonnages de notre Opéra-Comique, par demander de l'*argent*, de l'*argent*. L'Oppoſition répondra encore, avec un accompagnement d'injures, *point d'argent, point d'argent*. Reſte à ſavoir ſi le parti neutre ſera toujours comme par le paſſé, indifférent & docile, ou ſi le danger évident de la patrie ne réveillera pas enfin quelques-unes de ces ames qui acquierrent tant d'empire ſur les autres, quand une fois les circonſtances aident à l'impulſion qu'elles veulent leur donner : s'il ne s'élevera pas dans la cohue des deux Chambres un nouveau *Pitt*, que l'ambition, ou le patriotiſme donnent pour guide à la nation enthouſiaſmée.

Les ennemis de l'*Angleterre* ne doivent pas ſe diſſimuler que chez ce peuple, amolli en apparence par les vices qui ſuivent la proſpérité des armes, & du commerce, corrompu par l'or, il exiſte encore un nerf, une vigueur cachée dont les circonſtances peuvent amener l'exploſion. Le Général *Burgoyne* vient de donner récemment un exemple de cette fierté *Romaine*, qu'on n'auroit pas attendue dans la *Carthage* de nos jours.

Le Miniſtère, embarraſſé de lui apparemment, craignant ſes déclamations dans le cours de la ſéance parlementaire, lui a intimé l'ordre de re-

tourner en *Amérique*. Ses emplois militaires lui produiſoient, dit-on, un revenu de plus de quatre-vingt mille livres, argent de *France*: on pouvoit croire qu'il tiendroit à cette aiſance corruptrice; & que cet éloignement politique équivaudroit à ſon ſilence.

On s'eſt trompé: il a donné ſans héſiter ſa démiſſion de tous ſes offices: il s'eſt dépouillé de tout, hors de ſa qualité de Membre du Parlement, à laquelle il a ſacrifié le reſte; & dans la lutte à laquelle il ſe prépare, cette nudité ne le rend que plus redoutable.

En attendant les évènemens, ou du moins les diſcours dont ce champ orageux nous promet une moiſſon abondante, qu'il ſoit permis de conſigner ici un fait propre à jetter du jour ſur la légiſlation *Angloiſe*, & à y amener encore une réforme.

Les réflexions que j'ai oſé haſarder ſur la *peine forte & dure*, ſur les gageures ſcandaleuſes au ſujet du ſexe du *Chevalier* DEON, ſur l'inconſéquence odieuſe des détentions civiles, *pour dettes*, fondées ſur la ſeule aſſertion du créancier, ont déjà produit leur effet: l'horreur du ſupplice dans le premier cas a été anéantie: les gageurs criminels dans le ſecond ont été éconduits. Les attentats à la liberté dans le troiſième ont été reſtreints.

Certainement cette promptitude à adopter les réflexions d'un étranger, à profiter de ſes critiques, eſt plus honorable pour ceux qui en ſont

capables, que pour celui qui les a préſentées: celui-ci ne fait uſage que de ſa raiſon: les autres ont de plus à combattre l'habitude & le préjugé. C'eſt là un des avantages de la conſtitution *Angloiſe*, & de la faculté qu'elle donne à tous les hommes de publier hautement ce qu'ils croient utile. Au moins dans cette iſle on corrige les abus dont perſonne ne profite: ailleurs on n'en corrige aucun.

Quoiqu'il en ſoit, voici celui dont il s'agit. Tous les papiers publics à la file ont raconté l'hiſtoire récente d'une femme condamnée avec ſon complice pour crime de *fauſſe monnoie:* en *Angleterre* la peine de ce délit pour le ſexe, eſt le feu. L'homme également coupable n'eſt qu'étranglé.

Cette étrange différence a cependant été adoucie par l'uſage, tant la loi étoit atroce. On pend l'infortunée, avant l'exécution: mais on ne lui donne que dix minutes pour mourir: ce court intervalle paſſé, on la livre aux flammes.

Celle-ci peu raſſurée par la corde qu'on lui paſſoit au cou, contre la frayeur que lui inſpiroit le bûcher, ſe répandoit en lamentations très-raiſonnables ſur l'inégalité affreuſe de la peine prononcée contre deux individus également criminels: le Miniſtre qui l'aſſiſtoit n'imagina pour la raſſurer que de lui certifier qu'elle n'en ſentiroit rien, & que dix minutes de ſtrangulation étoient plus que ſuffiſantes pour la rendre impaſſible.

Peut-être avoit-il raiſon en phyſique; mais

avouons en morale, en humanité, en justice que la loi qui nécessite cette effroyable consolation, est bien effrayante elle-même! Dans ce même pays l'assassin perfide, le meurtrier de sa maîtresse, le rebelle déclaré traître à sa patrie, expient leur forfait par le plus doux des supplices, si pourtant ces deux mots peuvent aller ensemble: l'excédent de la peine que leur forfait a méritée ne s'exerce que sur leur cadavre; & un sexe foible, digne de pitié même dans ses écarts, pour un crime où il est impossible qu'il n'ait pas des hommes pour complices, & même pour guides, y est livré *par la loi* à la plus abominable torture qui puisse dévorer le corps, & accabler l'imagination. Quelle fatale inconséquence!

Quelle considération a donc pu rendre le législateur si barbare, & la loi si absurde? Quand on voit aux *Indes* la veuve précipitée par les mœurs dans le bûcher du mari, qu'elle n'a souvent pas même sujet de regretter, on conçoit qu'une politique cruelle, mais adroite, a pu engendrer cet usage, & le donner au sexe le plus puissant, pour sauve-garde contre les attentats secrets, mais par là même plus redoutables de l'autre. Une femme en voyant sa destinée liée à celle de l'époux à qui l'honneur lui défend de survivre, ne sera pas tentée de s'en défaire. Si ce n'est pas-là le vrai motif de cette institution étrange, c'en est du moins une excuse: & si elle n'est pas réciproque, si l'anathême meurtrier qu'elle prononce n'embrasse qu'un sexe, on en sent bien la raison.

Mais quelle raison, quel motif, quelle excuse

peut avoir la loi *Angloiſe?* La *fauſſe monnoie* exercée par une femme, eſt-elle plus redoutable que quand c'eſt un homme qui met en œuvre les ſoufflets & les marteaux? N'eſt-ce pas même une eſpèce de crime dont ſon ſexe la rend incapable, ſi elle n'y étoit portée d'ailleurs? Elle ne peut en devenir coupable que par ſéduction, & c'eſt cette ſéduction que l'on punit par un ſupplice vraiment infernal.

L'uſage l'adoucit! Mais cet uſage même démontre l'iniquité de la loi: les bornes que l'on a preſcrites au palliatif l'augmentent. Une femme plus robuſte qu'une autre ne ſera pas plus criminelle, & cependant elle ſera plus tourmentée. Ce n'eſt plus ſon délit, mais ſa vigueur qui fait la meſure de ſon ſupplice, puiſqu'enfin il n'eſt pas certain du tout, ou plutôt qu'il eſt très-probable que le répit des dix minutes au gibet eſt abſolument inſuffiſant pour éteindre dans la victime le ſentiment de la douleur. Une heure entière de ſuſpenſion, quand l'art du bourreau n'y joint pas, comme chez nous, une luxation meurtrière, ne ſuffit pas toujours pour anéantir l'exiſtence. A plus forte raiſon la ſixième partie de ce temps ne doit-elle pas engourdir les organes au point de les priver de leur ſenſibilité.

On ne répondra pas ſans doute que peu importent les angoiſſes d'un être voué à la deſtruction; & que puiſqu'il faut qu'il périſſe, il eſt aſſez indifférent d'applanir un peu plus ou un peu moins la carrière qui le conduit inévitablement à la mort.

Ce raiſonnement décéleroit par-tout un cœur féroce : mais il ſeroit plus déplacé dans une bouche *Angloiſe* que dans toute autre. Ces fiers inſulaires ſe glorifient ſur-tout de leur indulgence envers les malheureux que la Juſtice dévoue à la néceſſité des exemples pour réprimer les crimes. L'année dernière, en prononçant à un *François*, meurtrier, & meurtrier de la plus vile, de la plus horrible eſpèce, ſa ſentence de mort, le Juge lui dit, en propres termes : » Remerciez » la Providence qui vous a conduit dans un pays » où la mort que vous allez ſubir n'eſt aggravée » par aucune des tortures qui la précéderoient & » l'accompagneroient par-tout ailleurs «. Un ſupplice du genre, & dans le cas dont il s'agit, peut-il ſubſiſter chez une nation dont les Tribunaux tiennent un ſemblable langage ?

BRUXELLES.

L'ANNÉE dernière, je faiſois une remarque qui malheureuſement ne ſe vérifie que trop. Il n'arrive preſque jamais ſur cet infortuné globe de grans bouleverſemens dans la politique, ſans qu'il s'y joigne d'autres déſaſtres : des dérangemens phyſiques, des mortalités, des inondations, ou des incendies deſtructeurs ſont les accompagnemens funeſtes des tracaſſeries entre les Rois. Des maladies épidémiques, la diſſenterie ſur-tout, ravagent en ce moment une partie des Provinces de *France* : l'*Allemagne* n'en a pas été exempte : dans les *Pays-Bas* ce dernier fléau

n'a été contenu que par la promptitude avec laquelle le Gouvernement a prodigué les ſoins & les ſecours, contre une ſi redoutable invaſion.

Dès que le mal a été connu, on a diſtribué des remèdes avec des imprimés qui indiquoient la manière de s'en ſervir. Ces remèdes & la méthode ont été tirées des Ecrits de M. *Tiſſot* : ſi la confiance eſt un premier hommage rendu à un Médecin célèbre, la publicité du ſuccès en eſt un ſecond qu'on lui doit.

Ce qu'il y a de ſingulier, quoique trop commun peut-être, c'eſt que le mal a été bien moins indocile que les malades. Avant que de guérir, il a fallu perſuader : c'eſt ſur-tout parmi le peuple, & dans les campagnes que cette épidémie, comme toutes les épidémies, a fait le plus de ravages : or ces hommes ſi crédules quelquefois, & qui ſe ſervent ſi rarement de leur raiſon, n'en uſoient ici que pour ſe ſouſtraire au ſpécifique ſalutaire qu'on leur préſentoit.

» Des vomitifs, diſoient-ils, des purgations, » quand la nature nous accable déja par des évacua- » tions ! Notre mal eſt préciſément l'effet que l'on » veut produire en nous ! Il faut reſſerrer au lieu » de relâcher «. En conſéquence les cordiaux les plus forts, les aſtringens les plus violens, étoient employés ſous la direction ſur-tout des vieilles femmes, à qui, d'un bout du globe à l'autre, le droit de guérir par des *remèdes ſimples* eſt dévolu.

On m'a cité de cette médecine ruſtique des

traits qui paroîtroient plaiſans s'ils n'étoient pas meurtriers : ils méritent d'être connus, ne fût-ce que pour détruire les préjugés dont ils ſont la ſuite, s'ils exiſtoient dans les lieux où parvient cet ouvrage. On a vu des meres tendres, compatiſſantes, écarter le régime preſcrit de leurs enfans mourans, & les empâter d'œufs durs, aſſaiſonnés de vin aiguiſé avec du poivre ; d'autres les nourriſſoient de bouillie épaiſſie avec pluſieurs feuilles de papier. Les malheureux périſſoient ainſi tamponnés, & le docteur en cornette ne ſe déſabuſoit point.

Ceux qui profiteroient de ces anecdotes pour en conclure que l'ignorance eſt plus dangereuſe que la ſcience, auroient tort cependant. Qu'on y prenne garde ; ce n'eſt pas l'ignorance qui fait ici tant de mal, c'eſt une demi-ſcience. Le ſauvage, l'imbécille abandonné à lui-même, ou plutôt à la nature, ne feroit rien du tout, ni pour combattre le mal, ni pour l'aggraver. Il pourroit être tué par la diſſenterie ; mais il ne le feroit point par le remède. Au lieu que la nourrice, la bonne, la mere même ont quelquefois jargonné médecine ; elles ont cru réfléchir ſur les effets & les abus de cet art ; leurs erreurs même dans leurs idées ſont des réformes ; & il n'y a aucune d'elles qui, en maſtiquant ainſi des entrailles, ne croie être plus habile, plus *ſavante* que *Boerhaave* ou *Tiſſot*.

LETTRE

LETTRE

A M. TISSOT, *Docteur en Médecine, au ſujet de ſa Lettre à M.* Hirzel, *Conſeiller d'Etat à* Zurich, *&c. ſur le* bled *&* *le* pain.

Bruxelles, ce 2 Novembre 1779.

J'AI reçu, Monſieur, l'exemplaire que vous m'avez fait l'honneur de m'adreſſer de la brochure où vous combattez mon opinion ſur le *pain* & ſon utilité : j'ai celui de vous en faire mes très-humbles remerciemens. C'eſt de votre part une double politeſſe. Il n'y a rien de plus honnête que l'ouvrage ; il faudroit avoir un amour propre bien ombrageux pour ſe piquer d'une pareille critique : elle n'a excité chez moi que de la reconnoiſſance.

Je me veux beaucoup de mal de ne pouvoir pas encore être tout-à-fait de votre avis. Mais ma raiſon, ſubjuguée par l'expérience, s'oppoſe aux mouvemens de mon cœur : quoiqu'il ſoit preſque honteux pour moi de penſer autrement qu'un grand Médecin ſur l'article de la digeſtion, j'ai en moi-même un argument qui me rend indomptable : c'eſt mon eſtomac. Soit conſtitution particulière, ſoit habitude, ſoit plus d'attention ſur cet objet qu'on n'en a d'ordinaire, j'ai obſervé depuis mon enfance que le *pain* m'a toujours été contraire : ſeul, en quelque petite quantité que ce fût, il m'a toujours donné des aigreurs, de véritables indigeſtions ; &, ce qui va peut-être vous étonner, c'eſt que je digère la pâtiſſerie, & en

général le *pain non levé*, impunément, & même facilement.

Cette expérience de toute ma vie m'a mené naturellement à réfléchir ſur tout ce qui y a rapport : j'ai vu, ou cru voir une connexion ſenſible entre les dangers phyſiques du *pain*, & ſes malheureux effets moraux. J'en ſuis venu à le regarder pour les pauvres, comme une chaîne qui les aſſervit, tandis qu'il eſt pour les riches un moyen de volupté, de délices : je ſuis fort ſurpris, il eſt vrai, que les premiers s'y attachent avec une avidité ſi excluſive : mais je ne le ſuis pas que les ſeconds en paroiſſent ſi ſatisfaits. Ce ſont les jouiſſances de la table qu'il augmente, & non pas la faim qu'il appaiſe.

Sans le pain, les graiſſes, les ſaveurs toutes oppoſées de nos alimens recherchés, affecteroient déſagréablement le goût. Mais à l'aide de cette ſubſtance ſpongieuſe qui les reçoit toutes, qui s'en pénètre, elles ſont d'abord adoucies ; elles s'uniſſent enſuite peu-à-peu, & ne s'incorporent que lentement. L'obſtacle léger que ce mêlange apporte à la maſtication prolonge & varie le ſentiment qu'elles excitent ſur la langue : celle-ci qui reſteroit pareſſeuſe, & preſque immobile, ſi elle n'obéiſſoit qu'au beſoin, ſi elle n'avoit à tranſmettre à l'éſophage qu'une maſſe uniforme & monotone, acquiert une activité involontaire, quand elle eſt aiguillonnée par le plaiſir : elle eſt infatigable quand chacun de ſes mouvemens eſt payé d'une ſenſation nouvelle, & que chaque face de l'amalgame qu'elle retourne avec tant de volubilité, lui procure un chatouillement de plus.

Ce n'eſt pas tout : le pain ainſi repaitri, redevenu pâte par l'action ſoutenue de la ſalive & des dents, ne ſert pas ſeulement à modifier, à recombiner les ſaveurs ; il déterge auſſi l'organe deſtiné à en recevoir l'impreſſion. C'eſt préciſément la loque dont le peintre ſe ſert pour nettoyer ſes pinceaux.

Et ſans cette eſpèce de balai humide, doux, mais abſorbant, qui dégage à chaque inſtant les houpes nerveuſes de la langue des engorgemens que nos ſauſſes y produiſent, qui pourroit réſiſter à ces lards, à ces jus dont on l'inonde, à ces coulis acides, ſucrés, ſalés, tantôt épaiſſis par le froid, tantôt diſſous par la chaleur, & dont la perfection tient à chacune de ces températures ; véritable image du cahos, où les élémens ſe combattent ; triomphe d'un chef de cuiſine, qui fait ſortir de ce déſordre les plus brillans chef-d'œuvres de ſon art. Sans l'intervention du *pain* qui repoſe le goût, qui en ménage, en renouvelle, en éterniſe la ſenſibilité, nos palais blaſés dès le premier plat, ne paſſeroient qu'avec répugnance au ſecond ; voilà les ſervices que la paneterie rend à l'opulence.

Ce qui le prouve invinciblement, c'eſt que le peuple qui a le plus raffiné ſur l'art de la cuiſine, eſt auſſi celui chez qui le pain eſt le plus eſtimé : toutes les nations qui vivent de mets ſimples, ou ne le connoiſſent pas, ou le dédaignent : mais nos *François* pour qui un plat friand eſt une choſe eſſentielle, & qui font à-peu-près autant de cas d'un cuiſinier ſupérieur, que d'un *Turenne*, ou d'un *Boſſuet*, ſont auſſi les plus grans panivores

de l'univers. Nos petits-maîtres & nos jolies femmes s'évanouiroient à l'approche du repas le plus ſplendide, ſi chaque aſſiette n'y étoit pas armée de ſon pain; la première choſe que cherche leur gourmandiſe, c'eſt ce ſoulagement des palais émouſſés, & des eſtomacs trop irritables. Ainſi la boulangerie eſt doublement criminelle envers le genre humain : elle augmente l'eſclavage du pauvre, & ne ſert que la ſenſualité du riche.

Et obſervez, Monſieur, que l'uſage s'en introduit à la ſuite du luxe qui le rend précieux. Les *Anglois* du bon ton commencent aujourd'hui à conſommer preſque autant de pain que nous, parce que les cuiſiniers *François* ſe ſont multipliés dans cette iſle : on n'y recueilloit autrefois de bled preſque que pour en vendre : on n'y ſavoit alors que rôtir la viande, bouillir à l'eau le poiſſon, les légumes, la volaille; mais aujourd'hui qu'on a des entrées, des hors-d'œuvres, des entre-mets, &c. on a beſoin de pain.

Enfin ce qui achève de confirmer irrévocablement mon ſiſtême, c'eſt que ce mets de plus ne tient lieu de rien. Loin d'économiſer la viande, & tous les autres alimens, en les aſſociant à ce compagnon perfide, on en augmente la conſommation : & rien n'eſt plus naturel; le palais abuſé ſur les ſaveurs trompe à ſon tour l'eſtomac ſur ſes forces : on croit pouvoir toujours manger, parce qu'on peut toujours goûter, & la ſuſceptibilité artificielle de l'un eſt priſe pour un ſimptôme de la vigueur de l'autre, juſqu'à ce que les indigeſtions, les langueurs, les inſomnies, les obſtructions, les fièvres tierces, malignes, & tout le cortège de l'intempérance appellent les ſe-

cours d'un grand Médecin tel que vous, Monſieur, qui commence par ordonner la diète & l'eau, c'eſt-à-dire, par proſcrire le boulanger.

Le temps me manque pour répondre en détail à toutes les objections que vous prenez la peine de me faire ſur la généralité de mon opinion: mais je ne dois pas en omettre une qui n'eſt relative qu'au *levain*. Je me ſuis récrié ſur cette inoculation dégoûtante; vous répondez que la fermentation excitée par ce mêlange ne gâte pas plus le pain qu'une manipulation pareille ne gâte le vin qu'on y ſoumet également. Cette comparaiſon eſt très-ſpécieuſe: mais me pardonnerez-vous, Monſieur, d'oſer me diſpenſer d'admettre la conſéquence, & même la ſimilitude? N'y a-t-il pas une grande différence entre ces deux manipulations & leurs ſuites?

D'abord le vin fermente de lui-même: il rejette en bouillant tout ce qui peut s'y être inſinué d'étranger; il n'en reſte que la ſubſtance bien purifiée: au lieu que le pain conſerve toutes les ordures que le boulanger y amalgame, ſoit ſous la forme moins rebutante de levain, ſoit ſous l'apparence fluide, & inſupportable pour tous les ſens, de l'écume de bierre, &c.

Enſuite l'ébullition animée, volontaire, pénétrante, & univerſelle de ce fluide, qu'elle convertit en *vin*, a-t-elle donc rien de commun avec la dilatation glaciale, accidentelle, forcée, qui s'opère dans la huche, ou ſous les couvertures du boulanger?

L'une tend à incorporer toutes les parties,

l'autre à les désunir. L'une change absolument la nature du fluide qu'elle vivifie : elle lui donne la propriété de se conserver : au lieu d'une saveur douceâtre, fatiguante pour la langue & l'estomac, dont tout l'effet sur les nerfs est de les engourdir en les relâchant ; elle lui communique un feu bienfaisant qui flatte les organes, qui accélère la circulation, qui éveille le cerveau, & en redouble en quelque sorte la spiritualité ; mais que produit sur votre masse d'eau & de farine ce germe infect que le pétrisseur y distribue avec effort ? Il n'en augmente ni la bonté, ni la durée, puisque le pain non levé a la double propriété d'être plus agréable au goût, & de se conserver infiniment plus long-temps.

Il est plus aisé à digérer ! mais mon expérience à moi me prouve le contraire ; & je ne suis pas le seul. J'ai vu bien des personnes qui avoient fait sur elles-mêmes la même observation : & ma pauvre petite médecine, en s'humiliant devant la vôtre, Monsieur, comme il est juste, ne seroit pas embarrassée à expliquer cet effet.

Mais, dites-vous, qu'y substituer ? Comment le remplacer ? *Le mais & les millets effrittent les terres : dans les pays où ces graines réussissent le mieux, on a soin de stipuler dans les baux que le fermier n'en pourra semer qu'une petite quantité. Le riz ne vient que dans l'eau : la culture en est pénible & mal-saine : le Conseil de* Roussillon *l'a interdite, il y a quarante ans, parce que l'on a cru qu'elle occasionnoit des mortalités. Dans le* Piémont *les montagnards qui descendent dans les vallées pour la moisson*

du riz y contractent preſque tous la fièvre, &c. Ainſi, loin d'encourager cette culture dans un Etat, on doit *peut-être veiller à ce qu'elle ne s'y introduiſe pas, puiſqu'il faut chercher à faire vivre les hommes, avant que de ſonger à les enrichir.*

Certainement, rien n'eſt plus juſte & plus raiſonnable que ce principe; mais eſt-ce la proſcription du riz qu'il peut motiver? La culture en eſt pénible! mais cependant pour préparer la terre à le recevoir, il ſuffit de la mouiller: un ſimple bâton ſert alors de charrue: vous dépoſez vos graines dans les creux que vous faites dans la boue, & vos ſemailles ſont finies.

A meſure que le riz s'élève, vous faites remonter l'eau. Elle lui ſert alors d'enveloppe autant que d'aliment. Tandis qu'elle ſubſtante & fortifie la racine, elle garantit la tige des inſectes des injures de l'air, & de tous les accidens extérieurs.

Eſt-il mûr? Vous l'arrachez ſans peine du terrain vaſeux où il a pris ſa naiſſance. Une manipulation peu pénible le détache de l'épi & de la coſſe intérieure qui l'enveloppe plus immédiatement.

Pour le manger, vous n'avez beſoin ni de l'appareil des moulins, ni des préparatifs ruineux de la boulangerie. Une marmite, un feu doux, une légère ébullition vous fourniſſent un aliment auſſi délicieux que ſalutaire.

Son exceſſive dureté le rend inacceſſible aux attaques des inſectes. Cette même propriété qu'il

doit à ſa conſiſtance compacte & ſerrée, le garantit de la fermentation. Vous le conſervez, vous le tranſportez ſans inquiétude & ſans danger. Sous un moindre volume, il renferme un beaucoup plus grand nombre de parties nourriſſantes; avantage qu'il tient du fluide dans lequel il eſt né, & qui contenant en plus grande abondance que la terre les ſucs nutritifs, les prodigue avec plus de profuſion à une plante qui lui ſemble particulièrement conſacrée.

Mais cette culture du riz eſt mal-ſaine, parce qu'elle change les champs en marais, & que les vapeurs en peuvent devenir contagieuſes! Eh celle du bled eſt-elle plus ſalutaire? Si le labour qui ouvre les ſillons n'a rien de mortel, en eſt-il de même de la moiſſon qui les dépouille?

Ce travail exceſſif à la plus grande ardeur du ſoleil, cette attitude courbée qui arrête la circulation, qui met toutes les parties du corps dans une tenſion violente, qui force à reſpirer les exhalaiſons que la chaleur tire de la terre; ces nuits paſſées à la roſée après la ſéchereſſe brûlante du jour; cette ſoif appaiſée, ou plutôt éludée par des torrens d'eau ſouvent fangeuſe, qui par ſa crudité cauſe la fièvre, & par ſa peſanteur détruit l'eſtomac, croyez-vous que tant d'inconvéniens funeſtes ne l'emportent pas ſur l'humidité marécageuſe que le voiſinage de la moiſſon peut communiquer à l'air pendant quelques jours dans les plaines où le riz ſe recueille?

A tous ces avantages qu'a le riz ſur le bled, il en faut joindre encore un qui ſeul les vaudroit

tous. Outre que le riz eſt le plus ſubſtantiel des alimens, c'eſt auſſi le moins coûteux. Dans nos contrées même où il ne croît point, où il ne ſe tranſporte qu'à grans frais, où l'incertitude du débit en augmente la valeur, où au lieu de garnir les marchés, il eſt relégué dans les boutiques des droguiſtes, & vendu en détail preſque comme les épiceries les plus précieuſes, on en vit encore à meilleur marché que des plantes indigènes recueillies ſur nos ſillons. Il fait, comme le bled, les délices du riche dans l'abondance; mais il eſt de plus que le bled la reſſource du pauvre dans les famines.

L'économie qui préſide à la nourriture du ſoldat, trouve ſon profit à ſuppléer en campagne par des diſtributions journalières de riz aux fournitures qui coûteroient trop cher ſi on les faiſoit entièrement en pain. A ſa ration de farine pétrie cuite au four, avec des embarras qui font ſouvent échouer les projets les mieux concertés, on joint pendant la guerre une portion de riz qu'il fait cuire, qu'il aſſaiſonne lui-même ſans frais, & ſans préparatifs.

On la lui retranche, il eſt vrai, à la paix, parce qu'apparemment eſſuyant moins de fatigue, on lui ſuppoſe un moindre beſoin de nourriture. On traite ſa force comme ſon fuſil qu'on laiſſe repoſer dans un magaſin juſqu'au moment de s'en ſervir de nouveau; mais cette étrange ſuppreſſion n'empêche pas qu'il ne réſulte de la livraiſon du riz ſur laquelle elle tombe, une preuve inconteſtable de ce que j'ai avancé que le riz étoit tout-à-la-fois plus ſubſtantiel & moins coûteux, même dans nos climats, que le pain.

Qu'eſt-il donc en *Aſie*, en *Afrique*, dans tous ces lieux où on le recueille, où il ſe conſomme ſur la terre qui l'a produit ? Il y eſt le plus ſimple, le plus bienfaiſant de tous les alimens, la plus ſûre, & la plus facile reſſource de l'indigence. En tous pays, ſous tous les climats, il eſt donc préférable au pain.

Il faut mettre au rang des légéretés des inconſéquences auſſi nombreuſes qu'incroyables, dont le P. *de Monteſquieu* a rempli ſon *Eſprit des Loix*, ce qu'il dit du *riz*, quand il l'accuſe de rendre les famines communes par-tout où on le cultive (1). Comment ſe pourroit-il que celui de tous les grains dont la culture eſt plus facile, la croiſſance plus prompte, la réproduction plus abondante, la moiſſon plus aſſurée, la garde ſujette à moins d'inconvéniens, fût une ſource de diſette ? Dans le cas où notre agriculture à nous eſt inſuffiſante pour nos beſoins, c'eſt ce même *riz* apporté à grans frais de dehors qui y ſupplée ; & dans les lieux où il naît, il ne produiroit que la déſolation !

Vous ajoutez que l'uſage n'en peut pas être univerſel, puiſque toutes les terres ne ſont pas propres à le produire ; qu'il ne ſe plaît, & ne profite que dans les marais, ou plutôt des étangs, où on peut hauſſer l'eau arbitrairement, & qu'il n'eſt pas poſſible de ſe procurer par-tout de ces inondations bourbeuſes qui en facilitent la végétation.

(1) Voyez l'*Eſprit des Loix*, livre VIII, ch. 21.

Mais d'abord il y en a de deux eſpèces : les voyageurs nous apprennent qu'on en cultive en *Aſie* & en *Afrique* une ſorte qui vient à découvert dans un terrain ſec, & à la faveur d'un arroſement modéré, comme les autres plantes : il eſt même plus délicat au goût que celui dont la tige eſt éternellement noyée.

Vous-même, Monſieur, vous en faites l'obſervation : mais vous craignez que cette eſpèce de riz ne puiſſe pas réuſſir en *Europe*, & vous croyez qu'il eſt difficile de s'en procurer, puiſque M. *Poivre*, tout zélé, tout intelligent qu'il eſt, n'a pas pu parvenir à le tranſplanter avec ſuccès.

Sur ces deux points permettez-moi de remarquer que le climat de la *Chine* où le riz eſt le plus répandu, n'eſt pas différent du nôtre dans preſque toute l'étendue de ce vaſte Empire : il y a même beaucoup de ſes Provinces qui ſont bien plus froides, & une production dont elles ſont remplies ſe naturaliſeroit ſans peine parmi nous.

Ce n'eſt que par des emprunts de cette nature que nous avons éludé la pauvreté, la diſette à laquelle la Providence avoit paru nous condamner. Des arbres ſtériles, ou des grains ſans ſaveur, & ſans ſubſtance, voilà ce que nos terres offrent d'elles-mêmes. Nous avons reçu d'ailleurs les germes de toutes les moiſſons qui les couvrent aujourd'hui. Le *pêcher*, le *ceriſier*, la *vigne*, le *mûrier*, le *bled* lui-même nous ſont étrangers : toutes les claſſes de farineux qui le ſuppléent ont été

auſſi dérobées au loin pour nous alimenter. Pourquoi n'eſſaierions-nous pas une nouvelle tentative de plus!

Mais M. *Poivre* l'a fait infructueuſement! Je ne doute ni des lumières, ni de la bonne volonté de M. *Poivre:* mais un premier eſſai dans aucun genre doit-il être déciſif? Avant que le *café* ſe fût débordé dans nos iſles, & qu'il eût franchi les limites du coin de terre où la nature avoit paru le renfermer dans l'ancien monde, qui auroit jamais imaginé de croire que le nouveau pût en devenir la patrie; & ſur-tout n'auroit-on pas regardé comme un rêveur déraiſonnable celui qui auroit propoſé de commencer par le naturaliſer à *Paris*, au jardin du Roi, pour en peupler la *Martinique*, &c. c'eſt cependant ce qu'on a fait avec ſuccès.

C'eſt une choſe bien étrange que la timidité de l'homme, ou ſa mal-adreſſe, ou ſon indifférence ſur-tout ce qui tend à ſa conſervation, tandis qu'il a tant de force, tant d'audace, tant d'induſtrie, quand il s'agit de détruire. Dans ſes fureurs il agite, il ſecoue la nature entière: les fleuves ſe déplacent à ſa voix, les rochers ſe détachent, les montagnes s'abaiſſent dès qu'il l'ordonne: les entrailles de la terre recélent en vain le fer, le ſalpêtre, le ſoufre, qui ſecondent ſi puiſſamment ſes efforts: & une légère expérience à la ſurface, il reſte des milliers de ſiècles ſans daigner, ou y ſonger, ou la ſuivre!

On prodigue des milliards pour s'aſſurer le droit excluſif d'aller chercher à la *Chine* des *por-*

celaines, du *thé*; aux *Indes* des *diamans*, des *toiles*, dont le luxe ſeul peut être avide; & l'on regretteroit un écu pour en rapporter une plante utile qui nourriroit autant d'hommes que le commerce de ces ſuperfluités, ou la guerre qui le facilite, en dévorent.

Il y a plus: qu'un ingénieur invente une *bombe* plus meurtrière, un *canon* dont le ſervice ſoit plus facile, plus prompt, & par conſéquent plus infernal, tous les bureaux, toutes les écoles ſont en mouvement pour en ſuivre, pour en conſtater, pour en admirer les épreuves: mais le ſoin d'eſſayer ſi le *riz*, ſi la *banane*, le *plantain*, le *cocos*, ne pourroient pas ſe familiariſer avec notre air, & nos champs, eſt abandonné ou à un citadin amateur, que l'indifférence univerſelle rebute bientôt, que le défaut d'uſage fait échouer, & que ſes affaires diſtraient, ou à un cultivateur groſſier, ignorant, à qui tout ce qui eſt nouveau paroît ſuſpect, & dont le rapport infidèle eſt adopté ſans vérification.

Pardon, Monſieur, de cette ſortie un peu miſantropique, mais malheureuſement trop juſtifiée par les faits. Pour revenir au ſujet qui nous occupe, je ne ſuis pas, comme vous voyez, encore près d'être converti, même phyſiquement, à l'art de M. *Parmentier*, &c. mais je ſuis de bonne foi: & mon opiniâtreté n'eſt pas tout-à-fait dépourvue de raiſon.

Quant à l'article des inconvéniens *politiques* de l'aliment trituré au moulin, pétri dans la huche, torréfié dans le four, & compoſé dans ſa

perfection d'une croûte deſſéchée qui ne tarde pas à s'amollir, avec une mie humide qui ſe durcit bientôt, j'oſe ſoupçonner que vous avez ſenti combien il ſeroit difficile d'oppoſer quelque choſe de ſatisfaiſant à ce que j'en ai dit: ſans quoi, certainement, Monſieur, vous n'auriez pas laiſſé à mon opinion l'avantage qui réſulte en ſa faveur de votre ſilence: ce n'eſt pas un homme tel que vous que l'on croira étranger à aucune eſpèce d'*hygiène*: & toutes les *diètes* phyſiques ou morales ſont également de votre reſſort.

Au reſte, Monſieur, je ne mets pas plus de fanatiſme dans ce ſiſtême que dans aucun autre: quoique plus dévot au *riz*, aux *bananes*, aux légumes en général, qui n'exigent qu'une préparation ſimple & momentanée, qu'aux grains dont la manipulation eſt auſſi diſpendieuſe qu'aſſujettiſſante, je ne blâme perſonne de donner à ceux-ci la préférence: mais en mangeant mon pain très-ſobrement, je prendrai toujours, n'en déplaiſe à MM. *Roubaud*, *Beaudeau*, *Turgot*, &c. la liberté de ſoutenir que par tout où l'on croit ne pouvoir s'en paſſer, il faut qu'il ſoit BON MARCHÉ.

J'ai l'honneur d'être avec les ſentimens les plus diſtingués,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant
Serviteur

LINGUET.

FRANCE.

ON ſemble enfin perdre l'eſpoir de cette deſcente qui avoit ſi agréablement flatté les imaginations *Françoiſes*; & qui étoit peut-être le plus court chemin de la paix, comme le moins ſanglant. Sans doute de grans obſtacles ont combattu l'exécution de ce projet médité ſi longtemps, & préparé avec de ſi grandes dépenſes. Le Miniſtère *Anglois* n'aura donc d'ennemis à *Londres* que ſes rivaux: le Parlement pourra ſe livrer à l'ordinaire aux déclamations qui rempliſſent ſes ſéances: la marche d'une armée *Françoiſe* les auroit probablement abrégées. Il eſt triſte que la fortune nous ait envié la conſolation d'aller ſigner à la *Tour* un commentaire au Traité de *Bretigny*.

Cette eſpèce de déſaſtre eſt d'autant plus fâcheuſe, que pendant l'inaction de nos flottes guerrières, en *Europe*, celles que le commerce attendoit des iſles avec autant d'inquiétude que d'impatience, ont éprouvé des échecs. La tempête les a diſperſées: pluſieurs navires ont péri; d'autres ont été obligés de retourner ſur leurs pas: le petit nombre de ceux qui ont ſurmonté les dangers du paſſage, rend plus ſenſible l'abſence du reſte.

Et, ce qui ajoute encore à la déſolation de nos marchands, c'eſt que preſque tous les retours des navires *Anglois* ont été heureux. Leurs flottes

de toutes les parties du monde ſont rentrées chez eux, preſque comme en pleine paix : il eſt arrivé dans ces derniers temps à peu-près ce que l'on a vu en *Hollande*, lors des plus grans efforts de l'*Eſpagne* pour la ſoumettre, & de *Louis XIV* pour la détruire. Des troupes, des flottes ennemies portoient la terreur ſur ſes côtes : & ſes expéditions maritimes n'en étoient pas interrompues : un commerce toujours heureuſement ſoutenu, aſſuroit à ſa foibleſſe des reſſources que ne trouvoient pas en elles-mêmes les Puiſſances terribles qui la menaçoient.

A quoi attribuer cette proſpérité conſtante des *Anglois* ? Eſt-ce à la ſupériorité de leurs forces ? il s'en faut beaucoup. Eſt-ce à la perfection de leur manœuvre ? Cela n'eſt pas probable, puiſque dans les occaſions, ils ſe ſont trouvés ſouvent inférieurs, ou tout au plus égaux, même dans cette partie. Eſt-ce à la ſageſſe de leurs meſures ? C'eſt encore ce que l'on ne voit pas : en général, au moins dans cette guerre-ci, toutes leurs opérations ne ſemblent dictées que par le beſoin : on n'a vu dans leurs conſeils ni prévoyance, ni plan ſuivi. Cependant leurs flottes marchandes arrivent de toutes parts, & les nôtres échouent. Nos guerriers ſe couvrent de gloire, & c'eſt beaucoup : mais nos négocians ſe lamentent, s'épuiſent : Dieu veuille qu'enfin l'olive croiſſe ſous tant de lauriers : Dieu veuille que l'hiver inſtruit par les triomphes comme par les pertes de l'été, prépare au printems la plus belle de toutes les couronnes, celle qui annonceroit une réconciliation.

JAMAIS

JAMAIS peut-être il n'y a eu de siècle où l'on ait annoncé plus de découvertes, même utiles; & jamais il n'y en a eu non plus où elles aient été reçues avec plus d'indifférence. Les plus curieuses, les plus intéressantes, ont à peine excité un moment d'effervescence : bientôt abandonnées à des mains mercénaires, ou reléguées dans les cabinets de la richesse fastueuse, ou combattues par la jalousie des rivaux, par le despotisme exclusif des corps, ensévelies avec leurs auteurs, elles ont à peine laissé de vestiges.

Je ne parle pas ici de l'art de *naviguer dans l'air*, dont on prétend, m'a-t-on dit, qu'un Chanoine d'*Etampes* s'occupe sérieusement, sans qu'une épreuve fâcheuse l'en ait dégoûté. Je ne parle pas de celui de courir la poste sans chevaux, dont l'expérience a, dit-on aussi, été faite avec succès il y a peu de temps, en public, dans la place de *Louis XV* à *Paris*. Quoique les loix ordinaires de la méchanique semblent réprouver les spéculations de ce genre, je ne voudrois pas décider qu'il faille ni en ridiculiser les auteurs, ni les décourager : mais quelque réussite que puissent avoir leurs essais, il se passera probablement encore bien des années avant qu'ils aient rien produit d'un service usuel.

Je ne parle pas même des *montres marines* éprouvées avec tant de fracas, payées à *Londres* avec tant de générosité à l'industrieux *Harrison*, & si mesquinement chez nous au non moins indus-

trieux *Berthould ;* ni de l'art de *deſſaler les eaux de la mer*, dont il paroît que la théorie a été pleinement juſtifiée par la pratique. Ces découvertes intéreſſent, il eſt vrai, la navigation : elles tendent à aſſurer la ſanté, la vie des navigateurs : mais l'indolence des Gouvernemens, & même des marins ſur ces deux articles, eſt en quelque ſorte juſtifiée par bien des conſidérations.

La fabrique, & l'uſage des *montres marines* exigent, l'une beaucoup de perfection, l'autre infiniment de ſoin, d'habitude, & d'adreſſe. La diſtillation qui dépouille l'eau de la mer de ſon bitume eſt, il eſt vrai, très-aiſée : mais les barriques ſont encore plus commodes. Il faut pour nourrir l'alembic, ſonger à ſe pourvoir de charbons, & quand on s'embarque on a bien d'autres choſes à prendre ; on fait de l'eau preſque par-tout : quand on en a peu, on diminue les rations ; quand on n'en a plus du tout, on s'en paſſe ; on a le ſcorbut, on meurt, ou on guérit en arrivant à terre : il n'en coûte que la vie aux matelots, & des hommes à l'Etat ; ce qui ne mérite pas d'entrer en comparaiſon avec la gêne d'une chaudière placée au pied du grand mât.

Mais la mauvaiſe conſtruction des vaiſſeaux ; mais la qualité défectueuſe des bois ; mais les ravages des vers ; mais les voies d'eau que toutes ces cauſes y rendent plus faciles, entraînent ſouvent la perte des vaiſſeaux même, ou des réparations infiniment diſpendieuſes : il en coûte donc beaucoup *d'argent :* ſous ce point de vue

du moins une invention qui tendroit à l'épargner en totalité, ou dans la plus grande partie, devroit être accueillie avec transport des miniſtères de toutes les Puiſſances maritimes; en voici cependant une qui eſt déja publique depuis quelque temps, & qui ne paroît avoir fait aucune ſenſation, quoiqu'elle ſoit auſſi ſimple qu'ingénieuſe.

Le goudron a la propriété connue de temps immémorial de défendre le bois de la pourriture; on en imbibe toutes les parties d'un vaiſſeau, & de ſes agrès qui ſont deſtinées, ou expoſées à ſéjourner dans l'eau : mais cet enduit extérieur ne fortifie point l'aſſemblage du bâtiment : il n'empêche point l'eau d'y pénétrer, quand les coutures lâchées par la vieilleſſe, ou par des ſecouſſes violentes, lui ouvrent un paſſage. Il n'empêche ni les rats d'en déchiqueter l'intérieur, comme ils le font quelquefois, ni les vers d'en forer le dehors, comme ils ne le font que trop ſouvent; enfin il ne prévient qu'un ſeul des accidens qu'ont à braver ces machines tantôt meurtrières, tantôt bienfaiſantes, qui ſont également la terreur, & la reſſource du commerce.

Le plus redoutable eſt ce qu'on appelle des *voies d'eau*; c'eſt-à-dire des ouvertures qui admettent dans l'intérieur du navire le fluide, au milieu duquel il ſurnage : alors la mer, au lieu de ſuinter lentement comme il arrive toujours dans les vaiſſeaux les mieux carénés, & de ſe borner à produire dans le fond de cale une humidité infecte, s'y précipite avec une abondance proportionnée

au diamètre de l'entrée; dès qu'on s'en apperçoit, on travaille à boucher ce fabord perfide: mais si l'on n'y réuſſit pas, il faut périr au milieu de la navigation d'ailleurs la plus heureuſe.

On n'a trouvé juſqu'ici qu'un remède à ce danger accablant. Ce ſont des *pompes* qui enlevant autant ou plus d'eau que la mer n'en fournit, donnent le temps de gagner un port où l'on puiſſe ſe radouber; mais cet expédient unique eſt ſouvent inſuffiſant. Si le port eſt trop éloigné; ſi l'équipage eſt trop foible; s'il arrive auſſi un accident à ces inſtrumens ſalutaires qu'on ménage d'autant moins dans ces ſortes de cas que le beſoin en eſt plus preſſant; ſi même leur force eſt inférieure à celle du mal, & que le torrent qui inonde l'emporte ſur les agens qui deſſechent; rien ne peut encore ſauver le malheureux bâtiment.

Un particulier propoſe de ne ſe pas borner à en incruſter les parois extérieures de cette couche mince de vernis qui ne le garentit preſque de rien; mais de remplir totalement de goudron, coulé bien chaud, l'intervalle qui ſe trouve entre les deux bordages intérieur & extérieur: c'eſt une eſpèce de mur de poix, dont on envelopperoit un vaiſſeau, & qui auroit le quadruple avantage,

1°. De le rendre impénétrable & à l'eau, lors même que le doublage extérieur ſeroit endommagé, ou emporté, & aux vers, quelque fétide,

quelque infectée que fut l'eau des parages où il séjourne de cette espèce de peste ; 2°. de supprimer toutes les retraites des rats, & des autres animaux malfaisans qui se multiplient impunément dans ces galeries obscures ; 3°. d'incorporer, de mastiquer ensemble les bordages & les membrures, de manière à augmenter dans une proportion presque indéfinie la force du vaisseau ; 4°. enfin, de suppléer au *lest*, & de remplacer par un fardeau utile ces masses incommodes dont on est obligé de le charger pour lui donner une assiette fixe : ce qui rendroit au commerce ou aux approvisionnemens une place perdue aujourd'hui il est vrai, & sans usage, mais qui redeviendroit précieuse, dès que le fond de cale bien étanché ne seroit plus un foyer putride qu'on est trop heureux de pouvoir combler en partie des graviers qui forment le lest.

On pourroit être effrayé de la dépense qu'entraîneroit ce nouveau genre de doublage ; il est vrai qu'un revêtement de poix de cette épaisseur augmentera les frais de la construction, ou des réparations : mais observés aussi que ce n'est ici qu'une première avance, & une avance qui se retrouvera toujours. Cette tunique, bien différente de la robe de *Nessus*, prolongera la jeunesse des vastes corps auxquels on la donnera pour sauve-garde ; quand il faudra céder à la vieillesse, contre laquelle il n'y a ni préservatif, ni remède, elle ira sans altération, & sans déchec chercher dans les chantiers une nouvelle charpente à laquelle elle puisse s'incorporer ; il y aura dans les arsenaux, dans les magasins ma-

ritimes un fonds de goudron circulant d'un navire à l'autre, comme il y en a de canons, de mortiers, d'ancres, de mâts, de toutes les munitions dont l'uſage peut être commun.

Quelque coûteuſe que puiſſe être la première miſe, elle n'égalera certainement pas celle de la poudre ſeule qui fait un objet immenſe.

Et la poudre ſe conſomme; ſouvent elle détruit le navire qu'elle auroit dû défendre : mouillée, ce n'eſt plus qu'une arme ſans vertu, un fardeau onéreux : elle n'a aucune des utilités du goudron : le goudron n'a aucun des dangers de la poudre. Si donc l'immenſité des frais n'arrête pas quand il s'agit de procurer à un navire cette défenſe ſuſpecte, combien doit-on moins balancer à accueillir, à adopter univerſellement cet expédient ſalutaire?

Je n'ai pas l'honneur de connoître l'auteur de cette idée heureuſe; mais s'il le permettoit, j'oſerois ajouter, en quelque ſorte, à ſon invention, & propoſer d'en tirer un autre parti non moins avantageux.

La conſervation de l'eau pour boire eſt dans le ſiſtême de conſtruction, & d'équippement maritime actuel, un des objets les plus embarraſſans, & des moins perfectionnés. On remplit en partant tout ce que l'on peut de futailles; on les remplit en chemin quand le temps le permet, & que les lieux ſont favorables aux aiguades : mais les barriques occupent un vaſte emplacement. La

manœuvre pour les deſcendre, & les remonter, eſt longue & pénible ; elles ſont ſouvent ſujettes à couler : l'eau en petit volume s'y échauffe, s'y corrompt plus aiſément. Ne ſeroit-il pas poſſible d'adapter à cette partie bien eſſentielle d'un approviſionnement naval la méthode dont il s'agit ?

Ne pourroit-on pas en conſtruiſant un vaiſſeau, ménager à fond de cale un réſervoir proportionné à l'étendue, & aux beſoins du bâtiment ? On le feroit porter ſur la quille, & ſur la naiſſance des membrures, de manière qu'il n'y touchât que par ſes appuis, & qu'il fût parfaitement iſolé du reſte : on y pratiqueroit ſur le haut une ouverture qui répondroit à un canal vertical aboutiſſant au tillac, & percé horizontalement d'étage en étage, dans les vaiſſeaux à pluſieurs ponts. Ce ſeroit une vraie citerne avec un puits pour en tirer l'eau.

Qu'on la couvre de même en goudron maſſif; qu'on l'enveloppe dans tous les ſens d'une couche ſolide de cette ſubſtance glutineuſe, fraîche, impénétrable aux inſectes, comme aux influences de l'air, n'eſt-il pas évident que l'eau s'y conſerveroit infiniment plus pure ; qu'on pourroit s'en aſſurer dès la première fois une bien plus grande quantité ; qu'on la puiſeroit avec bien moins d'embarras ; qu'on la remplaceroit avec moins de fatigue, quand on en trouveroit l'occaſion ?

Il ſeroit certainement facile dans un vaiſſeau de guerre ordinaire de pratiquer une citerne de

ſoixante toiſes cubes d'eau : c'eſt plus qu'il n'en faut pour un équipage de 600 hommes pendant pluſieurs mois.

L'étendue du volume, & la fraîcheur de l'enduit, contribueroient infiniment à prévenir la corruption ; cette eau ſeroit toujours ſaine : elle ne pourroit jamais être altérée par le mêlange de la mer, à moins que le bâtiment lui-même ne fût abſolument fracaſſé, & alors les futailles ne ſont pas plus à l'abri que ne le ſeroit la citerne.

A chaque voyage, rien de plus aiſé que d'en nettoyer le fond du dépôt que l'eau en ſe purifiant y auroit probablement laiſſé : rien de plus aiſé auſſi, quand on croiroit en avoir beſoin, que de la remplir par l'orifice ſupérieur : un petit nombre de barriques voiturées de terre à bord, & vuidées ſans embarras, ſuffiroient à cet emploi.

Enfin, non-ſeulement ce poids immuablement fixé ſur la quille, tiendroit lieu du meilleur de tous les leſtes ; mais dans le cas d'un carénage, dans la néceſſité de s'alléger pour ſurmonter une barre dangereuſe, en diminuant la quantité d'eau contenue dans le réſervoir, ou en l'épuiſant tout-à-fait, on allégeroit à volonté un navire de cent, de deux cens, de trois cens tonneaux, & plus ; avantage que les circonſtances peuvent rendre inappréciable ; il équivaudroit preſque à la veſſie que la nature a donnée aux poiſſons, pour s'élever, ou s'abaiſſer arbitrairement dans le fluide où ils doivent à l'équilibre, comme les vaiſſeaux, la liberté de leurs mouvemens.

RENNES.

LA très-étrange affaire du Comte *Deſgrée*, à la très-grande, & très-raiſonnable ſurpriſe d'un grand nombre de ſpectateurs, ſe ſuit toujours; & les combattans ſont en préſence. M. le Maréchal *de* DURAS a publié un Mémoire direct où il ſe déclare partie, au moins au tribunal du Public. L'impartialité ſcrupuleuſe dont je fais, & ferai toute ma vie profeſſion, m'oblige d'en rendre compte comme de celui de ſon adverſaire.

Peut-être ſe rappelle-t-on ce que j'ai dit de ce procès ci-devant page 56, & ſuivantes de ce volume: le bruit s'eſt répandu en *Bretagne* en 1776 que M. le C. *Deſgrée Dulou* avoit reçu de M. le Maréchal *de Duras* aux Etats de 1768 une gratification de 1500 liv., à laquelle on donnoit un motif honteux; on citoit M. le Maréchal *de Duras* comme auteur du bruit, ainſi que de la remiſe. Le 28 Septembre 1777, le C. *Deſgrée* lui a écrit une lettre preſſante pour l'engager à s'expliquer. M. le Maréchal *de Duras* a répondu que le fait de la remiſe étoit vrai, & a cité à ſon tour le Miniſtre qui dirigeoit alors les Finances, comme l'ayant approuvée.

Ce Miniſtre interpellé par Mad. la Comteſſe *Deſgrée*, a déclaré, par écrit, qu'il n'avoit aucun ſouvenir de toute cette affaire: M. le Comte *Deſgrée* a rendu plainte, en calomnie, au Parlement de *Rennes*. Le Parlement au lieu de faire

droit ſur la plainte, l'a fait ſur l'accuſation, & a ordonné qu'elle ſeroit approfondie à la Requête du Procureur-Général.

Le C. *Deſgrée* a dépoſé au Greffe les pièces qui lui paroiſſoient propres à la détruire. On lui en a ſignifié qui ſembloient la confirmer, au moins quant à une partie : c'eſt pour les diſcuter & les anéantir qu'il a publié le Mémoire dont j'ai parlé : c'eſt pour les appuyer que M. le Maréchal *de Duras* publie le ſien.

Ce Commandant commence par donner un éclairciſſement important. La gratification dont il s'agit ayant été aſſignée ſur les *fonds du Port-Louis*, & perſonne ne ſachant ce que c'eſt que les *fonds du Port-Louis*, on a été, avec raiſon, frappé de l'argument du C. *Deſgrée*, qui diſoit, ſi vous m'aviez remis de l'argent au nom du Roi, auriez vous été cacher le titre qui vous y autoriſoit, & vous en rembourſoit, dans un compte étranger à moi, à vous, aux Etats, à votre adminiſtration ? Ce qui ſe paſſe ou ſe fait au *Port-Louis*, a t-il rien de commun avec les dépenſes publiques ou ſecrètes faites à *Rennes* ou à *Saint-Brieux* ?

M. le Maréchal *de Duras* nous apprend que *les fonds du Port-Louis* ſont un impôt perçu dans cette Ville ſur les boiſſons : les Etats l'avoient autrefois cédé au fils de M. le Maréchal *de la Meilleraie*. Depuis le Roi l'a acquis, & c'eſt aujourd'hui une propriété royale, ſur laquelle la Cour aſſigne les penſions & les gratifications qu'elle croit devoir diſtribuer dans la Province.

C'eſt ſans doute quelque choſe de ridicule que ce petit grapillage financier, exercé clandeſtinement au nom du Roi dans une Province où tout ce qui concerne l'adminiſtration des Finances eſt cenſé régi par les Etats : mais il y a en *France*, & en *Bretagne* même, tant d'autres, & de plus conſidérables exemples de cette inconſéquence qu'on n'y réfléchit ſeulement pas.

Quoi qu'il en ſoit, ſi la remiſe a eu lieu, on voit qu'il ſeroit tout naturel qu'elle eût été affectée ſur les fonds du *Port-Louis*.

Mais a-t-elle eu lieu? Juſqu'ici le C. *Deſgrée* avoit établi non-ſeulement qu'il n'avoit pas reçu cette libéralité royale ; mais qu'on n'avoit pas ſongé à *Verſailles* à lui en faire l'application. Il avoit élevé à ce ſujet des doutes peu obligeans ſur l'intégrité des bureaux, dont étoit émanée la pièce qu'on lui oppoſoit : il ſembloit autoriſé par le déſaveu écrit de M. *d'Invau*.

Ici M. le Maréchal *de Duras* produit une nouvelle lettre de cet ancien Miniſtre, qui excuſe ſa première dénégation, ſur la manière dont la queſtion lui a été d'abord préſentée, ſur la foibleſſe de ſa mémoire, ſur l'ancienneté de l'époque, ſur le peu d'importance de l'objet, qui, en effet ne devient intéreſſant, même aujourd'hui, que par la ſingularité des conjonctures. M. *d'Invau* affirme donc que la gratification a eu lieu; qu'il y a conſenti; que c'eſt pour le C. *Deſgrée du Lou*, ancien Préſident de la Nobleſſe aux Etats, qu'elle a été demandée, & accordée. Ce point ſemble maintenant hors de doute.

Mais eſt-elle parvenue au C. *Deſgrée* ? Eſt-ce en effet le rembourſement d'une ſomme qu'il avoit déja reçue d'avance ? Voila ſur quoi les parties ne ſemblent pas ſe rapprocher : & ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt qu'elles tiennent toutes deux préciſément le même langage ; elles ſe retorquent l'une contre l'autre les mêmes inductions, tirées des mêmes probabilités.

Le Comte Deſgrée *dit :*

Comment croire qu'un ancien Gentilhomme, eſtimé dans ſon Corps, honoré de la préſidende ce Corps délicat, diſtingué par ſon déſintéreſſement, ait oublié quarante ans d'honneur, trahi ſa patrie, vendu ſa voix pour... 1500 livres.

M. le Maréchal *de Duras* répond :

Il eſt en effet aſſez vraiſemblable que le Commandant d'une grande Province, qui vient y repréſenter la perſonne du Roi, qui eſt rembourſé de ſes dépenſes ſur ſes mémoires, au moment même de ce rembourſement, emploie de deſſein prémédité, le nom d'un Gentilhomme, pour voler .... 1500 livres.

Des deux côtés la petiteſſe de la ſomme rend en effet le débat inconcevable ; la prévarication, s'il y en avoit, ſeroit réellement auſſi étonnante d'une part que de l'autre. Mais quel intérêt peut avoir eu le Comte *Deſgrée* à faire tant de fracas ? M. le Maréchal *de Duras* l'explique.

Je ſens, lui dit-il, votre embarras : vous vous étiez donné pour un patriote ſévère & déſin-

téreſſé. Vous auriez voulu conſerver cette réputation, & ſupprimer pour cela le ſecret de quelques correſpondances lucratives que vous avez eues avec la Cour. L'affaire ébruitée des 1500 livres y portoit atteinte. La malignité y ayant donné, ſans ma participation, une origine auſſi impoſſible à détruire qu'à établir juridiquement, vous avez cru que la dénégation étoit l'expédient le plus efficace (1): *ayant nié une fois, pour être conſéquent, vous avez cru qu'il falloit nier toujours.* Craignant qu'il n'exiſtât quelques veſtiges dans les bureaux, vous avez commencé par les tâter; deux lettres adroitement ſurpriſes vous ont paru d'un bon augure pour la non-exiſtence des preuves: vous auriez bien voulu tirer de moi auſſi un déſaveu; mais n'y ayant pas réuſſi, & ayant reçu au contraire une affirmation courte & préciſe, vous avez cru que vous pourriez traveſtir en calomnie mon témoignage iſolé, démenti par des pièces impoſantes en apparence: voilà pourquoi vous avez affecté d'aggraver même le bruit public, & de confondre mon texte tout ſimple avec les commentaires malins qu'on y ajoutoit. *J'affirme que je vous ai remis 1500 livres; .... mais je n'ai jamais dit que ce fut le prix d'une trahiſon: & aurois-je pu le dire, ſans me compromettre moi-même? Aurois-je pu parler d'un délit qui nous auroit été commun, avec l'eſpérance que le déshonneur ne le ſeroit pas?* (2) Voilà à peu-près tout le Mémoire de M. le Maréchal *de Duras.*

(1) Ce ſont les propres termes de M. le Maréchal *de Duras.*
(2) Ce ſont encore les propres termes.

S'il avoit voulu tenir ce langage dès le commencement; s'il s'étoit expliqué ſur ce ton dans ſa réponſe à la lettre du Comte *Deſgrée* du 28 Septembre; il n'y auroit probablement pas eu de procès.

Il eſt triſte pour les deux parties que l'une ait été obligée de demander cette explication, & que l'autre l'ait donnée ſi tard. Il eſt triſte que M. le Maréchal *de Duras*, inſtruit des propos qui dévouoient un Gentilhomme conſidéré à une ignominie, dont il pouvoit le ſauver, preſſé au nom *de l'honneur*, de *la loyauté* chevalière, de lui rendre ce ſervice, ou cette juſtice, n'ait pas cru devoir, ou pouvoir s'y prêter; qu'à une lettre où on lui diſoit: » On nous accuſe, moi de m'être laiſſé corrompre pour 1500 l., vous de m'avoir corrompu; « il ſe ſoit contenté de répondre, *je ne ſais comment cela s'eſt ébruité;* & qu'il en réſulte entre deux noms faits pour rappeller l'idée de l'honneur, de la délicateſſe, de la grandeur d'âme, de toutes les vertus, une querelle qui ne ſemble pouvoir aboutir qu'à révéler, ou un menſonge bien bas, ou un larcin bien vil.

MODÈLE DE BONNE PLAISANTERIE.

Extrait du Mercure PANCKOUCKE, *du 20 Novembre 1779; article* VARIÉTÉS.

» Je ne lis jamais, Monſieur, les *Annales* de M. *Linguet*, parce que je n'ai pas de temps à perdre; mais en parcourant ces jours-ci la Feuille des Affiches de *Paris*, N°. 305, j'y ai vu citée une phraſe de cet Auteur qui m'a beaucoup

fait rire. M. *Linguet* dit qu'en conſéquence du tremblement de terre de *Lisbonne* de 1755, *l'Angleterre & les Provinces de France qui l'avoiſinent ſont peut-être devenues plus ſeptentrionales;* & il ſoupçonne très-plaiſamment que c'eſt la raiſon pour laquelle le vin de *Champagne* eſt devenu moins bon, ſelon lui, depuis cette époque. Si M. *Linguet* avoit les plus minces notions d'Aſtronomie & de Phyſique, il ſauroit qu'un lieu de la terre ne peut devenir plus ſeptentrional ou plus méridional ſans que l'axe du globe change ſenſiblement; & il rougiroit de croire que le tremblement de terre de *Lisbonne* ait pu produire un tel effet; mais s'il avoit au moins la plus légère teinture des élémens de Géographie, il ſauroit que dans le cas où un lieu de la terre deviendroit plus ſeptentrional ou plus méridional, on s'en appercevroit ſur-le-champ, & très-aiſément, par le changement de la latitude; & le plus petit écolier en ce genre lui auroit appris que depuis 1755, la latitude de *Londres* & celle de *Paris* n'ont point changé. Il a cru pouvoir haſarder impunément cette *ſottiſe* comme beaucoup d'autres, & ne s'eſt pas douté, grace à ſes profondes connoiſſances, qu'il étoit ſi facile de la tourner en ridicule.

» Cette preuve, un peu fâcheuſe de l'ignorance la plus groſſière, pourra cauſer quelque mortification à M. *Linguet;* mais il doit en être bien dédommagé par le rare éloge que lui donne dans la même Feuille *un Archiviſte de Corbie*, grand juge à coup ſûr en matière de goût. Cet Archiviſte nous apprend que M. *Linguet eſt le premier écrivain de la France, puiſque* J. J. Rouſſeau *n'eſt plus.* Ce n'étoit pas tout-à-fait l'opinion de M. *de Voltaire*, qui, comme le ſavent tous ſes amis, appelloit M. *Linguet le premier écrivain des Charniers ſans conteſtation.* Tel eſt auſſi l'avis unanime de tous ceux qui ſe connoiſſent tant ſoit peu en ſtyle, & ne prennent pas des métaphores ridicules pour de l'eſprit, & les hurlemens d'un *forcené* pour de l'éloquence; mais cet avis unanime doit céder, comme de raiſon, à celui d'un liſeur de vieux parchemins. On peut voir dans les *Œuvres de M. de la Harpe*, Tome V, page 133 & ſuivantes, des échantillons curieux du beau ſtyle de M. *Linguet*, échantillons qu'il ſeroit facile de multiplier à l'infini, ſi la choſe en valoit la peine; & s'il n'étoit pas juſte de laiſſer *cet Ecrivain des Charniers* jouir en paix du ſuffrage des Archiviſtes *Picards*. Je ſuis, &c. «

AVIS.

LE Volume promis aux Souſcripteurs eſt actuellement en état d'être délivré : ils peuvent le faire prendre chez M. *Lequeſne.*

Quoiqu'il faſſe le Tome premier de la Collection des *Œuvres*, on ne doit pas croire qu'il en réſulte aucun engagement relatif à cette Collection de la part de ceux qui le demanderont : il eſt abſolument *gratuit*, & le préſent que j'en fais ſera ſuffiſamment payé par l'eſpérance qu'on le lira.

M. *de Monteſquieu* prioit qu'on ne jugeât pas *en un moment* ſon travail de *vingt ans*. Moi je prie qu'on veuille bien ſacrifier *quelques momens* à l'examen d'une perſécution de *dix années*, & d'une perſécution étayée par ce que la jalouſie a de plus furieux, la calomnie de plus atroce, les intrigues ſecrètes de plus redoutable, l'autorité ſurpriſe de plus abuſif. Tout ce que j'ai à craindre, c'eſt que la ſurpriſe ne ſuſpende l'indignation, & ne produiſe la défiance. J'ai répondu à cette réflexion dans la courte Epître qui précède le Recueil.

VOILA les flottes rentrées, & même ſéparées. Les ſéances du Parlement d'*Angleterre* ne s'ouvrent que le 25 de ce mois : j'ai rendu compte dans les précédens Numéros de la ſeule cauſe qui puiſſe maintenant en *France* fixer les ieux du Public ſur les Tribunaux de ce Royaume. Le Gouvernement ne s'y eſt pas encore expliqué ſur les détails d'une opération de finance que l'on prévoit. Le reſte de l'*Europe*, heureuſement raſſuré contre les calamités que de terribles préparatifs annonçoient, ſe borne à jouir du ſpectacle que nos fureurs lui préſentent : c'eſt un vaſte théâtre dont les autres nations occupent les loges ; & malheureux gladiateurs que nous ſommes, c'eſt nous ſeuls qui en ſouillerons l'arène.

Saiſiſſons au moins ce moment où le carnage eſt ſuſpendu, où l'activité des guerriers ne fournit point d'aliment à l'hiſtoire, pour fixer, s'il eſt poſſible, l'opinion publique ſur une matière bien intéreſſante, malheureuſement embrouillée par vingt ans de diſputes. En attendant que nous ayons à détailler les évènemens qui tuent les hommes, tâchons de fixer quelques principes conſtans ſur la méthode la plus propre à leur conſerver la vie.

Dans un Journal qui n'eſt pas le meilleur de tous ; mais qui ſe dit le plus protégé de tous, qui eſt au moins le plus prôné de tous, le plus puiſſamment aidé par des reſſources clandeſtines, &

qui pis eſt ; qui s'enorgueillit d'une approbation & d'un BREVET, on lit, Cahier du 6 Novembre 1779, page 38, ces propres mots : Juſqu'ici en *France* » on a vendu du bled, & il n'a jamais manqué, par conſéquent il y en a aſſez, & *même* » *trop* dans le Royaume. *Plus le bled ſera cher....* » *& plus y en aura.* Sous le règne de *Louis XV*, » quand la liberté du commerce fut accordée, » malgré les accaparemens, le muid de bled, meſure de *Paris*, ne paſſa pas, ou du moins que » momentanément le prix de 300 livres ; c'eſt-à-dire, qu'il reſta toujours à un ſol la livre, au-deſſous du prix que le Parlement avoit fixé, en » enregiſtrant l'Edit, qui étoit 12 liv. 10 ſols les » cent livres. Cependant, malgré les mauvaiſes » années le *peuple a vécu*, les impôts ont été » payés ; & l'*on a vu moins de pauvres que jamais* » *dans les campagnes*, & beaucoup plus de moyens » de les ſoulager, parce que *tout le monde étoit* » *plus riche* «. D'où ce brave ſpéculateur conclud que ſi le bled reſte au prix où il eſt maintenant, ſi l'on ne ſe hâte de l'augmenter, au moins d'un tiers, il y aura bientôt dans le Royaume, pauvreté, découragement, misère, & tout ſera perdu.

A la vérité, cette prophétie lugubre eſt accompagnée d'une petite mépriſe, propre à diminuer la crainte que pourroient inſpirer les calculs du Docteur Agronome : il ſe fâche contre M. l'Abbé *d'Expilly*, qui, en augmentant en *France* la récolte des hommes, a diminué celle des grains : ce Savant s'eſt aviſé de compter dans le Royaume vingt-quatre millions d'habitans, & ſeulement cinquante millions de ſeptiers par an pour les nourrir.

Quelle bévue s'écrie le réformateur ! » On » recueille en *France* au moins 101 millions 500 » mille ſeptiers de tous grains : car elle a 200 lieues » de large ſur 225 de longueur, qui font 45 mille » lieues quarrées ou de ſuperficie ; multipliez » 45 mille lieues *par 900, qui eſt le nombre d'ar-* » *pens que contient une lieue quarrée*, vous aurez » 40,500,000 arpens, deſquels diminuant la moitié » pour les *vignes*, &c. &c. reſtera 20,500,000 » arpens, qui multipliez par 5, donnent un pro- » duit de 101,500 mille ſeptiers de tout grain «. Ce paſſage eſt copié littéralement & figuré d'après le texte.

Dans un Ouvrage moderne, tout *philoſophique* ſur *LA PASSION DU JEU*, l'Auteur modeſte, ou ſe croyant pas aſſez grand calculateur pour affirmer de lui-même que la *moitié de dix, ajouté à dix, fait quinze*, déclare qu'il a ſoumis cette ſupputation à l'irréfragable M. *d'Alembert* (1). Auſſi le compte ſe trouve-t-il juſte.

(1) Voyez le *Traité de la paſſion du jeu*, page 141 de la première Partie : j'en parlerai au premier moment. Au ſujet de cette promeſſe qu'on veuille bien me permettre une courte obſervation.

J'en ai déja fait plus d'une du même genre : je vois que mes lecteurs ne les oublient pas ; & qu'ils me ſoupçonnent de les oublier : j'ai reçu leurs lettres & leurs plaintes, celle ſur-tout de M. *R.*... de *Nantes*, qui eſt auſſi bien écrite que bien penſée. Je les prie de ſe tranquilliſer : je n'ai jamais manqué à mes promeſſes dans aucun genre ; je tiendrai celles-ci ; je parlerai des *Enregiſtremens*, des *Spectacles*, des *Colonies*, de la *dixme Royale*, de M. *de Voltaire*, de *J. Jacques* ; mais c'eſt préciſément l'envie que j'ai de répondre à l'empreſſement

J'ignore ſi le nouveau Docteur Economiſte a pris la même précaution : mais en ce cas l'œil du maître n'auroit pas bien vu : la lieue quarrée ne contient pas ſeulement *900 arpens*, mais au moins 5000. Ce qui augmente de plus des $\frac{4}{5}$ le ſuperflu de la *France :* & fait au lieu de 7 millions de ſeptiers que le ſecond anonyme lui prête pour vendre à l'étranger, au moins 500 millions de ſeptiers à qui il faut faire prendre cette route.

Or 500 millions de ſeptiers à un demi louis d'or ſeulement, l'un portant l'autre, font juſtement 250 millions de louis d'or, ou 6 milliards qui entreront de plus par année dans ce Royaume. Or, quand le *François* eſt riche, il eſt confiant, & prête aſſez volontiers au Roi. Ceux à qui écheoira cette chevance, en porteront gaiement la moitié au tréſor royal ſur la première invitation. Or la moitié de 6 milliards, avec, ou ſans l'approbation de M. *d'Alembert*, fait trois milliards. Or de ces trois milliards en employant deux à la liquidation des dettes de l'Etat, il en reſtera un pour faire face aux frais de la guerre actuelle, ſans impôts, & même ſans autres emprunts : ce qui fera probablement grand plaiſir à

---

avec lequel on paroît attendre ces morceaux qui en retarde la publication. Je voudrois ne rien donner qui ne puiſſe le juſtifier, du moins autant qu'il dépend de moi.

Quelque matière que je traite, on doit bien s'appercevoir que pour n'avoir pas tort, il faut que j'aie trois fois plus de raiſon qu'un autre Ecrivain qui la traiteroit auſſi. La ſurveillance de mes ennemis ne me rend pas pas plus timide, mais elle me rend plus circonſpect : & ce n'eſt pas à mes amis, ou du moins à ceux de mes Lecteurs qui m'eſtiment, à s'en plaindre.

M. *le Directeur-Général*, qui n'aime ni les uns, ni les autres.

Et le même revenu ſe reproduiſant tous les ans dans le Royaume, attendu que les arpens doivent toujours ſe multiplier par 5, il ſera bien facile alors d'établir ma *dixme royale:* car ſur 6 milliards ainſi *trouvés*, on ne chicanera pas au Roi un pauvre petit dixième, qui cependant lui produira 600 bons millions de revenu par an. Pour moi je n'en veux rien; mais j'opine hautement d'avance qu'on aſſure ſur ce produit liquide de bonnes penſions, & au créateur anonyme qui l'engendre, & à ſon trompette le breveté *Panckoucke*, & à tous les bons amis qui enrichiſſent le *Mercure*, non pas de leurs veilles, mais de leurs ſonges.

Quelque opinion que la doctrine dont il s'agit ici donne de la tête du ſpéculateur, qui la conſigne dans un imprimé, il eſt évident qu'elle eſt une ſuite de cette effervescence qui a dérangé un moment les reſſorts de notre Monarchie, & mis l'Etat au bord du précipice. Elle n'eſt donc pas encore éteinte: il y a donc encore des enthouſiaſtes perſuadés que l'agriculture peut ſe diriger comme les autres objets de commerce. Ces terribles principes, *plus le bled ſera cher, plus il y en aura; il y en a trop dans le Royaume:* les années dernières *les pauvres ont vécu*, quoi qu'il fût cher; *donc ils vivront encore ſi on le renchérit, &c.* ont donc encore des partiſans?

Il ne faut donc pas ſe laiſſer de les combattre: il faut donc s'efforcer de donner des armes pour

les réfuter aux ames honnêtes à qui un inſtinct ſecret les fait rejetter ; mais que leur modeſtie, leur défiance d'elles-mêmes empêche de les diſcuter.

J'ai vu autrefois, dans le temps où ces queſtions partageoient toutes les ſociétés, & où les langues les plus frivoles étoient celles qui ſembloient en ſonder avec plus de facilité toutes les profondeurs, des gens bien intentionnés, inſtruits, éclairés ; mais pareſſeux, ou diſtraits par d'autres affaires, s'impoſer à ce ſujet un ſilence qui reſſembloit à la conviction, & augmentoit le triomphe du bavardage dangereux qu'ils n'oſoient contredire.

Ils s'imaginoient que ces matières étoient trop difficiles à traiter, qu'il falloit de vaſtes connoiſſances pour les entendre, & de longues réflexions pour oſer y avoir un avis. Rien n'eſt cependant ſi ſimple ; rien n'eſt plus du reſſort de la raiſon ordinaire : il n'y a pas dans les claſſes les moins éclairées de la ſociété, un ſeul homme qui n'ait aſſez de lumières & d'expérience, pour ſentir en deux minutes quelle eſt dans ce choc d'opinions, celle qui doit régler ſa foi, celle dont il doit déſirer que le Gouvernement faſſe ſa règle. Je vais le prouver.

Ce qui ſuit devoit ſe trouver, & ſe trouvera en effet plus développé dans le Traité de la *Mendicité ;* mais des raiſons particulières m'obligeant à en différer la publication, & croyant cependant que quelques-unes des idées qu'il renferme ſeront

utiles dès-à-préſent, j'en ſoumets au Public une partie. Quand le tocſin ſonne, il faut courir au feu, même avec de petits vaiſſeaux, ſi les grans qui ſeroient plus efficaces ne ſont pas encore prêts.

---

§. I.

De ce qu'il faut entendre par la CHERTÉ DU PAIN.

ON veut que le pain ſoit *cher :* mais qu'entend-on par ce mot ? L'obſcurité eſt l'aliment des diſputes : & l'on n'eſt ſouvent obſcur que parce qu'on néglige de définir les termes qu'on emploie ; c'eſt ce qui eſt arrivé ici. On ne s'eſt point entendu, parce que des deux côtés on a parlé une langue différente, qui n'étoit pas celle de la raiſon.

Tout être vivant a un titre pour exiger des alimens, ſes dens & ſon eſtomac : voilà ſa patente : il la tient de la nature, & c'eſt la plus reſpectable des chancelleries. Son premier devoir, un des plus ſacrés peut-être, au phyſique, c'eſt de veiller à ſa conſervation : c'eſt de chercher ſa ſubſiſtance.

La ſociété a pu reſtreindre ce droit : elle a pu fixer la manière de le faire valoir, exiger des équivalens, en modifier l'exercice ; mais elle n'a pas pu l'anéantir.

De là ſuit d'une part pour les propriétaires

des objets néceſſaires à la vie la défenſe de pouſſer la rigueur de leurs droits, & le privilège excluſif de leur poſſeſſion, au point d'expoſer à mourir de faim ceux qui n'en poſſèdent aucune; & de l'autre, pour les Gouvernemens l'obligation de veiller à ce que l'avarice des uns ne puiſſe jamais compromettre l'exiſtence des autres, à tenir entre la richeſſe & l'indigence la proportion telle que celle-ci, toujours preſſée d'offrir ſon travail à l'autre, ſoit au moins auſſi toujours certaine en échange de ſes fatigues de recevoir de quoi payer ſa nourriture ; c'eſt-à-dire en termes plus ſimples, que le prix de la journée d'un mercénaire puiſſe procurer du pain, à lui, & à ſa famille.

Ce peu de mots en dit plus que tous les traités ſcientifiques dont on nous a accablés ſi impitoyablement pendant vingt ans: il ne peut plus y avoir pour quiconque y réfléchit, ni difficulté, ni embarras ſur le ſens de ces mots, *cherté*, *diſette*, *famine*, &c.

Quand le prix du pain n'eſt pas dans le juſte rapport avec la ſolde du journalier, il y a *cherté*, le bled ne valut-il qu'un écu le ſeptier. Quand l'équilibre eſt plus fortement dérangé, & qu'il y a une groſſe différence entre ces deux objets, il y a *diſette*, tous les marchés fuſſent-ils garnis. Enfin quand il eſt totalement détruit, & qu'un manœuvre, après une faction laborieuſe, ne trouve pas dans le ſalaire qu'on y attache de quoi ſe procurer les alimens néceſſaires, il y a *famine*, toutes les boutiques fuſſent-elles pleines de pains, & tous les greniers étançonnés pour réſiſter aux

masses dont on les chargeroit, & toutes les campagnes couvertes des plus riantes moissons.

L'abondance n'existe que pour celui qui la partage. Quand *Tantale* plongé dans un bassin toujours rempli, à l'ombre des plus beaux arbres du monde, voyoit l'eau fuir de ses lèvres, & les pommes reculer à l'approche de ses mains, seriez-vous parvenus à lui faire entendre *évidemment* qu'il avoit tort de se plaindre de la *disette* de l'eau & des pommes, & que cet état étoit pour lui une véritable *abondance?* Le peuple, ce malheureux peuple, dont on parle avec tant d'intérêt, & qu'on sacrifie avec si peu de scrupule, n'essuie-t-il pas avec nos beaux sistêmes, précisément le sort de *Tantale?*

Vainement le Royaume regorgera-t-il de bled, si les sacs se referment quand il y porte la main! Que lui sert l'abondance, quand faute de l'écu d'augmentation qui pourroit l'en rendre participant, il meurt de faim auprès de ces fiers agriculteurs, dont le cœur plus dur encore que leurs terres, ne s'ouvre comme elles qu'avec l'aide de l'argent?

En deux mots, quand un grand peuple ne payoit le pain qu'un sol, six liards la livre; que tout dans l'intérieur d'un grand Royaume s'étoit arrangé sur ce prix; que les salaires étoient fixés en conséquence à un taux qui ne faisoit guère qu'assurer la vie aux ouvriers, & que tout-d'un-coup, par une secousse subite & violente, ce même pain monte à 3, 4 & 5 sols, qu'il s'y soutient long-

temps, & qu'on annonce que le prix conſtant, habituel, doit être par la ſuite d'environ 3 ſols, aſſurément chez ce peuple-là il y a cherté. Cette cherté eſt meurtrière. Tous les ſubterfuges économiques n'empêcheront pas qu'il ne ſoit très-permis de la déplorer, & très-preſſant de la détruire.

§. II.

Pourquoi il arrive des chertés, *& pourquoi elles ſont dangereuſes.*

S'IL ne ſurvenoit jamais de variations dans le prix du bled, il n'y auroit jamais de cherté : s'il exiſtoit un expédient pour que les ſalaires des journaliers augmentaſſent dans la même proportion que le bled, les chertés ne ſeroient pas nuiſibles. Dans le premier cas, l'équilibre eſſentiel dont j'ai parlé, ne ſeroit jamais attaqué : dans le ſecond, il ſubſiſteroit toujours.

Par malheur, cet ordre d'un côté eſt ſouvent changé ; de l'autre, les oſcillations qui le ramènent y laiſſent toujours quelque altération, même quand elles ſont paſſées, & elles ſont exceſſivement meurtrières, quand elles durent; voilà la cauſe des anxiétés cruelles & fréquentes auxquelles ſont expoſés tous nos corps politiques modernes.

Les anciens peuples en étoient exempts, parce qu'ils avoient un préſervatif efficace, dont nous ſommes privés, l'utile, la ſalutaire *ſervitude*,

remède cruel ſans doute, ſpécifique douloureux, qui traînoit après lui bien des maux, peut-être bien des opprobres, mais infiniment moins que ce fantôme éblouiſſant de *liberté* perſonnelle, ſi vanté, & ſi peu digne de l'être.

Dans les pays qui avoient des eſclaves, les variations dans le prix des nourritures, je dirois preſque des fourages humains, ne tomboient que ſur les gens en état de les ſupporter. Par cela même elles étoient beaucoup plus rares, & toujours moins funeſtes; l'eſclave étoit ſûr de ſa ſubſiſtance, quoi qu'il arrivât. Dans l'état ordinaire des choſes il falloit bien lui aſſigner ſur la moiſſon que ſes ſueurs avoient arroſée, la portion néceſſaire à ſa ſubſiſtance, puiſque ſa mort auroit produit la ſtérilité; puiſqu'avec la perte du capital employé pour l'acheter, le maître impitoyable en auroit eu un ſecond à haſarder pour le remplacer. On ne l'aimoit pas; mais on le nourriſſoit: l'avarice écartoit de lui la diſette, comme la pareſſe.

De là naiſſoit la juſte proportion entre le travail, & ſa récompenſe.

Quand des conjonctures fâcheuſes renverſoient cet équilibre, & portoient à un excès paſſager, mais inévitable, le prix de la denrée, le maître de l'eſclave ſouffroit, l'eſclave auſſi, ſi vous le voulez; le ratelier étoit un peu moins garni; le picotin ne ſe donnoit qu'à meſure raze, au lieu d'être comble. Mais enfin il y avoit du foin, & de l'avoine à quelque prix que ce fût, & l'agent eſ-

ſentiel des travaux n'étoit point conſumé par la faim, en diſputant aux bêtes fauves les racines ſauvages dont elles ſont forcées de ſe nourrir, en échange du bonheur qu'elles ont d'être libres.

Il en eſt de même encore chez les nations qui ont eu la ſageſſe de conſerver la même police; mais nous, chez qui une politique très-fine, un ſiſtême d'ambition & de deſpotiſme très-adroit a fait conſacrer un affranchiſſement univerſel, il nous faut un autre régime, & d'autres principes.

La plus nombreuſe portion de la ſociété s'eſt trouvée de ce moment, non pas rendue à elle-même, mais livrée eſſentiellement à la miſère, au beſoin dévorant, à la néceſſité du travail le plus dur, & le moins interrompu. L'indépendance de nos manouvriers n'a été qu'un ſurcroît de charges. Leur prétendue liberté les a ſoumis aux impôts, aux corvées perſonnelles, aux vexations de toute eſpèce, déguiſées ſous tous les noms poſſibles. La ſuperſtition, l'induſtrie, la crainte, ſe ſont établi ſur eux des revenus qui abſorbent la plus grande partie du ſalaire infiniment modique, auquel ils ont droit de prétendre. Ils ſe ſont trouvés chargés ſeuls de leur entretien, de celui de leurs femmes, & de leurs enfans, de leur nourriture, des frais de leurs maladies, du paiement des taxes publiques.

Pour ſubvenir à tant de dépenſes, ils n'ont eu d'autres reſſources que la ſolde journalière de leur travail; ſolde amoindrie encore par des jours de *fêtes* ſans nombre, par des non-valeurs réité-

rées, par les variations des saisons, par les révolutions du luxe, par tous les incidens qui troublent & dérangent la société. Dès-lors leur existence n'a plus été que précaire.

Les *esclaves* avoient du moins celle d'*esclave*; c'étoit une classe un peu au-dessous de l'*homme*: mais enfin elle étoit cela. Les *manouvriers* ne sont rien, rien absolument. Loin d'être sûrs aujourd'hui de leur pain de demain, presque toujours ils ont mangé hier celui d'aujourd'hui; ils passent leurs jours dans cette incertitude affreuse, dans cette vie imaginaire, pour ainsi dire, & toujours dépendante du hasard, du caprice d'autrui; mais enfin, nés dans cet état, ils le supportent, tandis qu'ils ne le voient point changer en un encore pire. Leur félicité consiste dans un moindre malheur.

Mais si vous venez tout-d'un-coup détruire la proportion qui ne leur assuroit qu'une longue infortune, & ne leur présenter que la perspective effrayante de mourir de faim, effet infaillible d'un haussement subit dans le prix des denrées, alors le découragement s'empare d'eux avec raison. Ils ne voient plus de ressource que le désespoir ou l'expatriation, & la misère ne les laisse pas longtemps balancer; il faut qu'en très-peu de temps ils se révoltent, qu'ils meurent, ou qu'ils fuient.

Et n'omettons pas une remarque bien essentielle, c'est que ce coup n'a porté que sur eux: c'est la seule classe de la société qui en ait gémi, & qui en périsse. Les gens aisés ont des pro-

viſions, où ils recueillent du bled; & quand celui qu'ils conſomment acquiert paſſagérement plus de valeur, il ne leur en coûte pas davantage; ou ils n'en recueillent pas, mais alors ils choiſiſſent le moment favorable pour acheter ce qu'il leur en faut. La conſommation de la maiſon eſt toujours prête d'avance dans le grenier, & l'on brave avec cette reſſource les augmentations éphémères.

Le pauvre ne l'a point, ce préſervatif utile. Le prix du moment eſt toujours le ſien. Obligé d'acheter à chaque marché, il ſe ſent de toutes les variations qui s'y ſuccèdent.

Et quand le riche n'auroit point à cet égard d'avantage ſur lui; quand il ſeroit également aſtreint à un approviſionnement journalier, quelle prodigieuſe inégalité ſubſiſteroit encore entre ces deux claſſes de la ſociété, relativement aux bleds! Quelle diſtinction importante il y auroit à faire pour elles entre cette denrée, & toutes les autres! Quelle diſproportion entre les effets qui réſultent pour chacune du hauſſement des prix!

Que le *velours* & le *pagnon* augmentent du double ſi l'on veut, le manouvrier s'en inquiète peu. La bure dont il ſe couvre, ne ſe ſent point des influences des belles fabriques. La *baptiſte*, les *perſes*, la *dentelle*, tous ces alimens du luxe, toutes ces ſuperfluités précieuſes qui le nourriſſent, & qui l'épuiſent, n'intéreſſent que les maiſons opulentes, dont elles abſorbent les reve-

nus; mais ſi le *pain* augmente tout-d'un-coup, c'eſt dans la chaumière du *vigneron*, du *batteur en grange*, que l'alarme ſe répand, & ſans intervalle le déſeſpoir.

Le bourgeois à ſon aiſe apprend cette nouvelle ſans inquiétude; dans le cas même, ou faute d'avoir fait ſes proviſions à temps, il ſe reſſentiroit, comme ceux dont toute la fortune conſiſte dans leurs bras, de la ſurcharge; c'eſt pour lui un objet imperceptible, autant qu'un fardeau accablant pour eux. Je ſuppoſe qu'il ait chez lui dix bouches à nourrir, à trois ſeptiers par an chacune: quand le bled valoit 15 livres, c'étoient 450 livres qu'il payoit à ſon boulanger; le bled monte à 30 liv., il ne lui en coûte que 900 liv. S'il a *deux mille écus de rente*, c'eſt à peine $\frac{1}{13}$ de ſon revenu que la cherté lui emporte.

Mais un *journalier*, qui a ſa femme à nourrir avec ſix ou ſept enfans, & qui gagne à peine 250 livres par an, les fêtes, & les jours ſans travail prélevés, en doublant le prix du *pain*, vous doublez toute ſa dépenſe. Il s'en faut juſte d'une ſomme égale à tout ſon gain de l'année, qu'il n'ait de quoi vivre; il ne reçoit que 250 livres, il faut qu'il en paie 500.

Il eſt donc bien plus que ruiné: car ce qu'on appelle ruine dans le monde, dans le langage honnête des gens comme il faut, n'eſt qu'une diminution de fortune: c'eſt un accident qui compromet rarement l'exiſtence de celui à qui il arrive; il ne lui ôte que le ſuperflu. Mais ici, c'eſt

la moitié du plus rigoureux néceſſaire que l'infortuné ſe voit ravir.

Pour ſuppléer à ſa perte, il faut qu'il s'excède de travail, & d'abſtinence, ce qui ne le garantit ni lui, ni ſa femme, ni ſes enfans, d'un ſort funeſte; c'eſt ſon ſupplice, & le leur qu'il prolonge, plutôt que ſa vie. L'inſtant qui vient terminer ſous le nom de mort cet enchaînement de défaillances, n'en eſt ni le plus douloureux, ni le plus amer.

§. III.

Qu'il n'y a point de compenſations aux maux que produiſent les chertés, ou les variations, dans les prix des grains.

Les deux raiſonnemens dont on nous a le plus cruellement étourdis depuis vingt ans, ſont ceux-ci, 1°. en augmentant le prix du bled vous faites la proſpérité d'un Etat, & le bonheur des manouvriers, plus encore que la richeſſe des propriétaires. Ceux-ci devenus plus opulens, dépenſent davantage; & c'eſt leur dépenſe qui rapporte dans la main du mercénaire l'argent avec lequel il ſubvient à ſes beſoins. Si leurs revenus diminuent, ils ne le feront plus travailler, ou léſineront ſur ſes ſalaires; il ſouffrira de leur pauvreté, au lieu que dans l'autre cas il participe à leurs richeſſes.

2°. Peu-à-peu le bled prend ſon *niveau*, ainſi que

que tout ce qui l'entoure. La proportion s'établit insensiblement : & le journalier revenu au point d'où la cherté l'avoit fait tomber, oublie ses larmes, & ses douleurs, à la faveur du nouveau tarif que la nécessité fait adopter dans tous les états.

De ces deux raisonnemens, le premier est une mépriſe affrenſe, & le ſecond une bien terrible fauſſeté.

D'où vient je vous prie ce ſurcroît de richeſſes ſubit qui remplit tout d'un coup les coffres du propriétaire des bleds ? Du hauſſement de leur prix : & qui a ſupporté cette augmentation ? Ce mercénaire ſans doute, puiſque ne recueillant pas de grains, & n'ayant pas d'autre ſubſiſtance, ce n'eſt qu'avec de l'argent qu'il s'en procure. Ainſi c'eſt donc ſur lui qu'a été priſe cette richeſſe, dont à vous entendre, l'excédent eſt tout employé à le ſoulager : ainſi avant que de voir hauſſer ſon ſalaire, ou multiplier les occaſions de travail, il a fallu qu'il vit hauſſer ſa nourriture, & doubler les frais de ſon ménage : pour ſe préparer une augmentation incertaine, il a fallu qu'il commençât par en ſupporter une très-réelle : c'eſt ſur ſon ſalaire, à *quinze ſols* par jour, qu'il a été obligé de donner au propriétaire de quoi lui en payer *trente*.

Il y a plus : cette avance même, priſe ſur ſon néceſſaire phyſique, ne lui donne aucun droit à l'indemnité. Non-ſeulement elle ne la néceſſite pas ; mais preſque toujours elle y met obſtacle.

néceſſaire phyſique que ſe forme le ſuperflu dont on lui rendra ſuivant vous avec le temps, une portion; la ſurcharge qu'il éprouve eſt certaine, & préſente: le ſoulagement que vous lui promettez eſt incertain, & éloigné; première injuſtice affreuſe, inſéparable de toute variation dans le prix des bleds.

Mais cette augmentation même a-t-elle lieu enfin? Eſt-il vrai qu'à force d'attendre, de ſouffrir, de mourir, le peuple atteigne ce taux qui lui permet à-peu-près de vivre? Non, elle n'a pas lieu; elle ne peut pas avoir lieu. On a oſé affirmer le contraire: on a ſoutenu que les journées des ouvriers étoient augmentées pendant les dernières années du feu Roi; on a dit la *choſe qui n'eſt pas*: ſi rien pouvoit paroître étonnant, après tout ce qui s'eſt paſſé, tout ce qui a été dit, écrit, fait ſous nos yeux à ce ſujet, ce ſeroit ſans doute que des hommes graves aient eu ou la hardieſſe, ou la foibleſſe de haſarder une aſſertion auſſi fauſſe, à la face de 20 millions d'hommes inſtruits du contraire par leur propre expérience.

Cette augmentation ne peut pas avoir lieu: la nature même des choſes s'y oppoſe. C'eſt un des plus cruels malheurs de la ſociété, que la miſère du pauvre augmente ſa dépendance, que ſon dénuement augmente toujours avec ſes beſoins, & ſes ſacrifices, avec ſes privations. S'il pouvoit paſſer pluſieurs jours ſans travailler, & par conſéquent ſans manger, il eſt bien certain qu'il forceroit inſenſiblement les propriétaires à oublier le prix fixé par l'uſage: cet uſage n'a aucun pouvoir ſur le bled quand il l'achète;

il n'en auroit pas davantage ſur l'évaluation de ſon travail. Les champs, les vignes, menacés de reſter ſans culture, répandroient l'alarme dans les maiſons dont la récolte fonde l'opulence. On ſoudoieroit plus chérement ces mains néceſſaires qui ſe tiendroient à l'écart, & la néceſſité feroit la loi à l'avarice.

Mais il n'en eſt pas ainſi dans l'état ſocial, & phyſique. Le journalier ne gagnant chaque jour au plus que ce qui lui eſt néceſſaire pour l'exiſtence de la journée, eſt de minute en minute, tyranniſé par la faim. Plus ſon eſtomac le preſſe, moins il eſt en état de marchander ſur le prix qu'on lui offre. S'il ne travaille pas aujourd'hui à tout prix, il ſera dans deux jours mort d'inanition; mais le retranchement qu'a ſouffert hier ſa ſolde, eſt une raiſon pour la diminuer demain. Plus ſa néceſſité, comme je l'ai dit autrefois, eſt preſſante, moins ſon travail eſt fructueux. Les deſpotes momentanés, qu'il conjure en pleurant d'accepter ſes ſervices, ne rougiſſent pas de lui tâter pour ainſi dire le poux, afin de s'aſſurer de ce qu'il lui reſte encore de forces. C'eſt ſur le degré de ſa défaillance qu'ils règlent la rétribution qu'ils lui offrent. Plus ils le ſentent près de périr d'inanition, plus ils retranchent de ce qui peut l'en préſerver; & les barbares qu'ils ſont lui donnent bien moins de quoi prolonger ſa vie que de quoi retarder ſa mort.

Voilà d'une part ce qui empêche les ſalaires de monter avec le bled.

D'un autre côté, le bourgeois, le fermier, avec

la perſuaſion la plus intime que cette opération eſt juſte, que l'humanité l'exige, ne peuvent cependant ſe réſoudre à en donner l'exemple. Ils voient bien que leurs revenus ſont doublés; mais ils craignent que cette excroiſſance ſubite ne ſoit que paſſagère. Ils appréhendent que le prix du pain, après avoir ſubi cette enflure exceſſive dont ils gémiſſent eux-mêmes, quoiqu'ils en profitent, ne revienne au prix naturel qu'un déſordre extraordinaire a fait varier.

Ils ont, pour garant de la certitude de ce retour, l'expérience du paſſé. Ils ſentent que ſi cet incident arrivoit, il ſeroit très-difficile cependant de ramener les journées à ce taux de dégradation qui deviendroit alors auſſi équitable que l'augmentation l'auroit été précédemment. Maîtres de faire pencher dans cet inſtant la balance de leur côté, ou de celui des journaliers, pouvant s'expoſer au riſque, ou le leur faire courir, ils choiſiſſent pour eux la ſécurité: ils aiment mieux commettre une injuſtice envers ces infortunés, que de ſe voir dans le cas de l'eſſuyer de leur part.

Si enfin avec le temps elle ſe répare; ſi la proportion qui la bannit ſe réaliſe imperceptiblement, ce ne peut être qu'après une longue révolution d'années; après que des millions de familles auront été victimes de la lenteur avec laquelle elle ſera opérée.

Les peuples de l'*Europe* ſeront donc toujours malheureux, & les Gouvernemens toujours inquiétés, juſqu'à ce qu'on ſoit parvenu, comme je l'ai dit, à donner, ou au bled une valeur im-

muable, ou aux salaires une mobilité irrésistible qui leur fasse partager nécessairement, & sans intervalle, toutes ses variations.

§. IV.

Du bas prix *du* bled : *ce qu'il faut entendre par ce mot ; & si celui du* pain *actuellement en* France *peut être réputé* trop bas.

Comme il n'y a point de cherté effective, il n'y a pas non plus de bon marché réel : tout est relatif dans un sens, comme dans l'autre : tout dépend de la convention établie par l'usage, & plus encore par le besoin, entre le propriétaire qui s'empare des moissons, & l'infortuné mercénaire qui les fait croître. Si le bled valoit cent mille francs le septier, il pourroit être bon marché, pourvu que le journalier gagnât dix mille francs par jour ; & il pourroit être très-cher à un écu, si la fatigue de douze heures n'étoit évaluée qu'à un sol.

Ainsi toutes les savantes dissertations tant multipliées depuis le *Tableau Economique*, la *physiocratie*, les *représentations aux Magistrats*, &c. sont de pures disputes de mots. Il ne s'agit point du tout d'examiner si le prix du bled est haut ou bas ; mais si suivant la proportion établie entre celui de toutes les autres denrées, le manouvrier peut suffire avec sa paie journalière à vivre avec sa famille, sans que le cultivateur, des mains de qui le bled sort, risque de ne pas retirer ses avances, & un profit honnête.

Ce taux en *France* exiſtoit avant la fatale époque de 1764, quand le bled valoit de 12 à 18 liv. le ſeptier de *Paris*. Il donnoit le pain à un ſol, à 6 liards la livre. D'après les proportions relatives établies entre tous les objets de conſommation, le manouvrier pouvoit vivre par-tout, comme il vit, bien entendu, c'eſt-à-dire, un peu plus mal que les chevaux, parce que ces animaux ne paient ni leur bourrelier, ni leur maréchal, & que ce n'eſt pas ſur leur ration qu'on prend de quoi raccommoder le charriot auquel on les attache.

Ce prix, dit-on, eſt la ruine du laboureur: témoin le *Tableau des dégradations*, la *Philoſophie rurale*, & le nouveau champion du *Mercure*, &c. Sans m'arrêter à débattre tous les états menteurs qu'ils ont produits, en voici un, fidèle, certain, pris dans une Province qui n'a ni l'abondance en partage, ni la ſtérilité à craindre. Je le tiens d'un Gentilhomme, qui a pendant vingt ans exploité ſes terres par lui-même. Voici ce que rend, ſur le pied de 15 liv. le ſeptier de *Paris*, un arpent de terre à la *folle* (1) en *Artois*, année commune, & ce que la culture en peut coûter.

(1) C'eſt-à-dire, trois arpens, dont un en froment, un en mars, & l'autre en jachère.

	Dépenſes au plus haut.		*Produit moyen.*	
Froment	*Labour à prix d'argent*, ...	24 l.	Deux cens gerbes produiſant ſix ſeptiers de *Paris* à 15 liv. 90 l.	
	Loyer, ...	24		
	Semence, ...	7 10		
	Impôts. L'état ne porte que 8 liv. Nous en ſuppoſerons le double pour les pays d'élection	16	Pailles à 12 l. le cent . . 24	
		71 10		114
Mars.	Moitié	35 15	Moitié . . .	57
	La *dixme* & les *moiſſonneurs* qui ſe paient en nature, & qui font toutes les corvées, emportent 17 du cent : c'eſt à-peu-près 23 livres à ajouter aux frais	23		
		130 5		171

Ainſi, tandis que la dépenſe ne peut jamais excéder 130 livres, le produit ne peut guère être au-deſſous de 171 liv. pour un homme qui feroit labourer à prix d'argent, qui n'auroit aucune eſpèce d'embarras, qui ſe borneroit à faire ſemer & recueillir ſous ſes ieux, qui vendroit tout ce que la terre produit. Le bénéfice ſeroit par arpent, à la *ſolle*, de plus de 40 liv.

Il eſt vrai que je ne prélève ici rien pour l'engrais des terres, & que le fermier emploie à cet

article une partie de ſes pailles. Mais auſſi les chevaux qui les conſomment, labourent, & lui épargnent les 36 liv. que j'ai comptées pour cet objet. Ainſi le calcul eſt toujours juſte.

D'ailleurs, la menue induſtrie de la baſſe-cour, du nourriſſage des beſtiaux, fait un article très-conſidérable dans une ferme. C'étoit un proverbe connu & confirmé par l'aveu des fermiers honnêtes & intelligens, que la *baſſe-cour payoit le maître.* Le reſte du produit de la terre, les dépenſes prélevées, étoient donc un gain pur pour le cultivateur. Il n'étoit pas rare en effet d'en voir qui s'enrichiſſoient, même ſous l'anathême ſi abhorré des prohibitions.

Au prix que j'ai ſuppoſé, à 15 liv. le ſeptier, ils pouvoient donc, les accidens fortuits exceptés, retirer 30 pour 100 de leurs avances. Aujourd'hui ils peuvent en retirer 50, 80, & plus, puiſque tout ce qui excède les 15 liv. eſt pur bénéfice pour eux. Comment donc oſe-t-on dire que ce prix eſt leur ruine, & que s'il ſubſiſte il ſera pour le Royaume une cauſe prochaine de détreſſe, & de décadence?

Voilà des faits précis, & des raiſonnemens clairs. Je parlerai ailleurs des manufactures, de l'avantage inappréciable qui réſulte pour une nation du bas prix de ſa main-d'œuvre qui tient à celui des ſubſiſtances: de l'intérêt preſſant qu'a, aujourd'hui ſur-tout, la *France* de ne laiſſer ni étouffer ſes fabriques, ni décourager ſes ouvriers par la cherté, dans un moment où l'*Amérique*

élevée par elle, eſt à la veille de devenir ſa rivale en plus d'un genre : pour le préſent je me bornerai à deux réflexions vraiment philoſophiques & ſalutaires, quoique l'une ſemble n'être que la confirmation d'un préjugé, & que l'autre ait été horriblement décriée, comme une eſpèce de blaſphême.

§. V.

Du commerce des bleds en général : que ce n'eſt pas à tort que ceux qui s'en mêlent ſont odieux.

Il y a des préjugés dangereux, mais il y en a d'utiles; il exiſte des opinions communes très-extravagantes, mais on en trouve de très-reſpectables : nous voyons tous les jours des préventions générales très-mal fondées; mais il s'en rencontre de très-ſolides, qui ont pris leur origine dans l'expérience & l'amour du bien public. De ce genre eſt, je ne crains pas de le dire, celle qui attache une ſorte de flétriſſure au commerce des bleds, & qui ne préſente jamais le mot d'*acaparement* en ce genre, ſans y joindre l'idée de la honte & du crime.

Elle eſt bien ancienne, puiſqu'on lit dans les *proverbes* cet adage terrible : *celui qui cache ſon bled ſera maudit des peuples. La bénédiction au contraire ſera ſur la tête de ceux qui vendent.* Elle n'a fait depuis ce temps que ſe fortifier : ce genre de ſpéculation n'a excité dans tous les ſiècles que l'hor-

reur univerſelle ; juſqu'à nos jours, où l'on en a fait un acte de vertu. Il eſt aiſé de voir de ces deux opinions laquelle eſt la mieux fondée.

Tout homme qui fait des bleds un objet de ſpéculation en grand, commence par en faire des amas. Tout homme qui en a de grans amas, redoute l'abondance ; elle ameneroit un prix inférieur à celui de ſon achat : il déſire la diſette ; elle ſeul peut lui aſſurer le bénéfice ſur lequel il a compté. Il faut qu'il ſoit ruiné, ou que le peuple ſouffre.

Obligé d'opter entre ſon bien-être perſonnel ou la douleur commune, il ſe donne, comme il eſt naturel, la préférence. Il devient donc néceſſairement un *ennemi public*. Chaque épi qu'il voit croître heureuſement lui paroît une diminution de ſon tréſor : chaque pain qu'il voit faire d'une farine qui n'eſt point ſortie de ſon magaſin, lui ſemble en compromettre l'opulence. S'il pouvoit cadenaſſer la bouche de tous les hommes qu'il rencontre, & les aſtreindre à ne manger qu'avec ſon attache, il le feroit, pour ſe tranquilliſer ſur le ſuccès de ſon opération.

De cette diſpoſition, aux manœuvres qui font déſerter les marchés, aux manipulations obſcures qui amènent la famine, ou, ce qui eſt abſolument égal pour le peuple, comme je l'ai dit, la *cherté*, il n'y a pas loin. Il faudroit qu'un négociant en bled fût un prodige de généroſité, qu'il fût le plus vertueux de tous les hommes, s'il ſe les interdiſoit par le ſeul amour du pauvre, par égard pour l'humanité ; & ſi ce ſentiment vivoit

dans ſon cœur, il ne ſeroit point négociant en bled : il ne feroit pas de la ſubſiſtance de ſes pareils l'objet d'une ſpéculation lucrative.

Il ne s'y eſt attaché que parce qu'il a prévu que la denrée dont il accumuloit les tas, ne tarderoit pas à renchérir. Peut-être s'eſt-il flatté que ſes amas produiroient cet effet. C'eſt donc ſur le malheur de quelqu'un, & de la partie de la ſociété la plus à plaindre, qu'il a tablé.

Il s'eſt dit à lui-même, mettons un impôt ſur la misère du peuple. J'ai mille ſeptiers de froment dans mon grenier ; ſi le prix en pouvoit doubler, je doublerois mon capital. Il faut donc tâcher de parvenir à cette heureuſe augmentation. Il eſt vrai que les ouvriers de cette manufacture, les artiſans qui font fleurir cette ville, les journaliers dont cette campagne eſt remplie, ne verront pas doubler leur ſalaire ; ne recevant que la même ſomme pour l'équivalent de leurs travaux, ils ſeront forcés de s'endetter pour ſe procurer la même quantité de pain, ou de diminuer la moitié de la ſubſiſtance de leur famille : mais que m'importe ? Le grand point pour moi, c'eſt que mon bled ſoit vendu *trente livres*, afin que j'en gagne quinze. Le reſte m'eſt indifférent.

Le peuple ſent que ce raiſonnement eſt la conſéquence néceſſaire des démarches du *négociant en bled*. Il ſent que, ſi l'*accapareur* ne l'a pas fait, il a pu, il a dû le faire : ſans quoi ſa conduite ſeroit de la dernière inconſéquence. Le peuple ne le voit donc que comme un homme

juſtement ſuſpect, comme un homme cruel, prêt à le ſacrifier pour aſſurer ſa fortune. Il eſt donc naturel qu'il le haïſſe, qu'il le décrie, qu'il ſoit toujours prêt à l'inſulter, & ſouvent à paſſer des outrages à des marques de colère encore plus violentes.

La police arrête avec raiſon ce tranſport; mais enfin il eſt excuſable. On voit qu'il eſt fondé ſur des conſéquences très-juſtes, & ſur un principe inconteſtable.

---

§. VI.

Que les bleds ne peuvent pas être un objet de commerce, ou du moins que le commerce n'en peut pas être dirigé d'après les mêmes principes qui règlent les autres eſpèces de trafics.

Quoi, l'échange du bled que j'ai tiré de ma terre, contre celui du lin que vous avez recueilli ſur la vôtre; de la ſoie que vos mûriers vous ont donnée; des laines que vous avez reçues de vos moutons; du ſucre, du café, que le ſoleil a mûris dans votre habitation, n'eſt pas un commerce! Et l'artiſan qui exploite la grande fabrique du labourage doit être autrement régi par la politique, que le tiſſeur qui fait jouer la navette, ou l'aiguille!

Oui, ſans doute: rien ne ſe reſſemble moins que ces deux eſpèces de ſpéculations: ni les objets n'en ſont les mêmes, ni les beſoins qu'elles

tendent à ſatisfaire ne ſont de la même nature : la vente, ou ſi l'on veut la circulation des grains, eſt d'une eſpèce toute particulière, & à laquelle rien dans tout le reſte ne doit être aſſimilé.

D'abord les objets qu'elle préſente ſont bien différens de tous ceux que les autres genres de commerce, ou de manipulation voiturent, produiſent, & font payer preſque arbitrairement, ſoit à nos caprices, ſoit à nos rafinemens. Par exemple l'achat d'un habit ou d'une chemiſe n'eſt jamais urgent. Quelque dénué que vous ſoyez de vêtement, ce n'eſt jamais aujourd'hui qu'il faut vous en fournir un, ſous peine de compromettre votre exiſtence. Les haillons qui vous ont couvert hier, pourront encore vous rendre ce ſervice au moins juſqu'à demain ; mais il n'en eſt pas de même du *pain*. Si vous en manquez, & qu'on ne vous en fourniſſe pas aujourd'hui, vous ſerez mort demain. Il n'y a donc aucune comparaiſon à faire entre ces deux néceſſités : puiſque dans le premier cas la privation vous tue infailliblement ; dans le ſecond, elle ne change rien à votre état : première diſparité bien eſſentielle.

Secondement, qu'une étoffe, que le vin, que le bois renchériſſe, vous économiſez, vous diminuez votre conſommation en raiſon de l'augmentation des prix : votre ſenſualité, ou votre délicateſſe en ſouffrent : mais peu-à-peu l'habitude vous endurcit, ou l'abondance revient vous indemniſer : en peut-on dire autant du pain ? Voilà une famille à qui il en faut pour vingt ſols par jour ! Elle n'a que ces vingt ſols à donner pour la

portion qu'elle en conſomme. Elle périra donc, ſi vous ne voulez la lui donner que pour quarante ſols.

Direz-vous qu'elle peut ſe réduire à moitié ? Non : ſa ſubſiſtance de demain, le retour de ces vingt ſols même, qui ne lui aſſureroient au gré de cette cruelle économie, qu'une demi-vie, eſt fondé ſur la vigueur des bras de ſon chef ; mais s'il n'a mangé hier que la moitié de ce qu'il falloit pour l'entretenir, ſes bras affoiblis ne feront demain que la moitié de ſon ouvrage. De proche en proche la continuation du régime, & l'amoindriſſement du gain le conduiront en huit jours à l'hôpital, & ſes enfans au cimetière.

3°. Dans les autres eſpèces de commerce il y a ou des reſſources, ou du moins des ſauves-gardes contre l'avidité d'un ſpéculateur qui ſe flatte de tyranniſer le Public. Qu'un Marchand dans une Ville augmente un matin ſes indiennes ; qu'au lieu de les donner à 6 livres l'aune, il ne veuille les livrer qu'à 6 livres 10 ſols, ſon caprice ne fera de tort qu'à lui-même : il n'influera pas ſur les diſpoſitions de ſes confrères : il ne fera même qu'aſſurer leur débit : il verra les acheteurs refluer chez eux ; & leurs marchandiſes diſparoître, tandis que la ſienne lui reſtera. Il n'en eſt pas de même du grain.

Il étoit hier à vingt livres. Qu'à l'ouverture du marché il ſe préſente deux hommes, l'un qui le faſſe vingt-quatre livres ; & l'autre qui l'achète ſur ce pied, voilà le prix du marché établi : le bled

bled vaudra vingt-quatre livres, ſi même il ne va pas au-delà.

Sur-le-champ l'avarice, qui veille ſans ceſſe autour des ſacs, ſoupçonne que la cherté peut être ſuſceptible d'accroiſſement. Le marché ſuivant, ſans même qu'il y ait de manœuvres plus criminelles que le déſir ordinaire du gain, le prix ſe rehauſſe encore : alors il eſt avéré qu'il y a diſette. Ce bruit devroit, ce ſemble, faire ouvrir tous les greniers ; il les ferme au contraire ; on ſuppoſe qu'il n'y a que de l'avantage à attendre ; on ſe fixe un taux d'augmentation juſqu'à l'arrivée duquel on ne portera rien ſur la place, & la *diſette* devient *famine*.

Il n'y a aucun commerce où ces manœuvres, ces inquiétudes, ces dangers, puiſſent avoir lieu : c'eſt donc s'aveugler volontairement que de les prendre pour règles, & pour exemple quand on parle de celui-ci. La différence eſt abſolue par le *fait*, entre ce préſent de la nature, dont l'habitude fait une néceſſité excluſive & journalière ; & ces productions de l'induſtrie, dont l'uſage n'eſt jamais indiſpenſable, & dont l'achat peut toujours être différé.

Mais je vais plus loin. Dans le *droit* cette différence n'eſt pas moins réelle : la propriété même du *bled*, & de la terre qui le produit eſt ſoumiſe à des conditions, il en réſulte des engagemens dont les autres eſpèces de biens ne ſont pas grévées ; elles n'y participent qu'en proportion de ce qu'elles ſe rapprochent, ou de la qualité qu'a

eſſentiellement le bled de ſervir de nourriture à l'homme, ou des autres équivalens par leſquels le beſoin & l'art le remplacent dans les cas de néceſſité.

Je l'ai déja dit, le premier devoir phyſique de tout être vivant, c'eſt de vivre : il en eſt des corps politiques à cet égard, de même que des individus particuliers : toutes les prérogatives conſacrées, & maintenues dans leur ſein, n'ont, & ne peuvent avoir pour objet que la conſervation de leur exiſtence : tout privilège, toute conceſſion qui pourroit compromettre le ſalut d'une ſociété, eſt nulle par cela même qu'elle ſeroit contre l'eſſence des choſes. Si la police des grains, l'adminiſtration des ſubſiſtances admettoit la même juriſprudence que celle des autres matières qui ſervent d'aliment au commerce, la vie d'un peuple entier pourroit dépendre d'un ſeul homme.

Il ne ſeroit pas impoſſible qu'un *Jacques Cœur*, un *Samuël Bernard*, un *Clive*, devinſſent par leurs opérations ſoit pacifiques, ſoit guerrières, maîtres abſolus de tous les grains d'un pays. Qu'alors un caprice, une extravagance ſi l'on veut, leur fit donner l'ordre de fermer les magaſins; & la défenſe abſolue de les ouvrir, faudroit-il reſpecter leur propriété? Faudroit-il périr ſur le ſeuil impitoyable après avoir eſſayé d'en fléchir les gardiens, comme on ſort ſans manteau de la boutique d'un Marchand avec qui l'on n'a pu convenir ſur le prix de ſon drap?

Il ne faut pas dire que jamais une nation toute entière ne ſera expoſée à ce danger; qu'un ſeul

homme ne peut ni former le projet, ni l'exécuter; que la concurrence garnira les marchés, &c. Il s'agit ici du principe, & non pas de l'application. L'équité originelle du droit ne dépend pas du plus, ou du moins de facilité qu'il y auroit à l'exercer, & une théorie est criminelle, par cela seul qu'elle conduiroit à l'idée d'une pratique, même impossible.

Mais d'ailleurs, l'histoire de *Joseph*, & celle de tant de monopoleurs qui n'ont imité que la moitié de sa spéculation, prouvent qu'il n'est pas absurde d'imaginer qu'un Royaume entier puisse être affamé par une seule main. Le fils de *Jacob* ouvrit ses greniers à temps; il vendit cher: mais enfin il vendit: s'il s'étoit opiniâtré à éconduire les acheteurs, n'y a-t-il pas un moment où son refus seroit devenu un crime? Et trouve-t-on dans les autres négoces un moment pareil? Gardons-nous donc bien de les assimiler à celui-là; avouons qu'il faut une législation expresse pour un objet aussi séparé de tout le reste, & que les loix ordinaires ne peuvent régir une police qui sort aussi visiblement de la règle commune.

J'admire avec quelle facilité on s'aveugle sur les notions les plus simples, & combien peu on s'attache à éclaircir par la raison celles que le raisonnement a embrouillées. On parle sans cesse de la *propriété*; on en fait avec raison la base, & le pivot de toutes les conventions sociales: mais on oublie qu'elle ne sauroit comporter un droit rigoureux, & exclusif, exempt des exceptions.

eſſentiellement le bled de ſervir de nourriture à l'homme, ou des autres équivalens par leſquels le beſoin & l'art le remplacent dans les cas de néceſſité.

Je l'ai déja dit, le premier devoir phyſique de tout être vivant, c'eſt de vivre : il en eſt des corps politiques à cet égard, de même que des individus particuliers : toutes les prérogatives conſacrées, & maintenues dans leur ſein, n'ont, & ne peuvent avoir pour objet que la conſervation de leur exiſtence : tout privilège, toute conceſſion qui pourroit compromettre le ſalut d'une ſociété, eſt nulle par cela même qu'elle ſeroit contre l'eſſence des choſes. Si la police des grains, l'adminiſtration des ſubſiſtances admettoit la même juriſprudence que celle des autres matières qui ſervent d'aliment au commerce, la vie d'un peuple entier pourroit dépendre d'un ſeul homme.

Il ne ſeroit pas impoſſible qu'un *Jacques Cœur*, un *Samuël Bernard*, un *Clive*, devinſſent par leurs opérations ſoit pacifiques, ſoit guerrières, maîtres abſolus de tous les grains d'un pays. Qu'alors un caprice, une extravagance ſi l'on veut, leur fit donner l'ordre de fermer les magaſins, & la défenſe abſolue de les ouvrir, faudroit-il reſpecter leur propriété ? Faudroit-il périr ſur le ſeuil impitoyable après avoir eſſayé d'en fléchir les gardiens, comme on ſort ſans manteau de la boutique d'un Marchand avec qui l'on n'a pu convenir ſur le prix de ſon drap ?

Il ne faut pas dire que jamais une nation toute entière ne ſera expoſée à ce danger ; qu'un ſeul

bonne ne peut
ter; que le commerce
Il s'agit ici de
cation. L'équité
pas du plus, ou du
roit à l'exercer
par cela seul qu'elle
pratique, même impossible

Mais d'ailleurs, l'histoire
de tant de monopoleurs qui
moitié de la spéculation.
absurde d'imaginer qu'un
être affamé par une feule
ouvrit ſes greniers à temps;
enfin il vendit : s'il s'étoit
les acheteurs, n'y a-t-il pas
refus feroit devenu un crime?
dans les autres négoces un
dons-nous donc bien de
voyons quel faut une
un objet
leur ordonnance
font auſſi

J'admire avec
la nature les plus
s'attache à
de la
et la
les

TRAITS DE GÉNÉROSITÉ.

C'EST une grande conſolation pour de malheureux navigateurs embarqués ſur une mer orageuſe pour un voyage de long cours, dont ils ne peuvent prévoir la durée, de toucher de temps en temps à des iſles couvertes de verdure, dont les charmes ſuſpendent quelques momens les dégoûts, les frayeurs de cette inſtabilité bruyante qui les balotte : voilà ce qui nous arrive dans la tempête qui agite aujourd'hui l'*Europe*. Au milieu des traits de courage, & ſouvent de férocité, qui intimident les ames ſenſibles, & dégradent peut-être la nature humaine, en l'honorant, il eſt bien doux de retrouver de temps en temps des exemples de généroſité, de ſenſibilité qui les raſſurent. De ce genre eſt le procédé d'un Gouverneur *Eſpagnol*, dans la dernière guerre.

Un vaiſſeau de ligne *Anglois*, déſagréé, rempli de malades, dépourvu d'eau, de vivres, de toute eſpèce de munitions, ſe détermine à entrer dans un port dont je rougis d'avoir oublié le nom, mais ſoumis aux *Eſpagnols*. En débarquant il demande des ſecours & des fers : faites-nous priſonniers, dit-il au Gouverneur ; mais ſauvez-nous la vie.

Le *Caſtillan* fait prodiguer les remèdes, les vivres à l'équipage, les réparations au vaiſſeau : & quand le tout eſt en état, il annonce au Commandant ennemi qu'il eſt libre. A Dieu ne

plaise, dit-il, que j'abuse de votre malheur: si je vous avois vaincus par la force, vous resteriez prisonniers: c'est Dieu qui vous a conduits à moi pour vous secourir: je vous rends à lui: partez: je n'exige de vous que de n'oublier jamais l'état où vous êtes entrez ici, & la manière dont vous en sortez.

J'ai parlé ci-devant du combat de la *Surveillante* avec le *Québec*, & de l'infortune de ce dernier, & de l'empressement des matelots, des Officiers *François* à sauver quarante-trois *Anglois* échappés à l'incendie de leur bâtiment. On assure que la Cour a défendu de les traiter comme prisonniers de guerre; & qu'elle a donné l'ordre de les remettre en liberté sans rançon, ou sans échange.

On se souvient d'avoir lu, il n'y a pas longtemps, dans ces *Annales* une anecdote du Roi de *Maroc* presque aussi noble, aussi intéressante.

Il est triste qu'avec tant de disposition à la bonté, on soit encore si facile à faire retentir les trompettes qui n'annoncent que la fureur.

Je voudrois avoir à publier des *Anglois* des exemples du même genre: sans doute cette nation généreuse se piquera de nous en fournir.

En attendant en voici un autre, d'un autre genre; mais qui n'est pas moins propre à exciter l'admiration & l'attendrissement.

L'entrepreneur des nouvelles fontaines de *Pa-*

ris, M. *Perier* étant le 6 de ce mois de Novembre à *Rouen*, & s'occupant à faire transporter d'un bateau dans un autre, des tuyaux de fer, eſt tombé dans la rivière, à quatre heures du ſoir. Il ſe noyoit : ſoit impuiſſance, ſoit ſurpriſe, ſoit timidité, les matelots, les ouvriers reſtoient témoins immobiles de ſa chute, & de ſon danger. Un enfant de quatorze ans, apprentif charpentier, employé là comme manœuvre, ſe précipite ſeul, le racroche, le ſoutient, & donne le temps aux ſpectateurs enfin animés, de repêcher, & le mourant & ſon ſauveur.

Le premier ſoin de M. *Perier* en revenant à lui, a été de s'informer à qui il devoit la vie, & de vouloir s'acquitter envers ſon bienfaiteur : il vouloit lui faire accepter tout ce qu'il avoit d'argent ſur lui ; l'enfant refuſoit, ſans que ſon refus eût d'autre ſimptôme que celui de la généroſité. Enfin ſur les inſtances réitérées de M. *Perier*, il lui eſt échappé de dire que ſon pere étant pauvre, & chargé d'une famille nombreuſe, c'étoit à lui qu'il falloit appliquer la reconnoiſſance, ſi on croyoit lui en devoir.

Le pere eſt en effet un ſimple ouvrier dans une fabrique. M. *Perier* lui a fait un préſent honnête, & s'eſt chargé d'avoir ſoin de l'enfant qu'il a emmené avec lui. N'oublions pas ſon nom : il s'appelle *Roguet*.

FRANCE.

Édit sur la Comptabilité.

Que diroit-on d'un homme opulent qui ayant des revenus variés, & des biens diſperſés de toutes parts, n'auroit jamais ſongé à s'en procurer un état, & qui ſe trouvant expoſé tous les jours à voir augmenter ſes dépenſes, n'auroit pas même un compte exact de ſes recettes ? Voilà cependant ce qu'étoit juſqu'à ce moment le Gouvernement *François*, & l'opprobre dont imperceptiblement il travaille à ſe laver. J'ai déja parlé de pluſieurs Ordonnances qui préparoient l'établiſſement de l'ordre & de la lumière ; en voici une qui, ſi elle eſt exécutée, ne laiſſera plus rien à déſirer, du moins dans la partie qu'elle concerne. Voici comme le Roi s'exprime dans le préambule.

» Perſuadés que la méthode & la clarté dans » la Comptabilité, ſont un des moyens les plus » propres à entretenir l'ordre & la règle dans la » manutention des Finances, nous nous ſommes » occupés de cet important objet, & nous n'a- » vons pu voir ſans peine que le tableau de nos » revenus, & de nos dépenſes n'étoit jamais que » le réſultat de recherches & de connoiſſances » éparſes, raſſemblées ſous nos ieux par le Mi- » niſtre des Finances ; ce qui faiſoit dépendre » de l'intelligence, & de l'exactitude d'un ſeul » homme, la connoiſſance la plus intéreſſante » pour nos plans, & nos déterminations.

» Que le défaut de cette conſtitution prove-
» noit eſſentiellement de ce que les regiſtres &
» les comptes de notre Tréſor royal, où l'on de-
» vroit naturellement trouver le détail exact de
» l'univerſalité de nos recettes, & de nos dé-
» penſes, ne préſentoient à cet égard que des
» connoiſſances inſuffiſantes, & des renſeigne-
» mens incomplets.

» Qu'une partie des impoſitions n'y étoit ni
» verſée, ni même connue, & que pluſieurs for-
» tes de dépenſes étant acquittées habituellement
» par diverſes caiſſes, il n'en exiſtoit non plus
» aucune trace au Tréſor royal.

» Que cependant les dépôts de la Chambre des
» Comptes ne pouvoient point ſuppléer au vice
» de ces diſpoſitions, non-ſeulement parce que
» ce n'étoit qu'au bout d'un très-grand nombre
» d'années que tous les comptes particuliers ſont
» rendus & apurés, mais encore parce qu'étant
» diviſés entre toutes les Chambres des Comptes
» de notre Royaume, ce ne ſeroit que par l'effet
» d'un travail immenſe qu'on parviendroit à for-
» mer des réſultats; & ce travail, toujours trop
» tardif & confus, ne ſeroit jamais utile.

» Nous avons donc ſenti de quel avantage il
» ſeroit, & pour nous, & pour nos ſucceſſeurs,
» d'établir une forme de comptabilité qu'il fît
» paſſer au Tréſor royal toutes les recettes, &
» tous les payemens, non pas à la vérité tou-
» jours en eſpèces, pour ne rien changer à la
» facilité du ſervice, & au maintien des hypothè-

» ques ou des destinations particulières, mais au » moins par forme de quittances & d'assignations, » de manière qu'en ouvrant les registres du Tré- » sor royal, on pût voir clairement le rapport » exact entre les dépenses, & les revenus ordi- » naires de chaque année, & séparément le mon- » tant des dépenses, & des ressources extraordi- » naires.

» Nous ne pouvons nous dissimuler que cette » méthode, si utile & si importante, rendra bien » moins secret l'état des Finances; qu'ainsi c'est » une obligation de plus que nous contractons » d'entretenir une constante harmonie entre nos » revenus & nos dépenses ordinaires, puisque » c'est-là le fondement du crédit, & l'appui de » la confiance : mais nous n'en demanderons ja- » mais aucune qui ne soit légitime, & bien fon- » dée; toute autre, nous le savons, mène tôt » ou tard à des injustices, & à des manquemens » de foi, dont nous voulons à jamais préserver » notre règne : & nous découvrons avec satis- » faction que dans les vues qui nous animent, » moins nous répandrons de voile sur l'état de » nos finances, & sur leur administration, & plus » nous aurons de droits à l'amour, & à la con- » fiance de nos peuples. A ces causes, &c. «

ANNONCE SCANDALEUSE.

ON donne actuellement à l'*Opéra* de *Paris*, un ballet-pantomime qui a, dit-on, beaucoup de succès. La danse y est en action : elle signifie au moins quelque chose : on commence enfin à chercher dans ce genre le point de perfection que les anciens avoient trouvé, & dont ils faisoient si grand cas.

Avec le temps, il faut l'espérer, cet art ne sera plus une suite de pirouettemens ridicules, sans objets, sans dessein, entre-coupés par des minauderies, des balancemens qu'on appelle des *graces*, ou des tours de force, fatiguans même pour l'œil, qu'on appelle des *entrechats*, ou de l'*aplomb*. Un danseur sera un Comédien réfléchi qui déclamera par le geste, & fera passer au cœur par les yeux l'impression de tendresse, de volupté, ou de mélancolie que le sujet du drame doit produire.

Cette révolution a été commencée chez nous, par le célèbre *Noverre*; ses idées ont été exposées comme tous les pas du génie, à des contradictions, à des obstacles qui en ont retardé les progrès. Ses imitateurs seront sans doute plus heureux, & mieux secondés.

Un petit théâtre, presque inconnu hors de *Paris*, & digne peut-être de plus d'encouragemens qu'il n'en a reçu, l'*Ambigu-Comique*, a con-

tribué plus qu'on ne croit à faire sentir le prix de la *Pantomime*. Le sieur *Audinot*, homme plein de talent & d'enthousiasme, a le premier marché sur les pas de *Noverre*, & donné au genre qu'il cultivoit un développement, un caractère que l'inventeur lui-même n'avoit pas été le maître d'y adapter. Il a réalisé avec des Acteurs enfans, & dont les talens étoient dus à lui seul, une partie des choses incroyables que les anciens nous disent des *Mimes*, & que nous regardions comme des contes absurdes ; il a arraché des larmes, excité la terreur, l'admiration ; il a produit tous les effets qui manquent souvent sur les grans théâtres, & dans les meilleures pièces.

Suivant les descriptions que nous autres étrangers recevons de *Paris*, le ballet dont il s'agit ici, est une extension des idées de *Noverre*, & de la pratique d'*Audinot* : c'est un drame en trois actes, où l'on trouve de l'intérêt, de la chaleur, du pathétique, & de l'agrément. Ne l'ayant pas vu, je ne puis en dire davantage ; mais j'ai été bien surpris de trouver dans une *Œuvre périodique*, composée par les *Gens de Lettres les plus distingués* de la Littérature, & de la nation, l'annonce suivante de ce ballet.

» Les évolutions militaires ont été rendues, » comme *on pouvoit l'attendre de l'EXPÉRIENCE* » *QU'ACQUIÈRENT TOUS LES JOURS NOS TROU-* » *PES EN CETTE PARTIE.* Elles ont été dirigées » par M. *FAYDIEU*, *Sergent au régiment des Gar-* » *des*, homme très-intelligent, & *qui a déjà fait* » *preuve de talent dans QUELQUES-UNS DE NOS* » *OPÉRAS*. «

Je ne sais pas si depuis que la littérature fournit des anecdotes ridicules, il y en a une tout-à-la fois plus plaisante & plus honteuse que celle-là! Complimenter nos troupes en temps de guerre sur l'expérience qu'elles acquièrent dans les manœuvres du théâtre; féliciter un Sergent du premier Corps d'infanterie du Royaume, de son intelligence dans les parades comiques; louer un homme de guerre d'avoir voltigé avec succès dans plusieurs ..... Opéras!

Le Marquis de *Sablé* entendant un Acteur dire qu'il étoit ivre pour avoir trop *SABLÉ du Champagne*, lui donna un *soufflet*, c'étoit peut-être pousser la délicatesse trop loin : mais si le corps compromis par cette ignominieuse notice, en dévore l'opprobre en silence, ce sera pousser bien plus loin l'insensibilité.

Je suis plus qu'un autre en droit de lui faire cette leçon. Dans le temps que je m'escrimois dans mon genre sur un théâtre moins brillant, mais plus dangereux que celui de l'Opéra, où j'arrachois à mes dépens un Officier-Général à une cohorte d'assassins conjurés pour le déshonorer, en lui ôtant la vie, nous avions parmi nos adversaires un ancien Sergent aux *Gardes*: il avoit épousé, étant déja au service, la fille de la veuve aux *cent mille écus*. Comme dans cette étrange affaire on n'omettoit rien pour attaquer, il ne falloit rien négliger pour se défendre: j'associois les probabilités aux preuves.

Je demandai un jour, en plaidant, » s'il

» étoit vraisemblable que l'unique héritière de » cent mille écus eût épousé un simple *Sergent* » *aux Gardes*, ou que du moins en la supposant » aveuglée par la passion à ce point, elle n'eût » pas profité de sa fortune pour en ennoblir l'ob- » jet, & le tirer de ce service subalterne ? «

Le Corps des *Sergens* prit feu : le soir même du plaidoyer ils vinrent publiquement, en Corps, trouver M. le Maréchal *de Biron* au Spectacle, & lui demander avec éclat, non-seulement sa protection, mais son intervention pour obtenir vengeance. Ce Général équitable se refusa à une émeute aussi indécente qu'injuste : son honnêteté me sauva une tracasserie.

Comparez les deux anecdotes, & expliquez comment des gens si fâchés dans un cas peuvent rester si paisibles dans l'autre. Dire d'un militaire qu'il n'est pas un parti de cent mille écus, ce n'est pas l'outrager : mais l'appeller un guerrier de théâtre, le dénoncer au Public comme un manœuvre de l'Opéra, lui faire honneur de ces honteux lauriers.....

En général, c'est une inadvertance impardonnable à notre Gouvernement militaire, d'avoir toléré d'abord, & autorisé depuis cette confusion de deux états, dont l'un est flétri par l'opinion publique, & l'autre est regardé comme l'appanage de l'honneur : ou arrachés les Comédiens à l'opprobre, ou ne leur associés pas les défenseurs de la patrie. Que rapporte de ces évolutions comiques le soldat que vous y assujettissez ?

Devenu l'émule des Histrions dont il partage les mouvemens, est-ce sa délicatesse qu'il leur communique, ou leur avilissement avec lequel il se familiarise ?

J'oserai le dire avec naïveté ; je n'ai jamais vu exécuter sur les planches de ces grandes pompes guerrières, sans éprouver plus de regret que de plaisir : il me sembloit toujours que les grenadiers n'étoient pas là à leur place : il est dur de penser que la machine qui vient d'obéir sur le théâtre aux ordres d'un Comédien, va en quittant la scène prendre ceux d'un *Maréchal de France*.

Ajoutons encore un mot, puisque je suis sur ce sujet. Il existe au théâtre *François* une pièce où le scandale & l'indifférence pour l'honnêteté publique, pour l'honneur militaire, ont été poussés bien plus loin encore : car enfin les grenadiers prostitués à ces honteuses parades, n'y font que des personnages muets. Sans la justesse de leurs pas, sans la perfection de la discipline dont le dissertateur *mercuriel* les loue si à propos, on pourroit croire, ou feindre de croire, que ce sont des gagistes ordinaires que le gain seul dévoue à cette obéissance lucrative !

Mais dans les *Curieux de Compiegne* de *Dancourt*, ce sont deux Officiers *François*, à qui un valet propose de *voler sur le grand chemin*, & qui ne le refusent que par la *crainte des suites*. Voici la scène.

Clitandre & le *Chevalier* n'ont point d'argent : il en cherchent ; & s'adressent à *Frontin*.

CLITANDRE.

CLITANDRE.

Mon pauvre Frontin, que ferons-nous ? Parle.

FRONTIN.

Ma foi, je ne ſais, Monſieur : ce qui me paroît de plus facile, c'eſt que vous conſoliez Monſieur le *Chevalier*, que Monſieur le *Chevalier* vous conſole, & que je vous exhorte tous deux à prendre patience ; car je ne vois pas que nous ſoyons en état de nous rendre réciproquement d'autre ſervice.

LE CHEVALIER.

Cadedis, pourquoi non ? Aſſocions nos infortunes & nos ſavoirs-faire : Allons, un coup de déſeſpoir, *Frontin*.

CLITANDRE.

Il n'y a rien que je ne ſois capable d'entreprendre pour me tirer de cette affaire.

LE CHEVALIER.

Moi, j'eſcaladerois le firmament pour en ſortir avec honneur.

FRONTIN.

Mais, ſi vous vous trouvez tant de réſolution, il y auroit un moyen....

CLITANDRE.

Quel eſt-il ? parle.

FRONTIN.

Il eſt un peu ſcabreux, à la vérité ; mais pour franchir un mauvais pas....

LE CHEVALIER.

Explique-toi ſeulement, dépêche.

FRONTIN.

Ne pourrions-nous point aller en parti ſur le grand chemin de *Paris*? Il y auroit là de bons coups à faire.

CLITANDRE.

Tu perds l'eſprit, *Frontin*.

FRONTIN.

Point du tout, Monſieur; aux environs d'un camp, il n'y a point de mal d'aller en parti; la curioſité a rendu la Bourgeoiſie de *Paris* très-voyageuſe; quel inconvénient trouveriez-vous de faire payer aux premiers venus les frais que nous ſont venus faire ici leurs camarades?

LE CHEVALIER.

L'expédient me plairoit aſſez, ſi je n'appréhendois les conſéquences.

Voilà ce qu'on repréſente ſouvent, car la pièce eſt reſtée au théâtre; ce que l'on ne manque pas de donner, ſur-tout quand il y a des *camps* de parade, car c'eſt dans un camp de cette eſpèce que la ſcène ſe paſſe, le tout ſans doute pour l'inſtruction, & l'édification du militaire *François*.

Il faut eſpérer qu'un jour il y aura ordre aux *Comédiens* d'effacer de leur répertoire cette infâme pièce, ou du moins d'en retrancher la ſcène à laquelle cependant tout le reſte reſſemble aſſez,

& aux *hommes diſtingués* qui ſont le *Mercure* d'être plus diſcrets, plus réſervés dans leurs éloges. Si l'habitude, l'économie, ne permettent pas de réformer l'abus très-condamnable de ſouiller l'uniforme d'un brave grenadier en le cachant ſous l'oripeau d'un Hiſtrion, il faut au moins diſſimuler cette turpitude, & ne pas punir par une révélation flétriſſante un Officier, qui peut-être n'a jamais réfléchi ſur ce que ſa complaiſance avoit de honteux.

A L'AUTEUR DES ANNALES.

LETTRE

Sur l'Aliénation des biens Eccléſiaſtiques.

Vous êtes impartial, Monſieur; les inſultes, les calomnies auxquelles cette vertu bien rare vous a déja expoſé, ne paroiſſent pas vous en avoir dégoûté : c'eſt à ce titre que je vous demande place dans vos *Annales* pour les réflexions ſuivantes.

Il pullule aujourd'hui en *Europe* une eſpèce d'hommes, qui n'en annonce pas la proſpérité, & qui y contribue encore moins : ce ſont ces ſpéculateurs ſombres & oiſifs qu'on appelle *hommes à projets*, Miniſtres ſans pouvoir, & ſans titre; tantôt cenſeurs amers, autant qu'injuſtes; tantôt

ſatyriques indiſcrets, autant qu'ignorans; enthouſiaſtes fougueux, qui ramenant tout à leurs idées, ne ménagent, ne reſpectent rien dans leurs audacieuſes combinaiſons.

Ils ſont plus ridicules que dangereux, quand ils reſtent iſolés : mais ſi par malheur ils ont l'art de s'affilier à une ſecte déja toute formée; s'ils parviennent à en former une ; ſi leurs rêveries ainſi appuyées, après avoir fermenté un certain temps obſcurément, tombent dans une de ces imaginations ardentes, dont le malheur des peuples permet quelquefois que les hommes en place ſoient doués, alors ils peuvent faire beaucoup de mal, & cauſer les plus terribles révolutions.

Il n'y a point de pays où ils abondent aujourd'hui plus qu'en *France* : & par malheur les beſoins de l'Etat, les fautes paſſées, la détreſſe préſente, ne donnent que trop de matière à leur délire : auſſi depuis dix ans le Gouvernement eſt-il accablé de leurs incurſions : il n'y a point d'objet qui n'y ait été expoſé. Il paroît maintenant que ce ſont ſur-tout les biens *eccléſiaſtiques* qu'ils ont en vue.

On fait circuler de toutes parts des tableaux ſéduiſans du ſoulagement que procureroit au Prince, en *France*, une invaſion ſur les domaines de l'Egliſe : on cite des exemples non moins ſéduiſans de cette eſpèce facile de conquête : on va juſqu'à profiter des circonſtances pour inſinuer que le Miniſtère *François* peut y être plus diſpoſé que jamais ; on ne balance point à le calomnier,

ſoit pour l'enhardir à manifeſter ſes intentions, s'il en avoit, ſoit pour lui en faire naître l'idée s'il ne les avoit pas.

La prudence du Souverain qui occupe le trône, ſon équité, ſont des ſauves-gardes ſuffiſantes contre le danger : mais ce péril qui n'exiſte point aujourd'hui peut naître ſous une adminiſtration moins circonſpecte & moins vertueuſe : c'eſt pour le prévenir que je vous prie de mettre ſous les yeux du Public mes courtes réflexions ſur le pillage légal qu'on oſe propoſer ſourdement des biens de l'Egliſe. Je n'héſite pas à affirmer que, faire de cette ſpéculation une reſſource pour l'Etat, c'eſt inſulter au Souverain, aux loix, à la patrie, & conſeiller un très-grand mal, ſans qu'il puiſſe en réſulter le moindre bien.

D'abord c'eſt manquer au Souverain ; c'eſt l'inviter à enfreindre les volontés de tous ſes prédéceſſeurs, à violer les ſermens qu'il a faits lui-même à ſon ſacre ; à donner l'exemple d'une mauvaiſe foi, dont ſa fonction eſſentielle, & ſon plus ſaint engagement eſt de ſe déclarer l'ennemi.

Je ne dis pas qu'un Prince ne puiſſe manifeſter ſa religion qu'en accablant l'Egliſe de libéralités : mais on conviendra qu'il ſeroit difficile de regarder comme pieux, & d'appeller *très-chrétien* celui qui la dépouilleroit de ce qu'elle poſſédoit avant lui. Dans le paganiſme même les Souverains jaloux de leur réputation, ont reſpecté les autels : parmi les ſouillures qui flétriſſent encore aujour-

d'hui celle des anciens tyrans, on compte l'avidité qui leur faiſoit ſpolier les temples : aux ieux même des idolâtres, *Denys* fut preſque auſſi odieux pour avoir volé à *Eſculape* ſa barbe d'or, à *Apollon* ſon manteau de ce métal, que pour avoir verſé le ſang de pluſieurs de ſes prétendus ſujets. Ce ſont des Ecrivains Payens qui nous l'apprennent. Sous l'empire du *Chriſtianiſme*, s'il ſe trouvoit des Monarques auſſi peu ſcrupuleux, les témoins ſeroient-ils plus indulgens ? Donner aux Rois un ſemblable conſeil, c'eſt donc les engager à ſe dévouer à l'horreur de la poſtérité, comme des contemporains.

Enſuite eſt-ce reſpecter les loix que d'attaquer la première de toutes, la plus fondamentale de toutes, celle au maintien de laquelle toutes les autres ſont conſacrées, la *propriété ?* Fermons les ieux ſur l'origine & la nature des poſſeſſions eccléſiaſtiques : oublions, ou méconnoiſſons le motif qui les a fait aſſurer & tranſmettre au Clergé. Ne leur ſuppoſons qu'une généalogie profane, & ſemblable à celle de toutes les poſſeſſions qui compoſent le reſte de la ſociété. Admettons qu'elles ne ſont pas plus reſpectables que les autres, au moins le ſeront-elles autant. Le *Clergé*, comme Corps civil, comme faiſant partie de la hiérarchie ſociale, pourra du moins être mis au rang des autres communautés politiques qui exiſtent dans le Royaume : & y en a-t-il une ſeule à laquelle on crut pouvoir enlever, ſans forme de procès, ſes domaines, ſes prérogatives, ſes revenus, comme on propoſe froidement de le faire à l'égard du *Clergé ?*

Quoi ! la Nobleſſe ne pourra pas être miſe à la *taille*, parce que la loi le défend ? Un Conſeiller d'un *Parlement* ne pourra être jugé que par ſes confrères, parce qu'un vieil uſage lui aſſure cette prérogative ! Le gibier d'un financier, devenu Seigneur de village, mangera impunément ſes vaſſaux, parce que la loi le protège ; & ni la loi, ni l'ancienneté, ne pourront garantir au premier Corps de l'Etat une exiſtence qu'il a reçue de la foi publique ; une exiſtence utile, néceſſaire meme au Royaume ; une exiſtence qui eſt vraiment le patrimoine public, & qui remplit encore preſque toujours ſa deſtination, quoiqu'on en diſe, malgré bien des abus, inſéparables de l'humanité, même rectifiée par la religion.

Pourquoi donc les autres propriétés ſont-elles ſi ſacrées, tandis que celle-ci ſeroit ſi peu digne d'égards ? Ou bien quelle ſolidité auroient toutes les autres ſi celle-là eſt ſi facile à ébranler ? Qu'on indique un peu la borne où le Monarque déprédateur ſera contraint de s'arrêter ſous peine de devenir injuſte, s'il ne l'eſt pas dès le premier pas : qu'on trace la ligne qui ſéparera l'emploi légitime de ſa puiſſance de l'uſurpation. Quelle eſt la compagnie dans le Royaume, quelle eſt la famille qui pourra alléguer en ſa faveur des titres plus authentiques, & plus ſouvent maintenus, une poſſeſſion plus conſtante, une manutention plus conforme aux règles civiles dans tous les ſens ?

Il y a plus : qui inveſtirez-vous de ces domaines dont vous aurez chaſſé les Moines que vous

haïſſez, les Collégiales qui vous ſemblent ridicules, les Prélats qui vous ſemblent inutiles? Un laboureur actif, dites-vous, un pere de famille laborieux, ſoit : mais le titre que vous lui conférerez par la tranſpoſition violente du moment, ſera-t-il plus ſolide que celui dont ſa nouvelle patente a prononcé l'extinction? La même force qui l'a conſtitué propriétaire du fonds qu'il n'avoit pas la veille, ne peut-elle pas en tranſmettre demain la jouiſſance à un autre?

Votre opération ne ſera donc dans l'Etat qu'une ſource de troubles, de défiances, d'incertitudes, comme d'injuſtices? Il exiſtera toujours des prétextes pour ſonger à dépouiller le détenteur actuel des biens eccléſiaſtiques dont vous l'aurez gratifié; & l'exemple de cette iniquité ſera un encouragement perpétuel pour en commettre d'autres, même ſur les biens laïques, qui, dans le projet primitif, devoient en être exempts.

On accuſe le *Clergé* d'être le promoteur le plus ardent du deſpotiſme! Mais quel eſt donc le but, quel eſt le crime du deſpotiſme? N'eſt-ce pas de diſpoſer arbitrairement du bien de ſes ſujets? & y a-t-il un trait de deſpotiſme plus odieux, plus révoltant que celui qui eſt ſuggéré ici aux adminiſtrations par les ennemis du *Clergé*?

Ses richeſſes, dit-on, occaſionnent des malverſations & des ſcandales! Eh bien, eſt-ce une raiſon pour le dépouiller, pour le détruire? N'y a-t-il d'autre remède aux abus que la mort? Confiſque-t-on les biens de tous les peres de-

famille, même de tous les célibataires qui ſe comportent mal ?

Sans doute il n'y a que trop d'Eccléſiaſtiques qui déshonorent leur état, qui en oublient les devoirs, qui font un emploi profane & criminel de leurs revenus ! Mais qu'en réſulte-t-il ? Une obligation plus ſtricte aux collateurs de qui dépend l'application de ces revenus, de ne faire que de bons choix : ils doivent y apporter un examen plus rigoureux, faire des recherches plus ſévères : ce n'eſt pas dans le bien même qu'exiſte la corruption, c'eſt dans le cœur du titulaire favoriſé. N'admettez aux graces eccléſiaſtiques que des ames honnêtes, & vous verrez diſparoître les ſcandales ?

Quelle eſt la cauſe qui les multiplie le plus ? L'indiſcrétion, l'acharnement des ſollicitations de ceux même qui ſe récrient avec le plus de violence contre les abus. Tel réformateur qui aura péroré avec énergie dans un cercle contre les déportemens d'un riche Bénéficier, va en ſortant demander une Abbaye pour un protégé qu'il connoît encore plus vicieux : il éclate en murmures, s'il eſt refuſé ; il n'a point de repos qu'il ne l'ait emporté à force d'intrigues, ſur la délicateſſe qui rendoit le vertueux diſtributeur ſourd à ſes inſtances. Que les gens du monde ceſſent d'être des protecteurs ſans remords, & les gens d'Egliſe ceſſeront d'être des Bénéficiers ſans ſcrupules.

Mais le grand motif de ces aveugles déclamateurs, ce ſont les beſoins de l'Etat : tout, diſent-

ils, cède à cette conſidération : dans l'alternative d'écraſer, ou la partie laborieuſe de la ſociété qui la ſoutient & la perpétue, ou la partie oiſive qui ſe contente de s'en approprier la ſubſiſtance, ſans laiſſer après elle de poſtérité pour en ſoutenir le poids ; c'eſt celle-ci ſans doute qu'il faut ſacrifier au maintien de l'autre.

Les Eccléſiaſtiques n'ont point de famille ; ils ne laiſſent perſonne après eux : en leur laiſſant le reſte de leur vie le revenu auquel ils ont droit, on ne leur fait aucun tort : en s'emparant dès-à-préſent des biens qui n'ont point d'héritiers, on ne nuit pas à ce ſucceſſeur qui n'exiſte point : l'Etat trouve dans cette opération un ſoulagement préſent, qui ne préjudicie point au titulaire actuel : & il ne dépouille réellement perſonne, puiſque celui qui le ſeroit devenu eſt un être chimérique, purement imaginaire, qui n'exiſtera jamais.

Voilà un des plus ſpécieux raiſonnemens que puiſſent employer les partiſans du projet dont il s'agit, & on ne me reprochera pas de l'avoir affoibli : cependant il n'a aucune ſolidité ; il eſt combattu par le fait, & par la réflexion : la pratique & la théorie ſe réuniſſent pour en démontrer l'illuſion.

D'abord par-tout où cette prétendue réforme a été conſommée ſous prétexte de ſubvenir aux néceſſités publiques, elle n'a fait que les augmenter. Des courtiſans avides, des négociateurs infidèles ont dévoré les Monaſtères, les Abbayes, les hôpitaux : eux & le Prince prévari-

cateur dont ils ſervoient la paſſion, pareils aux harpies de la fable, ſembloient par leurs déprédations n'augmenter que leurs beſoins : tout s'évanouiſſoit ſous ces mains voraces.

Henri VIII eut à peine englouti les domaines Religieux de ſes Royaumes, qu'il fit à ſon peuple une banqueroute infâme : il mourut accablé d'indigence, autant que de remords, & il y a peu des familles de ſes imitateurs où l'opulence paſſagère, due à ces rapines, ſe ſoit perpétuée. La ſecte même qu'il avoit autoriſée, & enhardie à ces ravages, a fini par ôter la vie à l'un de ſes ſucceſſeurs, & la Couronne à un autre.

Si en *Suède*, en *Allemagne* la punition des mêmes excès a été moins éclatante, on ne voit pas qu'ils aient produit une proſpérité plus durable.

La *Suiſſe* eſt le ſeul pays où les biens eccléſiaſtiques arrachés à leurs vrais maîtres ne ſoient pas devenus pour les Gouvernemens & pour les peuples une ſource de déſaſtres, & de regrets : mais il ſeroit aiſé d'expliquer ce fait unique, & de prouver que tant de modération dans le larcin ne peut pas être l'appanage des agens d'une Monarchie.

Elle tenoit dans les *Alpes* à la fois aux circonſtances & à la conſtitution du pays. Les uſurpateurs des richeſſes étoient les réformateurs du dogme : ce n'étoit pas une invaſion profane qu'ils conſommoient ; c'étoit une reſtauration religieuſe, autant que civile. Comptables au Public de leurs motifs comme de leurs démarches, voulant perſuader les témoins autant que les régir,

leur premier beſoin étoit d'établir l'opinion de leur déſintéreſſement ; quand ils n'auroient pas été capables de cette politique toute naturelle, le genre de leur pouvoir, les bornes de leur juriſdiction leur en auroient fait une néceſſité.

En ſeroit-il de même ici ? On ne minute qu'une invaſion purement politique : les Commiſſaires chargés des adjudications, convaincus de l'injuſtice totale du ſiſtême, balanceroient-ils à le faire tourner le plus qu'ils pourroient à leur profit ? Le Prince avide pourroit-il compter ſur des Miniſtres délicats ? Voudroient-ils trahir gratuitement leur conſcience ? Ne trouveroient-ils pas moyen de s'emparer d'une partie du butin à vil prix, ſous des noms interpoſés ? Une autre partie ne ſeroit-elle pas abſorbée par les procédures, par les frais de vente, de régie ? Et la portion infiniment petite qui échapperoit à tant de filets, rendus pour l'intercepter, juſtifieroit-elle en arrivant dans les coffres du Roi, l'eſpérance qui auroit motivé tant de fracas ?

Enſuite eſt-il vrai que les Bénéficiers actuels n'aient pas d'héritiers ? Eſt-il vrai qu'on ne nuiſe à perſonne en dépouillant ces familles ſans enfans qui les poſſèdent ? Mais ces biens ſont ceux de la nation, plus encore que des titulaires pourvus aujourd'hui. Ce ne ſont pas des étrangers à qui les vacances les font paſſer ; ce ſont les freres, les enfans, les parens de ceux même qui en ſollicitent l'anéantiſſement à qui ils échéoiront.

A ne les enviſager toujours que d'une maniere profane, cette famille qui auroit eu un riche

Evêque, un Abbé opulent, ne perdra-t-elle pas à la ſuppreſſion, & l'éclat, & l'avantage réel que la promotion lui auroit valu ? Les *Gouvernemens* de Provinces, les *Préſidences*, les *Intendances*, toutes ces places brillantes & lucratives dans la hiérarchie civile, ſont également des bienfaits iſolés, qu'on peut éteindre de même, ſans faire de tort réel à qui que ce ſoit. La *robe*, le *militaire* ne ſe croiroient-ils pas cependant léſés en Corps par ces mutilations individuelles ? Chaque membre qui ne parviendra jamais à ces grandes charges, ne regarde-t-il pas comme une propriété réelle l'eſpérance & la poſſibilité d'y parvenir ? Ne ſe plaindroit-il pas, comme d'un tort effectif, d'un ſiſtême qui l'en priveroit tout-à-coup, ſous prétexte du ſoulagement de l'Etat ?

Je ne parle pas des peuples des campagnes que les maiſons religieuſes aſſiſtent, & font ſubſiſter, même par le luxe apparent qui leur fait tant d'ennemis : je ne parle pas des reſſources ſubites que nos Rois ont ſouvent trouvées dans des cas imprévus, dans ces mêmes tréſors qu'on envie avec tant d'indiſcrétion : par exemple les égliſes ſe dépouillèrent avec empreſſément pour rendre à la *France* ſon Roi captif, après la bataille de *Pavie;* & l'or qu'elles trouvèrent dans ce moment, elles le prodigueroient encore ſi quelque déſaſtre public venoit affliger la nation : mais ces motifs, & beaucoup d'autres, ont déja été développés avec énergie par des Ecrivains plus éloquens, plus inſtruits que moi. Je ne voulois, Monſieur, vous parler que des plus convaincans, & de ceux ſur leſquels il me ſemble qu'on a le moins appuyé, quand on a traité cette matière.

Encore un ſeul mot, qui me ſemble péremptoire. Ce qui nourrit l'acharnement des ſpéculateurs, & la crédulité de leurs partiſans, c'eſt ſurtout la jalouſie ſecrète, contre ce que l'on appelle le bonheur, & l'opulence du *Clergé*. Un homme du ſoir au matin ſe trouve avec une fortune qui ne lui a coûté ni ſoins, ni peines: le caprice d'une femme, une démarche adroite faite à propos, quelquefois des ſollicitations peu honnêtes, élèvent tout-d'un-coup votre égal, votre inférieur de la veille, à un des premiers rangs de la ſociété, ſoit par la diſtinction, ſoit par l'opulence. Sa métamorphoſe vous indigne: il ſemble que ſa bonne fortune ſoit une eſpèce d'injuſtice envers vous, à qui elle n'eſt pas échue.

Mais ceux que ce ſentiment envieux dévore ne devroient-ils pas ſe dire: Que gagnerions-nous à la ſuppreſſion de 118 Cathédrales, & de 7 ou 800 Abbayes? Que nous reviendroit-il quand le Roi auroit ces mille faveurs de moins à diſtribuer, ou que les titulaires réduits à une modeſtie forcée, n'afficheroient plus ce luxe qui nous irrite? La ſociété fourmilleroit-elle moins de gens qui feroient conſiſter leur gloire à nous éclipſer, & qui s'en procureroient les moyens à nos dépens? Un Laïque ſuperbe nous humilie bien autant qu'un Prélat faſtueux; mais nous avons du moins dans l'uniforme de celui-ci une ſauve-garde contre ſes excès; & dans la mobilité de ſon titre une reſſource pour les réparer. Comme les bénéfices changent de main, celui qui a été ſouillé par un titulaire ſcandaleux, peut, & même doit échéoir tôt ou tard à une ame pure qui l'honore. Faites-en un patrimoine profane, & voyez ſi vous aurez cette conſolation.

ESPAGNE.

JE ne me laſſe point d'admirer la ſingularité, la bizarrerie même des évènemens que ce ſiècle-ci ne ceſſe de fournir à l'hiſtoire : en voici encore un bien remarquable.

On ſe rappella qu'un ſimple Evêque de *Ruſſie*, un Prélat ſoumis à un Empire qui ne reconnoît point la ſuprématie de l'Evêque de *Rome*, vient de prendre ſur lui de reſſuſciter les *Jéſuites* ; de leur rendre non-ſeulement la vie actuelle, mais le droit de la communiquer, & que des novitiats ouverts dans la *Ruſſie-Blanche*, vont y perpétuer la famille de S. *Ignace*.

La Cour de *Madrid*, à ce que l'on aſſure, a porté à *Rome* des plaintes vives d'une régénération qui contrediſoit ſes vues ; elle a parlé du ton des forts ; le *Saint-Pere* a paru, pour s'excuſer, employer les reſſources des foibles. Le Pontife *Ruſſe* s'étoit autoriſé d'un reſcrit *Papal*, qui lui donnoit en général le droit de réformer, de changer, de ſupprimer des établiſſemens Religieux : mais il n'étoit pas queſtion des *Jéſuites*. On a proteſté à *Rome* qu'on ne participoit en aucune manière à l'opération du *Moſcovite*, & qu'on n'avoit pas entendu que ſon diplôme eccléſiaſtique put fournir aux *Jéſuites* un titre légitime pour revivre civilement.

La *Czarine* a trouvé, dit-on, mauvais que l'on blâmât ce qui ſe paſſe chez elle ; & pour tirer le S. Siège d'embarras, elle a fait à la Cour d'*Eſpagne* la déclaration ſuivante.

» Je fais ſavoir à Votre Majeſté la réſolution » que j'ai priſe de conſerver l'inſtitut des *Jéſuites* » dans mes Etats ; réſolution à laquelle j'ai été » portée par des motifs *dont je ne rends pas compte.* » Comme je ne me ſuis pas oppoſé aux inten- » tions de Votre Majeſté dans ſes Etats envers » ces mêmes Religieux, j'eſpère que Votre Ma- » jeſté ne mettra pas plus d'obſtacle à ce que je » fais dans le mien en leur faveur.

» Je lui fais également ſavoir que dans tout » ceci je n'ai rien demandé, ni rien obtenu du » Pape actuel. Je n'ai fait qu'uſer du pouvoir que » m'avoit accordé gracieuſement le feu Pape *Gan-* » *ganelli* «.

» Cela étant ainſi, je préviens Votre Majeſté » que faire à ce ſujet la moindre plainte de Sa » Sainteté, & lui donner la moindre inquiétude, » ce ſeroit s'attaquer à moi-même, & m'obliger » à prendre ſa défenſe, au riſque même de ma » Couronne, s'il étoit néceſſaire. «

Je ne garantis point ce manifeſte d'un genre tout nouveau, quoiqu'on me le donne pour très-authentique : mais s'il eſt réel, avouons que la fortune ſe joue des hommes de nos jours, plus qu'elle ne l'a jamais fait. Les *Jéſuites* ont été expulſés d'*Eſpagne* pour des raiſons *cachées dans le* CŒUR ROYAL : les voilà réintégrés en *Moſcovie* par des raiſons que le CŒUR IMPÉRIAL récèle de même. Si les exemples de cette auguſte taciturnité devoient ſe renouveller ſouvent, il ſeroit à ſouhaiter qu'elle s'appliquât à la régénération plutôt qu'à la mort.

TOUTE pièce authentique, propre à rectifier des erreurs, à changer ou à fixer l'opinion de la poſtérité ſur le caractère d'un homme expoſé par ſa place, & les circonſtances à être mal peint dans l'hiſtoire, eſt une pièce précieuſe : de ce genre eſt celle que je publie ici. Elle a été compoſée pour l'inſtruction d'un Roi qu'on ne ſoupçonnoit pas de chercher à ſe faire inſtruire, par un Miniſtre qu'on n'a pas accuſé d'importuner ſon Maître de ſes leçons. Sous ce point de vue ſeul elle ſeroit intéreſſante.

Il ne faut que la lire pour s'aſſurer qu'elle eſt fidèle : elle ne reſſemble point à ces romans politiques fabriqués & publiés ſous le nom des *Alberony*, des *Belle-Iſle*. La ſimplicité de celle-ci, le fond même du ſiſtême ſera aux ieux des gens inſtruits une preuve que ce n'eſt pas une ſuppoſition. On y verra que l'Abbé *Terray* avoit réfléchi plus qu'on ne le croit ſur ſon métier ; ſa vocation tardive ne l'avoit pas empêché de ſe procurer une éducation rapide.

A la vérité, je ne crois pas que ſes principes fuſſent en tout auſſi ſolides que ſes idées étoient nettes. J'ai cru devoir dès-à-préſent ajouter ici quelques notes à ſon texte. Comme ce Miniſtre étoit prévenu contre une adminiſtration de Finance que je crois ſalutaire, & que ſon ſuffrage en faveur de celles qui ſubſiſtent pourroit faire impreſſion, il m'a paru qu'il falloit dès-à-préſent ſoumettre aux lecteurs ſes déciſions & mes

remarques : ſauf à étendre davantage celles-ci, quand je reviendrai ſur la *dixme royale*. Je dois de la reconnoiſſance & des réponſes à beaucoup de perſonnes qui ont eu la bonté de m'adreſſer ſur ce ſujet intéreſſant des éclairciſſemens & des queſtions. Je tâcherai de m'acquitter d'une manière utile au Public.

MÉMOIRE
SUR
LES FINANCES,
PAR FEU M. L'ABBÉ TERRAY.

»L'ADMINISTRATION des *Finances* ſous les Rois de la première & de la ſeconde race, & même ſous les Rois de la maiſon régnante, juſqu'à *François premier*, ne peut donner aucune inſtruction utile.

Les choſes ont totalement changé en matière d'adminiſtration, principalement en *Finance*; il faut s'occuper du temps actuel, préparer l'avenir, & regarder le paſſé comme un objet de comparaiſon, ſoit pour imiter ce qui a été fait utilement, ſoit pour éviter les fautes dans leſquelles on eſt tombé.

Actuellement toutes les impoſitions paroiſſent exceſſives : en effet elles ſont fortes : je m'expliquerai ſur cela après en avoir développé la nature.

Les impoſitions ne ſont, & ne peuvent être en aucun pays, ni Gouvernement, que de trois eſpèces.

1°. Celles qui portent ſur les fonds.

2°. Celles qui affectent les perſonnes.

3°. Celles qui tombent ſur les conſommations.

Je les réduis plus ſimplement encore à deux eſpèces; ſavoir, celles que le Roi perçoit ſur la *recette* des Particuliers, & celles qu'il perçoit ſur leur *dépenſe*.

Il faut expliquer plus nettement cette diviſion dans laquelle ſe claſſeront toutes les impoſitions poſſibles, & qui jettera un jour avantageux ſur cette matière.

J'appelle impoſitions ſur la *recette* d'un Particulier, celles qu'il eſt obligé de payer avant d'avoir reçu ſes revenus; celles qui, quoiqu'il faſſe, lui enlèvent une portion déterminée de ce revenu; telles ſont la *taille*, & les acceſſoires, la *capitation*, les *vingtièmes*, & autres impoſitions établies en argent ſur les fonds ou ſur les perſonnes, que le Particulier cotté dans un rôle rendu exécutoire eſt contraint de payer, riche ou pauvre, ſain ou malade, garçon ou marié, ſans enfans, ou avec une famille nombreuſe.

L'impoſition ſur la *dépenſe* au contraire, eſt celle qui ne ſe paye qu'à meſure de la conſom-

mation des choſes néceſſaires à la nourriture, au logement, au vêtement, lors de la confection & paſſation des actes, lorſqu'on uſe des objets de luxe. Enfin c'eſt la partie que chaque Particulier débourſe pour le Roi, lorſqu'il débourſe pour lui-même en faiſant une dépenſe quelconque.

Cette impoſition diffère de la première en ce qu'il dépend de celui qui la paye de la reſtreindre, ou de la rendre plus ou moins forte par une plus grande ou plus foible conſommation.

Le riche paye infiniment plus que le pauvre, & entre les riches le prodigue contribue plus que l'avare.

Les habitans oiſifs des villes ſont plus chargés que les cultivateurs laborieux qui habitent les campagnes.

Ce genre d'impoſition eſt le ſeul, ſauf la *capitation*, qui puiſſe atteindre le Particulier dont la fortune eſt en porte-feuille.

La première eſpèce d'impoſitions a retenu le nom propre d'*impoſition*. Elle eſt le lot des *Receveurs-Généraux des Finances*, perçue par leurs ſubordonnés, & remiſe par eux au *tréſor royal*.

La deuxième eſpèce d'impoſitions s'appelle *droits* (1); elle eſt le lot des *Fermiers-Généraux*,

(1) En *Bretagne* c'eſt bien pis : on l'appelle *devoirs* : on dit les *grands* & les petits *devoirs* pour déſigner les fardeaux

& autres Fermiers & Régiſſeurs, s'ils en traitent avec le Roi à titre de *Ferme*, & la perception eſt à eux pendant la durée de leur bail en en payant le prix convenu; s'ils *régiſſent*, la perception eſt au Roi, ſauf les honoraires qui leur ſont attribués pour leurs peines.

Maintenant, que par la diſtinction clairement développée, on apperçoit les deux eſpèces d'impoſitions, je demande laquelle des deux eſt préférable?

De toutes les perſonnes que j'ai interrogées, après leur avoir bien fait entendre cette diviſion, je n'en ai encore trouvé aucune qui n'ait préféré l'impoſition ſur la *dépenſe*, & toutes par le motif qu'il dépend de chaque Particulier de ſe prêter plus ou moins à la contribution; que cette contribution ſe fait ſucceſſivement, & pour ainſi dire inſenſiblement; & qu'on peut s'y ſouſtraire en grande partie, quand on le veut, d'autant plus, qu'excepté le *ſel*, les choſes les plus néceſſaires

---

plus ou moins accablans dont on charge les peuples. C'eſt une choſe aſſez ſingulière que cette tranſpoſition du ſens des mots, cet abus qui attache une idée de juſtice & de ſainteté, à ce qui n'eſt malheureuſement trop ſouvent, ni ſaint, ni juſte.

C'eſt ainſi que pour déſigner un bâtard, nous l'appellons *fils* NATUREL, quoiqu'aſſurément, ſi les langues étoient formées par la raiſon, ce ne fût pas cette épithète qui dût emporter de l'ignominie.

à la vie, telles que les *grains*, la *viande* dans les campagnes, & le *vin* même conſommé ſur le lieu par le propriétaire qui le récolte, ne ſont aſſujettis à aucuns droits; & encore parce que la plus grande partie des droits ſur les conſommations eſt établie aux entrées des *villes* & *bourgs*, les campagnes, principal ſéjour des pauvres manouvriers en étant affranchies; ajoutez de plus que la charge ſur les actes volontaires & judiciaires n'intéreſſe véritablement que ceux qui jouiſſent d'une fortune toujours ſuffiſante pour la ſupporter, & qu'il eſt quelques objets, entr'autres le *tabac*, qui rendent beaucoup au Roi, mais dont il eſt libre d'uſer, ou de ne pas uſer.

Il n'eſt donc pas douteux que relativement aux contribuables, ils préféreront tous d'être impoſés ſur leur *dépenſe*.

L'intérêt de l'Etat s'y trouve-t-il réuni à celui des Particuliers? C'eſt un point de vue important qu'il faut examiner.

L'intérêt de l'Etat eſt de percevoir les impoſitions néceſſaires au maintien de la choſe publique de la façon la moins déſagréable aux Particuliers, & la moins coûteuſe à l'Etat.

Or il eſt conſtant, par ce qui a été dit, que l'impoſition ſur la *dépenſe* eſt la moins dure; mais on doit convenir auſſi qu'elle eſt la plus coûteuſe pour la perception.

L'impoſition à la *recette* ne coûte au Roi que

le sol pour livre, non compris les frais modiques qui sont faits contre ceux qu'il faut poursuivre pour le payement de leur taxe. La perception se fait facilement & simplement par un *Collecteur* dans chaque *Communauté*, un *Receveur des tailles* dans chaque *Election*, & un *Receveur-Général* dans chaque *Généralité:* cette imposition n'a d'autre inconvénient que l'*inégalité*, & un peu d'arbitraire.

L'imposition sur la *dépense* au contraire exige des frais de Commis & d'Employés, des troupes nombreuses de Gardes, tant pour percevoir que pour empêcher la contravention, la fraude & la contrebande; d'un autre côté, l'appas de la fraude donne occasion à des saisies & des procès ruineux pour le fraudeur, & toujours onéreux au Fermier (1).

Le bénéfice excessif à faire par la *contrebande* appelle à cette profession une multitude de sujets qui deviennent vicieux, voleurs & meurtriers, & qui sans cet appas seroient peut-être restés laborieux & honnêtes gens.

Si les droits sont *régis*, ils rendent médiocrement, & il faut toujours payer cher ses *Régisseurs;* s'ils sont *affermés*, le Fermier fait un gain plus ou moins grand, qu'il faut encore ajouter

(1) Il falloit ajouter, & à des loix pénales affreuses. Voyez à ce sujet ce que j'ai dit de la *contrebande*, ci-devant page 471, du Tome VI.

aux frais de perception, & le tout ſe lève ſur les Sujets du Roi.

Voilà le développement entier de tous les inconvéniens & des avantages de l'un & l'autre mode d'impoſition.

Lorſqu'un Etat n'eſt point chargé de dettes, & que ſes dépenſes d'adminiſtration ſont tellement modérées qu'une impoſition modique peut y ſatisfaire, nul doute que l'impoſition ſur les fonds, ou comme je l'ai appellée, l'impoſition ſur la *recette* bien répartie ne ſoit préférable par le peu de frais qu'elle occaſionne, & la ſimplicité de la perception, en y ſuppoſant même l'inconvénient de l'*inégalité*, & un peu d'*arbitraire* qu'on n'évitera jamais dans un grand Empire.

Il n'en ſera pas de même ſi l'impoſition doit être forte; le propriétaire du fonds, privé par l'impoſition d'une partie de ſon revenu, ne trouve plus, dans ce qui lui en reſte, de quoi ſatisfaire à ſes beſoins les plus indiſpenſables. L'habitation de la campagne, ou celle de la ville, ne peuvent le ſouſtraire à aucune partie de l'impoſition; quoiqu'il faſſe, il ſupporte la charge entière; ſa ſituation ſera encore plus malheureuſe ſi les beſoins de l'Etat exigent une impoſition exceſſive; alors les fonds ne peuvent la ſupporter; & ſans ſortir de la ſituation actuelle des Finances du Roi, il faudroit impoſer plus de 18 *vingtièmes* pour ſatisfaire aux dettes, charges & frais d'adminiſtration.

En effet un *vingtième* équivaut à 20 millions;

les revenus nets du Roi, montent à 366 *millions :* donc les 18 vingtièmes ne ſuffiroient pas. On voit par ce calcul le ridicule du projet de l'impôt unique, ou territorial (1).

De ce raiſonnement ſimple & inconteſtable il faut conclure que la première impoſition doit être miſe ſur les *fonds*, mais modérement, pour ne pas priver le propriétaire d'une portion trop forte de ſon revenu, & ne pas le mettre hors

(1) Il me ſemble qu'il eſt aiſé de répondre à cette conſéquence ſpécieuſe, d'après le fait même qui la fournit. Si en effet un *vingtième* en *France* ne doit pas être eſtimé à plus de 20 millions, comme il ſe perçoit ſur le produit réel du fonds, ſur ce qui en revient au propriétaire, les fonds du Royaume ne rendroient donc réellement qu'environ quatre cens millions par an. Si le Roi en tire 360, par quelque voie que ce ſoit, il s'approprie donc les $\frac{9}{10}$ de la totalité du revenu de ſes ſujets. Les 20, ou 25 millions d'hommes qui peuplent la *France* n'auroient à partager entre eux que 40 millions par an, pour produit de leurs terres ; ce qui eſt abſurde.

Il en réſulte donc que le *vingtième* n'eſt pas à beaucoup près à ſa juſte valeur ; ce qui doit être, puiſqu'il n'eſt venu qu'à la ſuite de tant d'autres impôts bien plus odieux, & plus deſtructeurs : mais ſi ceux-ci étoient ſupprimés, & que le *vingtième* ſeul ſurvécut ; ſoit par la *dixme* royale dans les campagnes, & le *toiſage* dans les villes, ſoit par quelqu'autre expédient encore plus ſalutaire, s'il en eſt, certainement il ſeroit tout autrement fructueux qu'il ne le paroît ici, & l'argument de l'Abbé *Terray* s'évanouiroit.

d'état de soutenir sa famille, entretenir ses bâtimens, & de satisfaire aux dépenses de la culture.

Tout le surplus dont l'État a besoin, il faut le chercher dans les *droits* ou impositions sur la *dépense*. Cette imposition n'a aucun autre inconvénient que les frais de perception, & ils sont connus & calculés.

D'ailleurs elle n'est sujette ni à l'arbitraire, ni à l'inégalité ; elle se repartit selon la volonté des contribuables. Ils la paient jour à jour, & plus ou moins relativement à leurs facultés ; le pauvre peut s'en affranchir presque totalement, & le riche fait tourner une partie de son luxe au soulagement de l'Etat. (1)

Ce genre d'imposition doit être médité pour être bien établi.

Les denrées d'absolue nécessité, telles que les grains, doivent en être affranchies presque totalement.

(1) Le pauvre peut s'en affranchir ! Oui, par des privations qui aggravent encore sa misère, & qui rendent plus vif le goût de la *contrebande*, comme ses dangers. Plus elle est lucrative, plus elle est séduisante ; & plus aussi ceux à qui elle préjudicie deviennent cruels pour la réprimer. Voilà ce qu'aucun Financier n'a jamais fait entrer en ligne de compte dans ses calculs, & ce qui suffira cependant toujours pour contrebalancer, aux yeux des ames honnêtes & sensibles, les avantages attribués ici à l'imposition sur la recette.

Les beſtiaux ne devroient en ſupporter que très-peu.

Le vin peut être chargé davantage.

Les liqueurs fortes encore plus.

Les étoffes groſſières ſervant au pauvre, très-peu.

Les choſes dont la conſommation tient au luxe, beaucoup.

Et les choſes inutiles encore davantage.

Les habitans des *campagnes* ne ſauroient être trop ménagés ſur cette eſpèce d'impoſition.

La première raiſon, c'eſt qu'elle eſt l'habitation de la claſſe la plus nombreuſe, & la plus pauvre des Sujets du Roi.

La ſeconde, c'eſt que la perception en ſeroit trop coûteuſe & preſqu'impoſſible.

Je penſe tout autrement des habitans des *villes*; pluſieurs ſortes de perſonnes y demeurent, les *riches*, les *bourgeois*, & les *artiſans* & *marchands*.

Les riches & les bourgeois y ſont oiſifs & fainéans; ils s'y raſſemblent pour leur amuſement & pour la commodité de la vie; il eſt juſte qu'ils en payent l'avantage. Si d'ailleurs ils trouvent l'impoſition trop peſante, l'habitation de la campagne les en affranchira.

A l'égard de l'artiſan & du marchand, ils ſont

payer au riche & au bourgeois leurs ouvrages, & leurs denrées à un prix proportionné à la cherté des vivres.

Ces réflexions mènent naturellement à l'établiſſement des droits aux entrées des villes & bourgs, en obſervant toujours la gradation des droits d'après l'uſage indiſpenſable, néceſſaire, utile, ou ſuperflu des objets ſur leſquels ils ſont établis.

Les *Hollandois*, dont le territoire eſt très-rétréci, ont chargé à l'excès les conſommations (1).

La plus grande partie des revenus de l'*Angleterre* ſe perçoit auſſi ſur les conſommations (2).

---

(1) En ſont-ils plus heureux? D'ailleurs en aucun ſens la police d'une République, ſur-tout celle des *Provinces-Unies*, n'eſt à propoſer dans une Monarchie, telle que la *France*. Il y a bien des raiſons, & même des adouciſſemens qui rendent en *Hollande* ce genre d'impoſitions plus ſupportable.

(2) Et c'eſt un des plus grans abus de l'adminiſtration *Britannique*. Pour qu'elle n'y ſuccombe pas, il faut que toutes les voiſines ſoient au moins auſſi défectueuſes, & qu'elles n'aient pas les reſſources que lui donnent d'autres avantages indépendans de ſa conſtitution fiſcale.

Je l'ai déja dit autrefois, au lieu de la guerre ruineuſe qui enſanglante les mers, & épuiſe les deux Continens, la *France* pour anéantir ſa rivale, n'a qu'une ſeule opération à faire

C'eſt ainſi, qu'en diviſant les droits & en les répandant ſur chaque eſpèce de choſes dont on uſe, on eſt parvenu à lever une ſomme de deniers qui équivaut preſqu'à la totalité du produit des fonds du Royaume (1).

C'eſt d'ouvrir ſes ports, & d'en affranchir l'entrée de toute eſpèce de droits.

De deux choſes l'une, ou l'*Angleterre* l'imitera, & alors n'ayant pas de même dans ſes poſſeſſions perſonnelles, dans le fond de ſes domaines, des reſſources ſuffiſantes pour faire face à ſes dépenſes, & à ſes engagemens, elle ſuccombera ſubitement, & diſparoîtra du nombre des Puiſſances, avec l'opprobre d'une banqueroute qui engendrera chez elle les plus violentes calamités; ou elle perſiſtera dans ſon ſiſtême actuel, & n'en ſera pas moins ruinée: puiſque ſes ports déſerts, ſes havres inhabités ſeront retranchés du vocabulaire des navigateurs; on ne ſe les rappellera plus que pour les fuir: & la *Grande-Bretagne* en pleurant ſur ſa funeſte politique n'auroit plus, pour participer au commerce écarté de ſes côtes, d'autre expédient que d'adopter celui de *Tunis* & d'*Alger*.

(1) Quelque idée qu'on ſe faſſe de cet arrangement, il eſt impoſſible, ce me ſemble, d'y voir autre choſe qu'un maquignonage inſidieux imaginé pour tromper les peuples, & leur déguiſer l'énormité des levées qu'on fait ſur eux. Il n'en réſulte que de doubles emplois, dont les frais ſont abſolument perdus, & pour le Roi dont ils diminuent la recette, & pour les contribuables dont ils augmentent la dépenſe. C'eſt ce que j'examinerai en répondant aux objections que l'on m'a faites ſur la *dixme royale*.

Cette masse si considérable imposée, est-elle nuisible à l'Etat, c'est-à-dire, est-elle capable de diminuer la puissance du Roi, & de nuire à la force de la Monarchie ? Question très-importante à examiner; pour la traiter, il faut établir quelques maximes.

Qu'est-ce qu'un Etat, un Royaume, une Puissance ? C'est un sol peuplé & cultivé, gouverné, ou par un Monarque, ou par quelques principaux Citoyens, ou par tous ensemble. Sa puissance physique dépend de la multitude de ses habitans, & de l'emploi que le Gouvernement sait faire de leurs bras.

L'attention du Souverain doit donc être entièrement occupée de la population de ses Etats; la culture en sera la suite infaillible, & les bras que l'agriculture & ses dépendances ne pourront pas employer, s'adonneront aux manufactures: tant que la population ne diminuera point, la force de l'Etat ne souffrira pas : si elle augmente, c'est un signe de prospérité; si elle diminue sans accident ou cause de mortalité connue, c'est une marque de décadence.

Or je puis & je dois dire à Votre Majesté que la population de ses Etats est plus grande qu'elle n'a jamais été. (1) Il faut donc en conclure que

(1) Cet assertion, & les recherches qu'elle suppose, prouvent que l'Abbé *Terray* ne se conduisoit dans ses opérations ni par une routine aveugle, ni par un despotisme im-

ſon Royaume eſt dans un état de proſpérité ; & dès-lors on peut aſſurer que les impoſitions, quoique grandes, n'en altèrent point la force & la puiſſance. En effet, plus de 500,000 arpens défrichés atteſtent les progrès de la culture. Les manufactures en tout genre multipliées & en pleine activité, annoncent l'accroiſſement de l'induſtrie. Rien ne décèle une décadence que les frondeurs publient ſans preuve, puiſque tout annonce le contraire.

Il eſt vrai qu'il exiſte des malheureux ; il eſt tout auſſi vrai qu'il en a exiſté dans tous les temps, dans tous les pays, & que le nombre doit en devenir plus grand lorſque la population augmente. Qui ſont d'ailleurs ces ſujets malheureux ? D'un côté, les *diſſipateurs*, les *gens ruinés* en ſatisfaiſant leurs paſſions ; ceux qui n'ayant que leurs bras perdent leur journée par fainéantiſe ; c'eſt la première claſſe.

La ſeconde claſſe eſt compoſée de ceux qui,

---

périeux, ni par une voracité audacieuſe & indiſcrète, comme on l'en a tant accuſé : ce fait de l'accroiſſement de la population en *France*, quoique preſque incroyable, ſemble maintenant hors de doute : mais tout ce qu'il prouve, c'eſt que, comme je l'ai dit autrefois, il y a des cauſes ſecrètes, indépendantes peut-être des combinaiſons humaines, qui, tantôt favoriſent, tantôt reſtreignent la multiplication de notre eſpèce. Les preuves que l'Abbé *Terray* va citer, d'une proſpérité politique effective, ſont plus que douteuſes.

par le grand âge, la maladie ou le défaut d'ouvrages ne peuvent travailler & gagner de quoi vivre, ou dont le travail ne peut ſuffire à la ſubſiſtance d'une famille nombreuſe. Les uns ſe conduiſent mal, les derniers ſont à plaindre; mais ce n'eſt pas l'excès des impoſitions qui les réduit en ce triſte état.

Nés ſans fortune, ils ne payent d'autres impoſitions que quelques fois de *taille* ou de *capitation* qui n'équivalent pas à quatre de leurs journées par an; & quand on les ſoulageroit de la moitié, ils n'en feroient pas plus à leur aiſe. La pareſſe eſt de tous les temps, parce que le travail répugne à l'homme. Il n'eſt point de manœuvre, même des plus laborieux dans le Royaume, qui, pour ſon plaiſir ou par fainéantiſe, ne perde au moins ces quatre journées dans l'année; il ne faut donc point conſidérer les impoſitions actuelles comme la cauſe de l'exiſtence des pauvres (1).

(1) Tout ce calcul eſt ſpécieux, & cependant il n'eſt pas juſte, ſur-tout, dans un ſiſtême qui donne la préférence à l'impôt ſur les conſommations; impôt qui grève bien plus à proportion le pauvre que le riche; impôt qui porte ſur des jouiſſances dont l'habitude fait une néceſſité abſolue, telle que le *tabac*; ou ce qui eſt bien plus fâcheux, ſur des objets où l'on ne conſulte ni le déſir, ni le beſoin, ni même les facultés du conſommateur, telles que les *gabelles*.

Sans doute ce ne ſont pas les 6 livres de *taille* auxquelles un manouvrier eſt impoſé pour ſa cotte dans ſon vil-

Si

Si la culture de la terre & les manufactures languiſſoient, on pourroit dire que les gens aiſés, n'ayant plus de quoi faire travailler les indigens,

---

lage, qui le tiennent toute ſa vie dans la plus horrible détreſſe, & le conduiſent à périr ſans bruit dans un hôpital, quand la misère & le déſeſpoir ne l'ont pas tué ſous ſa chaumière, avant même qu'on ait penſé à le tranſporter, ou qu'on en ait obtenu la permiſſion. Mais auſſi ce n'eſt pas la tout ce qu'il paie. S'il a le malheur de prendre du *tabac*, & très-peu en ſont exempts, à huit livres par an, c'eſt une taxe d'au moins trente-deux livres, ci . . . . . 32 l.
Quand il ne conſommeroit, ou ne ſeroit forcé d'acheter qu'un $\frac{1}{4}$ de minot de *ſel*, ce ſeroient au moins 16 livres, ci . . . . . 16 l.

S'il boit du vin au cabaret, il ne peut guère contribuer à l'impôt moins de douze livres par an, ci . . . 12 l.

Quand la toile ſous laquelle il déguiſe ſa nudité, telle de ſes enfans; quand les autres objets de ſa mince conſommation ne rendroient à l'État par les différentes taxes que ſix livres, ci . . . . . 6 l.

Il auroit donc indépendamment de ſa cotte ſur le rôle des taillles à payer par an au moins ſoixante & ſix livres, ci. . . . . 66 l.

Songez que le loyer le plus heureux, le plus ſuivi de ſes bras, peut à peine lui rapporter dans le courant de ſon année 250 livres, même dans les pays où la ſolde eſt la plus forte, à 20 ſols par jour. Voilà donc un quart de ſon revenu emporté par l'impôt, ou la valeur de plus de

leur infortune en eſt devenue plus grande, & que les impoſitions en ſont la cauſe indirecte. La culture augmentée, les manufactures en plein travail démentent cette propoſition. Ne voyons donc l'exiſtence des pauvres & des malheureux que dans les cauſes ordinaires qui auroient lieu quand il n'exiſteroit que de modiques impoſitions, ou même aucunes.

Eſt-il vrai que les impoſitions ſoient de beaucoup plus fortes que celles qui ſe percevoient en 1680?

Je ne parle que des droits des *Fermes*.

Pour comparer une impoſition actuelle avec la même impoſition dans les temps éloignés, il faut combiner le prix qu'avoit alors l'objet impoſé avec celui qu'il vaut au temps préſent, la valeur relative de l'impoſition ancienne avec l'impoſition actuelle.

D'après cette baſe, je prends le *ſel* pour exemple. C'eſt celui des droits du Roi qui donne les plus forts produits. Par l'Ordonnance de 1680, le prix du *ſel* eſt réglé à 41 liv. le minot à *Paris*; pour faire 41 livres il falloit alors un marc & demi d'argent à 27 liv. le marc. Aujourd'hui que les mêmes 41 liv. ſont le prix du ſel avec aug-

---

ſoixante de ſes journées. Il ne faut donc pas dire que les impoſitions n'influent point ſur le ſort du peuple, de la claſſe ſi malheureuſe, ſi mépriſée, ſi cruellement traitée des Sujets d'un Empire.

mentation des 8 sols pour liv., & de quelques droits appellés *manuels*, le minot de sel coûte 61 l. Il ne faut pour acheter le même minot de sel qu'un marc & $\frac{1}{6}$ d'argent à 52 liv. le marc (1).

Il est donc moins cher proportionnellement qu'en 1680.

Prenons encore les *traites* pour exemple. Le tarif de 1664 a réglé les droits; on les perçoit encore sans autre augmentation que les 8 sols pour livre: cependant la valeur du marc d'argent a presque doublé, & le droit n'est pas augmenté de moitié (2).

(1) Même observation que tout-à-l'heure: ce calcul n'est qu'imposant: il est démenti par le plus simple examen; oui sans doute, l'augmentation arbitraire de la denrée n'est pas tout-à-fait proportionnée à celle que les espèces ont subie: mais les journées du mercénaire, le prix de ses sueurs, le gage de son existence a encore moins varié, quant au signe, & à bien plus déchu dans la réalité. En 1680, il recevoit 12, ou 15, ou 20 sols pour son salaire, suivant le taux usité dans les différens lieux: & il les reçoit de même aujourd'hui. Mais celui qui étoit alors payé sur le pied de 20 sols par jour, avoit alors un minot de sel, en échange de 41 de ses journées: maintenant il lui en faut 61 pour se procurer la même mesure: le sel est donc réellement augmenté pour lui de plus d'un tiers; & en comparant les valeurs relatives des nourritures de ce temps-là à celui-ci, on trouveroit qu'il est plus que doublé.

(2) Ceci n'est pas plus juste encore. Il n'y a pas, dans

Il eſt donc évident que les 8 ſols pour livre ajoutés aux droits anciens ont encore laiſſé l'impoſition au-deſſous de ce qu'elle étoit en 1664.

Il eſt vrai que les impoſitions qui furent alors établies en qualité proportionnelle, telles que le vingtième de la valeur & autres parties aliquotes, ont ſuivi l'augmentation proportionnelle du prix, & ſe trouvent plus fortes aujourd'hui des huit ſols par livre; mais ce n'eſt pas le plus grand nombre : on peut encore dire qu'elles ne ſe perçoivent point ſur les habitans de la campagne qui ne ſentent que l'impôt du *ſel* & celui des tailles & acceſſoires.

D'ailleurs n'eſt-il pas naturel que le montant des impoſitions ſuive l'accroiſſement numérique des revenus des Particuliers? Et pour parler le langage d'un adminiſtrateur, ne faut-il pas que les revenus de l'Etat ſoient proportionnés à ſes *dépenſes* ? (1) Les dépenſes! Voilà le mal, le vé-

---

le commerce, uſuel du moins, un ſeul objet dont la valeur numérique ait hauſſé dans la proportion de celle du marc d'argent. Il y en a dont le prix n'a point changé de dénomination : il y en a qui ont baiſſé, même par cette évaluation verbale. Dans tous ces cas la ſurcharge burleſque des 8 ſols pour livre eſt une augmentation de taxe très-réelle, très-affligeante, & qui porte au commerce une atteinte funeſte.

(1) Oui ſans doute, rien n'eſt plus naturel, & même plus juſte, plus néceſſaire : mais, comme je l'ai dit ailleurs, pour entretenir cette égalité, il faudroit commencer par une réforme

ritable mal auquel le Roi ſeul peut apporter du ſoulagement. La réduction des dépenſes eſt l'unique moyen de diminuer les impoſitions.

---

purement grammaticale dans l'idiôme de la fiſcalité, & même du commerce : il ne faudroit plus ſouffrir qu'il y eut dans les bureaux, dans l'argot du change & des monnoies une *livre* abſolument différente de celle de la vie ordinaire ; il faudroit empêcher que le même mot ſignifiât ſucceſſivement, & ſans l'intervention de l'autorité une valeur double, triple, quadruple, de ce qu'elle déſignoit auparavant.

Un des plus grands fléaux politiques de l'*Europe* certainement, c'eſt cette inſtabilité effective & perpétuelle des choſes, déguiſée ſous la permanence immuable des noms : il eſt impoſſible de calculer, combien en Finance ſeulement, cette cauſe imperceptible en apparence a influé ſur la dégradation de cette partie du monde, ſur le deſpotiſme acquis par ſes Gouvernemens, ſur la misère des peuples, ſur la violence des exactions fiſcales, toujours néceſſaires, toujours ruineuſes, & pourtant toujours inſuffiſantes.

D'un côté la puiſſance des Rois s'en eſt accrue indéfiniment : ils ont payé beaucoup moins cher leur premier beſoin, les *ſoldats*, ainſi que les autres agens de leur pouvoir : la ſolde des troupes eſt reſtée à peu-près au même taux qu'au ſeizième ſiècle : les gages des offices, les arrérages des emprunts, en n'augmentant pas nominalement, ont réellement diminué de plus de moitié, au profit des débiteurs couronnés.

Mais ceux-ci n'ont voulu adopter ce décroiſſement clandeſtin des revenus qu'autant qu'il leur étoit avantageux :

payer au riche & au bourgeois leurs ouvrages, & leurs denrées à un prix proportionné à la cherté des vivres.

Ces réflexions mènent naturellement à l'établiſſement des droits aux entrées des villes & bourgs, en obſervant toujours la gradation des droits d'après l'uſage indiſpenſable, néceſſaire, utile, ou ſuperflu des objets ſur leſquels ils ſont établis.

Les *Hollandois*, dont le territoire eſt très-rétréci, ont chargé à l'excès les conſommations (1).

La plus grande partie des revenus de l'*Angleterre* ſe perçoit auſſi ſur les conſommations (2).

---

(1) En ſont-ils plus heureux? D'ailleurs en aucun ſens la police d'une République, ſur-tout celle des *Provinces-Unies*, n'eſt à propoſer dans une Monarchie, telle que la *France*. Il y a bien des raiſons, & même des adouciſſemens qui rendent en *Hollande* ce genre d'impoſitions plus ſupportable.

(2) Et c'eſt un des plus grans abus de l'adminiſtration *Britannique*. Pour qu'elle n'y ſuccombe pas, il faut que toutes les voiſines ſoient au moins auſſi défectueuſes, & qu'elles n'aient pas les reſſources que lui donnent d'autres avantages indépendans de ſa conſtitution fiſcale.

Je l'ai déja dit autrefois, au lieu de la guerre ruineuſe qui enſanglante les mers, & épuiſe les deux Continens, la *France* pour anéantir ſa rivale, n'a qu'une ſeule opération à faire

C'eſt ainſi, qu'en diviſant les droits & en les répandant ſur chaque eſpèce de choſes dont on uſe, on eſt parvenu à lever une ſomme de deniers qui équivaut preſqu'à la totalité du produit des fonds du Royaume (1).

C'eſt d'ouvrir ſes ports, & d'en affranchir l'entrée de toute eſpèce de droits.

De deux choſes l'une, ou l'*Angleterre* l'imitera, & alors n'ayant pas de même dans ſes poſſeſſions perſonnelles, dans le fond de ſes domaines, des reſſources ſuffiſantes pour faire face à ſes dépenſes, & à ſes engagemens, elle ſuccombera ſubitement, & diſparoîtra du nombre des Puiſſances, avec l'opprobre d'une banqueroute qui engendrera chez elle les plus violentes calamités; ou elle perſiſtera dans ſon ſiſtême actuel, & n'en ſera pas moins ruinée : puiſque ſes ports déſerts, ſes havres inhabités ſeront retranchés du vocabulaire des navigateurs; on ne ſe les rappellera plus que pour les fuir : & la *Grande-Bretagne* en pleurant ſur ſa funeſte politique n'auroit plus, pour participer au commerce écarté de ſes côtes, d'autre expédient que d'adopter celui de *Tunis* & d'*Alger*.

(1) Quelque idée qu'on ſe faſſe de cet arrangement, il eſt impoſſible, ce me ſemble, d'y voir autre choſe qu'un maquignonage inſidieux imaginé pour tromper les peuples, & leur déguiſer l'énormité des levées qu'on fait ſur eux. Il n'en réſulte que de doubles emplois, dont les frais ſont abſolument perdus, & pour le Roi dont ils diminuent la recette, & pour les contribuables dont ils augmentent la dépenſe. C'eſt ce que j'examinerai en répondant aux objections que l'on m'a faites ſur la *dixme royale*.

Cette masse si considérable imposée, est-elle nuisible à l'Etat, c'est-à-dire, est-elle capable de diminuer la puissance du Roi, & de nuire à la force de la Monarchie ? Question très-importante à examiner; pour la traiter, il faut établir quelques maximes.

Qu'est-ce qu'un Etat, un Royaume, une Puissance ? C'est un sol peuplé & cultivé, gouverné, ou par un Monarque, ou par quelques principaux Citoyens, ou par tous ensemble. Sa puissance physique dépend de la multitude de ses habitans, & de l'emploi que le Gouvernement sait faire de leurs bras.

L'attention du Souverain doit donc être entièrement occupée de la population de ses Etats; la culture en sera la suite infaillible, & les bras que l'agriculture & ses dépendances ne pourront pas employer, s'adonneront aux manufactures: tant que la population ne diminuera point, la force de l'Etat ne souffrira pas : si elle augmente, c'est un signe de prospérité; si elle diminue sans accident ou cause de mortalité connue, c'est une marque de décadence.

Or je puis & je dois dire à Votre Majesté que la population de ses Etats est plus grande qu'elle n'a jamais été. (1) Il faut donc en conclure que

(1) Cet assertion, & les recherches qu'elle suppose, prouvent que l'Abbé *Terray* ne se conduisoit dans ses opérations ni par une routine aveugle, ni par un despotisme im-

ſon Royaume eſt dans un état de proſpérité; & dès-lors on peut aſſurer que les impoſitions, quoique grandes, n'en altèrent point la force & la puiſſance. En effet, plus de 500,000 arpens défrichés atteſtent les progrès de la culture. Les manufactures en tout genre multipliées & en pleine activité, annoncent l'accroiſſement de l'induſtrie. Rien ne décèle une décadence que les frondeurs publient ſans preuve, puiſque tout annonce le contraire.

Il eſt vrai qu'il exiſte des malheureux; il eſt tout auſſi vrai qu'il en a exiſté dans tous les temps, dans tous les pays, & que le nombre doit en devenir plus grand lorſque la population augmente. Qui ſont d'ailleurs ces ſujets malheureux? D'un côté, les *diſſipateurs*, les *gens ruinés* en ſatisfaiſant leurs paſſions; ceux qui n'ayant que leurs bras perdent leur journée par fainéantiſe; c'eſt la première claſſe.

La ſeconde claſſe eſt compoſée de ceux qui,

---

périeux, ni par une voracité audacieuſe & indiſcrète, comme on l'en a tant accuſé: ce fait de l'accroiſſement de la population en *France*, quoique preſque incroyable, ſemble maintenant hors de doute: mais tout ce qu'il prouve, c'eſt que, comme je l'ai dit autrefois, il y a des cauſes ſecrètes, indépendantes peut-être des combinaiſons humaines, qui, tantôt favoriſent, tantôt reſtreignent la multiplication de notre eſpèce. Les preuves que l'Abbé *Terray* va citer, d'une proſpérité politique effective, ſont plus que douteuſes.

par le grand âge, la maladie ou le défaut d'ouvrages ne peuvent travailler & gagner de quoi vivre, ou dont le travail ne peut ſuffire à la ſubſiſtance d'une famille nombreuſe. Les uns ſe conduiſent mal, les derniers ſont à plaindre; mais ce n'eſt pas l'excès des impoſitions qui les réduit en ce triſte état.

Nés ſans fortune, ils ne payent d'autres impoſitions que quelques fois de *taille* ou de *capitation* qui n'équivalent pas à quatre de leurs journées par an; & quand on les ſoulageroit de la moitié, ils n'en feroient pas plus à leur aiſe. La pareſſe eſt de tous les temps, parce que le travail répugne à l'homme. Il n'eſt point de manœuvre, même des plus laborieux dans le Royaume, qui, pour ſon plaiſir ou par fainéantiſe, ne perde au moins ces quatre journées dans l'année; il ne faut donc point conſidérer les impoſitions actuelles comme la cauſe de l'exiſtence des pauvres (1).

(1) Tout ce calcul eſt ſpécieux, & cependant il n'eſt pas juſte, ſur-tout, dans un ſiſtême qui donne la préférence à l'impôt ſur les conſommations; impôt qui grève bien plus à proportion le pauvre que le riche; impôt qui porte ſur des jouiſſances dont l'habitude fait une néceſſité abſolue, telle que le *tabac*; ou ce qui eſt bien plus fâcheux, ſur des objets où l'on ne conſulte ni le déſir, ni le beſoin, ni même les facultés du conſommateur, telles que les *gabelles*.

Sans doute ce ne ſont pas les 6 livres de *taille* auxquelles un manouvrier eſt impoſé pour ſa cotte dans ſon vil-

Si

Si la culture de la terre & les manufactures languiſſoient, on pourroit dire que les gens aiſés, n'ayant plus de quoi faire travailler les indigens,

---

lage, qui le tiennent toute ſa vie dans la plus horrible détreſſe, & le conduiſent à périr ſans bruit dans un hôpital, quand la misère & le déſeſpoir ne l'ont pas tué ſous ſa chaumière, avant même qu'on ait penſé à le tranſporter, ou qu'on en ait obtenu la permiſſion. Mais, auſſi ce n'eſt pas la tout ce qu'il paie. S'il a le malheur de prendre du *tabac*, & très-peu en ſont exempts, à huit livres par an, c'eſt une taxe d'au moins trente-deux livres, ci . . . . . 32 l.
Quand il ne conſommeroit, ou ne ſeroit forcé d'acheter qu'un $\frac{1}{4}$ de minot de *ſel*, ce ſeroient au moins 16 livres, ci . . . . . 16 l.

S'il boit du vin au cabaret, il ne peut guère contribuer à l'impôt moins de douze livres par an, ci . . . 12 l.

Quand la toile ſous laquelle il déguiſe ſa nudité, celle de ſes enfans; quand les autres objets de ſa mince conſommation ne rendroient à l'Etat par les différentes taxes que ſix livres, ci . . . . . 6 l.

Il auroit donc indépendamment de ſa cotte ſur le rôle des taillles à payer par an au moins ſoixante & ſix livres, ci. . . . . 66 l.

Songez que le loyer le plus heureux, le plus ſuivi de ſes bras, peut à peine lui rapporter dans le courant de ſon année 250 livres, même dans les pays où la ſolde eſt la plus forte, à 20 ſols par jour. Voilà donc un quart de ſon revenu emporté par l'impôt, ou la valeur de plus de

Diviſions.	*Nature des droits qui forment chaque diviſion.*	*Sommes pour leſquelles chaque diviſion contribue au prix total de 162 millions.*
Première.	Grandes Gabelles.	34,250,000.
Seconde.	Petites Gabelles.	11,990,000.
Troiſième.	Vente excluſive du tabac en *France*	24,083,567.
Quatrième	Traites	16,650,000.
Cinquième	Domaine d occident.	3,257,817.
Sixième.	Aides des Provinces, & entrées de *Paris*, ſur les vins & beſtiaux	31,365,776.
Septième.	Droits établis aux entrées de *Paris*, ſur les autres conſommations & marchandiſes	6,550,000.
Huitième.	Domaines de *France*, droits & contrôle, & autres y joints	23,300,000.
Neuvième.	Totalité des droits de la *Lorraine*	4,240,000.
Dixième.	Sols pour livre ſur les droits abſolument étrangers à la Ferme générale	6,512,840.
	TOTAUX	162,000,000.

Enfin ce Miniſtre craignoit ſi fort de laiſſer trop de bénéfices aux FINANCIERS, & d'avoir été induit par eux en erreur dans ſes calculs; malgré ſon exactitude, qu'il s'étoit réſervé le droit de vérifier leurs gains à la fin du bail, pour en faire revenir une portion au Roi : le taux de cette ſingulière eſpèce de reſtitution étoit prévu & fixé

ſur les 4 premiers millions . . .	moitié . . .	2,000,000.
ſur les 4 ſuivans	$\frac{2}{5}$	1,600,000.
ſur les 4 d'après	$\frac{3}{10}$	1,200,000.
& ſur le ſurplus évalué à 6 mill.	$\frac{2}{10}$	1,200,000.

Ce qui faiſoit une rentrée de ſix millions, qui certainement auroient été perdus ſous tout autre adminiſtrateur.

De tous ces détails réſulte la confirmation de ce que j'ai déja dit, que l'Abbé *Terray* n'a pas eu préciſément l'ambition de ſoulager l'Etat par des réformes, par des retranchemens, par des moyens nouveaux, mais d'augmenter les revenus du Roi, uniquement en tirant un meilleur parti des moyens établis, & qu'il y a réuſſi; ce qui eſt cependant une eſpèce de bienfait envers la nation; puiſque ſans cette économie lucrative dans la recette, il auroit fallu chercher d'autres ſupplémens pour ſubvenir aux dépenſes que rien ne pouvoit arrêter : ce Miniſtre ſongeoit moins à opérer le bien, qu'à faire le mal utilement. Il ne ſera pas mis par la poſtérité au rang de *Sully :* mais *Sully* eſt ſeul dans ſa claſſe, & celle où il faudra fixer, au-deſſous, l'Abbé *Terray*, ne ſera pas encore bien nombreuſe.

ANGLETERRE.

ENFIN la brillante Comédie d'un Conſeil national, le théâtre de *Weſtminſter* s'eſt ouvert le 25 Novembre dernier : le Roi y a paru dans toute ſa pompe, le parti oppoſant avec toute ſon énergie, le parti miniſtériel avec toute ſa docilité : tout le monde a parlé comme à l'ordinaire, & l'on n'a fait que ce que la Cour a voulu.

Jamais peut-être on n'avoit eu droit d'attendre du Monarque un diſcours plus intéreſſant ; chaque campagne depuis le commencement de la guerre d'*Amérique* a été ſignalée par un incident nouveau, & allarmant pour l'*Angleterre* : mais le mécontentement de l'*Irlande* & ſa ſituation, ont quelque choſe de plus effrayant, s'il eſt permis de le dire, que tous les autres : d'abord parce que c'eſt un ſurcroît à tous les coups précédens ; enſuite par le voiſinage de cette iſle, par ſes reſſources, par l'utilité dont elle ſeroit aux rivaux des *Anglois*, elle peut avoir ſur l'exiſtence de la *Grande-Bretagne* une influence plus directe que tous ſes ennemis.

Il ſemble donc que le premier Magiſtrat d'une nation menacée d'un danger ſi terrible, ſurvenu à la ſuite de tant d'autres, auroit dû déployer les reſſources de l'éloquence, ou pour affoiblir les impreſſions de la crainte, ou pour redoubler l'enthouſiaſme du courage & du patriotiſme. On verra peut-être avec ſurpriſe que le Roi d'*An-*

gleterre n'a pas encore prononcé, dans la circonſtance dont il s'agit, de harangue plus froide, plus compaſſée, plus vague; il peut y avoir de l'art, au défaut d'éloquence, dans cette ſécurité apparente. Voici le diſcours.

MYLORDS ET MESSIEURS,

» La fidélité à la patrie, l'intérêt perſonnel, nous invitent à réunir nos efforts pour la défenſe commune en ce moment, où nous avons à nous garantir d'une guerre injuſte, à laquelle nous n'avons pas donné lieu, & d'une des plus dangereuſes confédérations qui ait jamais menacé le Trône, & le peuple *Anglois*.

» Grace à la bonté divine, les projets, les tentatives de nos ennemis pour pénétrer dans le Royaume, ont échoué : ils font encore de grans préparatifs; mais nous ſommes de notre côté préparés à ſoutenir toutes leurs attaques, comme à repouſſer toutes leurs inſultes : je connois le caractère de mon brave peuple. Le ſeul effet qu'y produiſent les menaces de l'ennemi, & l'approche du danger, c'eſt de redoubler ſa fermeté; c'eſt de réchauffer cet eſprit national qui a ſi ſouvent mis un terme à l'ambition, à l'injuſtice de nos adverſaires; eſprit à la faveur duquel la *Grande-Bretagne* a aſſuré ſes droits, ſa vengeance, & la liberté de l'*Europe* contre l'avidité turbulente de la Maiſon de *Bourbon*.

» Mon empreſſement, mes ſoins pour aſſurer la tranquillité de l'*Angleterre* ne m'ont pas fait

perdre de vue mon loyal & fidèle Royaume d'*Irlande*. D'après les inſtances que vous m'avez faites dans la dernière ſéance, j'ai fait raſſembler & donné ordre qu'on remît ſous vos ieux tous les renſeignemens qui peuvent vous guider dans la diſcuſſion de cet objet eſſentiel. Je vous engage à méditer ſérieuſement quelles conceſſions favorables on pourroit faire à ce Royaume qui tendiſſent en même-temps à la proſpérité commune de tous mes Etats, & quelle méthode il faudroit ſuivre pour en aſſurer les bons effets «.

Meſſieurs de la Chambre des Communes,

» On vous communiquera dans le temps l'état des dépenſes néceſſaires. Je vois avec une extrême douleur que les opérations de la campagne prochaine, par terre & par mer, entraîneront des frais très-onéreux. Mais j'ai confiance dans votre zèle pour le bien public, qu'il vous ſuggérera les reſſources propres à y fournir. «

MYLORDS ET MESSIEURS,

» Je vous renouvelle avec beaucoup de plaiſir les témoignages de la ſatisfaction que m'ont donnée les *Milices* nationales par leur conduite & leur attachement à la diſcipline. Je remercie bien ſincérement mes fidèles ſujets de tous les rangs, du zèle, de l'ardeur avec laquelle ils ont offert leurs conſeils & leurs perſonnes pour la défenſe de la patrie. Rempli de confiance dans la bonté divine, & la juſtice de ma cauſe, je ſuis réſolu fermement à pourſuivre la guerre avec vigueur, &

& à ne rien omettre pour réduire nos ennemis à accepter une paix équitable «.

Le Roi retiré, ſuivant la règle, il y a eu, ſuivant l'uſage, un violent débat dans chaque Chambre, pour ſavoir ſi l'on feroit à Sa Majeſté de ſimples remerciemens, ou ſi l'on aſſaiſonneroit les marques de ſoumiſſion, de tendreſſe pour ſa perſonne, de plaintes violentes, & de ſatyres amères contre ſes Miniſtres. Dans les deux Chambres, ſuivant l'uſage encore, la douceur affectueuſe ſans mêlange a prévalu à la *majorité*.

Les obſervateurs qui réfléchiſſent ſur la ſituation de l'*Angleterre* & ſes beſoins, ne ſeront pas ſurpris d'apprendre qu'il lui faut beaucoup d'argent: mais ceux qui portent au plus haut l'état de ſes dépenſes, & même de ſes diſſipations dont le danger commun n'eſt pas le remède, ſeront peut-être étonnés d'apprendre que l'on fixe publiquement à 20 *millions ſterling*, ou près de 500 *millions tournois*, les ſubſides néceſſaires pour la campagne prochaine.

Si l'on penſe que la *France*, qui n'eſt pourtant pas ſervie pour rien, ne conſume pas à ſon état militaire & civil, 400 *millions*; que le Gouvernement *Autrichien* avec deux cens mille hommes ſous les armes, ſacrifie à peine à ſa dépenſe totale le quart de cette ſomme; qu'en *Pruſſe* il y a encore plus d'épargne, quoique les forces extérieures ſoient à-peu-près égales; qu'en *Ruſſie* avec un état militaire preſque auſſi nombreux, avec des bâtimens ſuperbes, des fêtes coûteu-

ſes, une Cour magnifique, le Souverain n'a pas ſoixante millions de revenu; qu'à bien examiner l'*Aſie*, les reſſources annuelles de ſes autres prétendus deſpotes ſont encore inférieures, & qu'ils ne s'endettent jamais; il ſera impoſſible de conteſter à la nation *Angloiſe* la gloire d'être la plus prodigue nation de l'univers : c'eſt dans le grand *pharaon* de la politique le *ponte* qui met le plus d'or ſur ſa carte.

Trois choſes me paroiſſent également admirables à l'approche des aſſemblées où l'on doit avouer de ſemblables beſoins : c'eſt 1°. que les Miniſtres oſent même ſe flatter qu'on les autoriſera à chercher les moyens d'y ſubvenir; 2°. que les repréſentans de la nation donnent froidement ce pouvoir; 3°. & c'eſt le plus étonnant, que les ſommes ſe trouvent; que le crédit ſe ſoutienne; que le ſervice ſe faſſe; que ni l'argent, ni les hommes, ni la confiance ne manquent; c'eſt l'évènement le plus incroyable, le plus abſurde, à ne l'examiner que d'après les règles ordinaires, de tous ceux que l'hiſtoire conſignera jamais à la poſtérité.

A toute force on peut concevoir que les Miniſtres qui demandent les fonds, & le Parlement qui leur prête ſon crédit pour en répondre, s'aveuglent ſur l'avenir en faveur du préſent : c'eſt le principe de tous les joueurs. Dans les cas haſardeux, ils riſquent le *quitte ou double* : je veux bien ſuppoſer que cette bravade à la fortune ſoit moins extravagante de la part d'une nation entière, que de celle d'un pere de famille.

D'ailleurs cette nation ne faiſant qu'un corps métaphyſique, gouverné par les intérêts directs de ſes agens, qui ſouvent ſont oppoſés aux ſiens, on peut rendre raiſon de la légéreté, de la folie apparente avec laquelle on ſemble la compromettre : mais ceux qui riſquent volontairement, avec réflexion, leurs fonds ſur ce tapis où il n'y a rien de certain que le danger, quelle peut donc être la baſe de leurs calculs, & le terme de leurs combinaiſons ?

Par exemple, au nombre des expédiens qui doivent faire couler quelques gouttes d'or dans ce tonneau des *Danaïdes*, que le Parlement *Anglois* ſecoue depuis cent ans aux yeux de l'*Europe*, on compte la patente en vertu de laquelle l'octroi excluſif de la Compagnie des *Indes Orientales* ſera prolongé : on la lui fera, dit-on, payer *trois millions ſterling ;* mais les Membres de cette Compagnie ont-ils la certitude, & même l'eſpérance que cette patente ſoit encore long-temps efficace, & que leur pavillon continue un nombre conſidérable d'années à maitriſer l'*Aſie ?*

La *France* a paru négliger ſes poſſeſſions dans cette partie du monde. Privée déja du chef-lieu qui les animoit, elle ſemble décidée à ſe tenir ſur la défenſive dans le reſte : mais cette inaction peut être ſans conſéquence : le ſort des *Indes Orientales* peut ſe décider dans la *Manche*, ou à *New-Yorck*, comme au *Bengale*.

Si, à la paix qu'il faudra bien faire tôt ou tard, la liberté des mers, & l'indépendance des pavil-

lons eſt reconnue ; ſi la reſtitution des emplacemens favorables au commerce des toiles eſt ſtipulée, l'octroi de la Compagnie rançonnée par ſes propres compatriotes aura-t-il la même valeur ? Sans doute cette révolution dépend de la fortune, qui paroît encore en ſuſpens ; mais ſi les aſſociés donnent d'avance leurs trois millions ſterling, n'agiſſent-ils pas, comme s'ils croyoient la querelle décidée à leur avantage ?

Il y a plus. Ce n'eſt pas ſeulement des *Européens*, de leurs rivaux naturels qu'ils ont à craindre la proſpérité & les ſuccès, à cette extrémité du monde ; le *Mogol* avec ſes vaſtes dépendances enrichi, juſqu'à préſent par la nature, & par une induſtrie efféminée propre à inviter toutes les eſpèces de tyrannie, & incapable d'en repouſſer aucune, étoit une proie facile pour ces redoutables marchands. Les *Nababs* & les *Omras* auſſi foibles que leurs tiſſerans, étoient plutôt les gardiens des tréſors des *Européens* que les maîtres du pays.

Mais depuis un demi-ſiècle tout change imperceptiblement dans cette contrée comme dans tant d'autres. Au fond des montagnes du voiſinage s'eſt formée une population barbare, féroce, mais avide & courageuſe, qui probablement ne tardera pas à fonder un nouvel Empire. Les *Marates* ſe ſont long-temps bornés à piller, à égorger les *Indiens* déſarmés, ou tremblans, & à menacer les comptoirs *Européens* : cette diſcipline de nos troupes, cet uſage habituel des armes à feu, cette audace redoutée dans des pays

où le mépris de la mort ne va pas toujours avec la bravoure, ont quelque temps ſervi de barrière, plutôt que nos forces réelles à ces débordemens de *Tartares*.

Mais ils commencent à ſe familiariſer, & malheureuſement par des victoires, avec les objets qu'ils reſpectoient. Un déſaſtre récent vient de leur apprendre que les négocians déprédateurs de l'*Inde* n'étoient pas invincibles. Un Corps d'*Anglois* conſidérable, attiré dans de véritables *fourches caudines*, a été obligé de racheter ſon ſang par l'opprobre, & d'abandonner ſes armes au vainqueur, pour ſauver ſa vie.

Croit-on qu'après un pareil avantage les *Marates* ſoient toujours également circonſpects? La Compagnie *Angloiſe*, quand elle n'auroit point à redouter d'autres adverſaires, peut-elle ſe flatter de tirer à l'avenir les mêmes retours d'un pays où ſes vrais bénéfices n'ont guère été juſqu'ici que des pillages? Pour continuer d'en jouir, il faudroit ne pas perdre le droit du plus fort, & l'accroiſſement des *Marates* me ſemble plus dangereux que le parchemin de *Londres* ne pourroit être efficace.

Quoi qu'il en ſoit, attendons l'ouverture de cette royale mendicité: & voyons quelle aumône les *Anglois* voudront bien faire à leur Prince, pour l'aider à tracaſſer tout l'univers.

On eſt en ce moment à *Londres* dans la ſurpriſe d'un évènement peu intéreſſant en lui-

même pour les étrangers, mais qui prouve combien avec de la conſtance & de la hardieſſe un homme doué de quelque eſprit peut ſurmonter d'obſtacles. Le nom de *Wilkes*, autrefois ſi célèbre dans l'*Europe*, aujourd'hui univerſellement oublié ailleurs, ne l'eſt pas à *Londres* : mais il n'y a en quelque ſorte été perpétué que par des outrages.

Ce GRACCHUS *Anglois* après s'être dévoué pour rendre à ſa patrie un ſervice vraiment inappréciable, celui de fixer des bornes aux progrès du pouvoir arbitraire légal, a eu long-temps le ſort réſervé à tous les défenſeurs du peuple. Violemment traverſé par la Cour, foiblement ſecondé par le parti oppoſé, prêtant d'ailleurs, à ce qu'on prétend, par des écarts perſonnels, à la haine des uns, à l'indifférence des autres, réduit aux honneurs obſcurs du Parlement, & n'y jouant même que le rôle d'un factieux ſubalterne, & ſouvent ridicule, il ne ſortoit de ſa langueur que pour s'expoſer à de nouvelles inſultes.

En *Angleterre*, autant qu'ailleurs, & plus qu'ailleurs, le patriotiſme n'exclud point le goût de l'opulence. M. *Wilkes* très-peu avantagé par lui-même du côté de la fortune, avoit toujours fait entrer dans ſes projets l'eſpérance d'une place lucrative : il s'étoit ſur-tout fixé à une qui peut être regardée comme le gage aſſuré de la richeſſe, à celle de *Tréſorier* de la Ville de *Londres* : à toutes les vacances il ſe préſentoit pour la demander, & il eſſuyoit non-ſeulement un refus, mais des ſcènes déſagréables qui précédoient ce refus, & en augmentoient l'amertume.

Dans le dernier débat de ce genre, les deux rivaux & leurs amis en étoient venus aux perſonnalités les plus ſcandaleuſes. M. *Wilkes* accuſoit ſon concurrent de la plus infâme uſure, & il en citoit dans ſes harangues des traits que la juſtice auroit cru devoir punir en tout autre pays. » Cela peut être, mais vous êtes un diſſipateur » criminel «, lui répondoit-on, d'après des anecdotes détaillées avec toute l'énergie, toute la franchiſe *Anglicane*.

Ce n'étoient pas les perſonnages, ni le théâtre des *Philippiques ;* mais c'en étoit la langue.

Le compétiteur de M. *Wilkes* fut élu, d'après cette réflexion publiquement faite par un des électeurs, que *pour la garde d'un tréſor, un uſurier valoit mieux qu'un prodigue*.

Cependant voilà que ce titulaire ſi ſagement préféré vient de mourir ; &, ſans motif, ſans converſion apparente, malgré les ſollicitations ardentes de deux concurrens à qui la voix publique, & même la rivalité, ſemblent n'avoir rien reproché, M. *Wilkes* a été nommé à ſa place, avec une ſupériorité de ſuffrages qui équivaut preſque à l'unanimité. C'eſt, dit-on, un emploi de trois mille louis de revenu, même pour un homme délicat.

IRLANDE.

DANS la harangue du Roi d'*Angleterre* on aura remarqué ſans doute le ſang-froid avec lequel l'article de l'*Irlande* y eſt touché. Le Prince ne paroît pas même être inſtruit de ce qui s'y paſſe; il ne daigne pas feindre de s'appercevoir que c'eſt cette nation elle-même qui révendique des droits nouveaux, & une franchiſe inouie juſqu'ici : ce ſont les inſtances du Parlement d'*Angleterre* qui ſemblent avoir déterminé ſon attention ſur le fidèle & loyal Royaume d'*Irlande*.

Si l'on en croit les diſcours qui s'y prononcent, les manœuvres qui s'y pratiquent, les confédérations qui s'y forment, les eſprits y ſemblent cependant échauffés au point qu'ils pourroient mériter de la Couronne une attention directe & perſonnelle. Dans les ſéances où la liberté de diſcûter les avis oppoſés entraîne des exploſions violentes, il y en a eu comme à *Londres*, de ridicules, de groſſières, d'extravagantes; mais il y en a eu auſſi de terribles. On y a entendu dire qu'aucun bon *Irlandois* ne pouvoit douter que *l'exécution de Charles premier n'eût été un juſte ſupplice*.

Si l'on rapproche ce propos & bien d'autres de ceux qui ont été tenus à *Weſtminſter*, il n'y a pas bien long-temps; ſi l'on ſonge qu'un Pair *Anglois* en parlant en plein Parlement de la fête inſtituée pour expier cet acte extraordinaire, a

déclaré que pour lui, *quoique allié au martyr, il ne la chommoit jamais, parce qu'il ne voyoit dans l'évènement qui en étoit l'objet, qu'une punition équitable :* on ſera certainement fort ſurpris, ou que le Gouvernement conſerve une ſi parfaite ſécurité, ou qu'il n'ait pas à s'en repentir.

Dans les autres pays où ces licences ne ſont pas permiſes, il y a des ſpectateurs qui y applaudiſſent avec plus d'enthouſiaſme peut-être que n'en ont les acteurs eux-mêmes : car c'eſt aſſez de ſang-froid que tout cela ſe dit en Parlement *Anglican ;* & beaucoup de ces républicains forcenés en apparence, changeroient de langage à un prix modique ; au lieu que dans les Monarchies où les langues ſont plus enchaînées, on prend à la lettre toutes ces déclamations féroces : c'eſt à cent lieues de *Londres* & de *Dublin* qu'elles ſont des fanatiques perſuadés : c'eſt à cette diſtance qu'on regarde comme un bonheur qu'il exiſte une coin ſur la terre, où l'on puiſſe ainſi gourmander les Rois, & leur rappeller qu'ils ne ſont pas conſtamment à l'abri de la hache dont ils frappent tout le monde.

Je répondrai toujours, comme je l'ai dit juſqu'ici, ce beau privilège peut être agréable, utile même à vingt, à cent, à mille individus, ſi vous le voulez, ſur le lieu où il eſt uſité : mais quel fruit en tirez-vous, témoins indiſcrets, qui vous extaſiez de loin d'admiration ? Quel fruit en tire le peuple même dont il ulcère le chef, dont il enorgueillit les grans, en même-temps qu'il donne la tentation & le beſoin de les ſéduire ; de ſorte

qu'il les corrompt toujours, ou par le goût de l'indépendance qui les rend factieux, ou par celui de l'argent qui les rend mercénaires ? Il me ſemble qu'il y a dans tout cela bien de l'inconſéquence.

S'il y a un moment où ces réflexions ſoient placées, c'eſt celui-ci, où l'*Amérique* expie par quatre ans d'une guerre ſanglante, & des plus cruelles calamités, le déſir qu'ont eu quelques-uns de ſes habitans de ſe diſtinguer & de s'agrandir : s'il y a un exemple capable de rendre plus frappante & plus ſenſible cette leçon affoiblie dans l'autre Continent par l'éclat de la guerre, & le fracas des exploits militaires, c'eſt celui de l'*Irlande*, qui ayant pour s'agiter, pour ſe plaindre, des raiſons bien plus réelles, bien plus ſérieuſes que l'*Amérique*, éprouve déja dès le premier moment, des convulſions plus effrayantes, & peut-être auſſi funeſtes que la ſervitude.

On ſe doute bien que dans une eſpèce d'aſſemblée où il exiſte au moins une liberté réelle, celle de parler, le parti de la Cour, maître encore des graces, n'a pas manqué d'organes plus que celui de l'oppoſition qui aſpire à le devenir. Le *Procureur-Général*, ſubſtitut & agent né de la Couronne, a cru remplir ſes fonctions & ſon devoir, en recommandant l'obéiſſance à ſes collègues, en combattant les réſolutions violentes par leſquelles on ſembloit ſe propoſer de forcer le Monarque, & même la nation *Angloiſe*, à la condeſcendance.

L'opinion de ce Magiſtrat n'a pu reſter cachée

dans un pays, & avec une forme de délibération qui n'admet point de ſecrets. Une populace furieuſe s'eſt préſentée en armes devant ſa porte, le lundi 15 du mois dernier, demandant ſa tête, préciſément comme une troupe de *Janiſſaires* mécontens demande à *Conſtantinople* celle d'un *Viſir*: heureuſement il étoit abſent; on a enfoncé ſes portes & pillé ſa maiſon; on alloit la démolir: ſa femme enceinte & malade n'a obtenu grace que par les plus humbles ſupplications.

De là les confédérés ſe ſont tranſportés aux iſſues du *Parlement* qui s'aſſembloit: les Membres *oppoſans* étoient applaudis; les autres étoient menacés & inſultés; on en a même forcé pluſieurs d'abjurer avec ſerment leur façon de penſer connue.

L'*Orateur*, Chef de la Chambre des Communes, a été arrêté dans ſon carroſſe, & relâché avec peine: des troupes mandées ont été forcées de ſe retirer, ſoit qu'on eût horreur d'une ſoumiſſion qu'il faudroit acheter par du ſang, ſoit que les Commandans militaires eux-mêmes, penſant au fond du cœur comme ce peuple qu'il falloit égorger, ne puſſent ſe réſoudre à être les meurtriers de leurs complices.

Ces ſortes de ſcènes ſont de tous les pays; ce ſont celles qui ont effrayé *Paris* lors de la *Fronde*; *La Haye* lors de l'aſſaſſinat des freres de *With*, & depuis à la reſtauration du *Stathouderat*, & en général tous les Etats où la populace livrée à elle-même a un prétexte pour s'empor-

ter à de grans excès, & l'eſpoir d'être ſecondée, ou du moins impunie. Mais voici ce qui ne peut avoir lieu que dans une conſtitution où tout ſe réduit à des diſcuſſions verbales, & où pour ſavoir à quoi s'en tenir ſur les écarts d'une troupe ſéditieuſe, il faut prendre les voix d'une compagnie babillarde.

Quand à force de ſollicitations & de promeſſes, les accès de la Chambre des *Communes* ont été libres, elle s'eſt enfin aſſemblée : ce qui venoit de ſe paſſer n'a pas manqué d'être le premier objet des propos. Quelques Membres miniſtériels ont déploré avec énergie le ſort du *Procureur-Général;* celui-ci s'étoit tu juſques-là : paroiſſant alors enhardi par cette ouverture déſintéreſſée de ſes amis, il a parlé pour lui-même, & donné un libre cours à ſes plaintes.

On propoſoit déja de renouveller les proclamations ſévères faites en 1750, contre les émeutes populaires, & de demander au vice-Roi, au nom du Parlement, de faire rechercher & arrêter les auteurs du pillage, quand un Membre nommé *Jelverton* s'y eſt oppoſé, en déclarant nettement que ce n'étoit pas là le cas d'uſer de rigueur; que la miſère du peuple rendoit ſon emportement excuſable; qu'il ne s'étoit d'ailleurs paſſé ici rien de bien ſérieux, & qu'il étoit au-deſſous de la dignité du Parlement de s'interpoſer chaque fois que le peuple jugeroit à propos de manifeſter ſon reſſentiment contre un Membre qui en auroit bleſſé les intérêts dans ſes diſcuſſions.

» Quoi ! s'eſt écrié le Magiſtrat indigné, le ra-

» vage de ma maiſon, le projet de me maſſacrer » ſont ici des bagatelles! le vol & l'aſſaſſinat y » trouvent des défenſeurs, & la ſédition un *Sé-* » *néchal!* «

Pourquoi non, a répondu l'antagoniſte, *puiſque le Miniſtère y a bien une AME DAMNÉE?*

On peut imaginer quel tumulte une altercation ſi indécente a dû occaſionner. Les eſprits plus modérés ſont enfin venus à bout de rétablir le calme; on a fait embraſſer la victime de la ſédition, & ſon apologiſte: mais le temps de la ſéance ne s'en eſt pas moins écoulé dans ces vains débats, & l'aſſemblée définitive a été remiſe au 24 Novembre dernier: on ne tardera pas à être inſtruit de ce qui peut s'y être paſſé.

Je le demande à tout pere de famille éclairé, à tout citoyen à qui ſon repos, celui de ſes parens, de ſes amis eſt cher, ces terribles préliminaires de la liberté, n'en diminuent-ils pas un peu les avantages? Quel eſt l'homme de quelque choſe qui ne doive pas trembler, & l'homme de rien qui puiſſe s'applaudir des exploſions de ce genre? Celui-ci n'a rien à y gagner; celui-là peut tout y perdre. Si le Procureur-Général n'avoit pas eu le bonheur de ſe ſouſtraire aux recherches de la troupe aveugle qui le ſuivoit, il auroit probablement été mis en pièces: il auroit été impoſſible de ſe diſpenſer de le venger judiciairement. Le meurtre d'un homme comme il faut, & les ſupplices de la canaille, tels auroient donc été les premiers ornemens du berceau de la liberté *Irlandoiſe*.

Encore une fois, dans les deux claſſes quel eſt l'individu qui n'auroit pas pu ſe dire : J'ai couru le riſque d'être l'infortuné ! Et quel eſt celui auſſi à qui cette idée à l'approche d'une révolution ne devroit pas glacer le ſang !

Mais, dira-t-on, il faut donc tendre le col au joug de la tyrannie ; il faut écarter la moindre penſée de l'affranchiſſement ! il faut..... c'eſt autre choſe : j'ai déja, il y a long-temps, poſé des principes que je crois vrais & ſalutaires à ce ſujet. Ils n'ont pas été accueillis ! Vraiment, je le crois bien. Le peuple ne peut pas, & les grans ne veulent pas les entendre.

Au reſte, pour déſabuſer tous ces adorateurs de la licence *Britannique*, il ne manqueroit peut-être à l'hiſtoire de ce ſiècle-ci, qu'un ſeul trait : c'eſt que les troubles de l'*Irlande* s'accommodaſſent, même ſans la réforme des griefs ſi chaudement développés : c'eſt que les repréſentans du peuple laiſſaſſent ſubſiſter le joug qui l'écraſe, après avoir reçu le prix de leur condeſcendance : c'eſt que les 40,000 hommes raſſemblés, ſoudoyés, enrégimentés pour le ſoutien de la liberté publique s'évanouiſſent, dès que les moteurs ſecrets de la ligue, les artiſans cachés de cet épouvantail trouveroient plus d'avantage perſonnel pour eux à les faire diſparoître qu'à les retenir ſous le drapeau : rien n'eſt plus poſſible ; & ſi l'on s'en rapportoit à plus d'un indice, on pourroit peut-être dire que rien n'eſt plus probable ; c'eſt ce que la ſuite nous apprendra.

PORTUGAL.

ON dit communément que les nouvelles heureuſes, non plus que les revers, n'arrivent pas ſeules.

Le proverbe ſe vérifie en ce point, au grand plaiſir des partiſans de la défunte Société. Tandis qu'une main puiſſante ouvre ſon tombeau, & ranime d'un coup de baguette ſes cendres preſque éteintes, ſon plus violent perſécuteur éprouve à ſon tour l'inſtabilité des choſes humaines : il eſt preſque au point où il a réduit la Congrégation qui le regarde comme le véritable auteur de ſa perte.

On ſe ſouvient que le fameux Marquis de *Pompal* a perdu ſon crédit, ſes honneurs, ſes places, ſa conſidération même, en perdant le maître qui l'avoit élevé. Une ſimple détention d'abord, & enſuite un exil dans une de ſes maiſons, avoit paru au nouveau Gouvernement une expiation ſuffiſante de ſa grandeur éclipſée. Peu-à-peu la rigueur, & l'envie de la manifeſter ſe ſont accrues. On a autoriſé les délations contre lui : on a accueilli les plaintes.

Il s'eſt cru obligé de ſe juſtifier : mais comme je l'ai déja obſervé plus d'une fois, ſoit qu'il n'y ait que les gens ſans pouvoir qui ſoient réduits à publier des apologies, & que cette néceſſité ſeule ſoit l'indice d'un crédit anéanti, comme d'une

haine prépondérante ; ſoit qu'en tâchant à démontrer ſon innocence, l'homme qu'on accuſe humilie ſes accuſateurs, & leur faſſe attacher plus d'importance à ſa conviction ; ſoit que dans ce cas particulier-ci les preuves fâcheuſes l'emportaſſent ſur les efforts juſtificatifs, le fruit de cette tentative a été envers l'ex-Miniſtre un redoublement de ſévérité : ſa garde a été redoublée ; ſes amis écartés avec plus de ſoin ; & ſa perſonne traitée comme celle d'un criminel réſervé à un exemple éclatant.

Le chagrin dévancera probablement ſoit le ſuccès des manœuvres de ſes ennemis, ſoit les réſolutions ſanglantes de la juſtice : mais ſous quelque point de vue qu'on enviſage ſa conduite paſſée, & ſa ſituation préſente, on ne peut diſconvenir que ſon extrême caducité ne ſoit un bonheur pour lui. Quand nous liſons dans les anciennes hiſtoires ces ſortes de revers, nous nous livrons à la ſurpriſe, comme s'il s'agiſſoit des anecdotes les plus inouies : & nos ieux ſont tous les jours frappés d'incidens plus extraordinaires que tout ce que l'imagination des romanciers, ou la bizarrerie de la fortune a jamais inventé de plus étonnant.

FRANCE.

FRANCE.

TANDIS que l'*Angleterre* porte à un excès inconcevable ſes dépenſes & ſes efforts, ſa rivale, moins exténuée, montre auſſi moins d'inquiétude & de beſoins. Un ſimple emprunt d'environ 60 millions paroît le ſeul expédient auquel le Gouvernement *François* ſe croie obligé de recourir.

Les zélateurs auſtères des mœurs antiques voient avec douleur que ce ſoient encore des *rentes viagères :* cette reſſource leur ſemble auſſi dangereuſe que facile : & leurs murmures ſont ſecondés par les réflexions chagrines de cette eſpèce de cenſeurs qui ne tiennent compte à un Miniſtre que des nouveautés ; qui ne regardent un homme en place, comme un grand adminiſtrateur, que quand il s'ouvre des ſentiers inconnus avant lui. Les obſervateurs qui ne veulent ni fronder, ni s'allarmer inconſidérement, ſe bornent à remarquer en général dans les préambules des nouveaux édits fiſcaux, mais ſur-tout de celui qui annonce l'emprunt dont il s'agit ici, un air de ſimplicité qui les frappe.

» Nos peuples ont été témoins de l'étendue des forces que nous avons déployées pendant cette année. Nous n'avons pu le faire ſans des dépenſes très-conſidérables ; mais en même-temps que nous nous ſommes procuré des reſſources extraordinaires, nous avons augmenté nos revenus au moyen

des économies, des améliorations & des réformes exécutées dans le département de nos finances ; &, d'après le compte qui nous a été rendu, nous venons de reconnoître que, par l'effet de ces diverſes opérations, il ſubſiſte encore en ce moment une *exacte balance entre nos revenus & nos dépenſes fixes & ordinaires.*

Cependant nous avons compris dans ces dépenſes tous les rembourſemens annuels que nous continuons exactement, quoique les Arrêts rendus ſous le feu Roi en euſſent autoriſé la ſuſpenſion, dès l'époque d'une guerre, & pendant ſa durée. Un tel état de finance eſt ſans doute auſſi ſatisfaiſant que les circonſtances peuvent le permettre ; mais il nous oblige à trouver de nouvelles reſſources pour ſuppléer aux intérêts des emprunts que la continuation de la guerre rend indiſpenſables. Celui que nous ouvrons aujourd'hui, conſiſte dans une création de cinq millions de rentes viagères à dix pour cent ſur une tête, à neuf ſur deux, à huit & demi ſur trois, & à huit ſur quatre, le tout avec la retenue du dixième ; & nous avons d'autant plus volontiers adopté ces conditions, que la faculté de placer ſur diverſes têtes, diminue l'inconvénient moral des rentes viagères, en facilitant des arrangemens domeſtiques, & des placemens convenables à l'intérêt des familles.

Les principes d'exactitude & de bonne foi que nous nous ſommes propoſés, & que nous voulons ſuivre conſtamment, nous auroient mis dans la néceſſité d'impoſer une ſomme équivalente aux intérêts de l'emprunt que nous venons de déterminer, ſi nous n'étions pas, dès-à-préſent, certains de nous procurer une augmentation de revenu proportionnée, & même ſupérieure, par l'*arrangement prochain du*

nouveau bail de nos Fermes générales, dont nous ſommes occupé ; nous avons encore en vue d'autres diſpoſitions utiles à nos Finances ; ainſi, nous nous trouvons heureuſement diſpenſé d'établir cette année aucune de ces impoſitions qui, étant permanentes, ou ne devant ceſſer qu'avec l'extinction des capitaux, ou des intérêts auxquels elles ſervent de gage, ſont néceſſairement les plus à charge à nos peuples.

Nous voudrions être également ſûr de pouvoir les garantir des contributions paſſagères qui finiſſent avec la guerre ; ce n'eſt pas que nous ne rendions juſtice aux ſentimens de zèle & d'affection avec leſquels nos fidèles Sujets ſe porteroient à concourir aux beſoins qu'entraînent les circonſtances ; mais, plus inquiets peut-être qu'eux-mêmes, de leurs tributs & de leurs ſacrifices, nous différerons d'y recourir auſſi long-temps que notre ſageſſe nous le permettra ; mais nous le ferons alors avec confiance, au moment où ces ſecours nous deviendront néceſſaires ; & nous ſerons alors jaloux de montrer à nos ennemis, comme ils l'éprouvent déja par la valeur de nos guerriers, qu'il n'eſt aucune ſorte d'efforts que nous ne puiſſions attendre d'une nation dès long-temps diſtinguée par ſon attachement à ſes Rois, & par ſon dévouement à leur gloire, &c. «

Suivent dix articles qui contiennent les diſpoſitions uſitées pour ces ſortes d'édits ; permiſſion à toute eſpèce de perſonnes, même les *étrangers non naturaliſés*, même les *Sujets des Puiſſances armées contre la France*, même les *Religieux* & *Religieuſes* de s'intéreſſer dans l'emprunt, &c.

On ne ſera pas étonné que ce ſupplément ait

paru néceſſaire, ſi l'on rapproche l'état actuel des dépenſes de celui des revenus, & peut-être ce parallèle eſt-il intéreſſant, utile même dans la circonſtance actuelle, pour prouver quelles ſont les reſſources de la *France* comparées à celles de l'*Angleterre*.

Leur dette nationale eſt en ce moment à-peu-près au même point, du moins les arrérages à payer ſemblent différer bien peu : on les évalue de part & d'autre à environ cent vingt millions: ainſi il n'y a point peut-être ſur le reſte du globe de Puiſſance qui ait en revenu ce que ces deux Royaumes payent en rentes conſtituées pour des capitaux aliénés : & il s'en faut bien que tous les capitaux qu'elles ont englouti par anticipations ſoient repréſentés par ces intérêts, puiſqu'il y en a en *loteries*, en *viager*, en *conceſſion*, &c. c'eſt-à-dire en objets qui ne laiſſent point de traces, preſque autant qu'en engagemens durables : de ſorte qu'on peut ſuppoſer ſans craindre de déroger à la vérité, que les deux Couronnes de *France* & d'*Angleterre*, indépendamment de leurs revenus courans, ont conſumé depuis cent ans environ dix milliars aux dépens de leur poſtérité ; c'eſt plus que ne vaut le ſol même où leur Empire eſt reconnu.

Pour ſupporter ce fardeau, ou pour ſe conſoler d'y être ſoumiſes, elles ont en numéraire effectif, circulant, l'une environ, dit-on, 1600 millions d'eſpèces ; l'autre ſeulement 700. Mais cette inégalité apparente eſt bien réparée du côté

de la *Grande-Bretagne* par les effets de ſa banque, qui ayant heureuſement pour elle un crédit ſoutenu juſqu'ici, & n'étant pas limité pour le nombre, doublent, triplent, décuplent peut-être la maſſe des eſpèces livrées à la circulation. Juſques-là il n'y a point de différence ſenſible : mais où l'on commence à en appercevoir, c'eſt dans les revenus exiſtans ſans effort, ou du moins produits par des efforts auxquels on eſt accoutumé.

En *Angleterre* ils rendent à peine 10 millions ſterling, ou 230 à 240 millions *tournois ;* &, comme on le voit aujourd'hui, quand les diſſipations héroïques excèdent cette ſomme, le ſurplus ne peut être fourni que par des expédiens qui ne le ſont guère.

En *France*, comme on l'a vu dans le Mémoire de l'Abbé *Terray*, l'État a de revenu fixe environ 366 millions ; & en voici l'emploi.

Arrérages des dettes publiques . . .	120 mill.
Département de la guerre ci-devant à 114 m. aujourd'hui	80.
Marine ci-devant 30 mill. aujourd'hui	80.
Affaires étrangères	12.
Maiſon Royale	36.
Maiſon des Princes	11.
Penſions, environ	20.
	359.

Ce point de vue ſeul doit être déſeſpérant pour l'*Angleterre* ; car enfin avec un patrimoine comme celui-là, s'il eſt permis de parler ainſi, dans quelque département que la *France* ſoit obligée de faire couler plus d'or, elle n'a beſoin que d'un ſupplément modique. Les 60 millions qu'elle emprunte aujourd'hui, ajoutés aux fonds déja conſacrés à la marine, y jettent tout-d'un-coup une abondance ſupérieure, même en quelque ſorte au beſoin. La *Grande-Bretagne* ne peut l'égaler qu'en ſacrifiant à la détreſſe préſente le fonds de ſes plus précieuſes reſſources.

Et qu'on y prenne garde, l'année prochaine la *France* aura encore naturellement ſes 366 millions de revenu : ſi la fortune lui a été moins favorable ; ſi, pour accélérer le ſuccès, elle veut donner une ſecouſſe encore plus forte aux affaires, indépendamment de la confiance publique, qui probablement ne ſe refuſeroit pas au Gouvernement, elle auroit la reſſource infaillible d'un impôt ; comme le Roi dans ſon dernier préambule le donne à entendre : & les peuples s'y prêteroient ſans murmure dans l'eſpoir de hâter par cette contribution la fin des déſaſtres communs.

Mais l'*Angleterre* n'aura plus l'année prochaine un nouvel octroi à concéder à une nouvelle *Compagnie des Indes :* elle n'aura plus un nouveau cadaſtre des terres à dreſſer, comme on dit que c'eſt le plan des Miniſtres d'y procéder cette année ; il ſemble donc que par le ſimple cours na-

turel, inévitable des choſes, une lutte entre ces deux Etats ne peut ſe terminer, pour peu qu'il dure, qu'à l'avantage du premier.

Mais il y a long-temps que les choſes ſont ainſi, & cependant l'évènement définitif a toujours démenti la probabilité ! je l'avoue.

LES *Comédiens* ne doivent pas être les diſtributeurs de la gloire : il ſeroit indécent, dangereux peut-être de leur laiſſer uſurper cette prérogative délicate : cependant c'eſt quelquefois un bien qu'ils puiſſent par des alluſions heureuſement indiquées, ou ſervir d'interprètes au vœu du Public, ou lui donner à lui-même le moyen de le manifeſter.

Mais, comme je l'ai obſervé l'année dernière, pour que ces ſortes d'exploſions ſoient flatteuſes, il faut en écarter juſqu'au ſoupçon du manège : voilà pourquoi celle dont feu M. *de Voltaire* s'eſt vu l'objet, & la victime, étoit plutôt une momerie puérile qu'un triomphe. Par la même raiſon un armateur de *Dunkerque*, nommé *Royer*, diſtingué par des traits de courage, vient, à ce qu'on me marque de *Paris*, d'y jouir de cette eſpèce d'ovation dans toute ſa pureté.

Montré & accueilli à la Cour avec éclat, il s'eſt trouvé à *Paris* à une repréſentation du *Déſerteur*. L'acteur qui jouoit le rôle du grenadier *Montauciel*,

en disant : *Buvons à la santé de nos guerriers*, a paru le fixer : l'allusion a été saisie avec empressement par quelques personnes qui l'ont sentie, & qui connoissoient apparemment le brave corsaire : l'Acteur enhardi par cet accueil, a ajouté, & du *Capitaine Royer.* Alors l'enthousiasme est devenu général ; & le Public entier instruit de ce qui l'excitoit, l'a partagé.

Si les Commandans de *la Belle-Poule*, ou de *la Surveillante ;* si celui du défunt *bonhomme Richard* étoient de même apperçus à nos Spectacles, l'assemblée leur payeroit sans doute, & avec justice, le même hommage : elle ne mettroit point de distinction entre des hommes que le talent, & la valeur rendent égaux. Qu'il me soit permis de faire à ce sujet une courte réflexion sur des détails affligeans que l'on me mande de *Brest*, & de presque tous nos ports.

Depuis qu'il existe une marine en *France*, il y existe aussi une jalousie décidée entre deux classes d'hommes qui ne devroient peut-être connoître d'autre rivalité que celle du service. La marine *royale*, ou militaire par essence, a été consacrée à la Noblesse qui n'en a pas laissé flétrir la gloire. La marine *marchande*, souvent militaire par occasion, a été dirigée par des mains moins illustres, qui l'ont souvent honorée. Il semble qu'il n'auroit pas été difficile d'introduire dans ce service le régime qui fait fleurir celui de terre ; &, sans ôter à la naissance les distinctions qui lui sont dûes, d'accorder au talent les grades qu'il justifie.

Malheureuſement cette police n'a pu ſe naturaliſer dans notre marine *militaire*. La capacité dénuée du nom n'a jamais pu, que bien difficilement, franchir les barrières que lui oppoſoient l'uſage & l'eſprit de corps : il en réſultoit, non pas qu'elle n'eût point de bons Officiers, mais qu'elle n'avoit pas tous ceux qu'elle auroit pu avoir. Des hommes faits pour retracer les exploits des *Duguay-Trouin*, des *Jean Barth*, languiſſoient dans l'inutilité, ou épuiſoient dans le grapillage obſcur de la *courſe* un héroïſme, des talens qui auroient pu honorer, & ſauver la nation.

Au commencement de cette guerre l'eſprit reſtaurateur qui a eſſayé de revivifier toutes les parties de notre *marine*, n'a pas négligé ce point eſſentiel : les Officiers *marchands* ont été aſſociés à la claſſe de héros dont ils s'étoient déja montrés tant de fois dignes de partager l'uniforme : & les équipages auxquels ils ont été incorporés, ont parfaitement prouvé par les ſuccès quel redoublement de forces ils tiroient de ce mélange.

Malheureuſement dans les réformes délicates on n'oſe, ou l'on ne peut pas faire tout ce que la raiſon conſeille, & ce que le bien exigeroit. En appellant les deux claſſes rivales à une communauté de ſervices, on n'a pas cru devoir les confondre ſous une dénomination commune : on a cru devoir non-ſeulement laiſſer ſubſiſter la diſtinction ; mais même créer un titre qui la rappellât ſans ceſſe. Les marins entés ſur la tige *mili-*

taire ont été désignés par le nom d'*Officiers auxiliaires;* qualité qui semble indiquer une intrusion, & justifier la répugnance des enfans légitimes du corps.

De là a dû résulter un fonds d'antipathie réciproque, plus vif qu'avant le rapprochement, & plus souvent manifesté, parce que les occasions en étoient plus fréquentes. Il étoit impossible que la caste inférieure n'affectât souvent l'égalité, & que la supérieure ne regardât cette ambition comme un outrage pour elle.

Tant que les flottes ont tenu la mer, la rigueur de la discipline, & l'occupation continuelle ont enchaîné les semences de division : mais on assure que le repos du désarmement les fait éclore avec une activité funeste : le Corps veut, dit-on, forcer les *Officiers auxiliaires* à dépouiller à terre l'uniforme qui caractérise leur adoption, & peut en imposer à l'œil.

On ajoute que cette prétention humiliante a déja produit l'effet inévitable qui devoit en résulter, & que l'épée a été prise plusieurs fois pour juge entre des hommes également délicats, dont les uns veulent s'assurer une prééminence qu'ils croient leur être due, tandis que les autres se refusent à reconnoître une supériorité qui semble les dégrader. Ce seroit un grand malheur, sans doute, que cette disposition mutuelle des esprits, si la sagesse du Ministère ne trouve promptement un moyen de tout concilier.

Ce n'eſt même pas tout : par un autre malheur ces hommes courageux déja marqués dans l'exercice de leurs fonctions d'une eſpèce de ſceau flétriſſant, y ſont appellés avec une formalité non moins humiliante, qui devient journellement contre l'intention du Gouvernement, ſans doute, dans la bouche des intermédiaires chargés de la notification des ordres, une occaſion de les mortifier vivement.

Louis XIV, créateur de la marine en *France*, plus par orgueil peut-être que par des idées bien nettes de ſon utilité, porta dans cette génération faſtueuſe le deſpotiſme qui ſignaloit preſque toutes les actions de ſa vie. Il voulut avoir des matelots, comme il avoit des ſoldats; il conſacra par des loix les *claſſes*, comme les milices, & les fit exercer avec la même rigueur. Tous les hommes que le voiſinage de la mer déterminoit à vouer leur vie à cet élément, furent inſcrits ſur des livres qui devenoient pour eux un titre de ſervitude.

Et on ne ſe borna pas à y comprendre ces individus ſi utiles qu'on mépriſe d'autant plus qu'ils ſont plus néceſſaires : les patrons même des barques, les Capitaines des vaiſſeaux marchands furent également enchaînés ſous le nom d'*Officiers mariniers :* cette égalité miſe entre les têtes & les bras de la marine *marchande* parut juſtifiée par l'énorme diſtance qu'on établit entre celle-ci & la marine *Royale.*

Dans la nouvelle conſtitution, il ſemble qu'il

auroit fallu détruire les veſtiges d'un eſclavage affligeant ; il auroit fallu éviter de laiſſer l'apparence d'une corvée ignominieuſe à un ſervice que l'on ſe propoſoit de rendre honorable ; & c'eſt ce qu'on a malheureuſement omis : ce qui expoſe les Officiers *auxiliaires* à des mortifications vraiment intolérables.

Les ſubalternes chargés de la diſtribution des ordres les en inſtruiſent ſouvent avec auſſi peu de cérémonie, & dans les mêmes termes que s'il s'agiſſoit d'appeller à ſon bord un ſimple matelot claſſé. J'ai vu des intimations de cette nature qui ſembloient dénoter une envie de chagriner un homme ſuſpect, plutôt que d'inſtruire de ſon emploi un homme utile & précieux.

Dans une nation comme la nôtre de ſemblables procédés doivent amener de l'aigreur, & bientôt du découragement. La délicateſſe même du ſervice auquel ces braves *auxiliaires* ſont aſſociés, doit les rendre plus ombrageux, plus ſenſibles, ſur tout ce qui peut intéreſſer l'honneur.

D'ailleurs ce ſont des citoyens, des hommes diſtingués dans une claſſe utile, qui, ſur leurs bords obſcurs, avant leur métamorphoſe, ont eu cependant des commandemens réels ; en conſentant à paſſer ſur des navires plus brillans, ce n'eſt ni l'opprobre, ni l'eſclavage qu'ils ſe ſont attendus à y trouver ; & ils n'ont pas dû craindre que la carrière où ils ſe propoſoient de rendre à la patrie des ſervices plus déſintéreſſés,

ne fit éclore pour eux que des amertumes & des affronts.

Eſt-il poſſible que nous ne profiterons jamais de l'exemple de ces rivaux dont nous corrigeons quelquefois ſi glorieuſement l'orgueil, & de qui nous avons l'imprudence de louer, d'admirer, d'imiter, préciſément ce qui n'eſt digne ni d'éloges, ni d'admiration, ni d'envie. Leur marine *royale* ne compte pas au nombre de ſes droits celui d'avilir leur marine *marchande*.

Le Lord Capitaine de vaiſſeau du Roi, ne croit ni ſon honneur compromis, ni ſon bâtiment ſouillé, parce que ſes ordres y ſont exécutés par des hommes qui ont navigué pour la proſpérité de la paix, avant que de contribuer aux calamités de la guerre : & le Gentilhomme à qui l'âge ne permet encore que d'aſpirer aux grades, ne rougit point de s'inſtruire, de ſe former ſous les ordres d'un Commandant qui les a obtenus par ſon mérite perſonnel, & non par celui de ſes ancêtres.

Héros ! qui reprenez l'habitude de les battre, ſongez que le moment où il leur a été permis de s'enorgueillir de voir votre gloire éclipſée, eſt préciſément celui où l'injuſte jalouſie que j'attaque, vous avoit le plus impérieuſement ſubjugués. C'eſt en foudroyant l'ennemi, & non en humiliant vos compatriotes qu'il faut vous illuſtrer. Quand vous ne craindrez point d'avoir des égaux, vous ne trouverez jamais de vainqueurs.

A L'AUTEUR DES ANNALES.

PERMETTEZ-moi, Monſieur, d'interrompre un moment vos ſérieuſes occupations, & les bien intéreſſantes leçons que vous ne ceſſez de donner aux hommes, pour vous communiquer une hiſtoriette que je crois propre à vous amuſer un moment : on l'aſſure vraie : il eſt ſingulier qu'elle n'ait pas été plus connue.

Dans les démolitions & fouilles faites cette année à *Belleville*, & dans tous les environs de *Montmartre*, par ordre de la police, on a trouvé une pierre avec une inſcription gravée en caractères *Romains* très-liſibles ; en voici la figure & l'arrangement.

J. C.
J.
L.
E.
C. H.
E. M.
I. N.
D. E.
S. A. N. E. S.

Vous vous doutez que la curioſité, & l'empreſſement des voiſins ont dû être extrêmes. Après de grans efforts pour interpréter ce que pouvoit déſigner cette ſuite de lettres initiales, & former quelque ſiſtême ſur le lieu, on n'a pas cru pouvoir mieux faire que de ſoumettre ce

monument aux Juges illuſtres pour qui l'antiquité n'a point de profondeur, à MM. les *Académiciens de l'Académie des Belles-Lettres :* on l'a voituré à *Paris* à grans frais ; on a nommé des Commiſſaires : ceux-ci ont tenu des ſéances ; ils ont conſulté les antiquaires les plus célèbres, les plus verſés dans la connoiſſance des hiéroglyphes.

On déſeſpéroit de jamais pénétrer le ſens de ce myſtère, quand le bedeau de *Montmartre*, inſtruit de cet horrible embarras, & curieux d'admirer de près une pièce de ſon pays qui donnoit la torture aux plus beaux génies de la Capitale, s'eſt tranſporté à *Paris*. Au premier aſpect de la pierre, il l'a reconnue, & expliquée.

Elle avoit fait long-temps le coin d'une maiſon ſituée ſur le carrefour, par où l'on paſſe pour monter aux carrières de plâtre dont le canton eſt plein. Il y a deux chemins, l'un pour les *voitures*, l'autre plus court, pour les *ânes* employés en grand nombre à ce tranſport. C'eſt ce dernier ſentier que l'auguſte hiéroglyphe indiquoit,

ICI LE CHEMIN DES ANES.

Par le laps de temps on avoit fait de la pierre une borne, & enſuite la borne s'étoit enterrée.

Encore un mot ſur les inſcriptions, puiſque nous en ſommes ſur ce ſujet : paſſons de *Montmartre* à *Ferney :* l'intervalle eſt grand. Le nouveau propriétaire, comme vous le ſavez, Monſieur, s'eſt emparé du cœur de ſon prédéceſſeur

en achetant ſes domaines : cette relique eſt placée dans une eſpèce de chapelle décorée avec un petit faſte philoſophique aſſez gentil.

L'autel où il repoſe eſt entouré, dit-on, de portraits de Rois, de Miniſtres, &c. parmi leſquels ſe retrouve l'infatigable M. *d'Alembert:* & ſur la châſſe du cœur défunt, on lit ces mots, adreſſés apparemment aux portraits : *Mes mânes ſont conſolés, puiſque mon cœur eſt au milieu de vous.* Je ne crois pas qu'il ſoit poſſible de rien imaginer de plus froid.

Ce que la préſence de ce cœur en nature a de touchant n'eſt-il pas effacé par l'affectation de l'entourer de tableaux, & par le diſcours qu'il leur adreſſe ? Quelle conſolation, je vous prie, pour le défunt, de voir ſon cœur au milieu de ces effigies ? Ne pourroit-on pas dire, en ſtyle de M. *d'Alembert*, c'eſt bien-là de l'amitié en peinture.

Il me ſemble qu'il auroit été bien plus attendriſſant, bien plus noble, bien plus vrai, de laiſſer le cœur tout ſeul environné ſimplement d'emblêmes funèbres, & de graver ſur le ſupport

Quando ullum invenient parem,

ou toute autre inſcription, ſoit *françoiſe*, ſoit *latine*, qui préſentât à-peu-près le même ſens ; mais le langage du ſentiment n'eſt pas du reſſort de ces Meſſieurs : en feignant de s'occuper de leur défunt ami, c'eſt pour eux-mêmes qu'ils travaillent ; & le pauvre abuſé n'auroit jamais eu d'eux un grain d'encens, s'il leur avoit été défendu de crier en le brûlant, » obſervez bien que c'eſt nous qui l'offrons. «

EXAMEN
DE CETTE QUESTION:

*S'IL ne ſeroit pas utile à l'*Europe *en général d'affranchir toutes les* Colonies, *& de ſe borner avec elles à de ſimples relations de commerce, libres & volontaires.*

AMOUR tu perdis Troye ; & s'il y a jamais eu un motif de guerre pardonnable, c'étoit celui-là : ſe battre pour ſa femme, ou pour ſa maîtreſſe, c'eſt ſe battre pour quelque choſe ; la nature y porte ſouvent ; la raiſon le permet quelquefois : & comme ce que l'on ſe diſpute alors n'eſt appréciable ni en argent, ni d'aucune autre manière, il faut bien recourir au droit du plus fort.

Mais tout eſt bien changé ſur cet article comme ſur le reſte : ce n'eſt plus pour des *Hélènes* qu'on met les Villes en cendres ; les Princes ne ſe battent plus que pour les *beaux yeux de leur caſſette :* c'eſt la *toiſon d'or* qu'ils s'arrachent, & certainement il eſt impoſſible d'imaginer une cauſe de maſſacre tout-à-la-fois plus honteuſe, plus horrible, & plus inconſéquente, puiſque leurs prétentions pécuniaires pourroient toujours s'évaluer en argent ; & qu'après avoir égorgé des millions d'hommes pour les faire valoir, jamais

ils ne retirent, même en espèces, l'équivalent de ce qu'ils ont dépensé.

Et encore quand au moins ce sont des Provinces que l'on s'envie, que c'est pour s'assurer l'hommage lucratif des peuples que l'on se tiraille, on conçoit que le conquérant & l'ancien possesseur peuvent s'aveugler : les idées de grandeur attachées aux usurpations royales, ou à l'étendue des domaines d'une Couronne, font illusion à l'un sur ses larcins ; le droit de propriété justifie la résistance de l'autre : depuis les invasions de *Bacchus* dans l'*Inde*, jusqu'au.... jusqu'au dernier coup de canon tiré sur la terre ferme en *Europe*, un faux point d'honneur a pu tromper & les victimes de ces débats sanglans, & leurs auteurs.

Mais quand c'est pour ce qu'on appelle le *commerce* qu'on ébranle le monde ; quand ce sont des Marchands de *poivre*, de *canelle*, de *sucre*, qui versent le sang par torrens, le comble du ridicule se joint à celui de l'atrocité, comme de l'injustice : il n'y a plus là ni excuses, ni prétextes valables ; les vrais Philosophes déplorent avec bien de l'amertume l'avilissement de l'espèce humaine sacrifiée à de si indignes motifs : &, sans même être Philosophe, pour peu qu'on y réfléchisse, après avoir lu dans les Gazettes les traits de bravoure de nos *Achilles*, on est tout surpris d'avoir admiré des exploits qui aboutissent définitivement à acquérir ou à perdre une vilaine petite supériorité mercantile.

Telle est aujourd'hui cependant la situation de

Europe : ce ſont des courtiers qui en mettent s peuples aux mains : ſes Rois ne ſont plus ue des détailleurs avides, qui ſe conteſtent à oups de canon le droit de mieux garnir leurs outiques, & de rançonner plus lucrativement s chalans.

Ce n'eſt pas même à toutes ſes Puiſſances que ette ignominie eſt propre ; le *Danemarck*, la *Suè-*, la *Ruſſie* n'ont pas la force, ou la facilité d'y articiper en grand : l'*Allemagne* n'en a point ıſqu'ici l'occaſion ni l'envie ; l'*Italie* ſemble y voir renoncé : c'eſt donc entre la *France*, l'*Angleterre*, l'*Eſpagne*, & la *Hollande*, que le beau roit d'approviſionner les marchés d'*indigo*, de *ıfé*, de *toiles*, &c. & de caſſer la tête aux portes-allès plus actifs ou plus accommodans, ou de faire échigner par eux, ſe débat avec le tapage ue nous entendons.

Encore les *Hollandois*, aſſez ſages depuis quelue temps pour reſter ſeulement témoins des quelles, ſe bornent-ils à en tirer le profit ; ils vuent doucement les poches des combattans penant toute la durée du duel : mais entre les trois utres la fureur eſt réelle, & les coups ſérieux.

Cette fièvre même ſemble s'établir à des inervalles réglés : à en juger d'après l'expérience es retours ſe fixent de dix en dix, ou au plus de uinze en quinze ans. Y a-t-il un quinquina cable de la chaſſer & de la prévenir ? Je le crois : uel eſt-il ? L'affranchiſſement général des *Coonies*. C'eſt ce qu'il faut examiner : & avant tout

il faut prouver que si l'on n'avoit pas de Colonies, la rivalité du commerce n'engendreroit point de guerres.

§. I.

Que c'est la propriété des Colonies *qui donne lieu aux guerres maritimes modernes.*

JE ne parle ici que des Colonies de l'*Amérique*: c'est à elles seules qu'appartient aujourd'hui ce nom. Nos autres possessions dans le reste du monde ne sont que des *comptoirs*, des *échelles* établies sur des terrains étrangers. Le Cap de *Bonne-Espérance* même n'est qu'une auberge bien située, où le vin est assez bon, & l'hôte un peu cher. Nos isles de *France* & de *Bourbon* ne sont que des guérites de sentinelles. *Goa* est une promenade un peu gâtée par les terriers des inquisiteurs; *Macao* une prison; *Madras*, & tous les postes des *Anglois* aux *Indes* sont des entrepôts dont ils n'estiment le sol qu'autant qu'il leur fournit des magasins commodes & sûrs: ce n'est donc qu'au *Nouveau-Monde* que les *Européens* ont de véritables domiciles, des propriétés territoriales incorporées avec les métropoles, des *Colonies* dignes de ce nom, c'est-à-dire des rameaux conservant des rapports directs & forcés avec les tiges qui les ont produits.

Or c'est l'idée, ce sont les privilèges de la propriété qui nous rendent en *Europe* si sensibles, si

rageux, ſi acharnés, ſur tout ce qui con-
ne ces filiations éloignées. De ſimples comp-
s où l'on ne fait qu'un commerce d'échange
traînent pas autant d'aigreur dans les con-
rences, & n'inſpirent pas un déſir ſi violent
la ſupériorité.

D'abord on n'eſt pas chez ſoi : quelque foi-
, ou quelque ſtupide que ſoit la Puiſſance ſur
terrain de laquelle on ſe trouve établi, on
ſe porte pas tout-d'un-coup à lui manquer
olument d'égards, au riſque de s'en faire un
emi & un allié à ſes concurrens.

D'ailleurs ce n'eſt jamais qu'un ſuperflu borné
'on peut en recevoir : le Marchand entrepoſeur
chète qu'autant qu'il eſt à-peu-près ſûr de
vendre : s'il voit du doute, il ſuſpend ſes ex-
ditions ; il n'eſt chargé d'un fardeau ſans action
l'autant qu'il l'a bien voulu : quand il n'a
s commis cette imprudence, il n'eſt pas in-
iet de voir arriver des prétendans à une moiſ-
n onéreuſe ; s'il l'a commiſe, il peut en être
ulagé par les nouveaux venus ; il ne com-
ence donc pas par ſe fâcher : le ſang-froid,
réflexion qu'exigent ſes opérations écartent
dée des excès dont les avantages ſeroient in-
rtains, & les dangers préſens.

De plus, ſi le trafic de ces échelles eſt réelle-
ent lucratif, l'abondance des gains ſuſpend,
mouſſe, ou même prévient les plaintes que pour-
oit occaſionner la jalouſie : perſonne n'étant
uné par la concurrence, perſonne n'élève des

cris bien amers dans la nation même, qui voit avec inquiétude des rivaux approcher de la source de ses bénéfices : si au contraire ce négoce n'est pas fructueux, on l'abandonne, ou il languit tellement qu'il ne peut être pour personne un objet d'envie.

Aussi, je le répète, le commerce par *comptoirs* n'a presque jamais fait naître de guerres. Les anciens qui n'en avoient pas d'autres, l'ont toujours fait paisiblement. S'il a occasionné des ruptures éclatantes entre les *Génois*, les *Vénitiens*, & les *Pisans*, aux siècles des *Croisades*, c'est qu'on y vouloit joindre des propriétés ; c'est que des intrigues de terre faisoient passer sur les flottes des fureurs que les simples intérêts de la mer ne leur auroient pas communiquées.

Si les *Portugais*, & les *Hollandois* ont rougi de leur sang les paisibles mers des *Indes*, & désolé pour leurs querelles des rivages qui ne leur appartenoient pas, c'est d'*Europe* que partoient les ordres sanguinaires : c'étoit moins le commerce qu'ils s'envioient que les droits civils qu'ils se contestoient. Les *Hollandois* dépouilloient les sujets du tyran dont ils avoient brisé les fers ; & ceux-ci défendoient par la force des possessions où la force venoit les troubler ; c'étoient des ennemis, & non des concurrens qui se déchiroient.

Il paroît donc certain que les opérations du commerce n'appellent pas essentiellement les ravages de la guerre, quand tous les Marchands qui s'en mêlent, également étrangers au pays dont

approprient les productions, ne diſputent
: eux que d'induſtrie, d'activité, ou de bon-
: mais quand ce ſont des propriétaires qui
eſurent, les intérêts ſont bien plus vifs, &
valité bien autrement ardente.

ir la police *Européene* des Colonies moder-
les domaines de l'*Amérique* étant & en gé-
l, & en particulier exploités au profit de
étropole, les colons faiſant une portion di-
, individuelle, de la nation à qui ils repor-
leurs denrées, & le ſol qu'ils fertiliſent fai-
partie du territoire ſoumis à la Couronne
es régit, rien de ce qui intéreſſe l'un ne peut
indifférent à l'autre : ce n'eſt pas la revente
ils s'occupent; c'eſt la vente primitive qui
de de leur exiſtence; & c'eſt ce qui doit les
trembler d'avoir des rivaux : s'ils ne placent
leurs denrées, ils mourront de faim, puiſ-
ls n'ont pas d'autre revenu.

i le laboureur qui vit du produit de ſa terre
voit ſoupçonner ſes voiſins de nourrir en
ivant les leurs le projet de l'affamer; ſi les
ſons, dont leurs champs ſe couvrent, pou-
ent l'expoſer à voir pourrir la ſienne dans ſa
ge, & qu'une police impérieuſe n'enchaînât
ſa défiance & ſon reſſentiment, ſans doute à
que ſillon que les charrues rivales traceroient
portée, il y auroit un choc entre lui, & les
urs de cette fécondité meurtrière : voilà pré-
ment ce qui ſe paſſe entre nos Couronnes de-
qu'elles ont eu la malheureuſe politique de
travaſer dans un autre monde, & d'attacher

cris bien amers dans la nation même, qui voit avec inquiétude des rivaux approcher de la source de ses bénéfices : si au contraire ce négoce n'est pas fructueux, on l'abandonne, ou il languit tellement qu'il ne peut être pour personne un objet d'envie.

Aussi, je le répète ; le commerce par *comptoirs* n'a presque jamais fait naître de guerres. Les anciens qui n'en avoient pas d'autres, l'ont toujours fait paisiblement. S'il a occasionné des ruptures éclatantes entre les *Génois*, les *Vénitiens*, & les *Pisans*, aux siècles des *Croisades*, c'est qu'on y vouloit joindre des propriétés ; c'est que des intrigues de terre faisoient passer sur les flottes des fureurs que les simples intérêts de la mer ne leur auroient pas communiquées.

Si les *Portugais*, & les *Hollandois* ont rougi de leur sang les paisibles mers des *Indes*, & désolé pour leurs querelles des rivages qui ne leur appartenoient pas, c'est d'*Europe* que partoient les ordres sanguinaires : c'étoit moins le commerce qu'ils s'envioient que les droits civils qu'ils se contestoient. Les *Hollandois* dépouilloient les sujets du tyran dont ils avoient brisé les fers ; & ceux-ci défendoient par la force des possessions où la force venoit les troubler ; c'étoient des ennemis, & non des concurrens qui se déchiroient.

Il paroît donc certain que les opérations du commerce n'appellent pas essentiellement les ravages de la guerre, quand tous les Marchands qui s'en mêlent, également étrangers au pays dont

s'approprient les productions, ne diſputent tre eux que d'induſtrie, d'activité, ou de bonur : mais quand ce ſont des propriétaires qui meſurent, les intérêts ſont bien plus vifs, & rivalité bien autrement ardente.

Par la police *Européene* des Colonies moders les domaines de l'*Amérique* étant & èn géal, & en particulier exploités au profit de Métropole, les colons faiſant une portion diſte, individuelle, de la nation à qui ils reporit leurs denrées, & le ſol qu'ils fertiliſent faiit partie du territoire ſoumis à la Couronne i les régit, rien de ce qui intéreſſe l'un ne peut re indifférent à l'autre : ce n'eſt pas la revente nt ils s'occupent ; c'eſt la vente primitive qui cide de leur exiſtence ; & c'eſt ce qui doit les re trembler d'avoir des rivaux : s'ils ne placent s leurs denrées, ils mourront de faim, puiſ'ils n'ont pas d'autre revenu.

Si le laboureur qui vit du produit de ſa terre uvoit ſoupçonner ſes voiſins de nourrir en kivant les leurs le projet de l'affamer ; ſi les oiſſons, dont leurs champs ſe couvrent, pouient l'expoſer à voir pourrir la ſienne dans ſa ange, & qu'une police impérieuſe n'enchaînât s ſa défiance & ſon reſſentiment, ſans doute à aque ſillon que les charrues rivales traceroient ſa portée, il y auroit un choc entre lui, & les teurs de cette fécondité meurtrière : voilà préément ce qui ſe paſſe entre nos Couronnes deis qu'elles ont eu la malheureuſe politique de xtravaſer dans un autre monde, & d'attacher

des fonds, cette révolution dans le Gouvernement n'en apporteroit aucune dans les jouiſſances perſonnelles : l'habitant de *Bordeaux*, de *Cadix*, de *Londres*, qui a acquis des habitations aux iſles, ou dans le Continent de l'*Amérique*, n'en ſeroit pas dépouillé ; ce n'eſt pas cette propriété-là dont il s'agit : nous n'examinons ici que la dépendance politique, & l'incorporation morale de ces diſtricts éloignés à tel ou tel Empire, incorporation qui entraîne des effets infiniment funeſtes pour ceux au profit de qui elle ſemble avoir été imaginée.

Le Souverain n'en tire rien : les droits modiques que lui rapportent, & les exactions multipliées dans le pays même, & les embûches dreſſées dans tous les ports aux bâtimens qui en voiturent les productions, & l'art avec lequel on en ſurcharge le ſecond débit, n'équivalent pas aux ſeules dépenſes de l'entretien des troupes, de l'Etat civil, des Bureaux, des Commis, de tout cet appareil tantôt effrayant, tantôt ridicule, mais toujours deſtructeur, de la tyrannie par laquelle nous prévenons les ſéparations.

Maintenant comptons ce que coûte une guerre dont leur défenſe eſt l'objet. Les milliards dont la *France* & l'*Angleterre* ſont endettées ne ſe ſont écoulés que par cette plaie-là ; ſans contredit le Gouvernement n'y a pas gagné : & par la même raiſon, la nation en corps y a énormement perdu, puiſque c'eſt elle qui reſte caution de ces engagemens auſſi ſous qu'accablans.

« Mais c'eſt ce commerce, dit-on, qui fait fleurir *Londres*, *Séville*, *Bordeaux*, *Nantes*, *Marſeille*, &c. Je ferai voir, tout-à-l'heure, qu'avec une

§. II.

Les Colonies *ſont a charge aux nations propriétaires.*

E ferme, une métairie bien affermée, à quelle diſtance qu'elle ſoit, eſt une poſſeſſion utile, e revenu vient vous trouver par-tout, & avec raiſon que vous vous applaudiſſez d'avoir fait un ſi bon emploi de l'argent que vous vez placé : mais ſi vous ne trouviez pas de iers ; ſi, contraint de la faire valoir par des fleurs, tout ce produit s'évaporoit en frais, ou oins en comptes d'exploitations : ſi de plus, à que période de dix, ou de quinze années, il falleſſuyer un gros procès, des ſaiſies, qui nonlement interceptaſſent toute eſpèce de reur des revenus, mais même abſorbaſſent bien delà du capital & de la valeur du fonds ; vous hâteriez-vous pas de renoncer à une opriété auſſi accablante ? N'en regarderiez-us pas l'abandon comme une opération ſage ? ne vous reprocheriez-vous pas comme une travagance ridicule l'obſtination à la conſerver ? oilà cependant ce que nous faiſons avec nos olonies.

Ce ne ſont pas les fortunes de quelques Particuliers dont elles ſont le ſiége, & la ſource qu'il ut conſidérer. Que la *Martinique*, la *Barbade*, u *Cuba* appartiennent à des Souverains de l'*Eu*pe, ou qu'elles ſe gouvernent en République, u qu'elles ſe donnent un chef, ſoit *créole*, ſoit tranger, peu importe à tous les propriétaires

des fonds, cette révolution dans le Gouvernement n'en apporteroit aucune dans les jouiſſances perſonnelles : l'habitant de *Bordeaux*, de *Cadix*, de *Londres*, qui a acquis des habitations aux iſles, ou dans le Continent de l'*Amérique*, n'en ſeroit pas dépouillé ; ce n'eſt pas cette propriété-là dont il s'agit : nous n'examinons ici que la dépendance politique, & l'incorporation morale de ces diſtricts éloignés à tel ou tel Empire, incorporation qui entraîne des effets infiniment funeſtes pour ceux au profit de qui elle ſemble avoir été imaginée.

Le Souverain n'en tire rien : les droits modiques que lui rapportent, & les exactions multipliées dans le pays même, & les embûches dreſſées dans tous les ports aux bâtimens qui en voiturent les productions, & l'art avec lequel on en ſurcharge le ſecond débit, n'équivalent pas aux ſeules dépenſes de l'entretien des troupes, de l'Etat civil, des Bureaux, des Commis, de tout cet appareil tantôt effrayant, tantôt ridicule, mais toujours deſtructeur, de la tyrannie par laquelle nous prévenons les ſéparations.

Maintenant comptons ce que coûte une guerre dont leur défenſe eſt l'objet. Les milliars dont la *France* & l'*Angleterre* ſont endettées ne ſe ſont écoulés que par cette plaie-là ; ſans contredit le Gouvernement n'y a pas gagné : & par la même raiſon, la nation en corps y a énormement perdu, puiſque c'eſt elle qui reſte caution de ces engagemens auſſi ſous qu'accablans.

« Mais c'eſt ce commerce, dit-on, qui fait fleurir *Londres*, *Séville*, *Bordeaux*, *Nantes*, *Marſeille*, &c. Je ferai voir, tout-à-l'heure, qu'avec une

correſpondance libre, ces Villes n'en fleuriroient pas moins : elles fleuriroient même davantage, parce que leur proſpérité ne ſeroit jamais interrompue par des intervalles de déſaſtres. Un an de guerre ; & l'on ne s'en apperçoit que trop aujourd'hui, y fait couler plus de larmes, y écraſe plus de maiſons, que dix ans du commerce le plus heureux n'y font pouſſer de cris de joie, ou n'y élèvent de fortunes.

Mais d'ailleurs ces Villes ſont-elles à elles ſeules les nations dont elles ornent les rivages ? Ce manouvrier de *Champagne* à qui l'on arrache le pain de ſa famille, pour payer le ſubſide avec lequel on arme la flotte qui protégera *St.-Domingue*, eſt-il dédommagé de la détreſſe dans laquelle il expire par la ſplendeur où vit un Commiſſionnaire de *Guyenne*, & un Armateur de *Bretagne* ? Sous le point de vue le plus favorable, les *Colonies* ne ſeroient qu'un bénéfice privé, & un déſaſtre général : par cela ſeul la poſſeſſion n'en eſt donc pas un bien pour la nation propriétaire.

Que ſeroit-ce ſi l'on examinoit l'influence des Colonies ſur l'*Europe*, du côté moral, & du côté phyſique ; ſi l'on calculoit ce que coûtent aux mœurs, à la population, à la nobleſſe même de notre race ces terribles propriétés ; combien de vices nous ſont venus des iſles avec les tréſors que nous en arrachons ; combien la richeſſe y eſt ſcandaleuſe, & la pauvreté ou mépriſable, ou infortunée ; combien de générations s'y ſont englouties, s'y engloutiſſent tous les jours, ſoit par les excès de l'opulence, ſoit par le déſeſpoir de la misère !

Des *Européens* que l'eſpérance aveugle y conduit, ou qu'une ambition légitime y pouſſe, la moitié y périt, avant même d'avoir pu ſonder le ſol où ils diſparoiſſent : les autres partagés entre des plaiſirs qui n'écartent ni l'ennui, ni le dégoût, languiſſent plus qu'ils ne vivent.

Le ſeul mélange des couleurs y eſt une ſource de déſordre & d'ignominie : ſoit que la ſervitude rende les *Nègres* plus vicieux, ſoit que les vices des *Nègres* ajoutés à la ſervitude aient corrompu la corruption même, les deux races s'aviliſſent également, quand elles s'iſolent, & quand elles ſe mêlent.

Le plus doux des ſentimens, l'amour même y eſt avili ; pour le noir ce n'eſt qu'une conjonction que la loi dédaigne de conſacrer ; pour le blanc, c'eſt une proſtitution qui le ravale à une eſpèce dégradée, une véritable beſtialité que la nature punit par le ſceau ineffaçable dont elle en marque les fruits ; ainſi la flétriſſure, le ſcandale, une mort prématurée, voilà le partage de preſque tous ceux qui paſſent aux iſles, qui y vivent, ou qui y naiſſent. Pour un politique cette propriété des iſles eſt un malheur : aux yeux d'un moraliſte c'eſt un fléau.

§. III.

Que la propriété que nous nous réſervons ſur les Colonies en eſt la ruine.

Suivons toujours la comparaiſon d'une *ferme*, d'un *bordage* exploité au profit d'un propriétaire

: nos Colonies ne ſont que cela. Or que
n d'un richard voluptueux, qui, voulant
:r à la *Chauſſée-d'Antin*, & avoir une mé-
ı *Saintonge*, exigeroit du fermier, qu'il
›yât à *Paris*, en nature, le *foin*, le *vin*,
qu'il recueille auprès de la *Rochelle*? Ne
t-il pas pour un fou? Et ce caprice, s'il ſe
, n'entraîneroit-il pas la ruine abſolue
ıreur, ou celle du maître, & même celle
deux? Eh bien, que faiſons-nous avec
›ſurde police qui aſſujettit toutes les iſles
›uvoir débiter que par la voie de l'*Eu-*
qu'un ſoleil ardent force la terre à leur
ıer?

lenteurs, les dangers, les avaries, ſont
irement ſupportées par la marchandiſe,
le vendeur : & dans les deux cas, l'une
chérie, ſans que l'autre y faſſe de moin-
:rtes.

homme qui a acquis par des erreurs auda-
ıent & emphatiquement haſardées, plus
›mmée que ne lui en auroient donné des
, le P. de *Monteſquieu*, n'a pas manqué de
ler à juſtifier, à accréditer la manutention
:rit l'*Amérique* & ſes habitans : il réprouve
itude perſonnelle qui y eſt établie & qui
ıais été nuiſible, blâmable, que dans ces
es dégradées; & il applaudit à la ſervitude
ue où nous retenons les maîtres mêmes de
laves qu'il veut qu'on affranchiſſe.

›bjet, dit-il, des *Colonies* eſt de faire le
nerce à de meilleures conditions qu'on ne
ıit *avec* les peuples voiſins, *avec* leſquels

Des *Européens* que l'espérance a
duit, ou qu'une ambition légiti
moitié y périt, avant même
le sol où ils disparoissent :
entre des plaisirs qui n'é
le dégoût, languissent pl

Le seul mélange des
de désordre & d'ignor
rende les *Nègres* plus
des *Nègres* ajoutés
la corruption mê
également, qu
se mêlent.

Le plus
y est avili
tion que
blanc,
espèce
natu
ma
il
exil ! Des prisons ! Des maisons de for-
ou les malheureux assez aveugles pour s'y
laisser renfermer, ne travaillassent, ne vécussent,
n'existassent que pour le profit des administra-
teurs impitoyables qui s'en sont réservé les clefs!
On y a bien réussi.

On veut, par le moyen des Colonies, faire un

(1) Esprit des Loix, liv. XXI. Chap. XXI.

(2) C'est une chose remarquable que presque par-tout où M. *Montesquieu* se trompe, il écrit mal : & malheureusement quoiqu'on en dise, une négligence fastidieuse défigure le style des trois quarts de son *Esprit des Loix* ; on s'en appercevra un jour ; les panégyriques s'éclipseront, & la vérité restera.

ce que l'on ne le fait avec les autres peu-
peut pas refuser des avantages mu-
nc voulu, par un ſiſtême réflé-
un aux Colonies. On a donc
de toutes les prérogatives
hommes, d'individus rai-
ar enfin en matière de
rivaux que le moins
l du négoce eſt de
qui a préſidé à
plus excluſif en-
avide envers les co-
peuples, il eſt donc vrai
ordre ſocial au dernier rang
d'un homme puiſſe en réduire un

e déſavantage des Colonies qui perdent la
té du commerce, ajoute le même Ecri-
, eſt viſiblement compenſé par la protec-
de la Métropole, qui la défend par ſes
es, ou la maintient par ſes loix «. Quelle
ction! quel maintien!

temps de paix nos Armateurs les rançon-
, nos Marchands les épuiſent, nos préten-
loix les écraſent, les Directeurs venus de
ités les déſolent; des *Commandans*, des *In-*
zs, eſcortés chacun d'une armée de Com-
de Valets, de confidens tous affamés, preſ-
ous tirés de la lie de nos villes, tous dé-
nés à faire une fortune rapide par le crédit
urs maîtres, viennent fondre ſur ces triſtes
es.

Toujours rivaux, toujours oppoſés, toujours ennemis, ſouverains chacun dans leur département, dépendans l'un de l'autre en apparence, & ne pouvant pourtant s'enchaîner réciproquement que quand il s'agit de faire le bien ; mais deſpotes abſolus, quand il eſt queſtion du mal, c'eſt avec un joug de fer qu'ils régiſſent les colons. Ces derniers, eſpèces de monſtres en politique, moitié militaires, moitié citoyens, n'éprouvent de ces deux états que ce qu'ils ont d'amertume & de dangers, la rapidité des injuſtices, & la lenteur des réparations.

Et pour comble ces mêmes Officiers armés d'un pouvoir ſi tyrannique, on ne les laiſſe en place qu'un court eſpace de temps : au bout de trois ans on les change ; de ſorte que ce que l'avidité, l'ignorance, l'embarras du noviciat, la nouveauté du climat, le défaut abſolu de toute eſpèce de connoiſſances, s'ils ſont étrangers, la ſurpriſe, l'engouement de leur élévation, s'ils ſont naturels du pays, peuvent leur faire commettre de fautes, ils ont le temps d'en accabler la Colonie : mais au moment où ils ſongeroient peut-être à les faire oublier s'ils ont du talent, & de l'ame, on leur en ôte le pouvoir. Il eſt de l'eſſence de ce ſiſtême qu'ils puiſſent toujours être les tyrans du diſtrict qu'on leur abandonne, & preſque jamais les bienfaiteurs.

Ajoutons à cette adminiſtration contraire à toute eſpèce de raiſon l'oubli d'une juriſprudence fixe pour ces départemens éloignés, l'incertitude où cette omiſſion laiſſe les Particuliers, & les

les facultés arbitraires qu'elle donne aux tribunaux, la dépendance où ils sont restés de la Métropole dans presque toutes leurs difficultés civiles, & la nécessité de venir implorer une décision définitive à 1500 lieues de chez soi pour les moindres débats, après en avoir acheté plusieurs à prix d'or sur le lieu.

Ajoutons cette obligation de tirer de la Métropole, & les amusemens du luxe, & les ressources de la nécessité, obligation qui étouffe tout germe d'industrie, sans éteindre les besoins; obligation qui les met sans cesse à la discrétion des usuriers de l'*Europe* toujours attentifs à les approvisionner avec assez d'épargne pour qu'ils soient éternellement plus voisins de la disette que de l'abondance; parce que dans cette situation ils payent plus cher ce qu'on leur apporte, & livrent à plus bas prix ce qu'on leur enlève : voilà une partie des calamités qui affligent nos isles en temps de paix, & le fruit des loix bienfaisantes que l'*Europe* leur rend en *échange de la liberté* : c'est une langueur qui tue toute espèce non-seulement d'émulation, mais de prospérité.

En temps de guerre cette léthargie se change en des tortures cruelles. Au premier coup de canon la disette des approvisionnemens étrangers les dévore, & leurs propres richesses les accablent. Les denrées de toute espèce, dont l'habitude leur a fait une nécessité, montent à un prix énorme, parce qu'il ne leur en arrive plus : les productions de leurs terres baissent dans la même proportion, parce qu'on ne les emporte plus.

S'ils se hasardent à les confier à la mer, c'est bien pis : l'intervalle entre eux & nous est semé de pièges que l'avidité leur a tendus. Une foule de forbans à qui l'usage & l'inconséquence donnent des noms honnêtes, arment en *course*. Le négociant bienfaisant devenu voleur impitoyable, ne se pique plus que de semer par-tout l'épouvante & l'horreur. Le corsaire de *Londres* pille son ancien correspondant de *Bordeaux* ; celui-ci s'intéresse dans les armemens qui réduiront au désespoir vingt honnêtes familles avec qui il a été lié à *Bristol*. Le contre-coup de ces larcins se fait sentir à *St.-Domingue*, à la *Jamaïque*, dont les côtes sont souvent de plus ravagées par des escadres pompeuses.

Ainsi les colons tyrannisés en tout temps, dépouillés au loin, égorgés chez eux, pleurent en larmes de sang la destinée qui les condamne à être également victimes de nos caprices, & de nos fureurs, à se voir également sacrifiés, en temps de paix à notre avidité, en temps de guerre à notre barbarie : est-ce donc là une situation bien douce ! Et ne leur assurons-nous pas une compensation bien *visible* de la liberté que nous leurs ôtons !

§. IV.

Que l'affranchiſſement des Colonies *ſeroit l'opération la plus avantageuſe, pour elles, & pour l'*Europe.

SUPPOSONS maintenant que toutes les Puiſſances ſe déterminent à rendre aux Colonies une liberté dont la privation nous eſt nuiſible à tous : qu'on ſe borne avec elles à des correſpondantes motivées par les beſoins réciproques, à des échanges dont la matière exiſte déja, & ne pourroit que ſe multiplier à l'infini, qu'en réſultera-t-il ?

D'abord ce ſeroit un grand ſujet de guerre de moins : je l'ai prouvé. Les cargaiſons n'étant plus un tribut que la force put exiger ; chaque rivage offrant un aſile, & des richeſſes à tous les pavillons qui y arboreroient le ſignal de la paix, comme de l'induſtrie ; on ne ſeroit plus ſi ſouvent tenté de les troubler.

On ne les inſulteroit pas, parce qu'on auroit, comme je l'ai dit, intérêt à ménager l'amitié des habitans, & qu'on craindroit de leur donner des protecteurs intéreſſés dans les rivaux témoins de l'outrage : on ne s'y inſulteroit pas réciproquement, parce que dans les cas même d'aigreur, & de rancune, rarement la fermentation iroit au point d'amener des exploſions ſanglantes ; & que d'ailleurs il ſe trouveroit ſur-le-champ une autorité neutre, capable d'en arrêter les premiers ſimptômes.

Aujourd'hui on ne rougit point dans les conſeils des Princes, dans les ſéances parlementaires, de dire : » Si dans telle ou telle iſle on ne faiſoit » pas de ſucre, ceux qu'on fait pour nous-là & » là ſe vendroient bien plus cher : tâchons de » deſſécher, de brûler les habitations où l'on » exerce une induſtrie qui déconcerte la nôtre. « Si ce n'eſt pas là ce qui ſe dit en propres termes, c'en eſt au moins l'équivalent.

Mais après l'acte d'affranchiſſement, comme je l'ai déja obſervé, on ne feroit plus ce raiſonnement de l'avarice entée ſur la propriété. Ce ſeroit l'affaire du cultivateur baſané de l'autre tropique de chercher des correſpondances capables de ſe débarraſſer de ſes productions ; il n'y auroit pas de raiſons pour que nous préféraſſions de voir la *Jamaïque* en valeur, plus que *St.-Domingue*, ou la *Guadeloupe*.

Notre unique intérêt alors ſeroit d'avoir du *ſucre*, de l'*indigo*, du *coton*, au meilleur marché poſſible, & par conſéquent qu'on multipliât les plantations à l'infini. Celui des colons devenus leurs maîtres, & jouiſſans ſeuls du fruit de leurs travaux, ſeroit d'en faciliter la conſommation, d'ouvrir aux nations étrangeres toutes les voies les plus avantageuſes d'échange & d'exportation: ainſi d'une part leur proſpérité, loin de nous allarmer, deviendroit pour nous un avantage auquel nous nous empreſſerions de contribuer ; de l'autre notre avidité ne leur donneroit pas ſur nous un avantage dont ils puſſent abuſer. La fécondité univerſelle en ſeroit le contre-poids :

les mains empreſſées à nous fournir ſe multiplieroient en proportion des demandes (1).

Mais, dira-t-on, pour que cette ſpéculation produiſe les bons effets que vous en attendez, il faudroit une condition impoſſible, c'eſt-à-dire un concert impraticable entre les Puiſſances intéreſſées : il faudroit que toutes ſe déterminaſſent au même moment à proclamer l'affranchiſſement, ſans quoi celle qui haſardera la première d'en donner l'exemple en ſera la dupe :

Note importante.

(1) Dans les objets du luxe, ou du moins dont on peut ſe paſſer, la liberté engendre la concurrence, & la concurrence prévient la tyrannie ; & ceux que nous tirons des iſles ſont de ce genre : mais c'eſt à ces objets ſeuls qu'il faut reſtreindre ces principes ſi follement & ſi cruellement appliqués de nos jours, à la ſeule matière qui n'en fût pas ſuſceptible : ils ſont auſſi admirables, auſſi efficaces quand il s'agit du *ſucre* & du *cacao*, qu'ils ſont meurtriers quand on les applique au *bled*, & au *pain*.

On ne meurt jamais faute de *caſſonade*, ou de *chocolat* ; on peut ſans danger, ou les payer un moment plus cher, ou attendre en s'en privant que le renchériſſement même ait fait baiſſer le prix en appellant l'abondance : il n'en eſt pas de même du *pain*, comme je l'ai prouvé, & comme je le prouverai encore ailleurs ; différence eſſentielle que n'ont pas ſaiſie nos prétendus Philoſophes modernes, auſſi dangereux ſouvent par les abus qu'ils font de la verité, que par l'emploi qu'ils ſe permettent du menſonge.

ne pouvant plus forcer perſonne de l'approviſionner, tandis que les autres conſerveront encore le régime lucratif, elle ſera tout-à-la-fois dénuée & rançonnée: on lui vendra cher, parce qu'elle aura perdu le droit de mettre elle-même le prix à ce qu'elle achète : on voudra acheter d'elle à bon marché, parce qu'on aura celui de ſe fournir ailleurs : elle ne profitera point de la concurrence, puiſque tous les autres colons encore enchaînés ne pourront la venger des caprices des ſiens qui ne le ſeront plus ; & par la même raiſon, ceux-ci ne conſultant à l'avenir que leurs intérêts directs dans ce qu'ils tireront d'elle, la forceront de payer par des ſacrifices la préférence que les anciens prix lui feroient perdre.

Voilà bien l'objection dans toute ſa force; mais elle n'eſt impoſante qu'en apparence; le moindre examen la fait évanouir.

1°. Cette inégalité dans l'exiſtence des Colonies ne ſubſiſteroit pas long-temps ; dès qu'il y en auroit une d'affranchie, il faudroit bien que les autres le devinſſent. La première Puiſſance qui auroit le courage éclairé de donner cet exemple, forceroit, ſans même le vouloir, les autres à le ſuivre.

Qu'elles le veuillent, ou non, je ne crains pas d'avancer que ſi la révolution du Continent de l'*Amérique* s'affermit; ſi le Congrès eſt vainqueur, & que la paix prochaine conſacre le pavillon naiſſant qui commence à flotter ſur ces mers, la fin de ce ſiècle-ci, ou au plus tard le commen-

cement de l'autre, verra le Nouveau-Monde détaché ſans retour de l'ancien : la grande opération que je conſeille ici ſe ſera faite d'elle-même, ſans l'*Europe*, malgré l'*Europe*, & au grand préjudice de l'*Europe*, qui n'aura pu ni la modifier, ni y mettre des conditions.

2°. La crainte que ce retranchement volontaire inſpire eſt abſolument chimérique : il eſt prouvé par l'expérience que ce n'eſt pas toujours la nation propriétaire d'une denrée quelconque, qui a la faculté de la conſommer à meilleur marché : ce principe eſt vrai, ſur-tout de toutes ces ſuperfluités éloignées que le commerce fournit au luxe plus encore qu'au beſoin.

Les *Pays-Bas* par exemple n'ont point de poſſeſſions aux *iſles*, comme ils n'ont point de *vignobles* en *Champagne*, ou en *Bourgogne*. Cependant ni le *ſucre*, ni le *café*, ni le *vin* de *Nuits*, ou de *Sillery* ne ſont plus chers à *Bruxelles*, à *Gand*, à *Anvers*, qu'à *Paris*, qu'à *Rheims*, qu'à *Dijon*. La *Suiſſe*, l'*Allemagne* de même achètent toutes les productions de l'*Amérique* ; l'*Italie* n'en eſt approviſionnée auſſi que de la ſeconde main ; & dans toutes ces contrées elles ſont à un prix plus ſupportable qu'en *France*, en *Hollande*, en *Angleterre*.

3°. Ce que le fait établit à cet égard, le raiſonnement l'explique. Il eſt aiſé de concevoir que quand vous recueillez vous-même une production de quelque eſpèce quelle ſoit, (toujours le pain excepté) perſonne ne vous en apporte ;

quand au contraire on vous en ſait dépourvu, il y a émulation, rivalité entre les Marchands qui peuvent prétendre à vous fournir; & cette rivalité les rend bien plus dépendans de vous, que le beſoin ne peut vous rendre dépendans d'eux. Il s'établit en très-peu de temps un tarif inconnu, inſenſible, mais très-réel, qui eſt bien plus à l'avantage du conſommateur étranger, qu'à celui du propriétaire.

A peine la réſolution dont je parle ſeroit-elle adoptée fermement par une des trois Couronnes que les ſpéculations de tous les *ſucriers* de l'autre monde ſe tourneroient vers elle: il y auroit diſpute à qui obtiendroit ſa pratique; & ſi, comme je l'ai dit, elle joignoit à ce ſacrifice adroit la précaution d'ouvrir ſes ports, de renverſer ces guérites odieuſes, où des eſpions, ſous le nom de *Commis*, des pirates ſous celui de *Gardes*, des inquiſiteurs ſous celui de *douaniers*, inſultent, pillent, ruinent le commerce; qu'elle offrit à l'importation un aſile franc, libre, abſolument dégagé de toute contrainte, non-ſeulement elle ne craindroit plus la diſette, mais elle deviendroit l'entrepôt de l'abondance, & la véritable propriétaire des iſles: il ne ſe vendroit pas dans les deux mondes une livre de *café*, un pot de *rum*, qui n'eût comparu ſur ſes marchés, & ne fût venu lui rendre hommage en lui payant un tribut.

Ce ſeroit autre choſe, je l'avoue, ſi au moment où elle romproit la chaîne abſurde & funeſte qui l'écraſe elle-même autant que ſes colons, une de

ſes rivales pouvoit la renouer, & faire rentrer ſous le joug ces eſclaves à peine familiariſés avec la liberté. Alors ſans doute cette heureuſe uſurpatrice pouvant donner des loix à un hémiſphère entier, régneroit impérieuſement ſur l'autre. Ce ne ſeroit qu'en prodiguant l'or que la gourmandiſe *Européene* pourroit obtenir l'entrée d'un magaſin déſormais unique : mais c'eſt ce qui ne pourroit pas arriver.

Les trois Couronnes intéreſſées ſont aſſez puiſſantes pour ſe faire des maux affreux en ſe diſputant des propriétés que leur deſpotiſme affoiblit : elles ne le ſont pas aſſez pour les aſſervir au moment où l'une d'elles, après les avoir revivifiées par le don de la liberté, ſe borneroit au droit, & à la gloire de les protéger.

Je ſuppoſe que ce ſoit la *France* qui faſſe ce préſent à *Saint-Domingue*, à la *Martinique*, à la *Guadeloupe*, eh bien, que diront, que feront les *Anglois*, les *Eſpagnols* ? Iront-ils, comme au temps des découvertes, planter leur pavillon ſur ces rivages couverts d'hommes policés, courageux ; & devenus d'autant plus redoutables qu'en repouſſant des ennemis injuſtes, ce ſeroient leurs domaines, leurs foyers, le bien de leur poſtérité qu'ils auroient à défendre ? Leur diroit-on, comme autrefois, qu'il eſt de l'eſſence de toutes les terres de l'*Amérique* d'appartenir à des dominateurs *Européens*, & que la liberté aux *Antilles* doit néceſſairement engendrer l'eſclavage ?

Non ſans doute, on ne le diroit pas : ſi, ſans le

quand au contraire on vous en fait dépr[illegible]ctachés ; il y a émulation, rivalité entre les Mar[illegible] la force peuvent prétendre à vous fournir ; &[illegible], celles-ci lité les rend bien plus dépendans d[illegible] mere intérêt, le beſoin ne peut vous rendre dép[illegible]e des deux au- Il s'établit en très-peu de temps un [illegible]randiſſement de inſenſible, mais très-réel, qui [illegible] l'avantage du conſommateur ét[illegible] du propriétaire.

A peine la réſolution do[illegible] adoptée fermement par un [illegible]; & même bien plus, que les ſpéculations de [illegible]propriété libre, animant tre monde ſe tourner[illegible]ns, y multiplieroit les roit diſpute à qui ob[illegible], & par conſéquent le beſoin ſi, comme je l'ai dit [illegible] adroit la précaution [illegible] verſer ces guérite[illegible] obtenir des *Antilles*, & de ſous le nom de C[illegible] des retours avantageux, il *Gardes*, des inq[illegible] y porter nos *vins*, nos inſultent, pille[illegible], nos draps, nos *chapeaux*, &c. Dès offrit à l'impo[illegible] libre, & que notre débit pourra lument déga[illegible] par une autre concurrence, la ba- ment elle n[illegible] deviendro[illegible] ritable pr[illegible] pas dans[illegible] pot de r[illegible] & ne f[illegible] un tri[illegible]

C[illegible] où [illegible] l'é[illegible]

[illegible] d'abord pouvez-vous vous [illegible] éternellement cette métamor- [illegible] chaque minute accélère ? Croyez-vous [illegible] toujours dans un état de mort ces criſali- [illegible] vos débuts même échauffent, & dans le [illegible] le feu que vous allumez ſans ceſſe au- [illegible] développe inſenſiblement la vie ? [illegible] de leur maturité arrivera tôt ou tard ; [illegible] vous n'avez pris aucune précaution pour les

issance, par l'habi-
vous échapperont,
iront chercher ail-
, que vous ne les au-
nir de vous.

le seul peut-être où il soit
uissances de l'*Europe* de pré-
l'introduction d'une industrie
, & de se conserver, au défaut
rongeur, aviliſſant, inique, qui
, des correſpondances honnêtes,
ntages seront solides, parce qu'ils
roques.

certain que si nous voulons continuer à
s gains énormes sur nos fabriques, & sur
oductions des isles; si nous prétendons que
réoles travaillent toujours chez eux pour
us; & reçoivent de nous les fruits de nos
opres travaux au prix qu'il nous plaira d'y
ttre; si nous avons la folie & l'injustice d'as-
er à continuer de les rançonner ainsi double-
nt, nous nous abusons, & nous ne tarderons
à être punis de cette aveugle avidité. Leur
lustrie exaltée par le besoin trouvera mille
yens d'éluder le despotisme de la nôtre, & le
ntinent seul de l'*Amérique* est un vaste attelier,
nos propres mains sement aujourd'hui les
mes d'une rivalité dont nous ne tarderons pas
effentir les effets.

Mais si, ouvrant une fois les ieux à la raison,
regardant comme des hommes, comme nos

Toujours rivaux, toujours oppoſés, toujours ennemis, ſouverains chacun dans leur département, dépendans l'un de l'autre en apparence, & ne pouvant pourtant s'enchaîner réciproquement que quand il s'agit de faire le bien; mais deſpotes abſolus, quand il eſt queſtion du mal, c'eſt avec un joug de fer qu'ils régiſſent les colons. Ces derniers, eſpèces de monſtres en politique, moitié militaires, moitié citoyens, n'éprouvent de ces deux états que ce qu'ils ont d'amertume & de dangers, la rapidité des injuſtices, & la lenteur des réparations.

Et pour comble ces mêmes Officiers armés d'un pouvoir ſi tyrannique, on ne les laiſſe en place qu'un court eſpace de temps: au bout de trois ans on les change; de ſorte que ce que l'avidité, l'ignorance, l'embarras du noviciat, la nouveauté du climat, le défaut abſolu de toute eſpèce de connoiſſances, s'ils ſont étrangers, la ſurpriſe, l'engouement de leur élévation, s'ils ſont naturels du pays, peuvent leur faire commettre de fautes, ils ont le temps d'en accabler la Colonie: mais au moment où ils ſongeroient peut-être à les faire oublier s'ils ont du talent, & de l'ame, on leur en ôte le pouvoir. Il eſt de l'eſſence de ce ſiſtême qu'ils puiſſent toujours être les tyrans du diſtrict qu'on leur abandonne, & preſque jamais les bienfaiteurs.

Ajoutons à cette adminiſtration contraire à toute eſpèce de raiſon l'oubli d'une juriſprudence fixe pour ces départemens éloignés, l'incertitude où cette omiſſion laiſſe les Particuliers, &

les

matières comparée avec celle des objets que nous pouvons donner en échange, ne tardera pas à s'établir invariablement.

Alors les retours ſeront plus ſûrs, plus prompts, plus faciles. Vingt Négocians peut-être dans chaque nation perdront le moyen d'acquérir des fortunes giganteſques; mais la nation entière y gagnera: &, en ſuppoſant qu'il y en eût une en *Europe* à qui cette révolution dût inſpirer quelque effroi, quelle eſt elle?

Eſt-ce la *France* à qui le bon marché de ſa main-d'œuvre, la patience, la ſobriété, la dextérité, le génie de ſes ouvriers, aſſure une ſupériorité inconteſtable en tout genre d'induſtrie? Ce bon marché a été malheureuſement altéré de nos jours par une funeſte politique; mais il peut renaître encore: il renaîtroit certainement, ſi l'incident dont il s'agit ici, étoit la ſuite d'un ſiſtême volontaire & réfléchi: une ſemblable démarche ameneroit bien d'autres réformes, bien d'autres améliorations: nous ſerions alors de vrais *Prométhées*: nous animerions l'*Amérique*; mais le feu divin ne ſe borneroit pas à vivifier la ſtatue, & le Sculpteur lui-même en reſſentiroit l'heureuſe influence.

Eſt-ce l'*Eſpagne* qui auroit à redouter cette régénération, & l'équilibre enfin établi entre les échanges des deux mondes? Elle qui n'y entre pour rien; elle qui n'eſt aujourd'hui que le canal d'une abondance que ſes ennemis s'approprient; elle qui n'eſt que la géolière de ſes colons, & l'inſtrument de l'avidité qui les dépouil-

le ? Que lui importe que les *dentelles*, les *bas de soie*, les *étoffes d'or*, les *diamans*, le *papier*, les *draps fins*, les *toiles*, ceſſent à *Lima*, à *Quito*, à *Mexique*, d'être d'un prix extravagant, puiſque ce prix ne paſſe dans ſes mains que pour couler dans celles des négocians de *Londres*, d'*Amſterdam*, de *Bordeaux*, de *Lyon*, &c. & que ſouvent même la contrebande fruſtre ſon Gouvernement du grapillage financier, par lequel ſeul il en intercepte quelque petite portion : ce n'eſt donc pas elle qui perdroit à la juſte réduction de ces bénéfices abuſifs.

L'*Angleterre* pourroit s'en inquiéter ; mais ce ne ſeroit pas ſans doute pour les deux autres Couronnes une raiſon de balancer ſur ce grand coup d'Etat.

§. V.

*Que l'affranchiſſement de l'*Amérique *pourroit ſervir à libérer l'*Europe *d'une portion conſidérable de ſes dettes.*

Si je parlois à nos anciens Chevaliers, & qu'il y eût encore en ce monde des oreilles pour qui les mots d'*honneur*, de *gloire*, de magnanimité, en matière d'adminiſtration ſignifiaſſent quelque choſe ; ſi l'or n'étoit pas le dieu des adminiſtrations modernes, & le but peut-être forcé de toutes leurs ſpéculations, je leur dirois : Soyez nobles en faiſant un acte de ſageſſe ; joignez la gran-

la politique : ne ſongez pas à tirer un lu-
iliſſant d'un ſacrifice que votre propre in-
exige, ni à faire payer à vos colons un
t dont vous partagez les avantages ; mais
gage ne ſeroit entendu de perſonne.

illeurs le fardeau ſous lequel ſuccombent
iſſances que l'*Amérique* a empoiſonnées, a
oduit en partie par un attachement fou,
rai, mais effectif pour elle ; il ſeroit beau,
lur de l'affranchir gratuitement, & de ne
éſerver ſur elle que les droits, bien légers
es Empires, de la reconnoiſſance : vendons-
nc la liberté, puiſque tout eſt trafic ici-
k qu'après tout elle ne ſera peuplée que
s Marchands.

qui peut douter que chacune de ces iſles
ſoumît volontiers, ſoit à une contribution
lle, proportionnée à ſes facultés, envers
ciens maîtres, ſoit même à une répartition
pital de nos dettes, dont elle ſe chargeroit
à part d'acquitter les arrérages, & d'opérer
bourſement ? Qui peut douter qu'il n'y eut
é des créanciers un vif empreſſement à ac-
ces heureuſes hypothèques, & qu'à la ta-
effrayante de l'ancien monde, on ne pré-
la jeuneſſe brillante du nouveau pour lui
r ſes fonds ?

que cette opération pourroit produire, je
re : mais ce dont je ſuis ſûr, c'eſt qu'elle
prodigieuſement lucrative : on peut s'en
ne idée d'après un calcul qui ſe trouve dans

Aujourd'hui on ne rougit point dans les conſeils des Princes, dans les ſéances parlementaires, de dire : » Si dans telle ou telle iſle on ne faiſoit » pas de ſucre, ceux qu'on fait pour nous-là & » là ſe vendroient bien plus cher : tâchons de » deſſécher, de brûler les habitations où l'on » exerce une induſtrie qui déconcerte la nôtre. « Si ce n'eſt pas là ce qui ſe dit en propres termes, c'en eſt au moins l'équivalent.

Mais après l'acte d'affranchiſſement, comme je l'ai déja obſervé, on ne feroit plus ce raiſonnement de l'avarice entée ſur la propriété. Ce ſeroit l'affaire du cultivateur baſané de l'autre tropique de chercher des correſpondances capables de ſe débarraſſer de ſes productions ; il n'y auroit pas de raiſons pour que nous préféraſſions de voir la *Jamaïque* en valeur, plus que *St.-Domingue*, ou la *Guadeloupe*.

Notre unique intérêt alors ſeroit d'avoir du *ſucre*, de l'*indigo*, du *coton*, au meilleur marché poſſible, & par conſéquent qu'on multipliât les plantations à l'infini. Celui des colons devenus leurs maîtres, & jouiſſans ſeuls du fruit de leurs travaux, ſeroit d'en faciliter la conſommation, d'ouvrir aux nations étrangeres toutes les voies les plus avantageuſes d'échange & d'exportation : ainſi d'une part leur proſpérité, loin de nous allarmer, deviendroit pour nous un avantage auquel nous nous empreſſerions de contribuer ; de l'autre notre avidité ne leur donneroit pas ſur nous un avantage dont ils puſſent abuſer. La fécondité univerſelle en ſeroit le contre-poids :

§. VI.

*Que ce que j'ai dit ci-deſſus doit regarder le Continent de l'*Amérique, *autant que les* Iſles.

JUSQU'A préſent j'ai paru ne parler que de ces portions de terres détachées par la nature des deux grandes maſſes qui ſemblent former les deux principales diviſions du monde, & abandonnées pour ainſi dire à elles-mêmes au milieu de l'*Océan* : comme les productions en ſont différentes, ſur-tout en *Amérique*, de celles du Continent : comme le *ſucre* par exemple qui eſt le fruit eſſentiel des *Antilles*, ne croît que dans très-peu de contrées de la *terre ferme* ; & que celle-ci donne de l'*or*, de l'*argent*, dont la valeur ne dépend point du caprice, ni même de la concurrence des conſommateurs, des *diamans* qui réuniſſent l'énormité du prix à la petiteſſe du volume, & à la facilité de la récolte ; des *cuirs* qui ſont des richeſſes réelles, parce qu'elles ne coûtent rien que la peine de les aller enlever aux animaux que la nature en a gratifiés, quelques fourrures dont on peut en dire autant, on imagineroit peut-être que cette diſſemblance de moiſſons ſeroit un obſtacle à l'application du principe, & que ce qui peut être vrai des *Barbades* ne le ſeroit ni du *Pérou*, ni du *Bréſil*.

D'ailleurs ce ſont ces vaſtes pays qui nourriſſent l'*Europe*, plus encore parce qu'ils en tirent, que parce qu'ils y envoyent ; c'eſt pour eux que

ne pouvant plus forcer perſonne de l'approviſionner, tandis que les autres conſerveront encore le régime lucratif, elle ſera tout-à-la-fois dénuée & rançonnée : on lui vendra cher, parce qu'elle aura perdu le droit de mettre elle-même le prix à ce qu'elle achète : on voudra acheter d'elle à bon marché, parce qu'on aura celui de ſe fournir ailleurs : elle ne profitera point de la concurrence, puiſque tous les autres colons encore enchaînés ne pourront la venger des caprices des ſiens qui ne le ſeront plus ; & par la même raiſon, ceux-ci ne conſultant à l'avenir que leurs intérêts directs dans ce qu'ils tireront d'elle, la forceront de payer par des ſacrifices la préférence que les anciens prix lui feroient perdre.

Voilà bien l'objection dans toute ſa force ; mais elle n'eſt impoſante qu'en apparence ; le moindre examen la fait évanouir.

1°. Cette inégalité dans l'exiſtence des Colonies ne ſubſiſteroit pas long-temps ; dès qu'il y en auroit une d'affranchie, il faudroit bien que les autres le devinſſent. La première Puiſſance qui auroit le courage éclairé de donner cet exemple, forceroit, ſans même le vouloir, les autres à le ſuivre.

Qu'elles le veuillent, ou non, je ne crains pas d'avancer que ſi la révolution du Continent de l'*Amérique* s'affermit ; ſi le Congrès eſt vainqueur, & que la paix prochaine conſacre le pavillon naiſſant qui commence à flotter ſur ces mers, la fin de ce ſiècle-ci, ou au plus tard le commen-

ement de l'autre, verra le Nouveau-Monde dé-ıché ſans retour de l'ancien : la grande opéra-ion que je conſeille ici ſe ſera faite d'elle-même, ıns l'*Europe*, malgré l'*Europe*, & au grand pré-ıdice de l'*Europe*, qui n'aura pu ni la modifier, à y mettre des conditions.

2°. La crainte que ce retranchement volon-aire inſpire eſt abſolument chimérique : il eſt ›rouvé par l'expérience que ce n'eſt pas tou-ours la nation propriétaire d'une denrée quel-onque, qui a la faculté de la conſommer à meil-eur marché : ce principe eſt vrai, ſur-tout de tou-es ces ſuperfluités éloignées que le commerce ournit au luxe plus encore qu'au beſoin.

Les *Pays-Bas* par exemple n'ont point de poſ-eſſions aux *iſles*, comme ils n'ont point de *vi-nobles* en *Champagne*, ou en *Bourgogne*. Cepen-lant ni le *ſucre*, ni le *café*, ni le *vin* de *Nuits*, ou le *Sillery* ne ſont plus chers à *Bruxelles*, à *Gand*, ı *Anvers*, qu'à *Paris*, qu'à *Rheims*, qu'à *Dijon*. ..a *Suiſſe*, l'*Allemagne* de même achètent toutes es productions de l'*Amérique* ; l'*Italie* n'en eſt ıpproviſionnée auſſi que de la ſeconde main ; & lans toutes ces contrées elles ſont à un prix ılus ſupportable qu'en *France*, en *Hollande*, en *Angleterre*.

3°. Ce que le fait établit à cet égard, le rai-onnement l'explique. Il eſt aiſé de concevoir ue quand vous recueillez vous-même une pro-uction de quelque eſpèce quelle ſoit, (toujours e pain excepté) perſonne ne vous en apporte ;

comptes de leurs prédéceſſeurs, & les leurs propres; qu'ils mettent en balance ce qu'ont rendu à leurs maîtres pendant les années de paix, leurs poſſeſſions du Continent de l'*Amérique*, contre ce que leur ont coûté les années de guerre, & je ne crains pas d'aſſurer qu'ils ſe hâteront de rejetter avec effroi ces domaines deſtructeurs.

Enſuite appliquons également ici ce que j'ai dit des *iſles*: il eſt fort douteux que la délibération à ce ſujet leur ſoit encore permiſe. L'ébranlement de l'*Amérique Angloiſe* ne peut manquer de donner à ce Continent une impulſion dont l'effet ſera plus rapide qu'il n'eſt peut-être poſſible de l'imaginer.

Les nouvelles Républiques fières d'une indépendance achetée ſi chérement, prévenues contre l'*Europe* qui les a d'abord aſſervies, & enſuite enſanglantées ſi long-temps; remplies d'eſprits inquiets que le beſoin de développer leurs forces & leur activité va remuer vivement au retour de la paix, jetteront d'abord les yeux ſur leurs voiſins. Les accès fermés encore au commerce éloigné par la jalouſie *Caſtillane*, ne le feront point à des interlopes favoriſés par la proximité, ménagés par la prudence, & peut-être la crainte, appellés par le beſoin.

L'*Amérique Angloiſe* fera bientôt ſeule tout l'approviſionnement du reſte de ces vaſtes contrées. Ce ne ſera plus à *Cadix*, à *Bilbao*, à *Carthagène* que s'embarqueront les fournitures de l'*Europe*; mais dans les ports reſpectifs de chaque nation qui les portera directement à *Boſton*, à *Philadel-*

phie, à *Charles-Town*, &c. De ces entrepôts que le *Congrès* ouvrira à la liberté, s'il n'eſt compoſé des hommes les plus bornés, les plus ennemis des avantages de leur pays, elles ſe répandront par-tout où il y aura de l'or, ou des échanges avantageux à pratiquer : la ſuppreſſion de cette contrebande ſera au-deſſus des efforts des cabinets de *Lisbonne* & de *Madrid*.

Et quand même les Colonies *Britanniques* ne réuſſiroient à rompre aujourd'hui que la moitié de leurs fers ; quand après tant de calamités elles ſe préteroient à reprendre une partie du joug, elles n'en ſeroient pas moins ſous très-peu de temps le canal préféré pour la communication entre les deux mondes, parce que cette route aſſurera de plus grans avantages : l'*Angleterre* éclairée par le déſaſtre préſent, ſe garderoit bien d'y mettre obſtacle dans le cas d'une réconciliation ; & cette réconciliation même lui donneroit d'un hémiſphère à l'autre une prépondérance qui ne permettroit guère de ſonger à lui preſcrire des bornes, ou à lui impoſer des conditions.

Quant à ce qui regarde les deux Trônes de la *Bétique*, la ſéparation ſeroit donc un coup d'Etat vraiment politique. Les Rois en tireroient de grans avantages préſens : les ſujets n'y perdroient rien d'un côté ; ils participeroient de l'autre à la nouvelle aiſance de leurs Monarques : au lieu que l'attachement à l'ancien ſiſtême ne peut devenir que de plus en plus nuiſible à ceux-ci, comme à ceux-là.

Pour la *France* & l'*Angleterre* il n'eſt pas queſ-

tion d'examiner si elles peuvent balancer à abjurer les prétendus droits que le hasard, ou la violence leur ont autrefois acquis sur le Continent de l'*Amérique*. Ce qu'elles y possèdent aujourd'hui ne mérite pas même une discussion. La dernière guerre a dispensé l'une de toute espèce d'incertitude à cet égard, & la guerre présente devroit en guérir l'autre.

Le *Canada* semble fidèle encore à la maison de *Brunswick*. C'est *Juda* qui n'abandonne point la race de *David* dans le partage des *Tribus* : mais cette constance sera-t-elle longue ? Est-elle utile ? Le *Canada* n'est pas tout-à-fait aussi onéreux à l'*Angleterre* qu'il l'a été à la *France* ; mais lui est-il beaucoup plus profitable ? Peut-il jamais l'être ? La traite presque exclusive du *castor* est-elle un avantage si prodigieux qu'il doive l'emporter sur toutes les autres considérations ?

Si ce sol glacé se défriche jamais ; s'il se peuple, s'il s'enrichit, il ne tardera pas à imiter l'exemple de ses voisins : il passera sous le pouvoir, ou d'un Roi sorti des neiges qui le couvrent, ou d'une République empressée de fraterniser avec les autres démembremens de l'Empire *Anglican*.

Si au contraire il reste dans son inaction présente, vaut-il les dangers auxquels il expose ses maîtres ; dangers qui s'accroîtront pour eux par le malheur de garder une possession si éloignée, dans le voisinage de celles qu'ils auront perdues. L'*Angleterre* alors seroit comme un forçat échap-

pé, mais dont un reſte de chaîne attaché encore à ſa jambe retarde la ſuite.

Parlerons-nous de l'établiſſement languiſſant de *Surinam ;* terrain malheureux que les ſeuls *Hollandois* ont pu féconder, parce qu'ils ſont le ſeul peuple ſurchargé de tréſors, & réduit à les enſévelir autant qu'à les faire valoir. Outre que leurs réſolutions ſur cet article ſeront ſubordonnées néceſſairement à celles des autres Puiſſances, & qu'aſſurément quand la *France*, l'*Angleterre*, l'*Eſpagne*, ſeront d'accord de n'avoir plus que des alliés en *Amérique*, les *Hollandois* n'y conſerveront pas long-temps des ſujets : ce marais dérobé aux eaux qui le menacent toujours, diſputé aux monſtrueux reptiles qui l'infectent, n'a-t-il pas dans ſon voiſinage un principe de ruine qui ne peut être détourné que par une ſéparation abſolue ?

La peuplade des *Nègres* révoltés qui a tant de fois fait trembler *Surinam*, & ruiné ſes habitans, n'eſt pas étouffée, il s'en faut beaucoup. Favoriſée par les bois immenſes où elle s'accroît dans l'obſcurité, elle forme une puiſſance qui écraſera bientôt celle de ſes anciens maîtres, ſi celle-ci continue à être la propriété d'une République éloignée. Il faut des propriétaires réſidens, & indépendans pour écarter avec ſuccès, ou du moins contenir ces eſclaves devenus guerriers.

De quelque côté donc que l'on examine ce ſujet, on voit que l'abandon de la terre ferme d'*Amérique* eſt plus néceſſaire encore, plus indiſ-

penſable que celui des *iſles*. Celles-ci pourroient encore quelque temps être retenues ſous le joug: l'autre eſt déja affranchi en partie; & il porte dans ſon ſein un principe toujours actif, toujours renouvellé qui le mène forcément à la liberté.

§. VII.

*De l'état où ſe trouveroit l'*Europe *après cette grande opération.*

POLITIQUEMENT, phyſiquement, moralement, l'*Europe* gagneroit au ſacrifice dont il s'agit: je l'ai prouvé. Mais ſeroit-ce un gain effectif, ou ſimplement une diminution de pertes qui pourroit paſſer pour un bénéfice? Un malade attaqué d'un cancer incurable, pourroit encore regarder comme un grand bien un emplâtre qui appaiſeroit ſes douleurs, ſans lui ſauver la vie. La ſéparation de l'*Amérique* ſeroit-elle de même un palliatif conſolant, ou un ſpécifique actif? Et la Métropole iſolée n'auroit-elle pas un jour à ſe repentir d'avoir émancipé des enfans qui pourroient ſe prévaloir de leurs forces, pour la mettre à ſon tour ſous le joug dont elle les auroit délivrés?

Cette révolution n'eſt certainement pas impoſſible: il eſt très-permis de la prévoir: mais s'il y a un expédient pour la retarder, & même la prévenir abſolument, c'eſt celui que j'indique.

Si la ſéparation ſe fait de force, comme je l'ai

dit, l'*Amérique* ne la devant qu'au haſard, elle-même, qu'aux circonſtances, prendra ſa légiſlation, pour ſa conſtitution, pour ngagemens, conſeil de ces mêmes circonſ-ɛs, & de ſes beſoins, qui lui feront découvrir ıtérêts. Ayant briſé tous les liens à-la-fois, n'en contractera plus d'autres que ceux dont ſentira les avantages. Il n'en ſera pas de ſes ɛſpondances comme de celles qui ſont for-ɜ par d'anciens peuples dans le ſein d'une bar-ɛ indigente, & qui les enchaînent encore au ːu de la politeſſe, des lumières, de la proſ-té où le temps les a élevés.

i les nouveaux Empires, naiſſant tout-d'un-ı avec de la vigueur & des connoiſſances, nt des volontés perſonnelles, & des déſirs ſeront ſouvent, & même preſque toujours raires aux vrais intérêts de l'ancien monde. ; ſi la liberté eſt pour eux un préſent ſpon-; ſi au moment de leur naiſſance une pro-ɔn douce, & des rapports agréables leur font evoir, & une habitude de la reconnoiſſance, e penſeront pas même d'abord à déployer ɛs leurs reſſources. Ils ſe croiront trop heu-de continuer à tirer encore de l'*Europe* une itude de jouiſſances qui leur coûteroient des ıux, des eſſais, des riſques. Ils ſe borneront temps à marcher à côté de la mere bienfai-ɛ qu'ils prieront encore de les couvrir de ſon Ces engagemens récens équivaudront à-peu-aux anciens, quant aux effets.

en ſera de l'*Europe* comme d'un pere de

famille qui a établi tous ſes enfans : ſa fortune ſans doute a ſouffert des dots qu'il a fallu leur donner : mais s'il eſt moins riche, il a auſſi moins à dépenſer. Sa maiſon s'affermit par ces alliances : ſon repos eſt plus aſſuré par les ſoins dont il eſt débarraſſé : à l'empire abſolu dont il jouiſſoit dans ſa famille, ſuccède une prééminence non moins flatteuſe, & preſque auſſi reſpectée, quand une conduite noble & prudente la juſtifie. Telles ſont les prérogatives, les dédommagemens qui nous reſteroient : & de long-temps les *Américains*, même en les ſuppoſant comme le ſont tant d'enfans, ſurtout les enfans empires, dénaturés, ayides, ingrats, ne pourroient ſecouer le joug de la gratitude ſubſtitué à celui de la propriété.

Leur exiſtence dépendroit d'une *marine*, & ils n'en ont point : probablement ils n'auroient que bien tard l'envie de s'en créer une ſi l'*Europe* avoit l'adreſſe de ne leur en pas faire naître le beſoin.

La nôtre aujourd'hui eſt montée à un point de puiſſance tel que jamais le monde n'a été effrayé d'un ſpectacle auſſi impoſant. Je me ſuis trompé quand j'ai dit que les flottes raſſemblées dernièrement dans la *Manche* étoient le plus puiſſant effort qui eût encore été fait en ce genre. Au ſiècle dernier on a vu l'*Angleterre* & la *Hollande* combattre avec quatre-vingt vaiſſeaux de ligne de chaque côté : & nous n'avons pas encore réuni aujourd'hui tant de forces ſur le même point : mais il n'en eſt pas moins vrai que la marine militaire des trois Puiſſances belligérantes eſt maintenant de beaucoup ſupérieure à ce qu'elle a jamais été.

ous les ports s'étoient épuisés pour fournir miral *Russel*, & à son concurrent l'étonnante rte avec laquelle ils se choquoient : mais der- ement dix escadres désoloient les mers quand otte du Comte *d'Orvilliers* intimidoit *Ply- h.* Les *Espagnols* entouroient *Gibraltar ;* l'A- l *Hardy* cherchoit sagement un asyle dans ers d'*Irlande ;* tandis que le Comte *d'Estaing* oit la *Grenade*, & écartoit l'Amiral *Byron :* t donc vrai qu'au point où nous en som- , l'*Europe* a peu à craindre en ce genre la lité de l'*Amérique*, & il ne tient qu'à elle de oir jamais à la redouter.

lais observons toujours que pour se soustraire danger il faut que la séparation soit un bien- , & non pas un schisme ; il faut que les cœurs ent unis quand les Empires se partageront : Nouveau-Monde abandonné à lui-même ne iendra terrible pour nous, qu'autant qu'on fera une nécessité de l'être.

Non-seulement cette époque seroit pour l'*Eu-* celle d'un calme, que rien, ou presque rien, lle le vouloit, ne pourroit troubler ; mais ce oit même celle d'une régénération salutaire : rs les soins des administrations ne seroient s divisés ; les Gouvernemens ne seroient plus reints à des complaisances, à des foiblesses, au contraire à des violences, à des iniquités nt la conservation de ces domaines étrangers la cause, ou le prétexte. Pouvant s'occuper tièrement de leur amélioration domestique, il permis d'espérer qu'ils opéreroient quelques-

unes de ces réformes ſi ſimples, ſi néceſſaires, & ſur leſquelles on ne doit être ſurpris que de les voir balancer.

Les deux Etats à qui la jouiſſance de l'*Amérique* a été le plus nuiſible, ſont préciſément ceux qui profiteroient le plus de ſon retranchement: il faudroit bien que l'agriculture par exemple, & les arts ſolides repriſſent en *Eſpagne* & en *Portugal* quelque vigueur : & que n'y tireroient pas les peuples d'une terre ſituée ſous le plus heureux peut-être de tous les climats ; terre à laquelle aucune de celles de l'*Amérique* n'eſt comparable ni pour la fertilité du ſol, ni pour la ſalubrité des eaux, ni pour la pureté de l'air, ni pour la facilité des communications ; ſi l'art daignoit ſeulement s'aſſocier à la nature, & profiter de la ſituation la plus favorable qui ſoit ſous le globe pour un Empire !

On nous parle toujours des tréſors de l'*Amérique* : les *Eſpagnols* eux-mêmes étourdis de l'admiration univerſelle, enorgueillis de l'envie qu'ils excitent, n'ont jamais ſongé à réfléchir ſur la modicité des revenus effectifs qu'ils tirent de ces Provinces dévaſtées, regardées dans tout l'univers comme des ſources intariſſables de richeſſes : comment ont-ils pu oublier qu'ils en ont, en métaux même, de preſque équivalentes dans leurs domaines de l'*Europe*, & de bien ſupérieures dès qu'ils voudront préférer ce qui attire l'argent, & lui commande, à ce métal volatile lui-même.

Quant aux mines, on ſait que l'*Eſpagne* a été autrefois l'*Amérique* des *Romains* : ils en tiroient

plus d'or peut-être que les abymes préférés depuis n'en ont fourni : on en connoît encore plusieurs qui ont été abandonnés ſans qu'on en puiſſe deviner la cauſe : & de nos jours on en a retrouvé qui juſtifieroient la préférence qu'on pourroit leur donner à leur tour ſur les gouffres du *Pérou*, ſi cette richeſſe pouvoit en effet en mériter une dans un Continent ou dans l'autre.

Mais enfin en les laiſſant fermés ici, en attendant qu'on les proſcrive, ou qu'on les abandonne là-bas, quels croit-on que ſont les produits réels de ceux-ci ? D'après des mémoires exacts, à ce qu'il ſemble, & contre leſquels on n'a pas réclamé, la totalité du produit annuel de ces prodigieuſes dépendances qui embraſſent près de la moitié de l'*Amérique*, ne rend pas cent millions de livres tournois, y compris même ce que l'on peut évaluer de la contrebande. Le quint du Roi feroit donc environ *vingt millions de livres* argent de *France :* la nation n'en auroit que *quatre-vingt.* Voilà ce que l'*Eſpagne* reçoit de l'*Amérique.*

Quand ce revenu lui reſteroit en entier, eſt-il à comparer à celui que pourroit lui donner une ſeule de ſes Provinces reſtaurée par une adminiſtration active & une population ménagée ? Dans une année ordinaire, la *France* en tire davantage des trois vignobles de *Guyenne*, de *Champagne*, & de *Bourgogne.* Les ſoies de *Valence*, de l'*Andalouſie*, de *Grenade* n'excluent ni des vendanges auſſi fécondes, ni des moiſſons plus abondantes encore que celles du reſte du globe : en

ſe réduiſant d'elle-même à ne plus labourer que ſes propres champs ; en ſe ſoumettant à ne plus ſe perdre dans les déſerts d'un autre hémiſphère, & à garder toute ſa ſubſtance pour ſa propre maiſon, l'*Eſpagne* s'ouvriroit donc une carrière de proſpérité, dont l'*Amérique* ne ceſſe de l'éloigner de plus en plus ; & il en ſeroit de même de ſes rivales.

§. VIII.

Influence qu'auroit l'affranchiſſement des Colonies *ſur le prix du ſucre & des autres denrées qu'elles fourniſſent.*

IL me reſte une objection ſpécieuſe à détruire. L'exploitation des terres dans les iſles, dit-on, eſt coûteuſe : il faut des fonds conſidérables, & de grandes reſſources pour en entretenir la fécondité. La fabrique du *ſucre*, de l'*indigo* exige de vaſtes bâtimens, & de prodigieuſes avances. Aujourd'hui l'*Europe* maitreſſe des capitaux comme du ſol emploie volontiers les uns à fertiliſer l'autre : mais du moment qu'elle aura perdu la propriété qui aſſure ſes retours, & laiſſe toujours ſes fonds ſous ſa main, ſes relations avec les colons ne ſeront plus que celles d'une uſure défiante, & tyrannique : elle les ruinera dans l'inſtant de la ſéparation en redemandant ſon argent ; & encore plus par la ſuite en le leur reprêtant ; une dépendance bien plus dure ſera le fruit de votre indiſcrète opération. Les iſles ne

tarderont pas à redevenir ce qu'elles étoient autrefois, d'immenſes ſavannes abandonnées aux reptiles; & des animaux féroces y prendront la place des cultivateurs laborieux.

On voit que je ne cherche point à affoiblir les objections qu'on me peut faire : ſi j'en connoiſſois de plus fortes, je les développerois ici.

Un des principaux préjugés, qu'il ſeroit bien intéreſſant de diſſiper ſur la culture des *iſles*, c'eſt celui qui nous perſuade qu'elles ne peuvent être exploitées que des propriétaires opulens; & que pour en arracher des tréſors, il faut commencer par les en inonder. On ne nous parle que d'atteliers immenſes; il ſemble que la production du ſucre ſoit une eſpèce de bataille qu'il faille livrer à la terre, & qu'on ne puiſſe le lui dérober qu'avec des armées de *Nègres*.

Quoiqu'on en diſe, c'eſt évidemment une erreur enfantée dans le premier temps des découvertes, par l'ignorance, par la facilité de tout faire alors à grans frais, & accréditée depuis par l'habitude, par le défaut de réflexion, par le dénuement réel des colons, par l'impuiſſance où l'uſage, toujours renouvellé des *Nègres*, les a mis ſans ceſſe d'avoir jamais aſſez de travailleurs libres pour ſe paſſer de ces agens encore plus avilis qu'utiles, & plus malheureux que néceſſaires.

Cette chimère des grandes exploitations, on a voulu de nos jours la naturaliſer dans notre *Europe* : de prétendus Philoſophes en ſoutenant

que le moyen assuré de garantir le peuple de la faim étoit de l'affamer, & qu'en renchérissant le pain on mettroit tout le monde à son aise, ont aussi prêché que la manie des conquêtes étoit infiniment utile dans un laboureur, & que plus une seule main dirigeoit de charrues, plus leurs efforts étoient fructueux! Ce sistême existe aux isles dans toute sa plénitude : & d'après les effets qu'il y produit, il est aisé de l'apprécier ; il seroit infiniment fatal en *Europe :* la culture du bled non-seulement ne l'exige pas, mais même s'y oppose. Est-il vrai que celle du sucre puisse le justifier ?

Pourquoi donc seroit-elle aux *isles* si dispendieuse & si embarrassante ? On en a autrefois recueilli en *Sicile*, sans tant d'appareil. Aujourd'hui encore les *Chinois* en fabriquent de beaucoup plus beau, de beaucoup meilleur que le nôtre, sans l'honorer d'une main-d'œuvre si pompeuse.

La *canne* est un roseau qu'il faut planter, sarcler, couper, presser comme la *vigne :* quand le suc en est ramassé & remplit un vase, il faut le faire bouillir, l'écumer, le purifier comme le vin ; celui-ci reste fluide ; l'autre se durcit, parce que la cuisson en fait évaporer l'eau, & en resserre, en concentre toutes les parties solides : voilà l'unique différence : dans tout le reste la manipulation est la même, & certainement il est absurde d'imaginer que ce que l'on fait pour l'un avec un petit attelier, un petit pressoir, un petit nombre de tonneaux, on ne le feroit pas

pas de même pour l'autre, avec des dimensions également réduites.

C'eſt le choix du fruit, c'eſt l'attention & l'adreſſe à ſaiſir le point de la maturité qui conſtituent la perfection du ſuc que l'on en extrait: or ce choix, cette attention, cette adreſſe peuvent avoir lieu ſur un petit domaine, comme ſur un grand.

Il y a ſans doute des proportions requiſes dans la capacité des vaiſſeaux que l'on y emploie, & par conſéquent dans l'étendue du terrain qui doit les remplir. Un panier du même raiſin preſſuré à part, & entonné ſur-le-champ dans des bouteilles, n'aura pas la même qualité qu'une cuvée complette, livrée à une ébullition commune: la fermentation triplée, décuplée, centuplée, peut-être par le volume perfectionne le développement des ſels, & leur mêlange, leur incorporation avec les huiles: mais il y a des bornes même ſur cet article, dans une vendange comme dans l'autre.

De même que pour faire d'excellent vin de *Bourgogne*, il ne faut pas avoir un clos de ſoixante arpens comme les Religieux de *Cîteaux*, ni un domaine de 120, comme le Seigneur de *Sillery*, pour peupler des caves de *Champagne* ſupérieur; il n'eſt pas non plus néceſſaire pour débiter de bon ſucre, ou *brut*, ou *terré*, ou *paſſé*, de poſſéder trois cens carreaux de terre, & de les couvrir d'un régiment de cinq cens *Nègres*.

En ſuppoſant que réellement la maſſe du ſucre manufacturé à-la-fois influe ſur ſa bonté, &

qu'il fût d'autant meilleur que la cuvée en ſeroit plus immenſe, eh bien, eſt-il donc néceſſaire que tous les ſucres ſoient d'une qualité égale? Ne ſeroit-il pas utile qu'il y en eût, comme des vins, à des prix différens?

Aujourd'hui que la conſommation du pauvre n'entre preſque pourrien dans les ſpéculations des colons, il n'y a point de nuance entre le bon & le mauvais, & il n'y a pas aſſez de différence quant au prix: le ſucre de rebut eſt moins du ſucre qu'un mêlange de terre & d'écume ſans ſaveur & ſans vertu, & cependant la valeur en eſt à peine dans le détail inférieure d'un tiers à celle du plus excellent (1), ce qui eſt une injuſtice & un outrage de plus pour l'indigent: cela n'arriveroit pas ſi le jus de la canne manipulé dans des ateliers moins ſomptueux paſſoit par des mains qui en fabricaſſent & en vendiſſent de petites parties à-la-fois: elles ſuppléeroient par le ſoin à ce que le volume ne pourroit pas leur communiquer de perfection; ce ſel ſeroit purifié du moins autant qu'il pourroit l'être; il y auroit des gradations de qualités & de prix. Le petit ſucrier, comme le petit vigneron, ſeroit plus modeſte dans l'évaluation de ſa denrée; il travailleroit de même pour les gens de ſa claſſe.

Cette inégalité deviendroit donc un gain réel pour l'indigent, & il participeroit plus aiſément, quoique de loin, à ces délices du riche.

(1) Il n'en eſt pas de même des *vins*: du *Tokay* à celui qu'on recueille en *Lorraine*, en *Languedoc*, dans le *Quercy*, la différence pour le prix eſt de *trois cens* à *un*.

Mais il faut des *fourneaux*, des *chaudières*, des *moulins*; on n'ira pas conſtruire ces bâtimens, ces machines diſpendieuſes pour un domaine reſſerré : il faut bien que le produit du terrain où on les place ſoit capable d'indemniſer de l'avance qu'elles néceſſitent! Point du tout : les *preſſoirs* ne ſont pas moins diſpendieux à conſtruire que les *moulins à ſucre* ordinaire : les *moulins à farine*, à l'*huile*, à *tan*, à *planches*, &c. exigent de même de groſſes avances des propriétaires : mais chaque vigneron, chaque laboureur, chaque poſſeſſeur d'une oliyete, ou d'une forêt, n'imagine pas de ſe procurer ces reſſources expéditives ſur ſon terrain : s'il ne les a pas, il les emprunte; il les loue. Qui empêcheroit que cette induſtrie ne s'introduiſit également aux *iſles*? N'y ſeroit-elle pas même la ſuite naturelle de la ſubdiviſion des terrains, & de la multiplication des propriétés?

Alors, comme on le voit, le labourage du Nouveau-Monde ne différeroit plus de l'Ancien : c'eſt du courage, c'eſt de l'intelligence, c'eſt de l'activité qu'il faudroit plus encore que de l'argent. Au lieu des habitations iſolées, qui préſentent à-la-fois le ſpectacle de la ſolitude à côté de la culture, & l'ennui oiſif du maître avec l'accablement laborieux des eſclaves, on auroit des villages animés, des familles actives, une population nombreuſe qui étant ſans ceſſe, ou aiguillonnée par ſon intérêt perſonnel, ou ſurveillée par celui des propriétaires répandus de toutes parts, préſens par-tout, capables déſormais d'embraſſer d'un coup-d'œil, & de vivifier par une ſeule impulſion des domaines reſſerrés,

enfanteroit des moiſſons plus abondantes, & communiqueroit à la terre une fertilité dont on ne le ſoupçonne pas.

Il y a plus : je viens de ſuppoſer que cette ſubdiviſion pourroit nuire à la qualité du ſucre : je n'en crois rien : je ſuis perſuadé qu'au contraire elle l'augmenteroit à un point dont nous n'avons peut-être pas d'idée. Cette fabrique aujourd'hui eſt confiée à un petit nombre de *commandeurs* groſſiers, ignorans, pour qui l'intérêt du maître n'a rien de précieux ; ils riſqueroient de ſe perdre en haſardant des eſſais ; ils ſont ſûrs de s'éterniſer dans leurs places en ſuivant exactement les procédés preſcrits par la routine. Rien ne ſe perfectionne donc ſous leurs mains.

La plupart des propriétaires, ou réſident ailleurs, ou s'abſentent ſouvent, ou plongés dans une inaction voluptueuſe, ils ne connoiſſent l'état de leurs fabriques que par les factures de leurs correſpondans, & quelquefois par les déſaſtres qui les écraſent ; ils ſont preſque toujours incapables de réfléchir ſur les moyens d'accroître leurs profits : quand ils en auroient la capacité, ils en auroient rarement le courage & la force ; ou enfin gouvernant ſeuls impérieuſement de vaſtes diſtricts, ils ne pourroient y développer que la ſagacité d'un ſeul homme, & une ſagacité perdue dans l'immenſité des objets qu'elle ſeroit obligée de ſaiſir.

Mais quand chaque habitant fixé en perſonne ſur ſa propriété, n'auroit pas d'autre inſpecteur que lui-même ; quand éclairé par l'intérêt perſonnel, animé par la rivalité, enhardi par la certitude de recueillir tout le fruit du ſuccès, & du

ne courir le risque d'aucun reproche, il veilleroit lui-même sur ses chaudières : ses réflexions développées par l'expérience n'augmenteroient-elles pas journellement ses lumières ? Qui peut douter que peu-à-peu les méthodes ne se rafinassent, & que la denrée n'acquit une nouvelle perfection ?

§. IX.

Que la séparation des Colonies *entraîneroit l'extinction de la servitude des* Nègres, *du moins en* Amérique.

PARMI tant de biens je ne vois qu'un inconvénient, c'est que bientôt la politique *Européenne* à l'égard de la culture des terres, franchiroit l'*Océan*, & se naturaliseroit en *Amérique* : c'est qu'on ne tarderoit pas à y sentir comme ici combien il est avantageux à l'homme opulent d'être servi par la liberté indigente, & d'avoir à ses gages des êtres qui ne redevenant indépendans que quand leur servitude seroit à charge au propriétaire, soient vraiment exclus tant qu'il a besoin d'eux, de sorte qu'il puisse être sûr de recueillir tout le fruit de leur travail, sans avoir ni le souci, ni l'embarras, ni la dépense de leur nourriture à la minute où ils cessent de lui être utiles ; tel est le sort de nos journaliers : & l'on seroit bientôt instruit en *Amérique* du prodigieux gain qu'il y auroit pour les propriétaires à en remplir leurs atteliers plutôt que de *Nègres*.

Cette révolution n'a pas eu lieu jusqu'à pré-

ſent, parce que les colons eux-mêmes ayant croupi ſans ceſſe depuis la découverte dans une ſorte d'aſſerviſſement politique & perſonnel, ont à peine eu le temps ou la faculté de calculer leurs véritables intérêts. Les premiers conquérans voulant tous être Rois, & les *Indiens* d'un côté, les *Nègres* de l'autre, ayant été ſur-le-champ ſacrifiés ſans réſiſtance à ce deſpotiſme individuel, la ſervitude s'eſt introduite & affermie dans ce Continent préciſément à l'inſtant où elle s'éteignoit dans la partie de l'autre qui l'infectoit de ce fléau.

Je dis qu'elle l'en *infectoit*, parce qu'en effet cette nouvelle ſervitude n'avoit de commun avec l'ancienne que les fers; parce que la différence des couleurs établit un plus grand éloignement entre les maîtres & les eſclaves; parce que les mœurs féroces des premiers habitans, les tréſors où ils nageoient; la facilité de remplacer des êtres dégradés à qui l'on croyoit ne devoir ni égards, ni attachement, ni humanité, ont fait de l'eſclavage des *Nègres* le dernier rafinement de la *Barbarie*. S'il y a aux ieux d'un Philoſophe quelque cauſe qui puiſſe le rendre inſenſible aux calamités qui affligent les *blancs* ſur cette terre ſi ſouvent enſanglantée, c'eſt le ſouvenir, & le ſpectacle des atrocités qu'ils ont de tout temps exercées ſur les *noirs*.

Cette conſtitution douloureuſe s'eſt perpétuée parce que l'habitude & le préjugé en ont fait un beſoin. Les loix même l'ont conſacrée; tandis que les légiſlateurs feignoient de favoriſer en *Europe* le développement de la liberté, ils autoriſoient, ils légitimoient en *Amérique* par des ordon-

nances, les plus ſcandaleux outrages qui aient jamais été faits à la race humaine. Il eſt aſſez ſingulier que le ſeul code moderne qui ratifie légalement l'eſclavage ait été promulgué dans une nation qui ſe dit *franche* par eſſence, par un Roi honoré ſpécialement du ſurnom de *juſte*.

Si parmi les propriétaires réſidens ſur leurs domaines, il s'étoit trouvé quelques hommes aſſez éclairés pour ſonger à une réforme, & à introduire chez eux la police de nos climats, les bras, & les moyens leur auroient manqué; ils n'auroient pas trouvé de journaliers *blancs* qui vouluſſent ſe ſoumettre à cet anathême. Tous ceux qui paſſent aux iſles y ont du commandement: l'immenſité des atteliers, & la défiance qui exiſte toujours contre les *Nègres*, parce qu'elle eſt toujours juſtifiée par les traitemens qu'ils éprouvent, font qu'on leur donne tant qu'on peut des *blancs* pour guides, pour ſurveillans: & les emplois de ce genre ne leur manquant jamais, ils ne s'aviliſſent point à prendre eux-mêmes la pioche, à ſe confondre parmi ces attelages humains qu'on leur donne à diriger.

Mais après la grande révolution dont je parle, les domaines ſe morcelleroient, je le répète: les propriétés diviſées offriroient au lieu d'un petit nombre de deſpotes indolens, une foule de cultivateurs accourus d'*Europe* avec le goût du travail, & l'eſpoir d'une fortune.

Ils ne ſeroient pas tous aſſez riches pour acquérir des portions d'habitations: il s'en trouveroit beaucoup qui ne ſeroient venus qu'avec des eſpérances. Parmi ceux-mêmes à qui des fonds

réels assureroient d'abord une existence apparente, il s'en trouveroit bientôt que des malheurs, des imprudences, de l'inconduite, feroient descendre dans une autre classe : la première génération ne passeroit pas sans que ce sol ombragé du pavillon de la liberté fût couvert d'une foule d'êtres abandonnés à eux-mêmes, & réduits à chercher dans le loyer de leurs bras une subsistance qu'aucun autre expédient ne pourroit plus leur fournir.

Peu-à-peu les petits colons apprendroient à les substituer aux *Nègres*, dont l'acquisition leur paroîtroit onéreuse, en raison de la foiblesse de leurs propres fonds. Dans les premiers momens ce loyer des manœuvres *blancs* seroit une espèce d'association. Les journées se soutiendroient à un prix assez haut pour adoucir au malheureux stipendiaire le regret & la honte de travailler pour le profit d'un autre. Celui-ci aimeroit mieux payer chèrement jour par jour un compagnon actif, intelligent, qu'il se procureroit, sans courir les hasards de sa santé, de sa conservation, que de débourser, ou d'emprunter tout-d'un-coup un capital quelconque pour peupler sa nouvelle métairie de ces troupeaux indociles que la mort, ou la fuite peuvent à chaque instant lui enlever : le sort des journaliers seroit donc alors supportable.

Il en arriveroit sans cesse d'*Europe* des flots, qui, malgré les mortalités rempliroient tous les atteliers, & en chasseroient imperceptiblement les *Nègres*. La première génération dureroit peu : mais la seconde couvriroit les isles d'une race déja aguerrie aux influences du climat, & qui ne tarderoit pas à éprouver celles de la liberté combinée avec l'indigence.

Peu-à-peu ces prix qui auroient ſervi d'appas pour amorcer les peres, diminueroient en arrivant dans la main des enfans. L'être libre qui n'a rien, étant de tous les eſclaves le plus aſſervi, quand il ne veut pas mourir; & l'homme riche qui poſsède les eſpèces, étant de tous les Rois le plus ſûr de trouver des ſerviteurs, celui-ci, entouré de ſerfs volontaires, qui mendieroient le bonheur de lui être utiles, comme un bienfait de ſa part, ne tarderoit pas à mettre ſes choix au concours, & ſes ſalaires au rabais.

Il faudroit bien travailler malgré la réduction: la docilité avec laquelle on ſe ſeroit ſoumis à celle d'aujourd'hui ſeroit une raiſon déciſive pour ne pas ſe révolter contre celle de demain. J'ai hier travaillé pour vingt ſols: on ne veut plus m'en donner que 19. Irai-je pour un ſol me réſoudre à manquer de pain, à voir ma femme & mes enfans pâlir d'inanition, & me reprocher une oiſiveté qui les tue? Je me détermine au ſacrifice; & l'avarice, la balance à la main, en exigera de nouveaux, juſqu'à ce qu'elle ſoit parvenue à établir dans l'autre monde le taux qui ſubſiſte déja dans celui-ci entre le travail & la ſubſiſtance: elle ira toujours en retranchant du tarif juſqu'à ce qu'elle n'en puiſſe rien diminuer ſans ôter à la victime de ſes combinaiſons la force même de les ſupporter, & qu'il ne reſte à l'ouvrier juſtement que le degré de vigueur dont il a beſoin pour ne ceſſer pas de lui être utile.

De cette réduction ſuivra ſans contredit celle des prix des denrées; elles coûtent très-cher aujourd'hui qu'elles ſont arroſées des ſueurs du *Nègre* eſclave; elles ne coûteront preſque rien quand elles le ſeront du ſang de l'homme libre.

Les alimens dans ces pays fortunés étant auſſi abondans que faciles, ſeront la meſure ſur laquelle s'établira le tarif des ſalaires de la liberté. Il ne faut pas croire, parce que le *manioc*, & la *banane*, viennent ſans culture aux iſles, que les pauvres en ſeront plus indépendans. C'eſt au profit de la richeſſe ſeule que tournent toutes les largeſſes de la nature, puiſque c'eſt à elle ſeule que la terre appartient. Elle en aura donc plus de facilité à ſoudoyer ce manœuvre non acheté qui lui vendra ſon travail; & par une ſuite de la compenſation qui s'établit de riche à riche, elle ſera auſſi meilleur marché aux conſommateurs *Européens*. Ainſi une portion de nous trouveroit encore de l'avantage dans ce déſaſtre; & probablement il y auroit une prodigieuſe réduction dans la valeur de toutes les ſuperfluités de l'*Amérique* devenues aujourd'hui l'un des plus preſſans objets de notre convoitiſe. Ce ſeroit, comme on le voit, un malheur affreux ſubſtitué à un malheur plus affreux encore. Ce ſeroit une infortune cruelle qui remplaceroit une infortune non moins déplorable.

Mais enfin comme il faut abſolument du *ſucre*; comme pour ſe le procurer il eſt indiſpenſable d'écraſer ou des *noirs* ou des *blancs*; comme par l'introduction de l'horrible ſervitude des premiers, notre race eſt devenue à jamais coupable envers la leur; & que tôt ou tard il faut qu'elle en ſoit punie, la révolution préjudiciable aux bipèdes cendrés, mêlés de rouge, qui ſeroit le fruit néceſſaire de la liberté de l'*Amérique*, doit peut-être inſpirer moins de répugnance. On peut ſe déterminer avec moins d'effroi à en prévoir, à en calculer les effets.

A L'AUTEUR DES ANNALES. (1)

Genève, ce 2 Décembre 1779.

MONSIEUR,

EN dédaignant les injures groſſières que vous dit la Société du *Mercure*, ſous le nom d'un mort célèbre, vous en avez pris la vengeance la plus noble: mais ce n'eſt pas aſſez: il faut que le Public ſoit en état d'apprécier les auteurs de cette turpitude: il faut lui donner une preuve de plus de l'audace avec laquelle nos ſoi-diſans Philoſophes abuſent des noms les plus illuſtres pour accréditer de prétendus bons mots dont la platitude ne déſigne que trop les véritables auteurs.

Ils viennent d'atteſter au Public que M. *de Voltaire*, *AU SU DE TOUS SES AMIS*, appelloit M. *Linguet LE PREMIER ECRIVAIN DES CHAR-*

(1) J'ai balancé à publier la Lettre qui ſuit: je m'attends bien qu'il y aura des gens aſſez injuſtes pour crier à l'*égoïſme*, ou même peut-être à la *ſuppoſition*. Mais ce ſeroit donner trop d'avantages à la haine, que de refuſer par cette conſidération les ſervices de l'amitié: il y auroit dans un pareil ſacrifice plus de puſillanimité que de prudence, ou de modeſtie.

Au reſte, M. *Mallet* eſt un homme connu & exiſtant à *Genève*; il n'y a peut-être aujourd'hui dans la Littérature perſonne qui ait eu avec M. *de Voltaire* de relation plus conſtante, plus durable, & même plus intime, autant que le permettoit la différence des âges, & celles des opinions. L'offre qu'il fait de repréſenter l'original de la Lettre qu'il cite ici doit donner à ſon témoignage une authenticité irrécuſable. Et ce qui me décide ſur-tout à le publier, c'eſt moins ce qu'il a de flatteur pour moi, que l'utilité dont il peut être pour le développement des caractères qui y ſont peints.

NIERS, SANS CONTESTATION. Il ne ſeroit pas abſolument impoſſible que ce mauvais calembour lui fut échappé dans ſes derniers temps, quoi qu'il ſente bien plus la *fineſſe* d'un certain petit ſinge de *Fontenelle*, que la dignité de l'émule des *Corneilles* & des *Racines :* dans l'âge de la puſillanimité, obſédé de tous les enfans perdus, & de toutes les commères philoſophiques, au milieu du bataillon dans lequel on circonvenoit à *Paris* ſa caducité & ſa raiſon ; dans le délire dont on l'étourdiſſoit pour lui déguiſer la guerre que l'on faiſoit à ſa ſanté, à ſa vie, & à ſon jugement ; intimidé par tous les échos qui lui portoient ce nom de *Linguet* avec fureur, il n'eſt pas impoſſible qu'il ait cru par prudence, & pour ſa ſûreté, devoir mêler ſa foible voix à ces hurlemens, en achetant par une injure ſur votre compte, en ſtyle de M. *d'Alembert*, un remerciement de M. *d'Alembert.*

Mais en ce cas, Monſieur, ce ſeroit le ſeul moment où la bouche de ce malheureux vieillard auroit démenti ſa penſée ſur votre compte. Ce ne ſeroit pas ſa ſeule injuſtice littéraire, puiſqu'il ne ceſſoit d'appeller *J. J. Rouſſeau*, mon immortel compatriote ; *un échappé de* Genève ; *un charlatan ſauvage amuſant les paſſans ſur le pont-neuf ; un fou écrivant des impertinences dignes de Bicêtre ; un garçon d'une bavarderie atroce que les femmes prenoient pour de l'éloquence :* puiſque le premier *Rouſſeau*, M. *de Maupertuis*, M. *de Buffon*, & tant d'autres ont trouvé en lui un appréciateur auſſi peu équitable & auſſi peu honnête ; mais ce ſeroit la ſeule qu'il eût commiſe contre le vœu toujours ſubſiſtant de ſon cœur.

Six années d'une fréquentation assidue à *Ferney* me donnent le droit d'attester que non-seulement je l'ai toujours vu pénétré des mêmes sentimens dont il vous donna des témoignages si vifs en ma présence; distinguant la franchise noble avec laquelle vous parûtes à ses ieux de la servilité de toutes ses créatures académiques, dont les idorations ne lui cachoient pas l'intérieur; mais qu'il m'a réitéré vingt fois les mêmes marqués l'intérêt pour vos malheurs, & d'estime pour vos talens; mais qu'il en consigna l'expression le la manière la plus authentique, dans une letre que voici qu'il m'adressa à mon passage à *Lonres;* elle est dans mes mains; je signe mon nom; t j'en montrerai l'original à qui me le demandera.

» Vous allez, me marque-t-il, dans un pays devenu presque barbare par la violence des factions; c'est un de mes grans chagrins que l'homme éloquent que vous y verrez soit malheureux; il lui faudra du temps pour en parler la langue avec facilité : à combien d'embarras ce grand ouvrage politique hebdomadaire va l'exposer! C'est une chose si délicate que de vouloir rappeller à une nation ses intérêts, lorsqu'elle s'est privée elle-même de tous les moyens de régénération. Je doute que *Xénophon* eut osé le tenter chez le jeune *Cyrus :* mais ce qui me donne les plus grandes espérances, c'est que M. *Linguat* a les outils universels avec lesquels on fait tout ce qu'on veut, le *courage & l'éloquence.* Je lui souhaite autant de succès qu'il a de mérite. Vous savez que, selon *la Fontaine*,

Tout faiseur de Journal doit tribut au malin.

» Il ſeroit beau qu'il ne crût jamais avoir beſoin » de cette reſſource, &, en effet, il eſt trop au- » deſſus d'elle : je ne vous reverrai plus ni l'un, ni » l'autre ; mon grand âge & mes maladies conti- » nuelles ouvrent mon tombeau, &c. «

Cette Lettre, Monſieur, eſt le langage du cœur : celles dont il n'a ceſſé de gratifier dans le cours de ſa longue vie, tant de femmelettes de tous les ordres, tant *de la Harpe* de tous les rangs, ne ſont que celui de l'eſprit. Après cela qu'importe l'injure groſſière dont on nous révèle, ou dont on ſuppoſe qu'il a pu ſe rendre coupable envers vous. Que ce délit littéraire ſoit réel ou non, il y a bien de l'imprudence à ſes prétendus amis d'en avoir inſtruit le Public. N'eſt-ce pas lui rappeller que cet homme célèbre avoit preſque autant de foibleſſe que de talens ; que ſi la paſſion l'a rendu quelquefois injuſte, la manie d'une gloire univerſelle, & la crainte l'ont encore bien plus ſouvent rendu flatteur.

Depuis *Œdipe* juſqu'à *Irène*, il a toujours penſé que le courage n'étoit bon à rien. Voulant envahir pour ſes écrits médiocres les ſuffrages qu'on accordoit à ſes chef-d'œuvres, on le voyoit ſenſible à la louange d'un petit maître, d'une femmelette, d'un grand Seigneur, fut-il *Tartare*, de toutes les eſpèces qui faiſoient quelque bruit ; il avoit même une fort ſinguliere politique : jaloux plus que ne l'a jamais été aucun conquérant de ſon trône littéraire, il imitoit ce Roi qui pour régner en paix promettoit ſa ſucceſſion à tout le monde : il n'y a pas d'inſectes dans la littérature qu'il n'ait tour-à-tour déſigné pour ſon héritier, dans quelques-uns de ces diplômes comiques ſi

étrangement multipliés par ſa chancellerie. En corrompant le goût & l'amour-propre des jeunes gens, il leur livroit ainſi ſa gloire à fonds perdu, & s'enlevoit toute autorité après ſa mort.

Que penſer en effet de ſa bonne-foi ou de ſon jugement, en rapprochant des *Arrêts* que j'ai cités, ceux par leſquels il placoit la gloire *unique* de la Littérature en *France* dans la quinzième Homélie de *Béliſaire*, & dans le mortel volume ſur les *Saiſons* : quand il écrivoit à M. *de la Harpe* dans une de ces bulles de canoniſation faites pour le grand jour, que, *graces à ſes ſoins*, le *Mercure devenoit un monument de goût, de raiſon, & de génie* ; quand il remercioit l'Académie *d'avoir récompenſé* dans M. *d'Alembert le bon goût & la véritable éloquence.*

M. *de Voltaire* n'ayant jamais été ſoupçonné d'un déréglement d'organes, de pareilles fleurettes ſeroient inconcevables, ſi l'on ne ſavoit parfaitement qu'il y avoit en lui deux doctrines, l'une pour le Public, l'autre pour l'intérieur, & que le *Voltaire* du cabinet étoit bien différent du courtiſan des *Encyclopédiſtes*.

Il craignoit plus que perſonne leur doctrine & leur caractère ; mais il les regardoit comme le ſupport du piédeſtal ſur lequel il étoit monté : & pour s'aſſujettir toutes les trompettes ſubalternes de l'orcheſtre, il avoit le plus grand ſoin d'en ménager le directeur : il n'y a jamais eu, entre Gens de Lettres, de marché plus curieux que celui qui lioit M. de *Voltaire* à M. *d'Alembert*.

Par un traité tacite convenu entr'eux, le *Poète* ne ceſſoit de s'extaſier ſur les talens littéraires du

Géomètre ; & le *Géomètre* ſur la profonde philoſophie du *Poète.* Auſſi-tôt qu'un adverſaire préſentoit ſa lance au défaut de la cuiraſſe de l'un d'eux, ſon ſecond ſe préſentoit pour le couvrir. Tantôt le bouclier de *Voltaire* ſauvoit la vie aux *éloges* de M. *d'Alembert ;* tantôt celui de *d'Alembert* au Newtonianiſme de *Voltaire.*

Ces *Elies* ſe ſervans mutuellement d'*Eliſées*, ſe faiſoient leurs honneurs réciproques auprès des *Electeurs*, des Princes d'*Allemagne*, des Potentats du *Nord.* Il en arrivoit de belles Epîtres congratulatoires où l'on félicitoit le genre humain de l'hermaphroditiſme des deux *Poëtico-Philoſophes*, où l'on gourmandoit l'indocilité *Françoiſe* trop inadvertante ſur ce phénomène reconnu près du *Pôle.*

Par cet artifice, la rime & le compas une fois d'accord devenoient un ſceptre étendu du *Kamtſchatka* juſqu'aux *Pyrénées :* mais le vieillard abſent ſentoit fort bien, malgré vingt couronnes entaſſées ſur ſa tête, l'avantage qu'avoit ſur lui ſon alerte aſſocié, régentant à *Paris* deux Académies, & dirigeant d'un fil un monde de ſaillettes en crédit, &c. ; auſſi redoubloit-il d'attentions ſur la fin de ſa vie : il lui dédioit des *Tragédies ;* il lui adreſſoit une *Epître*, laquelle, il eſt vrai, eſt la plus inſipide, la plus proſaïque de toutes ces goguenarderies de ſa vieilleſſe : il ſembloit que le Ciel lui ôtoit le talent dès qu'il falloit louer ceux de M. *d'Alembert*, &c.... Je ſuis, &c.

Signé, MALLET DU PAN, l'aîné.

Fautes à corriger.

Page 338, ligne 5, la fondation, *liſez*, non la fondation : *et non eſt eſſentiel à reſtituer pour le ſens de la phraſe.*

Page 352, ligne 9, avantages, *liſez*, privileges.

THE TEA TAX TEMPEST,

OR

THE ANGLO-AMERICAN REVOLUTION.

C'EST-A-DIRE:

*TEMPÊTE produite par la taxe ſur le thé, ou Révolution de l'*Amérique-Angloiſe.

TEL eſt le titre d'une Eſtampe ingénieuſe qui mérite d'être diſtinguée parmi les plaiſanteries politiques du burin. Le ſujet eſt le *Temps qui montre la lanterne magique* aux quatre parties du monde : il eſt figuré dans ſon coſtume ordinaire, en vieillard, avec des aîles, & ſa faux à côté de lui : il s'appuie ſur un globe qui ſupporte la lanterne.

L'*Europe*, l'*Aſie* & l'*Afrique* ſont à ſa droite, & l'*Amérique* ſeule à ſa gauche. L'*Aſie* ſous la figure d'une belle femme bien parée eſt aſſiſe avec une caſſolette ſur ſes genoux ; elle a une main appuyée ſur l'épaule de l'*Europe* aſſiſe auſſi, & repréſentée, non par l'auguſte mine d'un certain petit illuſtre (1), mais par une *Pallas* en caſque ;

(1) Voyez le Tombeau de M. *de Voltaire*, tome V, p. 455.

armée de ſa pique & de ſon bouclier : un *Nègre* un peu moins bouffon que le grand Prince *Oronoko* déſigne l'*Afrique ;* & le Nouveau-Monde eſt indiqué par un ſauvage à demi nud, aſſis ſur des ballots.

Le fond de l'Eſtampe eſt occupé par un grand drap ſur lequel ſe peint le rond merveilleux de la lanterne, ou pour parler, en termes de l'art, la baſe du cône lumineux qui en part. Des édits enflammés font un grand feu ſur lequel eſt une théière ouverte, d'où s'élancent des foudres, un ſerpent, & une pique ſurmontée d'un bonet, ſymbole de la liberté ; cette pique & ce bonet ſe dirigent vers la droite, où l'on apperçoit les *Américains* armés, commandés par le Général *Washington*, avec le drapeau déployé : les tonnerres foudroient trois léopards renverſés ſur la gauche, & pourſuivent une troupe de ſoldats, qui portent un *joug* ſur leurs épaules, emblême ſous lequel apparemment on a voulu déſigner les bandes venales que l'*Allemagne* a fournies aux entrepreneurs *Anglois* pour cette guerre.

Auprès du feu eſt un petit *coq*, les plumes hériſſées, qui d'une patte fait mouvoir un ſoufflet ; & au-deſſous du coq, à travers le nuage produit par la fumée, on diſtingue un gros lion couché, qui allonge tout doucement une griffe ſur *Gibraltar* deſſiné dans une carte de Géographie.

Il y a dans cette gravure, comme on le voit, beaucoup de mouvement ; l'allégorie en eſt bien ſuivie, & elle eſt agréable à la vue : on la trouve probablement chez les Marchands d'eſtampes ; & elle mérite, à mon avis, d'être recherchée.

DESCRIPTION

GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE

DE LA FRANCE,

Contenant l'Hiſtoire Naturelle, Civile, Politique, Eccléſiaſtique & Littéraire de la France; *la Géographie ancienne & moderne, avec des Cartes Topographiques relatives à tous les âges de la Monarchie; les grandes Diviſions & Subdiviſions du Royaume; des Voyages Pittoreſques dans toutes les Provinces, &c. Huit Volumes* in-folio *ſur grand papier du nom de Jéſus, ornés d'Eſtampes faites par les meilleurs Graveurs, &c.*

Ouvrage propoſé par Souſcription.

PUISQUE nous parlons ici d'Eſtampes, diſons un mot d'une grande entrepriſe en ce genre, qui, ſi elle eſt exécutée comme elle peut, & doit l'être, deviendra pour l'avenir un monument intéreſſant: c'eſt une eſpèce de ſuite des *Voyages de Suiſſe & d'Italie*. N'ayant pas eu l'occaſion de voir ceux-ci il m'eſt impoſſible de préſager ſi cette parenté eſt un augure favorable ou fâcheux mais les Auteurs la citent avec confiance, à ce qu'il me paroît.

Ils déclarent que leurs travaux ſont déja fort avancés; & leur plan eſt vaſte, comme on peut le voir par le titre: » ce n'eſt pas un *Voyage de* » *pure curioſité, ni une ſimple collection d'Eſtampes*

» & *de Tableaux accompagnée d'explications qu'ils ſe* » *propoſent de donner*, mais une connoiſſance com- » plète de la *France*, de ſon *Hiſtoire*, de ſa *Légiſ-* » *lation*, de ſes *Mœurs*, de ſes *Arts*, de ſes *Manu-* » *factures*, de ſon *Commerce*, de l'*Induſtrie* de ſes » habitans; &, ce qui eſt encore plus précieux, » des moyens de la *perfectionner*: « ainſi ce n'eſt pas une nomenclature pittoreſque que l'on promet ici, mais une Géographie philoſophique.

Les bons *François* applaudiront ſans doute aux efforts des Auteurs s'ils tiennent parole : ſi par exemple ils réuſſiſſent à juſtifier la nation » de » cette *légéreté* qu'on ſe plaît à lui reprocher, & » qui ne ſe trouve guère que dans le petit nom- » bre d'individus oiſifs, qu'on nomme aſſez mal- » à-propos *la bonne Compagnie* dans les grandes » villes; « s'ils parviennent à prouver » qu'en gé- » néral, le *François* a le caractère *gai*, *doux*, *flexi-* » *ble*, *franc* & SOLIDE «.

De ces cinq qualités il y en a trois qu'on ne nous conteſte pas : la quatrième n'eſt pas univerſellement reconnue, & ſemble appartenir aux individus plus qu'à la nation; quant à la cinquième elle riſque juſqu'à la démonſtration de trouver bien des incrédules.

Sur ce qui concerne nos progrès dans les *Sciences*, les entrepreneurs ſe livrent de même à un enthouſiaſme pardonnable à des *François*, mais cependant un peu injuſte; & il faudroit ne jamais l'être, même en faveur de ſon pays. C'eſt, diſent-ils, à des *François*, à *Deſcartes*, à *Gaſſendi* qu'on doit le rétabliſſement de la vraie philoſophie en

Europe : on leur paſſera peut-être cette aſſertion, quoiqu'elle rappelle que ces deux hommes célèbres n'eurent nulle part de plus violens ennemis qu'en *France ;* que les Corps ſavans, ce qui tenoit alors lieu des *Académies*, leur ſuſcitèrent des obſtacles & des perſécutions, comme elles le font aujourd'hui à tous ceux qui les éclipſent; & que s'il eſt honorable pour une nation de produire quelques individus doués d'un génie extraordinaire, il ne l'eſt pas beaucoup pour elle de ſuivre, ou de ne pas combattre l'impulſion de cent fanatiques acharnés qui rendent pendant un certain temps ce génie inutile aux autres, & funeſte aux poſſeſſeurs.

Mais il ne faut pas dire que ce ſont des *François qui ont créé la Poéſie moderne*, & *l'Art dramatique*, puiſque l'*Italie* avoit la *Jéruſalem délivrée*, l'*Orlando furioſo*, le *Paſtor fido*, quand nous n'avions que *Rabelais*, du *Bartas*, & *Ronſard ;* puiſque le théâtre *Eſpagnol* étoit déja enrichi des Comédies de *Lopès de Vega*, de *Calderon*, & de trente Auteurs moins féconds, mais non moins ingénieux, quand nous admirions *Guillot Gorju*, & la *Cléopâtre de Garnier ;* puiſque le vrai berceau de notre ſcène a été ce même théâtre *Eſpagnol*, où nos Auteurs tragiques & comiques ont dérobé leurs premiers ſujets; puiſque c'eſt en le copiant que nous avons appris à lire, à écrire, à penſer, à parler.

Il ne faut pas dire que la *philologie & l'érudition n'ont perſonne à comparer au docte* SAUMAISE *que* TOURNEFORT *appelloit la merveille du monde ;* 1°. parce que *Tournefort* eſt en ce genre un ora-

cle très-peu reſpectable; 2°. parce que *Saumaiſe* étoit le plus plat, le plus mauſſade, le plus pédant Docteur qui ait jamais exiſté; & qu'il y avoit parmi nos *François* ſavans des exemples moins déſagréables à citer, tels que les *Pétaux*, les *Hardouins*, les *Budés*, &c. 3°. parce que c'eſt préciſément ſur ce champ de bataille que les étrangers ont à nous oppoſer cent rivaux plus que dignes de concourir avec nos athlètes.

Il ne faut pas dire que c'eſt à des *François*, à leurs DOCTES *Ouvrages que l'on doit le goût ſi univerſellement répandu pour les ſciences naturelles:* d'abord parce que s'il étoit vrai que nous euſſions influé ſur ce goût réellement aſſez répandu, il ſe trouveroit que ce n'eſt pas par nos *doctes* Ouvrages, mais par les plus frivoles, que nous aurions produit cet effet, & enſuite parce que ce compliment eſt dépourvu de juſteſſe : nous avons reçu ce goût d'ailleurs, comme preſque tous nos goûts : nous les avons enjolivés, galonnés, brodés; nous en avons parlé avec plus de grace, & peut-être d'éloquence; & encore ces agrémens n'ont-ils pas été le partage de ceux de nous qui ont paru les cultiver avec plus d'aſſiduité? Si M. *de Voltaire* a été un Phyſicien plaiſant, M. de *Buffon* un Phyſicien ingénieux, M. de *Maupertuis* un Phyſicien agréable, preſque tous nos autres Auteurs qui ont voulu raiſonner phyſique, l'ont fait ou avec une peſanteur accablante, ou avec des minauderies, une affectation encore moins ſupportables. Le pédantiſme chez nous a percé juſques dans les arts légers : témoins nos *Diderots*, nos *Marmontels*, & leurs nombreux élèves.

Si l'Ouvrage dont il s'agit ici étoit imprimé, peut-être ſupprimerois-je ces obſervations : mais puiſqu'il eſt encore temps d'en profiter, c'eſt rendre ſervice aux Auteurs que de les leur communiquer : ils ne doivent jamais perdre de vue dans leur travail qu'une baſſe flatterie n'eſt pas juſtifiée même par le préjugé national : il faut toujours ménager dans ce qu'on dit de ſon pays, & la vérité, & l'amour-propre des étrangers intéreſſé à la faire valoir, quand on l'outrage à leur préjudice.

Les éditeurs invitent tous les Savans de toutes les Provinces à leur donner des Mémoires ſur tous les objets dont ils peuvent être inſtruits, & ils offrent de les faire imprimer ſous le nom des perſonnes qui les auront fournis, ſi elles y conſentent.

L'Ouvrage entier ſera diviſé en deux Parties : l'une contiendra l'Hiſtoire *ancienne & moderne*, & la deſcription générale du Royaume, ſuivant ſes grandes diviſions, en quatre volumes ; & l'autre la deſcription particulière des Provinces, auſſi en quatre volumes.

Le premier volume ſera l'Hiſtoire des *Gaules* avant *Clovis* : » *commencer*, dit le Proſpectus, *notre* » *Hiſtoire par* Clovis, *c'eſt comme ſi l'on prétendoit que* » *l'Hiſtoire de la* Chine *ne remonte point avant la con-* » *quête des* Tartares : « cela n'eſt pas tout-à-fait juſte. Avant l'invaſion qui a mis ſur le trône une autre Dynaſtie, la *Chine* étoit un grand, & très-grand Empire : la conquête des *Tartares* a été plutôt une incorporation à la Monarchie exiſtante que

la fondation d'une nouvelle : il n'en eſt pas de même ici. Rien de moins reſſemblant à l'adminiſtration des *Gaules* ſous les fantômes d'Empereurs *Romains* qui ſe les laiſsèrent arracher, que celle de ces mêmes *Gaules* devenues le patrimoine des féroces conquérans ſortis de la *Germanie*.

De plus, rien de ſi incertain que l'hiſtoire de tous ces temps de troubles, de diviſions, de conquêtes ; rien même de moins intéreſſant. J'oſe croire que la perfection de l'Ouvrage, & ſon utilité ne perdroient rien, quand on en retrancheroit ce volume.

Le ſecond » contiendra l'Hiſtoire de *Paris*, & de » la *France*, *diviſée en ſix époques*, QUI FORMENT » AUTANT DE RÉVOLUTIONS DANS L'ETAT : » on y établira l'*origine des Francs*, & leur *hiſtoire* » *juſqu'à l'établiſſement de la Monarchie*, DONT ON » FERA CONNOITRE LES LOIX FONDAMENTALES. « Ce ſera ſûrement un ſervice important que l'on rendra à la poſtérité, ſi en même-temps on lui enſeigne un ſecret pour empêcher ces loix fondamentales de varier ; ſi on ne le lui enſeigne pas, je ne ſais trop comment on oſera donner à ces loix le beau nom de *fondamentales*, ſur-tout dans le même Ouvrage où l'on diviſe l'Hiſtoire de la Monarchie en ſix époques *qui forment autant de RÉVOLUTIONS dans l'Etat*. A laquelle de ces révolutions les loix *fondamentales* ont-elles ſurvécu, ou bien à laquelle ont-elles commencé ? C'eſt ce que j'invite les Auteurs à approfondir & à déterminer.

Le Tome III contiendra *l'état Civil & actuel de*

la FRANCE, c'eſt-à-dire, de ſon adminiſtration Militaire & Judiciaire. On y trouvera ſur-tout » la notice d'*ENVIRON TROIS CENS COUTUMES* » *qui en régiſſent les différentes contrées*, *LEUR CONCORDANCE AVEC CELLE DE PARIS*, *& le DROIT ÉCRIT* : « Pour cet article je ne crains pas d'annoncer que s'il s'exécute ce ſera un vrai miracle. Il me ſemble puiſque le but de cet Ouvrage eſt de donner les moyens de perfectionner, qu'il vaudroit mieux chercher ceux de ſe paſſer de *trois cens Coutumes*, & même du *Droit écrit*, n'en déplaiſe au vénérable Me *Saboureux de la Bonneterie* (1), que de ſe fatiguer à les faire *concorder*.

(1) Me. *Saboureux de la Bonneterie* eſt un brave bourgeois de *Paris*, Docteur en Droit de ſon métier, Avocat de nom & de caractère, qui de temps en temps fait des harangues, & des contes pour rire. Dernièrement ayant à jaſer en public *in inſtauratione ſcolarum*, il a pris pour ſujet la *défenſe du* DROIT ROMAIN ; & comme j'ai eu le malheur de manquer de reſpect à cette *Dulcinée*, c'eſt ſur moi qu'il a fait tomber tous les coups de ſa redoutable épée.

Ayant pris la liberté de dire un peu de mal de *Juſtinien*, d'après l'Hiſtoire, & de ſes compilations, d'après la raiſon, il étoit tout ſimple que Me. *Saboureux*, étranger à l'une & à l'autre, me trouvât un fort ſot critique ; il étoit digne d'un ſavant tel que lui de me dire des injures : mais il a outrepaſſé les prérogatives, même d'un Docteur en colère ; il a aſſuré, en propres termes, que rien n'étoit plus glorieux aux *Pandectes*, que d'avoir pour ennemi un *homme flétri par arrêt du Parlement*, *& chaſſé de tout l'univers*, *UBIQUE*

Le Tome IV renfermera l'Hiſtoire Naturelle du Royaume.

La ſeconde Partie, ou la Deſcription particulière des Provinces ſera diviſée en cinq grans départemens indiqués par la nature elle-même, c'eſt-à-dire par le cours de chacun des cinq grans fleuves du Royaume & des rivières qui s'y joig-

---

TERRARUM exulans ; ce qui s'écarte abſolument du genre polémique, & peut paſſer pour plus que groſſier, même dans une Ecole de Droit.

Je prendrai la liberté d'obſerver à l'iraſcible Profeſſeur que s'il y a *fagot*, & *fagot*, il y a auſſi *arrêt*, & *arrêt ;* que quant à celui dont les circonſtances m'ont rendu l'objet, les deux Compagnies qui ont eu, l'une le malheur de l'exiger, l'autre la foibleſſe de le rendre, en ſont plus embarraſſées que moi ; que s'il n'eſt pas rétracté avant ma mort, j'ordonnerai par mon teſtament qu'il ſoit gravé ſur mon tombeau ; comme pour honorer un martyr on peint auprès de lui l'inſtrument qui a terminé ſa vie, en aſſurant ſa gloire.

A cette remarque j'en ajouterai une autre qui excite chez moi autant de reconnoiſſance que de ſurpriſe : c'eſt que ſur le nombre prodigieux d'ennemis que les conjonctures m'ont fait dans la Littérature, & au Barreau, il ne s'eſt trouvé qu'un ſeul Homme de Lettres qui ait eu la lâcheté de ſe prévaloir de cet étrange arrêt : & parmi les *Avocats* de *Paris* même, il ne s'en eſt trouvé que deux, un certain Me. *Guillaume* que je ne connois pas du tout, & l'honnête Me. *SAVOUREUX* de *Cujas*.

nent. Les Géographies ordinaires n'en comptent que quatre ; & comme on ne les nomme pas ici, on peut ſuppoſer que le cinquième eſt le *Rhin*, qui eſt cependant une barrière, plutôt qu'une propriété : on commencera par le *Rhône*, & la *Seine*, qui ſeront délivrées enſemble.

» Chaque Volume de deſcriptions particulières ſera compoſé, 1°. d'un abrégé hiſtorique, ſuccint, mais exact des » Provinces dont on parlera ; 2°. d'un voyage dans ces Provinces, accompagné d'une deſcription fidèle de ce qui s'y » trouve de plus curieux ; 3°. d'une notice inſtructive ſur » la vie & les Ouvrages des Hommes illuſtres de ces mêmes Provinces ; 4°. enfin de recherches ſur l'Hiſtoire Naturelle, & les productions des pays dont il contiendra la » deſcription. Il ſera de plus orné de 200 Eſtampes, Cartes » Géographiques ou Plans. Ces Eſtampes ſeront gravées » d'après les plus beaux points de vue, les Sites les plus heureux, les Fragmens antiques, les Monumens modernes, » les plus beaux Palais & Châteaux, les belles Maiſons de » ville & de campagne, les Statues & Tableaux des grands » Maîtres, &c. Indépendamment de la Table des matières, » chaque Volume contiendra une Table pour les Relieurs, » indicative des endroits où devront être placées les Eſtampes ou les Cartes qui ſeront à cet effet diſtinguées & marquées par des numéros en chiffres romains ou arabes, ou » par des caractères alphabétiques ſuivant l'ordre des matières.

» On rendra raiſon de toute cette diſtribution dans le » Diſcours Préliminaire, & on ſera libre de choiſir la partie de l'Ouvrage & les départemens pour leſquels on voudra ſouſcrire ; les matières devant être à cet effet tellement » diſtribuées, que chaque Volume & même chaque livraiſon » puiſſent faire, pour ainſi dire, autant d'Ouvrages ſéparés, » & que la réunion de toutes ces parties forme, en faveur » de ceux qui voudront avoir l'Ouvrage entier, *UNE DESCRIPTION HISTORIQUE ET COMPLÈTE DU ROYAUME* «.

Indépendamment de cette diviſion, il y en a

une autre ; celle de la partie Typographique ou Littéraire diſtinguée des gravures ; elles ſe diſtribuent à part : la première paroîtra par livraiſons de trois mois en trois mois, faiſant environ 200 pages *in-folio ;* & le quart du volume qui ſera publié chaque année. On payera pour chacune 6 livres, ou une couronne, argent de *France :* ainſi le volume reviendra à un louis d'or.

Pour les Eſtampes, celles qui ne repréſenteront que des *vues*, ou des *monumens*, ſe payeront trente ſols, argent de *France*, à *Paris*, & 36 ſols port franc dans tout le Royaume : celles des Tableaux des grans Maîtres contenus dans les Maiſons Royales, gravés d'après les deſſins de M. *Cochin*, coûteront 48 ſols à *Paris*, & 54 dans les Provinces, auſſi franches de port : cette différence de prix vient de la difficulté de l'Ouvrage, & ſera juſtifiée par le mérite de la gravure.

On n'exige point d'avances : on ne demande à connoître les amateurs, qu'afin de déterminer dans l'impreſſion le nombre du tirage.

» La première livraiſon paroîtra dans le courant » de Février 1780, chez *Née* & *Maſquelier ;* les » mêmes Graveurs, qui dans le *Voyage de la Suiſſe* » ont déja fait preuve de leur exactitude à remplir » leurs engagemens. «

» Ce ne ſera, diſent les éditeurs, qu'après la première » diſtribution du Texte, qui contiendra le plan détaillé de » tout l'Ouvrage & de ſes diverſes parties, que le Public ſera » en état de juger des efforts qu'on fait pour lui plaire & pour » ſe rendre utile. Nous prions de ne point s'effrayer de la

» grandeur de cette entrepriſe; 1°. parce que nous la faiſons » avec ordre & méthode après avoir conſulté nos moyens & » nos reſſources; 2°. parce que nous la faiſons ſucceſſivement » & par parties détachées, ce qui eſt également commode » pour la compoſition de l'Ouvrage, & pour la facilité de ceux » qui voudront l'acquérir & n'avoir qu'une partie; 3°. parce » que nous comptons bien moins ſur nos foibles talens, » que ſur ceux des Savans qui voudront bien y concourir, » chacun dans le genre de leurs connoiſſances particulières «.

Cette promeſſe eſt propre à exciter de la confiance. Malheureuſement dans la liſte des coopérateurs déſignés, on trouve pour la *partie Littéraire...* qui? M. *d'Alembert.* Il faut être bien agité de la manie de ſe mêler de tout, pour aller à l'age de ce pauvre homme ſe charger d'un pareil travail; ou plutôt il faut être bien pénétré de la crainte de voir évanouir ſon empire fantaſtique, & bien jaloux de perſuader au Public que rien dans la Littérature ne ſe fait ſans lui, pour déſirer de voir ſon nom inſcrit ſur une ſemblable liſte. Si jamais un Savetier donne la deſcription de ſon art, le Secrétaire de l'Académie extorquera, ou mendiera l'honneur d'en paroître le rédacteur. » *O* » *Atheniens*! qu'il m'en coûte pour être loué par » vous! « s'écrioit *Alexandre*, près de périr dans un fleuve des *Indes. O Pariſiens!* qu'il m'en coûte pour vous forcer de vous occuper un peu de moi, pourroit dire le petit uſurpateur de la verge *Académique.*

une autre ; celle de la partie
Littéraire distinguée des gra EU, &c.
buent à part : la première
de trois mois en trois m , &c.
pages *in-folio* ; & le c
publié chaque année aite cet Ouvrage,
6 livres, ou une c eté annoncé dans les
ainsi le volume r été, l'importance même
té, m'ont engagé à me le

Pour les Est ort surpris en le lisant de me
ront que des out différemment de ce que j'a-
trente sols, est la sensation que j'ai éprouvée
port franc, rendre compte : si je me trompe on
bleaux de mes raisons : mais dans l'étrange con-
sons R dont je ne sais quelle philosophie enthou-
Cochin emplit la Littérature, il faut qu'il s'élève
Prov mps en temps quelques réclamations au
rer du goût trop souvent outragé par elle : il
& semble que c'est bien ici le cas de protester.

Le motif de ce livre est bon : il s'agit d'attaquer un vice funeste ; & si dans toute espèce de réforme, l'homme qui a pu se guérir des travers qu'il combat, est le missionnaire le plus propre à opérer des conversions, M. *Dusaulx* ayant été joueur, & joueur passionné de son aveu, a pu se charger de cet office avec confiance : on devroit attendre de ses leçons d'autant plus de fruit qu'il porte jusqu'à une espèce de fanatisme l'esprit de son nouvel apostolat ; il ressemble un peu à ces amans maltraités qui médisent de leur maitresses : s'il n'avertissoit que c'est le gain qui l'a corrigé, on pourroit soupçonner qu'il entre dans ses sermons autant de ressentiment que de zèle.

Malheureuſement pour dominer les ames, & plus encore pour les éclairer, une chaleur impérieuſe, & preſque toujours factice, ne ſuffit pas. Si un prédicateur froid touche peu, un cenſeur amer révolte, & un moraliſte bouffon ſcandaliſe. On pardonne au théâtre, & même on y goûte les peintures chargées: mais le calme du cabinet ne les admet pas: le Docteur qui veut prêcher la morale par des livres, doit ſur-tout éviter l'exagération, la dureté, & les mauvaiſes plaiſanteries.

Il eſt fâcheux qu'avec les meilleures intentions M. *Duſaulx* ne ſe ſoit pas donné à lui-même ce conſeil utile. Son Livre eſt un mêlange de réflexions & d'anecdotes, ou plutôt de déclamations, & de petits contes, les unes preſque toujours outrées, les autres rarement croyables, & ſouvent ridicules, pluſieurs abſolument oppoſées à la raiſon, & même au but de l'Auteur.

Par exemple, dans un chapitre intitulé de l'*infidélité au jeu*, il cite, comme un exemple frappant, celui d'un certain *Pimentel* enrichi, ſuivant les mémoires du temps, aux dépens de *Henri IV* par une ſubtilité ſuſpecte. » On lui reprochoit, dit » M. *Duſaulx*, d'avoir fait enlever tous les dez » qui étoient dans les boutiques des marchands » à *Paris*, & d'en avoir ſubſtitué de *pipés* «.

Je ne ſuis pas le champion de la délicateſſe de *Pimentel*: mais pour peu que M. *Duſaulx* eût voulu réfléchir, il auroit vu que l'eſcamotage dont il s'agit eſt une abſurdité: ſi l'on peut reprocher avec fondement à cet *Italien*, revêtu d'un nom *Portugais*, de la ſupercherie au jeu, il étoit du moins innocent de celle-là.

Quel eſt l'avantage que peuvent donner des dez pipés à un filou décoré du titre de joueur ? C'eſt de fixer la fortune dans un coup déciſif, s'il a la main aſſez ſubtile, non-ſeulement pour gliſſer dans le cornet, quand il le tient, des dez ainſi préparés, mais auſſi pour les ôter à propos avant qu'un autre s'en ſerve, & le viſage aſſez affermi pour faire ſon double coup ſans montrer d'émotion. Alors le cube appeſanti ſur un de ſes côtés, ſoit par du plomb, ſoit par du vif-argent, dit-on, & aidé par un jet induſtrieuſement combiné, montre néceſſairement la face où eſt inſcrite la proſcription des dupes.

Mais le joueur mal-honnête ne peut ſe donner cette ſupérioſité qu'autant qu'il ſe l'aſſure à lui ſeul : *Pimentel* en ne laiſſant ſubſiſter dans *Paris* que des dez infidèles, à ſuppoſer cette opération poſſible, auroit rétabli l'équilibre entre lui & ſes concurrens ; tous les intéreſſés employant la même arme, la fortune ſeule auroit décidé de leur ſort ; & le fripon auroit employé en pure perte un ſtratagême auſſi difficile à exécuter, qu'abſurde à imaginer. Il falloit donc laiſſer cette hiſtoriette dans l'oubli, avec tant d'autres fables du même genre que la malignité invente contre les contemporains ; mais dont la véritable hiſtoire, bien moins encore la morale, ne doit pas ſe ſouiller.

Obſervons que, dans ce chapitre intitulé, comme on vient de le voir, de l'*infidélité au jeu*, c'eſt le ſeul exemple de ſubtilité criminelle en ce genre, que l'Auteur cite. Deux autres contes dont

dont il l'a accompagné ſont étrangers au jeu. Dans l'un, *Charles IX* s'amuſe à faire couper des bourſes par des filoux, à un bal qu'il donnoit lui-même : dans l'autre, *Louis XI*, le décrié *Louis XI*, montre une indulgence, une bonté, dont peu de Souverains mieux fâmés, auroient été capables : ignominieuſes ou honorables les deux anecdotes n'ont aucun rapport au *jeu*, & bien moins encore à la ſupercherie des joueurs.

De même, au titre de la *puſillanimité des joueurs*, » on lit » qu'une pauvre femme voyant tirer une » loterie ſe lamentoit à chaque lot qui ſortoit de » la roue de fortune. Où ſont vos billets, lui dit » un obſervateur ? Je n'en ai point. Taiſez-vous » donc ma bonne ; on ne ſauroit gagner ici ſans » billets. *Que ſait-on*, répliqua-t-elle toute éper- » due ? « Quelle induction tirer contre les joueurs de la ſtupidité de cette femme qui n'étoit pas une joueuſe ?

Dans ce même chapitre de la *puſillanimité*, l'Auteur cite deux autres exemples, l'un d'un domeſtique qui ayant volé ſon maître pour acheter des billets de loterie, fût découvert, condamné & pendu. En marchant au ſupplice, il eſpéroit qu'au moins les billets reſteroient à ſes enfans : *je ſuis ſûr*, répétoit-il, *qu'ils gagneront.*

Un autre homme plus induſtrieux ayant découvert qu'à la loterie de *Parme* on diſtribuoit encore des billets après le tirage, dans une ville trop éloignée pour que l'on pût y être inſtruit à temps par les voies ordinaires des numéros ſor-

tis, il diſpoſa des ſignaux, avec des vedettes qui en faiſoient voler la nouvelle. On découvrit ſon invention, & on y mit ordre.

On fit bien ſans doute; mais M. *Duſaulx* fait-il bien de raconter de ſemblables traits à cette occaſion? Qu'ont-ils donc de *puſillanime?* La confiance du domeſtique infidèle peut paroître abſurde, mais elle n'annonce aſſurément pas de foibleſſe. La ruſe des ſignaux n'eſt pas innocente; mais elle eſt ingénieuſe, & prouve bien plus de force d'eſprit, que de puſillanimité. Il faut mettre plus de juſteſſe dans les citations, quand on veut les rendre frappantes, & il en eſt de même de preſque toutes celles qu'on trouve dans cet Ouvrage.

Dans un autre chapitre qui a pour titre, *des viciſſitudes du jeu*, M. *Duſaulx* obſerve que l'avidité ſe méprend quelquefois; » que pluſieurs » pour gagner davantage ont tout perdu contre » des gens qui n'avoient plus que leur parole «, & le petit conte vient égaié le précepte.

» Au fort d'un hyver rigoureux, dit-il, un » joueur voyoit en pâliſſant le fond de ſa bourſe: » il ſe mouroit de froid & de regret. Ne pou- » vant ſe réſoudre à quitter la partie, car les » joueurs bleſſés à mort, ſont les plus opiniâ- » tres: *vas me chercher le grand ſac*, dit-il, à ſon » valet. Ces mots proférés ſans deſſein réveil- » lèrent la cupidité de ceux qui ne vouloient » plus jouer contre lui: ils furent cauſe qu'il » regagna le triple de ce qu'il avoit perdu: alors

» arriva le *grand ſac* : c'étoit un ſac de peau » d'ours «.

Ces petites goguettes peuvent paſſer dans la bouche d'un farceur académique qui ne veut qu'amuſer un moment ſes auditeurs, & faire rire les vivans des ſottiſes qu'il met dans la bouche des morts. Mais le ſont-elles dans un livre ſérieux où l'on ſe propoſe d'inſtruire le Public, de corriger une paſſion funeſte ? Qu'en réſulte-t-il ? Une leçon aux joueurs heureux de ne pas ſe haſarder ſi légérement, & avant que de compromettre une fortune palpable contre un ſac annoncé, de s'informer au juſte de la nature du ſac.

Parmi ces traits dignes tout-au-plus des *Nuits de Straparole*, ou des *modernes Eloges académiques*, il y en a de ſi abſurdes qu'ils ſont révoltans. Par exemple :

» La foudre tombe, en globe de feu, ſur la » maiſon de Mylord *Tylney* (1) : ce globe ſe » promène dans les appartemens, s'arrête au- » deſſus d'une table de jeu. La plupart des ac- » teurs n'en virent rien : l'un d'eux ébloui par » la lueur de ce terrible phénomène, ſecoua ma- » chinalement la main pour l'écarter, & conti- » nua de jouer avec ſécurité «.

Comment croire aux raiſonnemens d'un Ecri-

(1) A Naples en 1772 ou 1773. Je tiens ce trait de M. le Baron de G***, ancien Miniſtre de Sa Majeſté Danoiſe. (*Note du texte.*)

vain qui veut nous faire croire de ſemblables abſurdités, & qui a l'air d'y croire lui-même.

Le Maréchal *de Saxe* ſe félicitoit à *Bruxelles* d'avoir ſupprimé le jeu dans ſon armée : on ſe mit à rire : il ſe doute de quelque choſe, veut ſavoir pourquoi on rit, & promet de faire grace : alors on lui avoue que *chez un braſſeur logé à côté de lui, toutes les cuves étoient pleines de joueurs.* Je voudrois pour l'honneur du conteur qu'il y eût une faute d'impreſſion, & qu'il fallût lire toutes les *caves.* Alors l'hyperbole ſeroit moins ridicule ; mais l'hiſtoriette n'en ſeroit ni plus plaiſante, ni plus vraiſemblable, attendu qu'à *Bruxelles* les braſſeurs ne ſont pas les ſeuls Particuliers qui aient des caves ; & qu'en ſuppoſant que les joueurs cruſſent ne pouvoir établir ſûrement leur tripôt que dans un de ces aſiles ſouterrains, ce n'eſt pas ſans doute dans le quartier du Général qu'ils l'auroient choiſi de préférence.

Les citations en ce genre ne finiroient pas.

En déclamant contre la manie de chercher du plaiſir dans les caprices du haſard, M. *Duſaulx* ne prétend pas cependant introduire dans la ſociété l'inaction ou la mélancholie : il proſcrit toutes les eſpèces de *jeux ;* mais il ne défend pas qu'on *s'amuſe :* il a même fait un chapitre exprès, intitulé : *de la Gaieté & du Plaiſir.* Ce titre eſt ſéduiſant : on pourroit ſe flatter qu'un homme qui a été bouffon en gourmandant le vice, ſera au moins agréable, en traitant des divertiſſemens honnêtes : on en va juger.

» La dernière nuit que j'étudiai les joueurs, » acheva de me dévoiler leur triſte caractère : j'en » fus puni. Ce ſont des furieux, me diſois-je, » qu'ils ſe ruinent, qu'ils s'égorgent ! Conſterné » de cette indifférence, craignant d'avoir perdu » ma ſenſibilité, j'abandonnai ſans retour cet air » contagieux.

» Le jour luiſoit à peine : j'étois ſeul, & le » ſilence de la *nature ne m'inſpiroit plus rien.* » Je m'éloignai de la ville. Vers le milieu de la » journée, j'apperçus un hameau, ſur les con- » fins duquel une vaſte prairie m'offrit les pau- » vres & les riches mêlés & confondus enſem- » ble : ils célébroient l'*hymen de la vertu.*

» Le Seigneur venoit de marier une fille, la » plus belle du canton, & la plus honnête auſſi ; » car *ſes rivales*, ou plutôt *ſes compagnes*, l'a- » voient proclamée telle d'une voix unanime. Je » ne me laſſois point de regarder, d'admirer. » Tous les viſages reſplendiſſoient d'une joie pu- » re : j'y voyois *tant de bonté que tout le monde me* » *parut beau.*

» On ſe diſpoſoit à des jeux, bien différens » de ceux que je fuyois ! l'humanité triomphoit » dans ces jeux champêtres, la bienfaiſance y » préſidoit ; & toutes deux, de concert, en » avoient fait les frais. Tout-à-coup le vent ſif- » fle, le tonnerre gronde. Un nuage affreux dé- » robe le jour. Chacun ſe ſauve.

» Je me réfugiai dans une grange, où l'on ne » diſtinguoit les objets qu'à la lueur des éclairs.

» Regardant autour de moi, je n'apperçus que » des enfans : qu'ils étoient affligés ! Je tâchois » de les conſoler : ils ſoupiroient. Prenez pa- » tience, le beau temps reviendra. — D'aujour- » d'hui nous ne reverrons le ſoleil : demain, plus » de fête ! — Prenez patience, vous dis-je, il » ne tardera point à reparoître. Tous les ieux, » ſe tournèrent du côté de l'aſtre éclipſé.

» Déja quelques pâles rayons coloroient les » bords du nuage. Je vis enfin l'eſpoir du plaiſir » renaître avec le jour. Je vis les fronts s'éclair- » cir, à meſure que le ſoleil ſe dégageoit ; & » j'entendis mes enfans le ſaluer d'un cri de joie; » *d'un cri ! qui retentira toujours au fond de mon* » *cœur.*

» Le ſignal eſt donné : les jeux commencent, » & continuent juſqu'à la nuit. *Voilà le plaiſir*, » m'écriai-je ! *c'eſt ainſi qu'il ſe prépare & s'AC-* » *COMPLIT* «.

Et voilà tout le chapitre.

Certainement il ſeroit difficile de parler *gaieté* d'un ton plus propre à inſpirer la triſteſſe : ce n'eſt pas avec cette gêne, cette peſanteur, cette affectation philoſophique que l'on peut ni définir, ni enſeigner le bonheur.

D'ailleurs toute cette peinture manque de juſteſſe, comme de convenance. Et depuis quand les gens de la campagne, leurs enfans ſur-tout, s'embaraſſent-ils du temps qu'il fait, pour avoir du plaiſir ? Loin de s'inquiéter dans leurs réjouiſ-

ſances de voir le ſoleil s'obſcurcir, c'eſt pour eux le plus favorable augure quand il voile ſes rayons. Son éclat ne luit que ſur leurs misères. C'eſt au travail, & non pas aux danſes qu'il les rappelle quand il brille dans toute ſa ſplendeur.

Et puis quand il pleut n'a-t-on pas des *granges?* N'auroient-elles pas pu ſervir d'aſile à la jeuneſſe folâtre, comme au bourgeois mélancholique, & aux enfans déſolés? Et puis eſt-ce à la campagne que les enfans ignorent que le ſoleil ſe remontre après un orage, & qu'il faut envoyer de *Paris* un Docteur philoſophe pour le leur apprendre? Eſt-ce à la campagne qu'un orage *au milieu du jour* amène une telle nuit, qu'on *ne puiſſe plus diſtinguer les objets qu'à la lueur des éclairs?* Si la porte de la *grange* où M. *Duſaulx* pleigeoit ſi gaiement l'aſtre *éclipſé*, étoit aſſez bien fermée pour exclure le jour, les éclairs ne devoient pas plus y pénétrer: & ſi la porte étoit ouverte, il eſt abſurde de ſuppoſer qu'il y regnât une pareille obſcurité.

J'inſiſte ſur les détails de cette abſurde deſcription pour faire mieux ſentir de quelles chimères ſe repaît la philoſophie doctorale de nos citadins! Quel malheureux jargon, qui dénature tout, & détruit juſqu'aux ſentimens les plus ſimples, à force d'alembiquer, de ſubtiliſer les idées!

M. *Duſaulx*, comme on le voit, ne réuſſit pas à repréſenter la joie: il n'eſt pas probable que la tentation de goûter de ſon paradis retire jamais aucun oiseur de l'enfer où cet Ecrivain gémit de

les voir plongés; il n'eſt pas plus heureux, & par la même raiſon, quand il eſſaie du pathétique: il a un chapitre intitulé, *moyen & motifs heureuſement employés pour retenir un joueur :* ce *moyen* c'eſt qu'un ami ſe ruine pour payer ſes dettes: ces *motifs* c'eſt la reconnoiſſance qu'un ſi grand ſervice doit lui inſpirer : M. *Duſaulx* ſuppoſe qu'il y a eu un homme capable de ce procédé; & pour élever l'ame de ſes lecteurs, il fait écrire par ſon héros la lettre ſuivante au furieux qu'il a ſauvé.

Lettre d'un ami à ſon ami joueur, après une perte conſidérable.

» Eh bien ! me direz-vous encore, que vous » n'avez fait de tort qu'à vous-même ? L'ingrat! » il oublioit que je l'aimois.

» Si je vous avois vu, à la merci des tigres qui » vous déchiroient ! Si je vous avois entendu re- » doubler d'un ſeul mot la perte que vous brûliez » de réparer !.... Les regrets ſont ſuperflus. Vous » venez de perdre de quoi faire ſubſiſter plu- » ſieurs familles honnêtes : ne regrettez que cela » mon ami ; le reſte n'eſt rien.

» Une ſeule nuit pouvoit vous ravir votre » fortune entière : il en reſte aſſez pour être bien- » faiſant. Eſſayez : vous ne ſerez plus tenté de » conquérir le bien d'autrui, ni de riſquer le vô- » tre. Le vôtre ! Le bien de nos peres n'eſt qu'un » dépôt dont nous n'avons que l'uſufruit. Tout » honnête homme, diſoit votre pere, n'eſt que » l'économe de la providence : il doit la remer-

» cier quand ſon fermier le paie ; & ne jamais » oublier, que les fruits de ſa terre ne ſont pas » pour lui ſeul.

» *Aimez bien mon fils, il vaudra mieux que moi :* » telles furent, vous le ſavez, les dernières pa- » roles de cet ami des hommes, de ce bon pere » que la mort vous a ravi trop tôt. Je lui pro- » mis de vous aimer juſqu'au dernier ſoupir : pro- » mettez-moi donc, jurez-moi.... Point de ſer- » mens, ils témoignent plus de trouble que de » réſolution (1). *Les ſermens n'atteſtent guère que* » *des regrets*, & ſont inutiles lorſqu'ils ſont ſin- » cères.

» Il faut ſe juger, ſe décider dès aujourd'hui ; » demain il ſeroit trop tard (2). Quand il s'agit » de la paſſion dont vous êtes la victime, l'expé- » rience en eſt bien plus ſouvent le châtiment » que le remède. Mais vous avez d'autres ſoins : » le temps preſſe, il faut payer. Je m'en charge, » ou plutôt vous êtes quitte. J'ai payé : mon ſort » dépend du vôtre. Perſonne encore n'a tenté » ce moyen : ruinez-moi, ſi vous l'oſez ; allez, » je ſerois moins à plaindre que vous (3).

» Tout me raſſure, quoiqu'on me blâme. On

---

(1) *Omnia inconſulti impetûs cœpta, initiis valida ſpatio langueſcunt.* TACIT. (*Note du texte.*)

(2) *Qui non eſt hodiè, cras minus aptus erit.* OVID. (*Note du texte.*)

(3) Ce moyen de réforme ne ſera pas taxé d'imprudence par tout le monde : je l'ai cité parce qu'il a réuſſi, & qu'il ajoute *un fait à l'Hiſtoire des Mœurs.* (*Note du texte.*)

» vous regarde comme un joueur, & moi comme » un dépositaire. Je rends grace à l'infortune de » m'avoir fourni le seul frein capable de vous » retenir.

» Avec tant d'ame & de lumières, étoit-ce à » vous qu'il convenoit de ne compter que sur le » hasard ? De croupir avec ces joueurs qui ne » soupirent qu'après le gain au sein de l'abon- » dance ?

» Si jamais la cupidité se réveilloit dans vo- » tre cœur, rappellez-vous le temps où des va- » peurs empestées désolèrent la surface du glo- » be ; où des tyrans firent encore plus de mal » que la peste (1) ; où la moitié du genre humain » étant conjurée contre l'autre, des nations en- » tières périssoient en peu de mois, en peu de » jours. Si j'avois existé dans ces temps désas- » treux, direz-vous, moins avide & meilleur, je » n'aurois pas désiré des biens superflus ! Pâle &

(1) Les Egyptiens, sous les règnes de *Chéops* & de *Chéphren*, furent accablés de tant de maux qu'ils n'osoient plus vaquer à leurs affaires : on se fuyoit, on se cachoit, parce que les Temples des Dieux vengeurs étoient inaccessibles. Ces Temples restèrent fermés pendant plus d'un siècle. *Hérodote, Lib. II*, §. 128. (*Note du texte.*)

Avouons que voilà une érudition bien placée ; M. *Dusaulx* se moque quelque part dans son livre d'un pauvre Moine qui a aussi fait un Traité du Jeu *pour se délivrer*, dit-il, *d'une érudition mal digérée* : ne pourroit-on pas dire à M. *Dusaulx* :

Mutato nomine de te
Fabula narratur.

» tremblant, je n'aurois demandé que des ali-
» mens journaliers, & l'eſpérance du lendemain!

» Rien que nous-mêmes ne s'oppoſe mainte-
» nant à notre proſpérité : que manqueroit-il ſi
» nous avions des mœurs? Que tardez-vous, mon
» ami? Libre de toutes les paſſions qui ne ſont
» point généreuſes, tâchez d'accomplir le pré-
» ſage de votre pere : quand vous ne l'égaleriez
» pas, il ſeroit encore bien honorable de marcher
» immédiatement après lui dans l'eſtime publique.

» Vous avez perdu de belles années : profi-
» tez de celles qui vous reſtent (1). Que l'am-
» bition d'être utile ſuccède à vos penchans nui-
» ſibles : tout périt, excepté la vertu. Nous ne
» pouvons pas réſiſter au courant qui nous en-
» traîne : mais nous pouvons, nous devons, en
» qualité d'hommes, combattre les vices dont
» nous ſommes guéris; & poſer, de diſtance en
» diſtance, des fanaux qui avertiſſent les races
» futures d'éviter les écueils.

Voilà du *Diderot* tout pur, c'eſt-à-dire, une bien faſtidieuſe capucinade: comment M. *Duſaulx* n'a-t-il pas ſenti que l'action, & la lettre ſe détruiſoient; qu'autant l'une ſeroit belle, autant l'autre eſt abſurde, & qu'il ne faut jamais, ſurtout dans les ouvrages d'imagination, préſenter des modèles de vertu ſous une apparence ridicule. Que font-là les *vapeurs empeſtées*, & les *temps*

(1) *Tibi valida ætas, rebuſque & fructui rerum ſufficiens.* TACIT. (*Note du texte.*)

déſaſtreux, & le *courant auquel on ne réſiſte pas*, & les *fanaux*, & les *races futures?* N'eſt-ce pas là le lieu, pour faire auſſi un petit conte, de rappeller celui de cet Avocat contre qui un Me *Saboureux* de ſon temps citoit à l'audience de ſept heures, *Troye*, & le *Scamandre*, &c.: il répondit: » Meſſieurs, ma partie ne s'appelle point » *Scamandre*; elle ſe nomme *Michaut* «.

Ce n'eſt pas de ce ton empoulé, maniéré, forcé que s'expriment la bienfaiſance, l'amitié, la véritable humanité: on ſent l'effort du rhéteur dans ces phraſes pénibles, dans ces combinaiſons de mots laborieuſement accumulés; & le fond de l'hiſtoire paroiſſant chimérique, parce que la deſcription eſt peu naturelle, on ſe croit diſpenſé d'imiter un héroïſme qui n'a l'air que d'un roman: tel eſt le fruit des contorſions de ces capitans de philoſophie qui deſſèchent le cœur à force de tourmenter l'eſprit.

Voilà ce qu'on ne ſauroit trop répéter; mais ce qu'on répétera ſans fruit, dans un ſiècle où tout eſt confondu, ſur-tout en littérature, où rien n'eſt à ſa place, où l'on joue des ſermons à l'*Opéra-Comique*, & des farces aux ſéances des *Académies*; ou, comme nous le verrons plus bas, les chefs des *Encyclopédiſtes* demandent, à main armée, des *meſſes*, pour le repos de l'ame de M. *de Voltaire*.

Il n'y a pas juſqu'à l'article des *loteries*, ſujet intéreſſant & même terrible, qui ne ſoit traité ici avec ce mêlange d'hiſtoriettes puériles, & de déclamations emphatiques. Quand les *Anglois* adop-

rent la première loterie, ſuivant l'Auteur, » les vrais patriotes murmurèrent. *Taiſez-vous*, leur diſoit-on, *cette loterie eſt la reine des loteries : c'eſt elle qui vient de prendre Namur.* « Et il ajoute : » On ne répliquoit pas, c'eſt elle qui perdra nos mœurs, notre Gouvernement, qui nous fera déteſter dans les deux *Indes*, & ſoulevera peut-être un jour tous les peuples de l'*Europe* contre notre avidité. « Je crois bien qu'on ne diſoit pas cette réplique : elle auroit été auſſi fauſſe que la prétendue plaiſanterie précédente eſt fade.

Cet article des *loteries* eſt celui qui occupe le moins d'eſpace dans le livre de M. *Duſaulx* : non-ſeulement il n'y eſt pas approfondi, mais même il n'y eſt pas effleuré ; & ce n'eſt pas la liberté qui lui a manqué, puiſqu'il avertit lui-même que le Miniſtère *François*, loin de déſapprouver la cenſure qu'il paroiſſoit vouloir en faire, lui a laiſſé une entière franchiſe : cependant c'eſt le ſeul qui méritât dans un traité politique & philoſophique *du jeu*, de fixer les regards d'un Ecrivain jaloux du bien public, parce que c'eſt le ſeul ſur lequel l'autorité puiſſe avoir une influence efficace & certaine ; c'eſt auſſi le ſeul qui ſoit eſſentiellement, & néceſſairement nuiſible.

Le *goût du jeu* en lui-même n'eſt ni ſuſceptible du frein des loix, ni même dangereux : du moins il ne l'eſt pas plus que l'*amour*, pas plus que l'*avarice*, pas plus que l'*ambition*, pas plus que la *jalouſie*, pas plus que toutes les paſſions qui agitent le cœur de l'homme. La loi ſans doute peut

enchaîner & punir le *ſéducteur*, l'*uſurier*, l'*oppreſſeur inique ;* mais peut-elle défendre à un jeune homme de faire la cour à ſa jeune voiſine, à un richard qui a de l'argent de le prêter, à celui qui a le cœur élevé ou méchant de déſirer une place, ou de haïr ſes concurrens ?

Tant que ces diſpoſitions intérieures ne ſe manifeſtent point par des procédés illicites & violens, la loi n'a pas le droit d'en connoître : & il en eſt de même du jeu. Comme acte il eſt indifférent ; comme paſſion il n'eſt pas illégitime. L'homme à qui la nature a donné ce penchant n'eſt pas plus criminel que celui qu'elle a organiſé pour aimer le vin, &c. ainſi philoſophiquement le jeu n'a rien de condamnable.

Mais il entraîne à des excès : la loi par conſéquent ne peut-elle pas d'avance le ſoumettre à un frein qui le contienne ? Je crois qu'elle ne le doit, ni ne le peut.

Elle ne le doit pas : tous les penchans naturels mènent au crime quand la raiſon ceſſe de les diriger : mais il faut attendre qu'ils ſoient arrivés à ce degré de fureur & de perverſité pour appeller le châtiment, & la force publique. Alors même ce n'eſt pas le penchant, mais l'abus que vous déférerez aux Tribunaux.

Un *joueur* fripon n'eſt plus un joueur : c'eſt un voleur : il faut le punir comme *Cartouche :* un joueur turbulent qui inſulte, & finit par ſe battre, par tuer, n'eſt plus un joueur : c'eſt un aſ-

ſaſſin : il faut le punir comme la *Leſcombat*. Mais ce n'eſt pas plus le jeu qu'il faut flétrir, & prétendre ſupprimer, que ce n'eſt l'amour contre lequel vous ſéviſſez, quand on demande juſtice d'un rapt.

Auſſi quand la loi s'eſt laiſſé emporter à cet excès, elle n'a ſignalé que ſon impuiſſance. Rien n'a été, n'eſt, & ne ſera jamais plus parfaitement inutile que les Ordonnances ſur cet article, ſi ce n'eſt l'Ouvrage de M. *Duſaulx*. Et ce qui le prouve, c'eſt ce dont il convient lui-même qu'elles n'ont jamais été exécutées : dès-lors non-ſeulement elles ne ſont pas un bien, mais elles deviennent un mal : il n'y en a pas de plus grand peut-être dans la ſociété que de multiplier des règles qu'on enfreint impunément : ce déſordre eſt plus dangereux encore que l'uſage des dez, ou des cartes : & tel ſera preſque toujours le ſort d'une loi *injuſte* : caractère eſſentiel de toutes celles qu'on a portées contre le jeu.

Les unes ont attaché l'idée du crime, & la punition à la ſomme jouée : la Reine *Anne*, *George ſecond* en *Angleterre* ont déclaré coupables indiſtinctement quiconque perdroit plus de 50 livres ſterling, &c. : mais il n'y avoit dans cette peine ni équité, ni proportion, ni prudence.

Le petit Marchand qui ruinoit ſa famille en perdant 40 livres ſterling, n'étoit point puni : & le *Lord*, le *Négociant* opulent qui donnoient au haſard ſans s'incommoder, une ſomme qu'une chanteuſe, un caprice encore moins excuſable leur

auroit enlevé demain, s'il ne l'avoient perdue aujourd'hui ſur une carte, étoient expoſés à des pourſuites flétriſſantes; y a-t-il rien de plus extravagant tout-à-la-fois, & de plus inique?

Et ces mêmes hommes dévoués à la ſévérité des loix pour une infraction qui ne pouvoit intéreſſer leur fortune, n'auroient rien eu à redouter de plus rigoureux, quand ils auroient pouſſé la déſobéiſſance mille fois plus loin. Cinquante & une livres ſterling, ou cent mille conſtituoient le même crime : la différence n'étoit que pour les délateurs que la loi conſtituoit ſes bourreaux, puiſqu'elle leur adjugeoit la dépouille du coupable.

Eſt-il poſſible que de pareilles règles trouvent dans les Tribunaux, dans les Adminiſtrateurs réguliers de la Juſtice, des exécuteurs, ou plutôt des complices? Non ſans doute : & tout ce qu'opéroient ces Princes par leurs ſiniſtres précautions, quand ils déclaroient nulles toutes les dettes contractées au jeu; quand ils attachoient des récompenſes aux délations, & promettoient le ſecours des loix à l'infidélité, c'étoit de travailler à rendre leurs ſujets bas, parjures entre eux, rébelles à l'autorité légitime; ils corrompoient de tout leur pouvoir ces mœurs qu'ils s'efforçoient d'épurer; ce qui eſt le plus horrible des rôles, & la plus affreuſe des mépriſes pour un légiſlateur.

D'autres ont ſévi contre le jeu en lui-même : *Louis XIII* a déclaré par une Ordonnance *infâmes, inteſtables,*

infâmables, & incapables de tenir jamais offices royaux ceux qui auroient joué aux jeux de haſard; mais par cette loi auſſi mépriſée que les précédentes, il ne faiſoit que multiplier les exemples du deſpotiſme furieux & inconſéquent, qui a ſignalé tout ſon règne depuis l'aſſaſſinat de ſon premier Miniſtre, & l'empriſonnement de ſa mere, juſqu'au moment où la *Baſtille* peuplée par ſa foibleſſe, devint déſerte par le même principe à la mort du *Cardinal.* Il ne faiſoit que préparer à quelque tyran, s'il s'en trouvoit un jour dans ſa poſtérité, une arme du même genre que celle que lui avoit fournie à lui-même *Louis XI*, pour aſſaſſiner l'innocent *de Thou :* ce Magiſtrat fut égorgé juridiquement, parce que le pere de *Charles VIII* avoit ordonné qu'on traînât au ſupplice quiconque ayant eu quelques connoiſſances d'une conſpiration ne l'auroit pas révélée : une famille irréprochable ſera peut-être un jour légalement déshonorée, parce que le fils d'*Henri IV* a été auſſi aveugle, quoique dans un genre moins atroce.

En quoi l'action de jouer à un jeu de haſard peut-elle être coupable ? Quelle différence met la loi entre celui qui n'y a joué qu'un inſtant pour s'amuſer, & celui qui y a perdu la dot de ſa fille, le bien de ſon épouſe ? C'eſt préciſément l'impoſſibilité d'aſſigner dans l'exécution des nuances que la loi n'a pas ſaiſies, & l'horreur de commettre autant d'injuſtices qu'on rendroit de ſentences, qui fait rejetter d'un concert unanime de pareils réglemens.

Principe général, les paſſions & les loix n'ont,

& ne peuvent avoir rien de commun : le ſeul frein des premières, c'eſt l'exemple & les mœurs : les ſecondes ne pouvant s'appliquer qu'aux faits, & ces faits ne pouvant auſſi leur être ſoumis qu'autant qu'ils prennent le caractère du crime, c'eſt-à-dire qu'ils nuiſent eſſentiellement à la ſociété, tout légiſlateur qui leur inflige la peine, avant qu'ils ayent acquis ce caractère, briſe lui-même dans ſa main la verge dont il prétend les frapper. L'opinion plus forte que la légiſlation même, quand elle eſt imprudente, proſcrit la loi, & la fait tomber dans l'oubli.

Il y a des périodes que la politique ne peut prévoir, & des révolutions qu'elle ne peut maîtriſer. Le luxe des tables, celui des habits, celui du jeu, & d'autres ſe développeront toujours dans un Empire à la ſuite des richeſſes, des arts, & de ce qu'on appelle la proſpérité des états : mais ce qui dépend des légiſlateurs, c'eſt de ne pas donner l'exemple ; c'eſt de ne pas proſtituer leur pouvoir pour conſacrer de certaines eſpèces de jeux, tandis qu'ils le compromettent follement pour en étouffer d'autres ; c'eſt de ne pas interdire aux Particuliers le droit de jouer entre eux, tandis qu'ils les invitent à jouer contre le Gouvernement ; c'eſt de ne pas creuſer ſous les pieds des ſujets des abymes où l'eſpérance, l'avidité ne peuvent manquer de les entraîner ; c'eſt de ne pas faire de cette honteuſe & cruelle duperie une des reſſources, une des prérogatives du trône ; c'eſt enfin de ſupprimer les LOTERIES, & de combler ces gouffres où l'honneur, l'innocence, la fidélité, toutes les ver-

tus ſociales vont s'engloutir journellement parmi nous.

De ce côté-là on ne peut qu'applaudir aux efforts de M. *Duſaulx* : & ce que ſes lecteurs peuvent lui reprocher, c'eſt de n'avoir été ſur cette bien intéreſſante matière, ni aſſez détaillé, ni aſſez profond, ni aſſez éloquent. Je me ſuis engagé autrefois à la traiter ; & je tâcherai, dans le cours de cet Ouvrage, de remplir cette promeſſe, avec bien moins de talens ſans doute que M. *Duſaulx* n'auroit pu en employer, mais à ce que j'eſpère, avec plus de ſimplicité : je tâcherai de n'être ni auſſi triſte, ni auſſi drôle.

MOYENS IMAGINÉS

Pour rendre les édifices incombuſtibles.

SI les ravages du feu n'intéreſſoient que le peuple ; ſi les gens du bas étage, & leurs familles, pouvoient ſeuls être victimes de cet élément auſſi terrible qu'utile, auſſi deſtructeur que ſalutaire, comme ils peuvent ſeuls être *claſſés*, *preſſés*, *miliciés*, &c. l'indifférence des *gens honnêtes* ſur la cauſe de ces déſaſtres ſeroit naturelle, ou du moins concevable. Qu'importeroit en effet qu'il y eut un peu plus, ou un peu moins de fléaux à redouter pour cette canaille qui ne tient plus à perſonne en *Europe*, depuis qu'elle a l'honneur d'être *libre*. Quand il y auroit ce ſoir cent coquins d'artiſans engloutis dans le feu pris à

leurs cabanes, ou en tâchant d'éteindre celui qui conſume le château de leur opulent voiſin, que m'importe? N'en trouverai-je pas demain mille autres ſi j'en ai beſoin? Le ſon d'un écu, comme je l'ai dit autrefois, n'en fera-t-il pas élancer du ſein de la terre des légions toutes armées, toutes prêtes à me ſervir, & trop heureuſes d'y être admiſes?

Mais cet élément inſolent ne diſtingue point les qualités: il riſſole l'occiput titré d'un *homme comme il faut*, de même que la vile carcaſſe d'un matelot: & cependant ce ſont les *gens comme il faut* de tous les pays qui donnent l'exemple de la plus parfaite indolence ſur un danger dont ils ne ſont pas exceptés!

Si du moins les exemples en étoient rares; s'ils étoient éloignés; ſi les incendies n'attaquoient que des édifices défectueux, combuſtibles de leur nature; & chez des peuples dont les mœurs ou le caractère fuſſent incompatibles avec une police vigilante, comme à *Conſtantinople*, ou à *Moſcou*, la ſurpriſe pourroit être moindre à l'aſpect de notre ſécurité; mais c'eſt tous les jours, & partout; c'eſt dans les châteaux iſolés & ſomptueux; c'eſt chez les Princes; c'eſt dans nos théâtres que les flammes ſe développent avec plus de fureur & de ſuccès.

Dans ce ſiècle-ci, en *Danemarck*, en *Hollande*, en *Eſpagne*, des théâtres entiers ont été réduits en cendres avec une partie des ſpectateurs.

Nous avons vu dans la même période les

écuries de *Verſailles*, & la ſalle de l'*Opéra* de *Paris* détruites; nous avons vu depuis auſſi, dans le même-temps, le *Palais Marchand*, c'eſt-à-dire, celui de la *Juſtice*, & l'aſile de la misère, eſſuyer un accident ſemblable dans cette Capitale.

Sans remonter à des époques éloignées, voilà depuis moins de trois mois *Vire* en *Normandie*, le ſuperbe château de *Saverne* en *Alſace*, celui *d'Eſterhaz* en *Hongrie*, preſque conſumés; & un gros bourg en *Italie* abymé, avec perte de 500 perſonnes dévorées par les flammes. Il n'y a pas de pere de famille qui ne doive à chaque inſtant trembler que le feu ne ſoit chez lui, ou chez ſon voiſin; ce qui eſt preſque la même choſe.

S'il exiſtoit un moyen de ſe ſouſtraire à toute appréhenſion de ce côté-là, avec quelle avidité ne devroit-on donc pas s'en inſtruire, & le pratiquer! Cependant il exiſte: il eſt connu: il eſt facile: il eſt peu coûteux. L'*Impératrice-Reine* à *Vienne*, la *Czarine* à *Pétersbourg*, un Miniſtre bienfaiſant & éclairé à *Bruxelles*, des Particuliers zélés à *Londres* ont fait des recherches pour en conſtater l'effet; on a multiplié les Mémoires, les inſtructions pour en répandre la méthode, & il n'eſt adopté nulle part! On continue à bâtir les maiſons comme auparavant, à s'y laiſſer brûler comme auparavant! Mais en récompenſe, on s'échauffe vivement ſur le mérite d'un *dithyrambe*; car il y a des *dithyrambes* dans tous les pays: & le malheur de négliger les inventions utiles eſt commun à toutes les nations.

Conſignons au moins dans un Ouvrage con-

ſacré au bien public-celle dont il s'agit ici, d'après un Mémoire publié ſur ce ſujet par un Académicien de *Bruxelles* (1), ſous les ordres d'un Miniſtre à qui cette ville doit déja les plus magnifiques embelliſſemens, & qui déſiroit pourvoir au ſalut des habitans, en travaillant à la décoration de leur ſéjour.

Il y a ſur-tout deux méthodes propoſées, l'une un peu plus diſpendieuſe, mais plus durable que l'autre, & toutes deux très-efficaces : la première c'eſt de revêtir les *planchers*, les *ſolives*, les *eſcaliers*, les *fenêtres*, & généralement tout ce qui peut ſubir, & communiquer l'action du feu, dans une maiſon, en plaques d'une *tôle* mince qui ne paroit pas même à l'œil; l'autre eſt d'enduire également toutes ces parties d'un mortier compoſé de *chaux*, de *ſable*, & de *foin haché* : l'effet de l'un ou de l'autre de ces préſervatifs eſt également ſûr : l'expérience l'a prouvé, & la ſaine phyſique rend compte aiſément de ce qui fait le ſuccès de l'expérience.

La nature a voulu que les élémens, comme les hommes, ne puſſent rien, ou preſque rien tout ſeuls. Sans le feu l'eau ceſſeroit d'être fluide, & la terre d'être féconde. Sans l'air le feu n'a point d'action, ni même en quelque ſorte d'exiſtence.

Ce n'eſt pas même aſſez pour lui donner la

(1) M. l'Abbé *Mann*, envoyé en *Angleterre* par le Gouvernement des *Pays-Bas*, préciſément pour y étudier, & vérifier les méthodes annoncées.

force de dévorer les corps qu'il attaque, que l'air ne lui ſoit pas intercepté : il faut encore qu'il y en ait un courant libre, renouvellé ſans ceſſe, dans lequel le corps ſoit baigné, & qui en livre toutes les faces à la diſcrétion de ſon ennemi : ſans cela quelque combuſtible qu'il ſoit, le feu effleurera à peine le côté acceſſible : tout au plus avec les plus grands efforts réduira-t-il en *charbon* la partie à laquelle il ſera immédiatement appliqué : mais il ne s'étendra pas loin, & ne produira jamais de *flamme*, qui eſt ſeule l'agent des *incendies*.

Il n'y a point de cuiſinière économe qui ne ſache qu'en enterrant dans la cendre le derrière d'une bûche allumée elle en retarde prodigieuſement la conſommation. Prenez un fil, quelque menu qu'il ſoit, ou une feuille de papier, appliquez-les bien ferme ſur un morceau de métal, ſur la branche d'une pincette, & plongez-les dans le feu le plus vif, ils n'y noirciront même pas. Voilà toute la théorie ſur laquelle ſont fondés les deux expédiens que l'on propoſe ici.

Les plaques de fer où l'enduit produiſent abſolument le même effet, & il me ſemble même que l'enduit doit être plus ſûr ; parce que la continuité eſt plus parfaite ; parce que les défauts ſont plus faciles à appercevoir, & qu'il eſt plus aiſé d'y remédier ; parce que la première dépenſe en eſt moindre, ce qui eſt un mérite de plus. En voici le procédé.

On prend une partie de *chaux*, deux de *ſable*,

trois de *foin haché* d'environ un pouce de longueur : du crin vaudroit encore mieux, mais coûteroit davantage : on mêle, on incorpore bien ces trois matières, comme pour le *blanc en bourre* des plafonneurs : on fait enſuite d'une ſolive à l'autre un latis un peu ſerré pour recevoir & retenir le mortier dont on remplit l'intervalle, avec le plus grand ſoin de ne laiſſer aucun vuide ; on laiſſe le tout ſécher : & quand on veut poſer les planchers, on y jette une couche de ſable qu'on unit au rouleau, afin d'être bien ſûr qu'il n'y aura entre les planches, ou le parquet, & leur ſoutien, aucun interſtice, aucun paſſage à l'air, & la maiſon eſt armée, cuiraſſée contre le feu le plus violent.

Pour les cloiſons, on latte, & on crépit de même, mais perpendiculairement comme la ſituation l'indique, & des deux côtés : pour les eſcaliers, on combine les deux procédés, c'eſt-à-dire le latis vertical, & l'horiſontal.

Cette cotte de mailles dont on revêt un édifice n'eſt pas chere à proportion de ſon utilité. Celle de fer n'augmente pas la dépenſe, à ce qu'on aſſure, pour une maiſon neuve, de *trois pour cent* ; & l'autre ne fait qu'une charge imperceptible. Il ſemble que tous les conſtructeurs qui négligent de donner à des bâtimens neufs une conſiſtence ſi peu coûteuſe, & les propriétaires qui ne ſe hâtent pas d'en avantager les vieilles, ſont bien coupables.

Je ſuis ſurpris que nulle part l'autorité ne ſoit

encore intervenue pour les obliger à faire uſage forcément de ce préſervatif dont chacun doit déſirer qu'il ne ſoit pas permis à ſon voiſin de ſe diſpenſer. Puiſqu'on exige bien dans les incendies des ſecours même involontaires, de ceux que le danger ſemble ne pas intéreſſer, à combien plus forte raiſon ne devoit-on pas héſiter à faire un devoir d'une précaution qui le prévient? Y a-t-il une loi plus néceſſaire que celle qui eſt ſollicitée par l'appréhenſion commune? Y en auroit-il une plus ſacrée que celle qui eſt ratifiée par le vœu univerſel?

Mais l'avidité financière qui a infecté nos mœurs s'en empareroit peut-être! On feroit un objet de ſpéculation mercantile d'un ſpécifique ſalutaire; on voudroit des privilèges excluſifs, des inſpections, des contrôles: & pour empêcher les citoyens d'être brûlés une fois par haſard, on les ſoumettroit à des vexations réfléchies, à des tyrannies éternelles!

Je n'ai rien à dire: j'avoue que cette crainte eſt juſtifiée par ce qui s'eſt paſſé en *Angleterre* même: un des deux inventeurs, homme de qualité, riche, a commencé, avant même que d'avoir bien vérifié ſon ſecret, par demander & obtenir un privilège excluſif: le bienfaiteur du genre humain s'eſt traveſti en marchand de tôles laminées. Ce ſeroit bien pis ailleurs. Eh bien! ſoyons donc brûlés.

Au reſte, dans l'hiſtoire des deux recettes que j'ai indiquées on ne cite que deux *Anglois* pour

inventeurs. Ces deux méthodes ſont egalement attribuées à des *Anglois :* mais comme il faut être juſte, ainſi que je l'ai obſervé ci-devant, c'eſt, ſi je me trompe, un *François* qui a le premier fait de cet objet important l'objet de ſes recherches, & découvert au moins la ſeconde de ces deux pratiques : il me ſemble avoir lu, il y a plus de vingt-cinq ans, une brochure par le Comte *d'Eſpiez*, intitulée : *De la manière de rendre les maiſons incombuſtibles ;* dans cet Ouvrage la compoſition & l'utilité de l'enduit, ou d'un autre équivalent étoit indiquées. Je ne l'aſſure cependant pas, parce que depuis ce temps il ne m'eſt pas retombé ſous la main : mais ſi je ne me trompe pas, l'obſervation que je fais ici donnera lieu au véritable Auteur de révendiquer ſes droits.

PRUSSE.

Exemple de juſtice remarquable.

QUAND j'ai oſé, pour la première fois, il y quinze ans, préférer, pour le bonheur du *peuple*, c'eſt-à-dire, de la partie la plus nombreuſe, & la plus foible d'une nation, le Gouvernement flétri par notre indiſcrétion du nom odieux de *deſpotiſme*, c'eſt-à-dire, celui où il n'y a point entre le Prince & les Sujets d'intermédiaires aſſez puiſſans pour étouffer les plaintes des uns, & enchaîner l'influence de l'autre, des cris de fureur ſe ſont élevés de toutes parts. Les hommes intéreſſés au maintien des abus ont traité de blaſphême cette opinion qui en indiquoit le remède: & ayant en main le pouvoir, aidés par les circonſtances, ils m'ont fait payer cherement l'honneur d'avoir publié le premier une vérité qui ſera tôt ou tard la baſe de la véritable politique, du moins ſi jamais les peuples s'éclairent aſſez pour ſentir leurs véritables intérêts, & agir en conſéquence; en attendant cette heureuſe révolution il faut continuer de conſigner dans l'hiſtoire les faits propres à l'accélérer.

De tous les Gouvernemens d'*Europe* la *Pruſſe* eſt ſans contredit celui qui approche le plus de la vraie Monarchie: peut-être même en excède-t-il la juſte proportion dans un ſens, autant que ſes collègues en ſont éloignés dans un autre. Dans ceux-ci il y a trop de réſiſtance, & le pouvoir eſt trop partagé: dans celui-là peut-être

ne l'eſt-il pas aſſez, & le contre-poids ſeul capable d'arrêter un méchant Prince y manque.

Mais comme l'excès en ce genre eſt moins dangereux que dans l'autre, & que le Monarque qui régit la *Pruſſe* ſuit par ſiſtême un plan que les prétendus Etats deſpotiques ſuivent par néceſſité, il n'y a point de pays où l'accès du trône ſoit plus facile pour les ſujets de tous les rangs; où les griefs dont ils ont à ſe plaindre ſoient plus promptement réformés; où la crainte contienne plus efficacement les agens de l'autorité; où enfin les dernières claſſes ſociales aient plus lieu de ſe flatter qu'elles ſont preſque autant que les premières les objets de la ſollicitude royale. Fondée ou non, cette perſuaſion eſt le plus fort lien qui puiſſe exiſter entre le trône & le peuple: en ce genre l'illuſion même ſeroit auſſi utile que la vérité; & le Roi de *Pruſſe* regnant n'omet aucune occaſion pour diſſiper l'ombre même de la défiance ſur ſa manière de penſer. Il vient de la manifeſter en dernier lieu avec éclat.

Un Meûnier devenu propriétaire d'un moulin moyennant un bail à rente, a vu tout-d'un-coup tarir le ruiſſeau qui donnoit le mouvement à ſes meules. Le propriétaire en avoit détourné l'eau pour ſe ménager un vivier dans un terrain ſupérieur.

Peut-être en *Pruſſe*, comme ailleurs, le payſan auroit-il enduré ſans ſe plaindre cet acte de violence, parce qu'il avoit à faire à un Gentilhomme conſidéré; mais en lui enlevant le cours d'eau

qui fertiliſoit ſon moulin, on a prétendu exiger de lui la même redevance. Sur ſon refus, procès à la Juſtice de *Cuſtrin;* ſur le procès, Sentence qui ordonne que le moulin ſera vendu à un autre, & le Meûnier dépoſſédé : & ſur l'appel de cette Sentence, Arrêt du Tribunal ſupérieur de *Berlin* qui la confirme : cette dernière Cour eſt préſidée par le *Chancelier* même du Royaume.

Le payſan outré s'eſt adreſſé au Roi ; l'affaire a été examinée : ſur la réviſion, les deux premiers jugemens ont été annullés, & le Meûnier réintégré : mais ce n'eſt pas tout, le *Chancelier* à *Berlin* a été deſtitué ; trois des Membres de ſon Tribunal ſont en priſon ; le Préſident de *Cuſtrin* a été caſſé, & pluſieurs de ſes aſſeſſeurs ſont mandés pour rendre raiſon de leur conduite devant une Commiſſion créée exprès avec ordre de tout examiner à la rigueur.

Cet acte vraiment Royal a été annoncé dans un reſcrit ſolemnel, où le Prince après avoir expoſé le fait, dit :

» Une pareille Sentence (celle de *Cuſtrin*) eſt » diamétralement contraire aux intentions de Sa » Majeſté qui veut, comme pere de ſes Sujets, » que prompte & impartiale juſtice ſoit rendue à » tous ſans diſtinction de perſonnes, ou de rangs » de pauvreté, ou de richeſſe : elle s'eſt en con- » ſéquence déterminée à faire un exemple de » ſévérité capable de contenir les Juges de ſes » Provinces, & de les préſerver de la tentation » d'être iniques.

» Elle veut qu'ils ſongent toujours que le *pay-*
» *ſan le plus dénué, un mendiant même, eſt un hom-*
» *me auſſi bien que le Roi;* qu'aux ieux de la Juſ-
» tice les dignités doivent diſparoître & ne laiſ-
» ſer ſubſiſter que les droits reſpectifs : voilà les
» principes que tous les Tribunaux ne doivent
» jamais perdre de vue, ſans quoi c'eſt à Sa Ma-
» jeſté elle-même qu'ils auront à faire.

» Un Tribunal QUI COMMET DES INJUSTICES
» EST PLUS DANGEREUX QU'UNE BANDE DE VO-
» LEURS; ON PEUT AU MOINS SE METTRE EN
» DÉFENSE CONTRE CEUX-CI; MAIS IL N'Y A
» POINT DE RESSOURCE CONTRE DES PRÉVA-
» RICATEURS QUI COUVRENT LEURS PASSIONS
» DU NOM DE LA JUSTICE : LES PLUS INFAMES
» BRIGANDS MÊMES SONT MOINS COUPABLES
» QU'EUX, & ils méritent d'être doublement pu-
» nis (1).

» Sa Majeſté a fait choix d'un nouveau Chan-
» celier : elle recommande à tous ſes Juges, 1°. de

(1) *Le voleur qui aborde un paſſant avec des piſtolets, ne lui ôte pas le pouvoir de le prévenir..... mais le Juge, c'eſt ſans danger, c'eſt avec des formes, c'eſt de ſang froid qu'il tue..... Un Juge négligent eſt un homme bien dangereux : mais un Juge prévaricateur eſt le plus odieux, le plus lâche, le plus abominable des aſſaſſins.* Voyez le Tome IV de ces Annales, pages 322 & 323. Ces expreſſions ont fait à l'Auteur des ennemis violens : il ne s'attendoit pas à jouir, de ſon vivant, de l'honneur de les voir adoptées, & conſacrées dans une loi.

» terminer promptement les procès ; 2°. de veil-
» ler à ne point commettre d'injuſtices ; 3°. de
» ne mettre aucune différence entre les Parties,
» de les traiter toutes également, ſoit Princes,
» ſoit payſans ; & elle déclare que tous les Tri-
» bunaux qui s'écarteront de ces principes ſeront
» punis rigoureuſement, dans la perſonne, tant
» des Préſidens que des Conſeillers, &c. *Du*
» *11 Décembre 1779* «.

On peut imaginer avec quels applaudiſſemens un pareil reſcrit a été reçu, & de quelle affection il doit enflammer les peuples pour un Prince qui uſe ainſi de ſon pouvoir. Bien des gens diront que c'eſt politique : eh ! qu'importe le motif ? Quand vous êtes à table à un grand repas, & que vous mangez d'un bon morceau, examinez-vous, avant que de le trouver bon, ſi c'eſt par oſtentation, ou par amitié que le maître de la maiſon vous traite ſi bien ?

ANGLETERRE.

ON cherche, on trouve, on multiplie les défenſes contre les incendies phyſiques ; mais qui nous garantira des incendies politiques non moins fréquens, & bien plus redoutables encore ? Avec des pompes & des bras on peut eſpérer de ſe dérober au feu, même quand on a eu la ſtupidité de négliger les moyens de s'en préſerver : mais qui nous révélera le ſecret d'éteindre cet horrible flambeau de la guerre, que des fleuves de

ſang ne ſont qu'allumer, & qui commence par dévorer préciſément la partie d'une nation qui devroit le moins être expoſée à ſes fureurs, le peuple paiſible, & le commerçant ami de tout le monde!

Voilà les campagnes finies de toutes parts; les grandes flottes rentrées; les Généraux revenus. Les mers ne ſont plus troublées que par ces larcins reſpectifs appellées *courſes*; eſpèce de déſolation auſſi atroce qu'inconſéquente, ne nous laſſons pas de le répéter; genre de combat auſſi criminel, auſſi honteux, qu'inutile, & même funeſte; puiſqu'il n'a que l'avidité pour motif; puiſqu'il n'influe en rien ſur le ſort des Etats; puiſqu'au lieu de les ſervir il les expoſe à perdre, dans des rapines obſcures & ſanglantes, de braves gens, qui ſous un pavillon honnête en auroient fait la gloire, & la ſûreté.

On ne peut trop ſémer dans les eſprits cette idée, qui portera peut-être quelque jour des fruits: la *courſe* maritime eſt une infraction abominable au droit des gens. Si un *Anglois*, même en temps de guerre, traverſoit la *France* avec ſa famille, & que quatre négocians de *Lyon* s'uniſſent pour aller l'attendre au pied de la montagne de *Tarare*; qu'ils arrêtaſſent ſa voiture; qu'ils pillaſſent ſon argent & ſes effets; qu'ils miſſent ſa femme & ſes filles nues; & qu'après les avoir enchaînés tous derrière leur voiture, ils entraſſent ainſi en triomphe dans *Lyon* chargés de butin, cette pompe affreuſe n'exciteroit-elle pas une horreur univerſelle? La Juſtice ne ſe croiroit-elle pas obligée d'en

d'en connoître ? Le Gouvernement ne se hâteroit-il pas de décerner une punition sévère contre les brigands, & une réparation authentique aux victimes de leur scélératesse ?

Plaçons ici la mer au lieu du grand chemin, & ce sera cependant là l'image fidèle de ce qu'on appelle la *course*. Nous sommes d'une bien monstrueuse inconséquence !

Demandons toujours comment il se fait que la même action qui sur terre indigne & scandalise, devient un exploit légitime & honorable sur l'autre élément : pourquoi un Particulier convaincu d'avoir rançonné de son autorité privée, & pour son profit personnel un village, ou un château, sera condamné à un châtiment exemplaire, tandis qu'il sera comblé d'éloges, & même de récompenses si c'est un *navire* qu'il a dérobé, & une *cargaison* dont il a partagé le pillage ?

Ou plutôt, comme ces questions sont plus propres à réveiller nos douleurs qu'à amener des réformes, gémissons en secret sur ces cruelles disparates : & faisons en justice, autant qu'il est en nous, en les laissant dans l'obscurité ; en ne plaçant pas au rang des évènemens intéressans, même pour les contemporains, des extravagances désastreuses qui devroient exciter autant de remords qu'elles font couler de larmes : parlons des exploits auxquels l'intervention de la force & de l'autorité publiques, donne, au moins par le fait, une sorte de noblesse, & dont on peut s'occuper sans rougir.

Il n'eſt plus maintenant queſtion que des préparatifs indiſpenſables pour la campagne prochaine : & ſi les efforts de l'*Angleterre* autorisent à ſe former une idée de ceux de ſes antagoniſtes, il faut avouer que nous ſommes dans une criſe bien effrayante : c'eſt un bien terrible jeu que celui auquel cette nation force ſes deux rivales de ſe compromettre avec elle.

Trois cens cinquante mille hommes en armes, tant milices que ſoldats, ou matelots employés ſur terre, ou ſur mer, ſur les vaiſſeaux du Roi, ou ceux des Particuliers ; 88 vaiſſeaux de ligne, 200 autres bâtimens guerriers de différente force ; 26 millions de livres ſterling, ou plus de 600 millions de livres tournois ; tel eſt en guerriers, en navires, & en eſpèces le ſacrifice que la nation *Angloiſe* deſtine à ſon ambition. Il n'y a point d'exemple dans l'hiſtoire d'une pareille audace, d'une pareille fermeté, diſons le mot, d'une pareille puiſſance.

Je n'y vois qu'un inconvénient pour elle : c'eſt que le courage même qui lui procure de ſi étonnantes reſſources, peut lui devenir funeſte. En montrant combien elle eſt redoutable, elle augmente l'intérêt qu'ont ſes ennemis à l'affoiblir, & probablement le déſir qu'ils en ont : elle joue aujourd'hui préciſément le rôle de *Louis XIV*, mais avec plus d'imprudence peut-être ; parce qu'enfin, comme je l'ai déjà obſervé, ſes fonds réels n'égalent pas ceux de la *France*, & que la magnanimité, ou le crédit ne peuvent pas éternellement ſuppléer aux forces, ni les empêcher de s'épuiſer. La fièvre ſemble augmenter, elle aug-

mente réellement la vigueur d'un homme robuste ; mais quand l'accès eſt fini, l'abattement eſt d'autant plus grand que la tenſion paſſagère a été plus violente.

Dans la continuation de ſurpriſe que cauſe aux ſpectateurs la continuité des mêmes évènemens, il faut bien préſenter ſouvent les mêmes idées, & revenir aux mêmes expreſſions : c'eſt en multipliant la dette nationale que le Miniſtère fait face à tout : mais comment les moteurs de ce cabinet oſent-ils laiſſer ainſi accroître un fardeau dont il leur eſt impoſſible de déguiſer au peuple l'énormité ? Comment l'aſſemblée inveſtie du pouvoir du peuple oſe-t-elle ratifier ces accroiſſemens ?

Les papiers publics *Anglois* donnent l'état des ſommes levées par emprunt & dépenſées, ou dues encore & dépenſées auſſi, mais par anticipation, depuis 1776 juſqu'à préſent : on y trouve plus d'un milliard tournois : de ſorte que dans chacune de ces quatre années, la nation, outre ſes revenus ordinaires, a vu employer en ſon nom plus de 250 millions tournois, dont elle reſte chargée.

Ce n'eſt pas encore là ce qu'il y a de plus étrange : ce qui doit prodigieuſement étonner les ſpectateurs, c'eſt que d'une part on ne ceſſe de crier publiquement, de démontrer même que cette profuſion eſt en grande partie produite par des abus, & que de l'autre non-ſeulement ceux qui ſont chargés de veiller par état à réprimer

les abus, négligent cette partie de leurs fonctions; mais qu'ils éloignent tout ce qui paroîtroit tendre même de loin à une réforme.

Dans une Monarchie ordinaire, le Prince entouré de courtisans presque toujours corrompus, associés de manière ou d'autre aux malversations, est rarement instruit des maux : quand un génie secourable amène auprès de lui par hasard un homme assez éclairé pour les voir, assez ferme pour les montrer, assez honnête pour les vouloir guérir, tant d'obstacles secrets combattent ses bonnes intentions qu'il est presque toujours ou dégoûté, ou renvoyé, avant que d'avoir pu les réaliser.

Mais ici le Souverain connoît tout, puisque chaque Sujet a le privilège de s'ériger en instituteur de la Couronne, & en use. Les spécifiques sont faciles à appercevoir, puisqu'il y a toujours une partie de la nation occupée à les montrer : ils sont plus faciles encore à appliquer, puisqu'il y a un Conseil national dont l'autorité sacrée & absolue n'admet pas même les représentations dès qu'elle a parlé. Or c'est dans un Gouvernement ainsi constitué que la prodigalité des deniers publics fait partie du système du Gouvernement, & que le Corps législatif, loin de songer à s'y opposer, rejette même l'idée d'y apporter quelque frein par la voie de l'exemple, & des sacrifices volontaires.

Le 7 Décembre dernier, le Duc de *Richmond* après avoir péroré sur cet objet; après avoir

montré l'énormité des dépenſes actuelles, & l'énormité non moins effrayante du fardeau qui exiſteroit à la paix (1), a propoſé non pas une réduction dans les dépenſes néceſſaires ou utiles, mais une économie intérieure & domeſtique, dont chaque Membre de l'adminiſtration donnât l'exemple, à commencer par le Roi : il a invité le Parlement à ſupplier Sa Majeſté de reſtreindre un peu ſa dépenſe perſonnelle, & de conſentir à une diminution de ſa liſte civile, portée aujourd'hui à plus de 20 milliions de livres tournois.

Cette tentative n'avoit rien d'allarmant pour la nation, rien d'injurieux pour le trône, rien que d'honorable, de ſalutaire ſous toutes les faces; on a craint de paroître même vouloir l'eſſayer : la ſimple propoſition en a été rejettée à la pluralité de 77 voix contre 36, ce qui ſembleroit en indiquer qu'il y a dans la Chambre des Pairs au moins les $\frac{2}{3}$ des Membres intéreſſés à empêcher que l'économie s'introduiſe dans la régie des deniers publics. Quel motif d'encouragement pour les ennemis de cette orgueilleuſe nation !

En voici bien un autre. La publicité des délibérations ne permet point qu'il y ait ici de myſtères ni dans les préparatifs du Gouvernement, ni dans ſes mépriſes, ni dans ſes omiſſions, comme

(1) Près de *trois cens millions* de livres tournois à payer par an, tant pour les arrérages des ſommes empruntées, que pour les dépenſes habituelles.

ailleurs ; le danger qu'a couru *Plymouth* à l'approche du Comte d'*Orvilliers*, n'a pu manquer de devenir en Parlement l'objet de bien des propos. Avec quelle surprise l'*Europe* n'apprendra-t-elle pas que le Miniſtère a été accuſé nettement par un des Membres les plus qualifiés, & témoin oculaire, par le Duc de *Richmond*, d'avoir négligé la défenſe de cette place, au point qu'il ne s'y trouvoit à l'apparition des flottes ennemies ni *munitions*, ni *troupes* ?

» J'y étois, a-t-il dit ; je me ſuis rendu à *Ply-*
» *mouth* au moment de l'allarme : il y avoit à la
» vérité 500 canons, mais pas un ſeul *boulet*, pas
» une *lanterne*, pas un *refouloir*, pas une *éponge* ;
» j'ai trouvé pour défenſe des fortifications to-
» talement ruinées, & pour garniſon 36 vieux
» invalides, commandés par trois Officiers d'un
» grade ſupérieur, qui ne s'accordoient pas «.

Il eſt vrai qu'un autre Membre, Commandant des côtes, le Lord *Amherſt*, a nié ces faits : il a aſſuré qu'il y avoit dans *Plymouth* en ce moment 13000 barils de poudre, des boulets de tous les calibres, des munitions de toute eſpèce, des fortifications excellentes, & des troupes à portée de ſe rendre dans la place au premier beſoin.

Quelle que ſoit la vraie de ces deux peintures, il y en a une de fauſſe, & il eſt également incroyable que l'un ou l'autre des deux Orateurs ait oſé la haſarder ; mais comme en pareil cas celui qui affirme a dû prévoir la dénégation, l'aſſertion du Duc *de Richmond* confirmée d'ailleurs

par la terreur universelle qu'a répandue dans la ville l'aspect des flottes, & la fuite inconteſtable de tous les habitans, ſemble mériter plus de créance : elle doit redoubler l'eſpoir du ſuccès dans une deſcente, après laquelle les *François* & les *Eſpagnols* ſoupirent également. Pour trouver le lieu du débarquement négligé de même, il ne faudroit peut-être que le changer.

Comme cependant en matière de politique, & de combats, la conſtance eſt preſque autant la ſource des ſuccès que le courage ; & que pour fixer la fortune il ſuffit ſouvent de n'en pas déſeſpérer, on ne peut ſe diſſimuler que parmi les obſervateurs qui pèſent la ſituation actuelle des nations belligérantes, il y en a qui trouvent la contenance fière des *Anglois* plus raiſonnable, plus fondée que ne le ſeroit leur abattement.

Il eſt certain qu'ils n'ont pas encore eſſuyé d'échecs réels : ils n'ont perdu que des conquêtes, peu importantes mêmes, & compenſées par des équivalens dans un autre hémiſphère : *Saint-Vincent*, la *Grenade*, *Gorée*, ſont remplacées dans la liſte de leurs domaines par *Pondichery*, *Sainte-Lucie*, & l'empire non diſputé juſqu'ici des mers des *Indes Orientales*.

Le choc des flottes à *Oueſſant*, aux *Antilles*, a laiſſé dans ce premier cas l'avantage douteux, & n'a été déciſif dans le ſecond qu'à l'égard d'une opération qu'il ne pouvoit pas empêcher, même par une victoire.

La retraite de l'Amiral *Hardy* peut encore paſ-

ſer pour un ménagement de prudence, & n'a été marquée d'aucune ignominie. Au contraire elle a ſervi à ſauver les flottes marchandes : ſi les héros ont manqué des lauriers, les commerçans ont recueilli une moiſſon plus utile.

Le Gouvernement paroît embarraſſé pour trouver des fonds néceſſaires à ſes projets : mais l'argent n'en regorge pas moins à *Londres* chez les Particuliers : les fonds publics ont baiſſé, plus peut-être par la facilité de faire des emplois plus avantageux que par une défiance effective. Hors l'inſtant d'effroi aſſez fondé qui a dépeuplé *Plymouth* quelques minutes, la nation n'a plus montré de découragement, ni même d'inquiétude.

L'effervescence de l'*Irlande* ſemble s'adoucir, & les négociations conciliatrices ſe ſuivre avec ſuccès. Les *Américains* frappés d'une eſpèce de léthargie offrent plutôt l'apparence de la fatigue & du dégoût, que celle de l'animoſité, & d'un grand attachement à leurs plans. Leurs molles tentatives depuis quelque temps n'amènent que des déſaſtres. Les vainqueurs de *Saratoga* ſemblent avoir diſparu de ce Continent étonné, illuſtré par leurs exploits : on n'entend plus parler des *Gates*, des *Arnold*, &c.

La marine naiſſante du *Congrès* a été détruite à la baie de *Pénobſcot* : en dernier lieu ſes forces de terre unies à la plus brillante eſcadre que la *France* ait eue de long-temps ſur ces mers, viennent d'eſſuyer un rude échec. Le Comte *d'Eſtaing* ſacrifiant les conquêtes ſi faciles, à ce qu'on pouvoit croire, que lui offroient les *Antilles Angloi-*

ſes, à l'empreſſement de ſecourir des alliés, s'eſt tranſporté en *Georgie*. Il a attaqué la ville aſſez peu connue de *Savannah* : un corps d'infanterie *Américaine* le ſecondoit. Les troupes *Françoiſes*, & leur Général ont montré la plus grande intrépidité : celui-ci a reçu deux bleſſures : il n'en a pas moins fallu ſe retirer avec cinq à ſix cens hommes tués.

En ce moment on apprend qu'un port aſſez conſidérable de la baie de *Honduras* a été inſulté, & emporté par un petit détachement de la *Jamaïque*. Dans ces contrées déſertes où il n'y a de vaſtes que les ſolitudes, & l'ambition meurtrière qui les perpétue, les ſiéges & les combats ne ſont pas auſſi ſanglans qu'en *Europe*. On ne compte que par centaines les victimes de ces horribles opérations que nous comptons ici par milliers : mais les avantages n'en ſont pas moins réels : les conquérans ont brûlé une ville, fait priſonniers preſque tous les habitans, & pris les vaiſſeaux *de regiſtre*, c'eſt-à-dire, les navires chargés de tout l'approviſionnement de ces Provinces.

Enfin le ſiége ou blocus de *Gibraltar* traîné juſqu'à l'hyver autoriſe à craindre que le vent, plus efficace que les bateries *Angloiſes* ne déconcerte les aſſiégeans, & ne rende la ville imprénable en lui apportant des ſecours & des munitions ; & quand elle ſeroit priſe avant ce temps, ce ſeroit plutôt un exploit glorieux qu'une acquiſition bien utile.

Juſqu'ici il faut l'avouer, la balance eſt en faveur des *Anglois*. S'ils ſont en droit, comme ils

le prétendent, de ſe plaindre de leurs Miniſtres, ils devroient bien au moins ſe louer de la fortune. L'époque actuelle eſt, ſans exception peut-être, celle de toute leur hiſtoire où ils lui ont eu le plus d'obligation.

Attendons, & voyons ce qu'elle ordonnera de nous; mais n'oublions pas de conjurer la Providence de toucher le cœur, & d'ouvrir les ieux de nos Gouvernemens. Faiſons des vœux pour qu'ils aient enfin le courage de ſe détacher de cette fatale *Amérique*, ſang-ſue inſatiable qui nous dévore depuis trois ſiècles, & qui nous a ſuccé bien plus de ſang qu'elle ne nous a rendu de métaux.

FRANCE.

TROIS objets d'un genre & d'un degré d'importance un peu différent, occupent aujourd'hui *Paris*, & par conſéquent tout le Royaume. Le premier eſt le retour du Comte *d'Eſtaing*. Le *vainqueur* de *la Grenade* rapporte à *Verſailles* un laurier un peu deſſéché par la bouraſque inattendue de *Savannah*; mais cependant encore aſſez verd pour honorer la tête qu'il ombrage.

On ignore juſqu'ici les motifs qui le ramènent: on ſoupçonne de grands ſujets de plaintes: on en indique ſourdement les objets; mais rien n'eſt encore éclairci. Ce Général eſcorté juſqu'à la fin par le myſtère, a conſervé ſes diſpoſitions perſonnelles auſſi impénétrables que ſes inſtructions & ſes plans.

Son retour n'a cependant pas été ſans gloire, ni ſans profit. Un vaiſſeau de guerre de 50 canons, deux frégates, pluſieurs navires de tranſport aſſez richement chargés, pris dans ſa route, compenſent un peu la perte de *Savannah*, autant que de ſemblables équivalens peuvent remplacer de braves ſoldats. Hors les juſtes regrets qu'inſpire ce ſacrifice conſommé ſans fruit, la Cour ne paroît pas allarmée de l'échec : & ſi l'on en croyoit les bruits publics, le chef, malheureux dans cette occaſion, ſeroit bientôt en état d'en prendre une revanche éclatante.

L'autre particularité dont j'ai parlé, n'eſt pas enveloppée des mêmes voiles, ni ſujette à la même incertitude : quoique les détails ne ſoient pas exactement ſemblables, & que les circonſtances varient dans les récits, le fonds paroît conſtant. Tout le monde s'accorde ſur les points principaux, ſur la valeur, & la généroſité d'un Prince du ſang que ſon rang ſembloit diſpenſer de donner dans une rencontre privée une preuve de la première, & à qui un cœur bien délicat pouvoit ſeul en ce moment faire un devoir de la ſeconde.

Le Capitaine de ſes gardes s'étant échappé en propos condamnables ſur une femme attachée à ſa maiſon, il a cru devoir le congédier. L'Officier a regardé ſon renvoi comme une inſulte, & ne ſe croyant plus obligé à des ménagemens, puiſqu'il n'avoit plus de fonctions à remplir, il a demandé *ſatisfaction* dans l'idiôme du point d'honneur,

Le Prince la lui a accordée ; & étant bleſſé, a été ſur-le-champ demander au Roi la grace de ſon adverſaire. La loi réclamoit trop haut contre cette indulgence ; mais ſi quelque choſe avoit pu la motiver c'eſt ſans doute la magnanimité qui la ſollicitoit. On croit lire un trait du Chevalier *Bayard*.

Ils ne ſont pas rares dans cette maiſon. Parmi les anecdotes du temps, on lit que le grand *Condé*, bouillant, impétueux, ſur-tout dans ſa jeuneſſe, avoit fait un outrage réel, & non provoqué, à un Officier qui d'ailleurs ne lui tenoit en rien. Ce Gentilhomme preſſé par le beſoin de réparer ſon honneur, & enchaîné par l'opinion que le ſang royal ne pouvoit pas être expoſé à des réparations de cette nature, ſe préſentoit ſans ceſſe devant le Prince ſans armes ; mais dans l'attitude de la plus profonde humiliation. Quelque part qu'allât le héros il trouvoit ſous ſes yeux ce ſpectre qui lui rappelloit ſa faute, & laiſſoit entrevoir à ſa délicateſſe la néceſſité de l'expiation.

Il eut bientôt pris ſon parti ; il offrit ſatisfaction à l'offenſé ; celui-ci n'eut pas plutôt croiſé ſon épée avec celle du Prince, qu'il la jetta à ſes pieds, en s'y précipitant lui-même : des larmes d'attendriſſement ſcellèrent de part & d'autre la réconciliation. Le vainqueur de *Rocroy* pria ſon noble antagoniſte d'accepter ſon amitié, & une penſion.

L'anecdote ancienne fait plus d'honneur au Particulier, & la moderne au Prince.

Le troiſième article, qui fait fermenter les têtes

Parisiennes, est la petite pièce des deux que l'on vient de lire, c'est l'acharnement des amis de M. *de Voltaire* pour procurer à son ombre les honneurs d'une messe *Académique*. On peut se rappeller (1) comment la demande d'un *libera* dans les règles pour l'Auteur de la *Pucelle*, du *Cathécumène*, &c. a été éludée dans le temps, & comment l'*Académie Françoise*, composée en partie de *Prélats*, d'*Ecclésiastiques*, a arrêté de ne pas souffrir qu'on fit de service *ecclésiastique* pour aucun de ses Membres, jusqu'à ce que ce pieux tribut ait été payé à une mémoire si édifiante.

Or un octogénaire de la troupe vient de mourir sans bruit comme il avoit vécu. Celui-là, quoique dévoué au parti qui domine dans le Corps, s'étant toujours ménagé adroitement avec tous les autres, n'avoit contre lui aucun motif d'exclusion sacerdotale : on a imaginé qu'en l'accolant à l'autre défunt, on auroit le plaisir d'embarrasser l'Eglise, ou de la surprendre : en conséquence le Secrétaire courier de l'*Académie*, a été bravement proposer aux RR. PP. *Cordeliers*, ou de dire deux messes en une, ou d'en dire une pour deux ; & suivant l'art de la déclamation oratoire où il est si grand maître, il faisoit retentir de toute sa voix le nom innocent, en glissant tout bas sur le nom redouté.

Les RR. PP. n'en ont pas été dupes : autorisés par l'écriture qui dit *que l'un sera pris, l'autre laissé*, ils ont assuré que leur sacristie étoit prête pour le dernier décédé : mais qu'à l'égard du Seigneur de *Ferney*, ils ne pouvoient obtempérer.

(1) Voyez le Tome IV de ces *Annales*, page 289.

Là-dessus grand débat, grande convocation à l'*Académie* : on avoit observé à l'assemblée du 25 Août dernier, qu'il ne s'étoit trouvé parmi les Sénateurs aucun Evêque en fonction : dans la dernière, soit qu'étant question de quelque chose relatif au Ministère, ils aient cru ne pouvoir s'absenter ; soit que le temps les ait aguerris, ou les sollicitations désarmés ; soit peut-être qu'ils ignorassent sur quoi l'on devoit délibérer, soit par quelque autre considération, on me mande de *Paris* qu'il s'est trouvé à celle-ci, entre autres Bénéficiers, un *Cardinal*, & deux *Archevêques*.

L'éloquent Secrétaire n'a pas manqué d'implorer en fausset l'adjonction de ces Princes de l'Eglise en faveur du défunt & religieux confrère : il vouloit, à ce qu'on assure, engager le *Cardinal* à trancher la question, en sa qualité de *Grand-Aumônier*, & à faire célébrer l'orageux service dans une des Chapelles du Roi, soumises immédiatement à sa juridiction. Son Eminence n'a pas paru goûter ce projet, qui, en effet, avoit ses difficultés.

Des deux Archevêques, l'un, suivant ce qu'on me marque, interpellé à son tour de dire son avis, à un peu imité le renard enrhumé à la cour du lion ; il a représenté que cette affaire pouvoit devenir sérieuse ; que peut-être il en résulteroit un procès à l'officialité ; qu'en sa qualité de *Primat des Gaules* il seroit obligé d'en connoître en définitif, &c.

Sans odorat ; bref il s'en tire.

Le second a proposé un expédient propre à

tout concilier : c'étoit d'abroger l'uſage d'une meſſe perſonnelle à chaque Membre, & d'en faire à l'avenir célébrer une chaque année, pour tous ceux dont *Dieu* auroit diſpoſés indiſtinctement.

C'eſt, mais dans un autre ſens, & dans un ſens honnête, le raiſonnement du *Légat*, qui, au ſac d'une ville moitié *Hueguenote*, moitié *Catholique*, étant interrogé ſur la manière dont on pourroit diſtinguer les Orthodoxes pour ne pas les égorger, répondit; *tuez, tuez tout, Dieu ſaura bien diſtinguer ceux qui ſont à lui*; c'étoit couper le nœud gordien.

Auſſi l'expédient a-t-il été adopté tout d'une voix, hors celle d'un Membre goguenard, & qualifié; celui-là, dit-on, a fortement proteſté, en aſſurant que quand il s'étoit laiſſé faire *Académicien*, il avoit compté ſur une meſſe à lui tout ſeul, & qu'il ne vouloit point renoncer à ce privilège, attendu que ce ſeroit le ſeul honneur que ſa place lui eût jamais valu : cette oppoſition railleuſe n'a eu pour elle que la plus petite *minorité* : la majorité s'eſt réunie pour la meſſe par indivis.

Mais il falloit faire approuver la nouvelle délibération par la Cour; une députation ſuffiſamment garnie de *Prélats*, a été ſolliciter cette faveur. On me marque qu'elle a été accueillie des courtiſans par des plaiſanteries, & du maître par un refus. L'ordre a été notifié de s'en tenir aux anciens uſages.

Obſervons pour l'édification publique, que

dans cette Compagnie où une queſtion qui tend à la profanation viſible du plus auguſte myſtère du culte Catholique, ſe débat avec tant d'indifférence, ſur quarante Membres, il y a quinze *Eccléſiaſtiques*; ſavoir, trois *Cardinaux*, trois *Archevêques*, deux *Evêques*, & ſept *Abbés*. Il y a eu bien des Conciles où l'on ne comptoit pas autant de croſſes.

Sans doute ces Prélats ne doivent pas ſe rendre à l'*Académie*, pour y décider des articles de foi, ni pour y faire des canons: mais ils pourroient: ils devroient ſe réunir pour en écarter le ſcandale, & l'acharnement dériſoire des prétendus amis de M. *de Voltaire* à forcer de pauvres moines de lui chanter des *REQUIEM* en faux-bourdon, en eſt évidemment un.

Les ménagemens politiques qui le perpétuent en ſont encore un autre. S'il ne ſe termine pas bientôt il en réſultera probablement pour l'*Académie* une révolution fâcheuſe: elle pourroit devenir pour le *Clergé* ce qu'elle eſt déja pour les Laïques *titrés*. J'en crois ceux-ci dégoûtés: il eſt difficile de penſer qu'il y ait à l'avenir un homme de qualité qui ſe reſpecte aſſez peu lui-même, pour y briguer une place, & s'aſſocier, en conſidération d'un honneur auſſi mince au ridicule, dont elle eſt couverte. Pour peu que les débats ſur la meſſe monacale ſubſiſtent, la décence en interdira l'entrée aux Eccléſiaſtiques délicats. Trois Membres qu'elle s'eſt procurés dans la robe, ont déja renoncé à y paroître. Abandonnée de la Magiſtrature, odieuſe au Clergé, dédaignée de la Nobleſſe, que deviendra-t-elle?

EXPÉDIENT

PROPOSÉ AU PUBLIC

PAR L'AUTEUR DES ANNALES,

Pour anéantir les Contre-façons *de cet Ouvrage.*

Encore de l'égoïsme!..... Oui, & voici pourquoi.

Il y a quatre jours j'ai reçu l'avis suivant, imprimé :

» M. Linguet, persuadé que ceux à qui la lecture de ses *Annales* a inspiré quelque sentiment d'estime pour lui, voudront bien à prix égal lui donner la préférence sur les Contrefacteurs qui le pillent & jouissent impunément du fruit de ses veilles, s'est déterminé à multiplier le nombre de ses Correspondans, & à les autoriser à recevoir des Souscriptions en tout temps, à raison de 24 liv. pour une année composée de vingt-quatre Numéros.

» On pourra s'adresser à M. Chauvet, Receveur des Loteries, & Inspecteur des Glaces de *France* à *Marseille*, vis-à-vis de la Place Latour.

» *On recevra ce Journal* PAR LA POSTE, *franc de port.*

Le lendemain j'ai reçu celui-ci :

» M. LINGUET persuadé que des Souscripteurs qui l'estiment, voudront bien, à prix égal, le préférer à des *Contrefacteurs* qui le volent, a résolu de multiplier le nombre de ses Correspondans, & de les autoriser à recevoir des Souscriptions à 24 *liv. par an, franc de port.*

» Il croit pouvoir compter d'autant plus sur cette préférence, de la part de ses Abonnés, qu'ils y trouveront eux-mêmes l'avantage de recevoir une édition plus correcte, qui, leur parvenant directement, n'essuyera point le retard qu'exigent les contrefactions.

» D'ailleurs à cette édition ORIGINALE sera joint le portrait de l'Auteur, lequel accompagnera le Numéro LI.

» On peut souscrire à telle époque que l'on veut : il est seulement à observer que le Numéro XLIX, commençant la troisième année, & le septième Volume, il seroit plus naturel de placer à cette date les Souscriptions actuelles.

» M. DARBAUD, Procureur au Parlement, est chargé, par M. LINGUET, de les recevoir à *Aix* «.

Avant-hier j'ai reçu ce troisième :

» Le seul Correspondant qui ait l'aveu de M. LINGUET, pour distribuer cet Ouvrage à *Nancy*, est *Dalancourt*, Libraire. MM. les Abonnés peuvent être assurés qu'il se fera un devoir de faire passer les Numéros sitôt leur arrivée.

» M. LINGUET, après avoir pris des arrangemens pour faire tomber autant qu'il lui sera possible le grand nombre de contre-façons de ses *Annales*, fournira dorénavant ses Numéros douze à quinze jours AVANT CES CONTRE-FAÇONS RÉPANDUES EN FRANCE.

» Cet Auteur continuera sans interruption, avec autant de célérité & d'exactitude que les six derniers mois, cet Ouvrage périodique vu & corrigé par lui-même, commencé

à la fin de Septembre 1779, pour la troisième année depuis l'ouverture de la Souscription.

» La différence de la VÉRITABLE ÉDITION à celles qui sont contrefaites, a toujours mérité des Connoisseurs, & des Savans la préférence, tant par l'exactitude & la promptitude de l'Auteur à satisfaire les curieux, que par la netteté des caractères, & par la correction de ses exemplaires.

» On peut s'abonner en tout temps, & on procurera à MM. les Abonnés les Numéros déja délivrés, s'ils le jugent à propos : le prix est de 24 liv. par année, franc de port. «

Hier m'est parvenu le Prospectus suivant :

ANNALES, &c.

. . . . . .

» La cherté excessive des presses étrangères, ne permettant pas de donner l'Édition originale au-dessous de 48 livres de *France*, prix qui peut paroître cher à une partie du Public, on donnera celle-ci, FAITE SUR LE MANUSCRIT MÊME DE L'AUTEUR, ET LUI APPARTENANT, à 18 livres de *France*, port franc.

» On suivra le même format, les mêmes caractères, que ceux du présent *Prospectus*. Chaque *Numéro* est composé de 64 pages d'impression, auxquelles on joint un Supplément quand le sujet le comporte. On peut fournir dès-à-présent à ceux qui s'abonneront pour la troisième année, les 48 *Numéros* comprenant les deux premières années, moyennant le prix de 24 liv.

» On fournira le Portrait de l'*Auteur* à tous les Souscripteurs.

» On souscrit à MARSEILLE chez les principaux Libraires, & chez *Antoine Germain*, Maître Orfevre, rue des *Carmes Déchaussés*.

» Nota. *La cupidité publiera sans doute des Prospectus dans lesquels on supposera que M.* Linguet *autorise d'autres éditions*

que celle-ci de ſes Annales ; quant à nous, il nous ſuffit de déclarer à nos Souſcripteurs que nous pouvons les convaincre que l'Auteur ne pourroit pas en avouer d'autres que la nôtre «.

Enfin aujourd'hui je reçois cette Lettre;

» MONSIEUR, la *Provence* eſt inondée de vos *Annales*... ; en recueillez-vous quelque fruit ? J'en doute : dans *Aix* ſeulement TROIS perſonnes recherchent des ſouſcriptions. Chacun promet l'édition *originale* : chacun *correſpond avec vous* : ſa correſpondance eſt *excluſive*.

» L'un nommé MASSON, *Horloger*, tire certainement d'un contre-facteur d'*Avignon*, nommé *Guichard*. Le ſecond *** n'eſt peut-être pas un Directeur plus honnête : il a tiré longtemps d'un contre-facteur de *Nantes* que vous avez démaſqué : le troiſième paroît réellement en correſpondance avec le ſieur *Mallet de Genève* : mais en eſt-ce aſſez pour ſe dire autoriſé de vous à baiſſer le prix de votre Ouvrage à moitié ? Enfin lequel des trois eſt le véritable *Sofie* ?.... «

La réponſe ſera ſimple : aucun. Je ne connois ni le PROCUREUR, ni l'HORLOGER d'*Aix*, ni l'INSPECTEUR, ou l'ORFÈVRE de *Marſeille*, ni le LIBRAIRE de *Nancy*. Je ne leur ai donné aucune eſpèce de pouvoir : ils ne ſont chargés ni par moi, ni par M. *Lequeſne*, ſeul avoué de moi, en *France*, pour la diſtribution des *Annales*, comme on peut le voir ſur les couvertures, & dans l'Ouvrage même, aux endroits où j'ai indiqué des correſpondances.

Si l'on ſonge qu'il exiſtoit déja QUATORZE *Editions* des *Annales*, avant ces étranges annonces, & que tant de ſimptômes de ſuccès n'entraînent pour moi que des pertes très-réelles, on me pardonnera ſans doute de m'occuper ſérieuſement de cet objet.

La froideur, l'indifférence du Public ſont extrêmes ſur toutes ces matières; je le ſais: ce qui lui importe n'eſt pas que l'Auteur recueille le fruit de ſon travail; mais d'avoir ſon Livre à bon marché. Pour le plaiſir d'un moment, & l'économie de vingt ſols, une infinité de gens honnêtes ſe rendent, même ſans y ſonger, complices d'un véritable vol: & dans ce cas-ci des conſidérations particulières diminuent encore les ſcrupules. On affecte de parler avec emphaſe de mon *opulence*; & le prix des *Annales*, rapproché de leur ſuccès, me fait accuſer d'*avidité*.

A la vérité, il y a de ſimples Gazettes qui ſont au même prix, & on ne s'en plaint pas: elles ont au moins autant de ſuccès; & cette proſpérité ne leur attire ni envieux, ni émules: elles n'ont à eſſuyer ni reproches, ni contrefactions. Mais c'eſt ma deſtinée d'être compromis ſans ceſſe, par ce qui ne compromet perſonne.

L'idée que l'on a donc de mes tréſors, jointe aux détails artiſtement répandus ſur le faſte avec lequel on aſſure que j'en jouis (1), rend le Pu-

(1) Par exemple on débite à *Paris*, & j'ai lu moi-même dans un de ces Gazetins qui vont courir & tromper les Provinces, & que les *Mairobert*, &c. recueillent enſuite ſous le titre de *Mémoires ſecrets de Bachaumont*, &c., que j'ai un *palais ſuperbe à la ville*, & des *châteaux non moins élégans à la campagne*; que je ne ſors jamais *qu'en carroſſe à ſix chevaux*; que j'ai *tous les jours une table de vingt couverts*, où les *Comédiennes* & les *eſcrocs ſont admis de préférence*; que ces *ſcandaleuſes orgies m'ont brouillé avec tous les Curés du pays*, &c. &c. &c. Voilà ce que des romanciers impudens inventent, ce que de vils Gazetiers répètent; & des hommes

blic moins ſenſible a mes réclamations contre ces larcins, & moins délicat ſur la complicité qui les multiplie. On dit par-tout, on m'écrit même: » Vous êtes trop riche, & trop cher: pour dé» truire les contre-façons il n'y pas d'autre moyen » que de vous rabaiſſer au même prix, & l'on » vous donnera la préférence «.

J'oſe croire qu'il en exiſte de plus honnêtes, de plus flatteurs, au moins pour moi: ce n'eſt pas d'aujourd'hui que j'en ai l'idée; j'en avois annoncé un déja pour la fin de ma première année (1), quand la rupture imprévue, & ſubite, qui a depuis fait tant de malheureux, eſt venue m'ôter le pouvoir d'en faire uſage: mais avant que d'y en ſubſtituer un autre, comme il ſera diſpendieux pour moi, qu'il me ſoit permis de faire ici quelques réflexions ſur mes prétendues richeſſes, & ſur l'avidité que l'on m'impute.

On m'écrit de tous côtés, & le bruit en eſt public dans *Paris*, que l'*Académie*, & le brave *Panckoucke*, ou le brave *Panckoucke* & l'*Académie*, travaillent de concert à un beau Roman intitulé, *Vie de M. Linguet*, avec des eſtampes. Les Gens de Lettres fourniſſent les faits, & le Libraire l'impreſſion avec les gravures: ſi, comme on peut le croire, c'eſt le Secrétaire *Fauſſet* qui tient la plume; ſi ſur-tout chacun de ces Meſ-

honnêtes le débitent, de bonne-foi peut-être; peut-être ſimplement pour s'amuſer, & amuſer les autres par des nouveautés ſingulières; peut-être auſſi pour flatter ceux à qui ils parlent.

(1) Voyez le Tome III de ces *Annales*, page 414.

ſieurs me prêtent leur cœur, & leur ame, ce ſera ſûrement un bel Ouvrage; il y a ſix mois qu'on en parle, & que je l'attends: mais comme il tarde beaucoup, que peut-être les Auteurs ſont embarraſſés ſur le début, & qu'infailliblement mon *égoïſme*, comme ma *cupidité*, doivent y jouer un grand rôle, je vais leur en fournir l'introduction.

Je ſuis né ſans fortune, & loin d'en rougir. Fils d'un homme eſtimé, perſécuté, que j'ai eu le malheur de perdre dans le plus bas âge, il ne m'a guère laiſſé que ſon nom & ſa deſtinée. Il auroit pu dans ſes derniers momens me dire comme *Enée*:

Diſce puer virtutem ex me verumque laborem,
Fortunam ex aliis.

Engagé, je ne ſais comment, dans les folies du *Janſéniſme*; témoin, je ne ſais pas plus comment, d'un miracle du bienheureux *Diacre*, il fut martyr du deſpotiſme *exileur*, comme ſon fils l'a été du deſpotiſme *rayeur*. Il perdit en conſéquence ſa place de Profeſſeur à l'Univerſité de *Paris*, ſe fixa à *Rheims*, s'y maria: ainſi je ſuis né ſous les auſpices d'une *lettre de cachet*.

De pareils préliminaires ne conduiſent pas à laiſſer des enfans riches: j'ai vu de bonne heure que ce n'étoit pas de ma famille que je devois attendre de la fortune: je crois que je m'en ſerois paſſé, tout comme de la célébrité, ſi les ordres impérieux d'une aïeule ne m'avoient, après des tentatives aſſez foibles de ma part, dans plus

d'une carrière, pouſſé vers une lice où communément l'aiſance accompagne la gloire, & en eſt le fruit.

On ſait aſſez ce qui m'en eſt arrivé : mes premiers eſſais n'ont été que trop heureux : l'excès du travail, ſuppléant à l'économie de la reconnoiſſance ; puiſant dans la Littérature ce que l'ingratitude me déroboit ſouvent au *Palais ;* & voyant s'ouvrir devant moi une carrière qui ſembloit me promettre des fruits ſolides, je me ſuis d'abord occupé du préſent plus que de l'avenir. Aimant la retraite, & ne me trouvant en général bien que chez moi, j'ai tenu preſque dès le commencement une maiſon ſans faſte, mais décente.

Cette eſpèce d'éclat ſuppoſoit peut-être plus d'arrangement que d'opulence : il n'a pas peu contribué pourtant à me faire des ennemis ; il a ſervi de prétexte aux plus abominables calomnies. Dans l'affaire du malheureux Comte *de Morangiés*, mon *carroſſe* & mon *zèle* étoient deux des plus fortes preuves qu'on employât contre lui : il m'avoit, diſoit-on, fait part de ſon vol ; j'étois ſon complice plus que ſon patron, ſans quoi je l'aurois défendu froidement, & à pied.

Voilà ce que l'on diſoit, ce que l'on plaidoit, ce que l'on imprimoit impunément, dans ce temps où il n'y avoit de dangereux que le courage, & où l'on ne ſe ſcandaliſoit que de la vertu.

Cette affaire, loin d'accommoder les miennes, les a dérangées en tout ſens. Après les trois an-

nées perdues à batailler ſur le champ aride du Barreau, j'en ſuis ſorti préciſément, comme j'y étois entré : je pouvois dire comme JOB, *nudus è ſinu matris meæ egreſſus ſum, nudus in terram revertar.* Sans la reconnoiſſance d'une perſonne qui me défend de la nommer, & qui a attaché à une cauſe perdue, un prix dont les plus brillans ſuccès ne m'ont pas valu la moitié, j'aurois quitté ma robe ſans dettes, mais ſans un ſol de revenu.

La littérature ſembloit m'offrir une reſſource dans un travail qui me cauſoit autant de dégoûts que de regrets, mais qui me devenoit néceſſaire : il ne plût pas à l'*Académie* de me la laiſſer : on m'arracha avec violence ce lambeau que l'équité devoit faire frémir, & la décence rougir, de m'enlever.

Le reſſentiment naturel contre tant d'injuſtice & de cruauté, m'a fait chercher en *Angleterre* un aſile qui m'aſſurât de manière ou d'autre des dédommagemens.

Je dois à la vérité de publier que quand j'ai pris ce parti extrême, ce n'a pas été ſans avoir reçu des offres qui auroient pu m'en détourner : des Souverains m'ont fait ſonder pour ſavoir ſi j'accepterois un aſile honorable, & fructueux ; des Particuliers m'ont propoſé des retraites conſolantes qui n'auroient pas été ſtériles.

Le goût de l'indépendance, & une délicateſſe ombrageuſe m'ont tout fait refuſer : j'ai regardé toujours une penſion, ſur-tout de la part d'un

Prince étranger, comme un opprobre pour l'Homme de Lettres qui la reçoit, & une imprudence pour le Souverain qui la paie : le premier ſemble ſe vendre, & le ſecond chercher à corrompre un témoin qu'il redoute.

J'ai toujours penſé qu'un véritable Homme de Lettres ne devoit rien attendre, rien recevoir, que du *Public* ; j'ai autrefois développé, juſtifié ma manière de penſer à cet égard (1), elle eſt fort différente de celle du commun des Gens de Lettres : mais en cela, comme en bien d'autres choſes, ils ont fait illuſion au Public, & l'ont ſûrement égaré.

Ils ont renverſé, dénaturé les idées au point qu'ils ont réuſſi à faire attacher une eſpèce de honte à la rétribution qu'un Auteur laborieux retire du débit de ſes écrits, & une ſorte de gloire à l'aumône qu'une maîtreſſe, un valet, quelquefois pis encore, arrachent d'une main titrée en faveur d'un ſoi-diſant *Philoſophe*, qui déguiſe ſous ce beau nom ſa turpitude, & ſa pareſſe.

Leurs principes n'étant pas les miens, ma conduite a été différente. J'ai entrepris très-ſérieuſement les *Annales*, comme un moyen d'arriver, non pas à la fortune, quoique je ne la mépriſe pas, comme tant de matamores *Socratiques* qui feroient ſûrement plus de ſacrifices que moi pour l'acquérir, mais à une aiſance honnête qui doit être l'objet de l'ambition de tout homme ſage,

(1) Voyez Tome III de ces *Annales*, page 14.

& dont il eſt peut-être auſſi honteux que pénible, de ſe trouver dénué. Quiconque n'étant pas né abſolument dépourvu de toute eſpèce de talens, ou n'ayant pas éprouvé dans ſa caducité des revers irréparables, n'en jouit pas, peut-être juſtement ſoupçonné d'inconduite, ou même de quelque vice plus ſérieux.

Quoi qu'il en ſoit, ce n'eſt pas l'amour d'une vaine gloire; ce n'eſt pas la fumée de la célébrité; ce n'eſt pas même le déſir plus excuſable, & la ſatisfaction peut-être plus flatteuſe de la vengeance qui m'ont fait entreprendre les *Annales*: c'eſt le devoir de me refaire un état, & de ne pas perdre dans la Société le rang honnête que le développement de mes premières facultés m'y avoit procuré.

Seulement j'ai tâché de faire enſorte, & j'oſe croire que j'y ai réuſſi, qu'on ne pût pas me reprocher d'avoir ſubordonné mes ſentimens à mon intérêt, ni avili ma plume par une lâche politique: ſi je n'ai pas toujours dit tout ce que j'aurois pu dire, ce qui auroit été peut-être un trait de folie plus que de courage, du moins je n'ai rien dit que je n'aie pas penſé; je n'ai rien ſupprimé de ce que j'ai cru utile: dans mon ancien eſclavage ma plume n'avoit jamais été vile: dans ma nouvelle indépendance elle n'a jamais été, elle ne ſera jamais téméraire.

Duſſent ceux qui m'ont tant accuſé, qui m'accuſent encore d'être une *mauvaiſe tête*, un *cerveau brûlé*, un *génie fantaſque* & *capricieux*, crier à

l'*égoïſme* ſuivant leur uſage, quand je me défends de leurs injures, je ne craindrai pas de le dire : peu d'hommes expoſés aux longues, aux cruelles, aux inconcevables traverſes qui ont empoiſonné ma vie, auroient, comme j'ai taché de le faire, montré préciſément la fermeté dans l'infortune, & la réſerve dans la proſpérité.

Le Public m'en a ſu gré; il m'en a récompenſé même : le ſuccès des *Annales* a paſſé mon eſpérance, & mes déſirs : mais auſſi l'une n'étoit pas exceſſive, & les autres étoient bornés. La mépriſe qui faiſoit attacher à l'éclat de mes travaux au *Palais* l'idée de la plus grande opulence m'a ſuivi pourtant dans la *Littérature :* chacun calcule à ſa manière l'état de ma caiſſe. D'après des éclairciſſemens qu'on arrache aſſez ſouvent à ma bonhommie, par des queſtions plus qu'indiſcrètes, on dreſſe ſans moi mon bilan : peu s'en faut qu'on ne me regarde comme un petit *Bernard*, un petit *Monmartel*, comme le rival de nos ſoixante *Plutus*, ainſi que l'épouvantail de nos quarante *Apollons*.

Tout cela eſt extravagant : je ne me plains pas de mon ſort : & il ſeroit dur qu'une vie auſſi laborieuſe que la mienne, ne me produiſit abſolument que des épines. Les Gens de Lettres qui jalouſent ma prétendue prodigalité ; qui ſont les premiers à répandre les bruits les plus abſurdes ſur ma profuſion, ſur la délicateſſe de ma table, ſur la ſomptuoſité de mes meubles, ſur la magnificence de mes équipages, ſur le faſte de mes maiſons de ville, & de campagne, ſur le ſcan-

lale de mes fêtes, voudroient-ils pour toutes mes épargnes, & toutes mes jouiſſances mener la vie que je mène; travailler dix & douze heures par jour; faire tout eux-mêmes, juſqu'aux enveloppes de leurs lettres, car je n'ai pas de Secrétaire, & ce n'eſt pas l'économie qui m'a fait renoncer à ce ſecours; ne voir perſonne, abſolument perſonne, que deux ou trois amis qui réuniſſent le goût de la ſimplicité à celui de la vertu, aſſez courageux, & aſſez patiens, pour venir quelquefois à *cinq heures* du ſoir partager le ſeul & frugal repas que je faſſe de la journée? A ce prix-là voudroient-ils de mon luxe?

Et il y a vingt ans que je mène cette vie; ſi ce n'eſt qu'à *Paris*, n'étant pas auſſi maître que je le ſuis aujourd'hui de la diſtribution de mes momens, il falloit prendre ſur la nuit ceux que je donnois le jour au Public, & me lever à deux heures du matin dans toutes les ſaiſons: ce n'eſt pas trop là le régime d'un homme voluptueux: ſi un peu d'aiſance effective en étoit la compenſation, ne pourroit-on pas la trouver bien achetée?

Quelle qu'elle ſoit au reſte, ſans les contre-façons, & même malgré les contre-façons, ſans ma ſortie d'*Angleterre*, mon ambition auroit été bientôt ſatisfaite, & ma prétendue cupidité promptement aſſouvie: j'aurois bientôt débarraſſé les Gens de Lettres de cette eſpèce de phénomène qui ſemble les tourmenter, d'un Auteur aſſez hardi pour mépriſer toutes les cabales, & les fronder toutes également, aſſez fier pour dédaigner toutes les protections, & n'en chercher, comme les

guerriers, que dans ſon bon droit & ſon épée; aſſez ruſtique pour ne vouloir vivre que des productions de ſon propre fonds, & aſſez heureux pour en faire le commerce, ſans s'avilir, & ſans ſe ruiner.

Mais cette époque, funeſte à tant de bons citoyens, l'a été pour moi à ce titre, quoique ſur un autre théâtre: conduit par un patriotiſme dont je ne me repens pas, quoiqu'il n'ait guère été remarqué de perſonne, excepté de mes ennemis, & qu'il ſoit devenu comme toutes les actions de ma vie, le prétexte de bien des calomnies, j'ai abandonné un établiſſement tout formé: il en a réſulté des pertes dans tous les genres, & dont le reſte de ma vie peut-être ne m'indemniſera, ou ne me conſolera jamais.

Celle qui concerne ma fortune eſt la plus aiſée à calculer: elle a été immenſe relativement à ma ſituation: l'article le plus important, ou le plus nuiſible, c'eſt qu'elle a facilité le ſuccès des manœuvres des *contre-facteurs*. Ils ſe ſont prévalu de l'incertitude, où quatre mois de ſilence, employés à me refonder une autre baſe, ont tenu le Public. Tandis que mon champ reſtoit en friche, ces taupes y ont pratiqué leurs galeries; & dès qu'il a été ſemé, elles ont paru de toutes parts pour en intercepter la moiſſon.

Il faut un ſpécifique efficace pour étouffer cette vermine, je le ſens bien: celui qu'on me propoſe, c'eſt-à-dire, une réduction dans les prix, auroit en apparence cette vertu: mais c'eſt une erreur: je ne dois, ni ne puis l'employer.

Je ne le dois pas : je n'y gagnerois rien. A quelque diminution que je conſentiſſe, ces brigands pourroient toujours en faire une plus forte : leurs avances ſont moindres : leurs frais journaliers ſont moindres : leur expérience les ſauve de bien des dommages dont je ne puis me garantir. En ſe tenant toujours au-deſſous de moi, ils feroient encore un bénéfice : & quand il y auroit enfin une perte réelle, ils s'y détermineroient encore pour conſerver leurs abonnés, pour être diſpenſés de la reſtitution.

D'ailleurs ce rabais ſeroit une injuſtice envers les Souſcripteurs, qui, depuis trois ans ſe ſont procuré les *Annales* par des voies honnêtes. L'équité ſembleroit demander que les partiſans généreux ne fuſſent pas plus maltraités par moi que les complices de mes voleurs : il faudroit donc leur remettre tout ce qu'ils ont payé de plus : & l'on va voir ſi je le puis.

Je demande pardon au Public des détails où je vais entrer ; mais on m'y force ; & puiſqu'il faut enfin ou voir des fraudeurs criminels s'approprier les fruits de ſa bonne volonté, de ſon empreſſement pour un Ouvrage utile ; ou me déterminer à l'interrompre plutôt que le bien public, & mon plan ne le comportent, ou rendre à mes lecteurs une eſpèce de compte de CLERC A MAÎTRE, les aſſocier aux ſecrets de mon ménage, je préfère le dernier parti : il amenera, & rendra plus méritoire la propoſition par laquelle je finirai cet article.

Chaque exemplaire des *Annales*, c'eſt-à-dire,

les trois volumes de chaque année, me reviennent à environ 12 livres argent de France : ils coûteroient moins à un homme du métier : mais il eſt juſte qu'un novice, & ſur-tout un RICHARD comme moi, paie plus cher qu'un autre, & je m'y ſoumets ſans regret.

L'uſage s'eſt établi d'abandonner au Libraire qui débite un livre, un profit qui s'appelle *remiſe* : il va ordinairement à $\frac{1}{7}$, ou même à $\frac{1}{4}$; je n'ai voulu ſacrifier qu'un $\frac{1}{8}$; & par cette économie, j'ai fait des mécontens, peut-être des contrefacteurs : mais il n'en eſt pas moins vrai que toutes les ſouſcriptions qui me viennent par la voie des *Libraires*, leur payent une dixme de 6 livres ſur 48.

Les ſoins, le zèle, & l'honnêteté de mon Agent à *Paris* ne doivent pas être ſtériles pour lui, qu'un commerce bien établi ſembloit devoir détourner de ce nouveau travail.

Les ports, du lieu où l'Ouvrage s'imprime, juſqu'à *Paris*, ſont exceſſivement coûteux, & ſe répètent 24 fois par an : il y a enſuite tous les frais de la diſtribution, & le ſecond port par la poſte : il y a les non-valeurs : il y a les avaries de la voiture : il y a les incomplets de l'impreſſion : il y a la *brochure*, les *adreſſes*, les *enveloppes*, &c. & mille autres pertes, ou dépenſes ſecrètes, & preſque imperceptibles, qui ne laiſſent pas d'opérer à la fin un vuide très-palpable. Qu'on en juge par les trois derniers articles ſeuls : la brochure coûte près de 80 louis, les *adreſſes* près de

de 40, & les enveloppes, cette cáſaque inutile, qui ne ſubſiſte qu'un moment, près de 50.

Qu'on veuille bien ſe donner la peine d'additionner tous ces objets, en les réduiſant même au taux le plus bas que chacun croira pouvoir ſuppoſer, & qu'on ſonge, pour parler en *économiſte* régulier, au *produit net* de cette culture.

Quelque idée qu'on veuille s'en former, qu'on me permette de rappeller au Public que je lui en ai en quelque ſorte offert de moi-même une expiation. Le remplacement des Numéros égarés, qui a totalement décompletté ce qui me reſte d'exemplaires; le volume *gratuit* que l'on a reçu; la gravure, *gratuite* auſſi, qu'on n'a pas reçue, mais qu'on recevra, dès que l'Artiſte célèbre qui s'en occupe aura pu y mettre la dernière main, ſont des ſortes d'indemnités auxquelles aſſurément je n'étois pas obligé. J'ai donc fait ce qui étoit en moi, & ce qu'aucun Auteur n'a jamais imaginé, pour aſſocier en quelque ſorte chacun de mes lecteurs au bénéfice que me procuroit leur empreſſement.

Il y a plus : de tous ceux qui m'ont écrit directement pour me prévenir que le prix des *Annales* les incommodoit, il n'y en pas un qui ne les ait reçues, & ne les reçoive *gratuitement* : le nombre n'en eſt pas conſidérable; mais ce n'eſt pas ma faute : & juſqu'à préſent je n'avois pas penſé que ce fût à moi qu'il convint de ſolliciter ces ſortes d'aveux : la malignité de mes ennemis auroit trop facilement empoiſonné cette invitation.

Je laiſſe maintenant tout homme honnête & impartial juge de ma conduite, & maître d'apprécier ſi c'eſt par la diminution du prix que je dois combattre les forbans dont les côtes de ma pauvre petite iſle ſont déſolées.

Mon moyen pour les anéantir d'*Angleterre* étoit ſimple & ſûr. Mais il ne peut plus avoir lieu : tout ayant changé autour de moi, on ne ſera plus ſurpris que mes idées & mes projets ne ſoient plus les mêmes : il faut y ſuppléer. D'après ce qui précède, on n'aura plus, j'eſpère, le droit, ni la tentation de calomnier l'offre de remettre les *Annales gratuites* à quiconque ſe trouveroit gêné du prix originaire & invariable que j'ai fixé : d'après la multiplicité des contre-factions, on ne pourra pas dire que j'aie beſoin de chercher à capter des lecteurs, ni d'après la franchiſe des déclarations précédentes que je me pare d'une généroſité inſidieuſe : voici donc à quoi je m'arrête.

1°. Je ne baiſſe, & ne baiſſerai jamais le prix juſtifié par tous les détails que l'on vient de voir : tous les lecteurs qui voudront *payer* les *Annales*, continueront ſur le même pied, c'eſt-à-dire, de 48 liv. argent de *France*, ou deux louis d'or. Je n'en excepte qu'une ſeule ville, celle de mon ſéjour : il ſeroit trop dur d'exiger la même rétribution de mes voiſins, dont la plupart épargnent les frais de l'envoi, & la commiſſion, en prenant eux-mêmes leurs Numéros.

2°. Quiconque ne pouvant pas ſacrifier cette ſomme à la lecture d'un ſeul Ouvrage, & voulant

cependant ſe la procurer, ſeroit tenté de s'accommoder avec un contre-facteur, peut m'écrire directement *à Paris, chez M. Lequeſne, Marchand d'étoffes de ſoie, rue des Bourdonnois*, en affranchiſſant la lettre. Sur ſa ſimple demande il recevra les *Annales* gratuitement, ſans que perſonne en ſoit inſtruit que lui, & moi. C'eſt un ſacrifice fait *volontairement* au déſir de prévenir un vol dont je ſerois dupe, & d'honnêtes gens complices. J'aime mieux être libéral que pillé: dans ce cas du moins j'aurai pour indemnité quelque reconnoiſſance.

On ne trouvera pas mauvais cependant que pour prévenir les abus, je déſire un nom connu, ou des qualités non équivoques.

A l'égard de l'affranchiſſement des lettres, on ſent qu'il eſt indiſpenſable pour une infinité de raiſons. M. *Lequeſne* n'en retirera dorénavant aucune pour moi qui n'ait ce paſſeport.

3°. Je ne puis faire la même offre relativement aux Numéros des années précédentes: ils forment déja 7 volumes: l'objet eſt trop conſidérable: mais ceux qui en ayant déja une partie, & voulant les compléter, ou n'en ayant aucun, & déſirant ſe les procurer, ſeroient arrêtés par le même obſtacle, ou tentés d'uſer de la même reſſource, peuvent auſſi me l'écrire, & me marquer ce qu'ils ſont en état d'y employer: ils les recevront ſans autre délai que celui de la *réimpreſſion*, pour les Numéros qui me manquent.

Le motif de cette complaiſance doit la juſtifier comme la précédente. On ne regardera pas ſans doute comme un rabais, injuſte envers les Souſ-

criptеurs de 48 livres, une perte volontaire, à laquelle je me détermine, pour en éviter une plus grande : & ceux-ci d'ailleurs en ont reçu déja une eſpèce d'équivalent dans les trois articles mentionnés ci-deſſus page 469 : c'eſt à eux ſeuls que je reſtreins ces offrandes, ainſi que celles que j'y ajouterai par la ſuite.

4°. Quiconque ayant ſouſcrit & *payé* chez un contre-facteur voudra ſe procurer mon édition, n'aura qu'à m'envoyer la quittance ; il recevra ce qui reſtera de Numéros à acquitter pour l'année, ſans rien payer de plus ; comme s'il avoit ſouſcrit chez M. *Lequeſne*.

Mais comme cet article eſt celui de tous qui pourroit donner lieu à plus d'abus, on trouvera bon 1°. que j'exige avec la quittance une atteſtation, qu'elle eſt antérieure à la date du préſent avis, c'eſt-à-dire au 15 Janvier 1780 ; 2°. que je me réſerve le droit de pourſuivre, en vertu de cette quittance, le *Libraire* infidèle qui l'a délivrée.

C'eſt un ſervice que je rendrai tout-à-la-fois aux *Gens de Lettres*, & aux *Libraires* honnêtes. Je ferai décider, *à mes frais*, ſi un contre-facteur peut, ou légitimement, ou au moins légalement commettre un pareil *ſtellionat*, ſur-tout quand il s'agit d'un Ouvrage périodique : dans les cas ordinaires, où un Livre eſt publié tout entier à la fois, & contre-fait, il n'y a qu'une ſeule fripponnerie de la part du forban : mais dans la contre-façon d'un Ouvrage qui ſe publie 24 fois par an, il y en a 24 envers l'Auteur ; & autant envers les Souſcripteurs ; puiſque ſi l'Ouvrage, par quelque cauſe que ce fût ſe trouvoit interrompu, ſans

bute il leur ſeroit très-difficile, pour ne pas re impoſſible, de recouvren leur argent; eſpèce e danger auquel ils ne réfléchiſſent peut-être pas ſſez, & dont la délicateſſe, comme l'intérêt de Auteur, les garantit.

5°. Quiconque ayant ſouſcrit également chez un contre-facteur, *ſans payer*, comme c'eſt ſouvent l'uſage de ces pirates, qui feignent d'accorder des facilités pour rendre leur infidélité plus fructueuſe, n'a qu'à faire paſſer à M. *Lequeſne* le prix qu'il a promis au voleur, & il recevra les *Annales* cette année, pour le temps qui reſteroit à courir, ſauf les années ſuivantes à prendre par lui un des deux arrangemens ci-deſſus : & ſi le contre-facteur prétendoit exiger le rembourſement des Numéros par lui fournis, je me charge de lui répondre, de ſoutenir le procès, & de garantir & indemniſer de tout, le Souſcripteur actionné.

6°. Enfin, comme il eſt queſtion de mettre les contre-facteurs hors d'état de diſſimuler à la partie du Public qu'ils ont trompée, ces arrangemens pris contre eux, j'attends de celle qui me donne des preuves d'empreſſement direct, une complaiſance propre à produire cet effet : c'eſt de permettre que la première feuille manque à chacun des quatre Numéros prochains, c'eſt-à-dire à la première moitié du Tome VIII; ils recevront ces quatre feuilles tout-à-la-fois avec le Numéro 61; en place, je ferai répéter en tête de chaque Numéro l'eſpèce d'avis que l'on vient de lire. Comme il ne fera pas corps avec les trois feuil-

les, il ſera aiſé de le détacher pour y replacer la feuille véritable, quand on la recevra. Cet avis ſera par là plus multiplié : j'aime à croire que je n'ai pas un lecteur délicat qui ne ſe faſſe un plaiſir de contribuer à le répandre.

Je m'attends bien que les contre-facteurs, par la crainte de ſe décréditer eux-mêmes, le ſupprimeront : mais alors ils ſeront obligés de livrer des Numéros tronqués : leurs lecteurs de bonne-foi, ſurpris de cette défectuoſité, ſeront ſans doute curieux d'en apprendre la cauſe : il ſera difficile, qu'en deux mois de temps, ils n'en ſoient pas inſtruits ; & il me ſemble alors que mes brigands ne doivent pas conſerver un Souſcripteur honnête.

VARIÉTÉS.

ON s'accoutume dans le *Mercure Panckoucke*, placer ſous ce titre réjouiſſant les gentilleſſes es plus douces, les plus agréables, par exemle à traiter l'Auteur des *Annales* de FAUSSAIRE, le FORCENÉ, de *génie fantaſque & irrégulier*, qui 'ROFANE SES TALENS PAR DES SATYRES AMÈ-ES DONT LE FIEL RÉJAILLIT TOUJOURS SUR UI. Ces attrayantes politeſſes ſe répètent uniormement de *Mercure* en *Mercure* : elles ſe rerouvent encore dans celui du 25 Décembre derier : voyons d'après des faits à qui elles apartiennent.

On n'eſt déja guère dans l'incertitude ; on y era encore moins quand on aura lu l'article qui uit. Ceux qui s'étonneroient d'y retrouver encore M. *d'Alembert*, &c. permettront que je les envoie au Tome VI de ces *Annales*, pag. 385 & uivantes.

ECLAIRCISSEMENS définitifs, & ſans réplique pour la juſtification de feu J. J. ROUSSEAU, contre les imputations de MM. D'ALEMBERT, MUZELA STOSCH, & conſorts.

La réputation des hommes vertueux n'eſt pas un point indifférent pour l'hiſtoire. C'eſt à eux pendant leur vie à ſe juſtifier eux-mêmes, quand on les calomnie ; mais c'eſt à elle après leur mort à mettre en œuvre les matériaux que leur conduite lui a fournis, & à les venger des manœu-

vres obliques, des accuſations par leſquelles la haine a quelquefois la lâcheté de tâcher de les flétrir quand ils ne ſont plus : c'eſt ce qui eſt arrivé à feu *J. J. Rouſſeau.*

Il a ſacrifié ſon exiſtence entière au déſir de s'acquérir dans la poſtérité un nom ſans tache. S'il s'eſt élevé diverſes opinions ſur ſon mérite littéraire ; ſi des appréciateurs rigides, en admirant ſes talens, croient devoir mettre des reſtrictions à l'éloge que mérite l'uſage qu'il en a fait, & vénèrent plus ſon éloquence que ſa philoſophie, il n'y avoit pas eu, du moins juſqu'à ſa mort, de partage ſur la droiture, ſur la pureté de ſon ame : l'éclat de ſa vertu avoit diſſipé tous les nuages que la perverſité philoſophique avoit eſſayé de répandre ſur ſa perſonne par des ridicules.

Elle s'eſt ranimée à la mort de cet homme célèbre : à peine ſa cendre jouiſſoit-elle d'un aſile qu'on en a entendu troubler le repos par des ſifflemens empoiſonnés. Le plus diſtinct comme le plus furieux a été celui de M. *d'Alembert.*

On lui avoit pardonné d'avoir fait des ſéances *Académiques* un théâtre de charlatan, d'avoir remplacé par des bouffoneries l'ennui qui appeſantiſſoit ordinairement l'auditoire, & dénaturé par des plaiſanteries ſouvent plus que fades, ces tributs funèbres que l'uſage & la confraternité paient à des noms qui les juſtifient rarement.

Quoique cette tranſmutation ne fût pas abſolument philoſophique, les femmes & les jeunes gens s'en accommodoient : & le mal n'étoit peut-

être pas bien grand : mais on a été universellement indigné de voir tout-d'un-coup cette farce dégénérer en satyre contre un mort illustre, & *Gille*, pour le mordre, se métamorphoser en couleuvre.

Les circonstances augmentoient l'atrocité du scandale. Des deux hommes à-peu-près également célèbres que l'*Europe* avoit eu à pleurer dans le même-temps, l'un, lié pendant sa vie à l'affiliation philosophique, & mort dans cette communion, étoit exalté comme une espèce de dieu, quoique la mémoire encore récente de bien des foiblesses nuisit à la majesté de cette apothéose : son buste exposé à l'adoration publique disparoissoit au milieu des tourbillons d'encens.

L'autre, malheureusement réprouvé par cette Eglise, ménagé pendant sa vie, parce qu'on le redoutoit, se trouvoit accablé d'outrages depuis qu'il n'étoit plus à craindre : & ses détracteurs aussi hardis dans leur lâcheté que dans leur bassesse, méprisant la voix publique, & la multitude des contemporains en état de les démentir, osoient imputer des crimes à ce mort isolé, à qui personne n'avoit connu que des vertus.

Comme la prudence avoit abandonné M. *d'Alembert* dans cette occasion, le succès trompa sa malignité. Son olympe & son tartare trouvèrent également des incrédules : la déification de M. *de Voltaire* ne fut pas goûtée, même de tous ses partisans, & *Rousseau* dégradé trouva des vengeurs.

Un des plus zélés, comme des plus généreux, fut M. *Du Peyrou* de *Neufchâtel* : il donna une bro-

chure, intitulée : *J. J. Rouſſeau vengé*, dont j'ai rendu compte ci-devant (1) qui ne laiſſoit plus lieu, même à la moindre apparence d'incertitude.

Ce coup fut accablant pour M. *d'Alembert*. Il falloit répondre, ou après avoir appellé *Rouſſeau COUPABLE*, ſe ſoumettre par ſon ſilence à s'appliquer ſoi-même cette terrible épithète : il crut ſe tirer d'affaire en envoyant le 18 Septembre dernier à ſes Confrères en *Mercure* la Lettre ſuivante, qui y a été inſérée, toujours ſous le titre de *Variétés*.

» On dit, Meſſieurs, que pluſieurs amis de feu M. ROUSSEAU (*qui méritent qu'on leur réponde*) (2) révoquent en doute la vérité de ce que j'ai dit dans l'éloge de Milord *Maréchal*, ſur les ſujets de plainte que le Philoſophe *Genevois* lui avoit donnés. Ceux qui me *connoiſſent ſavent que je ſuis incapable d'avancer légèrement un pareil fait* (3) ; je crois pourtant devoir me défendre, en imprimant *en entier* (4) ce qui m'a été écrit de *Berlin* ſur ce ſujet. C'eſt avec regret que je ſuis obligé de rendre publics pluſieurs traits de cette Lettre, que j'avois ſupprimés par ménagement pour celui qui en eſt l'objet, tant j'étois éloigné de vouloir aggraver ſes torts.

» Feu M. *Rouſſeau* écrivit un jour à Milord *Maréchal*, » qu'il étoit fort content de ſon ſort, mais qu'il gémiſſoit ſur » celui de ſa femme, qui, s'il venoit à mourir, ſeroit dans

(1) Voyez le Tome VI de ces *Annales*, p. 373 & ſuiv.

(2) Ces mots ſont en italique dans le texte.

(3) Ces mots ne ſont pas en italique dans le texte ; mais ils m'ont paru dignes d'y être.

(4) Cet italique là eſt du texte ainſi que tous les autres dans le reſte de la Lettre.

» la misère ; qu'il seroit content, *si par son industrie* il pou-
» voit seulement lui acquérir une rente de 600 liv. de *Fran-*
» *ce*. Milord *Maréchal*, dont le cœur étoit toujours ouvert
» à la bienfaisance, étant fort attaché à *Rousseau*, *prit cette*
» *plainte pour une insinuation*, & assura à *Jean-Jacques*, &
» à sa femme une rente de 30 louis d'or.

» *Rousseau n'y répondit pas avec gratitude ;* quelque temps
» après, il *fit une querelle* au bon Lord *Maréchal*, *lui dit des*
» *injures*, & *garda la pension*. Ceci est bien *postérieur* à l'af-
» faire de *David Hume*, que Milord aimoit beaucoup, &
» qu'il appelloit toujours le bon *David*.

» Milord *Maréchal* avoit joué un rôle dans cette fameuse
» querelle. *J'en possède toutes les Lettres en propre original.*
» *Il blâmoit beaucoup* Rousseau, *disant qu'il faisoit des folies*
» *pour faire parler de lui*. Feu Lord *Maréchal* m'avoit donné
» cette correspondance, *avec ordre de ne pas ouvrir le paquet*
» *de son vivant*. De fréquens voyages m'ont empêché d'y
» penser après sa mort.

» Je dois rendre la justice à la mémoire de Lord *Maréchal*,
» que malgré les *justes plaintes qu'il avoit contre Jean-Jacques*,
» jamais je ne lui ai entendu dire un mot qui fût à son dé-
» savantage. *Il me montra* seulement *la dernière lettre qu'il en*
» *reçut*, & me *raconta historiquement l'affaire de la pension.*
» Aussi par son testament il lui a légué la montre qu'il por-
» toit toujours, & qui a été envoyée à sa veuve «.

» Cette Lettre, dont je conserve l'original, m'a été écrite
par M. *Mutell Stosch*, que je dois nommer ici pour sa justi-
fication, & la mienne, qui depuis vingt ans étoit l'ami de
Milord *Maréchal*, qui jouissoit de toute sa confiance, qui
est connu à *Berlin* pour un homme d'honneur & de pro-

bité, & qui n'ayant jamais rien eu à demêler avec M. *Rouſſeau*, ne peut être ſoupçonné d'avoir voulu lui imputer des torts qu'il n'auroit point eus. Je n'ai donc pas le moindre doute ſur la vérité des faits que cet honnête homme m'a mandés.

» Ceux qui n'en ſeroient pas convaincus comme moi, faute de connoître M. *de Stoſch*, peuvent s'adreſſer directement à lui, s'ils le jugent à propos.

Signé, D'ALEMBERT «.

Sur un renvoi auſſi précis, bien des curieux peut-être ſe ſont adreſſés à M. *de Stoſch* : j'ignore comment cet *honnête homme* les a reçus : mais M. *Du Peyrou*, le brave & généreux défenſeur de *J. Jacques*, a fait cette démarche ; il m'a envoyé ſes Lettres, & les Réponſes de M. *de Stoſch* : elles ſont une partie caractériſtique de l'hiſtoire de nos Philoſophes, & de leur ſincérité. Voici la relation de cette correſpondance dans les propres termes de M. *Du Peyrou*.

» IL a paru dans le *Mercure* de *France* du 25 Septembre une Lettre de M. *d'Alembert* du 18, adreſſée à ſes *coopérateurs* les Rédacteurs de ce Journal. L'Auteur de ce précieux morceau établit ſa juſtification d'avoir calomnié *Rouſſeau* ſur ces deux appuis, une Lettre produite *en entier* d'un M. *Muzell Stoſch*, & la ſuppreſſion de pluſieurs traits aggravans de cette Lettre ; que, *par ménagement* pour *Rouſſeau*, M. *d'Alembert* prétend avoir faite dans ſon *Eloge de Lord Maréchal*. Un anonyme a

évalué cette juſtification du Secrétaire de l'*Académie*, dans une Lettre à lui adreſſée, & inſérée dans les *additions* au *Mercure de France*, édition de *Hollande*, 6 Novembre 1779, numéro 36, pag. 453 & ſuivantes.

Pour moi, docile à la voix de M. *d'Alembert*, & le laiſſant s'applaudir de s'être, à ſes ieux, à ceux du Corps dont il eſt reſté Membre, ſi honorablement, ſi efficacement juſtifié d'avoir été l'organe public, & preſque avoué de ce Corps, d'une calomnie auſſi baſſe que réfléchie, je me ſuis conformé à ſes avis, en m'adreſſant directement à M. *Muzell Stoſch*, par la Lettre ſuivante.

Neufchâtel, 9 Octobre 1779.

MONSIEUR,

» Nous ſommes inconnus l'un à l'autre; mais les conſidérations les plus graves me forcent à vous écrire; & puiſqu'un homme tel que fut Milord *Maréchal*, vous a honoré de ſa confiance, j'en dois prendre moi-même en votre probité, quelque compromiſe qu'elle ſoit par une Lettre que vous attribue M. d'*Alembert*. Cet Académicien dans un ſoi-diſant éloge de Mylord *Maréchal*, d'*Ecoſſe*, a jugé digne de ſon ſujet, d'imputer à *Jean-Jacques Rouſſeau*, la plus grande baſſeſſe, jointe à la plus noire ingratitude.

» Dépoſitaire de toute la correſpondance de *Rouſſeau* avec Mylord *Maréchal*, de qui d'ailleurs j'ai reçu pluſieurs Lettres relatives, tant à la penſion conſignée entre mes mains,

qu'à la querelle avec M. *David Hume*, jugés, Monſieur, ſi l'honneur me permettoit de garder le ſilence, & de laiſſer tranquillement outrager la mémoire d'un ami, quand Milord *Maréchal* lui-même avoit conſigné dans ſes Lettres le démenti le plus formel aux aſſertions calomnieuſes de M. *d'Alembert*.

» J'ai donc publié quelques-unes de ces Lettres de *Milord*, & ſommé M. *d'Alembert* de produire les preuves de ſon accuſation contre *Rouſſeau*, preuves qu'il avoit annoncées être AUTHENTIQUES. Sur cela, M. *d'Alembert* a fait inſérer dans le *Mercure de France*, du 25 *Septembre*, page 189, un écrit qui ne mériteroit aucune attention, s'il ne s'étoit étayé de votre nom, & de la Lettre que vous avez dû lui écrire le 21 *Novembre* 1778.

» Je ne puis pas imaginer que M. *d'Alembert* eût eu l'impudence de vous attribuer une pareille Lettre s'il ne l'avoit reçue; mais je doute fort qu'il l'ait produite en ENTIER, comme il l'aſſure. Il ſeroit bien étonnant en effet qu'auſſi galant homme que vous peint M. *d'Alembert*, ſans aucune raiſon d'animoſité contre un mort trop long-temps perſécuté pendant ſa vie, vous n'ayez pourtant pris la plume que pour envoyer à M. *d'Alembert* un Libelle diffamatoire; & que tellement préoccupé du ſoin de charger la mémoire de *Rouſſeau*, il ne vous ſoit reſté aucun autre ſentiment à exprimer.

» Quoi qu'il en ſoit, puiſque M. *d'Alembert* me renvoie à vous, Monſieur, pour avoir les preuves de ce qu'il a avancé, c'eſt à vous que je m'adreſſe; & quelles que ſoient ces preuves, vous ne pouvez vous diſpenſer de les produire, ſous peine de partager, avec M. *d'Alembert*, l'indignation des cœurs honnêtes. Je ne vous demande point la remiſe des

Lettres originales, mais je me flatte que vous ne refuſerez pas à M. le Chambrier *d'Oleires*, actuellement à *Berlin*, & chargé de vous remettre ma Lettre, la demande qu'il vous fera de ma part, de lui permettre de faire tirer à mes frais une copie authentique & duement légaliſée de toutes les Lettres de *Rouſſeau* que vous avez en mains.

» L'uſage que j'en veux faire eſt tout ſimple, & doit également plaire à ceux qui cherchent de bonne foi la vérité. Je veux, Monſieur, quelles que puiſſent être ces Lettres, les faire entrer dans la collection des écrits de *Jean-Jacques Rouſſeau* actuellement ſous preſſe à *Genève*, afin de conſtater à la poſtérité le caractère de cet Auteur, & celui de ſes adverſaires. La propoſition que je vous fais ici, Monſieur, me paroît ſi juſte, que je ne doute point que vous ne l'agréiez. Si pourtant contre mon attente vous jugiez à propos de vous y refuſer, ne trouvez pas étrange que pour l'honneur de la mémoire d'un ami, je rende ma Lettre publique, ainſi que votre refus d'y accéder. C'eſt dans ces ſentimens que j'ai l'honneur d'être, &c.

Signé, DU PEYROU.

Voici la réponſe de M. *Stoſch*.

Rheinsberg, 28 Octobre 1779.

MONSIEUR,

» IL eſt très-vrai que j'ai envoyé à M. *d'Alembert* quelques matériaux pour ſon éloge de feu Lord *Maréchal* : il eſt tout auſſi vrai, Monſieur, que je tiens de la propre bouche de feu Lord *Maréchal* ces mêmes paroles au ſujet de la pen-

sion ; *il garde la pension, & me dit des injures* : il est également vrai, que feu Lord *Maréchal* en a été vivement affecté. Des maladies, & du deuil dans ma famille, m'ont empêché d'assister à la mort de ce respectable vieillard.

» Il y a quelque temps que M. *d'Alembert* m'a fait l'honneur de m'écrire pour me demander copie de quelques Lettres de feu M. *Rousseau*, & de la façon qu'il me les a demandées ; je les lui aurois envoyées, s'il avoit été dans mon pouvoir ; mais je suis absent de *Berlin* où je ne retourne communément que vers la mi-*Décembre*.

» Quelque temps avant la dernière maladie de feu Lord *Maréchal* il me consigna une petite caisse avec des lettres ; *ne les montrez pas de mon vivant, après ma mort vous en ferez ce que vous voudrez*, me dit-il. Il y en a aussi beaucoup des vôtres. Depuis ce temps je n'ai guère eu le loisir d'y songer, ayant été presque toujours en voyage, & même les matériaux que je fournis à M. *d'Alembert* étoient faits à la campagne, & d'après mémoire.

» Je n'ai, Monsieur, ni n'ai jamais eu aucune animosité contre feu M. *Rousseau*, ni aucune raison d'en avoir ; j'en respecte la vertu ; j'en ai lu les Ouvrages avec plaisir ; & ce n'est qu'après ce que feu Lord *Maréchal* m'en a dit que j'ai diminué de la haute opinion que j'avois de lui jusques alors, d'autant plus que j'ai cru rencontrer quelque chose d'analogue entre cette conduite & celle envers M. *Hume*, un désir effréné de faire parler de lui, témoin sa Lettre au Secrétaire d'Etat à *Londres* pour avoir un *Messager*, &c. & un grand fonds d'hypochondrie qui lui faisoit envisager les objets sous des couleurs sombres. Si ces traits empêchent son apothéose, cela prouve qu'avec beaucoup de vertu, & des

des grandes qualités de génie & de cœur, il étoit ſujet aux fragilités humaines.

» M'eſt-il permis, Monſieur, de vous faire une queſtion ? Vous étiez ami de feu Lord *Maréchal*, du moins il étoit bien le vôtre: lorſque la mémoire de ce vénérable vieillard a été flétrie par M. *Linguet* (1); pourquoi n'avez-vous pas pris feu auſſi ? Vous pouviez mieux que perſonne rendre juſtice à ſa mémoire.

» Ne croyez-vous pas, Monſieur, que la Lettre du 9, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, n'auroit rien perdu du côté de la politeſſe, ſi vous ne l'aviez pas finie par des menaces, tout comme ſi vous n'aviez pas fixé avec tant de préciſion la manière dont je dois me conformer au ſujet des Lettres de feu M. *Rouſſeau*, du moins cela n'a rien ajouté au zèle que j'avois, comme ami de Lord *Ma-*

(1) L'eſprit de M. *d'Alembert*, comme celui de *Python*, anime donc, & fait parler ſes amis même abſens. Il n'y a que lui qui ait pu inſpirer cette mépriſe au Magiſtrat *Pruſſien*. L'Auteur des *Annales* n'a pas cherché à flétrir la mémoire du feu *Lord*: il s'en faut bien. En copiant la Lettre de M. l'Abbé *Royou*, il n'a pu en retrancher l'énumération des prétendus ſervices du Gouverneur de *Neufchâtel*: à la vérité, elle étoit un peu comique; mais M. *d'Alembert* l'avoit néceſſitée par les éloges ridicules dont il combloit ſon héros, préciſément ſur les points où il n'en avoit mérité aucun.

Auſſi l'Auteur des *Annales* a été le premier à obſerver, comme va le répéter M. *Du Peyrou* dans ſa réponſe, que le perfide panégyriſte n'avoit point du tout penſé à faire une peinture fidèle du mort qu'il feignoit de louer; & que le déſir apparent d'offrir de l'encens à ſa mémoire n'étoit qu'un prétexte pour amener de très-plats calembours, & de non moins odieuſes ſatyres. (Voyez le Tome VI de ces *Annales*, page 383.

réchal à me prêter à ce que vous exigez ; & ſans vous mettre en frais, il me ſemble que je pourrai trouver encore quelque autre biais pour me juſtifier envers le Public.

Je ſuis, &c.

Signé, MUZELL STOSCH. «

A la réception d'une pareille réponſe, je jugeai qu'une réplique ne ſeroit que du temps, & du papier perdu. Je m'y déterminai pourtant pour n'avoir ni négligence, ni précipitation à me reprocher, & voici cette réplique.

Neufchâtel, 20 Novembre 1779.

MONSIEUR,

» LA réponſe à la Lettre que j'ai eu l'honneur de vous adreſſer le 9 Octobre paſſé, a porté mon étonnement au comble. Quoi! vous compteriez, Monſieur, parmi les matériaux que vous avez fournis à M. *d'Alembert* pour l'éloge de Lord *Maréchal*, la diffamation publique d'un mort hors d'état de ſe défendre; qui, pendant ſa vie, aimé, eſtimé de ce même Lord, en a reçu juſqu'à ſon dernier ſoupir des ſouvenirs d'eſtime & d'amitié? D'un homme contre lequel vous-même aſſurez *n'avoir jamais eu aucune animoſité, aucune raiſon d'en avoir, & dont vous reſpectez la vertu?*

» Ce ſont vos termes. Monſieur, nous ne ſommes pas faits pour nous entendre. Car en convenant avec vous, & ſans balancer, qu'avec beaucoup de vertus, & de grandes qualités de génie, & de cœur, *Rouſſeau* étoit ſujet aux fragilités humaines; je ſens que je ne verrois plus en lui qu'un monſtre, ſi je le croyois coupable des faits que vous lui

imputés. La plus vile baſſeſſe, la plus noire *ingratitude*, ne ſeroient-elles à vos ieux que des *fragilités humaines*, capables tout-au-plus de diminuer la haute opinion que vous aviez conçue de *Rouſſeau*, ſans porter atteinte au reſpect que vous conſervez pour ſa vertu?

» En ce cas, ne parlant pas la même langue, il ſeroit inutile de continuer ma Lettre, ſi la queſtion que vous m'adreſſez, au ſujet de Lord *Maréchal*, n'intéreſſoit trop vivement mon cœur, pour ne pas le ſoulager en la diſcutant.

» Vous me demandez, Monſieur, comment ami de Lord *Maréchal*, qui du moins étoit bien le mien, je n'ai pas pris feu, lorſque la mémoire de ce reſpectable vieillard a été flétrie par des *Journaliſtes?*

» Je répondrai d'abord qu'il n'y a aucune reſſemblance entre les deux genres d'attaques auxquelles ſe trouvoient expoſées les cendres de ces deux hommes devenus, il eſt vrai, égaux par la mort; mais à qui l'amitié devoit un tribut différent. La vie publique de l'un avoit été miſe en évidence par ſon rang, ſes dignités, ſes emplois, ſes négociations en différentes Cours de l'*Europe*: reſpecté, chéri de tous ceux qui l'ont connu dans ſa vie privée, il n'avoit pas beſoin d'autre égide que l'eſtime, la confiance, l'amitié dont l'a honoré un Roi qui ſe connoît en hommes; tandis que le malheureux *Jean-Jacques* ſeul, ſans autre appui que ſon innocence, pourſuivi par la calomnie juſques après ſa mort, ne peut oppoſer que le témoignage de quelques amis obſcurs, en petit nombre; & moi en mon particulier, dépoſitaire des papiers qui conſtatoient ſa juſtification, j'euſſe manqué non de zèle, mais d'honneur, de juſtice, d'humanité, en me condamnant au ſilence, quand ſa mémoire ſe trouvoit ainſi compromiſe.

» Enſuite, Monſieur, qui donc a pu vous faire penſer que je n'aie pas pris feu pour Lord *Maréchal?* Ai-je donc gardé le ſilence ſur lui, quand j'ai parlé pour *Jean-Jacques?* Ou comptez-vous pour rien la manière dont mon cœur s'eſt exprimé à ſon ſujet, dans la Lettre qui accompagne l'envoi des ſiennes juſtificatives pour *Rouſſeau?* Liſez-donc, Monſieur, la brochure intitulée *J. J. Rouſſeau vengé*, &c. & voyez ſi l'on peut faire une plus belle apologie d'un homme qu'en produiſant des Lettres pareilles à celles que j'ai publiées de la correſpondance de Lord *Maréchal.*

» Vous obſerverez peut-être que cette apologie dont je parle eſt antérieure aux attaques des Journaliſtes; & cela eſt vrai, comme il eſt vrai auſſi que ce n'a pas été contre ces attaques que j'ai cherché à défendre Lord *Maréchal;* mais contre M. *d'Alembert*, qui, ſous le titre d'*éloge*, ſemble avoir pris à tache de dégrader le caractère vertueux de ce Lord, & d'exciter contre ſa mémoire le zèle des défenſeurs de la Religion, l'animoſité des partiſans d'une famille malheureuſe, autrefois ſur le thrône, & le fiel de tous ſes ennemis perſonnels à lui M. *d'Alembert.* Voilà, Monſieur, la vraie cauſe de tout ce qui s'eſt publié à ce ſujet. On a jugé le Lord *Maréchal* de M. *d'Alembert*, & ce n'étoit pas le vrai.

» Il me reſte encore à vous dire, Monſieur, que je ſuis fâché que vous ayez méconnu le motif qui m'a déterminé à vous faire part de l'obligation où je me croirois de publier ma Lettre, ſi elle n'obtenoit pas la demande qui en étoit l'objet: c'étoit, ſuivant moi, remplir un devoir, plutôt que faire une menace. J'inſiſte aujourd'hui ſur cette même demande, ſur laquelle votre réponſe me laiſſe incertain. Il me ſemble, Monſieur, qu'il ne vous reſte d'autre moyen de vous juſtifier, ſi vous croyez en

avoir beſoin : mais comme je n'en connois pas d'autre pour juſtifier *Rouſſeau*, veuillez-y avoir égard, & rendre à M. le Chambrier *d'Oleires* une réponſe poſitive. Dans cette attente j'ai l'honneur, &c. &c.

Signé, DU PEYROU.

Cette Lettre a été remiſe en mains propres à M. *Stoſch*, qui devenu tout-à-coup ſcrupuleux & délicat ſur la réputation de ſon prochain, a répondu verbalement à M. le Chambrier d'*Oleires* porteur de ma Lettre.

» Qu'avant de rien communiquer de la correſpondance de Milord *Maréchal*, il *CONSULTEROIT QUELQUES PERSONNES ;* que ſon deſſein eſt de publier toutes les Lettres dont il eſt dépoſitaire, *AVANT QU'ELLES NE COMPROMETTRONT PERSONNE*, & que pluſieurs contenant des *PERSONNALITÉS ASSEZ FORTES*, il veut *AUPARAVANT S'ASSURER AUPRÈS DE CEUX QU'ELLES CONCERNENT, DE LEUR APPROBATION ;* que l'étendue de cette correſpondance, le temps qu'elle exige pour être miſe en ordre, & les occupations de M. *Stoſch* ne lui permettroient pas de ſuivre aſſiduement cet Ouvrage, lors même qu'il n'auroit pas pris la réſolution de *CONSULTER CEUX QU'ELLE PEUT INTÉRESSER* : qu'au ſurplus, M. de *Stoſch* a paru pénétré de regrets d'avoir, ſans aucune intention, contribué à cette fâcheuſe diatribe, en fourniſſant à M. *d'Alembert*, ſur la demande que M. de *Catt* lui en avoit adreſſée de la part du Secrétaire de l'*Académie*, quelques matériaux à l'*éloge* du Lord, bien éloigné de prévoir l'uſage qu'en feroit l'animoſité contre *Rouſſeau*, &c. «

Cette réponſe verbale de M. *Stoſch*, que je tranſcris de la Lettre de M. le Chambrier *d'Oleires*, tant par elle-même que comparée à ſes écrits, & à la conduite par lui tenue dans toute cette affaire, doit donner beaucoup à penſer. Je me borne à obſerver ici 1°. qu'elle prouve que M. *de*

Stoſch plein d'égards pour les vivans, ſe diſpenſe d'en avoir pour les morts. Reſte à ſavoir ſi ces égards s'étendront ſur tous les vivans.

2°. Que ſa Lettre diffamatoire contre *J. J. Rouſſeau* envoyée à M. *d'Alembert* comme matériaux pour l'éloge de Lord *Maréchal* dans ſon intention, ne devoit pourtant pas être employée; ce qui paroît un peu contradictoire, & démontre du moins combien M. *Stoſch*, s'il eſt ſincère, connoît peu, & la morale, & les uſages reçus parmi les Philoſophes modernes.

3°. Enfin que M. *Stoſch* ſe propoſe de publier toute la correſpondance de Lord *Maréchal*, tandis qu'on ne lui demande que la copie de celle de *Rouſſeau*; que cette publication ſera retardée, mutilée, tronquée, autant qu'il conviendra à M. *Stoſch*, & à ceux auxquels il reſtreint ſes égards.

Puis donc qu'il ne me reſte rien à eſpérer de M. *Stoſch*, ce correſpondant intègre, auquel M. *d'Alembert* m'avoit lui-même adreſſé, cet Académicien ne trouvera pas étrange que je revienne à lui, & que je le ſomme ici d'employer le crédit qu'il paroît avoir ſur M. *Stoſch*, pour lui faire comprendre que c'eſt moins la publication de tous les papiers de la caſſette de Lord *Maréchal*, que celle des Lettres de *Rouſſeau* qui conſtatent ſa *baſſeſſe*, & ſon *ingratitude*, qu'exige l'honneur compromis des délateurs de cet infortuné.

M. *d'Alembert* n'oubliera pas non plus d'inſiſter auprès de ſon ami M. *Stoſch*, ſur la publica-

tion de la correſpondance de M. *Hume*, & de lui répéter *qu'il faudroit peut-être, pour l'honneur du Philoſophe Génevois*, ſupprimer cette double correſpondance, *ſi l'honneur du Philoſophe Ecoſſois n'y étoit intéreſſé.*

Mais eſſentiellement, M. *d'Alembert* ſe ſouviendra d'obſerver à ſon correſpondant M. *Stoſch*, qui pourroit ne pas s'en douter, que l'unique moyen de mériter, & d'obtenir à la collection qu'il ſe propoſe de publier, la confiance d'un Public éclairé, juſte, impartial, c'eſt de remettre dans un dépôt public, & connu de tous les manuſcrits originaux, afin que chacun ait le droit & la liberté de vérifier la fidélité de l'imprimé, par ſa comparaiſon avec les textes originaux.

Enfin le Secrétaire de l'*Académie Françoiſe* plus en état que ſon correſpondant d'apprécier les conſéquences des plus légères altérations, voudra bien faire entendre à M. *Stoſch* que toute *addition*, ou *ſuppreſſion*, ne fut-ce que d'un ſeul mot; que tout changement, même dans la ponctuation, pouvant dénaturer le ſens naturel d'un Auteur, ſeroient par là même juſtement traitées de *falſifications*.

Signé, DU PEYROU.

TANDIS que M. *Du Peyrou* multiplioit infructueuſement les tentatives, & les repréſentations, M. *de Stoſch* ſans doute donnoit avis à *Paris* de ces importunités. Le R. P. Général toujours in-

quiet & alerte ſur les intérêts de la ſociété philoſophique, crut devoir prévenir, ou éluder les éclairciſſemens poſtérieurs, à l'aide d'une nouvelle ſortie dans le complaiſant *Mercure*. Le 25 Novembre dernier on y a lu l'article ſuivant, donné comme l'extrait d'une brochure favorable à la mémoire de *J. Jacques*.

» M. *d'Alembert* a avancé dans l'Eloge de Milord *Maréchal*, que feu M. *Rouſſeau*, après avoir eu les plus grandes obligations à cet homme reſpectable, & en avoir même reçu des bienfaits, a fini par lui faire une mauvaiſe querelle, lui écrire une lettre d'injures, & garder ſes bienfaits. Ce fait eſt atteſté par un ami intime de Milord *Maréchal*, qui eſt connu à *Berlin* pour un *très-honnête homme*, & qui a vu & lu cette Lettre d'injures.

» L'Apologiſte répond, 1°. » qu'il eſt impoſſible que M. » *Rouſſeau* ait été ingrat envers Milord *Maréchal*, puiſqu'il » n'eſt jamais plus *éloquent* que lorſqu'il parle dans ſes Ou» vrages de ſes bienfaiteurs «. Il ſeroit à ſouhaiter que ſa conduite à cet égard eût toujours été conforme à ſes écrits: or, en mettant à part ſes procédés à l'égard de Milord *Maréchal*, tout le monde ſait, par malheur, à quel point le Philoſophe *Génevois* a manqué de reconnoiſſance pour le ſage & vertueux M. *Hume*, qui lui avoit donné tant de marques d'attachement & d'intérêt.

» L'Apologiſte ajoute que » M. *Rouſſeau* a exprimé ſa re» connoiſſance pour Milord *Maréchal* en pluſieurs endroits » de ſes Ouvrages «. Il ſeroit à ſouhaiter encore que les expreſſions de ce ſentiment ſe fuſſent ſoutenues juſqu'à la fin, & n'euſſent pas été *terminées* par une lettre injurieuſe. Le

défenſeur de M. *Rouſſeau* ne nie pas l'exiſtence de cette Lettre, atteſtée par un témoin oculaire & digne de foi ; mais voici comme il eſſaie de la juſtifier.

» Si, dans la diſpute avec M. *Hume*, Milord *Maréchal*, » qui avoit des raiſons de ménager le Philoſophe *Anglois*, » ſe hâte de condamner la conduite de *J. J. Rouſſeau*, eſt-il » étonnant que le cœur de ce Philoſophe ſe *ſoulève*, & que » dans ce premier mouvement de douleur & d'indignation, » il lui écrive une Lettre qui en peint tout l'emportement «.

» Mais les torts de M. *Rouſſeau*, à l'égard de M. *Hume*, étoient ſi grans & ſi notoires, que Milord *Maréchal*, *ſans avoir aucune raiſon de ménager* le Philoſophe *Anglois*, a pu & dû les repréſenter au Philoſophe de *Genève :* ſi ce dernier a répondu par des injures à de ſi juſtes repréſentations, & n'en a pas fait à ſon bienfaiteur une réparation authentique, il nous ſemble qu'on peut bien dire qu'il a été *coupable d'ingratitude* envers lui comme il l'avoit été envers M. *Hume*. Nous ſommes fâchés que ces mots, *coupable d'ingratude*, bleſſent tant l'ami de M. *Rouſſeau ;* mais nous croyons que c'eſt l'expreſſion propre en pareille circonſtance.

» Selon l'Apologiſte, » c'eſt manquer d'égards pour la mé- » moire de Milord *Maréchal* que d'accuſer d'ingratitude à » ſon égard feu M. *Rouſſeau*, à qui il a légué ſa montre » par ſon teſtament ; « il nous ſemble, au contraire, que c'eſt honorer la mémoire de ce vertueux bienfaiteur que d'apprendre au Public juſqu'à quel point il a porté l'indulgence pour celui qui l'avoit outragé, & dont M. *d'Alembert* a d'ailleurs raconté les torts ſans haine & ſans amertume.

» M. *Rouſſeau* fut ſans doute un écrivain du premier ordre, & à cet égard il n'eſt aucun de ſes lecteurs qui ne

puiſſe le juger. Ceux qui l'ont particulièrement connu peuvent ſeuls juger ſa perſonne ; & ſur cet article les avis nous paroiſſent au moins très-partagés.

» On aſſure que dans ſes mémoires il s'accuſe lui-même de fautes très-graves en différens genres, & que dans une Lettre très-inconnue écrite à un homme reſpectable, il convient qu'il eſt *né ingrat* : de tels aveux appuyés, comme ils le ſont par des faits, pourroient balancer (au moins en partie) l'éloge donné par l'Apologiſte aux vertus de cet illuſtre Ecrivain. Telle eſt à ſon ſujet notre manière de penſer, que nous croyons pouvoir avouer avec franchiſe, également éloignés & du fiel de ſes ennemis, & du fanatiſme de ſes admirateurs «.

M. *Du Peyrou* m'a adreſſé une réponſe manuſcrite à cet article inſidieux ; article d'autant plus perfide qu'une modération apparente en déguiſe la malignité, & que *ſuivant les règles de l'art*, l'Auteur feignant de regarder comme non avenues les réfutations victorieuſes qui ont été données déja pluſieurs fois de toutes ſes aſſertions, les renouvelle froidement comme des vérités inconteſtables, & ſe ſert de celles dont on a pu perdre la mémoire, par l'ancienneté, pour appuyer & juſtifier celles qui ont été haſardées plus récemment.

Cette réponſe pleine d'énergie & de ſolidité mériteroit aſſurément d'être lue entière ; mais comme elle eſt un peu longue, elle pourroit paroître déplacée ici à deux ſortes de perſonnes, aux partiſans de *J. Jacques* perſuadés de ſon innocence, & aux indifférens qui ne s'en ſoucient

guère. Je me bornerai donc à en citer deux morceaux qui ſuffiſent pour détruire tout l'article que l'on vient de lire : il ſe réduit au fonds à tâcher de rendre probable l'ingratitude de *J. Jacques* envers Milord *Maréchal ;* 1°. par celle qu'on lui ſuppoſe envers *le vertueux & ſage M. Hume ;* 2°. par *l'aveu qu'il a fait lui-même de ſon caractère méconnoiſſant, dans une Lettre très-connue à un homme reſpectable.* Voici comment on répond dans le manuſcrit que j'ai ſous les ieux à ces deux preuves.

» M. *Rouſſeau* ingrat envers M. *Hume !* Eh de quoi, s'il vous plaît, lui étoit-il redevable ?..... Eſt-ce de ce que M. *Hume* a dit dans un cercle brillant & nombreux qu'il trouvoit *J. Jacques gentil tout-à-fait ?* Eſt-ce de ce que M. *Hume* a demandé l'aumône pour *J. Jacques*, malgré *J. Jacques ?* Eſt-ce de ce que M. *Hume* s'eſt emparé de *J. Jacques* pour en faire à-peu-près l'uſage qu'un bateleur fait d'un *ſinge*, ou d'un *ours ?* Eſt-ce de ce que M. *Hume* a prévenu contre *J. Jacques* tous les *Anglois* dont la ſociété auroit pu lui être de quelque reſſource ? Eſt-ce de ce que M. *Hume* a été le confident de l'inſolente plaiſanterie de M. *Walpole* contre *J. Jacques ?* Eſt-ce de ce qu'il s'eſt avili juſqu'à ſe rendre, en perſécutant *J. Jacques*, l'inſtrument de la *clique Encyclopédique ?* (je ſais que ce terme n'eſt ni noble, ni bon ; mais il faut bien entrer un peu dans l'eſprit de ſon ſujet) Eſt-ce de ce que M. *Hume* a intercepté les Lettres que *Jean Jacques* écrivoit, & ouvert celles qu'il devoit recevoir ? Eſt-ce de ce que M. *Hume* a employé ſon crédit ſur les Libraires à faire courir des libelles contre *J. Jacques ?* Eſt-ce de ce que M. *Hume* s'étant chargé de faire paroître pluſieurs écrits intéreſſans pour l'infortuné *Génevois*, au lieu de remplir cet engagement, il les a ſupprimés ? Eſt-ce de

ce que M. *Hume* a falsifié pour la donner au Public (1) la Lettre que M. *Rousseau* écrivit à M. *Clairaut quelques semaines avant la mort* de ce dernier? Est-ce enfin, (car cette énumération me lasse) de ce que M. *Hume* a indignement trahi la confiance de *J. Jacques*, en donnant, par le ministère de M. *d'Alembert* & consorts, la plus indécente publicité, à une correspondance qui n'auroit jamais dû sortir de ses mains; & cela, non pas dans la nécessité de se justifier, puisque sa victime ne se plaignoit de lui qu'à lui-même; mais dans le dessein de la couvrir d'un ridicule ineffaçable?

» On conviendra qu'il est impossible que M. *Rousseau* se soit trompé sur tous ces faits: or s'il a eu la preuve d'un seul, il a été fondé à penser qu'il ne se trompoit pas sur les autres, & à ne se croire tenu à aucune *reconnoissance* envers un homme si *coupable* à son égard.

» Mais il s'est accusé lui-même! Et ces aveux sont appuyés par des faits, par des Lettres de sa main!.....

» Un honnête homme qui feroit assez malheureux pour qu'il lui fût inconteſtablement prouvé que *Jean-Jacques* ne valoit pas mieux que les *Encyclopédistes*, & qu'il n'a feint de leur être opposé que pour surprendre l'estime générale, s'imposeroit le plus profond silence sur cette affreuse vérité: non pour favoriser un scélérat; mais pour ne pas rendre inutiles les sublimes leçons de morale, que l'intérêt de ce scélérat l'auroit porté à nous donner, & qui n'en seroient pas moins bonnes à suivre. Les adversaires de *Jean-Jacques*, en révé-

(1) Voyez un petit Ouvrage plus solide qu'élégant, intitulé: *Observations sur l'exposé succint de la contestation qui s'est élevée entre M. Hume & M. Rousseau*, imprimé en Novembre 1776, chez la veuve *Duchesne*. (*Note du texte.*)

lant ſa corruption, même à les ſuppoſer perſuadés, ne ſeroient donc encore que des hommes dangereux; des hommes pour le moins indifférens à la propagation des bons principes, & des bonnes mœurs; des hommes dans la bouche de qui les mots d'*honnêteté*, de *ſageſſe*, de *bienfaiſance*, d'*humanité*, de *vertu*, ne ſeroient que le langage du charlataniſme.

Mais que ſont-ils, ſi ce *Jean-Jacques*, l'éternel but de leurs traits empoiſonnés, étoit le plus vrai, le plus ſenſible, le plus reconnoiſſant, le plus déſintereſſé, enfin le meilleur des hommes? Notre idiôme ne fournit point d'expreſſion qui puiſſe rendre toute leur atrocité. Qu'on en juge. Une Lettre de ſa main, diſent-ils, contient l'aveu qu'il eſt *né ingrat!* On auroit pu en citer deux, & les voici.

Dans la première du 4 Janvier 1762, il écrit : » Les » moindres devoirs de la vie civile ſont inſupportables à ma » pareſſe; un mot à dire, une Lettre à écrire, une viſite à » faire, *dès qu'il le faut*, ſont pour moi des ſupplices. Voilà » pourquoi, quoique le commerce ordinaire des hommes » me ſoit odieux, l'intime amitié m'eſt ſi chère, parce qu'il » n'y a plus de devoir pour elle; on ſuit ſon cœur, & tout » eſt fait. Voilà encore pourquoi j'ai toujours tant redouté » les bienfaits; car *tout bienfait exige reconnoiſſance, & je* » *me ſens le* CŒUR INGRAT *par cela ſeul que la reconnoiſſance* » *eſt un* DEVOIR. « (1)

» Dans une autre Lettre, le 28 du même mois, il écrivoit à la même perſonne, » je ne puis vous le diſſimuler, Mon» ſieur, j'ai une violente averſion pour les états qui domi» nent les autres : j'ai même tort de dire que je ne puis le

(1) Au ſujet de cette expreſſion, voyez ma réflexion à la fin de cet article. (*Note de l'Auteur des Annales.*)

» dissimuler ; car je n'ai nulle peine à vous l'avouer, à » vous né d'un sang illustre, *fils d'un Chancelier de France*, » & *Premier Président d'une Cour Souveraine.* Oui, Mon- » sieur, *à vous qui m'avez fait mille biens* sans me connoî- » tre, *& à qui*, MALGRÉ MON INGRATITUDE NATUREL- » LE, *il ne m'en coûte rien d'être obligé* «. Un *ingrat* avoue-t-il des bienfaits reçus, quand il n'en attend, quand il n'en désire pas d'autres ? Peut-on ne pas reconnoître, dans la première de ces citations, la noble franchise d'une ame qui sent qu'elle peut se montrer sans risque ; la fière indépendance qui ne sait pas mettre le sentiment à prix ; & dans la seconde la plus ingénieuse expression de la reconnoissance ? (1)

» Et le reste de sa vie, n'est-il pas le plus sûr commentaire de ces expressions, si elles paroissoient obscures ?

» A-t-il été *ingrat* envers M. le Maréchal de *Luxembourg* ? Voyez de quel ton il en parle dans une Lettre datée de *Môtiers-Travers*, le 28 Mai 1764, adressée à M. *Guy*, & imprimée chez la veuve *Ducheſne*. » Vous savez, dit-il, la » nouvelle affliction qui m'accable, la perte de M. de *Luxem-* » *bourg* met le comble à toutes les autres ; je la sentirai jus- » qu'au tombeau : il fut mon *consolateur* durant sa vie ; il » sera mon *protecteur* après sa mort. Sa chère & honorable » mémoire défendra la mienne des outrages de mes enne- » mis : & quand ils voudront la souiller par leurs calom- » nies, on leur dira ; *comment cela pourroit-il être ? Le plus* » *honnête homme de* FRANCE *fut son ami.* «

» A-t-il été *ingrat* envers le feu Prince de *Conti* ? Tant que ce Prince vécut, il honora *Rousseau* d'une bienveillance particulière, qui décide la question.

(1) Voyez de même la fin de cet article. (*Note du même.*)

» A-t-il été *ingrat* envers le Roi de *Pruſſe?* Voyez ce qu'il en dit dans ſes Ouvrages deſtinés au Public, & dans ſes Lettres particulières (1) avec quelle délicateſſe il le loue (2)! Comme d'un trait de plume il indique aux générations les plus reculées, la place que tient ce Monarque entre ſes auguſtes égaux! Vous me direz peut-être qu'il ne fait que lui rendre juſtice : cela eſt vrai ; mais *J. J. Rouſſeau* lui-même ne pouvoit pas faire plus.

» A-t-il été *ingrat*, quand? ..... Mais il n'eſt pas encore temps de dire par quel déteſtable manège on l'a puni d'avoir porté la reconnoiſſance à l'excès. Que ceux que je ménage par reſpect, par attachement pour la mémoire d'un homme dont les vertus, & la perſonne me furent ſi chères, tremblent de me provoquer à parler : qu'ils y prennent garde, ſi leur conduite m'autoriſe à rompre le ſilence, ce ſera pour les dévouer à l'exécration publique : je n'ai que trop de peine à me contenir, malgré l'importance des motifs qui m'engagent à me taire.....

Jean-Jacques n'étoit pas *ingrat ;* il étoit impoſſible qu'il le fût : les vices ne ſont pas moins freres, que les vertus ne ſont ſœurs : on peut avoir une ſeule qualité, un ſeul défaut ; mais on n'a pas plus un ſeul vice qu'une ſeule vertu. Les *ingrats* ſont durs, cupides, méchans, fourbes, vains, lâches, perſonnels, flatteurs, intriguans, perfides, envieux, vindicatifs, calomniateurs..... *Encyclopédiſtes*, ou dignes de l'être ; & *Jean-Jacques* avoit au plus éminent degré toutes les vertus oppoſées à ces vices. Je voudrois

(1) A Milord *Maréchal*, & à d'autres.

(2) Cinquième Lettre de *La Montagne*, page 121, T. I, édition d'*Amſterdam*.

avoir toujours vécu auprès de lui ; ſavoir tout ce qu'il a penſé, tout ce qu'il a ſenti, tout ce qu'il a fait, tout ce qu'il a dit, je l'apprendrois à tout le monde ; & cette douce énumération, la plus triomphante de toutes les apologies, ſeroit ſeule capable de me conſoler de ne pouvoir, à mon gré, dérouter la vile aſtuce de l'un de ſes deux plus implacables ennemis, & réprimer la licence effrénée de l'autre «.

Je n'ai rien à ajouter à cette apologie, dont je ne connois point l'Auteur : en qualité d'obſervateur impartial, je ne me permettrai qu'une ſeule réflexion ſur les deux Lettres qu'il cite, & ſur les conſéquences que lui, & le détracteur Philoſophe du défunt en tirent. A mon avis *Rouſſeau* par-là

N'a mérité
Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

C'eſt pouſſer trop loin l'enthouſiaſme de l'amitié, que de trouver, dans ces termes alembiqués, un rafinement de délicateſſe : mais aſſurément il eſt atroce d'y lire, comme l'a fait M. *d'Alembert*, un aveu précis que le défunt étoit *né ingrat ;* & d'en conclure que les excès de ce vice des ames baſſes ont dû lui être familiers.

Je ne vois dans ces malheureuſes Lettres que de l'*entortillage*, une envie ridicule de ne pas dire les choſes comme les autres, de montrer de l'eſprit en écrivant à un homme réputé pour en faire cas ; c'eſt un bon payſan, qui n'aimant pas les grans Seigneurs, & ſe croyant cependant obligé d'en ſaluer un, rend ſa révérence burleſque à force de tâcher d'y concilier l'aiſance avec la dignité.

Certainement

Certainement *Rouſſeau* en diſant qu'il *ſe ſentoit LE CŒUR INGRAT, par cela ſeul qu'il n'aimoit pas les DEVOIRS, & que la reconnoiſſance en eſt un*, n'attachoit pas à ces mots le ſens ordinaire qu'ils préſentent; ſans quoi il auroit donné à entendre que toutes les vertus lui étoient également odieuſes, puiſque toutes ſont également des *devoirs*: &, ſans doute, ce n'étoit pas là l'idée qu'il vouloit donner de lui à M. *de .....*

Quant à ſon *ingratitude naturelle*, qui ne l'empêche pas d'être *obligé* ſans peine, c'eſt une phraſe abſurde, qui n'eſt pas même ſuſceptible d'un commentaire, & ne préſente aucun ſens: ſi elle en avoit un, ce ſeroit une énorme ſottiſe: elle ne pourroit ſignifier que ceci: » Vous m'avez fait du » bien; je l'ai reçu: je le reconnois même vo» lontiers, parce que d'après l'inſenſibilité de mon » cœur vous ne devez pas en attendre le moindre » retour: « quelque peu courtiſan, quelque peu philoſophe que fût *Rouſſeau*, il n'avoit ni cette impudence, ni cette indiſcrétion.

Sur ces deux Lettres, on n'auroit donc à lui reprocher que de s'être rendu inintelligible à force de travailler à paroître honnête & délicat. Le Panégyriſte a tort de lui en faire un mérite: mais M. *d'Alembert* eſt vraiment criminel d'avoir voulu lui en faire un crime.

Au reſte, leur mépriſe à tous trois n'eſt pas ce qui m'étonne: ce que je ne puis concevoir, c'eſt que ces Lettres ſoient devenues publiques. Comme complimens, elles devroient reſter en-

ſévelies : comme réponſe à des bienfaits reçus, devoient-elles être proſtituées à la haine des ennemis de l'Auteur ? On fait honneur à M. *d'Alembert* d'un bon mot qu'il n'a pas dit, *que tout le monde avoit droit de tuer M. DE LALLY, hors le bourreau :* eh bien de même, ſi en effet *Rouſſeau* étoit *ingrat*, s'il l'avoit avoué, tout le monde pourroit le lui reprocher, & l'en convaincre, hors celui à qui il ſe ſeroit ſi laborieuſement efforcé de marquer ſa reconnoiſſance, & à qui il auroit en quelque ſorte confié ſon ſecret.

Terminons cet article par une remarque eſſentielle : voilà certainement *Rouſſeau*, bien complettement juſtifié, graces au zèle de ſes amis; mais voilà auſſi ſon accuſateur bien convaincu d'une calomnie méditée, réfléchie, volontaire. Il eſt évident que M. *d'Alembert*, ſous prétexte de faire un éloge que perſonne n'attendoit de lui, à mendié, ou ſurpris à ſon ami, des matériaux pour une ſatyre qui importoit à ſes vues : il eſt évident qu'il en a fait un uſage que cet ami ne *prévoyoit* pas (1) : cette carabine *Pruſſienne* à l'abri de laquelle il s'étoit mis, ne perce que lui.

Qu'en réſultera-t-il ? Rien. On fera crier des femmes philoſophes, pour étouffer la voix du Public indigné. On ſe conſolera du mauvais ſuccès de cette calomnie, par la réuſſite d'une nouvelle.

---

(1) Voyez ci-devant la Déclaration de M. *Stoſch*, p. 489.

ANGLETERRE.

SUIVANT le principe qu'il faut être équitable, même envers les ennemis de ſa patrie, j'ai dernièrement rendu juſtice à la magnanimité des *Anglois*, en obſervant cependant combien ce qu'on appelle la fortune, ou plutôt la Providence ſemble l'avoir ſecondée! Ce n'eſt juſqu'ici, ni à la ſupériorité de leurs forces, ni à la ſageſſe de leurs meſures qu'ils ont été redevables de l'égalité où ils ſe ſont maintenus : mais la nouvelle opération de leur miniſtère dont on vient d'être inſtruit lui fait un véritable honneur : ſoit qu'elle réuſſiſſe, ſoit qu'elle échoue, on pourra dire que c'eſt en *Europe* le premier exploit de cette guerre qui ait été médité avec profondeur, & exécuté avec une adreſſe digne du ſuccès.

Tandis que la Cour & les Miniſtres étoient le but des déclamations *parlementaires ;* tandis que l'Amiral *Hardy*, au lieu de juſtifier ſa prudente retraite, s'évaporoit en gaſconades auſſi peu convenables à ſon âge qu'à ſon caractère ; tandis que les flottes ennemies, rentrées, ſéparées, déſarmées, replioient leurs voiles, & que les équipages ne penſoient plus qu'à ſe délaſſer d'une campagne plus fatiguante qu'utile, 21 vaiſſeaux de ligne ſous les ordres de l'Amiral *Rodney*, appareilloient de *Plymouth*, & partoient pour voler au ſecours de *Gibraltar.*

Cette expédition préparée avec le plus grand

ſecret, & exécutée avec autant de diligence, eſt une des plus ſurprenantes de la guerre. On a envoyé des ordres à *Breſt* pour armer & faire partir ſur-le-champ 20 vaiſſeaux *Eſpagnols*, & quatre *François*, afin de ſecourir au plus vîte les aſſiégeans menacés eux-mêmes d'un ſiège, ou plutôt d'une ruine inévitable, s'ils ne reçoivent pas de renforts. Mais ſeront-ils prêts à temps? Mais partiront-ils à temps? Mais arriveront-ils à temps? Et comment ſe fait-il qu'après la magnifique parade de l'année dernière les *Anglois* ſoient en ce moment à la veille de ſe trouver les maîtres de toutes les mers, en *Aſie*, en *Amérique*, en *Europe*, & même dans la *Méditerranée*? Qu'ont-ils donc de plus que nous, ou qu'avons-nous de moins qu'eux?

Nos Chefs ſont intrépides: nos vaiſſeaux nombreux: nos équipages exercés: nos troupes pleines de valeur, & parfaitement bien intentionnées: mais ſi les bruits qui commencent à ſe répandre ſourdement étoient fondés, ne devrions-nous pas nos revers, car, dans la circonſtance actuelle, l'égalité en eſt un, à ce même principe d'inſubordination, d'indiſcipline, qui nous a rendus autrefois ſur terre guerriers ſi malheureux, & qui nous rend aujourd'hui marins ſi peu fortunés?

Poitiers, *Creſſy*, *Azincour*, monumens éternels de la bravoure, de l'impétuoſité, mais de l'indiſcrétion *Françoiſe*, ne l'ont point corrigée. Des Chefs pleins de valeur n'en ſont pas mieux ſecondés par une nobleſſe, par des ſoldats non moins courageux: & l'intrépidité qui les précipite dans

le danger, ne les en conduit pas moins rarement à la victoire : pourquoi eſt-ce tout le contraire chez les *Anglois* ?

C'eſt une choſe bien étonnante pour un obſervateur que cette oppoſition qui ſe trouve encore, comme dans tout le reſte, entre les deux nations, même dans l'emploi qu'elles font de leurs vices, & de leurs vertus, & entre les effets qui en réſultent : les défauts de l'une ne l'empêchent point de développer préciſément les qualités avec leſquelles ils paroiſſent le plus incompatibles, & qui ſembleroient appartenir à leur rivale.

Ainſi en *Angleterre*, chaque Sujet a le droit, ſouvent exercé, de contredire, de juger, de condamner ſes Chefs ; l'amour de l'or ſemble y avoir corrompu tous les reſſorts du Gouvernement. La promptitude des procédures, & l'inutilité des réclamations contre les jugemens, devroit favoriſer, & multiplier les injuſtices, ou la défiance contre les Juges ; enfin l'habitude de voyager, ou par ennui, ou par convoitiſe, d'être errans de pays en pays, comme curieux, ou comme marchans, devroit avoir éteint l'amour de la patrie.

Et cependant il n'y a pas de pays au monde où l'amour de la patrie ſoit plus vif, & manifeſté avec plus d'orgueil, ainſi que de concert ; il n'y en a point où les loix en général ſoient plus reſpectées, même des coupables, & les prévarications plus rares ; il n'y en a point où l'autorité légitime ſe déploie avec plus d'empire,

& d'efficacité ; point où les ordres d'un Chef, en quelque partie que ce ſoit, ſe trouvent plus ponctuellement, plus unanimement exécutés.

En *France*, au contraire, le Souverain eſt le Monarque de l'univers le plus abſolu : ſon pouvoir ne peut guère être tempéré que par ſes vertus : tous les ordres de l'Etat ſe font un devoir, un honneur de lui jurer une ſoumiſſion aveugle ; c'eſt dans ſon obéiſſance au trône, dans ſon dévouement que la nobleſſe fait conſiſter ſa gloire, le militaire ſon exiſtence, la Magiſtrature ſes vertus ; c'eſt ſur-tout ſon incorruptibilité dont la robe ſe vante ; enfin un attachement héroïque pour la patrie ſemble reſpirer dans tous les cœurs, animer l'habitant le plus miſérable, & faire briller la joie dans ſes yeux éteints par la douleur, & l'indigence.

Et cependant les commandemens du Prince y ſont preſque tonjours éludés, ſouvent contredits ; la jalouſie, l'indocilité manquent rarement d'en affoiblir ; elles vont quelquefois juſqu'à en combattre l'exécution, juſqu'à changer un plan glorieux & infaillible en une défaite honteuſe & imprévue ; les jugemens iniques s'y multiplient au point que la plus grande occupation d'un Conſeil nombreux eſt de les anéantir, ſans que ce frein diminue les ſcandales, ni que ce recours puiſſe ou les prévenir, ou les faire réparer.

Et ce *François* qui porte chez l'étranger ſon dédain pour les coutumes qu'il ne connoît pas, avec ſa vénération inextinguible pour celles dont il a été bercé dans ſon pays, y eſt à peine

retourné, que s'occupant uniquement de ſes plaiſirs, ou de ſes intérêts, il ne connoît d'heureux que ce qui les favoriſe; de cruel que ce qui les contrarie, & ſe borne à chanſonner gaiement l'Auteur des déſaſtres publics, ou à calomnier par des Libelles clandeſtins, à déplacer par des manœuvres criminelles l'homme utile, l'homme vertueux, dont la gloire l'offuſque, & la grandeur l'accable.

Ces différences caractériſtiques entre les deux nations, ne ſeroient-elles pas une des véritables cauſes de leurs différens ſuccès? Et alors ne devroient-elles pas ſe ſoumettre à la deſtinée qui les a faites, l'une pour éblouir le monde par des actions éclatantes, pour l'étonner par une fougue héroïque, pour lui plaire ou l'amuſer par une légéreté quelquefois aimable, quelquefois bien inconſéquente; l'autre pour lui en impoſer par une ténacité profonde, pour l'indigner par un orgueil trop ſuperbe & trop peu diſſimulé; mais pour le ſubjuguer par des ſacrifices, par des efforts, par une unanimité auſſi docile, auſſi ſouple quand il le faut, que l'indépendance, & même la déſunion deviennent légitimes & incroyables, loin du danger?

En ce cas je ne me laſſerai point de le répéter; il n'y auroit de ſalut pour nous que dans l'exécution du plan dont j'ai donné dernièrement l'eſquiſſe, dans l'affranchiſſement abſolu des Colonies. Jamais notre Miniſtère ne pourra porter à la *Grande-Bretagne* un coup plus terrible, ni aſſurer à la *France* un principe de reſtauration plus ſalutaire.

Il eſt rare que les grans évènemens en tout genre ne ſoient pas accompagnés de quelques incidens d'un autre ordre, qui en ſont en quelque ſorte la parodie, & en compenſent la gravité; c'eſt ce qui eſt arrivé ici. L'opération majeſtueuſe du ſecours de *Gibraltar* a pour pendant un exploit preſque comique, & dont le reſte de l'*Europe*, hors les *Anglois*, doit rire, ſi les détails qu'on en donne de *Hollande*, & de *Paris* ſont vrais.

Depuis long-temps on préparoit dans le *Texel* un convoi aſſez conſidérable de bois de conſtruction, & de munitions de différentes eſpèces, deſtiné pour la *France*: les *Anglois* le ſavoient: le départ en étoit fixé à un jour précis: les *Anglois* en étoient inſtruits: il devoit être accompagné d'une eſcorte reſpectable, commandée par un Amiral diſtingué: les *Anglois* ne l'ont pas non plus ignoré; & ils ont pris leurs meſures en conſéquence.

Au moment où la flotte *Hollandoiſe* appareilloit avec une pompe impoſante, un Commodore *Anglois* ſortoit de *Sainte-Hélène* avec une eſcadre guerrière ſupérieure: les deux détachemens ſe ſont rencontrés; l'*Anglois* a demandé, avec la politeſſe *Bretonne*, à faire la viſite: on lui a répondu, avec le flegme *Hollandois*, que les viſiteurs ſeroient reçus à coups de canon: *va le canon* a répliqué l'*Anglois*, & il a tiré. Le *Hollandois* a ripoſté par une bordée entière; après quoi il a fait lui-même à ſa flotte le ſignal d'amener, & de ſe rendre.

Le Commodore content d'une priſe ſi peu coûteuſe, a propoſé à l'Amiral *Batave* de pourſuivre ſa route avec ſes vaiſſeaux de guerre ſeulement : l'autre a proteſté qu'il ſuivroit ſes marchands, & que s'étant rendu non par crainte, ni par foibleſſe, mais par la confiance en la juſtice & l'honnêteté du Gouvernement *Anglois*, & ſa répugnance de ſes maîtres pour une rupture, il conſentoit à aller librement plaider à *Londres* la cauſe de ſes vaiſſeaux : ainſi les deux eſcadres n'en ont plus fait qu'une, & ſont rentrées paiſiblement à *Spithead*.

Juſques-là il n'y a rien de bien plaiſant ; mais ce qui le deviendroit, ſi les bruits que l'on fait courir ſont fondés, ſeroit que la flotte interceptée ne fût pas celle qu'il étoit important de ſauver : on aſſure que le convoi étant parti tout entier à la fois du *Texel*, les navires vraiment précieux ſont reſtés en arrière, ſans que leurs compagnons même s'en doutaſſent.

On avoit prévu la manœuvre des *Anglois* : on avoit prévu auſſi que voyant toute la flotte ſe rendre ſans coup férir, & ſe flattant que rien ne leur échappoit, ils ſe hâteroient de conduire la proie dans leurs ports, & laiſſeroient ainſi la mer libre. C'eſt ce qui eſt arrivé : les bâtimens dont on n'auroit pu juſtifier la cargaiſon ont continué leur route ſans embarras & ſans danger : ils ſe ſont rendus à leur deſtination. Si le fait eſt vrai, ce ſtratagême eſt ingénieux, & c'eſt ainſi qu'il faudroit faire la guerre.

Reſte à ſavoir ſi les *Anglois* trouveront le jeu

auſſi plaiſant que nous, & s'ils ne ſeront pas tentés de s'indemniſer aux dépens des vaiſſeaux qu'ils ont entre les mains, de la perte de ceux qui leur ſont échappés. Cela eſt difficile à croire: une pareille violence fourniroit un prétexte à une partie de la *Hollande*, qui peut-être le cherche; & quoique dans les rencontres particulières les *Anglois*, quand ils ſe trouvent la force en main, ſemblent réſolus à ne ménager perſonne, il n'eſt pas probable que le Miniſtère, & les Juges de l'Amirauté dans une occaſion auſſi importante ſe laiſſent emporter à cette eſpèce de fanatiſme. On peut le conjecturer d'après les excuſes qu'ils viennent de faire à l'*Impératrice-Reine*, & la ſatisfaction qu'ils lui ont accordée en caſſant le Capitaine d'un vaiſſeau qui n'avoit pas reſpecté les côtes de *Flandre*, & s'étoit haſardé à y inſulter un navire. Cette condeſcendance récente prouve qu'ils réfléchiſſent, & que leur ſituation leur inſpire au moins quelques égards.

IRLANDE.

Superent quibus hoc fortuna dediſti!

CE que j'avois prévu dans l'avant-dernier Numéro de cet Ouvrage s'eſt vérifié. L'*Irlande*, après avoir été à la veille d'imiter l'exemple de l'*Amérique*, & de ſe détacher comme elle de l'Empire *Breton*, vient de s'y réunir, ſans même avoir tiré de la poſſibilité de la rupture les avantages qu'il lui étoit permis d'en eſpérer.

Le 23 Décembre dernier le Roi d'*Angleterre* a donné la ſanction royale à deux *bills* auxquels ſe réduiſent toutes les faveurs que l'on accorde à l'*Irlande :* l'un révoque toutes les anciennes loix portées pour y interdire l'exportation des *étoffes de laine, ou ſeulement mêlées de laine*, & celles des *bouteilles*, ou de toute autre *verrerie.* Le ſecond rend tout le commerce d'*Angleterre* commun à l'*Irlande*, *à condition de payer les mêmes droits d'entrée & de ſortie.*

Peut-être paroîtroit-il étrange que cette dernière conceſſion puiſſe être acceptée comme une grace dans un ſiècle éclairé par une partie des ſujets d'un même Empire, s'il n'exiſtoit dans toute l'*Europe* des diſparates bien plus incroyables encore ; mais certainement la poſtérité admirera que pour arracher cette faveur, quelle qu'elle ſoit, il ait fallu menacer d'une rupture abſolue : quant à l'exportation des étoffes de laine, & ſur-tout des bouteilles, s'il eſt vrai, comme on l'a reproché au Miniſtre auteur de ces bills, qu'il ait obſervé que ce ſeroit pour les *Irlandois* une grace illuſoire, attendu qu'ils manquoient du principal ingrédient pour les verreries, c'eſt-à-dire, de la *ſoude :* on ne ſait de quoi on doit être plus étonné, qu'il l'ait cru, ou qu'il l'ait dit.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt ſi doux pour des eſclaves de briſer au moins deux anneaux de leur chaîne, que la nouvelle des bills a été reçue à *Dublin* avec des tranſports de joie incroyables. Des illuminations, des feux de joie, des deviſes

éclatantes, injurieuſes aux autres Puiſſances, dont il eſt probable qu'on auroit mendié le ſecours, ſans la docilité intéreſſée de l'*Angleterre*, ont ſignalé l'ivreſſe du peuple, qui eſt peuple par-tout. Que gagnera celui de l'*Irlande* à ce commencement de révolution ?

Les Seigneurs ſeront plus riches, & plus deſpotiques. Les propriétaires en partageant leur opulence, apprendront à calculer les profits de leur dureté. Les denrées deviendront plus chères : il eſt douteux que le prix de la main-d'œuvre augmente : & tandis que tout s'applaudira auprès de lui d'une heureuſe proſpérité ; tandis qu'en effet on remarquera dans les ports plus de mouvement, dans les villes plus d'argent, dans les campagnes même plus de luxe, le peuple également dédaigné, également ſacrifié par ſes prétendus défenſeurs, regrettera peut-être ſon ancienne misère, qui lui paroiſſoit moins douloureuſe, quand elle n'étoit pas augmentée par le cruel contraſte de l'opulence.

Au reſte, ſi ſon aveuglément eſt naturel & excuſable, ce qu'il eſt impoſſible de comprendre, c'eſt que les Cours intéreſſées à ôter à la *Grande-Bretagne* cette reſſource, & à lui ſuſciter cet ennemi de plus, n'aient pas même paru ſonger à s'en occuper, c'eſt que..... mais

Superent quibus hoc fortuna dediſti.

FRANCE.

QUAND j'ai dit dans le dernier Numéro que trois incidens nouveaux ſeuls faiſoient fermenter les têtes *Pariſiennes*, & abſorboient toutes les facultés de ces graves cervelles; j'ai eu tort, très-grand tort : il falloit en compter quatre, dont le dernier eſt infiniment le plus intéreſſant; c'eſt celui dont la bonne compagnie rafolle, celui que les êtres les plus élégans ont ſans ceſſe dans la bouche, quoiqu'il ſoit difficile, non-ſeulement d'en exprimer, mais même d'en faire entendre honnêtement le nom.

On admiroit dans le ſiècle paſſé les farces dégoûtantes de cet ordurier de *Scarron*. On rioit d'entendre *Don Japhet*, aſpergé par une fenêtre, s'écrier,

Tu m'as tout compiſſé, piſſeuſe abominable.

Dans les jours abandonnés à la licence, & où le loiſir d'une partie du peuple amène aux ſpectacles des auditeurs moins délicats, on haſarde encore ces infâmes groſſièretés; mais du moins ce qui s'y trouve d'honnêtes gens en rougit : on ſoufre de voir, & le théâtre, & le talent de l'Acteur ainſi ſouillés; & je dois à notre *Préville* la juſtice d'avouer qu'ayant aſſiſté un jour à une repréſentation où il étoit le malheureux dévoué à cet aviliſſement, il fit ſentir, d'une manière très-expreſſive, qu'il s'indignoit d'y être applaudi.

Que diront les étrangers quand ils apprendront qu'on joue maintenant à *Paris*, depuis un an, une pièce dont le fonds eſt une aſperſion, auprès de laquelle l'ancienne ne ſeroit qu'une bagatelle; que les meilleures plaiſanteries du *Savoureux* drame, roulent ſur cette queſtion *en eſt-ce*, & ſur cette réponſe, infaillible après l'éclairciſſement, *mais oui c'en eſt*; qu'elle a déja eu plus de *trois cens* repréſentations, qu'on la donne encore deux & trois fois par ſemaine, & qu'on s'y porte avec fureur; que le portrait du *Don Japhet* moderne orne toutes les cheminées; que le pinceau, le burin, la miniature, la porcelaine, ſe diſputent l'honneur de le multiplier de toutes parts; que l'Acteur lui-même eſt le héros des ſoupers, où il régale de ſon rôle tous les aſſiſtans; qu'enfin les deux mots, qui en font tout le charme, ſont devenus proverbe; & qu'à table, dans les meilleures maiſons, les dîners ſe paſſent dans un cliquetis perpétuel de ces deux délicieuſes phraſes, *en eſt-ce? oui c'en eſt.* Concevra-t-on un pareil délire?

A la vérité ce n'eſt pas un des grans théâtres qui eſt proſtitué à cet opprobre : mais qu'importe? L'affluence de la foule qui va à un Spectacle inconnu ſe ſalir de cette fange, ne rend la turpitude que plus remarquable, & la dépravation plus honteuſe.

On dit que l'Acteur annonce les plus grans talens; qu'il a une expreſſion incroyable dans la phiſionomie, & une vérité non moins ſatisfaiſante dans le jeu : je ſouhaite que ces éloges ne ſoient pas une ſorte d'excuſe que les complices de cette foibleſſe, preſque univerſelle, ſe préparent à eux-mêmes; & qu'ils ne cherchent pas à juſtifier

un caprice dont ils ſentent toute la vilainie, en faiſant au perſonnage l'accueil qu'ils n'oſent faire au ſujet : mais quand en effet ce jeune homme promettroit un *Préville*, ne ſeroit-ce pas une raiſon de plus de l'arracher promptement à une crapule qui ne peut que nuire à ſes talens, s'il en a ?

Car d'épurer le théâtre même, c'eſt ce qu'on n'oſeroit ni ſe promettre, ni même entreprendre. Qui croiroit que dans *Paris*, tous ces rejettons iſſus des trois grans Spectacles, ces démembremens connus ſous les noms de l'*Ambigu-Comique*, des *Variétés amuſantes*, des *Elèves de l'Opéra*, de *Nicolet*, &c. ſont avilis, énervés, dégradés par un ſiſtême réfléchi ; qu'il n'eſt permis d'y rien offrir au Public que de mauvais ; qu'il y a deux cenſeurs choiſis dans les trois grans tripôts, ſpécialement chargés par leurs camarades de gâter, d'infecter les pièces que pourroient haſarder ces rivaux naiſſans qu'ils redoutent, & qu'on ne leur paſſe point de ſujets où la décence, la raiſon, le goût, ne ſoient également bleſſés ? De peur qu'ils ne deviennent trop intéreſſans, on les encourage, on les force à n'être que ridicules ou ſcandaleux : ce n'eſt pour ainſi dire qu'en contrebande qu'ils parviennent, comme je l'ai dit du ſieur *Audinot*, à développer des talens, & à ſurnager au-deſſus de cette boue, où l'on s'efforce ſans ceſſe de les noyer. Tout cela a l'air d'être une relation du Capitaine *Cook* : on ſeroit en droit de demander ſi c'eſt à *Otahiti*, ou chez les *Curiles* que ces inconcevables abſurdités ont lieu.

A la vérité cette folle politique ne profite point

à ſes inventeurs : au lieu de révolter le Public, comme ils l'eſpéroient, elle l'a familiariſé, comme on le voit, avec les plus indignes infâmies. Les théâtres jaloux n'en ſont pas moins déſerts ; les théâtres ſalis pas moins fréquentés : mais la corruption générale du goût s'en accroît. Il eſt difficile de remonter de *Jeannot* à *Phèdre*, & d'en *eſt-ce* à *Cinna*.

Fin du Tome VII.

La Table des Matières eſt ſous preſſe, & ne tardera pas à être diſtribuée, par forme de ſupplément. Chaque Volume à l'avenir contiendra la ſienne : cet arrangement a paru avec raiſon plus commode au grand nombre des Lecteurs.

Je demande pardon à toutes les perſonnes qui m'ont fait l'honneur de m'écrire au ſujet de la DIXME ROYALE, *de ne leur avoir pas répondu : j'ai cru que la meilleure réponſe étoit de détruire les objections qu'elles me faiſoient, & de prouver que ce ſiſtême eſt, ſinon le ſeul, au moins le meilleur, que puiſſe adopter un Etat jaloux de la proſpérité de ſes enfans. C'eſt à faire cette preuve que j'avois conſacré le préſent Numéro : la néceſſité de* courre ſus *à mes pirates a dérangé mes projets. J'ai cru qu'on me pardonneroit de préférer pour l'inſtant une pratique qui m'eſt néceſſaire, au développement d'une théorie dont l'exécution n'eſt vraiſemblablement deſtinée qu'aux générations futures. Mais elle ſe trouvera ſans faute dans le commencement du Volume prochain.*

Fautes à corriger dans quelques exemplaires.

Page 491, ligne 12, connu de tous, *liſez*, connu, tous.

Page 494, ligne 6, très-inconnue, *liſez*, très-connue.

SUPPLÉMENT.

S'IL y a, comme cela ſe peut très-bien, des Lecteurs que les 20 premières pages de ce Numéro aient ennuyé, il eſt juſte de les indemniſer. Ceux à qui mon *égoïſme* déplaît doivent aſſurément s'amuſer de la Lettre ſuivante : elle m'eſt arrivée imprimée au moment où ce volume étoit fini, ſans quoi elle y auroit été inſérée.

Elle fait la moitié du premier Numéro d'un Journal nouveau qui s'imprime à *Nancy*, avec APPROBATION ET PRIVILÈGE. La voici toute entière. On n'a pris d'autre liberté, que de mettre en *italique* quelques endroits dont la délicateſſe auroit pu échapper aux Lecteurs inattentifs.

LETTRE à l'Auteur du Journal de Nancy, *ſur M.* LINGUET (1).

» M. LINGUET, comme vous ſavez, Monſieur, depuis long-temps promet à ſes Souſcripteurs

(1) Ce morceau eſt d'un Homme de Lettres, qui a fourni des articles très-piquans à *un écrit périodique bien connu en France*. Cet Homme de Lettres ſe propoſe d'entretenir avec M. *Linguet*, dans ce Journal, une correſpondance auſſi ſuivie que ſes occupations le lui permettront, & d'indiquer à l'*Annaliſte*, avec la charité dont il uſe envers les autres, ſes *infidélités*, ſes *anachroniſmes*, ſes *erreurs*, ſes *fautes contre la langue*, &c. &c. Les avis qu'il promet de lui donner, ſeront d'autant moins ſuſpects qu'ils ne ſeront dictés par aucun des motifs qui conduiſent la plume de M. *Linguet*. (*Note du texte.*)

de les régaler *gratis* de ſon portrait gravé (1):

. . . . . *Pueris dant cruſtula blandi*
Doctores,

a dit *Horace*, & notre Auteur des *Annales*, malgré ſes déclamations continuelles contre la politique de l'Editeur du *Mercure Panckoucke*, ne paroît pas en avoir moins que lui pour la diſtribution de ſon Ouvrage.

» Aſſurément ce portrait ſi déſiré ne peut manquer d'intéreſſer vivement une foule d'admirateurs idiots, *ſervum pecus*, & de jeunes gens ſéduits par la hardieſſe des paradoxes, & les bluettes du bel eſprit; qui, incapables de juger de

(1) M. *Linguet* eſt fort laid, & il a très-bien fait d'en prévenir ſes Lecteurs, pour qu'ils ſoient moins effrayés de ſa figure, quand ils la verront. Des amis charitables auroient bien dû lui donner le conſeil que le ſinge, dans *la Fontaine*, donne à ſon camarade l'ours. Mais M. *Linguet* n'en auroit peut-être pas profité, car tous les Meſſieurs de ſon eſpèce ſont ſingulièrement jaloux de leur portrait. C'eſt une obſervation qu'on a faite de tout temps. *Bekker*, Miniſtre Hollandois, Auteur du fameux Livre, intitulé, *de Betooverde Werelt*, (le monde enchanté) eut la mal-adreſſe de placer ſon portrait au commencement de cet Ouvrage, dans lequel il s'efforce de prouver qu'il n'y a pas de diables, lui qui au rapport de M. *de la Monnoye*, » étoit d'une » laideur ſi affreuſe que la repréſentation *de Lucifer*, tel qu'on » dit que le peignit autrefois *Spinello*, ne l'étoit pas davan» tage. » Voici l'Epigramme qu'on fit à ce ſujet:

Oui, par toi de Satan la puiſſance eſt bridée,
Mais tu n'as cependant pas encore aſſez fait;
Pour nous ôter du diable entièrement l'idée,
Bekker ſupprime ton portrait. (*Note du texte.*)

ce qui mérite les applaudiſſemens, prodiguent les leurs aux *mots de nouvelle fabrique*, aux traits ſophiſtiqués, aux *ſarcaſmes*, &c. &c. ſemblables en cela à *la canaille* qui, accourue au bruit de la muſette d'un *Saltinbanque miſérable*, s'attroupe autour de lui, & paſſe d'extaſe en extaſe en voyant *les tours de force*, *les ſoubreſauts*, *les gambades*, *les attitudes groteſques de l'animal danſant*, & ſe pâme de rire aux *ſales bouffonneries* du conducteur.

» Parmi les Proſélites de M. *Linguet*, il y en a plus d'un ſans doute qui s'eſcrimera pour accompagner la gravure de vers dignes du perſonnage. Quelques efforts que faſſent ces Meſſieurs, je ſuis perſuadé qu'ils n'y réuſſiront jamais ſi bien que le Roi de *Pruſſe* (1) : je vous en fais juge, Monſieur. Les vers que je vais vous citer ſe trouvent dans le petit volume des Poéſies *du Philoſophe de Sans-ſouci*, édition de *Potzdam*, pag. 192, à la fin de l'Epitre à *Finck*.

... Tel eſt ce fou qui pouſſe en ſes écarts,
Comme un feu d'artifice un nombre de pétards ;
Qui produit à-la-fois la fumée, & les flammes,
Et qui met ſans pudeur, l'*Europe* en Epigrammes ;
Qui change dans un jour, tantôt blanc, tantôt noir ;
Votre ami le matin, votre ennemi le ſoir ;
Qui parle, ſe répent, affirme, déſavoue,
Et qui ſait vous blâmer de même qu'il vous loue.

» Vous penſez bien, Monſieur, que ce n'eſt point l'élégance de la verſification qu'il faut chercher dans l'Ouvrage d'un homme plus accou-

(1) Voyez le Numéro précédent, page 434. (*Note de l'Auteur des Annales.*)

tumé à manier le ſabre que la plume ; c'eſt la force de la vérité, c'eſt la naïveté de la peinture qu'il y faut admirer. En effet, en fit-on jamais une plus fidèle de M. *Linguet?* L'Abbé *Morellet* ne l'a peint qu'à demi dans ſa *Théorie du Paradoxe :* il ſeroit à ſouhaiter que le même Auteur eût le courage de donner les traits qui manquent au tableau ; en ſuivant ſon premier plan qui eſt très-ingénieux, il nous donneroit la *Théorie de l'égoïſme* & *de l'impoſture.* Quant à la partie des injures, notre Ariſtarque n'eſt que copiſte ; on *trouvera toutes les ſiennes dans le Dictionnaire des Halles*, & *dans le Supplément de Vadé.*

» N'eſt-il pas bien triſte pour notre Littérature, pour l'humanité même, que les honnêtes gens, que les ames intègres, les ames ſenſées, incapables d'abandonner les drapeaux de la vérité, & du goût, ſoient réduits à gémir dans le ſilence des inſultes périodiques d'un Ecrivain, d'autant plus effronté que l'impunité l'enhardit, & que des applaudiſſemens l'encouragent? (1) Ne s'élevera-t-il donc enfin aucun athlète aſſez hardi pour lui rompre en viſière, & aſſez ferme pour ſoutenir le combat ?

(1) Je rougis pour mes contemporains, quand je penſe que les *Annales* ſe tirent en fort grand nombre, & qu'elles ſe contrefont en quatorze ou quinze endroits ; tandis que le *Journal des Savans*, Ouvrage des hommes les plus célèbres, n'a qu'un ſuccès très-borné ; que M. l'Abbé *Rozier* plaçoit à peine, il y a deux ans, (c'eſt de lui-même que je le tiens) cinq cens Exemplaires de ſon excellent *Journal de Phyſique*, & que le *Journal François*, qui avoit pour Auteur MM. *Paliſſot & Clément*, deux Hommes de Lettres d'un mérite très-connu, n'a pu ſe ſoutenir. (*Note du texte.*)

» Quant aux moyens de le terraſſer, il en eſt mille. Rien de plus aiſé que de démontrer la *fauſſeté de ſes citations*, que de faire ſentir *la groſſièreté des menſonges* dont ſes feuilles fourmillent, l'*atrocité des calomnies* dont il noircit un des Corps les plus reſpectables de l'Etat, la baſſeſſe des *ſarcaſmes crapuleux* qu'il lance contre les Gens de Lettres les plus eſtimables, l'indécence des railleries qu'il ſe permet à propos des choſes les plus graves, le mauvais goût de ſon jargon alambiqué, & ſon ridicule excès de bonne opinion de lui-même. Voyez *la Théorie des Loix;* voyez chaque cahier de ſes *Annales*..... (1). Tel eſt le per-

(1) Qui oſeroit, après le trait ſuivant, l'accuſer d'avoir de l'amour-propre ?

Dieu voulant éprouver ſon ſerviteur (*a*) *Linguet*, l'a viſité & lui a envoyé une maladie qui a retardé la diſtribution d'une de ſes feuilles édifiantes. L'homme de Dieu, à la fin de ce Numéro L, qui parut enfin, a placé un avis dans lequel il apprend à l'univers l'affligeante nouvelle du dérangement de ſa ſanté, & qu'il travaille exactement ſeul à ſes *Annales* : puis s'adreſſant humblement à ceux qui ſe plaignoient du retard, il le finit par ces mots qui caractériſent la modeſtie la plus rare: *CEUX QUI S'ALARMENT, SE SCANDALISENT DES MOINDRES DÉLAIS, AIMEROIENT-ILS MIEUX QU'IL SE FIT SUPPLÉER ?* Ne nous traitez pas, très-illuſtre *Linguet*, avec tant de rigueur. Hélas ! qui pourroit vous ſuppléer ? J. J. *Rouſſeau* n'eſt plus ! Et depuis ſa mort, *n'êtes-vous pas*, comme l'a très-bien dit l'*Archiviſte de* Corbie, *le premier Ecrivain de France.*

Sur cette note il y en a encore une autre qui ſe rapporte au commencement. La voici.

(*a*) Depuis quelque-temps M. *Linguet* s'eſt déclaré fort adroitement le zélé défenſeur de la Religion, & de ſes Mi-

pétuel refrein de M. *Linguet*. Sa *Théorie des Loix* eſt ſon grand cheval de bataille ; *Ferragus*, *Agramant*, ou les *quatre fils Aimon*, n'étoient pas plus redoutables ſur le leur ; & ſes *Annales* ſont le *nec plus ultrà* de l'eſprit humain. Il y a quelque temps qu'on raffoloit des *magots de la Chine ;* actuellement c'eſt de *Linguet* & de *Jeannot ;* ils ſont bien faits pour figurer l'un auprès de l'autre.

» Avouez néanmoins, Monſieur, que M. *Linguet* ſeroit bien embarraſſé, ſi M. *d'Alembert* ceſſoit d'écrire. Dans cette ſuppoſition quel parti croyez-vous qu'il prendroit ? Continueroit-il à ſe jetter ſur le pauvre M. *de la Harpe ?* Il eſt ſi ennuyeux avec ſon *Harpula !* Suivroit-il à la piſte le *Mercure Panckouckiſé ?* On eſt ſi las de ſon rabachage ! Dénigreroit-t-il, à ſon ordinaire, l'Abbé *Morellet*, *Marmontel*, &c. &c. ? Seroit-il poſſible qu'il n'eût pas encore épuiſé tout ce qu'une *baſſe envie*, & *un reſſentiment mépriſable* peuvent ſuggérer à une ame d'une trempe comme la ſienne ?

» Non, ſans doute, Monſieur ; il ne pourroit s'empêcher de voir que tous *ces tours de gibecière & de paſſe-paſſe*, ſi ſouvent répétés, excèdent, aſſomment à la longue, même les ſpectateurs les plus bénévoles. Sa reſſource ſeroit de dire bien

---

niſtres. O ingratitude extrême ! Ne voilà-t-il que des Curés viennent de lui chercher chicane ſur ce qu'il ne rempliſſoit aucun des devoirs de la Religion. (Voyez le Journal politique des *Deux-Ponts*, année 1779, Numéro 97, page 775.) (*Note du texte.*)

Oui ; mais voyez auſſi la page 457 ci-devant. (*Note de l'Auteur des Annales.*)

du mal de nos Tribunaux. A l'affût de leurs arrêts, il s'attacheroit à y trouver du ridicule ou de l'injuſtice, en y faiſant des *ſuppreſſions malignes*, & de longues diſſertations; car il eſt fort pour les diſſertations, M. *Linguet*.

» Ainſi, pour peu qu'il fît éclore un nouvel Ouvrage, ou qu'il lui paſsât par la tête quelque ſiſtême, fût-il auſſi bizarre que ceux qu'il enfante de temps à autre, il prolongeroit encore de quelques années ſon *exiſtence précaire*, en entretenant tour-à-tour ſes Lecteurs des nouvelles publiques & de ſa perſonne; ou pour mieux dire, de ſa perſonne & des nouvelles publiques. Pendant ce temps paroîtroit peut-être dans la Littérature un homme qui, par ſes talens, fixant l'attention & l'eſtime du Public, offriroit à M. *Linguet* une nouvelle occaſion de ſe ſignaler aux dépens du mérite & de la probité, pour ſe donner en ſpectacle à la malignité qu'il amuſe, & à la ſottiſe qu'il fait rire. En vérité, M. *Linguet*,

Ægregiam verò laudem & ſpolia ampla refertis.

» Mon ami, diſoit *Eſope* à un coquin qui lui » jettoit des pierres, vous tombez mal, je n'ai » qu'un ſol à vous donner..... le voilà; croyez- » moi, adreſſez-vous à cet homme riche, il vous » donnera davantage «. Le malin *Eſope*, trop foible, peut-être même trop timide pour oſer ſe venger, employoit la ruſe, perſuadé que celui à qui il l'adreſſoit uſeroit de ſon autorité pour le faire punir. C'eſt, je crois, Monſieur, le parti le plus ſimple qu'aient à prendre, avec M. *Linguet*, ceux qui ont à s'en plaindre. Qu'ils comptent que tôt ou tard les Corps reſpectables contre leſquels il

oſe armer ſa fronde, en viendront à une extrémité fâcheuſe pour lui, mais néceſſaire pour le repos public. Le Roi de *Pruſſe*, que je me plais à citer, nous ſervira encore ici d'exemple.

» Un Gazetier *Allemand*, & point du tout celui des *Deux-Ponts*, comme quelques-uns l'ont avancé, dans des accès de gaieté, s'étoit quelquefois émancipé ſur le chapitre de ce Prince. Un jour entre dans ſon cabinet un grand homme ſec, flegmatique & réſolu, qui lui annonce qu'il eſt chargé de la part du Roi de *Pruſſe*, dont il eſt Officier, de lui faire adminiſtrer une volée de coups de bâton bien appliqués, & d'en prendre un reçu duement ſpécifié & ſigné de ſa main.

» Le Gazetier ſurpris, *recule épouvanté* (1). Monſieur, ajoute l'homme bleu d'un ton obligeant, il eſt moyen de faire entre nous un accommodement..... Comme le reçu eſt abſolument néceſſaire, délivrez-le-moi ſur-le-champ; &.... quant au reſte, je me fie à votre diſcrétion. Notre homme, rendu à la vie, s'empreſſe de ſigner le reçu en queſtion, & le remet à l'Officier, avec mille proteſtations de reconnoiſſance.

» Le pauvre diable! il n'en étoit pas quitte. Vous vous moquez, reprend l'émiſſaire d'un ton de voix terrible: me prenez-vous pour un homme capable de manquer à mon devoir, & de déſobéir aux ordres de mon maître?.... Là-deſſus il introduit un gros garçon à mouſtaches, qui détache de ſa boutonnière ſa canne de chelagueur, & touche à bras raccourci ſur le dos de l'inſolent

(1) Cet italique eſt du texte.

écrivain,

écrivain, avec autant de vigueur au centième coup qu'au premier.

» Le correctif étoit un peu violent; mais c'étoit, à coup sûr, le seul qui pouvoit opérer dans cette circonstance. En effet l'homme au reçu n'a plus été tenté depuis de s'égayer aux dépens d'un Prince qui récompensoit ainsi les gentillesses d'un bel esprit. Son malheureux exemple ne devroit-il pas effrayer M. *Linguet?*

» Peut-être que celui de l'*Arétin* le rassure. Vous savez, Monsieur, que ce l'*Arétin* s'étoit érigé en Aristarque universel. Il n'épargnoit pas même les têtes couronnées. *Charles-Quint*, pour l'engager à garder le silence sur son compte, lui envoya une chaîne d'or. *Elle est bien légère pour tant de sottises*, répondit le *Ménippe Italien.*

» Je conçois que, si les chaînes sont aussi du goût de M. *Linguet*, il pourroit arriver un jour *qu'on le contentât amplement là-dessus: (il y a des droits incontestables)*; & très-certainement il n'auroit pas à se plaindre de leur poids comme son illustre confrère: peut-être y auroit-il à chicaner un peu sur leur matière, *car vraisemblablement elles ne seroient rien moins que d'or.*

» J'ai l'honneur d'être, &c. «

Il ne manque à cette excellente pièce qu'une chose, ce seroit que l'Auteur eût eu le courage d'y mettre son nom.

Je n'y ajouterai que deux observations : 1°. *le Journal qui débute avec tant de décence, s'imprime & se distribue chez* Lamort, *Imprimeur-Libraire à* Nancy, *près des* Dominicains. *Il y a quinze jours que ce galant homme m'a écrit pour me prier de le charger de la distribution des* Annales.

2°. *On y cite la* Gazette des Deux-Ponts, *comme le répertoire imprimé des infâmies que la cabale* philosophique *fait circuler de* Paris *dans les* Provinces *contre moi : & le Gazetier Imprimeur, des* Deux-Ponts, *est un des contre-facteurs des* Annales.

Sur le reste je laisse aux Lecteurs honnêtes le soin de ma vengeance.

Mais comme les Philosophes du jour aiment beaucoup les petits contes, *je vais leur en faire, ou leur en rappeller un. Ils ont répété mille fois le mot de* Fra Paolo. *Cet Auteur ayant été assassiné à coups de* stilet, *& soupçonnant que ce coup avoit été fait à l'instigation de la Cour de* Rome, *suspendit, dit-on, un stilet dans l'Eglise de son Couvent, avec cet inscription.*

Hic est stilus Ecclesiæ *Romanæ.*

En lisant le délicat petit morceau ci-dessus, & les calomnies contre Jean-Jacques, *& tant de chef-d'œuvres qui honoreront à jamais la Littérature du dix-huitième siècle, ne pourroit-on pas dire*

Hic est stilus Philosophiæ *Alembertiæ ?*

TABLE

TABLE ALPHABÉTIQUE
DES MATIÈRES
Contenues dans ce ſeptième Volume.

ACADÉMIE. Conſultation pour les vrais propriétaires du prix décerné par l'*Académie* le 25 Août, *page* 118. Son acharnement ſcandaleux à vouloir faire chanter une meſſe pour le repos de l'ame de M. *de Voltaire*, 451. Séance de l'*Académie* à ce ſujet, & ſtratagême imaginé par M. d'*Alembert* & conſorts, rendu inutile, 452. Décadence de l'*Académie*, 453.

ALEMBERT. (M. d') Ses trois traits de bienfaiſance en une demi-heure, 19. Son adreſſe à ſe procurer des éloges, & à faire circuler des calomnies contre ſes ennemis, 20. Nouveau *Balaam* dans la harangue qu'il a été forcé de prononcer malgré lui le 25 Août, 119. Traité défenſif paſſé entre lui & M. *de Voltaire*. Plates cajoleries, & ridicules éloges entre eux, 385. Ardent à ſe fourrer dans toutes les entrepriſes littéraires, de peur d'être oublié du Public, 401.

AMÉRIQUE. Nuiſible à ſes poſſeſſeurs *Européens*, 328. Se détachera infailliblement toute entière de l'*Europe* ſi le *Congrès* reſte vainqueur, 346. On peut en lui donnant aujourd'hui la liberté faire avec elle des arrangemens de commerce avantageux, 351. Ne ſeroit pas redoutable à l'*Europe* ſi nous prenions ce parti, 365.

ANGLETERRE. Avantages que la *France* a emportés ſur elle par ſes flottes, 139. Diſcours que le Roi a prononcé à la rentrée du Parlement, 290. Les ſubſides fixées pour la campagne prochaine à 20 millions ſterling. Ce qui doit la faire conſidérer comme la nation la plus prodigue de l'univers, 294. Qu'on ne peut s'empêcher d'admirer, que ni l'argent, ni les hommes, ni la confiance ne manquent dans cette nation. Octroi acheté par la Compagnie des *Indes orientales*, 3 millions ſterling; garanti par une patente qui n'aura pourtant plus la même valeur ſi à la paix la liberté des mers, & l'indépendance des pavillons eſt aſſurée, 296. Forces ſurprenantes que l'*Angleterre* ſe diſ-

poſe à déployer à la campagne prochaine, 438. Dénombrement de ſes forces, *ibid.* (Voyez *Irlande*, *Manifeſte*, *Marine.*)

ANGLOIS. Promptitude honorable des *Anglois* à adopter les réflexions même d'un étranger qui tendent à la réforme des abus & de l'injuſtice cruelle de quelqu'une de leurs loix, *telle que la peine forte & dure*, 158. Les gagures à l'occaſion du Chevalier *Déon.* La détention pour dette, 160.

ANNALES (juſtification de l'Auteur des) contre les imputations d'un M. *Croiſier*, & d'autres, 7. (Voyez *Croiſier*, *d'Alembert*, &c.

AUXILIAIRES. Nom donné aux Officiers de la marine marchande employés ſur les vaiſſeaux de guerre, 318. Humiliation dans laquelle on les tient, 320. Injuſtice & danger de ce mépris qu'on leur marque, 321.

B.

BRUXELLES. Diſſenterie qui a ravagé les *Pays-Bas*, 161. Néceſſité d'éclairer la demi-ſcience ruſtique des campagnes à à cet égard, 162.

BURGOYNE. Ordre intimé à ce Général de retourner en *Amérique.* Son refus noble & déſintéreſſé de s'y ſoumettre. Sacrifice qu'il fait du revenu de ſes emplois, 158.

C.

CHERTÉ. Ce qu'il faut entendre par la cherté du *pain*, 203. Cauſe des chertés dans le prix du pain, & pourquoi elles ſont dangereuſes, 206. Ne le ſont pas dans les pays où il y a des eſclaves. Les variations dans le prix des nourritures n'y tombent que ſur les riches, 208. Que les chertés, & les variations dans le prix des grains ſont une avance faite au riche propriétaire par le pauvre journalier qui ne lui donne aucun droit à une indemnité, parce que le premier n'en eſt que plus meſquin, 214. Que les laboureurs en ſupprimant le ſalaire en nature qu'il donnoient aux ouvriers dans leur moiſſon, ont commis une injuſtice, & fait un gain qui tourne à la charge des malheureux, lors que le bled double de valeur, 215.

CLERGÉ. Premier Corps de l'Etat, 9, 136. (Voyez *biens Eccléſiaſtiques*, *Croiſier*, &c.)

COLONIES d'*Amérique*. Si leur affranchiſſement ne ſeroit pas utile à *l'Europe*, *325*. Imprudence des Puiſſances *Européennes* de s'être ainſi extravaſées, & d'avoir placé leurs revenus à 1500 lieues, *333*. Qu'une métairie placée à une ſemblable diſtance ſeroit à charge au propriétaire s'il étoit contraint de la faire valoir, *ibid.* Ce que les Colonies ont coûté aux mœurs, à la population même, à la nobleſſe de notre race, *336*. La propriété des Colonies conſervée par les *Européens*, ruine les Colonies elles-mêmes, *337*. Erreur de *Monteſquieu* au ſujet des *Colonies* réfutée, *338*. Avantages que la *France* trouveroit dans l'affranchiſſement des Colonies, *353*. Que ce ſiſtême doit regarder autant le *Continent* de l'*Amérique* que ſes *iſles*, *357*.

COMÉDIE *Françoiſe*. Factions qui la troublent par la jalouſie de deux Comédiennes. Proſcription de la demoiſelle *St-Val* remplacée par la demoiſelle *Raucourt*, *53*. Avantage qu'on y trouve pour la vertu, les talens & les mœurs, *55*.

COMMERCE (des bleds.) Que ce n'eſt pas à tort que ceux qui s'en ſont mêlés ſont odieux, *223*. Que les grains ne peuvent jamais être un objet de commerce, *226*.

COMMERCE (en général). Eſt aujourd'hui la cauſe & l'objet de toutes les guerres, *327*. Que celui qui ſe fait avec des Colonies entraîne plus de jalouſies, & de débats entre les intéreſſés, *329*.

COURSE. Que la courſe maritime eſt une inſtitution abominable, auſſi odieuſe, auſſi injuſte que l'expédition des voleurs dans un grand chemin, *435*.

CROISIER. Malignité, groſſièreté; ignorance de celui qui a écrit une Lettre ſignée de ce nom contre l'Auteur des *Annales*, *2*, *10*, *133*. (Voyez *Clergé*, &c.)

D.

DESBROSSES. (l'Abbé) Vérité du certificat délivré à cet infortuné, par le Procureur-Général du Parlement de *Dijon*, *8*.

DESGRÉE, (le Comte) *Breton*. Procès qu'il intente au Maréchal *de Duras*, *61*.

DITHYRAMBE. Déclaration donnée dans les lettres *Hollandoiſes*, que la pièce de vers couronnée par l'Académie *Françoiſe* ſous le nom de *Dithyrambe* eſt de M. *de Saint-*

Peravi, *121*. Déſaveu de M. *de Saint-Peravi*, qui confirme le ſoupçon que cet Auteur ſemble vouloir détruire, *123*.

DURAS. (le Maréchal, Duc de) Etrange procès qu'il a à ſoutenir contre le Comte *Deſgrée*, *57*. Sa réponſe à un mémoire publié contre lui, *190*.

E.

ECCLÉSIASTIQUES. (biens) S'il eſt utile, ou d'une bonne politique de les aliéner, *247*.

EDIT de *comptabilité*. Préambule de l'Edit à cet égard qui en détermine la néceſſité d'une manière claire & bien énergique, *237*.

EMPRUNT de ſoixante millions en rente viagères ouvert en *France*, *309*.

ESCLAVAGE en *Amérique* eſt plus dur que dans l'Ancien-Monde, *378*. Seroit ſupprimé par les ſuites de l'affranchiſſement des Colonies, *379*.

ESPAGNE. Appauvrie par ſes brillantes proſpérités dans l'*Amérique*, *359*. Gagneroit infiniment à abandonner ſes domaines en *Amérique*, *369*.

ESTAING. (le Comte d') Son retour : que les priſes qu'il a faites compenſent ſes pertes & la tentative inutile de *Savannah*, 447.

F.

FINANCES. Parallèle des capitaux & des dettes de l'*Angleterre* & de la *France*, *312*. Les deux nations indépendamment de leurs revenus courants ont conſommé depuis un ſiècle environ 10 milliards au dépens de leur poſtérité, *ibid.* Le numéraire effectif circulant en *France* monte à environ 1600 millions. En *Angleterre* à 700. Combien cette inégalité pour la *Grande-Bretagne* eſt réparée par les effets de ſa banque qui triplent dans cet Etat la maſſe des eſpèces livrée à la circulation, *313*. Avantages de la *France* ſur l'*Angleterre* en un ſens, *314*.

FINANCES, (mémoire ſur les) par l'Abbé *Terray*, avec des notes de l'Auteur des *Annales*, *262*.

FLOTTES. Inaction des nôtres dans la *Manche*. Activité de celles des *Anglois* : toutes leurs eſcadres rentrent heureuſement chez eux comme en temps de paix, *179*.

FRANCE. Description générale & particulière de la *France*, contenant l'Histoire naturelle & politique de ce Royaume, 391.

FRÉGATES. Combats des frégates la *Surveillante* & le *Québec*, 113. Courage héroïque, & désastres des deux côtés malgré la victoire de l'un des deux, *ibid.*

G.

GÉNÉROSITÉ exercée avec une magnanimité sublime par le Gouverneur d'un port d'*Espagne* envers l'équipage d'un vaisseau *Anglois*, qui ayant été désagréé, & manquant de vivres, venoit en demander dans ce port en offrant de recevoir des fers, 234. Autre trait exercé par le Ministère *François*, des Officiers & des matelots, à l'occasion du combat entre la *Surveillante* & le *Québec*, dont l'équipage a été secouru & rendu sans rançon, 235.

GENÈVE. Troubles de cette République occasionnés par le désir, la demande, & la nécessité de réformer le Code de ses Loix, 43. La division & le soulèvement des esprits sur cet objet n'offrent qu'un ridicule aux yeux de la raison, parce que la petitesse, & pour ainsi dire l'imperceptibilité de cet Etat, devoient le préserver de ces orages qui ne peuvent se faire sentir & paroître imposans que dans les grans, 44. Lettre du Ministre des affaires étrangères de *France* au *Résident* à *Genève* à l'occasion de ce soulèvement, 45. Lettre à ce sujet destinée à instruire les Puissances médiatrices, 65. Nécessité d'un Code de Loix à *Genève*, 81 & suiv.

GRENADE. (la) Sa prise par M. le Comte *d'Estaing*, 51. Aggrandissement qu'elle a reçu dans l'espace de temps qu'elle a été possédée par les *Anglois*, *ibid.*

GUERRE. Réflexions sur les calamités de celle qui désole présentement les deux Puissances, 49. Combien le principe en est petit & vil, 327. Egalité de forces & de succès entre les deux nations, 51. Que la *France* paroit avoir renoncé au projet de faire une descente à *Londres*, seul moyen cependant qu'elle auroit eu de faire la paix en allant signer le traité à la tour, 179.

H.

HOLLANDE. Son embarras, ſon immobilité *entre la France* & l'*Angleterre* qui la preſſent de ſe déclarer, 150. Sa réponſe au Chevalier *d'Yorck* au ſujet du *Sérapis*, & du *Scarborourg*, 152. Qu'il eſt de l'intérêt des *Hollandois* de rompre la neutralité en faveur de la *France*, 156. Que *Surinam* ne peut reſter long-temps aux *Hollandois*, 363. Convoi *Hollandois* intercepté en partie par les *Anglois* malgré l'eſcorte d'un Amiral de la République, 509.

I.

JEANNOT. Nom donné à un Acteur des Boulevards, 513.

JÉSUITES (les) rétablis en *Ruſſie*. Mécontentement de la Cour de *Madrid* à cet égard, 259. Fermeté de la *Czarine* qui trouve mauvais que les Puiſſances étrangères ſe mêlent de ce qui ſe paſſe chez elle, 260.

JEU, (de la paſſion du) par M. *Duſſaux*, 402. Que le motif de cet Ouvrage eſt bon, mais que le titre n'eſt pas rempli par la manière dont il eſt traité, *ibid.* N'eſt qu'un mêlange de réflexions frivoles, de petits contes, d'anecdotes ou ridicules, ou incroyables, 403. Exemple du *ſtyle* de l'Auteur dans un chapitre intitulé de la *gaieté & du plaiſir*, 409. Moyen chimérique extravaguant de guérir la paſſion du jeu, 412. Réflexions de l'Auteur des *Annales* ſur cette paſſion, 417. Que le goût du jeu n'eſt en lui-même ni ſuſceptible du frein des loix, ni même dangereux, 418. Qu'il faut attendre qu'il arrive à un certain degré de perverſité pour appeller le châtiment & la force publique, 418. Un joueur frippon n'eſt plus un *joueur*, c'eſt un *voleur*; & s'il finit par tuer, un aſſaſſin, qu'il faut punir comme des criminels, *ibid.* Inutilités, injuſtices des loix prononcées contre le jeu, 420. Que le Gouvernement en fomente le goût par des loteries qu'il ſoutient, 422.

IMPÔTS. Ne peuvent porter que ſur les *fonds*, ſur les *perſonnes*, ou ſur la *conſommation*, 263. Que l'impôt ſur les conſommations paroît moins dur, parce qu'on eſt libre de s'y ſouſtraire en diminuant ſa dépenſe; mais qu'il eſt le plus coûteux pour la perception, 266. Réflexions de l'Au-

teur des *Annales* sur les principes d'un ancien *Contrôleur-Général* à cet égard. L'imposition peut augmenter la misère du peuple, soit en le forçant à des privations, ou en le sollicitant à faire une *contrebande* qui le mette dans le cas du délit, & l'expose à d'horribles punitions, 270. Autre réfutation des principes du même Ministre sur l'effet des impôts. Preuves de l'influence qu'ils ont sur la misère des pauvres, 277.

INCENDIES très-fréquens, 423. Indolence des gens opulens & en place. Sur le danger du feu, 424. Enumération des incendies dans ce siècle dans la *Hollande*, l'*Allemagne*, le *Danemarck*, la *France*, 424. Moyens de préserver les bâtimens de l'incendie, 425. Mémoire publié à cet égard par un Académicien de *Bruxelles*, 426. Qu'il seroit à désirer que l'autorité forçât tous ceux qui construisent des bâtimens de l'adopter, 429.

INSCRIPTION ancienne trouvée sur le chemin de *Belleville*, village près de *Paris*, 322. Mauvaise inscription mise autour du cœur de M. *de Voltaire* transporté à *Ferney* par le Marquis *de Villette*, 324.

JONES. (*Paul*) Son combat contre le *Sérapis*, 114, 149.

JOURNÉES. On a osé soutenir sous le dernier règne que les journées étoient augmentées en proportion du haussement des denrées, ce qui n'est pas vrai, 216. Du bas prix du bled; ce qu'il faut entendre par ce mot. Si celui du pain actuellement en *France* peut être réputé trop bas, 219.

IRLANDE. Avantages qu'elle a reçus de la nature; perdus, étouffés par la tyrannie *Angloise*, 115. Ses dispositions à une révolte, 116. Confédérations pour la soutenir, 300. Emeute contre le Procureur-Général dont on démolit la maison, 303. Réflexions à ce sujet, 304.

L.

LABARTHERIE. (de) Invraisemblance ridicule, & peut-être bassesse tout-à-la-fois dans sa lettre sur la bienfaisance de M. d'*Alembert*, 19.

LANTERNE magique montrée par le temps. Titre d'une *estampe* assez piquante sur la guerre d'*Amérique*, 389.

LATORRE, Religieux *Napolitain*, a donné une Histoire du *Vésuve*. Extrait de cette Histoire, 35.

LAVE des volcans; comment elle se forme & se répand, 34.
LOTERIE. Danger de ce jeu, 422. L'Auteur des *Annales* a intention de traiter ce sujet avec étendue, 423.

M.

MAGNANIMITÉ (trait de) d'un Prince du sang de *France*, 447. Anecdote du grand *Condé* relative à celle-ci, 448.
MANIFESTE publié par l'*Angleterre*, 87. Observation sur cette pièce, 110. Surprise qu'elle doit exciter. On y nie que jamais en *Angleterre* la révolte couronnée par le succès ait été un titre à l'indépendance, 111. Si l'insurrection des sujets contre le Souverain n'étoit pas ratifiée à *Londres*, les successeurs de *Guillaume III* n'auroient donc été que des usurpateurs, *ibid.* Que cet écrit n'en présente pas moins autant de force que de noblesse dans les idées, avec la plus grande décence dans le stile; que seulement on est surpris de voir tenir ce langage à la Cour de *Londres*, parce que l'abus de ses prospérités qu'elle a fait dans les guerres de 1756 dispense ses adversaires de consulter ses droits, 113.
MARINE. Division de jalousie entre la marine *royale*, & la marine *marchande*, 317. Qu'on auroit dû introduire dans ce service le régime qui fait fleurir celui de terre, & sans ôter à la naissance les distinctions qui lui sont dues, accorder au talent les grades qu'il justifie, 317. Les fruits du despotisme, & de l'orgueil de *Louis XIV*, 319. Que les Capitaines de vaisseaux ayant été compris sous la dénomination d'Officiers mariniers, il en résultoit une sorte de dégradation qu'il n'auroit pas fallu laisser subsister dans un service, & un temps où l'on devroit le rendre glorieux, *ibid.* Exemple donné par l'*Angleterre* d'honorer ce service, 321.
MEAUPEOU. (Chancelier de) Anecdote extraordinaire citée à son occasion, & en preuve des pièges que l'ignorance & la mauvaise foi tendent à l'Auteur des *Annales*, 17.
MERCURE de *France*, modèle de bonne plaisanterie. Extrait du *Mercure*, du 20 Novembre, 194. Extrait d'un article où l'on affirme que le *pain ne sauroit être trop cher*, 198. Calcul erroné & ridicule de la fécondité de la terre en *France*, & par conséquent du *produit net*, 201.

N.

NANCY. (Journal de) L'Auteur compte pour l'accréditer ſur les injures qu'il dira à celui des *Annales*. Echantillon de ſon ſtyle, 517.

O.

ORVILLIERS. (le Comte d') Sa retraite, ſes infortunes, & ſes qualités eſtimables, 52.

P.

PAIN. (ſur le) Lettre à M. *Tiſſot* Médecin de *Lauſanne*, 165. Que cet aliment coûteux, inacceſſible même au *pauvre* par ſon exceſſive cherté, n'eſt néceſſaire qu'aux *riches*, parce qu'il augmente leurs jouiſſances en renouvellant leur ſenſibilité éteinte par les ſaveurs fortes, 166. Qu'il eſt d'une digeſtion difficile. Que le ferment qu'on y introduit pour le rendre plus léger lui communique un mauvais goût, & une qualité nuiſible, 169. Combien il ſeroit utile pour l'humanité indigente de cultiver d'autres farineux comme le *riz*, qui venant avec abondance & peu de frais, & pouvant ſe paſſer de cette préparation ſi coûteuſe néceſſaire au bled, ſeroient plus à la portée du pauvre, 173.

PERRIER. (M.) Danger qu'il a couru d'être noyé, & dont il a été préſervé par la courageuſe précipitation d'un jeune enfant. Déſintéreſſement de celui-ci, 336.

PEUPLE. Que la variation inſenſible & progreſſive de la valeur des monnoies a encore aggravé la misère du peuple, parce que le ſalaire des ouvriers n'en a ni atteint, ni même ſuivi la proportion, 280. Auſſi de tous les pays où une même dénomination monétaire eſt uſitée, celui où elle déſigne une moindre valeur eſt celui où l'on peut être ſûr de trouver le plus d'indigence, 283.

PIMENTEL, *Portugais*. Anecdote abſurde dont il eſt accuſé dans les Mémoires de *Sully*, copiée par l'Auteur moderne du Traité ſur la *Paſſion du jeu*, 403.

POMBAL. (le Marquis de) D'après ſon apologie a éprouvé plus de ſévérité. Sa garde redoublée, & ſa perſonne traitée comme celle d'un criminel, 308.

PORTUGAL. Néceſſité pour ce Royaume d'affranchir les Co-

lonies. Appauvriſſemens, maux, que ſes conquêtes aux *Indes* lui ont cauſés, 359.

PRUSSE. Exemple de juſtice remarquable donné par le Roi, 431. Définition donnée dans une loi par ce Prince des Magiſtrats prévaricateurs, copiée d'après le texte des *Annales*.

R.

RAUCOURT. Actrice de la Comédie *Françoiſe*, rappellée à ce théâtre, 55.

RICHMOND. Propoſition faite par le Duc *de Richmond* d'admettre de l'économie dans l'adminiſtration des deniers publics, & dans l'intérieur domeſtique du Roi rejettée à la pluralité des voix, 441. Reproche fait par ce même Duc aux Miniſtres d'avoir négligé la défenſe de *Plymouth* au point qu'il ne s'y trouvoit ni *munitions*, ni *troupes*, lors que le Comte d'*Orvilliers* menaçoit cette ville, 442.

RIZ. Que le Préſident *de Monteſquieu* s'eſt trompé en avançant que les nations qui cultivent le *riz* ſont ſujets aux *famines*, 174. Que la *Chine* où ce farineux eſt ſi abondant eſt un des pays qui en éprouve le moins. Qu'il faut bien qu'il ſoit peu nourriſſant & diſpendieux, puiſqu'en temps de guerre on en donne aux ſoldats en *Europe*; qu'on a trop négligé la culture du *riz* dans nos climats, ainſi que celle du *coco*, des *bananes*, &c, tandis que les encouragemens les plus prompts, les plus coûteux ont été prodigués aux inventeurs des moyens meurtriers, 177.

ROYER, (le Capitaine) brave marin & habile, quoique ſimple armateur, applaudi aux ſpectacles à *Paris*, 316. Réflexions ſur la diviſion établie dans la marine *Françoiſe*, entre la nobleſſe, & la roture, entre la marine du Roi, & la marine marchande, 318 & ſuiv. (Voyez *Auxiliaires*, *Marine*, &c.

RUSSIE. Exemple d'une ſageſſe ferme, éclairée & active, donné par la *Ruſſie* ſur le renouvellement de ſes loix, 68.

S.

SABOUREUX, bourgeois de *Paris*, Docteur ès loix: injures qu'il vomit contre l'Auteur des *Annales*, 397.

SPECTACLES. Eloges ſcandaleux donnés dans le *Mercure* aux talens qu'un *Sergent aux gardes* a développé dans un ballet. Indécence ſcandaleuſe de faire ſervir les ſoldats aux évolutions pantomimes des ballets, & à la pompe guerrière des ſpectacles. Elle dégrade le militaire, les expoſe à être aſſociés à l'opprobre dont nous couvrons les Comédiens, 243. Que les Auteurs de quelques pièces de théâtre ſont encore plus repréhenſibles à cet égard, en introduiſant des militaires chargés de rôles honteux & criminels; tel que les *Curieux de Compiègne*, où l'on trouve une ſcène bien odieuſe entre deux Officiers.

SUCRE. La liberté de l'*Amérique* en feroit baiſſer le prix, 370. Mépriſe ſur les frais de la culture de cette denrée, 372.

T.

TERRAY, (l'Abbé) ancien Contrôleur-Général. Mémoire de lui ſur les Finances. (Voyez *Finances.*) Jugement qu'on peut porter de lui d'après ce Mémoire, 286.

V.

VAISSEAUX. Invention pour les conſerver & les empêcher de faire eau, 185. Idée pour y renfermer une plus grande quantité d'eau qu'ils n'en peuvent avoir aujourd'hui, & en conſerver la ſalubrité, 187.

VÉSUVE. (éruption du) 26 (Voyez *Volcan.*)

VINGTIÈME, eſtimé en *France* par l'Abbé *Terray*, à 20 millions de produit. Que cette eſtimation n'eſt pas juſte. (269 *aux notes.*)

VOLCAN. Eruption du *Véſuve* du 8 Avril, 26. Réflexions ſur la cauſe & les effets des *Volcans*, 27. Que le feu de ces terribles fourneaux propre à fournir à la fécondité du globe où ils ſont placés, le prépare cependant par la fréquence de leur exploſion à n'ouvrir qu'un vaſte tombeau pour les peuples qui habitent ſa ſurface, *ibid.* Notice abrégée des éruptions du *Véſuve*, depuis le premier ſiècle de notre erre juſqu'à ce temps-ci. Deſcription de celle du 8 Avril, préſentant l'image de ce terrible & admirable ſpectacle, 31.

VOLTAIRE. Groſſièreté que le parti philoſophique lui im-

pute contre l'Auteur des *Annales*, 383. Lettre de lui qui l'en disculpe, 385.

W.

WILKES, élu Tréſorier de la ville de *Londres*, après avoir été rejetté; & par quel motif, 299.

Fin de la Table.

Fautes à corriger dans le N°. 54.

Une fatalité singulière a multiplié les fautes d'impression à l'excès dans ce N°. ; l'importance de la matière auroit au contraire fait désirer de les diminuer : pour suppléer à ce que le soin, & l'exactitude de l'Auteur n'ont pu opérer, on a cru devoir indiquer ces fautes sur un carton à part, en priant les lecteurs qui redoutent ces espèces de difficultés de vouloir bien les corriger sur leur exemplaire, avant que de commencer à lire.

Cet avis est un devoir que l'Auteur remplit avec plaisir envers les hommes honnêtes, & une ressource qu'il ôte à ses ennemis.

Page 332, ligne 6, revendre, *lisez*, vendre.

Page 338, ligne 5, la fondation, *lisez*, non la fondation.

Page 344, ligne 13, après ces mots, du cultivateur basanné, *lisez*, de chercher de l'autre côté du tropique des correspondances, &c.

Page 347, ligne 20, après ces mots, qu'à *Dijon*, *ajoutez*, eu égard au prix des voitures, & des droits.

Page 352, ligne 9, avantages, *lisez*, priviléges.

Page 354, ligne 5, du §. V, des administrations, *lisez*, des Gouvernemens.

Page 371, ligne 11, que des, *lisez*, que par des.

Page 377, ligne 10, du §. IX, exclus, *lisez*, esclaves.

Page 385, ligne 16, après ces mots, qui me le demandera, *ajoutez*, je n'en retranche que ce qui m'est personnel.